



BULLETIN DES SÉANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2021



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE NOVEMBERSESSION 2021
60^e législature / 60. Legislaturperiode
(2021 – 2025)
VOLUME 170

ANNEXES

BEILAGEN



PDF de la session courante:

PDF der laufenden Session:

FR :

<https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/172551>

DE :

<https://parlement.vs.ch/app/de/search/document/172551>

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Albrecht Natacha (suppl.), PLR/FDP	Cretton Michel (suppl.), PLR/FDP
Allenbach Alexander, CSPO	Cretton Nathalie, Les Vert.e.s
Amherd-Burgener Andrea, CVPO	Cretton Sandra, PDCVr
Aymon Valentin (suppl.), PS/GC	D'Andrès Grégory, PLR/FDP
Barras Lucien, Les Vert.e.s	Dalloschi Adea (suppl.), PDCVr
Bayard Marcel, PDCVr	Delasoie Stève, PLR/FDP
Bender Nathan, PDCVr	Dessimoz Céline, Les Vert.e.s
Besson Julien (suppl.), UDC	Di Marco Magali, Les Vert.e.s
Biffiger Paul, SVPO	Diezig Stefan (suppl.), CVPO
Biner Franziska, CVPO	Dubuis Alexandre, Les Vert.e.s
Blanchet Gwénolé (suppl.), Les Vert.e.s	Duc-Bonvin Romaine (suppl.), PDCVr
Bonvin Claire-Lise, PDCVr	Dupuis Emilie, PS/GC
Bumann Konstantin, CSPO	Farquet Christelle (suppl.), PDCVr
Burgener Melanie (suppl.), CSPO	Fauchère Cyrille, UDC
Burri Robert, PS/GC	Florey Gilles, CVPO
Card Corinne, Les Vert.e.s	Francey Amandine (suppl.), PLR/FDP
Carruzzo Mathieu, PLR/FDP	Frossard Guillaume (suppl.), UDC
Carruzzo Sébastien (suppl.), Les Vert.e.s	Fumeaux Damien, UDC
Chappot Florian, PS/GC	Furrer Urban, CSPO
Cipolla Alexandre, UDC	Ganzer Stéphane, PLR/FDP
Claivaz Christophe, PLR/FDP	Gasser Christian, SVPO
Constantin Patricia, PS/GC	Gemmet Marceline (suppl.), CVPO
Constantin Sarah, PS/GC	Genolet Arnaud (suppl.), UDC
Contat Pierre, UDC	Gualino Pierre, PDCVr
Couturier Mathieu (suppl.), PLR/FDP	Guérin Jérôme (suppl.), PLR/FDP
Crettenand David, PLR/FDP	Hallenbarter Jürg (suppl.), CSPO

Héritier Alexia, PDCVr	Rapin Aude (suppl.), PS/GC
Imboden Mischa, CVPO	Revaz Damien, PLR/FDP
Imboden Olivier, CVPO	Revaz Emmanuel, Les Vert.e.s
Jacquod Eric, UDC	Rey Laurent, PDCVr
Kalbermatten Bernd (suppl.), CVPO	Rey Serge, UDC
Kalbermatter Martin, CSPO	Rieder Christian (suppl.), CVPO
Kessi Praz Maude (suppl.), Les Vert.e.s	Rime Fabienne, PLR/FDP
Lamon Anthony, PDCVr	Roduit André, PDCVr
Lips Aïda, UDC	Roten Vincent, PDCVr
Logean Grégory, UDC	Salamin Lise (suppl.), Les Vert.e.s
Lovisa Blaise (suppl.), PDCVr	Salzmann-Briand Charlotte, CVPO
Luyet Swen (suppl.), PLR/FDP	Savioz Jean-Michel, PLR/FDP
Mariétan Xavier (suppl.), PDCVr	Schmid Diego (suppl.), SVPO
Melly Jean-Daniel, Les Vert.e.s	Schmid Manfred, CVPO
Melly-Basili Carole, PDCVr	Schwery Carole (suppl.), PDCVr
Michaud Delphine, PDCVr	Secco Anne-Laure, PS/GC
Michelet Audrey (suppl.), PDCVr	Seipelt Weber Christine, PS/GC
Monod Julien, PLR/FDP	Sonnati Guillaume, PS/GC
Moulin Daria, Les Vert.e.s	Stoessel Dieter, PLR/FDP
Moulin Malvine, PDCVr	Tauss-Cornut Sonia, PLR/FDP
Mudry Nicolas (suppl.), UDC	Teixeira Emilie (suppl.), PS/GC
Métrailler Françoise, PDCVr	Theler Maud, PS/GC
Nanchen Richard, PLR/FDP	Tristan Martine, PLR/FDP
Nendaz Sébastien (suppl.), PS/GC	Venetz Alwin (suppl.), PLR/FDP
Perroud Bruno, UDC	Wenger Frank, CSPO
Pfammatter Aron, CVPO	Wolf Brigitte, Les Vert.e.s
Pirovino-Indermitte Rahel, CVPO	Zurbriggen Fabian, SVPO
Raboud Damien (suppl.), UDC	

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) et président du Gouvernement

Staatsrat, Vorsteher Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS) und Regierungspräsident

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) et vice-président du Gouvernement

Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE) und Regierungsvizepräsident

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Staatsrat, Vorsteher Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Staatsrat, Vorsteher Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Staatsrat, Vorsteher Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de novembre 2021

Séances des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

Séance du mardi 16 novembre 2021

Présidence: Schmid Manfred, Abgeordneter, CVPO

Le Grand Conseil a été convoqué en session ordinaire pour le mardi 16 novembre 2021, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Schmid Manfred, Präsident, CVPO, *hält die folgende Eröffnungsansprache:*

Sehr geehrter Herr Staatspräsident Frédéric Favre,

Werte Staatsräte,

Geschätzte Vizepräsidenten, Grossrätinnen und Grossräte, Suppleantinnen und Suppleanten,

Vertreter der Medien und natürlich will auch die Zuschauer von Kanal 9 begrüßen,

Geschätzte Damen und Herren, wir sind wieder zu Hause. Und das freut mich sehr. Am 13. März 2020 waren wir zum letzten Mal in diesem Saal in Sion. Rund 20 Monate später sind wir wieder hier in diesem wunderbaren Grossratsgebäude. Zehn Sessionen haben wir extra muros abgehalten und die Mehrkosten sind mit gut 700'000 Franken aufgelaufen. Nur eine Session konnten wir wegen der Pandemie nicht durchführen. Martinach und Brig waren ideale Partner, um unsere Sessionen durchzuführen. Ein Dank an diese Gemeinden sei hier nochmals angebracht. Ein grosser Dank auch an unseren Parlamentsdienst, der es jedes Mal geschafft hat, diese Sessionen zeitgerecht zu organisieren. Flexibilität war gefragt. Ein grosses Danke auch von mir.

Wir sind zurück und auch für gut die Hälfte der Parlamentarier ist es heute der erste Arbeitstag in diesem Saal, auch sie sind jetzt angekommen. Herzlich willkommen!

Trotz den schwieriger Zeiten der Pandemie hat dieses Parlament mit einer Ausnahme immer funktioniert und der politische Diskurs ging weiter. Und das war sehr wichtig.

Und trotzdem sind wir noch immer eingeschränkt in unseren Debatten, und darum bitte ich Sie eindringlich, die beschlossenen und auch vom KWRO validierten Schutzkonzepte zu respektieren und einzuhalten. Maskentragen in diesem Gebäude ist Pflicht. Von Zeit zu Zeit werde ich die Beratung unterbrechen, und dann werden wir den Saal kurz durchlüften, und es wird eine Pause von ca. 15 Minuten geben. Die Pandemie ist noch nicht vorbei, bleiben Sie vorsichtig, und trotzdem ist ein Schritt zurück zur Normalität für dieses Parlament sehr wichtig, und wir hoffen natürlich jetzt, dass das so bleibt. Danke schön!

Wir beginnen jetzt die Tagesordnung.

Séance du mardi 16 novembre 2021

Présidence: Schmid Manfred, Abgeordneter, CVPO

Ouverture de la séance: 9 heures

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Décision concernant le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2022; Décision concernant le budget du Fonds FIGI pour l'année 2022; Planification intégrée pluriannuelle 2022-2025 de l'Etat du Valais; Planification financière 2022-2025 du Fonds FIGI

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend das Budget des Staates Wallis für das Jahr 2022; Beschluss betreffend das Budget des Fonds FIGI für das Jahr 2022; Integrierte Mehrjahresplanung 2022-2025 des Staates Wallis; Finanzplanung 2022-2025 des Fonds FIGI

2. **Entrée en matière**

Modification de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über die Beherbergung, die Bewirtung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken (*erste Lesung*)

3. **Entrée en matière**

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau (*erste Lesung*)

4. **Entrée en matière**

Prolongation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Verlängerung des Dekrets zur Änderung des Gesetzes über den Wald und die Naturgefahren (*erste Lesung*)

1. **Entrée en matière**

Décision concernant le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2022; Décision concernant le budget du Fonds FIGI pour l'année 2022; Planification intégrée pluriannuelle 2022-2025 de l'Etat du Valais; Planification financière 2022-2025 du Fonds FIGI

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend das Budget des Staates Wallis für das Jahr 2022; Beschluss betreffend das Budget des Fonds FIGI für das Jahr 2022; Integrierte Mehrjahresplanung 2022-2025 des Staates Wallis; Finanzplanung 2022-2025 des Fonds FIGI

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Rapports de la commission

Kommissionsberichte

Commission des finances

Finanzkommission

Präsident: Mischa Imboden

Rapporteur: Benoît Bender / Berichterstatter: Alexander Allenbach

Discussion sur l'entrée en matière:

Der Präsident

Eintreten ist obligatorisch.

Ich bitte die Fraktionen, sich gleichzeitig zu all diesen Punkten äussern.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Le budget 2022 qui est présenté prévoit:

– un excédent de revenus de 13,5 millions,

– un excédent de financement de 0,

– ainsi qu'une marge d'autofinancement de 277,8 millions qui doit couvrir le volume d'investissements nets selon la LGCAF, afin de respecter le frein à l'endettement.

Les principales dépenses du compte de résultat sont les charges du personnel, ainsi que les subventions à des collectivités et à des tiers.

Les charges de personnel atteignent 1,04 milliard et augmentent de 9,4 millions par rapport au budget 2021 (en excluant l'autonomisation de la HEP-VS).

Les charges patronales s'élèveront pour 2022 à 186,1 millions. Ce montant n'incluant pas les éventuelles futures adaptations législatives.

40,1 nouveaux postes ont été retenus dont 8,1 autofinancés. Notre groupe soutient la COFI dans sa demande et souhaite, comme cette dernière, avoir un suivi de ces postes. Ceci afin d'éviter que des postes autofinancés soient reconduits dans les services sans garantie financière, ni accord préalable.

Au budget 2022, la création de 40,1 postes est proposée. Mais peut-on évaluer le nombre de postes créés à l'intérieur des services, par exemple pour ne pas licencier un collaborateur ou lors d'un reclassement salarial? Quelles sont les solutions étudiées par le

Gouvernement afin de contenir cette augmentation, sachant que des investissements réalisés par le Fonds FIGI, impliqueront des créations de postes?

De plus, il est à relever que le budget 2022 ne prévoit pas de création de postes en vue de la cantonalisation des APEA. Comment celles-ci pourront-elles être opérationnelles au 1er janvier 2023, si aucun employé n'est engagé?

Les subventions versées à des collectivités et à des tiers représentent 1,55 milliard et augmentent de 63,6 millions par rapport au budget 2021.

Pour notre groupe, il est impératif que ces augmentations soient analysées et que le Gouvernement trouve des pistes d'économie.

Concernant les départements, nous souhaitons mettre en évidence quelques points...

Au Département des finances et de l'énergie, il est à relever que la digitalisation ne permet pas de libérer des ressources humaines pour les affecter à d'autres tâches, comme souhaité préalablement.

L'entrée en vigueur de la troisième phase RFFA VS entraîne une baisse de revenus de 16 millions, compensée par le prélèvement de 30 millions du fonds de fluctuation des recettes. Notre groupe se réjouit de cet allègement de la charge fiscale des entreprises, tout en ayant une incidence maîtrisée sur le ménage étatique.

Nous réitérons notre demande au département de clarifier avec la Confédération le mode de calcul de la provision de la part aux recettes fédérales de l'impôt anticipé.

Comme déjà évoqué lors du rapport sur le compte 2020 en juin, l'augmentation constante des charges dans le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture est inquiétante. Cette tendance à la hausse n'est pas une particularité valaisanne et ne s'inversera sans doute pas avec la crise sanitaire.

Toutefois, notre groupe demande au Gouvernement de trouver des solutions afin de freiner l'accroissement de ces coûts.

De plus, selon le rapport de la COFI sur la décision à la ratification des crédits supplémentaires en réponse à la pandémie, il n'y aura pas de participation fédérale dans le domaine des soins. Par conséquent, les charges de ce secteur seront encore augmentées.

Le groupe PLR/FDP se réjouit que le département du DMTE utilise enfin les fonds à disposition.

Nous faisons nôtre la recommandation de la COFI quant à la dotation spéciale de 3 millions pour compenser la diminution des recettes des voyageurs des entreprises des transports publics. Elle ne devrait pas figurer dans le budget 2022, selon la pratique budgétaire.

Notre groupe a déposé un amendement afin d'augmenter de 1,7 million le financement des soins aux forêts protectrices. Effectivement, la part fédérale a été augmentée, mais il manque la contrepartie cantonale. La compensation proposée est de diminuer la dotation spéciale de 3 millions, citée ci-dessus, puisque celle-ci devrait faire partie du crédit complémentaire en lien avec la pandémie, selon la pratique adoptée par le Conseil d'Etat.

22,3 millions d'investissements sont prévus pour les travaux de la troisième correction du Rhône, ceux-ci se feront en l'absence de participation financière des CFF. Nous regrettons qu'un accord ne soit encore trouvé à ce jour.

Le groupe PLR/FDP se réjouit du montant de 272 millions budgétisé pour les investissements et souhaite qu'ils puissent être réalisés dans leur ensemble.

Nous constatons que la crise du Covid n'impacte pas les investissements et que le Gouvernement souhaite les maintenir. Notre groupe appuie la politique anticyclique du Gouvernement, mais relèvera toutefois que seule une partie de l'économie valaisanne en profite.

L'équilibre financier du budget 2022 est atteint, la marge d'autofinancement couvre les investissements proposés.

L'excédent de financement étant de 0, par conséquent la marge de manœuvre du Parlement est faible.

En conclusion de l'analyse du budget de l'Etat, pour notre groupe, il est nécessaire de garder une certaine rigueur budgétaire, en maîtrisant les charges et sans recourir à l'augmentation de la charge fiscale. Nous resterons également attentifs au respect et au maintien du frein aux dépenses et à l'endettement. Cet outil est indispensable afin de garantir une situation financière saine et contrôlée.

Au chapitre de la PIP, qui pour rappel est un acte gouvernemental et qui ne peut subir de modification législative, le groupe PLR/FDP relèvera que la PIP 2022-2025 est, à son sens, peu réaliste dans l'évaluation des charges de certains secteurs. Notamment dans les charges qui représentent le 2/3 des dépenses de l'Etat soit les charges de personnels, ainsi que les subventions versées à des collectivités et à des tiers. En se basant sur les augmentations constantes de ces dernières années, la PIP présentée est ambitieuse, notamment face aux inconnus qui subsistent. A moins que celle-ci soit le reflet d'économies prévues par le Gouvernement.

Au niveau des revenus, il est à relever que dès 2023, les revenus fiscaux des personnes morales repartent à la hausse et que dès 2024 des mesures de compensation RFFA seront versées par la Confédération.

La péréquation cantonale est la deuxième source de revenus la plus importante de notre canton. Bien que la péréquation financière entre la Confédération et les cantons assortie d'une répartition intercantonale soit conçue pour compenser les disparités économiques et structurelles, il est alarmant de constater que notre dépendance envers Berne s'accroît au fil des ans.

Le volume d'investissements prévu pour la PIP 2022-2025 reste élevé et atteint 2,07 milliards, à celui-ci s'ajoute les investissements du Fonds FIGI pour 431,9 millions.

A l'analyse du budget et de la PIP du Fonds FIGI, quelques points sont mis en exergue par notre groupe.

30,8 millions sont prévus à l'entretien des immeubles. Sur quels critères se base-t-on pour prioriser les objets à entretenir?

Cet outil mis en place par le Gouvernement et accepté par le Parlement permet de dégager un financement pour les investissements et la gestion des immeubles.

Le montant total des investissements validés à ce jour se monte à 333,4 millions. Ce montant financé par ce fonds ne doit pas faire oublier l'impact qu'il aura dans les prochains budgets, et les coûts induits ne resteront pas sans conséquences. Au budget 2022, un montant est comptabilisé à l'ACF, mais à la clôture du compte 2022, les coûts seront ventilés dans les départements concernés.

De plus, dès 2022, les premiers bâtiments financés par le FIGI doivent ouvrir leurs portes. Avons-nous budgétisé les coûts en charges de personnels, d'entretien, et autres qu'impliquent ces ouvertures dans la planification 2022-2025?

En conclusion, pour notre groupe, l'équilibre budgétaire 2022 n'est de loin pas une assurance pour les prochaines années. En effet, à ce jour nous ne connaissons pas l'ampleur du coût de la crise que nous traversons. Sans oublier les nombreux défis financiers qu'attend notre canton dans le futur.

Nous terminerons par remercier et saluer le travail accompli par le chef du département, ainsi que par les collaboratrices et les collaborateurs de ces services.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, CSPO

Nach Verbuchung der ordentlichen Abschreibungen und der Wertberichtigung weist das Budget 2022 einen Ertragsüberschuss von 13,5 Millionen Franken aus. Die Nettoinvestitionen können, aufgrund der selbst erarbeiteten Mittel, ohne Neuverschuldung gedeckt werden.

Die CSPO begrüsst es, dass der Staatsrat in Anbetracht der anhaltenden Covid-Pandemie im nächsten Jahr nicht auf die SpARBremse drücken will, sondern die Walliser Wirtschaft, die Institutionen und die Bevölkerung zusätzlich unterstützt, insbesondere durch höhere Investitionen, durch Förderprogramme und durch höhere Subventionen. Die Aufwendungen für die Bewältigung der Pandemie binden finanzielle Mittel und sind eine Hypothek für die Zukunft. Dies ist in der zukünftigen Planung vorzusehen.

Die CSPO freut sich, dass die Förderprogramme im Energiebereich aufgestockt werden. Die Klimaerwärmung führt gerade bei uns im Berggebiet zu immer grösseren Problemen und Ausgaben. Wenn wir dem entgegenwirken wollen, müssen wir in der Energiewende das Tempo massiv erhöhen und insbesondere mehr Mittel zur Verfügung stellen für energetische Gebäudesanierungen und für zusätzliche Stromproduktion aus erneuerbaren Energien. Investitionen in den Energiebereich sind wichtig. Die CSPO sieht zusätzlich in der Verstärkung der Information und der Beratung sowohl von Unternehmen, Institutionen und Privaten, aber auch in der Reduktion des administrativen Aufwands und der Vereinfachung der Prozeduren ein wichtiges Mittel, um die Investitionen in den Energiebereich zu beschleunigen und zu verstärken. Die vermehrte Unterstützung von Beratungsstellen in diesem Bereich ist daher aus Sicht der CSPO zu fördern.

Auch die gezielte Mittelaufstockung im Bereich der Bildung sowie der Hochschulen und Sonderschulen erachtet die CSPO als richtig. Eine gute Ausbildung unserer Jugend ist die beste Grundlage für wirtschaftlichen Fortschritt. Aus Sicht der CSPO sind aber die Investitionen in der Grundausbildung nicht zu vernachlässigen. Ein gesundes und starkes Fundament bildet die Grundlage für eine erfolgreiche Ausbildung unserer Jugend.

Gewisse Sorgen bereiten der CSPO aber die Kosten des Strassennetzes. Das Unterhaltsbudget steigt um 24 Millionen auf fast 100 Millionen. Zusätzlich wird das Investitionsbudget für die Kantonsstrassen ebenfalls auf 100 Millionen erhöht. Für die CSPO sind gute Strassen zwar sehr wichtig, vor allem dort, wo wir nicht ausreichend öffentliche Transportmittel haben. Es ist uns auch bewusst, dass wir ein riesiges Strassennetz haben. Wir stellen aber fest, dass zur Finanzierung dieser hohen Strassenkosten im Budget 2022 brutto über 80 Millionen mehr aus den verschiedenen Strassenfonds entnommen werden müssen. Wenn wir diese Strassenfonds auch in den nächsten Jahren in diesem Tempo leeren, so werden sie bald auf null sein! Wir haben hier also ein strukturelles Finanzierungsproblem. Staatsrat Franz Ruppen sollte sich dieser Problematik rasch annehmen, damit wir nicht in den nächsten Jahren ein Problem haben, wenn wir heute zu viel ausgeben.

Aus Sicht der CSPO ist im Strassenbereich das Schwergewicht auf den Unterhalt zu legen und eine Erweiterung des Strassennetzes nur in Bereichen durchzuführen, wo dies aus verkehrstechnischen und Sicherheitsgründen unumgänglich ist. Ebenfalls dem Bereich des Langsamverkehrs ist die entsprechende Aufmerksamkeit zu schenken.

Auch wenn die finanzielle Situation des Kantons zurzeit noch gut ist, müssen wir gewisse steigende Ausgaben im Auge behalten und wohl auch kritisch auf ihre Notwendigkeit überprüft werden. Die Ausgaben steigen nämlich stärker als der Ertrag. Insbesondere die Subventionen steigen in gewissen Bereichen massiv. Allein 2022 sollen die Subventionen um 63 Millionen ansteigen. Die jährlichen Subventionen des Kantons belaufen sich inzwischen auf 1,5 Milliarden Franken. Das ist mehr als ein Drittel des Budgets. Die CSPO unterstützt daher die Forderung der Finanzkommission, dass der Staatsrat einmal die gesamten Subventionen auf ihre Notwendigkeit und Zweckmässigkeit überprüft und Einsparpotenzial findet.

Investitionen

Die CSPO begrüsst die hohen Investitionen von brutto 643 Millionen (inkl. Fonds FIGI). Das sind 32,2% mehr als in diesem Jahr. In den nächsten 4 Jahren sollen ohne Neuverschuldungen über 2,5 Milliarden investiert werden. Das ist enorm. Das zeigt auch, dass wir einen enormen Aufholbedarf haben. Die CSPO gratuliert dem Staatsrat zu dieser wirtschaftsfreundlichen Investitionspolitik. Trotzdem stellen wir leider fest, dass wir es selten schaffen, die budgetierten Investitionen auch tatsächlich zu realisieren, weil die Dienststellen zu wenig Fachleute für die Planung und Umsetzung haben, weil viele Projekte und

Arbeitsvergaben durch Einsprachen und Beschwerden verzögert werden usw. Im Einklang mit der Finanzkommission verlangt daher die CSPO vom Staatsrat, dass die Investitionsprojekte frühzeitig geplant und erst ins Budget aufgenommen werden, wenn sie realisierbar sind. Sonst schüren wir bei unseren Gewerbebetrieben nur leere Versprechen. Wenn die Dienststellen über zu wenig Personal verfügen, so sollte auch die Möglichkeit von externen Mandaten an die Privatwirtschaft in Betracht gezogen werden.

Noch ein Wort zum Fonds FIGI. Dieser entwickelt sich positiv. Die ersten Gebäude konnten eingeweiht werden. Und auch 2022 sind neue Investitionen von über 100 Millionen und Unterhaltsarbeiten von über 30 Millionen geplant. Das ist erfreulich. Die CSPO stellt aber 2 Probleme fest:

Erstens investiert der Fonds FIGI entgegen dem Gesetz vor allem im Mittelwallis, während im Unter- und Oberwallis bisher noch wenig Projekte realisiert werden. Hier muss der Staatsrat ausgleichende Massnahmen treffen.

Zweitens sind die 500 Millionen, die der Fonds FIGI ausgeben darf, angeblich schon verplant. Es zeichnet sich also schon jetzt ab, dass diese 500 Millionen nicht ausreichen werden, um alle Bedürfnisse zu decken, vor allem auch, weil wir in vielen Bereichen noch einen grossen Nachholbedarf haben. Staatsrat und Parlament müssen sich also überlegen, welche Projekte zurückgestellt werden können oder ob es opportun wäre, den Fonds FIGI aufzustocken, um die Bedürfnisse in allen drei Regionen decken zu können.

Das Budget 2022 liegt vor. Inwieweit die noch immer grassierende Pandemie dieses beeinflussen wird, wird sich herausstellen. Die CSPO begrüsst es, dass bei der Budgetierung die entsprechenden Mittel zur Unterstützung der Wirtschaft bereitgestellt werden.

Wir sind uns aber auch bewusst, dass bei den künftigen Budgets nicht mehr mit der gleich grossen Kelle angerichtet werden kann. Daher ist die Überprüfung der Subventionen auf ihre Notwendigkeit und Zweckmässigkeit, der Prioritätensetzung bei den Investitionen und der regionalen Zuteilung der Mittel des Fonds FIGI, aber auch der zeitlich realistischen Budgetplanung der Investitionen durch die Regierung ein besonderes Augenmerk zu schenken.

Die CSPO dankt dem zuständigen Staatsrat und der Finanzkommission für die geleistete Arbeit.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Wir danken vorab ebenfalls dem Finanzminister, der Finanzkommission unter dem Präsidenten Mischa Imboden, und sämtlichen Mitarbeitern des Kantons, die an der Erstellung des Budgets beteiligt waren

Das Budget 2022 – wir haben es gehört – weist einen Ertragsüberschuss von 13,5 Millionen aus. Das Finanzhaushaltsgleichgewicht bzw. eben auch die Anforderungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse werden eingehalten. Die geplanten Investitionen bewegen sich auf einem noch höheren Niveau als im Budget 2021 und betragen kumuliert mit den Investitionen des FIGI-Fonds sage und schreibe rekordhohe Nettoinvestition von 368,5 Millionen. Die Zahlen sind schwarz, das Budget ist gut und dies, obwohl wir uns in einem sehr schwierigen Umfeld bewegen.

Bedenklich ist trotzdem, dass der Aufwand weiterhin stark ansteigt. Es ergeben sich höhere Kosten über alle Departemente hinweg. Das ist gerade angesichts der anhaltenden Krise und vor allem auf längere Sicht nicht gut. Die CVPO fordert schon lange, dass beim Aufwand angesetzt werden muss. Wir können nicht einfach Mehr Ertrag fordern. Die Effizienz muss stark verbessert werden, und die Aufgaben ständig hinterfragt werden. Das Kostenbewusstsein müsste sich bei allen Dienststellen, aber natürlich auch bei den Departementschefs noch viel mehr entwickeln. Und schliesslich fragen wir uns, weshalb mit der zunehmenden Digitalisierung nicht mehr Kosten gespart werden können.

Im Budget 2021 waren rund 100 neue Stellen vorgesehen, wovon 15 selbstfinanziert – Budget 2022 nun 40,1 Stellen, davon 8,1 selbstfinanziert (also selbstfinanziert heisst ja

eigentlich fremdfinanziert). Im Zuge der Budgets 2018, 2019 und 2021 wurden jeweils rund 100 Stellen neu geschaffen, dann im Budget 2020 keine – über die letzten 5 Jahre haben wir durchschnittlich pro Jahr rund 80 neue Stellen geschaffen. Gegenüber dem Budget 2021 nimmt der Personalaufwand um 9,4 Millionen zu, wenn man berücksichtigt, dass er die Gehälter des Verwaltungs- und Lehrpersonals der PH-Wallis nicht mehr enthält. Gegenüber der Rechnung 2018 hat der Personalaufwand im Budget 2022 um 92 Millionen zugenommen.

Die CVPO kritisiert diese Entwicklung seit Jahren. Es kann nicht sein, dass es wie in anderen Kantonen plötzlich zu Entlassungen kommen muss, weil man den Personalaufwand nicht mehr im Griff hat. Man müsste hier die Hinweise der Finanzkommission ernstnehmen, wonach bisherige Stellen ständig zu hinterfragen sind. Es ist davon auszugehen, dass es in jeder Dienststelle Funktionen gibt, die nicht mehr gebraucht werden. Diese könnte man für andere Aufgaben einsetzen. Es geht jedenfalls nicht mehr an, dass gegen Vorschläge für einen Effizienzgewinn das einzige Gegenargument der Verlust einer Stelle ist.

Wir haben mehrere Abänderungsanträge in den verschiedenen Departementen eingereicht, so etwa betreffend die Umsetzung der Raumplanung, bei der Informatik an den Schulen, bei der Beteiligung der Gemeinden an der Gewinnausschüttung der Nationalbank, beim Schutz vor Grossraubtieren oder auch bei der Unterstützung von Bike-Projekten.

Schaut man im Rahmen der Mehrjahresplanung etwas in die Zukunft, wird jedem klar, es müssen die Strukturen angepasst und die Aufwandseite rigoros durchleuchtet werden. Der Finanzminister selbst hat sein Departement bereits durchleuchtet. Wie weit sind aber seine Kollegen mit dieser zwingenden Aufgabe der Restrukturierung und Aufwandreduktion?

Der FIGI-Fonds wird von der CVPO weiterhin kritisch begleitet. Festzustellen ist, dass Investitionen und Unterhaltskosten bisher und auch weiterhin gemäss Mehrjahresplanung kaum ins Oberwallis fliessen. Bis 2025 werden die 500 Millionen gemäss Vorgabe aufgebraucht sein. Was geschieht danach?

Gerade angesichts der aufgezeigten Entwicklung und der anhaltenden Corona-Krise muss man sich immer wieder und grundsätzlich die Frage stellen, was Aufgaben des Staates sind und vor allem was nicht. Nur dank der bürgerlichen Finanzpolitik der letzten Jahre, namentlich wird konsequent angewandten Ausgaben- und Schuldenbremse, kamen wir bislang so glimpflich durch diese Krise.

Vom Bund erhalten wir inzwischen weit über 1 Milliarde. Gerade aufgrund dieser grossen Abhängigkeit von äusseren Faktoren, wie dem Finanzausgleich, dem Geld der Nationalbank oder auch den zwar mittelfristig gesicherten Wasserzinsen, muss der Kanton Wallis für die Zukunft schlank und fit getrimmt werden. Rechnen wir also nicht mit dem Geld von anderen, rechnen wir mit dem eigenen und achten wir darauf, dass die Rechnung in Zukunft aufgeht.

Ich danke Ihnen.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance du projet de budget 2022 de l'Etat du Valais.

Avec plus de 4 milliards de charges et des revenus équivalents, ce budget est équilibré et prévoit même un excédent de revenus de quelques millions. Ce budget prévoit des investissements massifs et cela nous réjouit. En effet, plus de 600 millions d'investissements sont rendus possibles grâce à la constitution de fonds que ce Parlement a maintes fois critiqués par le passé, nous nous en souvenons.

Aujourd'hui, force est de constater que nous en récoltant les fruits. Nous nous réjouissons notamment de la modernisation de la Castalie et de la construction du nouveau collège. Nous pouvons donc affirmer que de ce point de vue là, le budget présenté est ambitieux et nous nous en félicitons.

Nous nous réjouissons de l'augmentation des subventions aux primes maladie. Alors que pour la première fois depuis bien longtemps, les caisses nous annoncent une baisse, très légère certes, mais baisse tout de même des primes, le canton du Valais ne fait pas que de

maintenir son aide, il l'augmente. Ce genre de mesures change concrètement le quotidien de la classe moyenne inférieure.

D'un tout autre point de vue, nous déplorons à nouveau l'entrée en vigueur de la troisième phase de la RFFA qui entraîne une nouvelle baisse du taux d'imposition sur le bénéfice ainsi qu'une augmentation du premier palier d'imposition de 200'000 à 250'000. Sachant que l'incidence financière de cette modification législative a été estimée à environ 16 millions, nous maintenons que cette réforme est indécente et d'autant plus inappropriée en temps de crise.

De plus, ces entreprises qui bénéficient de ces baisses d'impôts ne sont-elles pas les mêmes qui ont tiré profit de la crise? Ne sont-elles pas ces mêmes entreprises dont le secteur d'activité a été boosté par la pandémie? Nous savons aujourd'hui que la crise liée au Covid-19 n'a pas fait que des perdants. Ainsi, le groupe PS/GC demande aujourd'hui au Conseil d'Etat: de quelle manière envisagez-vous la contribution des entreprises qui ont fait des bénéfices grâce à la crise pour une redistribution solidaire des richesses?

Nous déplorons également le manque d'anticipation de l'Etat à certains niveaux, notamment pour ce qui est de projets terminés pour lesquels les EPT n'ont pas été prévus, par exemple, la cantonalisation des APEA, qu'en est-il?

Notre groupe a déposé plusieurs amendements dont en voici quelques-uns.

Nous demandons une revalorisation salariale des employés de l'Etat en général en guise de compensation de la perte du pouvoir d'achat due à la non-prise en compte du renchérissement depuis 2016. Si l'exercice budgétaire est satisfaisant en termes de chiffres, il l'est nettement moins en termes de valorisation des employés.

D'autre part, nous demandons une revalorisation salariale du personnel de la santé. En effet, le Valais donnera ainsi un signal fort en marge de la votation du 28 novembre prochain. Ce sera la preuve que le canton est prêt à mettre en vigueur cette votation, que notre canton n'est pas bon qu'à applaudir, mais également à agir. C'est joli d'applaudir, c'est encore mieux de prendre nos responsabilités.

Dans le domaine de l'agriculture, nous demandons une augmentation de l'aide aux éleveurs, car l'initiative cantonale soumise en votation prochainement relève purement du mensonge. En effet, à quoi bon faire croire aux citoyens que nous réglerons tous les problèmes avec ce texte qui est inapplicable? Par notre amendement, nous vous proposons un début de réponse bien plus réaliste, en demandant l'augmentation de 10% de la participation aux frais relatifs aux mesures de protection des zones d'estive.

Dans un tout autre domaine, pour finir, nous demandons la création d'un poste d'assistant social à la prison des Iles. En effet, si cet établissement n'était voué qu'à l'exécution de courtes peines, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il en va de la dignité des détenus que de mettre en place ce service auquel ils ont droit. Je vous rappelle ici les deux tragiques décès qui ont eu lieu dans cet établissement cet été. N'attendons donc pas un drame supplémentaire pour agir.

Le groupe PS/GC remercie le service des finances pour son travail ainsi que la COFI. Nous entrons évidemment en matière sur ce budget et nous nous réjouissons de traiter les amendements à la session prochaine.

Merci pour votre attention.

Bender Nathan, député, PDCVr

Le budget 2022 présente un excédent de revenus de 13,5 millions et le résultat de financement boucle à l'équilibre. L'équilibre financier est donc atteint, de même que le double frein aux dépenses et à l'endettement est respecté.

Les investissements budgétisés s'élèvent à 542,4 millions de francs, ce qui est ambitieux, mais digne d'un Etat qui assume son rôle dans la mise en place d'une politique anticyclique en période de crise. Les investissements sont 7% plus élevés que le budget 2021 et 18% plus élevés que les réalisations de 2020.

Finalement, le budget d'entretien des routes cantonales a été augmenté de 24 millions pour atteindre 96,3 millions, ce qui est réjouissant pour l'économie privée, pour la sécurité et pour la préservation des infrastructures de qualité. Chaque franc non investi aujourd'hui dans notre réseau routier vieillissant coûtera plus cher aux générations futures.

Les charges croissent de 2,4% et les revenus doivent suivre avec +4 pour tenir l'équilibre budgétaire. Nous estimons que ce taux de croissance des charges est acceptable, acceptons la demande de 32 nouveaux postes non autofinancés, mais soulignons que des efforts sont toujours à mener pour gagner en efficience dans l'administration, tout en maîtrisant la complexification et la bureaucratisation des procédures.

Nous attendons par ailleurs avec intérêt les résultats du programme Efficience+ appliqué à tous les départements et souhaitons vivement que ce programme ait un impact concret sur le fonctionnement de l'Etat. Notons que les frais liés à la pandémie ne sont pas inclus dans le budget 2022 et se montent à environ 250 millions à fin 2021, sous réserve de participation fédérale qui se fait attendre. C'est le nouveau fonds de réserve de politique budgétaire qui a été activé pour cela.

Un montant unique de 30 millions sera issu du fonds de fluctuations des recettes cette fois afin de lisser la mise en application de la RFFA. Ce montant était planifié dans la PIP, il n'est donc pas lié à un impact de la pandémie.

23 millions seront pris dans le fond du 21^e siècle, notamment pour les projets liés au parc de l'innovation (plateforme de la Lonza, entreprise H55 et Natron), pour la stratégie informatique et l'encouragement des remontées mécaniques. Des projets d'avenir pour positionner idéalement notre canton dans les nouvelles technologies. La rigueur budgétaire des exécutifs cantonaux précédents et leur vision, nous rendent grandement service aujourd'hui. Elle nous permet de ne pas entrer dans une phase de rigueur budgétaire et de voir l'avenir avec une toute relative sérénité, notamment grâce aux fonds. Saluons toutes et tous cette vision pragmatique et rigoureuse des finances publiques en place depuis bien des années.

Aujourd'hui, le montant des projets validés dans le Fonds FIGI se monte à 333 millions de francs et celui des projets prioritaires à 206. Ceci mènerait à un dépassement de 39 millions du plafond autorisé hors amortissements. Nous venons de terminer la phase de mise en place de ce fonds et celui-ci est déjà plus que plein. Par ailleurs, les coûts induits ne sont pas finis d'être chiffrés et ce point pourrait avoir un impact non négligeable dans les services. Le rapport se fait attendre. Le Fonds FIGI n'est pas une liste au père Noël. Il demande une vision à long terme de notre Gouvernement et c'est une stratégie claire dans la gestion du parc immobilier avec une priorisation des investissements. D'ailleurs, nous demandons qu'une priorisation des projets soit mise en place par le Conseil d'Etat. Les investissements du Fonds FIGI ne peuvent être cloisonnés à l'unique liste actuelle et se montent à 539 millions.

Notre groupe souhaite mettre en avant les projets liés à la formation et à l'économie, essentiels pour notre canton. Ils concernent les centres de formation sur les sites industriels de Sierre et Monthey. Nous souhaitons que le Valais puisse former, dans des locaux modernes, des personnes qualifiées pour le domaine de l'industrie, un pan d'avenir pour notre économie cantonale.

Plus spécifiquement, notre groupe a déposé plusieurs amendements visant à adapter les sous-objectifs politiques ainsi qu'à ajouter des indicateurs dans les domaines de la santé et de la jeunesse principalement. Ces propositions doivent permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des lois ainsi qu'une évaluation des pratiques du canton pour des tâches que l'on juge critiques aujourd'hui. Nos amendements ne veulent en aucun cas augmenter la bureaucratie.

Les violences domestiques ont malheureusement augmenté de 9% entre 2019 et 2020 et les foyers d'accueil manquent de ressources pour aider les personnes qui sont dans des situations très compliquées. Nous souhaitons que ces institutions aient les moyens nécessaires pour organiser l'accueil d'urgence, accompagner ces personnes en détresse, les

suivre sur le long terme, informer et prévenir les jeunes générations et j'en passe... C'est pourquoi nous avons demandé 100'000 francs supplémentaires en faveur de ces foyers.

A côté des risques naturels relativement bien connus et du risque sociétal pandémique actuellement en cours de mitigation, le risque lié à la cybersécurité des données est devenu conséquent. Il est d'intérêt public cantonal. Celui-ci est pourtant peu conscientisé. Nous l'avons entendu, la fréquence des vols de données ou leur cryptage a augmenté ces dernières années, autant dans les entreprises privées que dans les entités publiques de notre région. Les données dont il est question sont sensibles et elles nous concernent toutes et tous. Le risque de piratage est donc important.

Notre groupe a analysé plusieurs axes dans lesquels il nous paraît nécessaire d'agir plus intensément:

1. Les communes et établissements publics sont de taille et de niveau de professionnalisation très hétérogène. Selon nous, il est du rôle du canton de s'engager, y compris financièrement pour que cette variabilité dans le niveau de protection se réduise. La faille principale dans tout système informatique, c'est l'humain. Nous estimons donc qu'il est important qu'une formation soit mise à disposition des collectivités et financée par le canton, ainsi que des guides de bonne conduite soient édictés pour l'ensemble du territoire cantonal. Nous souhaitons une clarification des rôles des diverses parties prenantes (Service de l'informatique, Service de l'administration numérique, préposé à la protection des données, police) en cas de fuite des données et une meilleure communication vers l'aval des mesures à prendre.

2. Formation à tous les niveaux: organisation et atteinte d'un niveau minimal de sécurité sont du ressort du canton, tout en respectant l'autonomie communale. Pour ce faire, nous avons demandé d'augmenter le budget du Service informatique de 500'000 francs. A côté de cela et de manière plus générale, nous nous demandons quelle est la vision à long terme du Conseil d'Etat pour les services informatiques et de l'administration numérique. Existe-t-il une planification détaillée des besoins à court et moyen terme, une analyse des risques concernant les délais et le rapport réalisé/dépenses a-t-il été effectué? Et comment les risques identifiés sont-ils prévus? On note déjà une augmentation du budget pour les *firewalls*, comment cela est-il justifié?

Nous sommes conscients qu'il s'agit du début d'un long projet digital complexe. Les investissements cantonaux à venir dans ce domaine seront colossaux et les enjeux autour de la digitalisation et des données sont centraux pour notre société. C'est pourquoi nous nous y attardons. Avec la nouvelle législation sur les dangers naturels et les cours d'eau que nous travaillons actuellement, nous sommes en train de construire un Valais qui peut innover, avec une gestion intégrée des risques, des compétences clarifiées et des procédures coordonnées qui touchent aussi bien aux dangers naturels, cours d'eaux et forêts qui nous entourent aux abords de nos villes, villages et mayens.

Le groupe PDCVr veut tenir compte de cette volonté et continuer à être responsable, pragmatique, et actif pour le Valais pour ses communes et ses habitants en particulier. A ce titre, un financement adéquat est nécessaire, c'est-à-dire un subventionnement cantonal inchangé pour l'entretien et la revitalisation des cours d'eau à 70% et renforcé par rapport au financement de nos forêts protectrices. Un bon soin de nos forêts protectrices apporte de la sécurité aux habitants, limite les frais élevés de construction d'ouvrages de protection et produit de la matière première renouvelable et indigène dont nous aurions bien besoin pour réduire notre empreinte carbone. Un soutien à la gestion de nos forêts fera donc économiser de l'argent à la société si l'on regarde l'ensemble des questions économiques, sociétales et environnementales.

Nous avons donc déposé deux amendements pour les cours d'eau et les forêts.

Merci au Gouvernement, aux services cantonaux, aux commissions thématiques et à la COFI pour la préparation et la présentation de ce budget 2022.

Le groupe PDCVr, par ses propositions, souhaite que l'on fasse un plus grand pas en avant pour notre canton.

Merci de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

«Demandez et vous recevrez. Frappez et on vous ouvrira, car quiconque demande reçoit.» Manifestement, certains services de l'Etat ont fait leur l'évangile selon saint Matthieu et le Conseil d'Etat, appuyé par la COFI et par le passé également par ce Parlement, leur a trop souvent ouvert la porte. 2018: 106 nouveaux postes non autofinancés; 2019: 82; 2020: 86; 2021: 40 nouveaux postes non autofinancés proposés. Ça en fait 315 en cinq exercices budgétaires. C'est trop! Beaucoup trop, Monsieur le Chef des finances. On ne pourra pas se payer indéfiniment une telle augmentation des charges de personnel, raison pour laquelle on demande et comme certains préopinants l'ont rappelé, la mise en place d'Efficienc+ . Je vais y venir maintenant. Efficienc+ : un programme pour optimiser l'administration. Monsieur le Chef du département Roberto Schmidt l'a fait. On souhaite maintenant que ses collègues le fassent aussi dans leur département puisqu'aujourd'hui, c'est le seul qui l'a vraiment fait et vous devez maintenant leur imposer cela, Monsieur Schmid.

Je vous lis, c'était quand même en 2019: vous espérez, à terme le département, donc c'était votre département, espère trouver jusqu'à 10% de temps libéré. Une quarantaine de postes sur les 433 du département pourraient ainsi être redistribués autrement. Là, vous mettez aussi que l'idée n'est pas de supprimer des emplois, mais bien de limiter la création de nouveaux postes pour un meilleur usage des ressources. Ça fait 2 ans que vous avez initié ça dans votre département, je pense que maintenant l'ensemble des départements doit le faire, sans quoi on aura les problèmes soulevés aussi par différents autres groupes et notamment mon préopinant Aron Pfammatter qui est aussi relativement inquiet de cette situation.

Dire aussi que si le budget est équilibré cette année, c'est grâce au fonds de fluctuations de recettes notamment. On voit toute la pertinence d'alimenter ces fonds lorsque les années sont bonnes plutôt que dilapider forcément tous les moyens de l'Etat. Aujourd'hui, d'avoir une gestion relativement saine des finances, par le passé, nous permet d'avoir un budget équilibré.

Notre groupe relève, tout comme la COFI, la question de la dotation spéciale de 3 millions décidés par le Conseil d'Etat pour compenser la diminution des recettes des voyageurs des entreprises de transports publics. Ça, ça ne doit pas être dans le budget puisque c'est quelque chose dû au Covid. Ça doit être dans les crédits Covid, comme le reste. Donc là on devrait avoir, si la COFI valide ces amendements, puisqu'en tout cas, elle a relevé cette incohérence, on peut espérer que la COFI et ce Grand Conseil, sans remettre en question ce montant bien sûr, qui doit être traité dans le cadre du Covid, eh bien, nous donnera et Madame Sonia Tauss parlait d'une marge de manœuvre limitée du Parlement, on aurait ainsi une marge de manœuvre de 3 millions supplémentaires pour certains amendements. Dire aussi que sur un budget de près de 4 milliards, ce Grand Conseil dispose tout de même d'une marge de manœuvre, j'ose l'espérer, sinon, on peut se demander aussi ce que nous faisons dans cette salle, si ce n'est qu'être une boîte d'enregistrement.

Nous avons la possibilité d'amender ce budget, de faire des propositions et nous faisons confiance en tout cas à la COFI pour un traitement sérieux de ceci.

Quelques exemples d'amendements de notre groupe:

- Je l'ai dit, il y aura une demande de -10 EPT. On est encore relativement raisonnables. Le Conseil d'Etat en demande 40 et on demande en tout cas d'en diminuer de 10 et surtout dans les prochaines années, de ne pas augmenter ces postes non autofinancés dans l'attente justement de la mise en place d'Efficienc+ .

- 1,7 million supplémentaire pour les forêts de protection. Là aussi, je crois que c'était un petit couac, donc j'espère que ça va passer. On espérait des moyens supplémentaires de la Confédération, mais il n'y a que les subventions de la Confédération qui ont été budgétisées et pas les 1,7 million supplémentaires que le canton doit mettre pour bénéficier de ces moyens fédéraux. Donc là on déposera cet amendement au côté d'autres groupes parlementaires.

– Bruno Perroud viendra aussi pour 2 millions supplémentaires pour la formation des médecins-assistants.

– 1 million supplémentaire pour la prise en charge pédopsychiatrique. Donc aussi, notre groupe sera attentif à certains moyens dans le social.

– Madame Sarah Constantin a parlé, tout à l'heure, de la protection des troupeaux. On va dire tout de même, petite parenthèse, que l'initiative qu'elle vient d'évoquer qui est soumise au vote le 28 novembre prochain, n'est pas inutile puisqu'elle prévoit précisément que le canton doit édicter des prescriptions de protection, soutenir les éleveurs et les agriculteurs dans la protection des troupeaux, ce qui aujourd'hui, à notre sens, trop insuffisamment fait. C'est une mesure concrète de l'initiative qui chargerait le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à aller dans ce sens. Evidemment on peut aussi déposer des amendements budgétaires. Là, c'est des petits pansements qu'on met. Mais on va quand même essayer de les mettre aussi et on compte en tout cas sur votre soutien avec deux amendements: un de 300'000 francs pour justement des mesures de protection et de prévention des attaques et un de 200'000 francs pour casser le monopole d'AGRIDEA en matière de chiens de protection. Notamment les Grisons se questionnent aussi sur cette question pertinente et importante. Il faut que le canton puisse aider les éleveurs de nos alpages et avoir d'autres chiens et si la Confédération ne finance pas cela, dans l'attente d'avoir une solution fédérale, nous estimons que le canton du Valais doit mettre la main au porte-monnaie pour aider nos agriculteurs. Sans quoi, c'est notre agriculture de montagne qui est menacée.

Au niveau du Fonds FIGI, là également, je rejoins la droite qui m'a précédé tout à l'heure au niveau des remarques. On se doit maintenant d'avoir, Monsieur le Chef du département Roberto Schmidt, une ventilation claire. Vous l'aviez annoncée et promise prix, les prix au mètre carré, comment c'est facturé aux services. Ça n'est pas le cas dans le budget 2022. Vous nous promettez cela avec la COFI dans le cadre du compte 2022. Mais on sera extrêmement attentifs, puisque maintenant, on ne peut plus naviguer à vue. C'est essentiel d'avoir ces éléments.

Egalement aussi concernant la planification intégrée pluriannuelle 2022-2025, on voit qu'on dépasse le plafond de 500 millions puisqu'on arrive aux 539 millions. Donc là également, comme d'autres avant moi l'ont rappelé, il y a nécessité de prioriser ces investissements et aussi de prévoir l'alimentation de ce fonds, si on veut pouvoir par une alimentation pérenne financer finalement les réalisations prévues par ce dernier. Là aussi, cela dépendra de la ventilation que je viens d'évoquer.

Bien sûr, notre groupe entre en matière. Bon, je crois qu'on est de toute façon obligés de le faire, mais évidemment qu'on entre en matière sur ce budget. Mais on sera attentif au bon accueil réservé à certains de nos amendements et on vous donne rendez-vous donc au mois de décembre pour la lecture de détail du budget.

Merci.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Verts a pris connaissance des budgets 2022 de l'Etat du Valais et du Fonds FIGI ainsi que de la planification intégrée pluriannuelle 2022-2025 et de son plan financier.

Le budget 2022 présenté respecte les dispositions légales cantonales en matière d'équilibre financier. Il présente notamment un excédent de revenus de 13,5 millions soit 11,2 millions de plus que les comptes 2020 et 2,2 millions de plus que le budget 2021. Cet excédent de revenus représente seulement 0,33% des revenus, c'est dire si la marge de manœuvre des parlementaires est mince en termes de propositions...

Avant d'aller plus loin dans l'analyse des chiffres, nous souhaitons faire une demande au Conseil d'Etat concernant le contexte et les perspectives exposés depuis la page 7 de la proposition de budget. Dans ce chapitre sont exposés différents éléments pris en compte pour l'établissement du budget. Ainsi, la situation économique de la Suisse et du Valais, les

perspectives de croissance ou de décroissance en lien direct avec le PIB, la situation de l'emploi, respectivement du chômage, le taux d'inflation, et les finances du secteur public sont exposés pour justifier les choix et priorités budgétaires.

Ces quelques pages montrent bien à quel point le contexte environnemental est absent des réflexions menées...

En s'appuyant toujours sur les mêmes types de données, les budgets se suivent et se ressemblent même en temps de crise sanitaire, pour finalement s'inscrire, comme le dit le Conseil d'Etat, dans la continuité. Une sorte de train-train où les priorités sont toujours les mêmes...

Nous invitons donc le Conseil d'Etat à introduire dans sa présentation de budget, non seulement le contexte et les perspectives économiques et sociaux, mais également le contexte et les perspectives environnementales. Par exemple, pour cette année, le Conseil d'Etat aurait pu mentionner que Sion est la ville qui se réchauffe le plus vite, que les émissions totales de gaz à effet de serre du canton atteignent plus 16,2 tonnes de CO₂ équivalent par habitant et que plus de la moitié de ces émissions sont indirectes. Le Conseil d'Etat aurait pu mentionner que, hors consommation, l'énergie est responsable de plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre du canton, essentiellement des émissions directes, ce qui fait de ce domaine l'axe prioritaire pour réduire les émissions du Valais. Le Conseil d'Etat aurait également pu mentionner le fait que le canton perd chaque année 80 hectares de terres agricoles sous le coup de l'urbanisation, qu'environ 1'250 sites pollués figurent au cadastre cantonal des sites pollués, et qu'en 20 ans, 40% des espèces d'oiseaux ont disparu des zones agricoles en Suisse... Ce ne sont que quelques exemples et si le Conseil d'Etat se trouvait en manque d'inspiration, nous l'invitons à consulter les différents rapports et statistiques émis par ses services, car ils regorgent d'informations pertinentes.

Vous l'aurez compris, il y a matière à éveiller les consciences et à faire en sorte que les budgets répondent non seulement aux contextes économiques et sociaux, mais également au contexte environnemental particulièrement préoccupant dans lequel le Valais évolue aujourd'hui. Ceci permettra au Gouvernement de gagner en cohérence avec la politique de développement durable mise en avant dans son programme gouvernemental. Cela pourra également répondre à la fixation des priorités dont le gouvernement semble avoir besoin pour la PIP 2022-2025.

Ceci étant dit, les recettes budgétisées se montent à 4 milliards et 72 millions. Ces recettes sont en diminution de 548 millions par rapport au compte 2020, mais en augmentation de 169 millions soit 4,33% par rapport au budget 2021. Il est à noter que 20% de ces recettes proviennent de la péréquation financière intercantonale.

Les charges, quant à elles, sont en augmentation par rapport au budget 2021, mais en baisse par rapport au compte 2020. Elles représentent 11'938 francs par habitant contre 13'582 en 2020. Un quart de ces charges est en lien avec le personnel dont la moitié pour les enseignants et l'autre pour le personnel administratif et d'exploitation.

Le groupe des Verts soutient l'ensemble des 40 EPT supplémentaires budgétisés et souhaite y ajouter un EPT à durée déterminable pour le programme bâtiment. En effet, les demandes reçues en octobre dépassent déjà de 250 les demandes arrêtées en fin 2020. Il faut donner les moyens de répondre à ces demandes pour notre économie et notre environnement sachant que 1 franc investi dans le programme bâtiment rapporte 4 francs à l'économie valaisanne voir 13 francs si l'on déduit la subvention fédérale.

D'autre part, nous saluons l'engagement de 3 EPT de coordination au sein de la police cantonale pour lutter contre les violences domestiques. Par contre, nous sommes dans l'interrogation des moyens alloués à la mise en place de la réorganisation des APEA. Cette mise en place ne peut se faire sans les moyens additionnels évoqués lors de l'acceptation de cette réforme par notre Parlement.

Le groupe des Verts salue la politique d'investissement ambitieuse menée pour les années à venir. Les investissements nets, y compris ceux du Fonds FIGI, représentent 1'082

francs par habitant. Nous saluons également l'utilisation des différents fonds mis en place depuis plusieurs années.

Nous souhaitons à présent attirer l'attention sur différents points:

Si nous sommes satisfaits des moyens attribués pour la mise en place du centre de compétences sol, nous sommes plus critiques sur le fait que le budget alloué à la biodiversité en forêt a été diminué de plus de 510'000 francs entre les budgets 2022 et 2021. Cette constatation est aujourd'hui totalement incompréhensible à la lumière du contexte environnemental dans lequel nous vivons. Nous avons donc déposé un amendement pour revenir à minima au budget alloué en 2021.

Le groupe proposera également une aide supplémentaire de 500'000 francs pour la protection des troupeaux.

Concernant le Service de la mobilité, le manque de financement d'environ 30 millions par an pour l'entretien des routes nous met face aux alternatives suivantes: accepter la détérioration de l'état des routes (avec les risques que cela comporte), réduire la taille du réseau routier (impliquant un transfert de charges vers les communes), renoncer aux nouveaux projets routiers (par exemple aux routes de contournement) ou trouver de nouveaux financements... Pour les Verts, une partie de la solution se trouve dans la proposition d'un moratoire sur les nouvelles routes qui permettra de concentrer les moyens sur l'entretien du réseau existant tout en favorisant des solutions de mobilité alternatives.

Enfin, concernant le Service de la protection contre les crues du Rhône, l'argent est disponible via le fonds de financement de la troisième correction du Rhône. Suite à la réorganisation du service, nous incitons le Conseil des Etats à élaborer et communiquer au plus vite un planning de réalisation qui se fait attendre.

En conclusion, le groupe des Verts entre en matière et remercie tous les collaborateurs ayant permis l'établissement de ce budget ainsi que la commission des finances pour le travail accompli.

Merci pour votre écoute.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Es wurde bereits sehr viel über das Budget gesagt. Im Sinne einer speditiven Sitzung werde ich nicht mehr alles wiederholen.

Das Budget 2022 erscheint auf den ersten Blick ausgeglichen. Doch ein Punkt fällt immer stärker auf: Wir sind abhängig vom Finanzausgleich. Es sind 799 Millionen Franken budgetiert – rund 40 Millionen mehr als im Budget 2020 und 20 Millionen mehr als im Budget 2021. Trotz dieser enormen budgetierten Summe des Finanzausgleichs ist das Budget mit einem doch geringen Plus von 13,5 Millionen knapp bemessen. Denn wie wir aus Erfahrung wissen, kann in einem laufenden Jahr immer wieder etwas geschehen, was Nachtragskredite erfordert. Wenn wir nur diese Zahlen anschauen, heisst das nichts anderes, als wenn wir nicht die rund 20 Millionen mehr vom Finanzausgleich erhalten, sind wir im Minus. Das sollte ein Weckruf sein.

Der stetige Anstieg des Aufwands darf nicht mehr so einfach hingenommen werden. Trotz Schuldenbremse, Budgetdiskussionen und Effizienzprogrammen schaffen wir es nicht, unsere Ausgaben in den Griff zu bekommen. Sämtliche Steuereinnahmen von Firmen und Privaten reichen nicht mehr, um die Personalkosten zu decken.

Wie lange werden wir noch so eine stolze Summe als Finanzausgleich erhalten? Mittlerweile macht dieser Betrag fast ein Viertel der gesamten Einnahmen des Kantons aus. Es ist sehr realistisch aus heutiger wirtschaftlicher und politischer Sicht, dass sich diese Summe des Finanzausgleichs erheblich reduzieren kann. In der Baubranche gibt es ein Sprichwort, das besagt: «Willst du um den Bau nicht weinen, baue nur mit eigenen Steinen.» Aber wir machen seit Jahren das Gegenteil, und es muss zu einer Kehrtwende kommen.

Zum Abschluss noch ein paar letzte Worte zum Budget des Fonds FIGI. Hier vermisst die SVPO ein bisschen mehr Transparenz. Es wäre hilfreich, die tabellarische

Zusammenstellung des Vermögens des Fonds seit der Einführung von 2018 bis heute zu sehen. Somit könnte auch die Zu- oder Abnahme des Fonds über mehrere Jahre beurteilt werden und nicht nur die budgetierte Erfolgsrechnung.

Danke für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Imboden Mischa, Abgeordneter, CVPO, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Am 3. September 2021 hat uns Staatsrat Roberto Schmidt das Budget 2022 präsentiert. Seither hat sich die Finanzkommission intensiv mit diesem Budget auseinandergesetzt, einerseits durch unsere Teilnahme an den thematischen Kommissionssitzungen und andererseits anlässlich unseres zweitägigen Seminars. Das Ergebnis dieser Arbeiten findet sich im Bericht der Finanzkommission zum Budget 2022.

In einer äusserst turbulenten Zeit hat sich der Staatsrat dazu entschieden, auf Kontinuität zu setzen und versucht, positive Zeichen zu senden. So präsentiert sich das Budget 2022 mit aussergewöhnlich hohen Investitionen. Antizyklisches Handeln nennt man das. Ein Vorgehen, welches oft in der Theorie besser tönt, als es in der Praxis wirkt. Auch diese Mal scheint mir der Zeitpunkt gut getroffen. Und wenn ich schon am Komplimente verteilen bin, kann ich auch gleich zugeben, dass der Staatsrat in der Vergangenheit gut daran getan hat, verschiedene Fonds und Kriegskassen zu füllen. Auch wenn solche Töpfe eine saubere Analyse der effektiven Finanzen oder den sogenannten «True and Fair View» erschweren, erweisen sie sich in der Krise natürlich als sehr sinnvoll und beruhigend. Der Finanzkommission ist es aber wichtig, dass sich der Grosse Rat über die Höhe und die Veränderung der einzelnen Fonds und Reserven im Klaren ist. Deshalb wurde in unserem Bericht ein entsprechendes Kapitel eingefügt.

Wenden wir uns nun aber den konkreten Zahlen zu und verschaffen uns einen Überblick.

Der geplante Ertragsüberschuss beträgt 13,5 Millionen und das Budget 2022 sieht eine Selbstfinanzierungsmarge von 277,8 Millionen Franken vor. Die Nettoinvestitionen betragen ebenfalls 277,8 Millionen, womit das finanzielle Gleichgewicht gewahrt und die Vorgaben der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten sind. Eine kurze Analyse der Einnahmen zeigt, dass diese für 2022 mit 3,9 Milliarden budgetiert werden, was gegenüber 2021 eine Zunahme von 152 Millionen oder 4% bedeutet. Besonders erwähnen möchte ich die vorgesehene Entnahme von 30 Millionen aus dem Fonds zum Ausgleich von Einnahmenschwankungen. Damit sollen die tieferen Steuereinnahmen kompensiert werden.

Höhere Kosten finden sich 2022 in fast allen Bereichen. Die Steigerung beträgt ohne Abschreibungen 85,3 Millionen oder 2,4%. Die geplante Entwicklung der Einnahmen und Ausgaben führt dazu, dass die Zunahme der Selbstfinanzierungsmarge – bei einem Unternehmen würde man hier vom Cashflow sprechen – gegenüber 2021 rund 66 Millionen Franken beträgt. Dieses Ergebnis erlaubt es dem Kanton Wallis im Jahr 2022 entsprechend höhere Abschreibungen vorzunehmen. Ein Mehrjahres Vergleich der Selbstfinanzierungsmarge zeigt, dass der Wert für 2022 sehr gut ist und dass die Schuldenbremse eingehalten wird. Berücksichtigt man jedoch die Zuweisungen und Entnahmen aus den Spezialfinanzierungen und Fonds reduziert sich die Selbstfinanzierung nach HRM2 auf 181,7.

Die beiden bedeutendsten Kostenblöcke in der Staatsrechnung sind der Personalaufwand und die Beiträge an Gemeinwesen und Dritte. Gemeinsam machen sie mehr als Zweidrittel der gesamten Staatsaufwendungen aus.

Die Lohnsumme des Kantons Wallis beläuft sich mittlerweile auf 1,04 Milliarden Franken. Gegenüber dem Vorjahr bedeutet dies einen leichten Rückgang von 9 Millionen; berücksichtigt man allerdings die Umgliederung der *Haute école pédagogique du Valais*, so beträgt die Zunahme gegenüber 2021 effektiv doch wiederum 9,4 Millionen. Für das Budget

2022 plant der Staatsrat 40,1 neue Stellen, wovon 8,1 Stellen selbstfinanziert sind. Die Finanzkommission verwendet relativ viel Zeit darauf zu prüfen, ob neugeschaffene Stellen selbstfinanziert sind oder nicht. Dies deshalb, weil selbstfinanzierte Stellen automatisch im Budget zu akzeptieren sind, sofern sie die definierten Kriterien erfüllen. Die Einhaltung dieser Regeln werden vom Finanzinspektorat überprüft. Das Finanzinspektorat nimmt diese Aufgabe äusserst ernst und dafür ist die Finanzkommission sehr dankbar. Gemäss uns vorgelegtem Bericht wurden 2022 19,7 EPT als selbstfinanziert beantragt; vom Finanzinspektorat bestätigt wurden davon gerade einmal 8,1 EPT.

Die Finanzkommission ruft den Staatsrat und die Dienststellen also dazu auf, die ihnen bekannten Regeln für die selbstfinanzierten Stellen zu befolgen.

Die Finanzkommission sieht es als ihre Aufgabe an, nicht nur die Schaffung neuer Stellen zu überprüfen, sondern auch zu analysieren, ob die in früheren Jahren geschaffen und nach wie vor bestehenden selbstfinanzierten Stellen die Kriterien nach wie vor einhalten. Falls dies nicht der Fall ist, müssen diese Stellen aufgehoben oder über den Budgetprozess neu beantragt werden.

Aus den genannten Gründen verlangt die Finanzkommission vom Staatsrat, hier ein Inventar der im Jahr 2020 geschaffen selbstfinanzierten Stellen mit Angaben ihrer Finanzierungsdauer sowie des Ergebnisses der Kontrolle ihrer Selbstfinanzierung zu übermitteln. Zusätzlich beauftragen wir das Finanzinspektorat mit einer jährlichen Überprüfung dieses Inventars, unter Einhaltung der von der Finanzkommission festgelegten Kriterien.

Ausserdem plant der Staatsrat für das Jahr 2022 32 neue nicht selbstfinanzierte Stellen. Die Finanzkommission ist natürlich nicht grundsätzlich gegen neue Stellen. Wir weisen jedoch darauf hin, dass einmal geschaffene Stellen kaum je wieder abgebaut werden. Im Durchschnitt kostet eine neue Stelle den Staat rund 150'000 Franken pro Jahr und zwar nicht nur ein Jahr, sondern auch alle folgenden Jahre.

Zum Abschluss unserer Ausführungen zum Personalaufwand halten wir fest, dass die Finanzkommission alle vom Staatsrat für das Jahr 2022 vorgeschlagenen selbstfinanzierten und nicht selbstfinanzierten Stellen genehmigt hat.

Wenden wir uns dem zweiten Kostentreiber zu: den Beiträgen an Gemeinwesen und Dritte. Erneut steigt dieser Betrag im Jahr 2022 um 63,6 Millionen auf neu 1,5 Milliarden. Bereits in den vergangenen Jahren hat die Finanzkommission immer wieder ihre Besorgnis darüber geäussert, dass diese Kosten ständig ansteigen. Im Bewusstsein, dass in diesem Bereich Kosteneinsparungen sehr schwierig sind, fordert unsere Kommission den Staatsrat trotzdem auf, mögliche Einsparungen zu analysieren und einen entsprechenden Bericht zu veröffentlichen.

Auf die Bemerkungen der Finanzkommission zu den Ergebnissen der einzelnen Departemente möchte ich nur sehr kurz eingehen.

Erwähnen möchte ich speziell:

Departement Finanzen und Energie, Steuerverwaltung: Während die budgetierten Steuereinnahmen der natürlichen Personen aufgrund höherer Erbschafts- und Schenkungssteuer ansteigen, wird 2022 mit tieferen Unternehmenssteuern gerechnet. Grund ist das Inkrafttreten der dritten Etappe des STAF-Wallis. Der entsprechende Rückgang der Steuereinnahmen wird auf ca. 16 Millionen geschätzt.

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur, besonders im Gesundheitswesen: Der Anstieg der Krankenkassenprämienverbilligungen beträgt rund 10 Millionen Franken, obwohl 2022 von tieferen Prämien ausgegangen werden kann.

Departement Volkswirtschaft und Bildung, Dienststelle Wirtschaft, Tourismus und Innovation: Für die Bewilligung der gesetzlich vorgesehenen Rückstellung im Zusammenhang mit dem kantonalen Bergbahnenfonds sind 2 Millionen im Jahr 2021 und 4 Millionen im Jahr 2020 vorgesehen. Diese Rückstellung soll schlussendlich 10 Millionen betragen.

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport, Dienststelle für Grundbuchwesen: Das Projekt «Grundbuch 2020» führt zu Budgetüberschreitungen. Ein Ende der

Projektarbeiten ist noch nicht in Sicht. Die Finanzkommission verlangt von der Dienststelle einen aktualisierten Finanzplan für die Jahre 2022-2025.

Departement Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt, Dienststelle für Mobilität: Wir haben es bereits gehört, auch die Finanzkommission ist der Ansicht, dass die vom Staatsrat beschlossene Sonderzuweisung von 3 Millionen Franken zum Ausgleich der Pandemie im öffentlichen Verkehr nicht mit der Praxis vereinbar ist, die Auswirkungen der Pandemie nicht ins Budget 2022 aufzunehmen.

Werfen wir noch einen kurzen Blick auf die integrierte Mehrjahresplanung und den Fonds FIGI.

Die Mehrjahresplanung geht (mit Ausnahme des Jahres 2023) aus von einem jährlich leicht ansteigenden Globalbudget der Erfolgsrechnung. Natürlich ist eine Planung über einen Zeitraum von 4 Jahren sehr schwierig und die derzeitige Situation macht es sicherlich nicht einfacher, die Zukunft abzuschätzen. Zum jetzigen Zeitpunkt der Planung geht der Staatsrat auch in den nächsten Jahren aus von einem jährlich ansteigenden Personalbestand. Die Finanzkommission wiederholt hier nochmals ihre Aufforderung, immer wieder zu überprüfen, inwieweit die Effizienz der Kantonsverwaltung noch weiter verbessert werden kann.

Dem Konzept des Fonds FIGI entsprechend, zeigt die Erfolgsrechnung des Fonds 2022 ein ausgeglichenes operatives Ergebnis. Die Bruttoinvestitionen belaufen sich auf rund 100,8 Millionen – netto betragen sie 90,7 Millionen. Die regionale Verteilung der Investitionen wurde von einem Teil der Vorredner bereits aufgegriffen. Natürlich erfolgt dies in Abhängigkeit der vorliegenden Projekte, doch sollte der Staatsrat bei der Priorisierung eine gewisse Sensibilität walten lassen.

Das Budget 2022 des Kantons Wallis stellt die Mietaufwendungen bzw. Mieterträge aus der Sicht des Fonds FIGI noch nicht so dar, wie dies vorgesehen ist. Laut Angaben der kantonalen Finanzverwaltung werden die entsprechenden Leistungsverträge nun abgeschlossen und umgesetzt. In der Rechnung 2022 soll das Konzept dann erstmals vollständig angewendet werden. Dies wird zu entsprechenden Differenzen zwischen Budget und Rechnung 2022 führen. Die Finanzkommission wird die entsprechende Zuteilung der Kosten und die daraus resultierenden Differenzen genau analysieren. Betrachtet man das Budget 2022 und die Mehrjahresplanung des Fonds FIGI, stellt man fest, dass die genehmigten Projekte bis heute brutto 333 Millionen betragen, dazukommen 206 Millionen an prioritären Projekten. Nach Abschluss der Mehrjahresplanung bis 2025 wird der Fonds FIGI also die vom Grossen Rat bewilligte Obergrenze von 500 Millionen übersteigen. Es ist davon auszugehen, dass unser Finanzminister bereits einen Plan hat, wie er dann weiter vorgehen möchte.

Damit komme ich zum Schluss. Die Finanzkommission schlägt dem Grossen Rat vor, das präsentierte Budget 2022 zu genehmigen. Der vorliegende Bericht mit seinen 3 Teilberichten wurde von den anwesenden Mitgliedern der Finanzkommission einstimmig angenommen. Ich bedanke mich beim Staatsrat und bei allen Dienststellen und natürlich bei allen Mitgliedern der Finanzkommission und unserem Sekretär für die sehr gute und effiziente Zusammenarbeit. Ausführlichere Dankesworte werde ich nach Abschluss der Budgetdiskussionen im Dezember aussprechen.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Tout d'abord un grand merci pour vos remarques que je trouve très constructives et aussi pour les remerciements à l'adresse de nos employés, du personnel et du Gouvernement qui a essayé de faire un budget équilibré.

J'ai bien écouté vos diverses interventions et préoccupations que je partage pour une bonne partie. J'ai aussi pris acte des amendements que vous avez déjà annoncés. Nous aurons l'occasion d'en discuter avec la commission des finances et avec le Parlement lors de la prochaine session.

Quand même quelques remarques générales sur ce budget.

Beim Budget 2022, das Ihnen der Staatsrat unterbreitet, setzen wir auf Kontinuität – das haben jetzt mehrmals gehört –, auch wenn die sanitäre und wirtschaftliche Situation, aufgrund der immer noch andauernden Covid-Pandemie – und vielleicht wird sie ja nochmals ansteigen – wirklich noch sehr ungewiss ist. Die finanziellen Risiken für den Bund und für die Kantone sind immer noch nicht zu unterschätzen, und trotzdem will der Staatsrat, wie schon in diesem Jahr 2021, positive Signale aussenden. Wir möchten antizyklisch handeln. Wir haben darum das Budget so erstellt, dass wir einerseits den Covid-Ausgaben nicht Rechnung tragen, weil wir diese allfälligen Ausgaben, die 2022 noch kommen könnten, dann über die Budgetreserve finanzieren und dass wir andererseits aber auch auf Sparprogramme verzichten wollen. Wie es auch Herr Pfammatter gesagt hat, die Zahlen sind schwarz in diesem Budget. Wir können also ein ausgeglichenes Budget präsentieren.

Le Conseil d'Etat a opté pour un budget de continuité malgré les incertitudes économiques et financières de la pandémie. Il est particulièrement important, pour le Gouvernement, en cette période difficile que nous envoyions des signaux positifs et agissons de manière anticyclique, ce qui est aussi approuvé par différents groupes dans cette salle. Il faut éviter maintenant des programmes d'austérité qui pénalisent une fois de plus l'économie et les plus pauvres de notre société.

A travers ce budget de continuité, le Conseil d'Etat vous propose tout d'abord de renforcer le soutien à l'économie valaisanne par une politique d'investissement ambitieuse, je dirai, et aussi saluée par les différents groupes avec 643 millions dont 100 millions à peu près du Fonds FIGI. Les investissements bruts 2022 sont budgétés à un niveau encore jamais atteint par l'Etat du Valais.

Le volume d'investissement total généré pourrait même être supérieur à ces chiffres. Vous savez que certains services disposent de financements spéciaux constitués les années précédentes à des fins de préfinancement des dépenses. L'avoir de ces financements spéciaux se montait à presque 30 millions l'année passée, alors qu'on aura même plus que 670-680 millions à disposition.

De plus, les montants présentés n'incluent pas les investissements en cours cautionnés par le canton, notamment dans le domaine d'Energypolis et autres. Pour comparaison, entre 2013 et 2020, les investissements réalisés atteignent en moyenne 480 millions. Par rapport au compte 2020, le volume d'investissements bruts s'accroît de 156 millions ou 32% en plus qu'en 2020.

Mit einem solchen Investitionsbudget verfügt der Kanton über genügend Mittel und Möglichkeiten, um die Walliser Wirtschaft auch im nächsten Jahr gezielt zu unterstützen. Zudem werden viele Unternehmen auch noch von der Umsetzung der 3. und letzten Etappe der kantonalen Steuerreform zugunsten der Unternehmen profitieren, was ja von verschiedenen Fraktionen sehr begrüsst wird, mit Ausnahme der Linken. Investieren wollen wir auf nächstes Jahr vorab in die Infrastruktur. So sind zum Beispiel 100 Millionen für die Autobahn und 100 Millionen für die Kantonsstrassen vorgesehen, über 120 Millionen für den Gebäudepark, 22 Millionen für die Rhonekorrektur. Über 60 Millionen fliessen in eigene Investitionsbeiträge im Bereich Wald, Flussbau und Landschaft.

En ce qui concerne le Fonds FIGI, Monsieur Gasser a demandé une liste et un tableau. Ce tableau, on l'a donné à la commission thématique. Vous savez où on prévoit maintenant d'investir. Le Conseil d'Etat a fixé les priorités pour au maximum jusqu'à 500 millions. On ne va peut-être pas tout réaliser, mais on a fixé pour les 500 millions nos priorités. Alors les dépenses d'investissements prévues pour l'année prochaine sont, par exemple: le collège Roger Bonvin à Sion, la Castalie, la centrale d'engagement à Sierre, le pénitencier de Crêtelongue, l'école professionnelle à Viège, le collège à Saint-Maurice, le stand de tir à Sion.

Dieser hohe Investitionsrhythmus soll auch in den nächsten Jahren noch anhalten, zumindest noch 2 Jahre, und dann wird er nach der PIP langsam zurückgehen. Bis 2025 wollen wir insgesamt 2,5 Milliarden investieren, 430 Millionen davon betreffen den staatlichen Gebäudepark und sollen über den Fonds FIGI finanziert werden.

Le budget 2022 ne prévoit pas seulement un budget renforcé pour nos entreprises, mais également des moyens supplémentaires en faveur de nos institutions et de la population. En fait, le Conseil d'Etat vous propose d'augmenter les subventions dans différents domaines: la réduction individuelle des primes d'assurance maladie, la santé, la prévoyance sociale, les hautes écoles, l'enseignement spécialisé, l'accueil de la petite enfance, la troisième étape de la réforme fiscale cantonale, comme je l'ai annoncé, l'assainissement énergétique des bâtiments, la promotion du solaire et photovoltaïque, la promotion des voitures électriques et hybrides, les parcs naturels, prévention en plus, les aides aux remontées mécaniques, le parc d'innovation du campus Energypolis, les améliorations structurelles dans le domaine de l'agriculture ou encore la mobilité et le soutien aux entreprises de transport. Voilà les points ciblés qu'on voulait donner un peu plus dans ce budget 2022.

La COFI a réitéré son inquiétude quant à la progression constante des subventions à des collectivités et à des tiers. Effectivement, les subventions sans caractère d'investissement augmentent de nouveau de 63 millions par rapport au budget de cette année, pour atteindre 1,55 milliard de francs. Cela représente presque 39% ou plus qu'un tiers de notre budget cantonal.

Comme demandé par la COFI, le Conseil d'Etat essaie d'identifier des pistes d'économies en collaboration aussi, comme c'est prévu dans la loi, avec l'Inspection des finances. Cependant, en tant que ministre des Finances, et là c'est mon opinion personnelle, je ne me fais pas trop d'illusions sur le fait que les subventions seront massivement réduites ou diminuées. Ici au Parlement, au plus tard, je pense que tout le monde fera à nouveau du lobbying. On a déjà entendu aujourd'hui que l'on devrait, dans un domaine ou l'autre, encore augmenter l'année prochaine déjà les subventions.

Pas mal de groupes ont parlé des EPT ou plutôt critiqué l'augmentation des EPT. Je remercie la COFI. Elle a confirmé la nécessité de ces postes. Alors, je rappelle que ces nouveaux postes ne concernent pas seulement l'Administration cantonale, mais également le Ministère public, les tribunaux où vous avez toujours demandé de donner plus d'EPT, la cantonalisation décidée déjà pour les APEA et là, on a déjà mis pour une phase préparatoire deux postes.

Toutes les demandes de nouveaux postes des Tribunaux, du Ministère et des services qui ont été adressées à l'Etat s'élevaient à 175 postes. Sur 175, il y en a 32 (à part les autofinancés) qu'on a dit qu'on proposait au Parlement. Alors, vous savez qu'on a vraiment déjà examiné plusieurs fois dans le Conseil d'Etat, durant plusieurs séances, ces postes pour dire: pas plus que 32, malgré qu'on ait eu 175 demandes.

Je rappelle également que nous avons, dans plusieurs secteurs, toujours une sous-dotation. Vous-mêmes vous dites, ça dépend quel groupe, où on devrait augmenter les postes et que les besoins vont encore augmenter, notamment aussi à cause de l'évolution démographique. Vous avez pu lire dans les journaux que le Valais augmente plus vite que les autres cantons de la Suisse. En moyenne, on a quand même 4-5'000 nouveaux habitants, nouveaux dossiers fiscaux, nouveaux peut-être permis... C'est toutes des choses que quelqu'un va devoir traiter à l'administration.

Vous avez toujours parlé de ce projet Efficience+. C'est vrai. On en discutera au Conseil d'Etat. L'idée, ce n'est pas de licencier des gens, mais de leur donner d'autres travaux et puis, peut-être aussi diminuer et supprimer des choses qu'on ne va plus faire dans l'administration.

Ich kann Ihnen versichern, Herr Pfammatter, Sie haben richtigerweise darauf hingewiesen, dass man diese Funktionskosten beim Personal im Griff behalten muss, aber aufgrund dieser zusätzlichen Aufgaben, die wir haben, aufgrund auch von Covid, das wir jetzt erlebt haben usw., kann ich Ihnen sagen, wir können den Personalbestand nur eines Tages senken, wenn wir die Leistungen senken. Sonst geht es nicht. Wir haben immer mehr Bevölkerung, immer mehr Unternehmen, immer komplexere Aufgaben zu bewältigen, immer mehr Aufgaben vom Bund auf den Kanton – ich weiss, auch vom Kanton auf die Gemeinden zum Teil. Immer komplexer wird die ganze Angelegenheit. Es wird nicht gehen, ohne dass wir

Leistungen abbauen. Und ich will dann sehen, wer hier im Saal bereit ist, dass wir Leistungen abbauen. Ich habe heute nur das Gegenteil gehört. Man soll den Gemeinden helfen bei der Sicherheit der Informatik (Cybersecurity). Ich habe gehört, man soll den Gemeinden helfen bei der Digitalisierung. Und so weiter. Jemand muss das eben auch machen, und darum wird es auch in Zukunft, trotz Digitalisierung, keinen Abbau von Stellen geben, wenn wir nicht Leistungen kürzen. Ich darf auch erwähnen, immerhin, dass der Personalaufwand nur um 0,9% ansteigt. Seit 10 Jahren haben wir die Grundlöhne nicht erhöht, ich habe das immer wieder betont.

Madame Tauss-Cornut, je crois, a dit, pour les postes autofinancés, de contrôler et là, on a toujours été clairs: j'ai un inventaire, maintenant je l'ai donné ou je vais donner. J'ai préparé la lettre. Je vais donner à tous les départements, à tous les services qui ont reçu des postes autofinancés, le mandat de nous chiffrer et prouver où ils ont reçu l'argent des tiers pour financer ces postes durant les années 2020 et 2021. Et si ce financement n'est plus prouvé, on va supprimer ce poste autofinancé. Ça, c'est clair et net qu'on va donner un rapport à la COFI.

Madame Dessimoz a demandé un poste supplémentaire pour le Service de l'énergie et des forces motrices. Je vous remercie. Mais je vais m'opposer à la création de ce poste par solidarité avec mes collègues. Le problème est qu'en principe, la Confédération nous donne 1 million par année pour traiter tous les dossiers Programme bâtiments. Mais c'est un forfait. On finance tout ce travail par ce million. Mais le problème, c'est que la COFI a une fois décidé que les forfaits ne sont pas des autofinancements. Ce ne sont pas des financements de tiers, même si c'est un forfait. Alors on se tient à ce critère. La seule chose qu'on peut faire pour avancer avec le traitement de ce dossier, c'est donner ce million à l'école privée, à des architectes privés qui eux font le travail et on paie par l'argent qui vient de Berne au lieu de créer un poste. C'est la seule chose que je vois pour le moment. Mais c'est financé au total par la Confédération, mais ce ne sont pas des postes autofinancés.

Je viens maintenant encore sur quelques points soulevés par vous. Madame Tauss-Cornut a parlé des APEA qui devraient être opérationnelles le 1er janvier 2023. C'est vrai. Le Parlement a décidé. Le Conseil d'Etat a la volonté de mettre en place cette structure, cette cantonalisation, mais on a un petit problème avec les engagements. C'est qu'on va devoir venir devant la COFI avec le Parlement l'année prochaine, pour une exception, une décision spéciale, parce que c'est quelque chose de spécial une cantonalisation. On va quand même prendre tout ce personnel à l'Etat. On doit faire des procédures d'engagement et pour ça, on ne peut pas attendre jusqu'au budget 2023. Alors, on ne peut pas attendre jusqu'en décembre pour engager le personnel qui va commencer le travail au 1er janvier. C'est assez normal. Même la COFI a confirmé. Alors on va discuter comment on peut résoudre ce problème.

En demande de transport, c'est Madame Tauss-Cornut et Monsieur Logean qui l'ont dit. C'est vrai. Ces 3 millions, on pourra en discuter sur ce qu'on va en faire. Que la PIP est un peu ambitieuse, je partage votre avis, Madame Tauss-Cornut, et peut-être pas réaliste. Je partage aussi cet avis. Mais ce n'est pas très facile actuellement avec le Covid et tous ces problèmes qu'on a actuellement, de faire une PIP. On verra et on l'adaptera chaque année, comme on l'a toujours fait.

Un mot sur la péréquation qui est pour vous alarmante, notre dépendance de la Confédération et aussi pour Monsieur Gasser. Je pense qu'on ne peut pas faire des aides pour l'économie, RFFA pas et toutes autres, investir beaucoup dans l'aide sociale, dans la population et penser que maintenant on n'a plus besoin de l'argent de la Confédération. On ne peut pas réduire les recettes et augmenter les dépenses sans être dépendant de la Confédération. Mais je rappelle toujours et je rappellerai à chaque occasion ici et à Berne, le canton du Valais ne reçoit pas plus que les autres. Si on tient compte de tous les flux financiers qui passent de Berne aux cantons, on est dans la moyenne. On ne reçoit pas plus.

Mais cette péréquation financière, c'est une chose qui est médiatisée chaque année parce que là, vous nommez un seul montant... En ce qui concerne l'argent de la BNS, Monsieur Pfammatter, c'est notre argent! C'est l'argent qui appartient au canton et pas à

quelqu'un d'autre. C'est un droit qu'on a l'argent de la BNS, ce n'est pas une dépendance vis-à-vis de la BNS. C'est notre argent, nos dividendes dont on a besoin.

Herr Kalbermatter hat vom Energiebereich, von der Verstärkung der Information und der Beratung gesprochen. Wir geben ja heute schon 1 Franken 50 aus pro Einwohner für die Beratung im Energiebereich. Wir werden prüfen, ob noch mehr Gelder notwendig sind. Extrem wichtig ist, dass sich die Gemeinden melden, dass sie sich anschliessen diesen regionalen Beratungsstellen, damit wir eben auch das Geld überweisen können. Wir haben auch dieses Jahr die Verfahren vereinfacht in verschiedenen Bereichen, damit man rascher dieses Gebäudeprogramm umsetzen kann.

Was das Strassennetz betrifft, habe ich die gleichen Bedenken – komischerweise. Wir haben effektiv vielleicht ein strukturelles Finanzierungsproblem, weil wir jetzt sehr viel Geld für die Strassen ausgeben. Das ist auch richtig so. Wir brauchen gute Verbindungen, aber die Fonds leeren sich sehr, sehr rasch, und dann müssen wir zusammen mit dem zuständigen Staatsrat Franz Ruppen nach Lösungen suchen, wie wird dann in Zukunft, in 2 Jahren vielleicht, diese Strassenfinanzierung bewältigen, wenn wir keine Fonds mehr haben.

Was den Fonds FIGI betrifft – auch Herr Pfammatter hat es angesprochen –, die regionale Verteilung ist natürlich noch nicht so, wie es eigentlich sein sollte. Es ist ja im Gesetz vorgesehen, dass man alle Regionen angemessen berücksichtigen sollte. Wir haben zwar Neubauten im Oberwallis, wir haben die Berufsfachschule Brig und Visp, wir haben auch sehr viele Investitionen im Bereich Kollegium, ehemaliges Institut in Brig. Wir planen auch ein Verwaltungszentrum in Visp, kommen dort allerdings mit der SBB nicht ganz vorwärts und müssen vielleicht sogar ein anderes Bauland suchen. Das wären eigentlich schon die Ideen, dass wir etwas machen. Allerdings machen wir verhältnismässig mehr im Bereich Unterhalt im Oberwallis als im Mittel- und Unterwallis. Aber das Problem ist nicht einfach zu lösen, weil eben auch die heutigen Dienststellen, wie die Dienststelle für Strassenverkehr mit der Automobilkontrolle, die ist ja jetzt in Sitten, und darum wird das neue Gebäude auch in Sitten gebaut. Diese regionale Verteilung ist nicht ganz einfach. Aber wir machen auch sehr viel im untersten Bereich, wo wir auch Verwaltungsgebäude machen wollen. 500 Millionen – darüber äussere ich mich momentan nicht. Ich habe gesagt, es ist eine Liste der Prioritäten, die immer wieder überarbeitet wird. Vielleicht wird morgen ein Gebäude gestrichen, weil es nicht mehr prioritär ist. Vielleicht kommt übermorgen das Parlamentsgebäude. Das müssen wir schauen. Wir werden nicht mehr ausgeben als 500 Millionen. Die Abzahlungen, die immer wieder hereinkommen, kann man wieder für neue Investitionen gebrauchen. Es sei denn, es seien so viele Bedürfnisse in Zukunft da, dass dieses Parlament vielleicht zur Überzeugung gelangt, dass es mehr Geld braucht. Ich möchte auch nochmals betonen, dass wir eigentlich einen grossen Nachholbedarf aufarbeiten. Wir haben gesagt, wir haben 500 Millionen Nachholbedarf in Gebäuden und Bauten, aber wir haben auch 300 Millionen Nachholbedarf im Bereich des Unterhalts, dass wir bestehende Gebäude wieder auf Vordermann bringen. Ich glaube, wir haben dort sehr viel Arbeit noch vor uns.

Die Digitalisierung – ja, wir beginnen gerade erst mit der Digitalisierung. Das war auch ein Thema. Die wird nicht sofort zu Stellenabbau führen. Das kann ich Ihnen jetzt schon sagen. Wir haben noch nicht einmal die gesetzliche Grundlage für diese digitale Verwaltung. Wir machen jetzt die Strategie, zusammen mit den Gemeinden, und dann wollen wir diese nächstes Jahr ins Parlament bringen. Wir bringen auch das Gesetz ins Parlament. Und dort sehen wir eine Zusammenarbeit mit den Gemeinden vor. Das ist sehr wichtig, damit wir wirklich diese Verknüpfung auf allen Ebenen unseres Staatssystems haben. Der Bund ist übrigens auch nicht weiter. Die machen jetzt gerade eine nationale Gesellschaft, die sich diesem Thema annehmen soll.

Plusieurs, Madame Constantin et d'autres ont parlé, aussi les Verts, je crois, des protections des troupeaux. Augmenter les aides... Oui, on y a aussi réfléchi et vous verrez, je crois, cette semaine en décembre, que le Gouvernement va vous dire qu'on a pris quelques décisions qui vont dans cette direction. Je laisserai informer au moment utile mes collègues là-dessus.

RFFA: vous demandez, Madame Constantin, quand le Conseil d'Etat demande une contribution des entreprises qui ont eu des bénéfices. Nous ne demanderons pas, parce qu'on est d'avis qu'il ne faut pas pénaliser maintenant les entreprises qui ont été innovantes lors de cette pandémie.

Monsieur Bender a également parlé des frais Covid pour les transports publics. On en a déjà discuté, on va voir avec la Confédération.

Les risques de cybersécurité ça, c'est très important, vous avez raison. Le Conseil d'Etat a beaucoup déjà discuté, aussi dans mes services. Et ça aussi, il faut prendre au sérieux ce défi. On a déjà installé aussi un groupe de travail ensemble avec le président du Gouvernement qui va s'en occuper dans le cadre de la protection des données et toutes autres choses avec ce domaine. On a déjà introduit de nouvelles mesures pour mieux sécuriser. Mais une chose est claire: on n'a pas les ressources personnelles pour aider les communes. On peut les aider, les conseiller, mais on ne peut pas aller dans les communes faire le travail. Impossible. On a une stratégie claire. Nous on est là pour conseiller. On peut, mais on a assez à faire pour maîtriser notre système informatique, notre sécurité. Impossible d'encore faire ce travail pour les communes, sauf si vous décidez autre chose.

Monsieur Logean, encore peut-être a demandé la ventilation claire des coûts FIGI. C'est clair que le délai est pour la fin d'année. L'inventaire est établi maintenant. On a fait calculer tous les mètres carrés des bureaux et des locaux. On connaît maintenant toutes les charges, l'électricité et tout par un programme qu'on a installé. On a préparé les contrats de location. Je crois que c'est 500 ou 600 contrats qu'on a dû faire. On est en train de les négocier avec les départements et le dossier sera présenté en fin d'année au Conseil d'Etat. Et puis, après, on aura tous les coûts induits. Cela ne sera pas des millions... Peut-être 2 millions au total pour tous les bâtiments qu'on a à l'Etat du Valais. Et puis, on va présenter ça à la COFI lors des comptes 2021.

Madame Dessimoz a encore parlé du contexte et des perspectives dans le domaine environnemental. On en prend acte. Je partage un peu votre avis. C'est vrai que ce message pour le budget et les comptes, les premières pages sont des copier-coller. Vraiment, c'est comme ça. Alors, on pourrait peut-être aussi réfléchir un peu sur ce domaine, sur ce chapitre. Effectivement, on va le faire. Mais le Conseil d'Etat discute beaucoup sur l'environnement, déjà dans ce budget, vous avez vu pas mal de choses... Le Programme bâtiments, comme je l'ai dit, les panneaux solaires, le Plan Climat. On a un groupe de travail, même une délégation du Conseil d'Etat pour le Plan Climat. On établit maintenant le Plan Climat, on a un Agenda 2030. Alors, on se penche beaucoup et puis, on verra si on doit aussi formuler un peu plus des choses préventives que ce que le Conseil d'Etat fait dans ce domaine.

Je crois que j'ai un peu répondu à tout ce que j'ai noté. Juste une petite correction encore à Monsieur Gasser qui a dit que les rentrées fiscales des personnes morales et des personnes physiques ne suffisent plus pour financer les coûts de personnel... Ce n'est pas vrai! Ces deux montants, si vous les comptez ensemble, ça suffit encore toujours pour financer le personnel. Et si on n'avait pas le personnel qui travaille aux contributions, on n'aurait pas non plus ces rentrées fiscales.

Merci pour votre attention.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat für die Ausführungen.

Somit ist die Eintretensdebatte abgeschlossen. Die Behandlung des Budgets erfolgt, wie schon gesagt, in der Dezembersession.

(Suite et fin de l'examen, cf. *BSGC de décembre 2021*)

Bevor wir jetzt zum Punkt 2 kommen, brauchen wir frische Luft. Es gibt eine kleine Unterbrechung, wie schon angekündigt, von 15 Minuten. Ich bitte die Herren Imboden, Studer und Furrer, die Fenster zu öffnen.

2. **Entrée en matière**

Modification de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über die Beherbergung, die Bewirtung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken (*erste Lesung*)

Der Präsident

Ich bitte Sie, Platz zu nehmen und bitte um Ruhe!

Wir kommen nun zu Punkt 2 der Tagesordnung.

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'économie et de l'énergie

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Nathan Bender / Rapporteur ad hoc: Mathieu Couturier

Discussion sur l'entrée en matière:

Héritier Alexia, députée, PDCVr

La révision de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail des boissons alcoolisées du 8 avril 2004 fait suite au dépôt d'un postulat en 2019 au Grand Conseil intitulé «Un effort minimum pour un gain maximum» et une motion déposée en 2018 intitulée, «Etablir la confiance pour l'exploitation d'un nouvel établissement».

Le postulat demandait d'étudier la mise en place d'un système d'enregistrement des biens mis en locations ainsi que l'attribution de codes d'identification à intégrer aux plateformes d'hébergement en ligne.

Et la motion demandait, elle, une modification de la LHR afin qu'elle impose le dépôt d'un extrait de l'office des poursuites avec le dossier de demande d'autorisations d'exploiter ainsi qu'une déclaration listant les anciennes exploitations du requérant.

Concernant le postulat, finalement, l'idée d'attribuer des codes d'identification aux loueurs exerçant leur activité sur les plateformes d'hébergement a été rejetée. L'instauration d'une telle obligation aurait entraîné une charge de travail démesurée pour les autorités communales et aurait nécessité des ressources qu'elles ne possèdent pas forcément.

Cette idée a néanmoins été remplacée par la mise en place d'un registre au sein de chaque commune pour les loueurs qui n'offrent pas de prestation hôtelière. Elle augmentera certes le cahier des charges des communes, mais permettra d'encadrer l'activité de location à des fins touristiques sans prestation hôtelière de manière proportionnée.

Quant à la demande formulée par la motion, elle sera prise en compte dans l'article 6 de la LHR.

Il est d'une part prévu que l'autorisation d'exploiter n'est délivrée qu'au requérant qui ne fait pas l'objet d'un acte de défaut de biens et d'autre part, qu'au requérant qui possède l'exercice des droits civils. Il est profité de la présente révision pour supprimer l'exigence pour le requérant de devoir attester de bonnes mœurs.

Il y a encore deux modifications qui ont été relevées au sein de notre groupe:

– La possibilité de poursuivre l'exploitation durant une période limitée après le décès du titulaire de l'autorisation d'exploiter. L'article 6a de la LHR constitue une nouvelle disposition et permet de pallier cette problématique en introduisant une période transitoire maximale de deux ans pendant laquelle un héritier du titulaire de l'autorisation d'exploiter peut continuer l'exploitation, pour autant qu'une demande par écrit ait été formulée en ce sens auprès du Conseil municipal dans les deux mois qui suivent le décès.

– Et l'obligation pour les hébergeurs de transmettre quotidiennement les données sur leurs hôtes à la police cantonale. Le projet de loi prévoit de soumettre les titulaires d'une autorisation d'exploiter à une obligation de transmission quotidienne à la Police cantonale des données sur leurs hôtes. L'objectif étant que la police cantonale puisse disposer de ces informations afin d'écarter un danger, de mener des poursuites ou d'assurer l'exécution de condamnations. Il est prévu que cette transmission d'informations se fasse via un portail en ligne, mis en place par l'Etat du Valais. Le coût de cette solution informatique est estimé à 40'000 francs et serait intégralement assumé par l'Etat du Valais.

Le PDCVr s'interroge: ce montant de 40'000 sera-t-il suffisant pour couvrir tous ces frais? Cette transmission doit être effectuée dans un format agréé par la police cantonale et selon une procédure établie par le canton. Beaucoup d'hôteliers ont déjà leur propre programme et le coût pour faire ces modifications sera certainement plus élevé que celui alloué. Pourquoi ne peut pas garder l'ancien système? Il était amplement performant.

En conclusion, le projet de révision présenté concrétise les points suivants:

L'activité de loueur, consistant à mettre à disposition un hébergement à des fins touristiques à l'attention d'hôtes contre rémunération et sans qu'une prestation hôtelière ne soit fournie est désormais réglementée.

En second lieu, le projet de révision durcit les conditions d'octroi d'une autorisation d'exploiter au sens de la LHR. Cette modification permettra d'éviter les situations où des titulaires d'une telle autorisation risquent de léser des fournisseurs, des employés ou des administrations en raison de leur situation financière et permettra de limiter les risques de faillites en cascade.

Le PDCVr remercie le service ainsi que la commission pour le travail accompli et accepte l'entrée en matière telle que proposé. Nous ne déposerons aucun amendement.

Merci de votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Verts a analysé avec attention le projet de modification de la LHR (loi sur l'hébergement et le commerce de détail des boissons alcoolisées).

Cette révision consiste en la mise en œuvre de deux interventions parlementaires qui ont des répercussions également dans la LPC (loi sur la police du commerce).

De plus, le canton a profité de cette révision pour apporter également quelques adaptations et modifications aux lois existantes.

Concernant la LHR, les modifications principales visent à:

– prendre en compte la situation financière du demandeur d'exploiter, c'est-à-dire que ce dernier ne fasse pas l'objet d'un acte de défaut de biens pour les cinq années précédentes et qu'il prouve qu'il dispose de ses droits civils;

– vise aussi à permettre à un héritier de poursuivre l'exploitation pendant deux ans maximum suite au décès du titulaire de l'autorisation d'exploiter;

– et vise, enfin, à spécifier que les formes d'hébergement sans aucune prestation hôtelière sont soumises aux dispositions de la loi sur la police du commerce.

Ayant inscrit cette dernière spécification dans la LHR, il est devenu indispensable d'apporter des modifications à la LPC afin de garantir un meilleur encadrement de l'activité des loueurs n'offrant pas de prestations hôtelières. Ainsi, par analogie avec les hôteliers soumis à la LHR, la LPC a été modifiée. De ce fait, les hébergeurs ont:

– l'obligation de s'annoncer auprès de la commune pour exercer leurs activités et,
– deuxièmement, l'obligation de contrôler les hôtes par analogie à l'article 15 de la LHR.

De plus, les communes ont l'obligation de tenir un registre de ces hébergeurs n'offrant pas de prestations hôtelières.

Toutes ces propositions de modification se rapportant à la LHR et à la LPC sont des «plus-values» indéniables et ainsi, le groupe des Verts soutient sans réserve ces modifications.

Par contre, l'obligation pour les hébergeurs de transmettre quotidiennement à la police cantonale des données sur leurs hôtes via un portail en ligne nous paraît quelque peu compliquée et excessive (création d'interfaces entre les différents systèmes informatiques, coûts, etc.) Il nous semble plus pertinent de suivre la commission économie et énergie qui propose de laisser à la police le soin de recueillir et de consulter les informations qu'elle estime nécessaires pour mener à bien ces tâches et non de rendre obligatoire la transmission de ces données par les hébergeurs.

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts accepte l'entrée en matière et vous enjoint d'en faire de même.

Merci de votre écoute.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Die SVPO ist für Eintreten und unterstützt einen Teil der Änderungen, die vorgeschlagen werden im Entwurf. Wir haben aber auch Anträge hinterlegt auf Streichung einiger Artikel. Und zwar geht es um Artikel, die auf ein Postulat von den Herren Ruppen und Delasoie zurückgehen. Ich habe das damals bereits in der letzten Legislatur hier bekämpft, und es ist tatsächlich so kommen, wie erwartet. Es bringt nichts – nichts ausser neuen Kosten.

Neu sollen nämlich auch die Vermieter von Ferienwohnungen der Meldepflicht unterstellt werden, genau gleich wie die Hotels. Was bedeutet das? Ich habe mit dem Pächter und Betreiber unseres Hotels in Saas-Fee gesprochen. Da gibt es etwas über 30 Betten. Für die Abfrage, die Aufnahme und die Registrierung dieser Daten schätzt er einen durchschnittlichen Aufwand pro Tag von einer Stunde. Diesen Aufwand muss er aufbringen – oder seine Angestellten –, und das heisst, es kommt im Jahr auf Kosten von 8'000 bis 10'000 Franken für diese Arbeit. Der Betrieb des Hotels ist finanziell schwierig. Es steht immer auf der Kippe, ob er da weitermachen kann oder nicht. Er zahlt sich selber einen Lohn von ca. 4'000 Franken aus. Also sind diese 8'000 bis 10'000 Franken keine Kleinigkeit.

Nun, was macht die Politik angesichts der Schwierigkeiten in der Hotellerie? Sie macht nun auch den Vermietern von Ferienwohnungen das Leben schwer. Ich glaube nicht, dass das eine wirklich gute Lösung ist. Das ist nicht die Art, wie wir in der Politik den Tourismus unterstützen sollten. Wir sollten nicht neue Kosten generieren und mehr Aufwand schaffen. Wir sollten uns Gedanken machen, wie wir den Aufwand reduzieren können, Sachen vereinfachen und nicht Bürokratie vergrössern ohne Mehrwert für die Gewerbetreibenden.

Die Ausgangslage, der Grund für dieses Postulat war damals, es gibt anscheinend in einigen Gemeinden – so wie ich damals gehört habe im Unterwallis – etwas Wildwuchs, und das kann man auch diesen Gemeinden überlassen, dass sie das in Ordnung bringen. Diese

Gesetzesänderung zeigt ein typisches Verhalten in unserer heutigen Politik. Es gibt ein paar Leute, die ihre Sache nicht recht machen, aber viele machen ihre Sache in Ordnung, gut und sind rechtschaffende Bürger. Und was macht man nun? Weil es ein paar Leute gibt, die das nicht richtig machen, macht man neue Kontrollmechanismen, die zu mehr Aufwand führen und bestraft damit alle, bestraft damit alle Leute, die es vorher richtig gemacht haben. Und das haben wir heute in der Politik. Wir bestrafen Leute, die es recht machen, weil es ein paar gibt, die es nicht recht machen. Da muss ein Umdenken stattfinden, denn so vergrössern wir einfach Bürokratie und Aufwand, ohne einen Mehrwert zu generieren, auf einer weiteren Ebene, weil es ein paar Gemeinden nicht gelingt, ihre Situation zu kontrollieren, muss nun im ganzen Kanton jede Gemeinde ihre Reglemente und Systeme anpassen, weil man im Kanton ein übergeordnetes Gesetz schafft. Auch das ist nicht nötig, die Gemeinden sollen selber schauen.

Eine weitere Sache, ein weiterer Trend dieser Zeit: Wir schaffen einfach immer mehr Bürokratie und noch mehr Bürokratie und noch mehr Bürokratie. Und es bringt nichts ausser mehr Aufwand.

Meine Damen und Herren, haben Sie in der Bevölkerung den Ruf, den Wunsch nach mehr Bürokratie gehört? Also ich nicht! Wenn Sie wirklich denken, dass wir hier den Aufwand von den Vermietern vermehren wollen und diesen Gesetzesänderungen wie vorgeschlagen zustimmen möchten, dann möchte ich Sie bitten, bringen Sie ein paar Tausend Franken mit am nächsten Freitag und werfen Sie sie hier zum Fenster raus. Denn das ist das, was Sie damit tun. Sie vernichten Geld, ohne einen Gewinn für die Vermieter damit zu schaffen.

Also ich möchte Sie in diesem Sinne bitten, unsere Anträge auf Streichung zu unterstützen.

Besten Dank.

Gemmet Marceline, Suppleantin, CVPO

Die CVPO hat den Entwurf der Abänderung des Gesetzes analysiert und geprüft.

Im Grossen Rat wurden im Verlauf der letzten Jahre verschiedene Vorstösse hinsichtlich dieses Gesetzes vorgebracht und verabschiedet. Auch der Staatsrat hat die Gunst der Stunde genutzt, um dieses Gesetz den nötigen Anpassungen zu unterziehen. Die hauptsächlichen Änderungen beziehen sich auf folgende Punkte:

Die gesuchstellende Person erhält nur noch eine Bewilligung erteilt, wenn diese keine Verlustscheine aufweist und handlungsfähig ist. Zu den Pflichten des Beherbergens gehört es, die Daten der Gäste täglich an die Kantonspolizei zu übermitteln und diese anonymisierten Daten können zu statistischen Zwecken weitergegeben werden. Es besteht eine Meldepflicht für die touristische Beherbergung ohne hotelmässige Leistung bei der Gemeindebehörde des jeweiligen Ortes. Diese wiederum hat die Pflicht, ein Vermieterregister zu führen.

Die CVPO begrüsst es sehr, dass durch diese Anpassungen keine weiteren Stellen geschaffen werden müssen. Die finanziellen Auswirkungen von ca. 40'000 Franken für die elektronische Datenübermittlung bezüglich der Gästekontrolle ist aus unserer Sicht eine zeitgemässe Anpassung. Diese wird im Zeitalter der heutigen Digitalisierung unentbehrlich sein.

Auch die CVPO ist mit dem vorgelegten Änderungsentwurf einverstanden, wie es auch die Kommission für Volkswirtschaft und Energie war.

Die CVPO ist in diesem Sinne für Eintreten.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Burgener Melanie, Suppleantin, CSPO

Die CSPO hat sich mit dem Entwurf zur Abänderung und den vom Staatsrat vorgeschlagenen Anpassungen des Gesetzes über die Beherbergung, die Bewirtung und den

Kleinhandel mit alkoholischen Getränken befasst. Persönlich bin ich bestens mit der Materie vertraut, da ich bereits seit 17 Jahren in der Gastrobranche unternehmerisch tätig bin.

In Anbetracht des Modernisierungsprozesses, der zu einer Vervielfältigung des Unterkunftsangebots geführt hat und der veränderten Umstände rund um die Erteilung von Betriebsbewilligungen, stimmen wir der vorgeschlagenen Anpassung zu.

Ebenfalls auseinandergesetzt haben wir uns mit der Problematik der aktuellen Erfassung von Gästedaten und der damit verbundenen Notwendigkeit einer regelmässigen Übermittlung dieser Informationen an die Polizei. Es erscheint uns in diesem Zusammenhang sehr wichtig, dass Mittel und Wege gefunden werden, welche sowohl bereits die digitalen Kanäle bedienenden, als auch die noch die traditionellen Formulare nutzenden Beherberger und die betroffenen Gemeinden nicht in einem Mehraufwand an Bürokratie und Kosten ersticken lassen.

Die CSPO fordert insbesondere eine, wenn nicht allgemein verbindliche, so doch möglichst breit nutzbare IT-Lösung mit geeigneten Schnittstellenangeboten zu bestehenden Softwareangeboten, die bereits in der Branche zwecks Gästeerfassung genutzt werden. Im Sinne einer forcierten Förderung der Digitalisierung wäre die kostenfreie Bereitstellung einer einheitlichen Lösung für alle Nutzer zweckdienlich. Das oberste Ziel muss in einer pragmatischen Abwicklung durch die Betreiber und einem unkomplizierten Rückgriff durch die Polizei bestehen.

Zu den Gesetzesänderungen möchten wir nur ein paar einzelne hervorheben und diese erläutern:

Dies wäre Artikel 6a Tod des Inhabers der Betriebsbewilligung. Es ist sehr wichtig, dass dieser Artikel neu in das Gesetz aufgenommen wird. Mit Blick auf die zu regelnden Formalitäten erscheint mir die Frist von 2 Jahren aus persönlich gemachter Erfahrung angemessen.

Dann noch zum Artikel 15 Gästekontrolle. Wie ich bereits erwähnt habe, hoffen wir auf eine digitale Variante des Gästemeldeverfahrens, die einen möglichst breiten Raum einnimmt. Bis zu dessen Einführung schliessen wir uns dem Entwurf der Kommission an und äussern den Wunsch, dass kein administrativer und finanzieller Mehraufwand für die Beherberger entstehen wird.

Die CSPO stimmt dem Gesetzesentwurf zu und ist für Eintreten.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Burri Robert, député, PS/GC

La modification de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail des boissons alcoolisées du 8 avril 2004, ci-après la LHR, vise notamment deux objectifs:

Premièrement à établir un juste équilibre des règles applicables aux différentes catégories d'hébergeurs et, secondement, à durcir les conditions d'octroi d'une autorisation d'exploiter au sens de la LHR afin de limiter les risques de faillites en cascade.

Afin d'aboutir au premier objectif, la police cantonale dispose d'un droit de regard dans le registre de contrôle des hôtes et, selon ses besoins, elle est autorisée à recueillir auprès des hébergeurs les informations qu'elle jugera utiles.

La condition imposée à l'hébergeur de ne pas avoir délivré d'actes de défaut de biens durant les 5 dernières années pour obtenir une autorisation d'exploiter permettra de réduire les risques liés au second objectif.

Par ailleurs, en cas de décès du titulaire de l'autorisation d'exploiter, les communes pourront autoriser un héritier à continuer l'exploitation jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire ait été trouvé, au maximum pendant deux ans.

Le groupe PS/GC accepte l'entrée en matière sur cette modification de la loi.

Je vous remercie pour votre attention.

Besson Julien, député-suppléant, UDC

Notre groupe adhère à l'essentiel de la loi dont les avantages ont été déjà exposés par mes préopinants.

Cependant, nous avons une réserve avec la nouvelle teneur de l'article 6 qui va trop loin à notre sens. En effet, avec la crise sanitaire et économique actuelle, il faut s'attendre à des faillites de restaurateurs dont certains vont se retrouver avec un acte de défaut de biens. Ne pas leur laisser une nouvelle chance de revenir à une meilleure fortune nous semble disproportionné. De plus, dans d'autres domaines, il y a des professions qui ont un impact financier bien plus important et qui ne font l'objet d'aucune mesure de ce genre.

Dès lors, nous entrerons en matière et demanderons de revenir à la version initiale de l'article 6.

Merci pour votre compréhension.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP a analysé attentivement le projet de modification de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail des boissons alcoolisées du 8 avril 2004, le message du Conseil d'Etat et le rapport de la commission économie et énergie.

Le groupe PLR/FDP la trouve dans sa grande majorité appropriée et bienvenue en réponse aux différents postulats présentés comme source de cette modification, ainsi que pour clarifier et préciser certains points manquants de cette loi.

Les simplifications législatives amenées quant au rôle et droits de la police sont bienvenues et permettent une action appropriée des forces de l'ordre, tout en épargnant le temps des personnes en charge des registres.

De plus, la mise en place de registre des loueurs communaux couplée à l'obligation d'annoncer les hébergements touristiques sans prestation hôtelière est une bonne nouveauté qui accomplit la mission donnée par le postulat demandant des mesures concrètes quant aux locations en ligne.

Toutefois, le groupe PLR/FDP a déposé plusieurs amendements relatifs à ce projet de modification de loi.

L'article 6 alinéa 1, comme l'a souligné mon préopinant tout à l'heure, obligeant le requérant à ne pas faire l'objet d'un acte de défaut de biens nous paraît bien trop restrictif. Effectivement, bon nombre de professions ne demandent pas une telle justification alors même que les transactions financières peuvent être plus importantes. Cette condition ne nous convainc pas et bride la liberté entrepreneuriale. Un acte de défaut de bien n'est pas synonyme de faillites à répétition et d'impossibilité à tenir un établissement de restauration. Il peut également être synonyme d'une malchance professionnelle et ne doit pas être, selon nous, prohibitif pour ces personnes.

De même, l'article 6a alinéa 1 fait également l'objet d'un amendement. Même si le groupe PLR/FDP salue les clarifications amenées par cet article quant au décès du titulaire de l'autorisation d'exploiter, il nous paraît concrètement possible, dans la situation actuelle, d'octroyer une seule année au nouvel exploitant pour se mettre en règle quant à la LHR. Les cours de restaurateur, disponibles également en ligne, ne font plus l'objet d'attentes insurmontables et les simplifications bureaucratiques qu'engendrerait un délai d'une année sont intéressantes pour les administrations communales.

Toutefois, le délai de reprise devrait être étendu à trois mois au lieu des deux mois actuels. Les situations qu'implique un décès devraient nous amener à rallonger ce délai d'un mois pour éviter des demandes d'autorisation tardives qui résulteraient en des fermetures inappropriées.

Hormis les points cités précédemment faisant l'objet d'amendement, nous suivons les recommandations de la commission économie et énergie, que nous remercions au passage, et acceptons l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Eintreten wird nicht bestritten.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du vendredi 19 novembre 2021, p.*)

Ich gebe jetzt das Wort noch an den Kommissionspräsidenten.

Bender Nathan, député, PDCVr, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Je remercie l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière dans le cadre du projet de révision partielle de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, ainsi que les lois connexes.

Je remercie le Service de l'industrie et du commerce de détail ainsi que le chef du département pour la préparation de la loi et leur contribution, ainsi que les membres de la commission pour le travail sur ce thème assez technique.

La commission n'a pas reconsulté physiquement les divers organismes, mais a considéré leurs prises de position lors de la consultation dans nos discussions.

Nous avons notamment souhaité maintenir la portée communale des autorisations d'exploiter des Food trucks, tel que proposé par le Conseil d'Etat et avons confirmé l'introduction d'un registre des loueurs.

Un devoir d'annonce auprès de la commune est exigé lors d'une mise en location ou sous-location d'un hébergement à des fins touristiques.

La commission a longuement discuté de l'article 15 exigeant la collecte de données de tous les clients et la transmission quotidienne à la police. La commission s'est rangée derrière une solution pragmatique, limitant au mieux la bureaucratie tout en assurant une traçabilité.

La commission n'a pas remis en cause l'exigence de présenter une absence de défaut de biens afin de limiter au mieux des gestions problématiques. Nous avons bien noté l'amendement UDC et PLR de revenir en arrière sur cette exigence. Pour rappel, la motion ayant initié la modification législative et ayant reçu un accueil très favorable de notre Parlement demandait une information avant l'octroi d'une autorisation d'exploiter.

Nous avons pris note également de l'amendement PLR demandant de rabaisser le délai de 2 à 1 an pour la poursuite de l'exploitation d'un établissement après le décès de l'exploitant. Nous avons jugé en commission ce délai raisonnable. Ces cas ont souvent lieu lorsqu'un couple exploite seul un établissement et que l'un décède. Il s'agit souvent du seul revenu de la famille. Par ailleurs, les termes «Conseil communal peut» et «au maximum 2 ans» ont été interprétés comme permettant à la commune de réduire ce délai si vraiment jugé nécessaire.

La commission traitera des amendements déposés mercredi après-midi. L'heure et le lieu de la séance seront communiqués par e-mail dans la journée.

La première lecture de cette loi aura lieu vendredi après-midi.

Merci pour votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Tout d'abord, merci à tous les groupes pour leur soutien à l'entrée en matière et à cette loi. Ce n'est pas une loi, même si elle a été décrite comme assez technique, qui va foncièrement révolutionner la face du monde, d'Airbnb ou de l'hôtellerie valaisanne. C'est surtout la réponse à plusieurs interventions parlementaires, des postulats et des motions qui ont été acceptés par le Grand Conseil. On les a mis en œuvre, on a aussi tenu compte des plus récentes jurisprudences du Tribunal cantonal et d'autres thèmes plus concrets qui nous remontaient du terrain.

La volonté, c'est d'avoir des restaurateurs et des hôteliers dans ce canton ou des hébergeurs qui paient leurs factures, qui font face à leurs obligations. C'était le sens de la motion qui a été acceptée. Si maintenant, d'aucuns viennent dire que ce n'est pas normal, si on a un acte de défaut de biens qu'on ne puisse pas exploiter, qu'il faut tenir compte de la situation du Covid... Le Covid à toutes les sauces, au bout d'un moment, je crois qu'il faudra en sortir et puis, se dire que le but de cette motion, c'était d'avoir une intégrité financière de tous ceux qui exploitent des établissements publics soumis à la LHR.

Quant au postulat, la volonté, c'est aussi d'avoir une certaine visibilité sur ce qui se passe sur les plateformes, et notamment sur Airbnb, qui sont une concurrence à l'hôtellerie traditionnelle, mais qui représente quand même quelque chose de très intéressant pour notre canton. Il n'y a pas dans toutes les régions du canton et notamment en plaine, une hôtellerie extrêmement développée et d'avoir cette possibilité pour nos hôtes de se loger, c'est aussi quelque chose de très intéressant et le plus grand hôtel du canton – passez-moi l'expression, je risque de froisser certaines susceptibilités – mais c'est Airbnb. C'est une réalité. Là, je crois qu'on a trouvé des solutions qui sont assez simples. C'était aussi le sens du postulat de ne pas compliquer et de ne pas créer une espèce de monstre administratif, ça a été dit.

Fabian Zurbruggen hat mir ins Herz gesprochen. Wir wollen da nicht so eine wahnsinnige Bürokratie aufblähen, wir möchten keinen zusätzlichen Aufwand oder finanzielle Kosten auslösen. Wir möchten eine möglichst einfache Lösung, und es ist nicht unser Ziel, die Bürokratie aufzubauen. Aber das ist auch der Wunsch dieses Parlaments, mit diesem Postulat gewisse Sache zu lösen. Und wenn von der Branche, also der Präsident und der Vizepräsident von Gastrovalais haben diese Vorstösse als Miturheber eingereicht, und Sie müssen auch sehen, dass die Branche das auch will. Das Parlament wollte das, und wir versuchen, das möglichst einfach zu machen.

Was die Kantonspolizei anbelangt, ich gehöre zu diesen Leuten, die wirklich grosse Mühe haben, diese *fiche* immer auszufüllen. Ich habe mich immer gefragt, in welchem Datenfrigor diese Daten landen. Weil wir können sie nicht einmal nutzen für die touristische Statistik, wir können diese Daten nicht nutzen. Wozu, wem nützt das? Das bleibt in den Hotels, und die Kantonspolizei musste das mühselig sammeln. Und was damit passiert für unsere Sicherheit, das weiss kaum jemand.

Apparemment, Maurice Papon, au tournant du millénaire, n'a pas été arrêté, mais grâce à cette petite fiche, parce qu'il avait rempli cette fiche à l'hôtel du Forum dans la très belle ville d'Octodure, Martigny, eh bien, on a su qu'il était passé par là. Alors voilà, ça a peut-être servi à traquer Maurice Papon. Mais on se demande si beaucoup de dangereux criminels, surtout avec les instruments de notre époque pour poursuivre des personnes recherchées, à quoi ça sert. Mais c'est une obligation. Ça découle des accords de Schengen, ça découle de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Donc on doit le faire. On essaie de le faire simplement avec un moyen électronique de nos jours.

La police cantonale: est-ce que ces montants sont suffisants? Cela a été dit dans une des interventions notamment par Alexia Héritier, la question peut se poser... Mais c'est une estimation qui engage la police cantonale qui a dit que 40'000 francs c'était suffisant. Mais comme vous le savez tous, dans la plupart des projets informatiques, on arrive souvent à des sommets quand on prévoit ce genre de montant, on le dépasse assez souvent.

Est-ce qu'on peut continuer avec l'ancien système à aller faire le tour avec les voitures de la police? Madame Nathalie Cretton, je pense que pour l'environnement ce ne serait pas forcément une bonne chose tant que les voitures de la police ne sont pas des voitures

électriques. Mais c'est une question qu'on peut vraiment se poser sur l'utilité de nos jours de ces données. Mais, de nouveau, on est obligé de le faire et en tout cas, de les collecter.

Voilà pour les différentes interventions.

Keine Bürokratie, keine Geldvernichtungsmaschine, aber das ist uns klar. Wir haben, und das haben Sie, Frau Burgener, gesagt, unterschiedliche Reservationssysteme, die Hotels haben verschiedene eigene Betriebssysteme. Das ist wirklich eine Vielfalt von EDV-Lösungen. Und wir müssten eigentlich für jedes Reservationssystem eine entsprechende Schnittstelle schaffen. Das wäre wirklich ideal, und ich mache wirklich der Kantonspolizei beliebt, dass das in diese Richtung geht, aber das ist bestimmt teurer als die 40'000 Franken. Und der zusätzliche Aufwand entsteht nur, Fabian Zurbriggen, wenn die Leute, der Hotelier diese Daten wirklich jeden Tag also praktisch manuell einspeisen müssten. Und das ist wirklich nicht das Ziel von dieser Übung. Ich genieße das, wenn ich ins Hotel komme, und die Sache schon vorgedruckt ist, und ich muss nur noch unterzeichnen oder gewisse Daten noch geben. Es ist eine Pflichtübung. Wir können nichts dafür, das ist die gesetzliche Grundlage auf Bundesebene, zum Teil sind das Vorstösse, die Sie mehrheitlich unterstützt haben. Wir machen einfach das Einfachste davon. Aber wir könnten uns sicher gewisse Sachen ersparen, aber das Ziel ist vor allem, dass wir das möglichst einfach handhaben und dass diese Leute nicht Papierkram erledigen müssen, sondern dass sie sich vor allem um ihre Gäste kümmern können.

Et puis, cette obligation d'annonce pour les hébergeurs, c'est vraiment le minimum qui est exigé par ces différentes interventions pour les plateformes, par exemple d'Airbnb et d'autres qui existent. Je pense que c'est aussi une solution qui est totalement acceptable.

Toutes les bases légales sont modifiées. Il y en a quatre qu'il faut modifier. On a tenu compte aussi, par exemple, de la possibilité pour une famille, dont un membre qui exploitait un établissement public décède, de lui laisser le temps de faire son deuil et de trouver une solution pour la reprise de l'établissement, pour dire si elle continue ou pas. Je pense que c'est une solution qui sera aussi appréciée dans les cas qui sont évidemment assez difficiles.

Voilà les différents éléments que je souhaitais apporter en complément des interventions.

Je remercie tous les intervenants et intervenantes. Je remercie la commission par son président Nathan Bender pour le travail et la bonne discussion que nous avons eus. J'espère qu'on pourra régler cette loi avec les différents amendements que nous traiterons ces prochains jours.

Merci.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat für die Ausführungen.

Wie gesagt, die erste Lesung wird dann am Freitagnachmittag stattfinden.

Wir kommen zu Punkt 3 der Tagesordnung.

3. Entrée en matière

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Discussion sur l'entrée en matière:

Furrer Urban, Abgeordneter, CSPO

Ein recht junges Gesetz aus dem Jahr 2011 über den Wald und die Naturgefahren muss bereits revidiert werden. Der Grund, warum hier ein neues Gesetz geschaffen werden muss, ist die umfassende Revision des Bundesgesetzes von 2017 über den Wald auf kantonaler Ebene.

In den letzten Jahren gab es im gesetzlichen Bereich über den Wald, die Naturgefahren und den Wasserbau eigentlich keine Ruhe. Es war ein ständiges Umplatzen und Hin- und Herschieben in der Kantonsverwaltung. 2018 wurden alle Bereiche der Naturgefahren in eine und dieselbe Sektion des Kantons zusammengeführt. Nach einem schnee- und lawinenreichen Winter beschloss der Staatsrat eine Totalrevision des kantonalen Gesetzes über den Wald und die Naturgefahren. Das Gesetz sollte sich mit einzelnen Klärungen und der Zuständigkeitsbereiche befassen.

2019 änderte der Staatsrat seine Strategie wiederum und beschloss eine Totalrevision des kantonalen Gesetzes über den Wasserbau. Der Bereich Wasserbau wurde aus dem kantonalen Gesetz Wald und Naturgefahren entfernt, das dann zum Gesetz über den Wald wurde. Wirklich ein Hin- und Herschieben und wahrscheinlich ist dies noch nicht ganz fertig. Ganz sicher hat dies einen triftigen Grund und seine Berechtigung.

Doch nun liegt ein überarbeitetes Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau vor, über welches wir in dieser Woche hier in diesem Saal debattieren. Eigenlich ein guter und zukunftsorientierter Entwurf, doch die CSPO wird den einen oder anderen Abänderungsantrag einbringen, welcher vor allem den Gemeinden und den Privateigentümern zugutekommen soll.

Wir sind für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Dupuis Emilie, députée, PS/GC

L'historique de la loi sur les dangers naturels et les forêts a vécu nombre de chamboulements ces dix dernières années. Une refonte est donc judicieuse et justifiée.

La loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau présentée ici est en cohérence avec la gestion intégrée des risques, comme le recommande la Plateforme nationale «Dangers naturels» PLANAT.

Elle permet d'une part de prendre en compte les nouveaux risques (tels qu'un blackout électrique, une pandémie ou les effets du réchauffement climatique), ainsi qu'une plus grande intensité des risques connus. D'autre part, elle clarifie la distribution des compétences et des responsabilités en termes de dangers et événements naturels (responsabilité individuelle).

Cependant, deux points ont été relevés par notre groupe:

Déjà, le rapport de commission fait mention de changements de dernière minute apportés le jour même de ladite commission pour mettre un terme au statut spécial du Rhône en l'incluant dans les cours d'eau. Pourtant, ce fleuve et les risques qui en découlent se

démarquent clairement des cours d'eau de montagne. De plus, le Rhône est financé aux 2/3 par la Confédération, avec des critères clairs posés entre autres en termes de revitalisation. Si de nouveaux risques apparaissent, celui du Rhône est toujours bien réel et concerne tous les habitants en plaine inondable, c'est-à-dire 70% des citoyens de ce canton. Notre groupe saura suivre ce dossier avec attention.

Ensuite, le présent projet de loi sert d'application de certaines législations fédérales, notamment en ce qui concerne l'espace réservé aux eaux superficielles et leur revitalisation. Pourtant, la place pour la revitalisation des cours d'eau et lacs de notre canton dans ce projet de loi est relativement restreinte par rapport à la loi d'origine sous prétexte que les principes de base sont contenus dans la législation fédérale et que les détails peuvent être précisés dans le cadre de l'ordonnance. Pourtant, avec le constat généralisé d'une extinction de la biodiversité cette dernière décennie et pour ne pas perdre l'esprit de la loi, il est primordial que les aspects de revitalisation ne soient pas relégués à l'ordonnance et que la loi elle-même garantisse la préservation de la biodiversité, le ralentissement de la vitesse des cours d'eau.

Le groupe PS/GC a déposé des amendements en ce sens et accepte donc l'entrée en matière.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Sans revenir sur les éléments qui ont déjà été évoqués précédemment, nous sommes principalement d'accord avec les objectifs de ces deux nouvelles lois. Notamment, nous saluons la demande de la commission d'augmenter de 10% la subvention cantonale pour les entretiens des cours d'eau et des ouvrages qui passe maintenant de 50 à 60%.

Nous relevons également, comme ça a déjà été dit, les dispositions liées à la revitalisation des eaux ou à la biodiversité qui ont été refusées par une majorité de la commission et rappelons que le service a indiqué que ces aspects pourraient être précisés dans l'ordonnance.

Nous sommes conscients que cette loi améliore grandement la gestion intégrée des risques ainsi que le principe de responsabilisation individuelle. Nous sommes ainsi tout à fait d'accord sur le fond.

Nous aimerions toutefois déposer plusieurs amendements, principalement pour revenir aux versions du Conseil d'Etat dans les deux lois ou pour des corrections de syntaxes. Les deux pour la loi sur les forêts sont plus complets.

Le premier sera pour garantir plus de liberté aux propriétaires des forêts dans l'organisation de leurs entreprises forestières, notamment pour éviter de devoir démanteler leur outil de travail, investi au fil des années.

Le deuxième sera pour permettre aux propriétaires forestiers de réinvestir les bénéfices réalisés sur des activités qui ne sont pas en lien avec les subventions pour les forêts de protection; on pense notamment aux certificats CO₂, à la vente d'articles en bois ou de pépinières ou d'autres activités. Et grâce à cela, ils pourraient directement réinvestir dans la valorisation de la filière bois en Valais et ne pas devoir verser intégralement ces montants au fond de réserve.

Pour conclure, le groupe PLR entre en matière sur ces deux lois.

Merci à la commission et à toutes les personnes qui ont contribué à leur rédaction.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, CVPO

Grundsätzlich begrüsst die CVPO die mit dem Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau angestrebte Harmonisierung und Klärung der Aufgaben und Zuständigkeiten. Die Verantwortlichkeitsfragen werden besser abgegrenzt und definiert. Die Zuständigkeiten der Gemeinden und auch die Eigenverantwortung im Risikobereich werden festgelegt.

Mit einer klaren Aufgabenteilung zwischen den zuständigen Stellen, insbesondere zwischen Kanton, Gemeinden und Eigentümern sollen die Verfahren vereinfacht werden. Eine

Vereinfachung der Verfahren ist absolut notwendig und spart Kosten, denn die Verfahren für Bewilligungen wurden in den letzten Jahren immer aufwendiger und komplizierter. Immer mehr Dokumente sind erforderlich. Dies ist gerade für kleinere Gemeinden ohne Unterstützung nicht mehr machbar.

In Artikel 4 Absatz 2 Buchstabe b) heisst es: «Der Kanton unterstützt die Gemeinden bei der Erarbeitung der Notfallplanung technisch.» Auch diese Hilfe ist nötig. Gerade auch kleine Gemeinden verfügen meist nicht über die nötigen Ressourcen, um eine solche Planung fachgemäss zu erarbeiten.

Im integralen Risikomanagement werden die organisatorischen Massnahmen, wie Warnung und Überwachung, in die planerischen und baulichen Massnahmen miteinbezogen, was zu besseren und kostengünstigeren Lösungen führt. Dies ist ebenfalls zu begrüssen.

Allerdings schränkt Artikel 12 bezüglich der Besonderheiten bei der Gefährdung durch Überschwemmungen der Rhone den Handlungsspielraum neu zu stark ein. Die aufgeführten Bedingungen greifen zu kurz, um beispielsweise Betrieben, in der Jahreszeit ohne Gefährdung, die Möglichkeit zur Geschäftstätigkeit einzuräumen. So ist es gemäss dem vorliegenden Entwurf nicht mehr möglich, während der Wintersaison – in der keine Gefahr durch Überschwemmung der Rhone besteht – die entsprechenden Geschäftstätigkeiten auszuüben. Ein Änderungsantrag zur Herstellung der in der bisherigen Gesetzgebung vorgesehenen Möglichkeiten wurde durch die CVPO eingereicht.

Mit dem neuen Gesetz soll auch das Finanzierungs- und Subventionssystem überarbeitet werden. Die Subventionssätze und Berechnungsgrundlagen sollen bei ähnlichen Leistungen vereinheitlicht werden. Zu bemerken ist, dass der Kanton mit der Vereinheitlichung gleichzeitig die Subventionssätze zulasten der Gemeinden reduziert. Die Fraktion der CVPO begrüsst eine Vereinheitlichung, verlangt aber, dass diese nicht zulasten der Gemeinden vorgenommen wird, wie dies bei der Subventionierung der Präventivmassnahmen in Artikel 48 vorgesehen ist, denn Schutzbauten sind im Kanton Wallis insbesondere auch in den Seitentälern von enormer Bedeutung für die Sicherheit der Bevölkerung. Wir haben einen entsprechenden Änderungsantrag hier ebenfalls platziert.

Die Fraktion der CVPO begrüsst die neue Gesetzgebung und ist für Eintreten, platziert aber Anträge zugunsten der Gemeinden und zugunsten von mehr Flexibilität. Wir danken dem Staatsrat, der Arbeitsgruppe und der Kommission für die wertvolle Arbeit.

Mudry Nicolas, député-suppléant, UDC

Nous traitons ce matin de l'entrée en matière de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau.

Pour l'historique: la loi de 2011 sur les dangers naturels et les forêts (modifiée à plusieurs reprises), s'est finalement transformée en loi sur l'aménagement des cours d'eau et des dangers naturels.

La loi sur les forêts devient un texte législatif à part entière et tout cela afin de regrouper l'ensemble des dangers naturels dans une même base légale, ce qui n'était pas le cas auparavant.

L'objectif de cette nouvelle loi sur les dangers naturels est de légiférer de manière cohérente sur les compétences et responsabilités de chacun, à savoir l'Etat, les communes et les individus. Elle tend à combler les différentes lacunes que pouvaient avoir les textes précédents.

Concernant la loi sur les forêts, sa modification constitue une adaptation à la législation fédérale en la matière.

Notre groupe déposera un amendement à l'article 7. Nous souhaitons également la version initiale de cet article. En effet, en pratique, bon nombre de forêts sont propriétés de communes bourgeoises et non de communes municipales. Le nouvel article proposé par la commission ne prend pas en compte cet état de fait.

Nous déposerons également un amendement concernant l'article 35. Les triages forestiers doivent être autorisés à créer un fonds de réserve pour projet forestier alimenté par les excès de subventions. En effet, beaucoup de triages valorisent une partie de leur matière première qui, actuellement, ne peut pas être réinvestie dans la promotion de la filière du bois dans notre canton.

En revanche, le FCV s'oppose clairement à une réduction du taux de subvention de 70 à 60% pour l'entretien des ouvrages de protection, comme le prévoit le nouvel article 48 alinéa 4.

Pour conclure, le groupe UDC remercie le département de Monsieur le Conseiller d'Etat Ruppen pour l'excellent travail accompli et vous invite à soutenir sans réserve l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Carruzzo Sébastien, député-suppléant, Les Vert.e.s

Le groupe des Verts a pris connaissance de la teneur du projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau et y relève de nombreux points positifs, comme le regroupement dans une même loi des divers dangers naturels auparavant traités par différents textes légaux. A la lumière de la récente réorganisation des services de l'Etat et de la création d'un Service des dangers naturels, ce regroupement nous paraît plus qu'opportun.

Nous notons également que l'introduction des principes de gestion intégrée des risques, avec l'emphase mise sur la priorité à donner aux mesures d'aménagement du territoire, y subordonne les mesures d'intervention et les mesures constructives. C'est un point important que nous saluons également.

Nous nous réjouissons de l'affirmation du principe de responsabilité individuelle. L'Etat et les communes ne peuvent et, de notre point de vue, ne doivent pas être responsables de toutes les mesures de protection contre les dangers naturels. Il en va également de la responsabilité de chacun de prendre des mesures ou un comportement propre à diminuer les risques encourus à l'intérieur du périmètre de telles zones de danger.

Enfin, la prise en compte de la personnalité morale des entreprises et non plus seulement de la personnalité physique de son ou ses dirigeants nous paraît également un développement bienvenu.

Comme vous l'avez compris, le présent projet de loi a pour vocation de combler les lacunes des bases légales existantes qui ne répondaient plus aux recommandations de la plateforme nationale «Dangers naturels» (PLANAT).

Cela est particulièrement patent en ce qui concerne la gestion intégrée des risques. Il est donc réjouissant qu'en unifiant les procédures, la réponse apportée à la gestion des risques naturels augmentera en efficacité et n'aura plus à souffrir de la diversité des pratiques liées au rattachement des différents dangers naturels à divers textes de loi.

Tout en reconnaissant donc les substantielles améliorations que ce projet de loi apporte, le groupe des Verts souhaite néanmoins relever que ce texte pourrait être substantiellement amélioré par une meilleure prise en compte des impératifs de la protection de la biodiversité et de la préservation des fonctions naturelles des cours d'eau et lacs dans leur espace réservé. Il faut relever qu'à ce stade, le projet présenté constitue une occasion ratée de combler des lacunes existantes, souvent visibles sur le terrain. Du strict point de vue de la renaturation des cours d'eau, on constate même une forme d'affaiblissement par rapport à l'actuelle loi sur l'aménagement des cours d'eau, tant au stade de la planification que de la réalisation. Ces constats constituent le socle de plusieurs amendements que nous allons déposer. Il importe aussi que la loi fournisse une base légale solide aux directives d'entretien que le service édicte à l'attention des communes et des tiers. De même, il paraît logique que la subvention du canton pour l'entretien des cours d'eau et lacs communaux (passée de 50 à 60% lors de la discussion en commission) doive être conditionnée au respect de ces directives d'entretien. Ainsi, les mesures d'aménagement des cours d'eau et lacs et des ouvrages de

protection pourraient mieux et plus tenir compte de la protection des sites, de la faune et de la flore.

D'autre part, la profonde refonte apportée par la commission aux articles 11 et 12 constitue un virage crucial sur la façon de considérer les dangers liés au Rhône. Elle pose la question fondamentale des constructions en zone de danger élevé, et des risques auxquels nous acceptons de soumettre sinon la population, du moins les biens matériels.

Dans ce sens, nous soumettrons un amendement qui demande, pour les zones de danger élevé, de limiter les autorisations de construction aux seules exceptions où l'emplacement est imposé par sa destination.

Enfin, concernant la loi sur les forêts, notre groupe propose également plusieurs amendements, concernant les nécessités de stimuler la création de réserves forestières et de renforcer les plans de gestion à l'échelle locale, tout en donnant plus de marge de manœuvre aux propriétaires de disposer des revenus obtenus hors subvention.

Le groupe de Verts accepte donc l'entrée en matière sur cette loi. En vous remerciant pour votre attention, je souhaite que vous fassiez, Mesdames et Messieurs, bon accueil aux amendements que le groupe des Verts proposera à ce texte à l'occasion de la première lecture.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die Fraktion der SVPO begrüsst den Willen, die vorherrschende Zerstreuung der Gesetzesgrundlagen im Bereich der Naturgefahren zu vereinheitlichen. Wir denken, dass jegliche Art der Vereinfachung in diesem aktuellen Gefahrenumfeld dem Bergkanton Wallis hilft. Das neue integrale Risikomanagement kann eine wichtige Stütze für zukünftige Projekte und Ereignisse werden. Daher ist es für uns sehr wichtig, dass bei diesen zukünftigen Ereignissen die Befugnisse, die Zuständigkeiten sowie die Subventionssätze klar und einheitlich geregelt sind.

Die Fraktion der SVPO ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Roten Vincent, député, PDCVr

Je tiens juste à dire que nous ferons une seule prise de parole pour les points 3 et 4 de l'ordre du jour, à savoir donc la modification de la loi sur les dangers naturels ainsi que la prolongation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels; les deux éléments étant étroitement liés, comme je l'ai dit, nous ne ferons qu'une seule prise de parole.

Tout d'abord, nous tenons à saluer les réflexions globales qui ont eu lieu sur la prise en compte des risques et des dangers naturels que ce soit par les différentes réformes du cadre légal lors de ces dernières décennies et notamment avec la mise en place par l'exécutif du canton et la création donc du Service cantonal des dangers naturels. Nous saluons et félicitons notamment le nouveau chef de service, Monsieur Mayoraz, et lui souhaitons bonne suite dans ses nouvelles fonctions.

Les lois qui nous sont soumises aujourd'hui nous conviennent globalement. Mais nous avons relevé 2-3 éléments qui sont problématiques et qui laissent une certaine porte ouverte à l'interprétation juridique qui pourrait être faite de certains articles.

Je m'étonne qu'aucun autre groupe ne l'ait relevé. Mais, par exemple, à l'article 4 alinéa 1: qu'en est-il du report de responsabilité qui était jusqu'à maintenant sur les collectivités, sur les propriétaires fonciers? Selon l'interprétation qui pourrait être faite de l'article, on sait que lorsque l'on a deux juristes, on peut avoir trois avis... Je vous laisse imaginer le nombre d'avis différents que nous avons eus avec les éminents juristes qui siègent dans ce Parlement. Pour l'alinéa 1, on pourrait interpréter ça comme étant un report de la gestion des risques et des dangers sur le propriétaire du fonds. Comment pouvons-nous accepter qu'un propriétaire d'un chalet qui serait hors zone à bâtir, qui ne serait pas dans un

groupement de chalets, puisse être responsable lorsqu'un randonneur traverse sa parcelle et s'il y avait par exemple une avalanche, comment pourrait-on accepter qu'il en devienne responsable?

Nous avons donc déposé, pour l'article 4 alinéa 1, deux amendements, car les solutions sont assez ouvertes:

- soit nous revenons avec un principe où la responsabilité est reportée sur les communes, avec finalement une question qui se pose par rapport à la compétence qui est normalement du canton lorsqu'on est hors zone à bâtir;

- ou alors un deuxième amendement, une deuxième mouture qui voudrait que finalement ce soit le canton, mais qui, cette fois-ci, ait la tâche d'éditer un certain nombre de recommandations et en fasse la publication.

Pour ce qui est toujours dans cet article 4 alinéa 2, nous avons également un problème lorsque l'on parle de degré de protection souhaité, il semblerait que cette clause-là soit tout simplement contraire à la norme SIA. A rappeler que la norme SIA n'est pas soumise à interprétation, mais est réellement un cadre contraignant et quelconque projet qui ne respecterait pas la norme SIA n'aurait aucune chance d'aboutir. Nous proposons donc de supprimer cet élément.

Pour ce qui est en lien avec les éléments liés aux constructions, que ce soit les articles 12, 32, ainsi que 65, nous avons également déposé des amendements. Nous ne remettons pas en question le contenu de ces différents articles, mais nous estimons simplement qu'ils n'ont pas leur place dans cette loi, car nous avons un cadre légal qui gère la loi sur les constructions. Nous estimons donc que ces articles doivent être dans la loi sur les constructions.

En ce qui concerne l'article 48 et la clé de répartition, il a été proposé par la commission 60%, nous proposons d'augmenter à 70% pour éviter un report de charges sur les communes ainsi que pour reproduire certaines clés de répartition qui existent déjà et qui sont déjà aujourd'hui en vigueur dans des projets similaires.

Pour ce qui est de la loi sur les forêts, à l'article 38, nous aimerions revenir au droit en vigueur. Effectivement, dans la proposition du Conseil d'Etat, il est demandé que ces différentes règles de financement soient soumises aux règlements communaux. On sait que certaines communes, beaucoup de communes, ont déjà aujourd'hui fait leur révision de leur règlement, ce qui entraînerait donc une nouvelle révision pour la quasi-totalité des communes. Nous nous interrogeons également sur l'applicabilité de cet article, du fait que certaines routes forestières pourraient être sur plusieurs territoires communaux, donc nous aurons différents modèles qui s'appliquent sur la même route.

Voilà donc ce qui en est pour les modifications de la loi sur les dangers naturels et sur les cours d'eau. Nous entrons bien évidemment en matière.

Pour ce qui est maintenant de la prolongation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels, nous entrons bien évidemment en matière et nous ne déposerons pas de demande de modification parce que finalement, c'est une thématique qui revient plusieurs fois par année, le financement de l'entretien de ces forêts de protection. Il y a lieu peut-être également de se poser la question: comment pourrions-nous faire pour éviter de perdre autant d'argent lorsqu'on entretient ces forêts? Ce qui est assez paradoxal parce que, finalement, aujourd'hui, nous tenons à diminuer les pertes liées à ces exploitations.

En ce qui concerne ce décret, nous entrons en matière.

Merci.

La discussion est close.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées au nom de leur groupe pour donner leur éclairage, leur point de vue sur cette loi qui est très importante, vous l'avez compris.

On a une profonde refonte. Les dangers naturels quittent la loi sur les forêts qu'ils avaient intégrée en 2011 pour rejoindre les cours d'eau. Et vous avez bien compris que ce n'est pas parce que le lien entre dangers naturels et forêts se distend, mais c'est plutôt parce que le lien entre dangers naturels et cours d'eau se resserre. Cette nouvelle composition répond à la géomorphologie de notre canton, dans le contexte du changement climatique en cours et hasard du calendrier, comme l'a souligné aussi Monsieur Roten, ce mariage arrive en même temps que le regroupement des cours d'eau et des dangers naturels dans un nouveau service cantonal à part entière.

Il s'agissait de la première réunion de la commission ATE dans sa nouvelle composition et donc de la première séance de travail avec le nouveau chef du département, Monsieur Ruppen. Depuis cette séance de commission qui s'est déroulée dans un excellent climat, les deux principaux représentants de l'Administration cantonale qui nous ont accompagnés, à savoir Messieurs Raphaël Mayoraz et Jean-Christophe Clivaz, ont chacun été nommés chefs des nouveaux services des dangers naturels pour l'un, des forêts, de la nature et du paysage pour l'autre. Je me joins aussi à Vincent Roten et je joins toute la commission à cette occasion pour souhaiter à chacun des deux nouveaux chefs bon vent et plein succès dans les tâches très complexes qui les attendent.

La commission a accepté à l'unanimité l'ensemble du projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui. Des points importants comme l'innovation liée à la gestion intégrée des risques ou le principe de responsabilisation individuelle ont été largement soutenus.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, certains articles ont fait l'objet de débats plus fournis. C'est notamment le cas de la refonte des articles 11 et 12 avec notamment la fin du statut spécial du danger d'inondation du Rhône, l'harmonisation des conditions pour les constructions dans les secteurs exposés aux différents niveaux de danger.

Dans ce processus de refonte des articles 11 et 12, des alinéas qui auraient dû être formellement supprimés car devenus caducs suite aux modifications acceptées en séance de commission, sont passés en dehors des radars, malheureusement. Il s'agit des alinéas 5 et 6 de l'article 11 et de l'alinéa 4 de l'article 12. Leur abrogation fait l'objet d'amendements spécifiques que la commission a accepté à l'unanimité après la séance, mais par voie de circulation selon l'article 33 du Règlement du Grand Conseil. Nous avons déposé ces amendements et nous les traiterons en première lecture en même temps que tous les autres.

Concernant le subventionnement des mesures préventives, c'est l'article 48, vous avez aussi pu constater qu'une majorité de la commission a souhaité augmenter la subvention à l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection, faisant passer la part cantonale de 50 à 60%. C'est aussi un aspect qui a été évoqué entre autres par Messieurs Monod et Roten.

Différents aspects liés à la biodiversité et la renaturation des cours d'eau ont également été soulevés et discutés durant les débats et une majorité de la commission n'a pas souhaité intégrer dans la loi des éléments spécifiques à ces domaines.

Pour terminer, il ne faut évidemment pas oublier que nous discutons finalement de deux lois dans un même objet de session. Concernant la loi sur les forêts, outre les modifications qui sont évidemment liées au transfert des dangers naturels dans une autre base légale, la loi cantonale sur les forêts s'adapte à la modification de la législation fédérale, par exemple, point clé: elle définit désormais le processus pour la délimitation définitive de la forêt hors zone à bâtir, ça, c'est une nouveauté qui a été instaurée au niveau fédéral et qui répond à la réalité de l'expansion à très très grande échelle de la forêt dans les alpes.

Il y a eu un certain nombre d'amendements déposés, si on écoute les différents avis des groupes qui se sont exprimés ce matin. La commission se réunira mercredi après-midi à 14 heures dans cette même salle pour traiter des différents amendements en vue de la première lecture de jeudi.

Je vous remercie de votre attention.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Nous traitons ce matin l'entrée en matière de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau; un sujet qui revêt une importance croissante au jour d'aujourd'hui. A ce stade déjà, j'adresse un grand merci au groupe de travail qui a travaillé sur ce sujet.

Le présent projet de loi a été élaboré par un groupe de travail qui était composé des représentants de l'Administration cantonale (du SFCEP et SPCR et aussi du Service administratif et juridique de mon département). Le groupe de travail s'est vu notamment confier la tâche d'examiner les compétences et les responsabilités des différentes entités appelées à gérer les dangers naturels sur le territoire valaisan et d'introduire, dans les bases légales cantonales, le principe de gestion intégrée des risques pour les dangers naturels. A cette fin, de nombreuses réunions ont également été organisées avec les autorités cantonales concernées, par exemple, avec le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, le Service de la mobilité et le Service de la sécurité civile et militaire.

La révision totale de la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 est indispensable au vu du nombre élevé de problématiques qui ont été décelées par le groupe de travail et les services spécialisés en matière de dangers naturels. Les dangers naturels ont toujours été et continuent d'être une thématique importante. De par sa topographie, le canton du Valais est particulièrement impacté par ces derniers et la nécessité d'être à la pointe dans ce domaine est vitale, afin d'éviter au maximum des catastrophes qui entraîneraient notamment des pertes humaines.

La Confédération a émis la volonté de mettre en place un standard de sécurité comparable dans l'ensemble du pays dans l'optique d'une gestion globale des risques. Le but est ici de protéger l'être humain et son milieu de vie naturel ainsi que les biens matériels importants. Il appartient maintenant aux cantons d'adapter leurs législations en conséquence.

Suite à des années d'expérience, les services spécialisés en matière de dangers naturels du canton ont mis en évidence que les bases légales ne répondaient plus forcément aux besoins d'aujourd'hui. C'est pourquoi il a été notamment décidé de baser la nouvelle loi sur les principes de la gestion intégrée des risques.

La gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels consiste à combiner de manière optimale et efficace des mesures constructives de planification et d'organisation. Pour cela, une vue d'ensemble fondée sur les bases de danger et le risque est indispensable. Il s'agit d'abord d'identifier et d'évaluer les dangers et les risques, puis de les réduire lorsque cela est nécessaire et possible.

Enfin, la subdivision des bases légales entre la loi sur les forêts et les dangers naturels et la loi sur l'aménagement des cours d'eau est devenue de plus en plus difficile à justifier et a entraîné de nombreux problèmes quant à savoir qui est responsable de quels domaines et qui finance, qui subventionne quels objets ou quelles tâches et à quel taux. De plus, des différences de pratiques découlant de ces deux lois ont été mises en évidence.

Quelles sont alors les grandes lignes respectivement les objectifs de la révision? La législation actuelle en matière de dangers naturels est disséminée dans plusieurs bases légales et comporte certaines lacunes. Par exemple, elle ne couvre pas la gestion intégrée des risques et ne contient pas de définition claire des compétences et des responsabilités. Le fonctionnement de la surveillance de la conduite et de l'intervention doit également être défini. Certaines procédures pour l'élaboration des cartes et plans de zones de dangers sont complexes. Enfin, certaines incohérences apparaissent, notamment avec des taux de subventionnement différents en fonction du domaine de danger.

Les objectifs de la nouvelle loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau sont les suivants:

- introduire la gestion intégrée des risques,
- définir les compétences, les tâches et les responsabilités,
- prendre en compte l'aménagement et l'utilisation du territoire,
- harmoniser et simplifier les procédures et le système de financement,
- mettre à jour les articles, les procédures et les démarches
- et rajouter aussi les éléments qui manquent dans la législation actuelle.

Les dangers naturels dont il est question dans le projet actuel sont les suivants:

– il y a les dangers gravitaires, il s'agit ici de tous les dangers impliquant un déplacement de masse tel que les avalanches, les chutes de pierres, les éboulements, les laves torrentielles, les inondations;

– il y a les dangers tectoniques, comme les séismes;

– puis, les dangers météo-climatiques comme la sécheresse, incendies de forêt, vagues de chaleur, vagues de froid, grêle, tempêtes, neige, remontées de nappe phréatique, etc.

Un principe de base important dans la nouvelle loi, ça a été évoqué par plusieurs députés, est la responsabilité individuelle. Tout le monde est concerné par cette législation, tant les collectivités publiques, le canton et les communes, mais aussi les propriétaires d'infrastructures et les individus. Dans les domaines hors de la compétence des collectivités publiques, les propriétaires d'infrastructure, les personnes qui sont exposées à un risque ne peuvent pas s'attendre à ce qu'une institution se limite pour eux. Elle va définir le degré de protection qu'elle souhaite et assurer leur protection en conséquence.

L'actuelle loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels traite notamment des aspects liés à la défense contre les dangers naturels dans le domaine des avalanches, des instabilités de terrain ainsi que des laves torrentielles liées aux cours d'eau forestiers. Tous ces aspects sont intégrés dans le projet de la nouvelle loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau. Cela implique également un changement dans le nom de la loi qui s'intitulera désormais loi sur les forêts.

Par ailleurs, la loi fédérale sur les forêts ayant été modifiée, l'occasion de procéder à l'adaptation de la législation cantonale a été saisie, les articles concernés sont modifiés au moyen du présent projet de loi. Lors de la séance de la commission ATE du 30 et 31 août, tous les articles de loi ont été traités et différents amendements ont été proposés. La plupart des amendements ont été acceptés tacitement ou à l'unanimité. On en discutera demain lors de la séance de commission et jeudi lors de la lecture, de même que les amendements qui seront déposés aujourd'hui.

Pour le moment, je remercie l'ensemble des groupes politiques pour l'entrée en matière.

Merci.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat.

Wie schon gesagt, wird das Geschäft am Donnerstagsnachmittag in der ersten Lesung weiterbehandelt.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 18 novembre 2021*, p.)

4. Entrée en matière

Prolongation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Verlängerung des Dekrets zur Änderung des Gesetzes über den Wald und die Naturgefahren (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décret (tableau synoptique)

Dekret (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Der Präsident

Ich eröffne die Diskussion.

Discussion sur l'entrée en matière:

Furrer Urban, Abgeordneter, CSPO

Das vorliegende Dekret zur Änderung über den Wald und die Naturgefahren ermöglicht die vom Grossen Rat geforderte Finanzierung der Pflege von Schutzwäldern während des von 2 auf 3 Jahre verlängerten Moratoriums. Zwar regelt der Bund die Subventionierung der anerkannten Kosten im Schutzwald. Gemäss der durch die kantonalen Forstreviere übermittelten Angaben beliefen sich die Kosten in den vergangenen Jahren auf durchschnittlich 9'400 Franken pro Hektare – der festgelegte Kantonsbeitrag hingegen nur auf 8'500. Der Grosse Rat verlangte in einem dringlichen Postulat die Auszahlung eines einmaligen Betrags von 9'000 Franken an die Forstreviere und zwar während einem zweijährigen Moratorium.

Uns allen bekannte Einschränkungen und Ereignisse der vergangenen 20 Monate liessen eine effiziente Arbeit und in Arbeitsgruppen nicht immer zu und führten zwangsläufig zu Verzögerungen. Doch der Bericht sollte jetzt oder in den nächsten Tagen vorliegen, dann veröffentlicht und zur Vernehmlassung unterbreitet werden. Danach wird der Staatsrat den Entscheid für die nächsten 2 oder sogar 6 Jahre treffen. Die Finanzierung sollte möglichst einfach vor sich gehen und keiner Gesetzesänderung unterliegen.

Die CSPO anerkennt die Verzögerung und ist für die Verlängerung des Dekrets über den Wald und die Naturgefahren.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Francey Amandine, députée-suppléante, PLR/FDP

Le projet de décret relatif à la modification de la loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 fait suite au postulat urgent du 12 novembre 2019 intitulé «Des bases solides pour le financement des soins aux forêts protectrices valaisannes» accepté par le Grand Conseil en session de novembre 2019.

Un décret prévoyant la modification de l'article 48 alinéa 1 de cette loi a été accepté par le Grand Conseil lors de la session de mai 2020. Ainsi, les subventions pour la création, l'entretien et la remise en état des forêts protectrices et de leurs infrastructures ont été

plafonnés à 98% des coûts reconnus pour une période de deux ans permettant ainsi de maintenir ce financement à 9'000 francs par hectare.

En raison de la situation du Covid-19, le groupe de travail créé pour élaborer un système de forfait différencié équitable et transparent a pris du retard dans l'avancement de ces travaux et rendra son rapport cet automne.

La prolongation du décret d'un an supplémentaire a ainsi pour but de permettre la préparation et la concrétisation de la mise en œuvre du nouveau système de financement des forêts de protection sur la base du rapport du groupe du travail.

L'entrée en matière et le décret prolongeant le décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels ont été acceptés à l'unanimité par la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur la prolongation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels et acceptera sa prolongation durant une année supplémentaire.

Merci pour votre attention.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, CVPO

Ich will hier nicht länger werden. Die Fraktion der CVPO stimmt der Verlängerung des Dekrets zur Änderung des Gesetzes über den Wald und die Naturgefahren zu.

Wir sind für Eintreten.

Besten Dank.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s

Die Fraktion der Grünen hat die Botschaft des Staatsrats und den Kommissionsbericht studiert. Wir anerkennen, dass es in den letzten 2 Jahren für die eingesetzte Arbeitsgruppe aus verschiedenen Gründen schwierig war, den Auftrag auszuführen. Wir erwarten aber auch, dass die Arbeitsgruppe bis in einem Jahr eine Lösung für ein gerechtes und differenziertes Finanzierungssystem zur Bewirtschaftung der Walliser Schutzwälder vorlegt.

Schutzwälder haben im Wallis eine enorme Bedeutung. 87% aller Wälder spielen eine wichtige Rolle beim Schutz vor Naturgefahren. Ziel der forstlichen Eingriffe ist es, diese Schutzwälder in einem Zustand zu bewahren, indem sie ihre Schutzfunktion optimal erfüllen können. Dazu braucht es genügend finanzielle Mittel.

Aufgrund der äusserst vielfältigen Topografie im Kanton ist es aber auch klar, dass die nötigen Pflegeeingriffe und Arbeiten im Schutzwald nicht überall gleich viel kosten. Deshalb ist eine Pauschale von 9'000 Franken, die gleichermassen für alle Schutzwälder gilt, keine langfristige Lösung. Die Pauschale führt sogar dazu, dass heute der Subventionssatz teilweise bei mehr als 100% liegt, wie auch das eidgenössische Finanzinspektorat festgestellt hat. Der Subventionssatz von 98%, wie er derzeit im kantonalen Waldgesetz in Artikel 48 festgelegt ist, ist zu hoch angesetzt und muss als Übergangslösung betrachtet werden. Zudem muss auch über den zweiten Absatz in Artikel 48 – die Mitfinanzierung durch die Gemeinden – vertieft diskutiert werden, denn es gibt Gemeinden, die selbst keine oder wenige Schutzwälder besitzen, jedoch von den Schutzwäldern anderer Gemeinden profitieren.

Es ist wichtig, dass ein neues System für die Finanzierung der Schutzwaldpflege erarbeitet wird. Ein System, welches der Diversität der Wälder im Kanton und ihrer Bewirtschaftung Rechnung trägt.

In diesem Sinne ist die Fraktion der Grünen für Eintreten. Wir werden der Verlängerung des Dekrets zum Gesetz über den Wald und die Naturgefahren um ein Jahr zustimmen.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Logean Grégory, député, UDC

Très rapidement, comme j'étais, aux côtés d'autres, parmi les auteurs du postulat urgent qui est à l'origine de ce décret qui doit maintenant être prolongé en raison notamment de la crise Covid, permettez-moi d'émettre un souhait. Je suis persuadé que le nouveau chef du département Franz Ruppen y donnera satisfaction. A savoir que maintenant, on puisse enfin trouver un système de financement pérenne qui satisfasse les propriétaires de forêts, les bourgeoisies, Forêt Valais et aussi finalement le Service des forêts. Ça, c'est extrêmement important. N'oubliez pas que les forêts de protection sont essentielles et que si on sous-investit, si on ne fait pas ces entretiens, ça coûte 5 à 10 fois plus cher parce qu'on doit créer ensuite des ouvrages en dur de protection.

Il est essentiel en tout cas de porter bon soin à nos forêts. On a pleine confiance maintenant au groupe de travail avec l'année supplémentaire qui lui est accordée pour amener une solution pérenne.

Merci.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Ich fasse mich ebenfalls kurz.

Die Schutzwälder sind ein Dauerthema im Grossen Rat und haben schon für viele Debatten gesorgt.

Die SVPO unterstützt die Verlängerung des Dekrets und hofft auf einen baldigen Lösungsvorschlag mit einem angemessenen Kantonsbeitrag, der die wichtige Arbeit und den Erhalt unserer Schutzwälder angemessen würdigt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Notre groupe entre en matière sur ce décret, mais déplore le manque de vision d'avenir du service. Ce n'est, en effet, pas une manière agréable de travailler que de le faire par décret – un décret pour prolonger un décret.

Monsieur le Conseiller d'Etat Darbellay nous disait tout à l'heure que nous ne pouvions pas sans arrêt nous cacher derrière le Covid pour justifier des retards. Nous sommes pleinement d'accord avec cela et souhaitons que le service planche sur une vision d'avenir pérenne.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je remercie les représentants des différents groupes qui se sont exprimés. Je constate que les prises de position sont au diapason de celle de la commission qui a accepté cette prolongation, ce décret prolongeant un décret à l'unanimité.

Vous avez pu lire dans le rapport de la commission que la publication du rapport du groupe de travail sur le financement des forêts de protection était prévue pour mi-novembre, donc, en gros, pour ces jours et qu'une consultation sera dès lors ouverte en vue d'une solution pour les prochaines années.

Le souhait de tout le monde, je pense qu'il a été exprimé ici par Madame Constantin et par Monsieur Logean, entre autres, c'est que les différents partenaires en arrivent rapidement à une solution satisfaisante à long terme pour un mode de financement qui soit

juste et puis des relations qui soient plus sereines entre l'Etat du Valais et les propriétaires de forêts.

Voilà, en cas d'amendements, mais je crois qu'il n'y en aura pas, d'après ce que j'ai compris, on les aurait traités lors de la même séance de commission demain après-midi, celle consacrée à la loi sur les dangers naturels.

Je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident

Eintreten ist beschlossen.

Die erste Lesung wird dann am Donnerstag stattfinden.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 18 novembre 2021*, p.)

Ich gebe das Wort jetzt noch Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

La modification de la loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 et plus précisément son article 48 alinéa 1 a pour but d'assurer la mise en œuvre du postulat urgent 5.0458 du 12 novembre 2019 intitulé «Des bases solides pour le financement des soins aux forêts protectrices valaisannes» accepté par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2019.

Ce postulat urgent demandait un moratoire de 2 ans avec le maintien d'un forfait unique à 9'000 francs par hectare pour les soins aux forêts protectrices et la création d'un groupe de travail constitué de tous les partenaires pour élaborer un système de forfaits différenciés, équitables et transparents.

Pourquoi faut-il maintenant une prolongation du décret approuvé? En raison de la situation Covid-19, l'avancement des travaux du groupe de travail a pris du retard et là, Madame la Députée Constantin, il ne s'agit pas de se cacher derrière le Covid, mais c'est une réalité que le groupe de travail n'a pas pu se rencontrer. C'est pour ça qu'il faut prolonger pour qu'ils puissent vraiment travailler dans des conditions nécessaires pour trouver de bons résultats.

Le groupe de travail rendra son rapport en novembre 2021. Ils ont aujourd'hui la dernière séance. Le but de la prolongation du décret approuvé qui passerait de 2 à 3 ans est de permettre la préparation et la concrétisation de la mise en œuvre du nouveau système de financement des forêts de protection sur la base du rapport du groupe de travail qui est attendu ces jours. Le rapport sera ensuite mis en consultation auprès des partenaires. Le rapport et les retours de la consultation serviront de base pour le futur financement à partir de 2023.

Le décret doit alors prolonger à 3 ans au lieu de 2.

On peut résumer que le présent projet de prolongation du décret de modification de la loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 permet d'assurer la mise en œuvre et le financement du postulat urgent accepté par le Grand Conseil durant les 2 ans du moratoire et durant son année supplémentaire.

L'acceptation de la présente prolongation du décret vise à donner davantage de temps de réflexion au groupe de travail afin d'œuvrer sereinement à l'élaboration d'un système de financement équitable et transparent ainsi que d'assurer sa mise en œuvre.

Ça a été dit, la commission ATE du Grand Conseil a accepté à l'unanimité le décret prolongeant le décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels.

Je remercie l'ensemble des groupes politiques pour l'entrée en matière et pour le soutien de cette prolongation du décret.

Merci.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat.

Somit sind wir am Schluss des Programms angekommen. Ich danke Ihnen für die Effizienz.

Das Büro trifft sich in 10 Minuten im Saal 4 zur ordentlichen Bürositzung.

Danke und schönen Tag!

La séance est levée à 12 h 08.

Séance du mercredi 17 novembre 2021

Présidence: Schmid Manfred, Abgeordneter, CVPO

Ouverture de la séance: 9 heures

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Décision relative à la ratification de la troisième tranche de crédits supplémentaires et d'engagement décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19)

Eintretensdebatte

Beschluss über die Genehmigung der vom Staatsrat infolge der Coronavirus-Pandemie (Covid-19) beschlossenen dritten Nachtrags- und Verpflichtungskreditserie

2. Rapports annuels 2019-2020 et 2020-2021 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (CIC-HRC)
Jahresberichte 2019-2020 und 2020-2021 der interparlamentarischen Aufsichtskommission für das Spital Riviera-Chablais, Waadt-Wallis (IPK-HRC)

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

3. Postulat Benno Meichtry, CVPO: Accompagnement 24H/24 – clarifier les conditions-cadre **2020.09.281**
Postulat Benno Meichtry, CVPO: 24 Stundenbetreuung – Rahmenbedingungen klären **2020.09.281**
4. Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Gilbert Truffer, Adg/LA, Martin Lötscher, CVPO et Martin Kalbermatter, CSPO: Le centre médical d'urgences doit rester à l'hôpital **2020.09.282**
Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Gilbert Truffer, Adg/LA, Martin Lötscher, CVPO und Martin Kalbermatter, CSPO: Hausärztliche Notfallpraxis beim Spital muss bleiben **2020.09.282**
5. Postulat Stève Delasoie, PLR/FDP, Emilien Roduit, PLR/FDP, Patrick Hildbrand, SVPO et Laurent Rey, PDCVr: Maladies rares: projets du Valais pour ses concitoyens **2020.11.359**
Postulat Stève Delasoie, PLR/FDP, Emilien Roduit, PLR/FDP, Patrick Hildbrand, SVPO und Laurent Rey, PDCVr: Seltene Krankheiten: Projekte des Wallis für die Bevölkerung **2020.11.359**
6. Postulat Alexandre Maret, PDCVr, Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Nicole Carrupt, PLR/FDP et Bruno Perroud, UDC: Les infirmières praticiennes spécialisées: des professionnelles clés dans l'évolution du système de santé Valaisan? **2020.11.361**
Postulat Alexandre Maret, PDCVr, Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Nicole Carrupt, PLR/FDP und Bruno Perroud, UDC: Sind Pflegefachpersonen mit einem Abschluss

in Advanced Nursing Practice der Schlüssel zum Erfolg des Walliser Gesundheitssystems? **2020.11.361**

7. Postulat Bernd Kalbermatten, CVPO, Charlotte Salzmänn-Briand, CVPO et Michael Graber, SVPO: Contrôles des eaux de baignade: dédommagement en faveur des communes **2020.12.394**
Postulat Bernd Kalbermatten, CVPO, Charlotte Salzmänn-Briand, CVPO und Michael Graber, SVPO: Badewasserkontrollen – Entschädigung für Gemeinden **2020.12.394**
8. Interpellation PLR/FDP, par Martine Tristan: Addiction Valais à nouveau dans la tourmente? **2021.05.097**
Interpellation PLR/FDP, durch Martine Tristan: «Sucht Wallis» erneut in Turbulenzen? **2021.05.097**
9. Interpellation PS/GC, par Blaise Carron: DPD: Que peut faire le canton contre un paquet d'infractions? **2021.05.144**
Interpellation PS/GC, durch Blaise Carron: DPD: Was kann der Kanton gegen wiederholte Verstösse tun? **2021.05.144**
10. Interpellation PS/GC, par Blaise Carron: Développement des services de livraisons des repas à domicile, quelle vision de la part du canton? **2021.05.145**
Interpellation PS/GC, durch Blaise Carron: Entwicklung von Essenslieferdiensten: Wie steht der Kanton dazu? **2021.05.145**
11. Interpellation UDC, par Blaise Melly: Détournements de fonds au Service de l'action sociale **2021.06.186**
retirée par les auteurs
Interpellation UDC, durch Blaise Melly: Veruntreuung von Geldern bei der Dienststelle für Sozialwesen **2021.06.186**
von den Autoren zurückgezogen
12. **Entrée en matière**
Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Änderung des Gesetzes betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (*erste Lesung*)
13. Election de 4 juges suppléants au Tribunal cantonal
Wahl von 4 Ersatzrichtern am Kantonsgericht
14. Naturalisations
Einbürgerungen
15. Recours en grâce (à huis clos)
Begnadigungen (unter Ausschluss der Öffentlichkeit)

Der Präsident

Ich begrüße Sie zur Session vom 17. November.

Ich weise Sie darauf hin, dass weiterhin die Maskenpflicht obligatorisch ist in diesem Saal. Wir werden dann um ca. 10 Uhr 30 eine kurze Pause von 15 Minuten einlegen, um diesen Saal zu lüften.

Ich komme nun zu Punkt 1 der Tagesordnung.

1. Entrée en matière

Décision relative à la ratification de la troisième tranche de crédits supplémentaires et d'engagement décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19)

Eintretensdebatte

Beschluss über die Genehmigung der vom Staatsrat infolge der Coronavirus-Pandemie (Covid-19) beschlossenen dritten Nachtrags- und Verpflichtungskreditserie

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des finances

Finanzkommission

Präsident: Mischa Imboden

Rapporteur: Benoît Bender / Berichterstatter: Alexander Allenbach

Der Präsident

Ich eröffne die Diskussion.

Discussion sur l'entrée en matière:

Tristan Martine, députée, PLR/FDP

Nous parlons ici de crédits supplémentaires à la deuxième tranche de crédits votés par ce Parlement en juin dernier.

En effet, à ce moment-là, bon nombre de données n'étaient pas encore connues. C'est pour cette raison, une fois les données consolidées, que ces crédits supplémentaires sont proposés aujourd'hui à notre vote.

Il s'agit, pour les points principaux:

– du trafic touristique – 12,1 millions bruts, 50% à la charge du canton dont 10,2 millions pour Zermatt,

– du contact tracing – 8 millions, les 100% à la charge du canton,

– des pertes du domaine hospitalier – 11,95 millions, à préciser que 7,7 millions seront récupérés du trop versé sur 2020, car cette somme a finalement été prise en charge par les assurances maladie,

- des pertes dans les soins de longue durée de 5 millions,
- d'une aide à la culture de 10,8 millions dont 50% sont financés par la Confédération ainsi que 2,3 millions entièrement à la charge du canton,
- de l'aide aux entreprises pour fermeture ordonnée de 30 millions dont la moitié est payée par la Confédération.

Le total net de ce crédit supplémentaire est de 50 millions, une fois déduit les 27 millions venant de la Confédération. A noter que pour l'heure, la Confédération n'a encore rien versé sur les précédents crédits.

Si on fait le total de la deuxième tranche plus troisième tranche de crédits accordés partiellement en juin et en novembre, par la présente décision, la somme est de 213 millions bruts et de 119 millions nets, une fois déduit l'apport de la Confédération. A cela s'ajoute une baisse des revenus fiscaux d'environ 35 millions.

Si notre Conseil d'Etat pense pouvoir absorber ce crédit par un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire, un prélèvement sur le fonds de compensation des fluctuations de recettes, les recettes dépassant les prévisions budgétaires principalement la part au bénéfice de la BNS (environ 53 millions), notre groupe PLR/FDP se demande s'il n'aurait pas été prudent de porter une partie de ces crédits supplémentaires au budget 2022 et également sur la PIP 2022-2025.

Il n'en demeure pas moins que notre groupe accepte à l'unanimité ce crédit supplémentaire en complément du crédit accordé en juin.

Merci pour votre attention.

Allenbach Alexander, Abgeordneter, CSPO

Covid-19 beschäftigt uns nun schon ca. 20 Monate, und wir stecken momentan, laut Experten, in der 5. Welle. Weitere Wellen werden folgen. Covid wir uns noch lange beschäftigen, wenn wir die Impfrate nicht stark erhöhen, und wird so für einige Wirtschaftsbereiche – insbesondere für den Tourismus –, aber auch für besonders betroffene Bevölkerungsschichten noch lange negative Auswirkungen haben.

Dieser Virus wird uns auch finanziell richtig einschenken. Im Moment geht der Staatsrat davon aus, dass der Kanton ohne Steuererhöhung die finanziellen Folgen stemmen kann – dies trotz eines geschätzten Steuerrückgangs von 35 Millionen Franken.

Bis heute belaufen sich die Nachtragskredite auf einer Höhe von 336 Millionen (Bruttobeträge). Mit dem heute diskutierten dritten Nachtragskredit von 76,9 Millionen und einem Verpflichtungskredit von 8,8 Millionen wird der Kanton Wallis innerhalb eines Jahres, Gelder in Höhe von rund 422 Millionen gesprochen haben. Anfangs September 2021 sind davon 210 Millionen ausgegeben worden.

Nun, der vorliegende Beschluss wurde deshalb nötig, weil gewisse Änderungen vom Bund im Frühjahr 2021 – beispielsweise neue Härtefallregelung für besonders betroffene Betriebe oder die neue Bundesverordnung zur Unterstützung im Kultur- und Sportbereich sowie Kitas – beim zweiten Kredit noch nicht bekannt waren. Der Beschluss ermöglicht es also nun, um solche Fälle besser zu entschädigen und zu unterstützen.

Gut hat der Kanton Wallis verschiedene Reservefonds, die er nun anzapfen kann. Auch wird mit höheren zusätzlichen Einnahmen von 53 Millionen aus dem Gewinn der Schweizerischen Nationalbank gerechnet. Zudem sind Bundesgelder im Umfang von insgesamt 121 Millionen zugesichert worden.

Hier verlangt die CSPO vom Staatsrat, dass er sich beim Bund dafür einsetzt, dass dieser die immer noch nicht ausgeschütteten Bundesmilliarden für Härtefälle sofort freigibt.

Zu bemerken ist noch, dass die Covid-Kredite ausserhalb der ordentlichen Staatsrechnung ablaufen.

Der weitere Infektionsverlauf, die Wirtschaftslage, aber auch das Referendum zum Covid-Gesetz ermöglichen nur abschätzbare Kosten, welche schlussendlich zulasten der Staatskasse und damit zulasten von uns allen gehen.

Obwohl die finanziellen Auswirkungen von Covid-19 nicht abschätzbar sind – also noch ein bisschen in den Sternen liegen – unterstützt die CPSO diese 2 Kredite. Denn für die CSPO ist es in diesem Moment wichtig, dass Betriebe, Branchen, der Tourismus, aber auch der Kultur- und Sportsektor sowie Kitas, welche unverschuldet zurückfahren mussten, eine Entschädigung bekommen, mit deren Hilfe sie weiter existieren können und so als Arbeitgeber, als Steuerzahler, aber auch als emotionale Unterstützung – wir wissen ja alle, Kultur ist doch die Seele der Menschen – weiter ihren wichtigen Dienst aufrechterhalten können. Dies ist übergeordnet.

Die CSPO ist für Eintreten.

Lips Aïda, députée, UDC

Nous traitons ce matin de la décision relative à la ratification de la troisième tranche de crédits supplémentaires et d'engagement décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie du coronavirus.

Nous saluons cette décision plus que nécessaire, mais nous émettons quelques réserves, notamment concernant l'application du postulat urgent qui s'intitule «Prolongement de l'aide Covid aux acteurs économiques ayant enregistré un recul du chiffre d'affaires de 30%» que j'avais déposé et cosigné par plusieurs partis ici présents.

Celui-ci a été accepté par le Parlement lors de la session de septembre. Néanmoins, après consultation sur le site de l'Etat du Valais, il semble qu'il n'ait été que partiellement appliqué, puisqu'il est mentionné que le délai de demande d'aides Covid est rallongé, mais pas le délai de calcul de chiffre d'affaires, ce qui était spécifié dans le texte du postulat. L'application du service vide totalement le postulat de sa substance. Or, pour reprendre les propos de Monsieur le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay, vous venez d'articuler que la crise Covid devait prendre fin, mais, malheureusement, les restrictions elles ne prennent pas fin. Par conséquent, les mesures d'aides doivent impérativement aller de pair avec les mesures de restriction.

Tant que le Gouvernement appliquera des mesures restrictives pour l'économie, nous pouvons clairement dire que nous ne sommes pas dehors de la crise.

Nous acceptons l'entrée en matière, mais émettons quelques réserves sur notre vote final si le postulat précédemment cité n'est pas appliqué par le département selon la volonté du Parlement.

Nous avons également déposé des amendements en lien avec la discrimination des mesures limitant l'accès à la formation, notamment sur l'arrêt de financement des tests au sein de la HES-SO et HEP-VS.

Nous avons également déposé un amendement concernant la dotation spéciale de 3 millions décidée par le Conseil d'Etat pour compenser la diminution des recettes des voyageurs des entreprises de transports publics liée à la pandémie. En effet, nous demandons de bien distinguer ce qui est du budget ordinaire et ce qui est du Covid, car les modes de financement du Covid devraient s'appuyer principalement sur les fonds que le canton possède.

Merci de votre attention.

Rieder Christian, Suppleant, CVPO

Im dritten Nachtragskredit stimmt es positiv, dass der Betrag, über den wir heute reden, nur mehr einen Drittel so hoch ist wie der zweite Nachtragskredit, resp. nur halb so hoch wie der erste Nachtragskredit infolge der Coronavirus-Pandemie. Das ist erfreulich und zeigt sich hier in Zahlen, dass sich die Lage im Blick auf die letzten Monate zu stabilisieren scheint.

Dennoch ist der Betrag von über 76 Millionen ein stolzer, und man neigt zu vergessen, dass es sich hier de facto um erspartes Geld handelt, Geld, welches wir unter anderem dank der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse heute ausgeben konnten. Wir sprechen von Geld, welches in der Höhe, ich erinnere an die Beträge: erster Kredit über 122 Millionen, zweiter Kredit über 213 Millionen und nun der dritte Kredit von über 76 Millionen, welches erspart wurde. Zählen wir die 3 Kredite zusammen, kommen wir auf eine Summe von über 300 Millionen Zusatzkredit. Es handelt sich um Geld, welches in dieser Höhe und ausserhalb des Budgets nicht auf ewig in den Fonds sein wird.

Mit Blick auf die einzelnen Massnahmen im dritten Zusatzkredit fällt wenig überraschend auf, dass etwa die Hälfte des Betrags zugunsten von touristischen Unternehmen und von anderen Härtefällen betroffenen Betrieben eingesetzt wurde.

Man könnte nun meinen, die Sache sei geregelt. Die betroffenen Betriebe, namentlich Luftseilbahnen und andere Verkehrsbetriebe, Hotels, Restaurants, etc. seien gerettet. Doch dem ist nicht so. Wir stehen wirtschaftlich gesehen im Kanton Wallis vor entscheidenden Monaten und müssen uns dabei nichts vormachen und anerkennen, dass wir vor einer Weggabelung stehen. Entweder der alpine Wintertourismus wird sich im Winter 2021/2022 im Bereich des Tagestourismus und im Bereich der Hotellerie wieder den gewohnten Indikatoren annähern – oder eben nicht. Das zweite Szenario wäre für die Wirtschaftlichkeit unseres Kantons verheerend. Aus diesem Grund appellieren wir an den Staatsrat, für die wenig verbleibende Zeit über die Departemente hinweg sich auf die Wintersaison vorzubereiten, ähnlich gut, wie er es vor einem Jahr unter erschwerten Bedingungen getan hat. Die Ausgangslage ist heute als vor einem Jahr besser, um die touristische Situation voranzutreiben. Die Zeit gilt es zu nutzen, auch im Hinblick auf die Notwendigkeit, einen vierten Nachtragskredit in seiner Höhe nochmals stark zu minimisieren.

Die CVPO ist für Eintreten und wird keine Abänderungsanträge einreichen.

Mariétan Xavier, député-suppléant, PDCVr

Après en avoir débattu il y a de cela une année en novembre 2020 et lors de la session de juin 2021, le Parlement est une nouvelle fois amené à ratifier des crédits supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie du Covid-19.

Dans cette dépense, sont prévus des crédits complémentaires à hauteur de 76,9 millions de francs, principalement des aides pour le trafic local et touristique ainsi que pour le financement de la gestion sanitaire de la pandémie et un crédit d'engagement pour le cautionnement de prêts bancaires à hauteur de 8,8 millions.

Le groupe PDCVr salue les mesures de soutien entreprises par le Conseil d'Etat et relève que de manière générale, l'économie valaisanne a plutôt bien résisté à cette crise.

Toutefois, certains secteurs de notre économie sont plus touchés que d'autres. C'est pourquoi ces crédits supplémentaires sont légitimes.

Le groupe PDCVr demande au Conseil d'Etat si, pour le futur, une planification des aides Covid a déjà été prévue. Autrement dit, jusqu'à quand le Conseil d'Etat continuera-t-il à verser des aides aux différents secteurs de l'économie?

De plus, nous tenons également à relever le fait que le canton attend toujours les contributions financières de la Confédération aux différentes mesures de soutien Covid-19.

En conclusion, le groupe PDCVr accepte l'entrée en matière relative à cette troisième tranche de crédits supplémentaires et profite de remercier l'Administration cantonale et le Conseil d'Etat pour la mise en place des mesures de soutien.

Merci pour votre attention.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance du rapport de la COFI concernant la troisième tranche de crédit supplémentaire en rapport avec la pandémie de Covid-19.

Les crédits définis nous semblent, dans l'ensemble, justes et proportionnés. Ils s'inscrivent dans la continuité des financements déjà octroyés. Nous vous proposons donc de l'accepter.

Un questionnement subsiste à nos yeux: en date du 7 septembre, la RTS révélait que près de 220 entreprises s'étaient versé des dividendes alors qu'elles avaient obtenu un prêt Covid. C'est inacceptable et nous demandons au Conseil d'Etat si le SECO a dénoncé des entreprises valaisannes et si c'est le cas, quelles sont les sanctions?

Merci pour votre attention.

Card Corinne, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Verts a pris connaissance de la demande relative à la troisième tranche de crédits supplémentaires et d'engagement en réponse à la pandémie de Coronavirus. Il s'agit d'un montant de 76,9 millions (montants bruts) dont plus de 50 millions à la charge du canton du Valais, viennent s'ajouter à ces crédits supplémentaires, une demande de 8,8 millions pour des crédits d'engagement pour le cautionnement de prêts bancaires en faveur des entreprises ayant subi un recul important de leur chiffre d'affaires.

Pour rappel, nous avons déjà alloué plus de 335 millions de crédits supplémentaires depuis le début de la pandémie dont plus de 241 millions à la charge directe du canton du Valais. De très nombreuses personnes ont été affectées par la situation exceptionnelle que nous vivons, les montants conséquents mentionnés sont représentatifs de l'ampleur de la situation.

Comme nous le voyons actuellement, la pandémie est encore fortement présente et la nécessité d'aider les personnes directement et indirectement impactées par le Covid est toujours présente. Je pense ici notamment aux acteurs culturels, la reprise attendue n'est pas au rendez-vous, nous avons pu voir la semaine passée les difficultés rencontrées par les théâtres pour faire revenir le public, mais également les chorales qui ont toujours des difficultés à retrouver une participation correcte. Les entreprises touristiques sont encore touchées par le ralentissement des voyages et je tiens à rappeler que de nombreuses entreprises ont dû de nouveau refermer leurs portes début 2021. Le secteur de la santé (les hôpitaux, mais aussi les soins de longue durée) a également payé et continue à subir des pertes importantes liées à la pandémie. Nous devons donc continuer de soutenir ces secteurs qui ont été fortement fragilisés afin qu'ils puissent traverser cette période difficile. Notre devoir en tant que Parlement est de tout mettre en œuvre pour aider celles et ceux qui en ont besoin.

En acceptant la demande du Conseil d'Etat, nous porterons ainsi notre aide à plus de 410 millions de crédit supplémentaire, dont plus de 300 millions à la charge du canton du Valais.

Les Verts soutiennent donc à l'unanimité ces crédits supplémentaires et les crédits d'engagement, car ils sont dans la continuité des aides déjà acceptées par le Parlement.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

Imboden Mischa, Abgeordneter, CVPO, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Im November 2020 hat sich der Grosse Rat ein erstes Mal mit den finanziellen Auswirkungen von Covid-19 auf unsere Staatsfinanzen beschäftigt und einen Nachtragskredit in Höhe von insgesamt 122,8 Millionen Franken bewilligt. Davon wurden bis Ende 2020 61,9 Millionen Franken gebraucht. Ein Teil der nicht umgesetzten Massnahmen, nämlich 50,3 Millionen, wurde ins Jahr 2021 übertragen. Im Juni 2021 genehmigte der Grosse Rat ein zweites Paket von Nachtragskrediten in Höhe von brutto 213 Millionen Franken. Davon wurden bis heute rund 180 Millionen verwendet.

Nachdem die Impfung endlich zur Verfügung stand, konnte man im Sommer 2021 einen deutlichen Rückgang der Fallzahlen verzeichnen. Aktuell scheint es aber so zu sein, dass diejenigen Personen, die das möchten, geimpft sind. Die anderen werden aber wohl kaum noch davon zu überzeugen sein. Leider ist die Durchimpfung in der Schweiz und im Wallis jedoch nicht so hoch, wie man sich das gewünscht hätte. Diese ungenügende Impfbereitschaft gemeinsam mit einer allgemein wieder ansteigenden Sorglosigkeit im Umgang mit den Hygienevorschriften werden wohl die Gründe sein, warum die Fallzahlen neuerdings wieder ansteigen.

Leider ist unsere Welt und mit ihr auch das Wallis noch weit entfernt von einem normalen Zustand. Deshalb ist es notwendig und richtig, dass unser Kanton noch einmal weitere Massnahmen ergreift, um unseren Einwohnern, unserer Wirtschaft und unseren Kulturschaffenden noch einmal finanziell beizustehen. Als im Juni 2021 das zweite Paket beschlossen wurde, lagen verschiedene Informationen noch nicht vor. Deshalb muss sich der Grosse Rat jetzt mit einem dritten Nachtrags- und Verpflichtungskredit befassen.

Insgesamt schlägt uns der Staatsrat 13 Massnahmen vor, welche einem Gesamtbetrag von brutto 77 Millionen Franken entsprechen. Die damit zusammenhängenden Beiträge des Bundes werden auf 26,7 Millionen geschätzt, womit die Belastung für den Kanton netto 50 Millionen betragen würde.

Bei insgesamt 3 Nachtragskrediten und unterschiedlicher Beteiligung des Bundes ist es relativ schwierig, den Überblick zu behalten. Insbesondere auch deshalb, weil ein Teil der Massnahmen im Jahr 2020 nicht umgesetzt und deshalb auf 2021 übertragen wurde. Aus diesem Grund hat die Finanzkommission verlangt, dass eine Gesamtübersicht erstellt wird. Diese Übersicht, welche sich im Anhang zu unserem Bericht befindet, ist zwar auch relativ kompliziert, aber dort sind immerhin sämtliche Massnahmen der 3 Nachtragskredite dargestellt.

Inklusive dem heute zu behandelnden dritten Nachtragskredit belaufen sich die Kosten der Massnahmen des Kantons im Zusammenhang mit Corona auf brutto 352 Millionen Franken. Abzüglich der voraussichtlichen Beiträge des Bundes von 120 Millionen, werden sich die 3 Massnahmenpakete auf 232 Millionen belaufen.

Allerdings möchte ich Sie daran erinnern, dass die Beiträge des Bundes noch keineswegs gesichert sind. Bitte denken Sie daran und weisen Sie auch Ihr Umfeld darauf hin, dass es sich bei den eidgenössischen Abstimmungen über das Covid-Gesetz vom 28. November nicht nur um eine Abstimmung über das Covid-Zertifikat handelt. Nein, dieses Gesetz regelt insbesondere auch die wirtschaftlichen Hilfen der Eidgenossenschaft. Damit finde ich es überaus wichtig für unseren Kanton, dass dieses Gesetz angenommen wird.

Für die Erläuterungen zu den einzelnen dieser 13 Massnahmen verweise ich auf den Bericht der Finanzkommission sowie auf die Botschaft des Staatsrats. Hier nur eine ganz kurze Übersicht:

- Einnahmenverluste im öffentlichen Verkehr: 7 Millionen
- Contact Tracing, Impfungen, Tests und Schutzmaterial: 10 Millionen
- unvorhergesehene Ausgaben im Gesundheitsbereich: 1 Million
- Einnahmefälle in Spitälern und Altersheimen: 9,2 Millionen
- Kulturbereich: 7,7 Millionen
- Unterstützung für Unternehmen: 15 Millionen

Total also diese netto 50 Millionen.

Vielleicht ist es Ihnen aufgefallen, Massnahme Nr. 7 spricht von «sonstigen und unvorhergesehenen Ausgaben im Gesundheitsbereich». Dafür wurde 1 Million Franken beantragt. Die Finanzkommission war sehr erstaunt darüber, dass Nachtragskredite mit der Begründung «Unvorhergesehenes» beantragt werden. Wir waren und sind der Meinung, dass solch ein Vorgehen nicht akzeptiert werden kann. Deshalb haben wir entsprechende Informationen verlangt und diese auch bekommen. Sie finden die entsprechende Notiz ganz am Schluss unseres Berichts.

Wir rufen unsere Regierung dazu auf, Nachtragskredite nur im äussersten Notfall einzusetzen und bei deren Begründung die notwendige Sorgfalt und auch etwas Respekt gegenüber dem Parlament anzuwenden. Nach Erhalt der zusätzlichen Informationen zu den entsprechenden Massnahmen der Dienststelle für Gesundheit ist die Finanzkommission aber mit den vorgesehenen Massnahmen und deren Begründung einverstanden.

Insgesamt führen der zweite und dritte Nachtragskredit zusammen im Jahr 2021 zu Kosten von netto 170 Millionen Franken. Darin nicht enthalten sind 62 Millionen aus dem Jahr 2020. Dazu kommen aber noch 35 Millionen geschätzte Mindereinnahmen im Steuerbereich. Finanziert werden sollen diese Aufwendungen durch eine Entnahme aus der finanzpolitischen Reserve, einer Entnahme aus dem Kompensationsfonds für Ertragsschwankungen und durch höhere Einnahmen aus dem Gewinn der Schweizerischen Nationalbank.

Gestützt auf die Botschaft des Staatsrats und auf die zusätzlich erhaltenen Informationen und Auskünfte hat die Finanzkommission den vorliegenden Nachtragskredit bezüglich den 3 Kriterien Unvorhersehbarkeit, Notwendigkeit und Dringlichkeit der Ausgaben überprüft. Wir sind der Ansicht, dass diese 3 Kriterien vorliegend erfüllt sind.

Aus den genannten Gründen empfiehlt die Finanzkommission dem Parlament den Beschluss infolge der Coronavirus-Pandemie beschlossenen dritten Nachtrags- und Verpflichtungskreditserie zur Annahme. Neben den brutto 77 Millionen bzw. netto 50 Millionen Franken für Direktmassnahmen, umfasst dies auch 8,8 Millionen für Bürgschaften von Bankdarlehen.

Ich bedanke mich beim Staatsrat und den zuständigen Dienststellen für den grossen Einsatz in diesen besonderen Zeiten. Auf unsere Fragen wurde uns breitwillig und kompetent Auskunft erteilt. Ich bedanke mich bei den Mitgliedern der Finanzkommission und unserem Sekretär Blaise Rey für die gute Zusammenarbeit und bei Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, für Ihre Zustimmung zu diesem sehr wichtigen Geschäft

Besten Dank.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

J'introduirai ce sujet de la troisième tranche de crédit Covid, complété ensuite par Mathias Reynard, si nécessaire, sur les aspects qui ont trait au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture pour les aspects essentiellement des soins de longue durée, des hôpitaux ou encore de la culture.

Le Conseil d'Etat a géré cette crise depuis le début de l'année 2020 sur le plan sanitaire, sur le plan économique et sur le plan sécuritaire, en essayant d'aider partout où c'était possible les acteurs économiques et les différents acteurs de la société valaisanne qui souffraient de cette crise.

Nous avons, par trois fois, demandé des crédits supplémentaires avec des mesures qui ont dû être prises parfois dans l'urgence, qui ont donné l'occasion à des dépenses importantes et souvent les montants sur lesquels vous vous prononcez aujourd'hui ont été très largement déjà dépensés.

On est venu d'abord en novembre 2020 avec une première tranche en fonction des données qui étaient à notre disposition à l'époque. On vous avait demandé 122 millions, on est revenu en juin avec plus de 200 millions de demande et comme au début de l'année 2021, nous ne disposons pas de toutes les données nécessaires, nous venons maintenant avec une troisième tranche de 76 millions avec un cofinancement estimé de la Confédération de 26 millions, donc des dépenses nettes de 50 millions de francs.

Cela vaut pour beaucoup de sortes de domaines qui vont de la santé, à l'économie, en passant par le secteur de la culture ou des transports. Les montants les plus importants concernent l'aide pour la perte de recettes pour l'année 2020. Ça remonte à pas mal de temps dans le domaine du trafic touristique. Ce qu'on pourrait appeler la disposition Jungfraujoch dans la loi sur les transports, eh bien, on a estimé que ces pertes de l'année, pendant l'été,

devaient être compensées. Malheureusement, pour le canton du Valais et pour la saison d'hiver qui s'en est suivie, ces aides de la Confédération n'ont jamais pu être prolongées par décision du Parlement fédéral. Par conséquent, tout le reste est à la charge du canton. Nous avons estimé d'ailleurs qu'il fallait prendre des mesures spécifiques pour les secteurs qui n'avaient pas dû fermer, mais qui avaient subi des pertes importantes. C'est la fameuse aide Covid 30 à laquelle Aïda Lips a fait allusion tout à l'heure. Pour cette aide Covid 30, vous avez déjà donné des crédits complémentaires et elle ne fait pas partie de ce troisième paquet, même si on peut discuter quand vous voulez de votre postulat urgent, je pense qu'il ne faut pas tout mélanger ici, parce que sinon on ne va pas s'en sortir.

Les principales aides c'est donc l'aide pour le trafic touristique, les aides dans le domaine sanitaire, pour les soins de longue durée et la compensation des pertes pour le secteur hospitalier. Ensuite, on a les soutiens cantonaux à la culture, c'est aussi un montant important. Et puis, enfin, les mesures de soutien pour les cas de rigueur pour les entreprises qui se sont vues ordonner une fermeture. C'est les fermetures du 27 décembre 2020, puis celle du mois d'avril qui se sont étendues jusqu'à la fin, donc pratiquement du mois de mai pour les établissements de la vie nocturne qui sont allés pratiquement jusqu'au mois de juin.

Ces montants seront refinancés par la Confédération. On a maintenant signé certains contrats avec la Confédération pour le refinancement, mais c'est, comme il a été dit dans ce débat, seulement plus tard qu'on recevra cet argent. On a estimé, en principe, pour les cas de rigueur, un refinancement fédéral à 50%. C'est une estimation assez conservatrice. Mais je pense qu'on est du bon côté de la barrière puisque ces refinancements devraient être plutôt de 60 ou 66%, selon les informations actuellement en notre possession. Mais c'est seulement au moment où cet argent sera dans la caisse qu'on pourra dire exactement à combien se monte le refinancement puisque la Confédération ne prenait en direct aucune mesure pendant cette crise, mais c'est seulement du refinancement de mesures cantonales qui a été consenti.

Voilà, pour le premier mot.

Donc c'est un investissement qui est quand même très important. Si on place ça dans le contexte des 3,5 milliards que dépense l'Etat du Valais chaque année, ce n'est peut-être pas beaucoup... Mais quand on voit la marge de manœuvre qui nous reste au début d'une année, cet investissement du canton pour faire face à cette crise et pour aider tous ceux qui souffraient a été très important. On a été souvent en anticipation des mesures fédérales. Ensuite, la Confédération nous a souvent suivis. On a été très souvent plus généreux que la Confédération, c'est le cas des mesures Covid 30. La Confédération, pour les cas de rigueur, n'entrait en matière que pour les entreprises qui s'étaient vu imposer une fermeture pendant au moins 40 jours ou alors pour celles qui avaient perdu plus de 40% de leur chiffre d'affaires. Le Valais a dit qu'il aiderait aussi ceux qui ont perdu 30% et plus de chiffre d'affaires, donc la tranche entre 30 et 40, mais uniquement à charge du canton. C'est un geste qui est très généreux et je crois qu'il faut toujours le soulever.

Monsieur Mariétan ou Madame Tristan ont demandé si on avait prévu d'aller plus loin avec des mesures d'aide. La seule mesure que nous avons prévu de prolonger, c'est une décision qui date d'une heure, que le Conseil d'Etat a prise ce matin, c'est de prolonger le fameux délai pour les demandes Covid 30, donc pour ceux qui ont perdu plus de 30% du chiffre d'affaires et qui n'ont pas fait de demande jusqu'ici. Eh bien, ils pourront déposer leur demande jusqu'au 31.12 de cette année. C'est la seule prolongation dont vous n'avez pas connaissance qui a été maintenant décidée pour permettre à ceux qui n'ont pas pu déposer une demande à temps de le faire. C'est comme ça que nous avons compris, Madame Lips, votre postulat urgent. Maintenant, s'il s'agit de prolonger la période d'indemnités et c'est là que je disais déjà hier, un jour ou l'autre, et c'est aussi ce qu'a dit Mischa Imboden très justement, c'est qu'en cas d'extrême nécessité quand on devra prendre des mesures supplémentaires, il faut être prudent! On a déjà dépensé pratiquement 300 millions supplémentaires (325 pour être exact), avec un montant net de 204 millions, c'est un geste très généreux pour l'économie de ce canton qui a permis de sauver des entreprises, de sauver les emplois, qui a permis et je crois que les nombreuses fiduciaires dont les patrons sont à la commission des finances, nous l'ont dit, ces aides ont été proportionnées au bon moment, au bon endroit et elles ont

permis de sauver les meubles. Je pense que si l'économie valaisanne et l'économie suisse a fortiori se situent dans une aussi bonne position en sorti de la crise, dont tous les économistes, les spécialistes de la conjoncture auraient rêvé lorsqu'on avait des prévisions très alarmistes d'explosion de l'aide sociale, de faillite d'entreprise, ce n'est pas une situation qui s'est produite grâce à ces aides. Mais à un moment donné, même s'il y a encore certaines restrictions, toutes les entreprises aujourd'hui, même les entreprises de la nuit et les fitness sont ouverts. Certains souffrent encore parce que certains ont pris l'habitude de ne plus aller au théâtre, j'en suis infiniment désolé et je les encourage à se déconfiner vraiment.

La solution aujourd'hui, c'est le vaccin et c'est la loi Covid du 28 novembre. Il n'y en a pas d'autres. C'est un message que tous les milieux économiques devraient reprendre en chœur, pas seulement les toubibs, parce que c'est très important et c'est le seul moyen pour pas qu'on soit dans la situation de l'Autriche ou de l'Allemagne, qu'on puisse passer par exemple la saison d'hiver avec toutes les expériences touristiques possibles et sans devoir procéder à des fermetures. On peut ne pas échapper à ce qui se passe dans les pays voisins et on y échappera seulement si notre taux de la vaccination est très élevé, ce que je vous encourage à faire pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

On est là dans une situation où on prolonge pour ceux qui n'ont pas pu toucher et puis, on verse même le supplément. On va l'annoncer aussi. Par exemple, s'il y a un restaurant et un hôtel dans le même établissement, je prends un cas: l'établissement haut-valaisan qui a été largement indemnisé pour ses pertes dans le domaine de la restauration qui représente une grosse partie de son activité. Si cet établissement avait fait une demande Covid 30 qui était l'autre mesure qui pouvait entrer en ligne de compte pour sa partie hôtelière, eh bien, il aurait été moins indemnisé qu'il l'a été. Donc, c'est bon! Il y a un autre cas où un établissement aurait eu intérêt à demander Covid 30 au lieu de l'indemnisation qu'il a déjà touchée pour la fermeture de son restaurant. S'il y a un bonus, ce bonus lui sera versé pour les personnes qui déposent une demande. On a eu un certain nombre de cas, une dizaine à ce jour, qui ont été peut-être mal rétribués. On va là corriger. On publie cette décision au Bulletin officiel et avec un communiqué de presse ce vendredi. Voilà pour cette question-là.

Maintenant, la question sous-jacente est évidemment la question de la viticulture. On sait que la viticulture valaisanne vit la pire période depuis 70 ans. On n'a jamais eu une récolte comme ça. On n'a pas les chiffres définitifs, mais vraisemblablement 50% de la récolte a été perdue suite à la grêle, au gel et au mildiou. Ça existe. C'est un fait. On peut en discuter quand vous voulez. Ma porte est toujours ouverte et on discute aussi avec l'interprofession. Mais il ne faut pas confondre la grêle, le mildiou et le gel avec le coronavirus. Les entreprises, y compris celles du secteur viticole qui ont droit à Covid 30 parce qu'elles vendaient essentiellement dans la gastronomie, des fournisseurs de la gastronomie, on pourrait penser à un maraîcher qui a perdu 30% de son chiffre d'affaires pendant une année, il peut faire cette demande Covid 30. La plupart l'ont déjà fait et ceux qui en avaient droit étaient indemnisés. Par contre, de vouloir faire passer les difficultés de 2020 et puis surtout de la récolte qui n'a pas eu lieu en 2021 sous le coronavirus et sous Covid 30, ce n'est pas une méthode, à mon avis, très honnête. Donc, on devra en discuter de cette situation de la viticulture. On verra s'il y a lieu de prendre des mesures, mais ce n'est pas ici qu'on doit par la bande la faire passer sous Covid 30. A mon avis, ce serait mélanger plusieurs bidons à mauvais escient.

La planification des aides Covid, donc on n'a pas prévu d'aller plus loin en dehors de cette mesure dont je vous ai parlé, avec la prolongation au 31.12 des aides Covid 30. Les dénonciations, Madame Constantin, du SECO, nous ne sommes pas dans le secret des dieux, mais vous pouvez faire confiance à Monsieur Huissoud, le chef du Contrôle fédéral des finances pour contrôler toutes les aides de la Confédération qui ont été octroyées, que ce soient des crédits Covid ou que ce soient des aides cas de rigueur, il y a évidemment un contrôle dans toute crise, il y a toujours eu des profiteurs et on peut imaginer que les cas les plus graves seront dénoncés aux autorités judiciaires, ce qui ensuite échappe à notre contrôle.

Voilà pour les principales questions qui ont été posées. Sur la réserve du Conseil fédéral, la fameuse Bundesrat Reserve qui est un fantasme de tout le monde en se disant qu'on va pouvoir aller puiser encore dans cette réserve d'un milliard prévue par le Conseil

fédéral qui a été largement discutée au Parlement et le conseiller fédéral Maurer, à plusieurs reprises, a dit qu'il pourrait bénéficier en particulier à des régions qui avaient beaucoup souffert et là on a pensé aux régions de montagne et aux régions touristiques. Jusqu'à maintenant, la Confédération a toujours distribué l'argent de la même manière en fonction de deux critères: le produit intérieur brut du canton et la population du canton. Je ne vous fais pas de dessin, ces deux critères sont défavorables à une région comme le canton du Valais, donc on touche guère que 3% du montant alors que la population valaisanne représente plutôt le 4,5% ou le 5% de la population suisse. Donc là, il ne faut pas se faire trop d'illusions. On a eu une consultation récemment sur cette fameuse réserve, sur les 300 premiers millions qui avaient été libérés par le Conseil fédéral. On a, pour ce qui nous concerne, signalé les difficultés de la société Glacier express et de Gornergrat qui sont des sociétés essentiellement touristiques, qui ont perdu énormément d'argent pendant cette crise et qui sont aujourd'hui en difficulté. Ces sociétés elles sont très importantes pour le canton du Valais. On estime que la Confédération devrait les aider. Si la Confédération n'avait pas pris cette mesure que nous critiquons vertement, qui est celle de dire que lorsqu'une société appartient au pouvoir public pour au moins 10% de son capital-actions, la Confédération n'entre pas en matière sur des aides et ça, c'est vraiment une des très grandes difficultés, à laquelle le Conseil d'Etat va s'attaquer. On estime que la Confédération devrait aussi payer pour ces sociétés-là qui ont dû fermer la partie touristique et qui ont dû continuer à transporter des passagers dans les régions concernées.

Voilà pour cette introduction, je pense avoir répondu à la plupart des questions. Je vous remercie pour le soutien unanime à l'entrée en matière et aussi à ces crédits. De toute façon, vous n'avez guère le choix...

(Rires dans la salle)

Mais je pense qu'il faut compter sur le refinancement de la Confédération pour que tout ça coûte un peu moins cher en espérant qu'on puisse en sortir le plus rapidement possible.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Je serai relativement bref puisque mon collègue Darbellay a déjà expliqué l'essentiel et a déjà répondu à l'essentiel des questions.

Une première remarque peut-être en préambule, la sortie de crise que nous appelons toutes et tous de nos vœux ne dépend pas tellement des décisions ou des mesures du Gouvernement qu'ils soient fédéraux ou cantonaux, mais dépend bien de la pandémie. Il ne faut pas se tromper d'ennemi. C'est en fonction de l'évolution de la pandémie que nous pourrions sortir le plus rapidement possible de cette crise et vous suivez sans doute toutes et tous les chiffres de ces derniers jours en termes de contamination et d'hospitalisation.

Très rapidement, par rapport aux éléments qui concernent mon département, que ce soit le domaine de la santé ou le domaine de la culture, il y a grosso modo deux volets: le premier, c'est un volet de lutte contre la pandémie et puis le deuxième, c'est un volet d'aides pour les secteurs les plus touchés évidemment dans le domaine de la santé et de la culture.

Tout d'abord, sur la lutte contre la pandémie, les principaux axes que nous soutenons avec ces nouveaux crédits, sont tout d'abord évidemment les tests, les tests en entreprise et également les tests dans les institutions sanitaires. Le Conseil d'Etat a décidé, il y a quelques mois, de miser sur la plateforme Hirslanden, ça a été un bon choix, quand on le voit maintenant avec du recul puisque ça nous facilite énormément la vie et ça permet, par exemple, ce qui est mis en place dans les écoles avec un système le moins lourd possible et le plus simple également pour les institutions ou encore pour les écoles et les entreprises.

Le deuxième élément, c'est celui de la vaccination. Evidemment, la vaccination avec non seulement les centres de vaccination, mais également la vaccination qui est mise en place par les médecins, par les pharmaciens. Nous avons pu, en Valais, compter énormément sur les médecins de famille et il est donc logique et c'est une position aussi qui est partagée au

niveau intercantonal, d'indemniser correctement les médecins qui ont joué un rôle central, notamment dans la vaccination des personnes les plus vulnérables. Si le canton du Valais, aujourd'hui, a un des taux les plus élevés de vaccination des personnes âgées, des personnes de plus de 70 ans respectivement de plus de 80 ans, c'est parce que nous avons pu compter sur l'engagement de nombreux médecins durant toute cette période.

Aujourd'hui, environ 78%, un peu plus de 78% de la population de plus de 16 ans du canton est vaccinée par au moins une dose. On s'approche petit à petit de cet objectif de 80% qui semblait si loin et évidemment que c'est grâce à cet engagement des médecins, des centres de vaccination, des pharmaciens et je peux donc que souscrire au plaidoyer de mon collègue Darbellay et de l'ensemble du Gouvernement en faveur de la vaccination.

Sur le contact tracing, également une tâche qui est donnée aujourd'hui à Promotion santé Valais avec également les mesures d'information que ce soit via la hotline ou encore via la messagerie où nous avons depuis maintenant des mois des équipes qui sont sur le pont pour répondre aux questions, répondre aux interrogations de la population, que ce soit sur les certificats, que ce soit sur la vaccination ou sur toute autre question qui concerne le Covid et la santé.

Ça, c'est pour le premier volet, le volet de lutte contre la pandémie. Et puis, il y a un deuxième volet qui est concerné par ces crédits, c'est le volet des aides aux secteurs les plus touchés. Mon collègue en charge de l'économie a évoqué les mesures d'aide pour le secteur économique en général et puis, évidemment, pour le DSSC, il y a deux domaines qui sont particulièrement touchés. Le premier, c'est le sanitaire et il concerne à la fois les compensations pour les hôpitaux et les compensations pour les établissements de soins de longue durée. Là aussi, ces éléments sont dans ces crédits qui vous sont proposés aujourd'hui. Les calculs pour l'année 2021 pour les hôpitaux et pour les EMS devraient aboutir pour le mois de janvier. Nous devrions avoir, à ce moment-là, les chiffres précis pour l'année 2021 en termes de compensation des pertes avec, vous le savez, pour les soins de longue durée, une prise en charge de 70% des pertes par l'Etat du Valais.

Et puis, enfin et je terminerai par ça, c'est la culture évidemment. La culture qui est un des secteurs les plus touchés par cette crise. Là, le canton du Valais, comme pour d'autres secteurs économiques, s'est montré plus ambitieux avec un soutien plus fort que d'autres régions du pays. Nous avons non seulement la participation aux mesures qui sont financées à moitié par la Confédération avec notamment les projets de transformation, mais le canton du Valais a également mis en place toute une série de mesures spécifiques cantonales, la prise en charge des 20% non pris en charge par les mesures fédérales et puis, enfin, et peut-être surtout pour notre canton, évidemment les soutiens aux chorales et aux fanfares où le canton du Valais a décidé d'ajouter également cette aide spécifique à cette partie importante de la culture de notre canton.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en quelques mots. Merci pour le soutien à ce projet lors de l'entrée en matière. On sortira de cette crise que collectivement, avec des mesures prises en charge collectivement. Merci pour ce soutien unanime à ce crédit.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat für diese Ausführungen.

Eintreten ist beschlossen.

Die Lesung wird dann am kommenden Freitag stattfinden.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 19 novembre 2021*, p.)

2. Rapports annuels 2019-2020 et 2020-2021 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (CIC-HRC)

Rapports

Berichte

Der Präsident

Ich eröffne die Diskussion.

Salzmann-Briand Charlotte, Abgeordnete, CVPO

Der zweite Bericht zeigt gut auf, dass sich die Direktion und der Verwaltungsrat des Spitals Riviera-Chablais stark dafür eingesetzt haben, die finanzielle Situation in den Griff zu bekommen. Der richtige Weg wurde also eingeschlagen. Ob dies genügt, um wirklich vom defizitären Bereich in Richtung ausgeglichenes Ergebnis zu gelangen, ist allerdings stark zu bezweifeln. Dies aus dem Grund, da die Auswirkungen von Seiten Corona noch nicht korrekt erfasst werden konnten.

Zudem ist anzubringen, dass das Spital Riviera-Chablais aufgrund seiner relativ schlechten Anbindung an den öffentlichen und vor allem auch an den privaten Verkehr auch künftig wohl einige Mühe haben wird, attraktiv für neue Patientinnen und Patienten zu sein. Dies insbesondere auch infolge des Umstands, dass sich immer mehr Eingriffe vom stationären in den ambulanten Bereich verschieben werden. Mittelfristig ist somit wohl eher mit einer abnehmenden Patientenzahl zu rechnen. Daraus ergibt sich, dass der Neubau mit der sehr umfangreichen medizin-technischen Ausstattung allenfalls zu optimistisch bzw. zu gross dimensioniert worden sein könnte.

Eine Kannibalisierung zwischen diesen sich konkurrierenden Spitälern findet unumgänglich statt. Der Kanton Wallis wird daraus ableitend künftig Defizite sowohl bei den Walliser Spitälern, wie auch beim Spital Riviera-Chablais tragen müssen. Dies stellt eine unbefriedigende Situation dar. Jedes private Spital sähe sich gezwungen, unverzüglich Schritte zu unternehmen und allenfalls Teilschliessungen vorzunehmen. Der Kanton Wallis scheint es in Kauf zu nehmen, die bisherigen und noch kommenden Verluste zu tragen. Ansonsten müssten von Seiten des Kantons klare Vorgaben gegenüber den Verwaltungsräten der beiden Spitäler gemacht werden, damit die medizinischen Tätigkeiten in der Grossregion Chablais-Martinach zwischen den Leistungsträgern besser aufgeteilt würden.

Besten Dank.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP a pris connaissance avec intérêt des rapports annuels 2019-2020 et 2020-2021 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais.

En préambule, notre groupe aimerait saluer la bonne tenue de ceux-ci et le travail de ladite commission. Il s'agit du neuvième rapport depuis l'instauration de la commission, qui a pour but de permettre à nous, parlementaires, d'apprécier la situation et de prendre connaissance des résultats du contrôle exercé sur l'activité de l'établissement.

Concernant le rapport 2019-2020, notre groupe estime qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir de manière détaillée, tant la situation financière a été longuement débattue lors de la précédente législature. Cependant, nous tenons à relever qu'il est ennuyeux d'avoir dû attendre plusieurs mises en garde et la mauvaise situation financière de l'HRC pour, enfin, réorganiser les structures financières de l'hôpital et du Conseil d'établissement. Fort heureusement, notre Parlement a finalement pris des décisions adéquates et vitales pour la continuité de l'Hôpital.

En ce qui concerne l'exercice 2020-2021, permettez-moi de soulever quelques points.

Premièrement, suite aux audits effectués par la société BDO, la CCF et l'IF, le groupe PLR/FDP est rassuré que la publication tardive du résultat de l'exercice 2019 ne soit pas due à une rétention d'informations, mais due à l'absence de bouclage trimestriel et donc à l'impossibilité d'effectuer des comparaisons à des périodes régulières avec le budget effectif. En rajoutant à cela, un décalage dans le temps du déménagement et des frais supplémentaires, cela a eu des conséquences majeures, que nous connaissons toutes et tous, avec un déficit en 2019 à hauteur de 18 millions, bien que le budget prévoyait 6 millions.

Quant à l'exercice 2020, il se termine avec un déficit de 16,9 millions, conforme au budget prévu. Le résultat, même négatif, est conforme à la réalité. Les différentes mesures mises en place auront un effet dès l'exercice 2021, sans tenir compte de la situation liée au Covid-19.

Notre groupe est confiant qu'en prenant en compte les recommandations des auditeurs, notamment la mise en place d'un bouclage trimestriel, la transmission de chiffres solides et des indicateurs fiables, ainsi que l'adaptation de l'organisation des différents services, l'Hôpital Riviera-Chablais peut, à ce jour, travailler avec des bases solides.

Au niveau de la direction générale, notre groupe se réjouit que l'auditeur mandaté n'ait constaté aucun déficit majeur en termes de gouvernance, ni aucune volonté de malversation. Par ailleurs, nous tenons à relever qu'il est impossible qu'un tel projet, regroupant cinq structures, fonctionne parfaitement dès sa mise en œuvre. Les changements déjà œuvrés, notamment l'engagement d'un directeur ad interim, d'un nouveau directeur financier et de spécialistes externes, vont dans la bonne direction et sont à saluer. Dans la même optique, la vision et la stratégie de la nouvelle présidente du Conseil d'établissement avec un processus de retour à l'équilibre financier à 2026, sans dégrader les missions essentielles de l'HRC, nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.

Pour témoigner de cette confiance, l'Hôpital Riviera-Chablais a établi le Programme Care, qui a pour but d'impliquer toutes les équipes dans la démarche de retour à l'équilibre, et ainsi d'instaurer une collaboration et une confiance entre les équipes et les patients, plus que nécessaires à la bonne gestion de cet établissement. Le groupe PLR/FDP tient également à souligner qu'avec ce Programme, lors de chaque départ, une analyse de poste est faite, permettant ainsi de retrouver les compétences au bon endroit, mais aussi au bon moment.

A propos des chiffres provisoires 2021, ils démontrent une tendance plutôt réjouissante. Toutefois, une certaine incertitude demeure quant à l'impact de la crise du Covid qu'il ne faudra pas négliger. Quant aux aides financières et différents cautionnements cantonaux, notre groupe aura un œil attentif sur les transformations des sites de Monthey et de Vevey. En effet, l'enveloppe budgétaire a déjà fortement augmenté suite à une rénovation plus complexe que prévue initialement en 2012. Ces deux antennes sont des projets importants pour le Chablais et le Valais, il faudra toutefois veiller aux risques et aux plus-values qui devront être compensés par des mesures d'économie sur les travaux, et non pas par des sources supplémentaires au budget. De plus, l'ouverture de ces permanences aura un impact sur les comptes d'exploitations de l'HRC, il sera donc important de le prendre en compte dans les futurs budgets d'exploitation.

En conclusion, nous saluons les changements bienvenus au sein de la direction et du Conseil d'établissement de l'hôpital. Ils portent leurs fruits, et le groupe PLR/FDP se réjouit que l'Hôpital Riviera-Chablais retrouve une certaine stabilité tant dans sa gestion générale que dans ses finances. Notre groupe tient encore à soulever que les dessertes en matière de transports publics reliant l'hôpital ne sont pas à la hauteur d'un tel établissement et des attentes de la population chablaisienne. En effet, cette question brûlante et vieille d'actualité de 10 ans n'est pas encore résolue dans le Chablais et mérite une considération particulière de tous les acteurs de notre canton, particulièrement du Service de la mobilité. Chacun aura son propre jugement sur le temps de traitement de certains dossiers...

(Der Präsident: Kommen Sie bitte zum Schluss!)

Finalement, nous profitons de cette occasion pour remercier tout le personnel de l'hôpital, qui a su faire preuve, de professionnalisme et d'un immense courage, dans la période compliquée qui nous occupe depuis presque 2 ans.

Le groupe PLR/FDP remercie la commission et approuve ces rapports à l'unanimité.
Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident

Ich danke dem Sprecher.
Die Redezeit ist 5 Minuten.

Dallosi Adea, députée-suppléante, PDCVr

En août 2019, l'ouverture prochaine du nouveau centre hospitalier de Rennaz se veut réjouissante. Les indicateurs sont positifs et la journée d'inauguration est un succès. Mais comme nous le savons, l'année 2019 prend un tournant et s'avère particulièrement critique.

Pour rappel, les locaux de l'HRC sont aménagés d'octobre à novembre 2019. Suite à cet aménagement, la mise en exploitation du nouveau site hospitalier est préteritée par une baisse importante de l'activité de l'hôpital. Pourtant, dès sa mise en œuvre, l'HRC fut face à un fort afflux de patients aux urgences alors même que le site de Vevey est encore opérationnel. Mais l'attente est encore trop élevée pour certains patients qui repartent sans avoir consulté de médecins et le nombre de boxes de consultation est insuffisant. Nous constatons avec regret que le manque de fonctionnement de ce service a pour effet de démobiliser la patientèle.

Suite à de tels dysfonctionnements, les résultats financiers de l'hôpital sont critiques. En mai 2020, le directeur général de l'HRC annonce que la commission interparlementaire de contrôle n'est pas encore en possession de certaines informations sur la situation financière 2019 de l'HRC. C'est un retard que nous regrettons.

Les cantons de Vaud et du Valais mandatent alors deux audits pour obtenir une analyse tant sur les aspects financiers que sur la gouvernance de l'HRC. Il ressort de l'analyse que l'HRC n'a pas commis de faute grave, mais que son système de contrôle interne et ses outils de gestion financière sont à améliorer. Nous sommes également d'avis que des déficits tant de millions comme ceux au budget 2019 et 2020 ne sont en effet plus tolérables et nous sommes satisfaits que le Conseil d'établissement et la direction prennent très au sérieux ces audits et commencent à apporter les modifications nécessaires.

Pour permettre à l'hôpital de faire des économies d'environ 25 millions à l'horizon 2026 et de retrouver des comptes équilibrés, l'HRC élabore avec le Service de la santé publique valaisan et la direction générale de la santé vaudoise, un plan de retour à l'équilibre.

Nous notons que l'une des adaptations prévues est la réduction à terme d'un certain nombre de ressources humaines. En effet, en 2020, les charges salariales augmentent d'un peu moins de 8 millions de francs par rapport au budget 2019 pour favoriser le fonctionnement du site de Rennaz. Pourtant, le projet de l'hôpital de Rennaz a justement pour but de réduire les coûts d'exploitation grâce à la concentration des activités sur un site unique. Ces ressources supplémentaires n'ont d'ailleurs pas été nécessaires en pratique et représentent une charge excessive. Cette mauvaise gestion cumulée à la garantie de non-licenciements dont bénéficie le personnel met aujourd'hui l'HRC dans une situation très difficile.

Nous prenons note de la réduction de 86 EPT entre janvier 2020 et mars 2021, même si nous trouvons ce nombre élevé s'il ne s'agit que de départs volontaires.

Finalement, un travail de restructuration prend du temps. Suite au bouclage trimestriel au 31 mars 2021, effectué pour la première fois par l'HRC comme demandé dans le rapport d'audit, il apparaît que depuis fin avril 2021, les chiffres sont plus réjouissants. Néanmoins, le résultat projeté pour 2021 reste négatif. Nous espérons ainsi que les efforts soient poursuivis pour améliorer l'attractivité de cet établissement, notamment auprès de la

population valaisanne qui représente moins de 30% des patients pris en charge. Cette situation touche principalement les habitants du Bas-Valais qui ont vu leur hôpital de proximité s'éloigner et doivent désormais se déplacer à Rennaz. Pour faciliter leur déplacement, nous rejoignons la commission et sommes d'avis que l'offre de transports publics de qualité doit être améliorée.

En conclusion, le groupe PDCVr se réjouit de constater qu'avec les résultats des audits, des mesures ont été prises pour que l'HRC puisse retrouver, à moyen terme, une situation financière plus saine. Nous espérons que la situation puisse rapidement se stabiliser et nous profitons de cette occasion pour remercier le personnel hospitalier pour son travail considérable.

A côté des finances, la qualité des prestations de soins est en effet, elle aussi, un facteur essentiel pour le succès de ce nouvel hôpital.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jean-Daniel, député, Les Vert.e.s

Le groupe des Verts a pris connaissance des deux rapports de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Suite à la lecture dudit rapport nous souhaiterions relever certains points qui ont retenu notre attention.

A ce jour, deux entités travaillent en étroite collaboration, la direction générale et le Conseil d'établissement. De nouvelles personnes ont été nommées en leur sein avec chacune des compétences diverses dans les domaines des soins, de la médecine et des finances. Un plan de retour à l'équilibre financier intitulé Care a été mis en place. Il a commencé en 2021 et s'étalera jusqu'en 2026. A travers ce plan, la direction souhaite un consensus et une adhésion du personnel en l'informant et le consultant régulièrement, ce que nous saluons.

En consultant le rapport semestriel du Programme Care, notre groupe a constaté que la majorité des économies ont été faites sur la masse salariale du personnel soignant. Entre janvier 2020 et mars 2021, 86 EPT n'ont pas été remplacés avec une baisse de charges de personnel de moins 4,8 millions. Il reste néanmoins 2,4 millions d'économies à réaliser sur les effectifs de l'HRC. Pour notre groupe, il est indispensable que ces économies ne se fassent pas au détriment de la qualité des soins ou de la satisfaction au travail des collaborateurs et collaboratrices. Nous aimerions aussi relever que si des secteurs d'activité ont été surévalués en termes de lits, c'est à notre sens tous les secteurs, aussi bien médicaux qu'administratifs, qui devraient voir leur dotation diminuée et pas majoritairement le personnel de soins comme cela semble être le cas.

Selon les recommandations des différents audits menés, une nouvelle procédure de bouclage financier ainsi qu'un système de double signature pour les emprunts ont aussi été mis en place; mesures que nous saluons. Nous souhaiterions savoir quelles fonctions de direction ont les deux personnes qui ont cette double signature qui devrait éviter le cafouillage de l'emprunt de 20 millions à la Banque cantonale des Grisons effectué précédemment? Monsieur le Conseiller d'Etat peut-il aussi nous renseigner sur le devenir de cet emprunt de 20 millions à la Banque cantonale des Grisons et, si besoin, du taux d'intérêt qui est en cours sur cet emprunt?

Dans un des rapports, on peut lire que les deux cantons devront définir une feuille de route ou autrement dit une stratégie du propriétaire qui permettra ensuite au Conseil d'établissement de jouer son rôle d'interface stratégique afin que les attentes des cantons soient mises en œuvre par la direction générale. Cette feuille de route a-t-elle déjà été construite et présentée au Conseil d'établissement?

Nous avons aussi pris note que des améliorations dans le fonctionnement au sein de trois secteurs importants qui devaient être faites, il s'agit de la zone ambulatoire, du bloc opératoire et des urgences. Ce sont des secteurs d'activité d'une grande importance qui méritent, à nos yeux, la plus grande attention et une résolution rapide des problèmes.

Notre groupe est particulièrement inquiet par rapport aux projets de rénovation des hôpitaux de Monthey et Vevey le Samaritain. Dans les différents rapports mis à notre disposition, on sent clairement des inquiétudes sur les coûts qui seront engendrés, tout particulièrement par la rénovation du Samaritain. Ce bâtiment étant dans un état critique, les travaux sur Vevey ont été stoppés, et l'HRC a décidé de procéder à un diagnostic complet du bâtiment et d'en définir les impacts financiers. Cette analyse nous paraît nécessaire afin de juger de l'opportunité de travaux de rénovation sur cet ancien bâtiment et confronter ces dits travaux au budget à disposition et ce, même si les délais prévus pour leur réouverture doivent être repoussés.

Vous le savez pour notre groupe la desserte en transport public du site de Rennaz est problématique, car insuffisante pour les personnes domiciliées dans le Chablais valaisan. Ecrire dans le rapport que l'accessibilité au site pour les Valaisans reste insuffisante et qu'il n'y a pas de solutions immédiatement envisageables nous semble démontrer un pessimisme résigné qui ne peut nous satisfaire. Un employé domicilié à Monthey qui commence à 7 heures le matin doit par exemple partir à 5 heures 50 de la gare de Monthey. Vous en conviendrez la personne qui utilise les transports publics dans ces conditions est soit hyper motivée, soit une victime de Via Secura!

Notre groupe accepte les rapports qui lui ont été présentés. Nous resterons néanmoins tout particulièrement attentifs à la bonne gestion financière de ce site et aux questions de son accessibilité.

Je vous remercie pour votre attention.

Teixeira Emilie, députée-suppléante, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance des rapports de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Nous remercions cette commission pour son travail et saluons le sérieux et l'investissement dont fait preuve le Conseil d'établissement.

On doit évidemment se préoccuper de la situation financière de l'HRC, chercher pourquoi on en est là et viser un équilibre. Pour autant, il ne faut pas réduire l'HRC à un déficit.

Ça a été aussi relevé par Monsieur Melly, l'HRC, ce sont plusieurs dizaines de milliers de patients pris en charge chaque année, 2'000 collaboratrices et collaborateurs qui doivent faire avec une nouvelle organisation qui est encore en cours d'évolution, qui doivent faire avec une pandémie sans précédent et qui, en plus de cela, dans le cas qui nous occupe, doivent faire inévitablement face à une forte pression d'efficacité.

Même à gauche et peut-être même surtout à gauche, nous savons pertinemment que quand il s'agit de diminuer les coûts, le poste des charges du personnel est en ligne de mire. Mais une diminution de près de 5% de l'effectif entre janvier 2020 et mars 2021, ça n'a pas de conséquences que sur les chiffres. Il y a forcément une part de tâches qui est répartie sur les gens qui restent. Si les salaires coûtent, un personnel fatigué et démotivé ça aussi, ça a un coût. Des tensions, des erreurs, des accidents, des arrêts maladie et des démissions, ce sont des coûts financiers et surtout humains et c'est aussi une péjoration pour la qualité des soins avec des patients qui ne savent plus à quel soignant se vouer, tant les visages défilent et tant ils ont peu de temps pour les apercevoir.

Notre groupe souhaite sincèrement que les missions énoncées par le Conseil d'établissement, en particulier celle de satisfaire son personnel, lui garantissent en qualité de vie et bien-être au travail et de facto, celle de répondre aux attentes des patients en leur garantissant la qualité et la sécurité des soins, ne soient pas des vœux pieux.

L'équilibre budgétaire, c'est un but à atteindre, ce n'est pas une fin en soi.

Merci de votre attention.

Contat Pierre, député, UDC

Le groupe UDCVr a lu avec attention les rapports 2019-2020 et 2020-2021 de la commission intercantonale de contrôle de l'HRC.

Ces rapports couvrent une période assez critique de 2019 à 2021 qui comprend la fin de la réalisation des travaux et le début de l'activité au 29 novembre 2019, donc quasi 2 ans, la période où de nombreux dépassements financiers ont été constatés en lien avec la construction et également, la période où trois directeurs vont se succéder. On peut se poser la question de la stabilité en espérant qu'à partir de maintenant, elle sera efficace.

Pour mémoire, la débâcle financière de la construction fut assez spectaculaire. Au départ, dans le tout premier projet, l'HRC devait coûter 315 millions. Il en coûtera finalement 400 a priori, mais on rajouta toute une série de garanties et d'autres prestations supplémentaires votées et/ou promises. Finalement, ça se monte à 565 millions. Partant de là, l'UDCVr se réjouit de toutes les mesures mises en place, en particulier les modifications du système de contrôle interne relatif aux emprunts, tout en se demandant pourquoi une certaine rigueur n'avait pas été mise en place au début.

En matière d'investissements à venir, le groupe UDC attend évidemment que les investissements sur le site de Monthey soient, toute proportion gardée, équivalents à ceux effectués sur l'antenne du Samaritain de Vevey.

S'agissant maintenant des frais de fonctionnement, notre groupe se réjouit des économies trouvées et on constate que quand on veut, on peut! Attention, cela ne doit pas se faire sur le dos des prestations, nous le voyons malheureusement avec la crise du Covid, mais bien sur le fonctionnement structurel et par des économies possibles en tenant compte des synergies de collaboration par le dialogue avec les médecins et en tenant compte de leur efficacité sur le terrain.

S'agissant de la coopération en général, notre groupe suivra attentivement le travail de la nouvelle direction, laquelle, à la suite du travail de l'ancien directeur du CHUV le professeur Leyvraz, devra continuer à dialoguer avec les médecins, en particulier les médecins généralistes et les cliniques du côté valaisan aussi pour trouver des synergies dont nous parlions précédemment.

Pour pouvoir fonctionner correctement, un dialogue transparent est le seul à même d'établir la confiance entre l'hôpital d'une part et les médecins des villes, respectivement les cliniques d'autre part. Partant de là, si l'HRC arrive à faire des économies sur ses frais de fonctionnement, cela montre qu'il est tout à fait possible et avec une volonté politique de faire certainement des économies dans d'autres hôpitaux valaisans. Sur ce sujet, l'UDC attend ici du Conseil d'Etat valaisan et du Service de la santé publique que ce dialogue avec les médecins généralistes et les cliniques valaisannes déjà établi devienne plus régulier et soit très concret, en particulier sur les complémentarités qui doivent être développées dans le paysage médical chablaisien. Il manque sérieusement d'une image de confiance. Les patients choisissent les structures privées, souvent appelées Maisons de santé. Alors, on peut toujours discuter des heures des problèmes financiers, mais sans patients qui viennent au HRC, cet hôpital ne tournera pas.

Petit bémol encore qui nous est revenu aux oreilles dernièrement, beaucoup de gens se plaignent des temps d'attente aux urgences, de la mauvaise signalétique dans les couloirs ainsi que de nombreux détails concernant la relation client, car c'est la responsabilité de chacun de faire qu'il soit au service de toute la population du Chablais pour laquelle il a été construit.

Ceci mis à part, nous remercions effectivement tout le personnel médical qui se donne à fond dans la mesure du possible.

Merci pour votre attention.

Guérin Jérôme, député-suppléant, PLR/FDP, président de la délégation valaisanne de la CIC-HRC

En tant que président de la délégation valaisanne de cette commission, je remercie les groupes sur leurs prises de position et l'acceptation de ces rapports 2019-2020 et 2020-2021 de la commission de contrôle.

Quelques compléments aux interventions, mais déjà vous informer du sentiment très positif que la commission a sur le nouveau Conseil d'établissement, ainsi que sur les nouvelles nominations au sein de la direction de l'HRC, telles que les nominations de Monsieur Hugo Olivier aux finances et de Monsieur Moeckli directeur général qui a repris dès le 1er juin le poste occupé ad interim par Monsieur le Professeur Leyvraz. En appui à ces nominations, ne pas oublier de féliciter toutes les mesures mises en place afin que l'HRC puisse, à l'horizon 2026, arriver à un équilibre financier. Il est bien entendu, sous réserve de la situation pandémique.

En dehors de ces questions faites directement au conseiller d'Etat par les groupes, la commission transmettra les inquiétudes relevées par certains groupes sur l'occupation de l'HRC, sur les mesures de satisfaction du personnel et des patients et également sur les divers changements médicaux, tels que les opérations ambulatoires, les cliniques privées, même si celles-ci avaient déjà été soulevées lors des précédents rapports. Ces changements sont déjà partiellement pris en compte par le nouveau Conseil d'établissement, tout comme la situation Covid.

L'attractivité de l'HRC est aussi une mesure en cours de la part de l'HRC auprès de la population et des médecins du Chablais et du Valais, voire du canton de Vaud, et c'est également un souci de la commission.

Au niveau de la mobilité, je pense que les groupes en ont suffisamment dit: la commission ne peut que se rallier à vos interventions.

Un sentiment plus mitigé de la commission est, comme il est mentionné par les groupes, sur les coûts de rénovation des antennes de Monthey et de Vevey; situation spéciale due par des estimations sûrement trop basses budgétisées en 2012 à des arrêts de travaux, des reprises de travaux, mais également par des normes techniques et de sécurité toujours plus drastiques demandées par les différents services. Sans oublier qu'après ces constructions, ces exploitations des deux fois 75 lits de permanence vont avoir des coûts pour l'HRC. Il sera important de gérer au mieux l'occupation de ces deux fois 75 lits en fonction des demandes.

Après une situation relativement difficile en 2019 et en cette période mouvementée, la commission souhaite être optimiste pour l'avenir de l'HRC et vous confirme que la commission va continuer à faire son travail de contrôle, mais également de suivre de près la situation de l'HRC, mais sans être dans l'opérationnel qui n'est pas notre rôle. Ces contrôles sont possibles actuellement grâce aux divers tableaux de bord mis en place par l'HRC et qui sont régulièrement transmis aux différents services de la santé et à la commission de contrôle. Un tel établissement ne peut se piloter qu'avec des outils adéquats et conformes à la situation, sûrement ce qui a manqué par le passé...

Pour terminer, je remercie mon collègue vaudois, Monsieur le Député Vuillemin qui a repris la gestion de la commission ces deux dernières années après le départ de Monsieur Olivier Turin, ancien Grand Baillif. Je remercie également les anciens nouveaux membres de la délégation valaisanne pour leur travail, étant donné que les changements des députés valaisans se sont déroulés durant l'établissement de ces deux rapports. Merci à Monsieur Cornu, secrétaire vaudois des commissions parlementaires, pour la gestion et l'établissement des divers documents de la commission. Merci à l'ensemble du Service de la santé publique pour sa collaboration et appui à nos travaux.

Merci de votre écoute.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Quelques compléments, quelques éléments d'information également et quelques réponses peut-être à des éléments qui ont été soulevés par l'une ou l'autre d'entre vous.

Par rapport aux sites de Vevey et de Monthey, ce qui a été notamment soulevé par Monsieur Guérin, début novembre, par rapport au site de Vevey, les mandataires ont présenté leur rapport d'étude sur la reprise des travaux sur Vevey, qui conduit à une augmentation effectivement des coûts prévus. Dans cette situation, c'est clair que l'HRC n'a pas les moyens de réaliser le projet à ce coût-là. Les équipes sont donc aujourd'hui en train d'envisager différentes variantes qui pourraient aller jusqu'à un abandon pur et simple du projet pour des raisons financières. Par rapport au site de Monthey, le site de Monthey ouvrira au plus tôt à l'automne prochain. Les coûts de transformation s'élèvent à 25,5 millions de francs selon le dernier rapport semestriel que nous avons reçu.

Quelques éléments aussi par rapport aux résultats de l'année 2021, l'hôpital a vécu une situation avec une baisse des charges conformément au plan de retour à l'équilibre qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous, ce programme Care, une réduction de 86 EPT entre janvier 2020 et mars 2021. Et du point de vue du Conseil d'Etat, les efforts doivent être, en effet, comme cela a été soulevé par plusieurs d'entre vous, par Monsieur Melly, par Madame Teixeira et par Madame Dallosi, évidemment, les efforts doivent être effectués de façon symétrique en impliquant non seulement le personnel soignant, ce qui a été fait, mais également le personnel administratif, le personnel médical, également.

Les résultats de l'année 2021, pour le moment, évidemment, conduisent à une augmentation de l'activité stationnaire et ambulatoire. C'est ce qu'on constate dans tous les hôpitaux de notre pays avec une reprise des activités. Il faut toutefois rappeler que la compensation Covid par les pouvoirs publics évidemment baissera à partir du moment où on a un retour d'activité.

Quelques réponses les plus précises possible sur différents éléments qui ont été soulevés. On reste aussi à disposition en marge de la session pour répondre si certains éléments n'ont pas pu obtenir les réponses souhaitées.

Par rapport au temps d'attente aux urgences qui a été soulevé par le représentant de l'UDC, nous avons effectivement obtenu des chiffres qui montrent une légère augmentation depuis le mois d'août du temps d'attente liée à une augmentation de l'activité de l'hôpital selon la direction de l'HRC, l'hôpital est toutefois aujourd'hui encore complètement dans les normes que l'on attend en termes de temps d'attente dans les urgences.

Par rapport aux différentes questions qui ont été soulevées par le député Melly:

Sur l'emprunt aux Grisons, celui-ci a été soldé. Les questions liées aux signatures ont été réglées par les différents audits. Par rapport à la stratégie du propriétaire, celle-ci est actuellement en discussion avec le Service de la santé publique du canton du Valais et le Service de la santé publique du canton de Vaud. Dès qu'on aura davantage d'informations, on vous les communique volontiers. Les négociations sont actuellement en cours.

Par rapport, enfin, à la mobilité, là aussi, nous avons déjà attiré l'attention des services de la mobilité des deux cantons sur cette problématique. Nous allons évidemment le refaire puisque les choses n'avancent pas à satisfaction. Je crois que là-dessus, il y a un consensus dans cette salle.

Enfin et pour terminer, quelques éléments par rapport aux indicateurs sur les conditions de travail qui, évidemment, sont au centre de nos préoccupations. Nous avons demandé à l'hôpital les chiffres par rapport au turn-over. Ce qu'on constate, c'est que le turn-over au sein de l'HRC a diminué entre l'année 2020 et l'année 2021. Il était de 10,2% en 2020 et il est aujourd'hui à 9,3% en 2021.

Certains députés ont également souhaité des informations par rapport à la situation des sages-femmes et spécifiquement sur ce service. Là aussi, le turn-over au sein du service de gynécologie et obstétrique diminue entre 2020 et 2021. Il était, en 2020, de 5,9% et il est, en 2021, de 2%.

Le taux, enfin, de maladies du corps soignant, du personnel infirmier est actuellement de 3,45% en 2021 pour l'institution.

Voilà quelques éléments et quelques chiffres qui nous montrent qu'évidemment, même si on doit rester extrêmement attentifs, la tendance n'est pas à la hausse dans ces éléments-là et puis, évidemment, le Conseil d'Etat et le Service de la santé publique continueront à demander, au fur et à mesure, des éléments chiffrés sur ces éléments que nous suivons de près.

Enfin, vous dire que non seulement le Conseil d'Etat suit cela de près avec ses représentants, les représentants du canton du Valais au sein du Conseil d'établissement, mais que le Grand Conseil, via la commission interparlementaire emmenée par Monsieur Guérin, le fait également.

Pour terminer, saluons le fait que si aujourd'hui, nous pointons évidemment surtout du doigt les dysfonctionnements, les améliorations possibles, les problématiques en termes de prise en charge ou les problématiques financières, saluons l'énorme travail réalisé par l'ensemble du personnel de l'HRC.

Merci, Monsieur le Président.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat.

Ich unterbreche jetzt die Beratungen. Es gibt die obligatorische Pause von 15 Minuten. Ich bitte Sie, die Fenster zu öffnen. Wir sehen uns in 15 Minuten wieder. Merci!

(...)

Geschätzte Damen und Herren, wir führen jetzt die Beratungen fort.

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

3. Postulat Benno Meichtry, CVPO: Accompagnement 24H/24 – clarifier les conditions-cadres **2020.09.281**
Postulat Benno Meichtry, CVPO: 24 Stundenbetreuung – Rahmenbedingungen klären **2020.09.281**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Das Postulat wird zur Annahme empfohlen, da bereits realisiert, und somit wird dieses Postulat auch abgeschrieben.

Es gibt keine Wortmeldungen.

4. Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Gilbert Truffer, Adg/LA, Martin Lötscher, CVPO et Martin Kalbermatter, CSPO: Le centre médical d'urgences doit rester à l'hôpital
2020.09.282

Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Gilbert Truffer, Adg/LA, Martin Lötscher, CVPO und Martin Kalbermatter, CSPO: Hausärztliche Notfallpraxis beim Spital muss bleiben
2020.09.282

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat schlägt vor, dieses Postulat abzulehnen.

Es gibt Wortmeldungen.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, CSPO

Als Mitunterzeichner dieses Postulats ergreife ich hier das Wort, um dieses Postulat zu verteidigen.

Entgegen der Argumentation des Staatsrats, dass die HANOW seit Juni 2021 in den Händen der Walliser Ärzteschaft und des SZO liegt, ist darauf hinzuweisen, dass das SZO nicht mehr beteiligt ist, sondern die Ärztesgesellschaft eine eigene Stiftung gegründet hat, die bisher ohne staatliche Mittel auskommt.

Da der Kanton respektive der Spital Wallis dieses Projekt nicht mehr mitfinanziert, organisierten die Oberwalliser Ärzte auf eigene Initiative hin den Notfalldienst seit dem 1. Juni 2021 neu, indem sie die Stiftung «HANOW» gründeten. Diese soll den Betrieb und die Organisation des Notfalldienstes der Hausärzte im Oberwallis auch in Zukunft sicherstellen. HANOW geht von einem Investitionsbedarf von 300'000 Franken aus und benötigt 200'000 Franken als Stifterkapital und ein Darlehen von 100'000 Franken. Das Stifterkapital wird als Haftungskapital dienen und sorgt dafür, dass damit auch mögliche Verluste aufgefangen werden können. Bis zum jetzigen Zeitpunkt wurde die Stiftung von der Standortgemeinde und verschiedenen Gemeinden sowie der RWO unterstützt.

Die HANOW ist in den vergangen 5 Monaten gut angelaufen und erreicht die prognostizierten Umsatzzahlen. Allerdings ist es ihr nicht möglich, den Investitionsbedarf von 300'000 Franken zu decken.

Die Situation in der Grundversorgung im oberen Kantonsteil sieht besorgniserregend aus. Viele Ärztinnen und Ärzte sind am Anschlag, die Wartezimmer überquellen und die Patientinnen und Patienten leiden unter dieser Situation. In den Talgemeinden haben viele Arztpraxen bereits einen Patientenstopp eingeführt. Durch den enormen Anstieg der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in der LONZA AG hat sich die Situation noch wesentlich verschärft. Die Versorgung am Abend und an den Wochenenden gekoppelt mit der Möglichkeit, den Notfalldienst des Spitals zu konsultieren, erhöht die Qualität der Versorgung. Wenn diese Ärztinnen und Ärzte noch zusätzlich regelmässig einen Nachtdienst oder Notfalldienst übernehmen müssten, wird die Angelegenheit noch wesentlich prekärer. Zu erwähnen ist auch, dass der Altersdurchschnitt der Oberwalliser Ärzteschaft bei 57 Jahren liegt. Dies lässt keine guten Prognosen für die nahe Zukunft erahnen.

Im Dezember 2020 hat Grossrat Aron Pfammatter in einem Postulat auf die Dringlichkeit der Schaffung eines Masterplans hingewiesen, welches vom Parlament

akzeptiert wurde. Da die HANOW in diesem Konzept implementiert ist, wurde damit bereits der erste Schritt seitens des Parlaments getan.

Ebenfalls der Verband der Walliser Gemeinden unterstützt die HANOW (ich zitiere): «Da die HANOW für die Aufrechterhaltung einer stabilen Grundversorgung wichtig ist, begrüsst es der VWG, wenn auch der Kanton zur Förderung der Hausarztmedizin einen Beitrag leisten würde».

Angesichts des Modellcharakters dieser Einrichtung, die infolge des Ärztemangels für die Patientenversorgung von grosser Wichtigkeit ist, ist eine finanzielle Unterstützung der Stiftung HANOW während der Startphase angezeigt.

Werte Kolleginnen und Kollegen, der Mangel an Hausärzten zeigt sich vor allem im Oberwallis und wird sich in den nächsten Jahren noch verstärken. Der Nutzen des HANOW liegt nicht nur in der Grundversorgung, sondern es leistet auch einen Beitrag dazu, den Anreiz den Arztberuf im Oberwallis auszuüben, zu erhöhen. Angesichts des Modellcharakters dieser Einrichtung, die infolge des Ärztemangels für die Patientenversorgung von grosser Wichtigkeit ist, ist der Beitrag des Kantons, eine Lösung für die Finanzierung zu finden, notwendig.

Ich bitte Sie daher, das Postulat zu unterstützen.

Besten Dank.

Perroud Bruno, député, UDC

Nous partageons évidemment les soucis de nos amis haut-valaisans et particulièrement de la maison HANOW. Cependant, le groupe UDC va soutenir la position du Conseil d'Etat. Pour quelle raison? Nous sommes vraiment dans une zone un peu frontalière où c'est un cabinet privé, avec des médecins qui ont développé un projet-pilote et qui, in fine, devaient être autonomes.

Le risque que nous avons ici au Parlement, si nous acceptons de subventionner ce projet privé de médecins, c'est que nous allons voir d'autres cabinets médicaux qui pourraient solliciter l'Etat en disant: «Vous voyez, dans notre région, on n'a pas assez de médecins, il faut les soutenir, il faut les financer.» Et là, c'est une question de principe que nous allons voter là-dessus. Au niveau du développement de la santé en Valais, est-ce que les médecins pratiquent une profession libérale ou est-ce que ça va devenir une profession «étatique» d'une certaine manière? Et nous voyons fleurir et avec, je dirai, joie plusieurs projets de cabinets médicaux, mais qui ont été financés principalement par des médecins et deuxièmement par les collectivités publiques locales, c'est-à-dire les communes.

J'invite la maison HANOW qui, j'en suis persuadé, effectue un excellent travail à peut-être modifier son modèle de fonctionnement, à solliciter des acteurs privés. Je pense que dans la région de Viège, il y a sûrement des acteurs privés assez fortunés qui pourraient aider la maison HANOW, comme ils l'ont fait pour une patinoire. Et puis, aussi, solliciter les collectivités publiques, je pense que la commune de Viège, Brigue, ou autre ont aussi des moyens financiers intéressants.

Pour une question de principe, uniquement pour bien séparer ce qui se passe au niveau des lois, surtout la loi cantonale sur la santé qui précise également une participation locale des communes pour des projets locaux.

Merci de votre attention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Ich bin dort anderer Meinung als meine Kollegen von der UDC. Für uns im Oberwallis ist die HANOW wichtig. Das hat die Erfahrung gezeigt. Für uns ist es von ausserordentlicher Dringlichkeit, dass die so weitergeführt wird und gesichert ist. Ich persönlich war schon mehrmals froh, dass ich auf die Leistungen der HANOW zurückgreifen konnte, und das wird wahrscheinlich dem einen oder dem anderen in diesem Saal ebenfalls so gegangen sein.

Aus diesem Grund unterstützt die SVPO das Postulat.

Herzlichen Dank.

Seipelt Weber Christine, Grossrätin, PS/GC

Ich melde mich im Namen der SPO.

Wir unterstützen die Wortmeldungen der Vorredner ebenfalls. Gerne wiederhole ich nochmals die Beschreibung im Postulat und möchte die HANOW, die Hausärztliche Notfallpraxis Oberwallis, eigentlich als VZM, als Vorzeigemodell verteidigen. Ein Modell, das es wirklich wert ist, vom Kanton unterstützt zu werden, und das weiter Schule machen sollte und könnte.

Weil es, glaube ich, eher darum geht, die Unterwalliserinnen und Unterwalliser hier im Parlament zu gewinnen, erlaube ich mir, etwas auf Französisch zu sagen.

Le centre d'urgence des médecins généralistes du Haut-Valais est situé à l'hôpital de Viège. Contrairement au service des urgences de l'hôpital de Viège, où seuls les médecins du centre hospitalier du Haut-Valais travaillent, le service d'urgence est dirigé par les médecins généralistes de la région.

Chaque année, plus de 5'000 patients y sont traités. C'est ici que sont prises en charge les urgences des médecins généralistes, c'est-à-dire les maladies qui pourraient être traitées dans le cabinet d'un médecin de famille.

Le centre d'urgence des médecins généralistes et le service des urgences de l'hôpital sont directement reliés. La collaboration entre ces services est donc permanente. Le centre médical d'urgence est ouvert du lundi au vendredi de 17 heures 30 à 21 heures et les week-ends et les jours fériés de 9 heures à 21 heures. Aucun rendez-vous n'est nécessaire. Les patients sont pris en charge dans l'ordre d'arrivée. Seuls les examens et les traitements urgents sont effectués. La suite de la prise en charge ainsi que le suivi des traitements sont délégués aux médecins de famille.

Sie erkennen den Wert der Entlastung für die Hausärzte und für den Notfall des Spitals in Visp. Die Hausärzte teilen sich den Bereitschaftsdienst und bieten eine kostengünstige Möglichkeit, einer Notfallkonsultation.

Ich freue mich, wenn Sie das Postulat unterstützen.

Herzlichen Dank.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Je ne vais pas répéter les arguments que vous avez déjà dans la réponse officielle du Conseil d'Etat, mais peut-être juste un ou deux éléments de réponse un peu plus précis par rapport à l'origine de ce projet et les raisons de cette position aujourd'hui du Conseil d'Etat.

Le projet HANOW a bénéficié d'une subvention du canton durant ses 2 premières années en tant que projet-pilote; 100'000 francs en 2014 et 50'000 francs en 2015.

Par la suite, l'objectif était que le projet soit autofinancé par le biais des prestations facturées aux assurances maladie. Toutefois, les tarifs ont entre-temps diminué et un financement unique et exceptionnel a été accordé en début de cette année à hauteur de 200'000 francs sous l'angle des prestations générales à l'hôpital du Haut-Valais pour combler partiellement une perte reportée de 500'000 francs, le solde étant pris en charge par l'hôpital.

Le Gouvernement a également chargé la société médicale et le centre hospitalier du Haut-Valais de convenir d'une nouvelle exploitation pour la garde médicale tout en assurant un équilibre financier. Désormais, HANOW est géré par une fondation, cela a été dit, composée de médecins privés du Haut-Valais.

L'hôpital ne fait désormais que de louer finalement ces locaux et son informatique.

Pour des raisons, au final, d'équité entre les différentes régions du canton, nous ne pouvons pas, à nos yeux, verser d'autres montants par rapport à ce qui a déjà été fait et par

rapport à d'autres demandes légitimes, tout autant légitimes qui pourraient venir de nombreuses autres parties du canton et qui connaissent des problématiques assez similaires.

Der Präsident

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Die Abstimmung wird verlangt zu diesem Postulat.

Postulat 2020.09.282 / Postulat 2020.09.282

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Somit lehnen Sie dieses Postulat ab.

5. Postulat Stève Delasoie, PLR/FDP, Emilien Roduit, PLR/FDP, Patrick Hildbrand, SVPO et Laurent Rey, PDCVr: Maladies rares: projets du Valais pour ses concitoyens **2020.11.359**

Postulat Stève Delasoie, PLR/FDP, Emilien Roduit, PLR/FDP, Patrick Hildbrand, SVPO und Laurent Rey, PDCVr: Seltene Krankheiten: Projekte des Wallis für die Bevölkerung **2020.11.359**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Das Postulat wurde vom Staatsrat zur Annahme empfohlen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird das Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

6. Postulat Alexandre Maret, PDCVr, Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Nicole Carrupt, PLR/FDP et Bruno Perroud, UDC: Les infirmières praticiennes spécialisées: des professionnelles clés dans l'évolution du système de santé Valaisan? **2020.11.361**

Postulat Alexandre Maret, PDCVr, Jean-Daniel Melly, Les Vert.e.s, Nicole Carrupt, PLR/FDP und Bruno Perroud, UDC: Sind Pflegefachpersonen mit einem Abschluss in Advanced Nursing Practice der Schlüssel zum Erfolg des Walliser Gesundheitssystems? **2020.11.361**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Das Postulat wird vom Staatsrat zur Annahme empfohlen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

7. Postulat Bernd Kalbermatten, CVPO, Charlotte Salzmänn-Briand, CVPO et Michael Graber, SVPO: Contrôles des eaux de baignade: dédommagement en faveur des communes **2020.12.394**

Postulat Bernd Kalbermatten, CVPO, Charlotte Salzmänn-Briand, CVPO und Michael Graber, SVPO: Badewasserkontrollen – Entschädigung für Gemeinden **2020.12.394**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement
Entwicklung
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat empfiehlt, das Postulat abzulehnen.

Es gibt Wortmeldungen.

Kalbermatten Bernd, Suppleant, CVPO

Wir haben die Antwort des Staatsrats zur Kenntnis genommen und danken für die Ausführungen.

Ehrlich gesagt, muss ich mir selber zugestehen, dass die Behandlung dieses Postulats ein relativ bescheidenes politisches Niveau aufweist. Nichtsdestotrotz zeigt aber genau dieser Fall, dass nicht überall mit gleichen Ellen gemessen wird, und wir zu Recht an unserem Postulat festhalten müssen.

Arbeitsabläufe und Prozesse müssen kostendeckend sein, was die Privatwirtschaft seit Jahrzehnten kennt, hat in unseren öffentlichen Verwaltungen in den letzten Jahren ebenfalls zu einem starken Umdenken geführt. Arbeiten, die von Gesetzes wegen ausgeführt oder angeordnet werden, müssen durch den Auftraggeber entgeltet werden. Ein solches Beispiel liegt genau in unserem Fall vor.

Sind es nicht wir Parlamentarier, die vom Staatsrat verlangen, dass Prozesse kostendeckend ausgeführt werden müssen? Genau aus diesem Grund stellen unsere kantonalen Dienststellen beispielsweise für Arbeiten der Kantonspolizei in einzelnen Gemeinden postwendend für die erbrachte Leistung eine Rechnung. Somit ist es eigentlich selbstverständlich, dass auch die Gemeinden für Leistungen, die im Auftrag des Kantons erbracht werden, Anspruch auf ein Entgelt haben.

Der Verband der Walliser Gemeinden unterstützt gemäss einem E-Mail vom 6. November an alle Gemeinden und an alle Parlamentarier das Postulat. Ich zitiere gerne dieses E-Mail: «Die aufwandgerechte Entschädigung für die Arbeitsleistung der Gemeindepolizisten durch den Kanton an die Gemeinden ist aus Sicht des Verbands gerechtfertigt.»

Beim genauen Betrachten der Antwort des Staatsrats fällt auf, dass für eine grosse Walliser Gemeinden keine Kosten aufgeführt werden, obwohl die Gemeinde ein eigenes Polizeikorps hat und ebenfalls ein grosses Schwimmbad besitzt. Dies zeigt wohl auch, dass im Bereich dieser Kontrollen eine gewisse Unklarheit und Rechtsungleichheit besteht und hier eine einvernehmliche, für alle Gemeinden gültige Lösung mit entsprechender Abgeltung der Arbeitsleistung gesucht werden muss. Damit die Kosten für den Kanton allenfalls minimiert werden könnten, schlagen wir vor, den Turnus der Kontrollen zu reduzieren, zumal die einzelnen Betriebsinhaber sich ihrer Verantwortung wohl überaus bewusst sind und das Maximale für sauberes Badewasser leisten.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung unseres Postulats.

Perroud Bruno, député, UDC

Le proverbe dit souvent: «Le mieux est l'ennemi du bien.»

Nous voyons qu'à travers ce postulat, nous rentrons dans des particularités qui vont nécessiter la création de nouveaux postes, vont nécessiter une administration de nouveau plus lourde pour des montants qui sont vraiment faibles.

Il me paraît, dès lors, important de suivre les recommandations du Conseil d'Etat et de refuser le postulat pour aussi un autre principe, il y a des tâches qui sont régaliennes à l'Etat. On ne va pas commencer à facturer tout le temps. On ne peut pas le faire. Comment on va s'en sortir pour toutes les tâches qu'on va faire?

Alors, le New public management a des avantages, c'est qu'on arrive à contrôler un peu mieux les flux d'argent, le personnel et autres, mais au bout d'un moment, je le répète, le mieux est l'ennemi du bien. Donc refusons ce postulat.

Merci pour votre attention.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Je n'ai pas grand-chose à ajouter puisque Monsieur Perroud a parfaitement résumé la position du Conseil d'Etat.

Nous vous avons mis dans la réponse le détail des montants en jeu. Vous pouvez voir la réalité de ces montants et il nous semble disproportionné, au niveau bureaucratique et au niveau de la charge administrative, de mettre en place cela pour de tels montants.

Der Präsident

Die Abstimmung wird verlangt.

Postulat 2020.12.394 / Postulat 2020.12.394

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Somit wird dieses Postulat abgeschrieben.

8. Interpellation PLR/FDP, par Martine Tristan: Addiction Valais à nouveau dans la tourmente? **2021.05.097**

Interpellation PLR/FDP, durch Martine Tristan: «Sucht Wallis» erneut in Turbulenzen?
2021.05.097

Texte déposé
Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich gebe das Wort Herrn Staatsrat Mathias Reynard für die Antwort.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Le groupe PLR, par la députée Martine Tristan, souhaite obtenir de la part du Gouvernement des informations sur la situation actuelle de la fondation Addiction Valais/Sucht Wallis.

En effet, après une période difficile, 2 années extrêmement délicates, une refonte de l'organisation a été effectuée – refonte de l'organisation, des prestations, pour offrir des prestations de qualité et pour miser vraiment sur la qualité des prestations en faveur des bénéficiaires.

La presse relayait, en avril dernier, la démission de son directeur pour, j'ouvre les guillemets: «désaccord de vision» et la question était donc de savoir si cela finalement engageait la fondation dans une nouvelle instabilité.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a été informé de cette démission lors d'une séance de travail tenue le 26 avril 2020. Les représentants d'Addiction Valais y ont relevé que le désaccord ne touchait pas du tout à la qualité des prestations en faveur des bénéficiaires (qualité des prestations offertes), ni la prise en charge.

La pluralité des prises en charge est toujours garantie aux yeux du département et du Conseil d'Etat. La bonne collaboration entre les membres du Conseil de fondation d'une part, et ceux de la direction d'autre part, a été relevée lors de cette rencontre d'avril 2021 avec la délégation. La situation actuelle, si je peux être rassurant, Madame Tristan, n'est donc pas du tout similaire à celle qu'a pu connaître la fondation il y a quelques années. On est vraiment dans une situation très différente aujourd'hui.

Voilà, à la lumière de ces différents éléments, nous allons poursuivre évidemment l'échange, poursuivre le suivi des relations régulières entre, d'une part, le Service de l'action sociale et la fondation, notamment autour de la récente nomination à la tête de l'institution. Le Conseil d'Etat constate donc qu'il n'y a aujourd'hui pas de crise à l'intérieur de cette fondation.

9. Interpellation PS/GC, par Blaise Carron: DPD: Que peut faire le canton contre un paquet d'infractions? **2021.05.144**

Interpellation PS/GC, durch Blaise Carron: DPD: Was kann der Kanton gegen wiederholte Verstösse tun? **2021.05.144**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich gebe das Wort Herrn Staatsrat Mathias Reynard für die Antwort.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Le député Carron pose une série de questions liées aux conditions de travail qu'il qualifie de «misérables» auxquelles serait soumis le personnel dans ce marché de la livraison de colis.

Le Conseil d'Etat peut répondre de la façon suivante:

Tout d'abord, le Conseil d'Etat a connaissance de la problématique de la sous-traitance dans cette branche qui est présente également dans d'autres cantons. Oui, pour répondre à la première question, le Conseil d'Etat est informé de cela et suit cela de près, notamment via le Service de la protection des travailleurs.

Deuxième question relative aux contrôles: les contrôles relatifs à la loi fédérale sur le travail ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures Covid, des mesures spécifiques liées aux conditions de travail dans le cadre de la pandémie, ces différents contrôles ont été effectués par l'inspection cantonale du travail, auprès notamment des prestataires postaux, puisque c'est ce qui est évoqué par l'initiant.

Les organes d'exécution de la loi étant soumis à l'obligation de garder le secret, les résultats de ces contrôles ne peuvent pas être communiqués publiquement.

Vu le développement très important que nous constatons dans ce domaine d'activité, les contrôles vont être renforcés. Cela vous avez déjà été annoncé lors d'une précédente session. Nous avons entendu le message du Grand Conseil et nous allons faire de cette question une priorité dans les prochains mois, en particulier s'agissant du respect des dispositions légales relatives à la durée du temps de travail et du repos.

L'interpellation pose également la question de la coordination entre l'inspection cantonale du travail et PostCom qui est l'organe de surveillance des prestataires actifs sur le marché postal. Alors non, il n'y a pas de coordination entre ces organes, dès lors que l'ICT (l'inspection cantonale du travail) n'est pas autorisée, conformément à la loi sur le travail, à communiquer les résultats de ces contrôles. Cela revient à ce que nous avons déjà pu répondre lors de la précédente question. Les domaines de compétence diffèrent puisqu'il s'agit du droit privé du travail pour la commission de La Poste et du droit public du travail pour ce qui concerne l'ICT.

L'interpellation demande également si l'Etat du Valais recourt aux services de DPD, respectivement à des prestataires privés du marché postal. La section logistique de l'Etat du Valais en charge du courrier n'a pas recours aux prestataires privés et utilise les services de La Poste. Voilà la réponse est, je pense, on ne peut plus claire.

Enfin, par rapport au bilan, aux enseignements que le Conseil d'Etat peut tirer de la libéralisation du marché des colis au niveau des conditions de travail, eh bien, le Conseil d'Etat, cela a déjà été dit, reste très attentif à cette question. L'inspection cantonale de travail va intensifier ses contrôles durant ces prochains mois. Et puis, la question de la libéralisation du marché des colis, c'est une question qui est avant tout fédérale et donc qui ne concerne que moyennement le Conseil d'Etat.

10. Interpellation PS/GC, par Blaise Carron: Développement des services de livraisons des repas à domicile, quelle vision de la part du canton? **2021.05.145**

Interpellation PS/GC, durch Blaise Carron: Entwicklung von Essenslieferdiensten: Wie steht der Kanton dazu? **2021.05.145**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich gebe das Wort Herrn Staatsrat Mathias Reynard für die Antwort.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

A nouveau, l'auteur de l'interpellation pose la question, cette fois, du statut et des conditions de travail des personnes occupées à la livraison de repas à domicile, une question extrêmement actuelle.

Le Conseil d'Etat peut répondre de cette façon-là:

Tout d'abord, la première question qui est posée et qui concerne les coursiers d'UberEats et les coursiers d'autres plateformes, à savoir s'il s'agit ou non de salariés. Cette question concerne une problématique juridique complexe au vu des diverses organisations du travail que nous pouvons constater (relations de travail salariées ou mise en relation de clients et de prestation de services à l'aide d'algorithmes). Cette question ne doit pas être tranchée par le Conseil d'Etat mais doit être tranchée par les autorités judiciaires valaisannes. Vous savez que cette question a déjà été amenée devant les tribunaux dans d'autres cantons.

Pour la deuxième question, les contrôles dans ce secteur visant tant les conditions de travail et de salaire que la lutte contre le travail au noir ont été menés par l'Inspection cantonale de l'emploi et les résultats sont aujourd'hui en cours d'analyse. Au vu du développement important de ces services de livraison, les contrôles vont être renforcés dans le secteur. Cela va dans le même sens que la réponse à l'interpellation précédente. De nombreuses interventions parlementaires ont déjà été déposées au Grand Conseil. Nous avons entendu le message et nous allons renforcer ces contrôles dans les prochains mois. C'est une des priorités pour le Service de la protection des travailleurs pour 2022.

L'initiant demande également si le canton a prévu des contrôles du respect de la loi sur le travail par rapport aux obligations de ces entreprises. Ces contrôles et en particulier ceux de la durée du travail et du repos seront effectivement menés par l'inspection cantonale du travail.

Enfin, il faut préciser que les activités de ces plateformes numériques ne se limitent pas seulement à la livraison de repas, mais également de livraison d'autres marchandises, ce qui pourrait compliquer l'application d'une seule CCT. L'initiant demande l'application d'une CCT, en l'occurrence la CCT liée à la restauration. Le Conseil d'Etat est d'avis que l'application d'une CCT déjà existante à ces entreprises permettrait effectivement de cadrer les conditions de travail et de salaire des travailleurs dans ce secteur. La CCT étant un texte de droit privé, il appartient, dans un premier temps, aux partenaires sociaux d'entreprendre les démarches pour intégrer ces entreprises au champ d'application d'une CCT. Dans un deuxième temps, il s'agit d'une compétence de la Confédération pour une CCT fédérale comme celle qui est évoquée par Monsieur Carron, d'étendre le nouveau champ d'application.

Une autre solution que peut évoquer le Conseil d'Etat consiste en l'établissement d'un contrat type de travail, un CTT ordinaire ou en cas de sous-enchère abusive et répétée d'un CCT prévoyant des salaires minimaux impératifs. Voilà les champs possibles.

Dans sa dernière question, Monsieur Carron demande comment le Conseil d'Etat perçoit cette ubérisation des conditions de travail de certains secteurs. Le Gouvernement est tout à fait conscient de cette tendance, de la rapidité avec laquelle se sont développées ces nouvelles plateformes numériques, les questions relatives aux conditions de travail et aux conditions de salaire dans ces secteurs, c'est au cœur de nos préoccupations. La définition de ces conditions-cadres demande évidemment de la nuance et demande aussi, comme cela a été dit tout à l'heure, des décisions de justice. Compte tenu du caractère récent de cette branche d'activité, il convient à nos yeux d'accompagner ces nouveaux modèles d'affaires en veillant au respect des fondamentaux que sont la formation des prestataires, le respect du système social et puis une application évidemment homogène des normes entre les différents acteurs d'un même domaine.

Voilà, comme cela a déjà été dit et répété, les contrôles vont être renforcés. Voilà la position du Gouvernement sur cette question très actuelle.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat.

Es gibt eine Wortmeldung. Ich nehme an, es werden zusätzliche Präzisierungen vom Staatsrat verlangt. Das ist auch möglich. Sie haben 3 Minuten Zeit.

Constantin Patricia, députée, PS/GC

Au nom de mon collègue Blaise Carron, je prends la parole brièvement.

Je vous remercie pour la réponse apportée à cette interpellation. En effet, cette interpellation et les problèmes qu'elle met en lumière s'inscrivent pleinement dans l'actualité, puisque le personnel SMOOD qui a justement comme activité la livraison de repas et qui a connu une croissance exponentielle avec le Covid, est actuellement en grève dans 11 villes de Suisse romande, dont Martigny et Sion, pour améliorer ses salaires et ses conditions de travail qui ne sont pas dignes de notre époque.

Je profite par ailleurs de ce temps de parole pour remercier les collègues qui, ce matin, ont signé la pétition de soutien, car ces travailleurs ont vraiment besoin du soutien de la population pour améliorer leur salaire. En effet, à ce jour, l'entreprise refuse de se mettre à la table des négociations.

Merci pour votre écoute.

Der Präsident

Ich danke der Sprecherin.

Somit ist diese Interpellation abgeschlossen.

11. Interpellation UDC, par Blaise Melly: Détournements de fonds au Service de l'action sociale **2021.06.186**

retirée par les auteurs

Interpellation UDC, durch Blaise Melly: Veruntreuung von Geldern bei der Dienststelle für Sozialwesen **2021.06.186**

von den Autoren zurückgezogen

Der Präsident

Diese Interpellation wurde **zurückgezogen**.

12. **Entrée en matière**

Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Der Präsident

Ich eröffne die Diskussion.

Discussion sur l'entrée en matière:

Diezig Stefan, Suppleant, CVPO

Die CVPO hat Kenntnis genommen von den Anpassungen des GTar, dass die Gebühren der Schätzungskommission entsprechend auch ausformuliert werden und die Anpassungen gemäss der richterlichen Rechtsprechung gemacht werden.

Wichtig ist in diesem Gesetz, da müssen die Gebühren dem Kostendeckungs- und Äquivalenzprinzip entsprechen. Es geht nicht an, wenn dem nicht so ist. Das ist beim Gemeinderichteramt der Fall. Momentan ist es so, dass der Gemeinderichter eine Gebühr von 120 Franken pro Sitzung verlangen kann. Das deckt nie und nimmer die Kosten dieser Sitzungen.

Dementsprechend fordert die CVPO ausserhalb dieses Entwurfs, eine entsprechende Anpassung des GTar vorzunehmen, damit das Gemeinderichteramt auch kostendeckend tätig sein kann. Dies wird auf 300 festgelegt.

Die CVPO ist dementsprechend für Eintreten und würde es begrüssen, wenn dann die Abänderung angenommen wird.

Herzlichen Dank.

Francey Amandine, députée-suppléante, PLR/FDP

Le projet de modification de la Loi fixant les tarifs des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil, le 11 mars 2020, de la motion 4.0372 intitulée «Expropriation: clarifier le mode de rémunération du collège d'experts avant la mise en œuvre complète de la LAT et de la LcAT».

Deux demandes de modifications légales de cette motion sont déjà prévues dans le système législatif cantonal et n'appellent ainsi aucune modification.

En revanche, la loi ne fixe aucune fourchette des émoluments applicables aux décisions de la commission d'estimation en matière d'expropriation. Il est ainsi proposé d'assimiler la commission d'estimation au Conseil d'Etat et à l'autorité cantonale de surveillance des avocats et de retenir le même émolument pour la commission d'estimation, soit entre 90 et 1'800 francs.

De plus, il est également proposé de modifier l'article 42 alinéa 3 afin d'y supprimer l'exception concernant les APEA qui deviennent des autorités cantonales, de supprimer le renvoi la loi créant un fonds cantonal pour la lutte contre la tuberculose, puisqu'elle a été abrogée et de mentionner à la place la loi sur la santé.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur le projet de modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives et acceptera ce projet de modification.

Merci pour votre attention.

Lovisa Blaise, député-suppléant, PDCVr

La modification de la LTAr qui nous occupe aujourd'hui fait suite à une motion de notre collègue Xavier Fellay, déposée en 2019, qui réclamait une égalité de traitement pour les experts en matière d'expropriation afin notamment:

- Premièrement, de garantir un paiement convenable pour le collège d'experts et ce dans toutes les régions du canton et,

- Deuxièmement, de définir une fourchette pour les émoluments facturés par le collège d'experts.

Le premier point ayant déjà été réglé par une modification du règlement du fonds de compensation, la présente modification concerne uniquement le deuxième sujet pour lequel le groupe PDCVr soutient sans réserve l'entrée en matière et la modification de l'article 23 de la LTAr.

En outre, il se réjouit du fait que le fonds pour la lutte contre la tuberculose soit remplacé par un fonds général sur la promotion de la santé. Dans ce domaine, avant même que la brûlante actualité s'en empare, les stratégies de santé publique ont depuis longtemps amplement déployé leurs effets bénéfiques.

Enfin, puisque la révision de la loi est entamée, le groupe PDCVr se joint au CVPO et propose une mise en conformité des émoluments dévolus à la justice communale à l'article 15. En effet, dans la pratique, les montants inscrits aujourd'hui entre 50 et 120 francs sont insuffisants pour couvrir les coûts inhérents à cette justice de proximité. On rappelle souvent qu'elle devrait être autofinancée. Or, nous constatons l'engagement quasi systématique de greffiers pour assister nos juges miliciens et cela nous incite à revoir ce montant à la hausse afin de pouvoir couvrir les frais encourus et surtout de permettre une juste facturation de cette tâche communale.

Je ne doute pas que vous saurez ainsi soutenir le fonctionnement de notre système judiciaire.

Je vous remercie de votre attention.

Kessi Praz Maude, députée-suppléante, Les Vert.e.s

Les modifications proposées dans le projet qui nous est soumis permettent de clarifier la situation existante en définissant une fourchette des émoluments applicables aux frais de décision. Une lacune est ainsi comblée. Nous espérons ainsi que la loi s'avérera être un outil solide pour encadrer les tarifs de frais et dépens dans les procédures concernées.

L'ouverture de la présente loi permet également une mise à jour judicieuse de l'article 42 alinéa 3 de cette dernière. En effet, d'une part, on y biffe certaines traces du passé et, d'autre part, on se projette dans l'avenir en y intégrant déjà les incidences de la future cantonalisation des APEA.

A ce propos, le groupe des Verts a juste une question à poser concernant la date d'entrée en vigueur de cette loi et des présentes modifications. La date d'entrée en vigueur de la cantonalisation des APEA est prévue en 2023, est-ce qu'en 2022, la présente loi sera déjà en vigueur et, dans ce cas, le droit de timbre sera-t-il prélevé sur les affaires liées aux empires déjà?

La commission a accepté, à l'unanimité de ses membres, l'ensemble des modifications proposées. Le groupe des Verts en fait de même. Nous accepterons aussi probablement l'adoption du texte en une seule lecture.

Merci pour votre attention.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Mon groupe PS/GC a pris connaissance du projet qui nous est soumis ce jour pour l'entrée en matière concernant la révision de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires et administratives.

Considérant que le projet dont il est question répond tant à la nécessité d'une pratique uniforme et claire en matière d'indemnisation d'experts et de procédures dans notre canton, qu'au besoin de combler des lacunes de la loi mise en exergue par la jurisprudence de notre Tribunal cantonal, mon groupe accepte l'entrée en matière telle que proposée et sans amendement.

Je vous remercie.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, CSPO

Eine angemessene Entschädigung der Mitglieder der Expertenkommission, Gleichbehandlung im ganzen Kanton, Gebühren klar definieren – dies sind die Ziele dieser Abänderungen.

Die CSPO unterstützt diese Abänderungen und ist für eine Behandlung in einer einzigen Lesung.

Besten Dank.

La discussion est close.

Der Präsident

Die Diskussion ist abgeschlossen.

Ich gebe jetzt noch das Wort an den Kommissionspräsidenten.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Vous avez tous compris que cet objet fait suite à une motion du député-suppléant Xavier Fellay qui demandait de définir de manière claire cette fameuse fourchette des émoluments.

Dans la discussion que nous avons eue, la commission a bien pris note aussi que la présidente du bureau du collège d'experts en matière d'expropriation avait été impliquée dans les discussions ouvertes par le service pour aboutir au présent projet de loi, ce qui a semblé être, pour les membres de la commission, une démarche judicieuse.

Nous pouvons aussi relever donc une autre modification légale qui est celle de l'actualisation de l'article 42 qui n'était plus conforme à la situation actuelle, notamment le statut des APEA et qui renvoyait à une loi qui n'existe plus.

La commission a accepté à l'unanimité la modification de ces deux articles. On a compris qu'il y avait des amendements hors projet présenté qui avaient été déposés. La commission discutera de ces amendements cet après-midi à 13 heures 30, juste avant la séance sur la loi sur les dangers naturels et les cours d'eau. Et lors de la discussion en commission, nous avons déjà convenu que nous nous orienterions vers une lecture unique. Nous confirmerons cette demande lors du débat en première lecture.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Ich danke dem Präsidenten für die Ausführungen.

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Somit ist Eintreten beschlossen.

Die erste Lesung wird dann am Donnerstagmorgen stattfinden.

13. Election de 4 juges suppléants au Tribunal cantonal
Wahl von 4 Ersatzrichtern am Kantonsgericht

Der Präsident

Hier gebe ich gerne das Wort dem Präsidenten der Justizkommission.

Ganzer Stéphane, député, PLR/FDP, président de la commission de justice (COJU)

Après nous être penchés au printemps dernier sur la composition du Tribunal cantonal, notre haute assemblée s'attèle aujourd'hui à parfaire l'édifice judiciaire en procédant à la nomination de quatre juges suppléants.

Conformément à l'article 43 du règlement du Grand Conseil, la COJU soumet ces propositions à votre avis sur proposition et rapport du Conseil de la magistrature – Conseil de la magistrature que l'on remercie pour son travail et que la commission de justice a rencontré en date du 3 septembre dernier.

Le 8 juin 2021, deux postes de juges suppléants supplémentaires ont été octroyés par cette même haute assemblée afin de renforcer ce groupe de juges suppléants.

Cette augmentation faisait suite à la nomination de deux juges cantonales qui officiaient auparavant en tant que juges suppléantes, à savoir les juges Rey-Mermet et Neyroud-Dubuis.

Il nous faut donc repourvoir aujourd'hui quatre postes de juges suppléants, les deux de l'augmentation plus les deux juges qui sont donc parties auprès du Tribunal cantonal.

Dans son rapport, le Conseil de la magistrature explique la démarche qui a été suivie. Ils ont procédé à la mise au concours, ils ont procédé aux auditions, à l'examen des candidatures et ont formulé un préavis qui vous a été soumis pour examen. Huit dépôts de candidatures ont été enregistrés et sept de ces candidatures étaient éligibles au sens des critères et des conditions minimales requises pour briguer ce poste.

Néanmoins, le Conseil de la magistrature a procédé à une évaluation dont la teneur a été reprise par le la COJU, à savoir retenir essentiellement deux critères que nous avons appelés un principe... Un principe, je ne sais plus comment d'ailleurs... Un joli nom que j'avais trouvé sympathique, mais dont j'ai oublié le nom... Peut-être que la présidente du Conseil de la magistrature pourra le rappeler. Mais c'était deux critères importants, à savoir la bonne connaissance rédactionnelle et la disponibilité. En effet, à ce jour, les juges suppléants sont appelés à la demande. C'est donc un système de milice. Les juges suppléants sont des avocats, sont des juges des tribunaux de district ou des greffiers dans d'autres cours qui officient à la demande.

Si vous avez lu «Le Nouvelliste» de ce matin et si vous êtes un petit peu au courant de la réalité judiciaire et de notre canton, vous saurez sans doute que l'enveloppe qui leur est octroyée annuellement assemble les 100'000 francs. Hélas, ce montant n'est de loin pas annuellement dépensé. A titre d'exemple, en 2020, seuls 20'000 francs ont été dépensés et, au préalable, sur certaines années, nous avons eu 4'000 francs à peine de dépensés. Ce qui veut dire que la disponibilité de ces juges n'est pas toujours optimale et que parfois, le Tribunal cantonal qui a un besoin impérieux de renfort supplémentaire ne trouve tout simplement pas toujours une disponibilité auprès de ses juges.

De ce fait, le Tribunal cantonal par son ancien président Monsieur Emonnet, que je salue et remercie, a imaginé une solution afin de diminuer ce stock de dossiers supplémentaires. Et cette diminution des stocks est pour nous un objectif prioritaire, à savoir rendre la justice dans des délais raisonnables. Vous avez peut-être également vu ce matin dans la presse que près de 30% de certains dossiers dépassent le traitement de 18 mois avec certains qui s'étalent sur plusieurs années de traitement et lorsqu'on parle de causes telles que des meurtres, des accusations de viol ou des placements d'enfants et des droits de garde,

lorsque les délais dépassent ou s'étalent sur plusieurs années, vous pouvez imaginer les dégâts collatéraux que ceci occasionne.

De ce fait, l'article 29 de la LOJ qui impose les critères de représentation géographique, de diversité politique et qui demande également de prendre en compte le principe de l'égalité des sexes n'a pas été retenu. La priorité a été accordée, comme je l'ai dit, à la bonne connaissance rédactionnelle et à la disponibilité dans le but de pouvoir rapidement nommer ces personnes et qu'elles puissent se mettre au travail. Ça sera le cas, cela a été certifié par le TC, dès la semaine prochaine si cette haute assemblée suit notre préavis.

A l'unanimité donc de la commission de justice sur rapport du Conseil de la magistrature, la COJU a préavisé favorablement les candidatures de Monsieur Jacques Berthouzoz ancien juge cantonal, de Monsieur Jean-Pierre Derivaz ancien juge cantonal, de Monsieur Stéphane Spahr ancien juge cantonal, et de Monsieur Valentin Piccinin actuellement greffier auprès du Tribunal fédéral et âgé de 29.

Je l'ai entendu à plusieurs reprises, à maintes reprises, ça a émaillé nos débats au sein de la COJU et ce matin, la presse m'a aussi à plusieurs reprises questionné là-dessus: «Mais comment se fait-il que la justice valaisanne n'a rien d'autre à offrir que trois juges à la retraite?» De l'extérieur, cela peut sembler incongru, on pourrait se dire, mais est-ce qu'il y a un tel manque de relève qu'on est obligés de faire appel à des juges à la retraite. C'est une question qui est légitime, mais c'est aussi une réponse assez ferme que l'on peut opposer à cette question-là, à savoir que ces juges-là, d'une part, ont accepté de refaire tout le processus d'évaluation et d'audition, ils ont accepté de se remettre à disposition. Il faut imaginer aussi quel sera leur travail. On parle ici de juges suppléants, des gens qui traiteront trois, quatre, cinq, six dossiers peut-être par année, qui gagneront quelques milliers de francs sans doute moins de 10'000 et qui seront donc appelés lorsque leur disponibilité leur permettra, et ces personnes-là ont évidemment été mise au courant et sont accord d'être davantage disponibles, ce que n'étaient au préalable les actuels juges suppléants qui sont, comme je l'ai dit souvent, comme je l'ai dit tout à l'heure, souvent indisponibles.

C'est donc une solution aussi limitée dans le temps que l'on vous propose aujourd'hui, puisque les trois juges à la retraite ont accepté d'officier en tant que juges suppléants pour la durée de la législature, ce qui veut dire que ça n'entache pas tout le cursus honorum qu'on pourrait attendre d'une fonction de juge suppléant qui pourrait destiner des gens à une carrière supplémentaire. Cela ne bloque pas des talents. C'est simplement une proposition qui nous semble pragmatique, donc limitée dans le temps, économe puisqu'elle n'impose aucune dépense supplémentaire à l'enveloppe préalablement prévue et rapidement réalisable avec une mise en œuvre dès la semaine prochaine.

Dans la continuité des moyens ô combien nécessaires que cette haute assemblée a bien voulu octroyer à la justice valaisanne depuis maintenant deux ans, la COJU vous recommande de suivre son préavis.

Par contre, un cinquième candidat avait manifesté et m'avait témoigné son intérêt à vouloir maintenir sa candidature. Nous n'avons pas eu de nouvelles de lui depuis... J'imagine que si cette candidature est maintenue, quelqu'un dans cette haute assemblée devra la présenter... Je ne sais pas si c'est le cas ou pas. Qu'il se dénonce! Non, je rigole! Qu'il se manifeste plutôt. Je ne sais pas, Monsieur le Grand Baillif... A ma connaissance et comme je l'ai transmis ce matin au Service parlementaire, je n'ai pas connaissance du maintien ou non de cette candidature, mais la COJU donc s'en limite aux quatre candidatures proposées.

Je vous remercie de votre patiente attention.

Der Präsident

Ich danke dem Kommissionspräsidenten für die Ausführungen.

Sie haben die Vorschläge der Justizkommission zur Kenntnis genommen über die 4 Herren, und es stellt sich jetzt nun die Frage in diesem Saal: Gibt es andere Kandidaten für dieses Amt?

Es gibt keine Wortmeldungen.

Somit sind die Herren **Jacques Berthouzoz**, **Jean-Pierre Derivaz**, **Valentin Piccinin** und **Stéphane Spahr** in stiller Wahl gewählt.

Ich möchte ihnen gratulieren zu dieser Wahl. Die Vereidigung wird dann am kommenden Freitag stattfinden.

14. Naturalisations
Einbürgerungen

Listes des demandes de naturalisation
Listen der Einbürgerungsgesuche

Der Präsident

Ich gebe gerne der Präsidentin der Unterkommission Einbürgerungen das Wort.

Cretton Sandra, députée, PDCVr, présidente de la sous-commission naturalisations

Depuis la session de mai durant laquelle nous avons procédé aux dernières naturalisations, les membres de la commission de justice, respectivement de la sous-commission des naturalisations ont mené plus de dix jours d'auditions, ces entretiens se déroulent systématiquement en présence de trois membres.

Comme vous l'avez certainement relevé dans les documents, nous sommes toujours en présence de dossiers dits de l'ancien droit, ce qui demande une grande flexibilité de la commission.

Toutefois, la majorité des naturalisations que nous devons valider aujourd'hui concerne le nouveau droit, beaucoup plus strict, nécessitant que le requérant justifie ses connaissances orales et écrites d'une des langues officielles de notre canton.

Nous vous soumettons aujourd'hui à l'approbation une liste de 34 confédérés et 315 personnes de diverses nationalités. La grande majorité des requérants ont suivi durant plusieurs soirées les cours organisés par les communes afin de pouvoir répondre aux différentes questions de notre commission. Il n'y a pas d'âge, je vais vous le prouver, pour demander une naturalisation, c'est souvent simplement une question de cœur et pas toujours de raison. Je souhaite souligner qu'aujourd'hui nous allons attribuer la naturalisation à une personne de 94 ans. Elle nous a partagé, lors de son entretien, se réjouir de pouvoir participer activement aux différentes votations. Lors de son entretien, elle nous a dit s'être préparée autant que lors de sa préparation pour son bac.

Depuis 18 mois, en raison des conditions sanitaires, aucune cérémonie d'assermentation n'a pu être organisée par le canton. Cette manifestation est vraiment habituellement le couronnement de toute la démarche effectuée. C'est avec plaisir que nous pouvons vous signaler que la cérémonie d'assermentation aura lieu à Conthey le 6 décembre prochain dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Ce sera une immense joie pour tous ces naturalisés et toute la commission de refaire connaissance et d'acquérir leur passeport suisse.

La commission remercie le Service de la population et des migrations, en particulier Mesdames Terrettaz et Pfyffer, pour la planification des auditions et leur disponibilité ainsi que leur aide précieuse.

Au vu de ce qui précède, chères et chers collègues, nous ne pouvons que vous recommander de valider la liste des personnes qui vous est soumise aujourd'hui.

La commission souhaite la bienvenue à l'ensemble de ces nouvelles et nouveaux naturalisés.

Merci d'avance et merci de votre attention.

Der Präsident

Ich danke für die Ausführungen.

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Somit kommen wir zur Abstimmung.

Les 349 demandes de naturalisation (315 personnes étrangères et 34 confédérés), telles que présentées par la commission de justice, sont acceptées par 121 voix contre 1 et 2 abstentions.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Ich will den neuen Bürgern gratulieren zur Einbürgerung und wünsche ihnen nur das Beste für die Zukunft in unserem Kanton, in unserem Land.

15. Recours en grâce (à huis clos)
 Begnadigungen (unter Ausschluss der Öffentlichkeit)

Der Präsident

Das Reglement verlangt hier, dass diese Verhandlungen geheim abgehalten müssen. Ich bitte die Journalisten, den Saal zu verlassen. Und ich bitte auch, die Direktübertragung auf Kanal9 zu unterbrechen.

La séance est levée à 11 h 28.

Séance du jeudi 18 novembre 2021

Présidence: Schmid Manfred, Abgeordneter, CVPO

Ouverture de la séance: 9 heures

Ordre du jour:

1. **Première lecture**

Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden

2. **Entrée en matière**

Décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Mitfinanzierung der regionalen Naturpärke Binntal und Pfyn-Finges sowie betreffend die Schaffung und Mitfinanzierung des regionalen Naturparkes de la Vallée du Trient

3. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire I de Sion-Vétroz, sur le territoire des communes de Sion, Nendaz, Conthey, Vétroz et Ardon

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Vergabe eines Verpflichtungskredits für die erste Etappe der prioritären Massnahme I Sitten-Vétroz auf Gebiet der Gemeinden Sitten, Nendaz, Conthey, Vétroz und Ardon

4. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire du Chablais, sur le territoire des communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bex, Ollon, Aigle et Yverne

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Vergabe eines Verpflichtungskredits für die erste Etappe der prioritären Massnahme Chablais auf Gebiet der Gemeinden Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bex, Ollon, Aigle und Yverne

5. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de construction du tunnel Deibfels sur la route principale suisse H212 Visp – Illas – Saas-Grund, tronçon Stalden – Eisten

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau des Tunnel Deibfels auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212, Visp – Illas – Saas-Grund, Strecke Stalden – Eisten

Der Präsident

Bonjour! *Güetu Tag!* Ich begrüsse Sie herzlich.

Bevor wir mit dem Tagesprogramm starten, gebe ich das Wort an einen Präsidenten einer weiteren kleinen Berggemeinde, eines Bergdorfes in unserem Kanton. Vergessen wir sie nie, die kleinen Dörfer, sie gehören zu uns – so soll es im Wallis sein. Das Kleine im Grossen und Ganzen – so soll es im Wallis sein.

Es ist Stève Lattion, der Präsident von Liddes, einem kleinen Dorf aus dem Bezirk Entremont. 1'346 Meter über Meer, 60 km² gross, knapp 700 Bewohner. Wer kennt nicht das Val Ferret?

Ich gebe nun das Wort dem Präsidenten von Liddes, Herrn Stève Lattion.

Lattion Stève, président de la commune de Liddes

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Députés et Députés-suppléants,

Nos villages se meurent. Pardonnez cette affirmation cauchemardesque, mais c'est la triste réalité de notre patrimoine bâti. Oui, Mesdames et Messieurs, c'est cette thématique qui, aujourd'hui, me préoccupe ainsi que bon nombre de mes collègues présidentes et présidents de communes valaisannes.

Pour expliquer mon introduction, je vous expose la problématique du village de Liddes. Village de montagne, constitué de maisons mitoyennes qui n'ont que deux faces exploitables, une à l'est et l'autre à l'ouest. A l'époque, les fenêtres étaient des ponts de froid, d'où leurs dimensions modestes. Les galetas servaient, quant à eux, de première isolation et étaient principalement utilisés pour le rangement.

Cette manière de construire correspondait parfaitement au mode de vie modeste de cette période. Aujourd'hui, notre mode de vie s'est passablement modifié et nos exigences en termes de bien-être et de confort ne s'adaptent plus au volume construit de ces bâtiments. Lors de travaux, les futurs occupants se projettent dans des volumes plus ouverts, baignés dans la lumière naturelle. Ils envisagent donc d'importantes transformations de l'existant, notamment par de grandes fenêtres, voire même un balcon ou une galerie pour profiter d'un espace privé en plein air. Ils prévoient également le réaménagement des volumes sous toiture afin de créer des pièces à vivre sous de magnifiques charpentes. La pose de panneaux solaires devient une variante intéressante pour s'affranchir des énergies fossiles.

Le Conseil communal de Liddes a mis en place, une stratégie qui promeut la production d'énergie indigène, notamment par la pose de panneaux solaires, et ce depuis 2013 déjà. Elle est également une des plus généreuses du canton dans la valorisation de cette énergie en reprenant le surplus de production photovoltaïque à 11,5 centimes le kilowattheure.

Liddes fait partie du patrimoine ISOS national, avec la contrainte de ne pouvoir intervenir que très modestement sur l'enveloppe du bâtiment lors de transformations. D'un autre côté, la LAT nous impose une densification du bâti existant. La Confédération et l'Etat du Valais prônent des programmes d'efficience énergétique et de production indigène...

Voilà un petit peu pour le cadre. Seulement, aujourd'hui, le SIP préavis défavorablement la pose de panneaux solaires dans le secteur ISOS. Et là, au milieu, les communes doivent délivrer des permis de construire. Quel préavis doit prédominer? Si on choisit la variante sauvegarde du patrimoine telle que préavisée par le SIP, je peux vous garantir que nous n'aurons pas beaucoup de travail, car à part un philanthrope, personne n'est assez fou pour transformer ces immeubles. Construire son chez soi sans pouvoir l'adapter à ses désirs, tout en devant se plier aux contraintes architecturales exigées, ainsi que devoir faire passer toute une batterie d'études onéreuses, sismiques, désamiantage, efficience et j'en passe, ne favorise pas le retour des habitants à l'intérieur de leurs villages.

Si, au contraire, c'est la variante énergie efficace qui est choisie, il y a un risque de se retrouver avec des projets architecturaux qui ne seront pas cohérents entre eux et qui risquent de détériorer l'harmonie du patrimoine. C'est là qu'il va falloir être pragmatiques et ressortir du tiroir la notion de bon sens. Les communes avec le canton, nous devons ensemble trouver le compromis qui va permettre à notre si beau patrimoine de se développer, d'être transformé et permettre le bien-être et le confort à ces futurs occupants. Si chacun d'entre nous fait un pas vers l'autre, nous aurons gagné. Notre patrimoine gardera son authenticité et nos villages retrouveront l'âme d'antan avec une vie active forte, j'en suis convaincu! Ne renions pas notre passé, mais offrons un futur à nos intérieurs de village!

Monsieur le Grand Baillif, je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de m'adresser au Parlement valaisan. Quant à vous, Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions, je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère entendu. Je vous souhaite une bonne suite de session et d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année.

(Applaudissements)

Der Präsident

Ich danke dem Präsidenten von Liddes für die Worte und wünsche ihm noch einen schönen Tag.

Wir beginnen nun das Tagesprogramm.

1. Première lecture

Modification de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes betreffend den Tarif der Kosten und Entschädigungen vor Gerichts- oder Verwaltungsbehörden

(Suite de la **page** / Fortsetzung von **Seite**)

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Der Präsident

Es gibt Abänderungsanträge. Ich bitte die Berichterstatterin Aïda Lips auf Ihren Platz.

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar) du 11.02.2009 (Etat 01.01.2018) est modifié comme suit:

Wir beginnen mit dem Änderungsantrag 1.
Frau Berichterstatterin, Sie haben das Wort.

Article 15

Propositions de modification 1 à 3
Abänderungsanträge 1 bis 3
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 15:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

1 Proposition du groupe PDCVr, par la députée Christelle Farquet

Cet amendement a pour but de permettre de percevoir un émolument pour l'envoi de la citation à la conciliation. La fourchette de prix proposée varie donc en proportion du nombre de citations envoyées, notamment dans le cas de convocations d'hoirie.

Cela permettrait aux communes d'être rémunérées en partie pour les frais inhérents à la rédaction et aux envois. Le conseiller d'Etat Favre précise qu'un postulat stipulant la même demande avait été rejeté au Grand Conseil en 2017. Il cite aussi qu'en comparaison intercantonale, les émoluments sont d'ailleurs deux fois plus importants en Valais que dans d'autres cantons. De plus, plus les émoluments sont élevés, plus cela pourrait constituer un frein à l'accès à la justice.

L'amendement a été accepté en commission par 7 oui et 6 non.

Der Präsident

Antrag 1 wird von der Kommission angenommen.
Es gibt Wortmeldungen.

Dubuis Alexandre, député, Les Vert.e.s

Notre groupe a étudié les amendements acceptés par la commission et a décidé de les refuser pour les motifs suivants:

Le service à la population ne sera jamais autofinancé. Le juge et le greffier font un travail de milice, se mette à disposition de la population. Donc, pour nous, c'est important que cela reste un travail justement de service.

Il ne faut pas prendre uniquement en compte les frais réels de la procédure, mais avoir une vision plus globale, prendre en considération tous les éléments, par exemple que les gens vivent en meilleure harmonie, les tribunaux et instances évitent les surcharges, pleins d'éléments qui sont aussi importants de prendre en compte.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'oppose à ces amendements.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Par souci de simplification, je parlerai ici des trois amendements qui ont été déposés dans un même temps, puisque le fond et la forme sont similaires.

Les amendements proposés ne nous convainquent pas. Je rappellerai, tout d'abord, ici, le principe de l'autonomie communale et du fait que la rémunération des juges des communes est une tâche communale. A ce titre, il est donc du ressort de chacune d'entre elles de s'assurer du paiement convenable de leurs juges de commune.

N'étant jamais à court de surprise en matière de pratique communale, j'ai donc découvert hier que certaines communes rétribuaient leurs juges uniquement sur la base des émoluments facturés aux justiciables après déduction de tous les frais de procédure et de fonctionnement de la justice communale.

Nous pouvons toutefois être rassurés, puisque cela ne semble pas être le cas de la majorité de nos communes. La plupart d'entre elles rémunèrent équitablement leur juge et de manière tout à fait convenable.

J'en reviens maintenant aux amendements qui ont été proposés. Ce qui n'est surtout pas acceptable pour notre groupe, c'est dans la manière, le fait d'augmenter considérablement les émoluments pour rémunérer directement le juge de commune sur le dos des justiciables. Par ce biais détourné, on complique encore l'accès à la justice pour les citoyens, ce que ne nous souhaitons évidemment pas, chacun devant pouvoir bénéficier des mêmes facilités d'accès à la justice.

Je le rappelle encore une fois, si nécessaire, c'est aux communes et à elles seules qu'incombe cette responsabilité de rétribuer leur juge de commune.

Pour ces raisons simples, je vous enjoins de refuser les amendements proposés à l'article 15 que je viens de développer et nous sommes, du reste, favorables à une seule lecture de loi étant donné la faible ampleur des amendements demandés

Je vous remercie pour votre attention.

Diezig Stefan, Suppleant, CVPO

Ich habe jetzt eine Weile zugehört, und da muss ich vehement widersprechen. Wir haben eine Zivilprozessordnung, die ist schweizerisch vorgegeben, wir haben ein kantonales Gesetz gestützt auf diese Zivilprozessordnung. Es kann nicht angehen, dass die Gemeinde jetzt aus irgendeinem Grund hier die Gemeinderichter entschädigen müssen. Es ist ein kantonales Gesetz, zwingend gestützt auf die Zivilprozessordnung. Wir verstossen gegen diese Zivilprozessordnung, wenn wir den Gemeinden die Kosten des Gemeinderichteramts anhängen. Das geht nicht an. Wir haben in der Zivilprozessordnung Untersuchungsmaximen. Es ist die soziale Untersuchungsmaxime. Wir haben vereinfachte Verfahren. Hier ist klar, dort sind die Gerichtskosten ganz klar vom Staat vorzuschüssen, aber hier in diesem Fall verstehen Sie mich nicht falsch. Sie sagen jetzt grundsätzlich, jawohl, jemand ein Unternehmer oder respektive ein Unternehmen, das für 200'000 ein Schlichtungsbegehren stellt, das muss die Gemeinde schlussendlich berappen. Das geht doch nicht an! Das ist falsch, und das ist auch nicht im Sinne der Zivilprozessordnung.

Dementsprechend habe ich bereits oder die CVPO hat es bereits mehrmals gesagt, wir unterstützen diesen Antrag, weil es rechtmässig ist, dass derjenige, der Recht sucht auch entsprechend die Kosten vorschüssen muss. Den Anträgen, die die CVP Unterwallis gemacht hat, ist vollumfänglich zu folgen. Hier hat man jetzt ein Zeichen gesetzt, dass die Gemeinden hier nicht noch zusätzlich bluten müssen.

Dazukommt ganz klar, wenn ich in Oberwald eine Gemeinderichtersitzung mache, muss ich für gewöhnlich wahrscheinlich einen Juristen aus Brig beiziehen, weil unsere Dichte an Juristen in Oberwald wahrscheinlich nicht so hoch ist. Es kann also gut sein, dass hier die Gemeinde unnötig ins Recht gefasst wird. Das geht nicht an.

Dementsprechend ersuche ich Sie, die Anträge so anzunehmen, wie die Kommission sie auch angenommen hat.

Herzlichen Dank.

Albrecht Natacha, députée-suppléante, PLR/FDP

Je me permets d'intervenir à titre personnel sur ces amendements.

En effet, si on prend la lettre a de cet alinéa 1, au niveau de la citation en conciliation, il arrive fréquemment qu'il y ait beaucoup de défendeurs où on doit citer les gens en recommandée. C'est des frais effectifs. Alors, certes, j'en conviens, ma collègue qui parle de rémunération du juge, mais là on parle simplement de couvrir des frais effectifs. Et souvent quand il y a beaucoup de gens, on doit reciter aussi plusieurs fois parce que la date ne convient pas, donc c'est des frais effectifs.

De pouvoir avoir une marge de manœuvre entre 50 et 100 francs, c'est quand même important pour le juge de commune et de même pour la lettre b de cet alinéa 1, parce que la tenue de la séance, elle fluctue aussi. Si on a peu de personnes, la séance peut durer 20-30 minutes, mais quand il y a beaucoup de demandeurs ou de défendeurs, eh bien, c'est souvent long et il faut parfois monopoliser des salles, ça monopoliste des gens, il y a le greffier à rémunérer, donc ce n'est pas forcément le juge de commune qui va se faire de l'argent sur le dos du justiciable.

De plus, au niveau du justiciable, il ne faut pas oublier qu'effectivement si c'est le rôle des communes de payer une partie du juge, comme c'est à l'Etat de rémunérer les juges du Tribunal cantonal ou de district. C'est quand même le contribuable au final qui paie. Donc à un moment donné, il faut aussi que le demandeur soit conscient des coûts que cela implique au niveau de la justice.

C'est très bien pour moi que le juge de commune puisse augmenter un tout petit peu ses tarifs. Ce n'est pas non plus énorme au niveau de la justice.

Merci pour votre attention.

Farquet Christelle, députée-suppléante, PDCVr

La LTar fixe les frais judiciaires qui peuvent être requis des autorités judiciaires, y compris s'agissant des séances de conciliation menées par les juges de commune.

Actuellement, les frais judiciaires pouvant être demandés par les juges de commune se limitent au maximum à 50 francs pour une citation à une séance de conciliation et à 120 francs au maximum pour la tenue de la séance. Si je prends aujourd'hui la parole, c'est donc uniquement s'agissant des amendements qui sont déposés par le groupe du PDC du Valais romand, donc les amendements à l'article 15 LTar.

Dans la pratique, les montants qui sont prévus aujourd'hui par la LTar ne permettent pas de couvrir les coûts inhérents à la justice de proximité qui devraient être autofinancés. En effet, l'article 13 alinéa 2 LTar prévoit que l'émolument doit respecter le principe de couverture des frais qui veut que les recettes globales doivent couvrir l'ensemble des coûts engendrés par l'activité judiciaire. C'est ce même principe qui prévoit que les émoluments fixés ne doivent pas excéder les besoins financiers pour couvrir les coûts du service en question, soit que les recettes ne permettent pas de dégager un bénéfice.

A l'heure actuelle, les juges de commune devant être assistés par des greffiers pour les séances de conciliation, il faut déjà à tout le moins compter 200 francs de l'heure pour rémunérer un ou une greffière. Partant, la limite maximale de 120 francs est d'ores et déjà dépassée par les honoraires du greffier ou de la greffière sans que la justice communale ait encore été défrayée pour la séance tenue par le ou la juge de commune lui-même. On ne parle pas ici de rémunération, mais simplement d'un défraiement.

Au vu de ce qui précède, bon nombre de juges de commune ne respectent aujourd'hui plus cette disposition et mettent ainsi à la charge des justiciables des frais supérieurs au montant prévu par la LTar, tout simplement parce que les montants maximums prévus par cette dernière ne sont absolument pas suffisants pour couvrir les frais effectifs.

Qu'on ne respecte pas le principe de couverture des frais pour l'activité gracieuse du juge de commune, telle que la délivrance des certificats d'héritier, on peut tous vivre avec. Il n'en va pas de même du contentieux, soit lorsqu'un litige oppose des parties et que ce litige

doit faire l'objet d'une séance de conciliation devant le juge de commune. Dans ce cas, les frais inhérents à ces séances doivent être couverts par les émoluments fixés par la LTAr. Qu'on soit bien d'accord, il ne s'agit pas ici de faire en sorte que la justice communale soit complètement autofinancée, mais uniquement que le contentieux devant le juge de commune le soit.

Et puis, s'agissant des arguments que ce serait une augmentation considérable, ça n'est pas le cas! On demande juste d'augmenter à 250 francs alors que le maximum est aujourd'hui de 120. Et puis, en plus de ça, il y a déjà la plupart des juges de commune qui ont pris le pas de facturer indûment ces émoluments. Ce n'est donc pas un argument valable, parce que c'est une pratique déjà illicite qui existe. C'est simplement qu'on la réglemente aujourd'hui par cet amendement-là.

Et puis, le principe de couverture des frais veut qu'on doive couvrir un minimum ces frais devant le juge de commune et ce n'est en tout cas pas le principe de l'autonomie communale qui pourra permettre d'échapper à ce principe-là, parce que l'autonomie communale n'existe que dans le cadre légal.

Je remercie le PLR et le CVPO pour leur soutien et je vous remercie à vous tous de votre soutien également.

Der Präsident

Wir kommen nun zur Abstimmung über Änderungsantrag 1...

Ich gebe vorher noch das Wort an Herrn Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je remplace aujourd'hui mon collègue le conseiller d'Etat Favre qui assiste à une séance des directeurs de police au Tessin.

Je parle une fois pour les trois amendements: le Conseil d'Etat s'oppose à ces trois amendements pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, ces amendements reprennent les éléments du postulat de Monsieur le Député Putallaz et ce postulat a été rejeté le 11 mars 2019 par une très grande majorité de ce Parlement (à 80%).

Puis, l'augmentation de l'émolument de conciliation peut, dès lors, avoir, pour le justiciable valaisan, un impact non négligeable sur l'accessibilité à une justice de proximité.

Et toute revalorisation de l'émolument de conciliation aura, enfin, aussi une incidence sur les coûts de l'assistance judiciaire et donc sur les finances du canton qui en assume la charge conformément à la loi sur l'assistance judiciaire. Il est, à cet égard, à rappeler que les montants alloués au titre de l'assistance judiciaire ont explosé ces dernières années.

C'est pour ces raisons que le Conseil d'Etat s'oppose à ces trois amendements.

Merci.

Der Präsident

Wir kommen jetzt zur Abstimmung über den Abänderungsantrag 1.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 93 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 32 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Somit unterstützen Sie die Kommission und der Antrag 1 wird angenommen.

Wir kommen zum Abänderungsantrag 2. Dieser wurde in der Zwischenzeit vom Initianten **zurückgezogen**.

Wir kommen zum Änderungsantrag 3.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

3 Proposition du groupe PDCVr, par la députée Christelle Farquet

La logique est la même que celle développée dans l'amendement précédent. Il faut savoir que depuis 2013, il y a obligation d'avoir un greffier juriste qui est rémunéré au minimum 100 francs par séance. Lorsque l'émolument perçu est de 60 francs, cela ne couvre en effet pas les frais.

Cette proposition permet d'évaluer les coûts selon les affaires et le temps consacré. Le conseiller d'Etat Favre met en avant le fait que la commune défraie selon sa volonté le juge. De plus, une séance de conciliation règle les problèmes à moindre coût. Il est donc souhaitable que les personnes citées à comparaître ne soient pas dissuadées de venir en raison d'un coût plus élevé. Le fait d'augmenter la fourchette de prix rend inévitables des coûts plus élevés selon la difficulté de l'affaire. Il n'est malheureusement pas possible de le savoir avant la tenue de la séance.

Les amendements 2 et 3 ont été opposés en commission, car ils concernaient donc le même alinéa. Seuls les montants proposés divergeaient. Nous avons donc opposé les deux amendements. Pour l'amendement 2, il y a eu 6 voix pour. Pour l'amendement 3, il y a eu 7 voix pour. C'est donc l'amendement 3 qui a été accepté au détriment de l'amendement 2.

Der Präsident

Der Antrag wird von der Kommission angenommen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit ist dieser Antrag angenommen.

Wir sind bereits am Schluss der Änderungsanträge. Wir kommen jetzt...

Es gibt doch eine Wortmeldung. Ich bitte Sie, rechtzeitig zu drücken.

Secco Anne-Laure, députée, PS/GC

J'ai demandé la parole, car nous nous étions, en préambule, opposés à l'ensemble des amendements et je souhaite le vote sur cet amendement, s'il vous plaît.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir stimmen doch ab über den Änderungsantrag 3. Beschluss der Kommission: angenommen.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 96 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 31 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie unterstützen den Antrag der Kommission und somit wird dieser Antrag angenommen.

Article 15, adopté avec les propositions 1 et 2 (admisses par la commission) du groupe PDCVr, à l'alinéa lettres a et b.

Article 23, adopté.

Article 42, adopté.

Wir sind am Schluss die Abänderungsanträge und kommen zur Diskussion über den gesamten Text.

Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Somit gibt es keine Diskussion über den gesamten Text.

Wir kommen nun zur Schlussdebatte. Gibt es dort Wortmeldungen?

Le débat final n'est pas utilisé.

Ich gebe das Wort an den Kommissionspräsidenten.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Au nom de la commission, en préambule, d'abord peut-être, une toute petite précision suite à une question qui avait été posée par la députée Maude Kessi Praz hier, par rapport à l'entrée en vigueur. L'entrée en vigueur de l'article 42 de cette loi sera reportée en fait au 1er janvier 2023, suite aux précisions du conseiller d'Etat, afin qu'elle coïncide avec l'entrée en vigueur de la cantonalisation des APEA.

Cette précision étant donnée, vous l'avez compris, en fait, si cet objet faisait suite à une motion du député-suppléant Xavier Fellay, en fait ce sont uniquement des amendements hors du projet présenté qui ont été débattus en commission et au Plénum ce matin. C'est le jeu lorsqu'une loi est ouverte. Les débats de ce matin ont été à l'image de ce qui s'est déroulé en commission.

La commission ATE vous propose donc évidemment d'accepter cette loi et elle vous propose également la lecture unique.

Je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident

Ich danke dem Kommissionspräsidenten.

Wir kommen zur Schlussabstimmung.

La loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar) est adoptée par 126 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung
(*nominatif / namentlich*)

Der Kommissionspräsident hat vorgeschlagen, dieses Gesetz in einer einzigen Lesung abzuschliessen. Wir kommen somit auch zu dieser Abstimmung.

La lecture unique est acceptée par 127 voix.

Vote / Abstimmung
(*nominatif / namentlich*)

Es geht weiter in der Tagesordnung.

2. Entrée en matière

Décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Mitfinanzierung der regionalen Naturpärke Binntal und Pfyn-Finges sowie betreffend die Schaffung und Mitfinanzierung des regionalen Naturparkes de la Vallée du Trient

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Discussion sur l'entrée en matière:

Farquet Christelle, députée-suppléante, PDCVr

Les parcs naturels régionaux représentent un atout indéniable pour notre région en participant à son attractivité et à son rayonnement.

Au vu des difficultés rencontrées pour autofinancer les parcs naturels régionaux, la participation financière du canton pour la période 2022-2024 est à saluer. Il en va de même s'agissant de la création du parc naturel de la vallée du Trient. Cet immense projet, aux retombées sans conteste pour la région du Trient, a, quant à lui, déjà obtenu le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement. Notre canton se doit également de porter ce projet et de tout mettre en œuvre pour qu'il puisse se concrétiser.

Cela dit, n'aurait-il pas été préférable que la population puisse se prononcer au préalable sur cet objet avant qu'il soit question d'allouer des montants tant au niveau fédéral que cantonal et ainsi éviter un retournement de situation tel qu'il s'est produit s'agissant du

parc naturel régional d'Hérens? La population risque, en effet, d'avoir, à juste titre, le fâcheux sentiment d'être mise devant le fait accompli.

Cela dit, le groupe PDC du Valais romand espère que la population saura être aussi sensible à l'engouement général créé par la création de ce parc naturel régional et que la votation sera ponctuée de succès.

Le groupe PDC Valais romand entre en matière.

Hallenbarter Jürg, Suppleant, CSPO

Ein Naturpark kann für eine wirtschaftlich benachteiligte Randregion durchaus eine Chance sein. Es ist sogar eine Absichtserklärung mit dem Bund, einen Beitrag an die nachhaltige regionale Entwicklung zu leisten.

Wertschöpfungen entstehen beispielsweise durch den Vertrieb von regionalen Produkten oder touristischen Aktivitäten im Zusammenhang mit dem Park. Somit unterscheidet man zwischen direkter und indirekter Nutzung eines Naturparks. Bei der direkten Nutzung handelt es sich um Wertschöpfung über den Markt mit touristischen Angeboten sowie den Vertrieb mit regionalen Produkten aus der Landwirtschaft. Die indirekte Nutzung ist gleich wichtig, auch wenn sie nicht messbar ist, jedoch positive Auswirkungen auf die Volks- und Regionalwirtschaft hat. Hinunter fallen beispielsweise der Erhalt und die Aufwertung der Landschaft und die Stärkung der regionalen Identität.

Doch gerade für diese Leistungen steigen die allgemeinen Kosten. Quellen zur Selbstfinanzierung sind schwer zu finden. Durch Gemeindefusionen fallen immer mehr beitragspflichtige Gemeinden weg, und so kann die Finanzierung nur über grosszügige Geldgeber wie Bund und Kanton erfolgen. Der Bund ist sich der Wichtigkeit dieser Pärke bewusst und hat die finanzielle Unterstützung in den letzten Jahren verdoppelt. Seit 2016 werden schweizweit rund 20 Millionen für nationale und regionale Naturparks zur Verfügung gestellt. Hieraus werden auch unsere Pärke mitfinanziert.

Nun will man einen weiteren Naturpark im Unterwallis schaffen und zwar im Val de Trient auf der linken Rhoneseite in der Region Martigny. Auch hier ist man bereit, Natur, Landschaft und das Erbe der Region aufzuwerten. Von Seiten Bundesbehörde waren Vertreter vor Ort und haben das Projekt gutgeheissen. Ebenfalls haben sich alle 7 beteiligten Gemeinden einverstanden erklärt, am Projekt mitzumachen.

Die CSPO ist für den Erhalt und die touristische Vermarktung unserer Regionalprodukte und unserer einmaligen Landschaften. Demnach sind wir für die Mitfinanzierung der regionalen Naturparks und selbstverständlich auch für die Schaffung und somit Mitfinanzierung des neuen regionalen Naturparks «Vallée du Trient».

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Frossard Guillaume, député-suppléant, UDC

Le groupe UDC au Grand Conseil a étudié avec intérêt le document relatif au projet de cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyng-Finges (parcs déjà existants) et du parc régional de la vallée du Trient.

Si le groupe UDC accueille toujours positivement les projets qui visent à sauvegarder le patrimoine dont la nature fait partie, nous nous permettons de remarquer qu'il pourrait être plus judicieux de commencer par consulter les populations locales avant de se lancer dans des études onéreuses, ceci afin de ne pas se retrouver dans le même cas de figure que le Val d'Hérens qui avait vu son parc refusé en votation populaire.

Pour conclure, le groupe UDC vous invite à accepter cette entrée en matière.

Merci.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, CVPO

Ich erlaube mir einige grundsätzliche Anmerkungen.

Welche Schwierigkeiten stellen sich uns im Wallis bei vielen Themen, in unserer kleinstrukturierten Gemeinde- und Tourismuslandschaft?

Wir sind zu klein, um die nötigen Ressourcen für grössere Projekte aufzubringen. Uns fehlt gelegentlich das nötige fachliche Know-how. Wir denken und handeln in einem Mikrokosmos, da die Strukturen und die Entscheidungskompetenz sich lediglich auf dieses kleine Teilgebiet beziehen. Gleichzeitig möchten wir unsere Autonomie auf unserem Gebiet behalten, was auch richtig ist, denn wer kennt das Territorium und die unterschiedlichen örtlichen Gegebenheiten besser als die Leute vor Ort.

Und genau in diesem Konflikt zwischen Beibehaltung der Autonomie und Ermöglichung von überregionalen Projekten, mit einem grösseren Blickwinkel über eine ganze Region, sind die regionalen Naturpärke ein sehr interessantes Instrumentarium.

Es ist ein starkes Zeichen, dass in beiden bestehenden regionalen Naturpärken nach langjähriger Tätigkeit in den Jahren 2020 und 2021 bei erneuten Abstimmungen an den Urversammlungen der angeschlossenen Gemeinden über 95% Zustimmung erfolgten. Und auch neue Gemeinden, wie Turtmann-Unterems und Inden, einem Beitritt zustimmen. Dies ist ein klares Resultat der geleisteten, guten Arbeit, welche auch bei der Bevölkerung ankommt.

Die Naturpärke übernehmen wichtige überregionale Aufgaben. Sie unterstützen so die lokale Wirtschaft und die Gemeinden bei diversen Aufgaben und übernehmen eine wichtige Koordinationsfunktion.

Diese Gelder sind also gut investiert.

Der Artikel 6, welcher neu ergänzt wurde, und es dem Staatsrat ermöglicht, bei allgemeinen kantonalen Budgetkürzungen die Subventionen für die regionalen Naturpärke ebenfalls zu kürzen, kann durchaus kontrovers diskutiert werden. In Anbetracht der Tatsache, dass der Staat im Bedarfsfall zuerst die ihm gesetzlich vom Bund übertragenen prioritären Aufgaben umsetzen muss, scheint dieser jedoch gerechtfertigt. Zu erwähnen ist aber, dass es bei einer Kürzung der Subventionen schwierig wird, zusätzliche Mittel bei Dritten und Gemeinden zu finden.

Insgesamt sind wir überzeugt, mit der Schaffung von regionalen Naturpärken und der Unterstützung dieser gehen wir in die richtige Richtung.

Die Fraktion der CVPO ist deshalb für Eintreten.

Besten Dank.

Revaz Damien, député, PLR/FDP

Depuis que l'homme a pris conscience que son comportement n'est pas toujours bon pour la planète, l'expression «développement durable» est devenue tendance et est utilisée pour tout et n'importe quoi. On la retrouve à toutes les sauces. Du coup, l'argument du développement durable qui figure en première page du message du Conseil d'Etat doit éveiller notre méfiance.

Mais il y a, dans le projet de décision qui nous est soumis aujourd'hui, plusieurs éléments qui ont convaincu le groupe PLR/FDP de lui apporter son soutien. Il y a d'abord une histoire, une expérience, celle des parcs du Binntal et Pfyn-Finges qui permettent de vérifier que les promesses initiales ne sont pas vaines et que le projet d'un parc naturel régional est bénéfique à la région qui le porte.

Il y a ensuite l'enthousiasme des communes et des porteurs du projet de nouveau parc naturel de la région du Trient qui ont l'audace de se lancer dans l'aventure avec un contour géographique qui n'était pas servi sur un plateau et qui offre une grande diversité et densité de valeurs naturelles, paysagères et culturelles.

Il y a encore le label «parc» décerné par l'OFEV, dont les seules mentions colorées sur Google Maps suffisent à démontrer qu'il ne s'agit pas d'un vain mot et permettent de saisir l'atout majeur apporté à la communication et à l'image d'une région.

Bien évidemment, notre groupe n'a pas été insensible au fait que les parcs naturels constituent un facteur de développement économique et touristique dont bénéficient non seulement les régions concernées, mais également tout un canton.

Ces avantages auxquels s'en ajoutent d'autres qu'il serait trop long et fastidieux d'énumérer ici ne suffisent cependant pas. Il apparaît, en effet, capital de citer l'adhésion populaire qui doit caractériser chaque projet. Le label «parc naturel» n'est pas proposé par la Confédération ou par le canton, mais sollicité par les habitants des communes et périmètres concernés.

Les majorités écrasantes qui se sont exprimées lors des assemblées primaires des communes des parcs du Binntal et Pfyn-Finges en faveur du renouvellement de la charte, ainsi que la possibilité pour la population du parc naturel régional de la vallée du Trient s'exprimer prochainement dans un scrutin populaire sont rassurantes et emportent notre conviction. J'aimerais ici répondre à ceux qui ont exprimé l'avis qu'il aurait fallu que ce vote populaire intervienne avant notre décision. Je crois que c'est le devoir des autorités politiques de préparer les dossiers, de les documenter et ensuite de les soumettre à la population et non pas l'inverse.

Le groupe PLR/FDP accordera donc son soutien à la participation financière du canton pour les deux parcs existants et à la création du nouveau parc naturel de la vallée du Trient, qui ne manquera pas de combler un vide sur la carte du Bas-Valais et qui contribuera à redynamiser le tourisme de notre canton.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Le groupe PS/GC accueille très favorablement la décision de cofinancement des parcs régionaux de Binntal et Pfyn-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel de Trient.

On ne peut en effet que se réjouir d'une telle mise en valeur de notre patrimoine naturel et surtout de la présence de projets d'une telle importance dans notre canton.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous en réjouir et à croire au potentiel important de ces parcs pour notre canton.

Comme l'a indiqué ma préopinante ce matin, la semaine dernière, l'Office fédéral de l'environnement a validé le projet de Parc naturel régional de la vallée du Trient et un premier engagement financier de 1,3 million de francs, ce qui est un engagement important.

Ce pas est important certes, mais il doit également être appuyé par la validation du crédit sur lequel nous votons ce jour, puisque les trois parcs en question ont besoin de ces moyens financiers complémentaires pour réaliser leur destination et leurs objectifs à moyen et long terme.

Notre soutien au développement et à la création de ces parcs naturels répond à une claire nécessité de protection de notre nature et de sa biodiversité. En effet, à l'heure du changement climatique, une telle mise en valeur de notre faune, de notre flore et de nos paysages par des projets de cette ampleur est une opportunité sans égal pour le canton du Valais de nous projeter vers un avenir plus vert, plus sain et de promouvoir un tourisme durable, responsable et local.

La forte implication de la population dans ces projets qui a été mentionnée par mon collègue Emmanuel Revaz tout à l'heure est à souligner, car elle a grandement participé à la promotion des parcs naturels et à la garantie d'un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des habitants de ce canton.

Alors j'entends le brouhaha du côté des Verts, mais dans le projet et puis dans le rapport...

(Céline Dessimoz: C'est Damien Revaz, pas Emmanuel!)

Oh! Excusez-moi alors pour ce quiproquo! Toutes mes excuses aux deux frères.

Je souligne vraiment cette implication de la population dans ces projets.

A mon sens, avec ces projets, il y a également une carte à jouer dans l'image du Valais que nous souhaitons renvoyer et promouvoir au-delà de nos frontières cantonales. La protection de la nature ne passe en effet pas que par des affiches et des clips vidéo enchanteurs sur fond de greenwashing, mais également par des mesures concrètes sur le terrain et des labels sûrs de qualité, tels que proposés dans ces projets.

J'ajoute encore que notre groupe a déposé un amendement à l'article 6 de la décision sur laquelle nous devons nous prononcer et que je vous remercie déjà de votre soutien.

A teneur de l'article 6, alinéa 1 tel que proposé dans le projet soumis à l'entrée en matière, il est en effet indiqué que le Conseil d'Etat est autorisé, en cas de réduction du budget, à réduire également les subventions allouées.

Nous proposons toutefois l'ajout de l'amendement suivant: «En contrepartie, le mandat de prestation est revu et adapté, d'entente avec les associations qui gèrent les parcs.»

Je m'explique. Cet ajout favorise une discussion directe entre les bénéficiaires et l'Etat, sans avoir à réduire d'autres budgets de l'enveloppe globale dédiés aux services, ce qui pourrait impacter d'autres projets. On le sait, les budgets alloués aux services étant figés, ils ne peuvent pas être étendus sur les périodes considérées.

Si diminution il y a, elle se répercutera automatiquement sur d'autres projets du service, ce qui a pu être le cas et qui n'est pas souhaité.

Notre amendement assure également que les communes n'aient pas à compenser une baisse des subventions cantonales par des ressources supplémentaires. En résumé, pour le cas où l'Etat connaîtrait une baisse de budget, il s'agirait simplement d'adapter les objectifs et les prestations aux moyens revus à la baisse.

Pour l'ensemble des raisons que je viens de développer, je vous remercie d'avance de bien vouloir soutenir l'amendement tel que proposé.

Vous l'aurez compris, le groupe PS/GC est favorable à l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

N'ayons pas peur de le dire: le Haut-Valais a montré l'exemple. Avec le parc naturel régional du Binntal dès 2012, puis celui de Finges dès 2013, le Valais compte deux des 19 parcs d'importance nationale fondés en Suisse depuis 2007. Des paysages magnifiques, des traditions vivantes: les parcs suisses sont des régions exceptionnelles, principalement situées dans les Alpes, les Préalpes et l'Arc jurassien. Comme l'affirme la dernière campagne de promotion: de véritables joyaux à partager.

Les parcs naturels régionaux font l'objet d'une fiche spécifique (A10) du Plan directeur cantonal, et s'inscrivent donc pleinement dans la stratégie de développement territorial du canton. Cette fiche, citée en modèle ailleurs en Suisse, précise que le canton soutient et encadre le développement de projets de parcs d'importance nationale et qu'il assure la coordination avec la Confédération via les conventions-programmes.

L'argent investi dans les parcs est un investissement rentable. L'EPF de Zurich a mené une vaste enquête pour déterminer la valeur ajoutée touristique que quatre parcs naturels suisses – dont le Parc naturel du Binntal – apportent à leur région. L'évaluation montre que chacun des parcs concernés apporte une valeur ajoutée considérable pour le tourisme régional et que celle-ci est plusieurs fois supérieure aux fonds investis par le secteur public. Les paysages naturels intacts des parcs sont particulièrement attrayants pour les touristes, qui proviennent en grande majorité de Suisse.

La présente décision de cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient propose une quote-part cantonale:

- à hauteur de 22% pour le parc naturel du Binntal soit 265'000 francs par an,
- à hauteur de 22% pour le parc naturel Pfyn-Finges soit 545'000 francs par an et

– à hauteur de 25% pour la création du parc naturel de la Vallée du Trient soit environ 220'000 francs par an.

La création d'un parc ne nécessite aucune nouvelle mesure de protection. Elle émane d'une démarche participative de la part des communes. Le but d'un parc n'est pas de mettre sous cloche une région, mais, au contraire, d'y maintenir la population en y favorisant les activités socioéconomiques durables compatibles avec la protection des espaces naturels. La visibilité apportée par l'obtention du label «Parc» est un atout indéniable pour les régions dont l'objectif est de promouvoir une destination alliant tourisme durable et valorisation des richesses naturelles et culturelles, des produits agricoles, sylvicoles ou artisanaux. Les parcs suisses sont une belle vitrine pour ces produits puisqu'ils présentent aujourd'hui environ 2'000 produits certifiés et labellisés.

Les parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ont atteint leur rythme de croisière. Les articles 1 et 2 de la décision qui nous est soumise aujourd'hui visent à leur fournir les ressources suffisantes pour qu'ils puissent poursuivre leur gestion, remplir pleinement leurs fonctions et atteindre les objectifs qui sont régulièrement mis à jour, toujours au profit des communautés locales.

19 parcs en Suisse... et peut-être bientôt 20. Avec l'article 3 de la présente décision, le canton du Valais permet à la région de la vallée du Trient et aux communes de St-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Martigny-Combe, Salvan, Finhaut et Trient de se lancer à leur tour, dans le sillage de leurs consœurs haut-valaisannes, dans la création d'un parc naturel régional, à cheval entre plaine et montagne et le premier du genre dans le Bas-Valais.

Aujourd'hui, les parcs naturels régionaux sont appelés à constituer une partie de l'identité valaisanne, dans les deux régions linguistiques du canton, et c'est une évolution heureuse justifiant plein soutien du groupe des Verts à cette entrée en matière.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Permettez-moi de prendre quelques instants la parole à titre personnel, puisque j'ai préféré me récuser auprès de la commission comme auprès de mon groupe sur ce thème, étant donné mon implication active pour le projet de parc naturel régional de la vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'est. Ceci me permet aussi de me faire très modestement le porte-parole des porteurs du projet au sens large qui ont été représentés par un comité de pilotage qui a œuvré d'arrache-pied durant 4 ans et qui ont regroupé les délégués de 7 communes et d'autres domaines d'importance comme l'agriculture, la chasse, les forêts, l'hébergement ou encore le tourisme.

Et si j'interviens à titre personnel, c'est aussi pour illustrer que fondamentalement, le projet de parc naturel de la vallée du Trient se veut le plus apolitique et le plus citoyen possible. Une fois que les différentes communes s'entendent sur une vision de développement à long terme sur les objectifs à atteindre et sur des mesures à réaliser pour y parvenir, un parc naturel régional devient autant un puissant levier d'action qu'un merveilleux carrefour où convergent des intérêts que l'on aurait pu croire divergents au premier abord.

On l'a dit et redit, un parc naturel n'est pas cette réserve d'indien dont personne ne veut, c'est un outil de développement parfaitement bien calibré sur la réalité de certaines régions alpines ou rurales exposées aux réalités de notre temps, comme la déprise agricole, un tourisme à réinventer ou une pendularité croissante.

Vous l'avez vu et entendu, il n'y avait jusqu'ici aucun projet de parc naturel dans le Bas-Valais. Quand vous regardez la carte des 19 parcs suisses, le vide est criant. Cette anomalie est en passe d'être corrigée. Le parc de la vallée du Trient se réjouit de tisser des liens forts avec ces deux aînés haut-valaisans. Avec le parc de Pfyn-Finges, il partage

l'exception du seul morceau de plaine où une forêt relie encore les deux versants de la vallée du Rhône, grâce au Bois noir entre Saint-Maurice et Evionnaz. Et avec le Binntal, il partage les caractéristiques d'une vallée restée à l'écart des grands développements d'infrastructure du 20^e siècle, même s'il y a 100 ans, la station touristique de Finhaut n'avait pas grand-chose à envier à celle de Zermatt.

Entre les deux agglomérations du coude du Rhône et du Chablais, entre les centres touristiques alpins des Portes du soleil et des 4 Vallées, le projet prend aussi tout son sens du point de vue territorial. Il permet de réunir un espace de 222 km², des gorges du Trient inventoriées paysage d'importance nationale, jusqu'au glacier du même nom, du vignoble de Plan cerisiers jusqu'au site culturel de L'Abbaye de Saint-Maurice.

Le défi est encore devant nous. Des dizaines de projets à réaliser avec une échéance démocratique qui nous attend en 2024, où les populations des 7 communes pourront se prononcer en connaissance de cause. Je comprends les prises de parole et les remarques de Madame Farquet et Monsieur Frossard. Je précise ici que c'est la procédure habituelle de création des parcs en Suisse, on a un galop d'essai qui s'appelle une phase de création au cours de laquelle on réalise un certain nombre de projets concrets. Ensuite, la population se prononce en connaissance de cause et elle se prononce surtout avant l'obtention du label «Parc» et la phase de gestion à long terme qui se fait par tranches de 10 ans. Nous tenons à ce que cette population puisse se prononcer par voie de scrutin populaire pour qu'on puisse avoir un appui démocratique fort à la suite éventuelle et espérée de notre projet.

Les parcs naturels viennent d'en bas, ils ne sont pas imposés d'en haut, mais pour naître et grandir, ils ont besoin du soutien de la Confédération et du canton.

Après le tweet de l'OFEV qui annonçait il y a une semaine le soutien de la Confédération, c'est désormais à ce Parlement de se prononcer. Uni avec le Binntal et la région de Pfyn-Finges, nous lui disons déjà merci!

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Gemäss dem kantonalen Gesetz über den Natur- und Heimatschutz entscheidet der Grosse Rat über die Schaffung von Pärken. Die geltende Gesetzgebung ermöglicht die Subventionierung der Pärke bis zu maximal 80% der anerkannten Kosten einschliesslich der Bundesbeiträge. Damit ein Kanton die Finanzhilfen des Bundes in Anspruch nehmen kann, muss er sich an der Parkfinanzierung beteiligen und über ein Pärkekonzzept verfügen. Das ist der Grund, warum der Staatsrat ein Konzept betreffend Errichtung und Betrieb von Pärken von nationaler Bedeutung ausarbeiten liess und am 16. September 2009 genehmigte.

Bei diesem Beschlussentwurf handelt es sich um einen Grundsatzentscheid zur Mitfinanzierung der regionalen Naturpärke Binntal und Pfyn-Finges sowie die Schaffung und Mitfinanzierung des regionalen Naturparks Vallée du Trient. Der Beschlussentwurf lässt sich in folgenden Punkten zusammenfassen:

Die Beteiligung des Kantons zu 71% (inkl. Bundesanteil) und höchstens bis 2,667 Millionen Franken an den Kosten für den Betrieb des regionalen Naturparks Binntal für die Jahre 2022 bis 2024.

Die Beteiligung des Kantons zu 64% (inkl. Bundesanteil) bis höchstens 4,8 Millionen Franken an den Kosten für den Betrieb des regionalen Naturparks Pfyn-Finges für die Jahre 2022 bis 2024.

Dann die Schaffung des regionalen Naturparks Vallée du Trient auf dem Territorium der Gemeinden Trient, Martigny-Combe, Finhaut, Salvan, Vernayaz, Evionnaz und Saint-Maurice, und die Beteiligung zu 75% (inkl. Bundesanteil) bis höchstens 1,97 Millionen Franken an den Kosten für die Errichtungsphase dieses regionalen Naturparks für die Jahre 2022 bis 2024.

Im Weiteren beinhaltet der Beschluss auch eine Kompetenzdelegation an den Staatsrat, damit dieser über die Erneuerung der finanziellen Beteiligung des Kantons Wallis

am Betrieb der 3 Naturpärke für einen zusätzlichen Zeitraum von höchstens 4 Jahren entscheiden kann und auch eine Kompetenzdelegation, damit der Staatsrat allfällige Perimeteränderungen der Naturpärke validieren kann.

Der Staatsrat wird auch ermächtigt, diese Vereinbarung mit dem Bund zu unterzeichnen und schliesslich auch eine Ermächtigung an den Staatsrat im Falle einer allgemeinen kantonalen Budgetkürzung, die eben erwähnten Subventionen zu kürzen. Über diesen Artikel 6 werden wir ja dann in der Lesung noch sprechen, da Abänderungsanträge eingereicht wurden. Es wurde bereits in der Kommission ein Antrag auf Streichung dieses Artikels 6 eingereicht. Dieser Antrag wurde damals in der Kommission mit 8 zu 3 bei 1 Enthaltung abgelehnt.

Les parcs naturels apportent une plus-value inestimable en termes d'image positive du Valais en Suisse, mais également bien au-delà à travers le label des parcs suisses. Les partenariats avec Suissetourisme, la banque Raiffeisen ou Car Postal Suisse permettent une visibilité étendue. Après une première phase de création, puis de gestion, les parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ont ancré leur positionnement dans le paysage régional valaisan.

La visibilité, l'image positive, la promotion des produits locaux, les tâches de coordination régionale, l'entretien du patrimoine naturel, paysager, culturel et social. La sensibilisation de la population et des visiteurs à ces mêmes valeurs sont autant d'arguments plaidant en faveur d'une consolidation du soutien financier des politiques cantonales aux parcs naturels régionaux valaisans.

Je remercie, pour terminer, tous les groupes qui entrent en matière et qui soutiennent ce projet de décision.

Merci.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat.

Es gibt noch eine Wortmeldung der Kommissionspräsidentin ad hoc.

Melly-Basili Carole, députée, PDCVr, présidente ad hoc de la commission ATE

En tant que présidente ad hoc, je dois rapporter simplement juste la position de la commission pour vous dire que l'unique élément qui a été débattu au sein de notre commission est donc bien cet article 6 et la délégation de compétence au Conseil d'Etat pour réduire la subvention.

Il y a un amendement qui a été déposé donc la commission se réunira à l'issue des débats de ce matin à 12 heures en salle 4, sauf erreur, ici au-dessus.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Eintreten wurde beschlossen.

Es gibt einen Abänderungsantrag, und somit wird dann die Lesung am kommenden Freitagnachmittag durchgeführt.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du vendredi 19 novembre 2021*, p.)

3. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire I de Sion-Vétroz, sur le territoire des communes de Sion, Nendaz, Conthey, Vétroz et Ardon

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Vergabe eines Verpflichtungskredits für die erste Etappe der prioritären Massnahme I Sitten-Vétroz auf Gebiet der Gemeinden Sitten, Nendaz, Conthey, Vétroz und Ardon

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Discussion sur l'entrée en matière:

Wenger Frank, Abgeordneter, CSPO

Ich spreche zu den beiden Verpflichtungskrediten die R3 betreffend.

Um die Arbeiten an der dritten Rhonekorrektur fortzuführen, geht es um 2 Verpflichtungskredite in der Höhe von 130 Millionen. Mit diesen soll eine erste Etappe von Sicherungsarbeiten im Rahmen der prioritären Massnahmen Chablais und Sitten-Vétroz finanziert werden. Die beiden Verpflichtungskredite entsprechen 25% der Gesamtkosten der prioritären Massnahmen.

Bei der PM im Chablais beteiligt sich der Kanton Waadt mit 37,5% an den Gesamtkosten, was 48,7 Millionen entspricht. Der Walliser Anteil von 65,7% oder 81,2 Millionen Franken wird vom BAFU und vom ASTRA mit 53,3 Millionen mitfinanziert. Der Anteil der Walliser Gemeinden beträgt 1,6 Millionen. Der Nettoanteil des Kantons wird sich auf 26,2 Millionen belaufen.

Bei der PM Sitten-Vétroz wird der Nettoanteil des Kantons 41,9 Millionen betragen. Das ASTRA und das BAFU werden 85,4 Millionen beisteuern und die Gemeinden 2,6 Millionen.

Diese Mittel werden der Finanzierung der ersten Arbeitsetappe dienen. Es geht vor allem um die Erstellung der Dossiers für die öffentliche Auflage, den Landerwerb, die Realisierung von landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen und die Ausführung der Vorarbeiten. Mit diesen prioritären Massnahmen kann ein Schadenpotenzial von 2 bzw. 3,8 Milliarden beseitigt werden.

Wir danken Staatsrat Ruppen sowie der Dienststelle für ihre Arbeit im Sinne der Walliser Bevölkerung.

Wir sind natürlich für die Vergabe dieser Verpflichtungskredite.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Michelet Audrey, députée-suppléante, PDCVr

Je ne me prononcerai, pour ma part, que sur la décision de crédits concernant le tronçon Sion et Vétroz et je serai relativement brève sur les raisons qui poussent le PDCVr à accepter sans réserve cette décision, car pour nous, les choses sont claires: sur 1'500

hectares en zones de danger d'inondation en cas de crue du Rhône dans le secteur de Sion, 950 hectares se trouvent en zone de danger élevé.

Sans ces travaux, on peut s'attendre à des dégâts potentiels de l'ordre de 3,8 milliards de francs seulement dans ce secteur entre la Lienne et la Lizerne.

La réalisation de cette mesure prioritaire est donc absolument nécessaire pour la sécurité définitive et pour protéger les zones à fort potentiel de dommages dans ce secteur.

Sans l'octroi de ces crédits, aucun travail, aucune procédure ne pourront être entrepris et aucune direction ne pourra être choisie. Il est donc primordial d'accepter ce crédit d'engagement et le groupe PDCVr est absolument unanime à ce sujet. Si notre groupe n'émet aucune réserve quant à la nécessité d'accepter ce crédit, nous ne pouvons, par contre, pas nous empêcher de nous poser certaines questions sur le projet.

Premièrement, la question de l'assainissement des sites pollués se pose évidemment. Le rapport de la commission indique que 350 millions sur 1,6 milliard sont prévus pour des travaux d'assainissement sur certains sites. Est-ce que le tronçon entre la Lienne et la Lizerne dont il est question ici est concerné par ces travaux d'assainissement? Et dans tous les cas, nous osons espérer que ce budget sera suffisant pour les travaux qui seront nécessaires et nous suivrons évidemment avec attention le projet.

Ensuite, le challenge vraisemblablement le plus important réside dans le fait qu'une grande partie des travaux devra se faire en zones urbaines avec un projet de nouveaux quartiers d'habitations dans la région de Sion. Cela implique des coûts élevés et un nombre d'acteurs très important à approcher, nous indique le rapport de la commission et représente, je cite: «un challenge considérable» selon le service. Ce qui, il faut l'admettre, n'est pas extrêmement rassurant comme terme, et je pourrais même dire relativement inquiétant. En ce sens, nous espérons que la sécurité de la population, qui doit être, je le répète, garantie par ces travaux à l'emplacement de ce nouveau futur quartier d'habitation ne se fera pas au détriment de quelques projets immobiliers qui prendraient du temps à aboutir en raison de sa complexité.

En d'autres termes, nous espérons que le Conseil d'Etat et le département en charge de ce projet mettront tout en œuvre pour avancer au plus vite sur ce tronçon, malgré les ambitions immobilières dans cette zone.

Et finalement, sur les questions ce matin en particulier des mesures prioritaires dans les régions de Sion et du Chablais, le groupe PDCVr serait, cela dit, curieux de connaître de manière générale quelle vision le nouveau conseiller d'Etat en charge du dossier a pour le projet Rhône 3 et quelles modifications seront apportées au projet par rapport à son prédécesseur.

Je vous remercie pour votre attention.

Imboden Olivier, Abgeordneter, CVPO

Dieser Verpflichtungskredit ist unbestritten. Es geht bei diesen prioritären Massnahmen auf einer Gesamtstrecke von 13 Kilometern vor allem um ein prognostiziertes Schadenpotential von 3,8 Milliarden Franken in der Agglo Sion, Aproz und Vétroz zu verhindern.

In diesem Bereich hat die Schwerindustrie in den vergangenen Jahrzehnten in der Natur und im Gewässerraum bleibende Schäden hinterlassen. Richtigerweise werden die Arbeiten der Rhonekorrektur in diesem Perimeter nicht gestoppt und zunächst die belasteten Böden saniert. Dies wäre zwar einfacher, aber die Bevölkerung und die Industrie müssten noch viel länger warten, bis das Hochwasserschutzrisiko einsetzt.

Die Kostenbeteiligung durch den Bund liegt bei 63,7%. Diese Beteiligung ist so hoch, weil der Bund eine ausserordentliche und zusätzliche Kostenbeteiligung von bis zu 20% gewähren kann, wenn die Kosten für den Schutz vor Naturgefahren pro Einwohner viermal höher beziffert werden kann, als im Schweizer Durchschnitt pro Einwohner. Diese «Kann»-Formulierung ist insofern gefährlich, weil sie nicht verpflichtend ist. Angesichts der durch

Corona zusätzlich gesprochenen Bundesausgaben, könnte in Bundesbern diese zusätzliche und freiwillige Verpflichtung diskutiert werden. Dies dürfen wir nicht zulassen.

Auch deswegen ist dem Verpflichtungskredit von 41,9 Millionen Franken klar zuzustimmen.

Die CVPO-Fraktion ist geschlossen für diesen Verpflichtungskredit.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Nous voici saisis ce matin de plusieurs demandes de crédits d'engagements portant sur des projets d'infrastructures routières ou en lien avec le programme d'envergure de la troisième correction du Rhône.

L'acceptation globale par le Conseil d'Etat du plan d'aménagement remonte à 2016 déjà. Au-delà des lignes directrices, chaque secteur fait l'objet d'études particulières et de demandes séparées de crédits.

Des travaux ont déjà été conduits en regard avec les mesures anticipées, correspondant aux travaux dont la réalisation n'impacte en aucune manière la variante finale adoptée, et avec les mesures prioritaires, dont la réalisation est jugée la plus urgente au regard du rapport investissements versus dégâts potentiels évités.

Le crédit discuté ce matin concerne justement un secteur classé en mesure prioritaire entre la Lienne de St-Léonard et la Lizerne d'Ardon, où 1'500 hectares se trouvent en zone de danger en cas d'inondation.

Nous saluons l'approche du département de proposer un premier crédit de 130 millions, correspondant au 25% du coût global estimé, ceci afin de pouvoir débiter l'établissement du dossier de mise à l'enquête et d'avoir une vision beaucoup plus fine sur le coût final permettant d'optimiser la hauteur du crédit demandé pour la seconde phase.

Nous avons pris connaissance de la part supplémentaire prise par la Confédération dans le financement du projet, au vu de la hauteur de l'investissement en fonction de la capacité financière de notre canton.

Le Parlement a lui-même déterminé dans la loi sur le financement de R3, la part des communes et celle des entreprises ferroviaires comme les CFF.

Suite à l'arrêté du Tribunal fédéral, il n'est pas possible actuellement de budgétiser cette dernière part, si bien que le crédit qui nous est proposé représente 42 millions de francs environ, pour la part cantonale.

Si le groupe PLR/FDP accepte à l'unanimité cet engagement financier, nous avons quatre questions à ce stade de l'entrée en matière:

- Sur le tronçon lié à ce projet, la correction du Rhône va empiéter voire condamner des zones de terrains d'assolement. Les surfaces seront-elles compensées? Par qui et selon quel principe de financement?

- Pour les aménagements des berges, les communes seront-elles intéressées au projet? Et si oui, selon quelle clé de répartition financière?

- Ce tronçon comporte aussi la traversée de la capitale, et les intentions de cette dernière de profiter de la correction pour revoir son aménagement. Où en sommes-nous dans les discussions sur ce tracé entre le canton et la ville de Sion?

- Nous aimerions aussi avoir un point de situation sur les achats anticipés de terrains, pour lesquels des crédits ont été acceptés par ce Parlement. Est-ce que les achats suivent leur cours en phase avec la réalisation du projet, ou ceux-ci s'avèrent-ils difficiles dans un secteur où les prix sont élevés?

En vous remerciant par avance des réponses que vous voudrez bien apporter à nos interrogations, je réitère le soutien du groupe PLR/FDP à ce crédit, et vous remercie pour votre attention.

Secco Anne-Laure, députée, PS/GC

Je m'exprimerai ce matin sur les deux crédits d'engagement concernant les mesures prioritaires Sion-Vétroz et Chablais en même temps.

En effet, l'enjeu est similaire pour ces deux cas: donner la possibilité à notre canton de continuer à avancer sur le projet de troisième correction du Rhône et sécuriser notre vallée du Rhône. Il est vrai que ce projet a généré bon nombre d'objets au sein de notre Parlement et nombreux articles de presse.

Aujourd'hui, la population attend que ce dossier avance et nous sommes satisfaits de voir ces deux crédits d'engagement sur notre table. En effet, au mois de mai, le DMTE avait confirmé qu'une analyse et une réflexion de fond seraient lancées sur le projet, son financement, son fonctionnement et proposera les mesures utiles, nous y voici.

Le groupe PS/GC soutient ces deux crédits d'engagement, mais souhaite que les enjeux autour de ce dossier s'apaisent et souhaite également relever trois enjeux majeurs de cette correction.

En effet, la protection de la population nous semble primordiale. S'en suivent les mesures d'assainissement ainsi que l'impact de cette correction sur les terres agricoles. Les mesures de compensation prévues dans ce crédit sont positives pour le milieu de l'agriculture.

Dans ce sens, il nous paraît important de ne délaissier aucune priorité, en cela nous souhaitons interpeller le Conseil d'Etat afin que l'accent soit mis sur la protection de la population. Premièrement, d'un point de vue directement lié à ce projet des risques de crues et d'inondations et deuxièmement, d'un point de vue de l'assainissement des terres polluées aux abords du Rhône. Notre passé ne doit pas être un frein à notre futur!

Jacquod Eric, député, UDC

Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur le crédit-cadre qui nous est soumis. Je traiterai des deux objets en une seule prise de parole, donc l'objet Sion-Vétroz et Chablais.

En préambule, je tiens à signaler la satisfaction de notre groupe quant à la réorganisation du département par son nouveau chef Monsieur Franz Ruppen. En effet, le nouveau service des dangers naturels est bien plus adapté à gérer la multiplicité des dangers qui menacent les biens et les personnes de ce canton. Nous nous réjouissons, d'autre part, de la nomination de Monsieur Raphaël Mayoraz à sa tête. Ces changements occurreds d'une volonté de collaborer non seulement avec les autres services concernés, comme celui de l'agriculture ou de l'environnement, mais aussi avec les communes et les agriculteurs, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien chef de service des protections des crues du Rhône.

Mais les conditions de ces dernières années ont changé. Si la gestion de la crise dite Covid-19 n'a pas eu de graves conséquences économiques pour le moment, les montagnes de dettes qu'elle a générées pèseront désormais sur les finances publiques. D'autre part, cette crise a aussi révélé la fragilité du commerce international. Non seulement le prix de l'énergie augmente, mais aussi celui des denrées alimentaires qui atteint aujourd'hui des sommets historiques. Il est désormais évident et urgent de ne plus gaspiller non seulement les moyens financiers, mais aussi et surtout peut-être des surfaces cultivables qui restent dans notre canton.

Je rappelle ici que l'objet politique de la correction du Rhône est d'assurer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône. Un redimensionnement du projet qui suivrait prioritairement cet objectif permettrait une réalisation plus rapide et plus efficace que l'actuel projet plus ou moins chimérique. Quand on pense notamment aux projets urbains, on peut bien imaginer qu'avant qu'on ait réglé ces problèmes, il y aura énormément de mètres cubes passés dans le Rhône. Le Conseil d'Etat en est d'ailleurs conscient puisqu'il préconise de réadapter le projet.

Mais la demande de crédit-cadre qui nous est soumise se situe dans la continuité de l'ancien projet et dans la logique de l'ancienne direction administrative du département. Notre groupe est donc convaincu que le groupe de travail mis en place par le Conseil d'Etat doit

maintenant travailler et venir avec une version révisée du projet. Ce n'est qu'ensuite que le Parlement pourra évaluer la pertinence de ce crédit d'engagement qui représente quand même un quart de million de francs pour les deux tronçons étudiés, donc pas loin de 70 millions à la charge du canton. Cette manière de faire permettrait aussi de raccourcir le délai de sécurisation du projet et donc du Rhône.

Le groupe UDCVr propose donc de renvoyer la demande de crédit au Conseil d'Etat. Nous avons une totale confiance dans le nouveau conseiller d'Etat en charge de ce dossier. Son pragmatisme permettra de faire avancer la correction du Rhône et permettra enfin de sécuriser réellement notre beau fleuve et ses riverains.

Merci.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

Le groupe des Verts soutient l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape des mesures prioritaires de Sion-Vétroz et du Chablais. Je prendrai la parole une seule fois pour traiter les deux objets.

Pour rappel, ces deux mesures font partie du plan d'aménagement qui a été adopté par les Conseils d'Etat valaisan et vaudois en 2016.

Leur financement est réglé par la loi sur le financement du Rhône qui a aussi été adoptée par le Grand Conseil fin 2018. Pour la mesure prioritaire du Chablais, la part vaudoise représente 37,5% des coûts et la participation fédérale s'élève à 65,7% des coûts totaux à la charge du canton.

Je vais passer sur les communes concernées, le nombre d'hectares en zones de dangers ainsi que les milliards potentiellement affectés par une crue du Rhône qui ont déjà été évoqués par mes préopinants.

Si les risques sont élevés et pourraient justifier à eux seuls la mise en œuvre de ces mesures, le groupe des Verts estime que les potentiels du projet Rhône 3 dans ces deux secteurs sont également très importants.

Les agglomérations sédunoise et du Chablais représentent près de 100'000 habitants et 60'000 emplois. Elles concentrent plusieurs zones industrielles de grande taille, avec un potentiel de développement important, ainsi que des équipements publics. On pense notamment aux usines de traitement des déchets de l'UTO et de la SATOM, qui produisent une grande partie de l'énergie pour les réseaux de chauffage à distance.

Dans les deux agglomérations, le Rhône est au centre des planifications territoriales.

La ville de Sion réfléchit depuis 2009 à la manière de se rapprocher du fleuve avec le projet «Sion-sur-Rhône». En 2012, un concours d'aménagement a été organisé pour dessiner le profil des futures berges du Rhône et réserver l'emprise des espaces publics adjacents au fleuve. Depuis 2018, cette réflexion se poursuit dans le cadre du développement du quartier Ronquoz 21, dont les premiers projets concrets sont sur le point de démarrer.

Les communes du Chablais projettent, quant à elles, de relier les centres urbains de l'agglomération par un réseau de voies vertes, qui longent et traversent le Rhône. L'objectif est de réduire la part modale de la voiture et de diminuer les temps de parcours pour les pendulaires.

Dans les deux secteurs, le réaménagement du fleuve doit également s'accompagner d'une solution pour l'assainissement des sites pollués. En effet, les terrains propices à la réalisation de Rhône 3 sont potentiellement situés sur d'anciennes décharges, comme aux Mangettes sur le territoire de la commune de Monthey. Le canton doit empoigner sans attendre ce problème, de manière responsable et volontaire et ne pas transmettre cet héritage encombrant à nos descendants.

Le groupe des Verts est également conscient de la pression exercée sur les surfaces agricoles de plaine, qui diminuent chaque année face aux besoins en matière de constructions

et d'infrastructures. Il est temps d'inverser cette tendance qui menace la qualité des sols et réduit notre capacité de produire des aliments localement.

En parallèle à l'élaboration des dossiers d'autorisation de construire pour ces deux mesures qui prennent du temps, le groupe des Verts appelle le nouveau Service des dangers naturels, en collaboration avec les différents services cantonaux concernés, à réaliser rapidement les actions suivantes:

- fermer les berges du Rhône à la circulation automobile;
- restituer la continuité du tracé de la voie cyclable numéro 1 le long du fleuve;
- limiter les nouvelles constructions et infrastructures dans l'espace réservé aux eaux;
- relocaliser les affectations industrielles ou commerciales hors du périmètre du PA-

R3.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Crettenand David, député, PLR/FDP, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Chères et chers collègues, je vous remercie pour votre analyse très sérieuse de ces dossiers importants et pour vos différentes remarques constructives et vos questions. Je vais parler des deux objets en même temps concernant ces mesures prioritaires. Si des remarques particulières venaient sur le tronçon du Chablais, je reprendrai la parole tout à l'heure volontiers pour donner un éclairage sur les travaux et les discussions au sein de la commission.

Ces demandes de crédits inaugurent une nouvelle approche pour le financement des projets R3, puisqu'il nous est demandé d'accorder dans une première étape, un quart du budget total prévu pour chaque tronçon. Ceci afin de réaliser l'enquête publique et surtout d'intégrer autant que possible les requêtes de toutes les entités concernées.

La commission salue cette volonté de rechercher de manière transversale la meilleure variante pour chaque tronçon, en évaluant toutes les opportunités et tirant également les enseignements des problèmes survenus lors de la réalisation des premiers tronçons.

L'attention portée aux sites pollués sera encore renforcée. Il a été noté par la députée Michelet que des investissements importants devaient être faits à hauteur et annoncés de 350 millions pour assainir les décharges au pied des digues du Rhône. 70 sites sont concernés.

La nouvelle approche permettra de mieux anticiper. Il y a effectivement des problèmes sur tous les tronçons par rapport à ces sites à dépolluer. Ce sera particulièrement le cas dans le Chablais notamment.

Un autre avantage de cette nouvelle approche avec un financement par tronçon est qu'elle offre une meilleure vue d'ensemble comparé à la série de fines tranches de financement qui nous avaient été proposées jusqu'ici. La commission estime donc que les travaux de ces deux tronçons sont prioritaires pour la sécurisation de la population. Il faudra toujours bien sûr cet arbitrage entre avancer rapidement pour la protection des crues et anticiper pour dépolluer, puisque c'est aussi un risque pour la population. Les tronçons les plus dangereux ont été maintenant réalisés et cette nouvelle étape est nécessaire.

Les deux projets de décision ont été acceptés par la commission équipement et transports à 12 voix pour et 1 voix contre. La commission vous remercie d'avance de suivre sa position presque unanime.

Je vous remercie de votre attention.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

On parle aujourd'hui de deux dossiers à 130 millions (la MP Sion-Vétroz et la MP Chablais), mais surtout de la protection des personnes et des biens contre les crues du fleuve. J'aimerais donc rappeler tout d'abord quelques éléments importants...

Le premier, c'est la responsabilité. Le canton est propriétaire du fleuve et est donc responsable en cas de dangers ou de dommages. Il doit réaliser les travaux de protection. C'est pour cela qu'il a prévu la réalisation de la troisième correction du Rhône dont le plan d'aménagement global a été mis en consultation et adapté en 2016 par les conseils d'Etat vaudois et valaisans ainsi que par la Confédération, avec des charges et conditions et un crédit d'un milliard de francs de subventions.

Le deuxième, c'est la nécessité. La nécessité d'avoir des dossiers mis à l'enquête et approuvés pour réaliser les travaux. Cela est particulièrement vrai sur les secteurs prioritaires de Sion et du Chablais avec des milliards de dégâts potentiels et des milliers de personnes menacées. Nous devons finaliser les dossiers sur ces secteurs, les mettre à l'enquête publique, les approuver et les réaliser. Seulement ainsi, nous pourrions assurer la protection des personnes et des biens.

Le troisième, c'est l'efficacité. L'efficacité de ces crédits d'engagement qui vont permettre d'établir ces dossiers et de procéder aux premières mesures anticipées. Aujourd'hui, et ça, c'est important, il ne s'agit pas de valider un projet, mais de définir un cadre financier permettant de développer un projet. Le canton du Valais a développé, en collaboration avec le canton de Vaud, un plan d'aménagement du Rhône le PA-R3, assurant la sécurité durable des personnes et des biens de Gletsch au Léman sur plus de 160 kilomètres. Le PA-R3 fait l'objet d'une estimation globale des coûts, 3,6 milliards pour Valais et Vaud consolidés par la Confédération dans le décret fédéral du 5 décembre 2019.

La Confédération a ainsi attribué un crédit d'ensemble de plus de 1 milliard de subventions pour le financement de la prochaine phase de la troisième correction du Rhône. Ce crédit-cadre a défini les règles et les principes pour la maîtrise des différents projets, la réalisation des travaux ainsi que l'achat des terrains.

La MP Sion-Vétroz fait partie de cette prochaine phase concernée par l'arrêté fédéral relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la deuxième étape de la troisième correction du Rhône. Il convient donc aujourd'hui de définir le crédit d'engagement au niveau cantonal pour cet objet.

L'objectif de la présente demande concerne l'étape I de la MP Sion-Vétroz. Cette demande de crédit annule et remplace ainsi les crédits précédemment octroyés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat pour cette mesure, à l'exception du crédit récemment accordé par le Grand Conseil pour l'acquisition foncière anticipée à l'amiable.

Le PA-R3 fixe les priorités de réalisation des travaux. La MP Sion-Vétroz s'étend de Saint-Léonard à Ardon, de la Lienne à la Lizerne sur plus de 13 kilomètres. La correction du Rhône dans le secteur de Sion représente plus de 1'500 hectares en zone en danger d'inondations en cas de crue du Rhône, dont 950 hectares environ en zones de danger élevé. A cette situation de danger correspondent des dégâts potentiels de l'ordre de 3,8 milliards de francs, principalement concentrés dans les agglomérations et zones industrielles de Sion, d'Aproz et de Vétroz ainsi qu'à l'aéroport de Sion. La réalisation de la MP I Sion-Vétroz permettra d'atteindre la sécurité définitive dans ce secteur et de protéger ainsi les sols à fort potentiel de dommage entre la Lienne et la Lizerne.

Sur la base d'estimations des coûts du plan d'aménagement, les coûts totaux de la MP Sion-Vétroz sont évalués à environ 520 millions. Cette première étape correspond alors à 25% du coût total de la mesure soit 130 millions et fait l'objet de la présente demande de crédit d'engagement aujourd'hui.

Concernant le financement, au total, la participation de la Confédération (l'OFROU et l'OFEV) est estimée à 2% + 63,7%, soit 65,7%. La loi sur le financement de la troisième correction du Rhône qui est entrée en vigueur en 2019 fixe la participation des communes valaisannes à la hauteur de 2%.

Compte tenu des participations attendues de la Confédération et des communes, restent à la charge de l'Etat du Valais environ 42 millions, soit 32,3% des coûts globaux de cette première étape.

La mesure prioritaire de Sion-Vétroz a pour but l'aménagement définitif du Rhône dans le secteur de Sion, de la Lienne à la Lizerne afin de protéger les personnes et les biens contre les crues du fleuve. Le financement fédéral étant assuré, il convient aujourd'hui à ce stade de consolider le financement cantonal.

En ce qui concerne les questions ou les remarques qui étaient posées par la députée Audrey Michelet, c'est vrai, les sites pollués et l'assainissement des sites pollués et des sites contaminés, c'est un vrai défi, pas seulement dans le cadre de la troisième correction du Rhône, mais aussi nous on veut régler «cet héritage industriel». On veut un Valais sécurisé et une plaine saine et on est bien conscient du nombre d'acteurs qui sont impliqués dans cette troisième correction du Rhône. C'est pour ça que mon département a décidé de faire une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance. On a créé un nouveau Service des dangers naturels et nommé un nouveau chef de service pour vraiment, et là on partage votre vision, votre opinion, avancer avec ce projet, mais tronçon par tronçon. Dans la gouvernance, on a des comités de pilotage, on des comités de projet et dans ces comités de projet, il y a tous les services concernés qui sont représentés et qui doivent faire ces pesées d'intérêts. On a entendu aujourd'hui, il y a beaucoup d'intérêt dans ce projet Rhône 3 et la plaine du Rhône n'est pas assez étroite pour satisfaire tout le monde. Il faut faire des pesées d'intérêts. Mais sur chaque tronçon, il y a tout d'abord la sécurité, il y a l'agriculture, il y a la biodiversité, les pistes cyclables, les sites pollués, les constructions ou les ouvrages d'art, les ponts, etc.

Concernant Monsieur Christophe Claivaz, les sols d'assolement agricole (les SDA), c'est vrai que si on doit utiliser des SDA, il faut faire des compensations. On a l'obligation de faire ces compensations. Il y a aussi de l'argent pour des mesures de compensation.

Les discussions avec la ville de Sion sont en cours et en ce qui concerne les achats des terrains, c'est aussi en cours. Mais je ne peux pas vous dire sur ce qui concerne certains terrains où on en est, mais on peut bien discuter avec vous, avec le service pour vous dire sur quel terrain et où on en est.

Voilà, pour terminer, je remercie tous les groupes qui entrent en matière et qui soutiennent cette mesure prioritaire de Sion et Vétroz.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat.

Wie Sie gehört habe, wird Eintreten bestritten. Es wird die Rückweisung an den Staatsrat verlangt durch die UDC. Wir stimmen darum ab.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 110 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 11 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Wir fahren weiter mit diesem Geschäft. Es gibt keine Abänderungsanträge.

Wir kommen zur Lesung.

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

**Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr**

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire I de Sion-Vétroz, sur le territoire des communes de Sion, Nendaz, Conthey, Vétroz et Ardon du 01.09.2021 est adopté comme suit:

Articles 1 à 5, adoptés.

Diskussion über den gesamten Text?
Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Schlussdebatte?
Keine Wortmeldungen.

Le débat final n'est pas utilisé.

Wir kommen zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 108 voix contre 13 et 1 abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 novembre 2021.

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)

Bevor es weitergeht, gibt es die obligatorische Pause von 15 Minuten. Ich bitte, die Fenster zu öffnen, um den Saal kurz durch zu lüften. Danke!

(...)

Der Präsident

Wir fahren fort mit dem Tagesprogramm und kommen zu Punkt 4.

4. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire du Chablais, sur le territoire des communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bex, Ollon, Aigle et Yverne

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Vergabe eines Verpflichtungskredits für die erste Etappe der prioritären Massnahme Chablais auf Gebiet der Gemeinden Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bex, Ollon, Aigle und Yverne

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Discussion sur l'entrée en matière:

Rime Fabienne, députée, PLR/FDP

Le PLR/FDP remercie le Service de la protection des crues du Rhône, des réponses données dans le rapport de la commission de l'équipement et des transports.

Je ne vais pas rapporter les développements de mes prédécesseurs liés à la mesure prioritaire I Sion-Vétroz, mais juste reprendre les références à l'enveloppe budgétaire prévue par la loi sur le financement du Rhône adopté ici même en 2018, le plan d'aménagement Haut-Valais de 2016, consolidé par le décret fédéral du 5 décembre 2019.

La Confédération a alors attribué un crédit-cadre de plus de 1 milliard de subventions sur une estimation de travaux de 3,6 milliards Vaud-Valais.

Pour la mesure prioritaire I du Chablais, le crédit d'engagement de 130 millions est réparti sur un cofinancement vaudois estimé à 48,75 millions francs, soit le 38% environ et à 81,25 millions francs pour le canton du Valais.

A l'instar de la mesure prioritaire I Sion-Vétroz, ces crédits engagent la protection des personnes, des biens et des lieux, les mises à l'enquête publique, les mesures d'accompagnement agricoles et pour le Chablais, l'achat des terrains et la dépollution des sols et de la nappe phréatique découverte depuis peu. Il s'agit en fait d'un puis utilisé vers la route de contournement Monthey-Aigle sise aux Mangettes. Des analyses sont en cours. La répétition de l'exercice de la pollution à la benzidine suite aux travaux de Rhône 3 serait plus qu'à déplorer, ainsi que la perte de terrains propres et agricoles. Par exemple, l'assainissement de la décharge d'Aigle permettrait une utilisation sécurisée du Rhône et la conservation de terrains agricoles précieux.

Je vous remercie pour votre écoute.

Le PLR/FDP vous encourage à soutenir l'entrée en matière du crédit d'engagement mesure prioritaire I Chablais.

Métraiiller Françoise, députée, PDCVr

J'ai l'impression de venir un peu comme la grêle après la vendange, vu que beaucoup de choses ont déjà été dites, mais le PDC du Valais romand a choisi de prendre la parole deux fois sur ces différentes mesures, car du côté de Sion, il s'agissait surtout de terres constructibles, alors que dans la région du Chablais, il s'agit surtout de terres agricoles.

Le PDC du Valais romand accepte l'entrée en matière et la lecture en lien avec l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire du Chablais.

Nous souhaitons toutefois émettre quelques remarques.

En étudiant ce dossier, nous avons cherché les documents nous informant de l'empreinte au sol de cette troisième correction du Rhône. Mais rien: ni carte, ni plan qui nous auraient permis de mieux visualiser à quel point une partie des terres cultivables du Chablais va disparaître. Je précise ici que les plans de situation que nous avons pour le sujet précédent étaient très utiles et nous aidaient bien à conceptualiser les futurs travaux.

Ensuite, dans «Le Nouvelliste» du 8 mai 2021, je me réjouissais de lire ce grand titre «Franz Ruppen va revoir la copie Rhône 3». J'ai donc lu l'article avec intérêt. Le paragraphe suivant m'a particulièrement réjoui, je cite:

«C'est la première fois que Franz Ruppen s'exprime sur la troisième correction du Rhône depuis son élection au Conseil d'Etat. Durant la campagne, il affirmait: Ce projet est à revoir. J'ai pu constater qu'il prend beaucoup trop de place au détriment des terres cultivables, notamment dans le Bas-Valais.»

Aujourd'hui, nous octroyons un crédit d'engagement de 130 millions pour réaliser la première étape de la mesure prioritaire du Chablais et rien n'a changé, les terres agricoles seront mangées.

Comme proposé durant la législature précédente, une solution aurait pu être trouvée pour sauver les terres qui nous nourrissent. Il s'agissait d'élargir le Rhône du côté vaudois. Petit problème: l'endroit abritait une décharge qui aurait dû être assainie pour un montant de 56 millions. Dommage, dommage que le canton de Vaud n'ait pas saisi l'opportunité d'assainir cette décharge sur son territoire. Aujourd'hui, nous persistons à dire qu'une solution aurait dû être trouvée dans ce sens, car nous sommes à peu près sûrs que l'histoire nous donnera raison. Tôt ou tard, cette décharge vaudoise devra être assainie.

Le PDC du Valais romand est tout à fait conscient qu'il faut avancer avec ce projet, car il en va de la protection des infrastructures et de la population. Cependant, n'oublions pas que nous aurons sacrifié les terres nourricières pour sauver une décharge. Rien qu'avec ce projet, ce sont environ 20 hectares de terres agricoles qui disparaîtront sur la commune de Collombey-Muraz, et n'oublions pas que chaque année, environ 80 hectares de terres agricoles disparaissent dans la plaine du Rhône.

Je vous remercie pour votre attention.

Biffiger Paul, Abgeordneter, SVPO

Wir reden hier über den Beschluss der Vergabe des Verpflichtungskredits für die erste Etappe der prioritären Massnahme Chablais auf Gebiet der Gemeinden Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bex, Ollon, Aigle und Yverne.

Mit dem Beschluss des Grossen Rates vom September 2000 wurde beschlossen, die 3. Rhonekorrektur einzuleiten. 2015 wurde die Finanzierung des Projekts abgestimmt, worauf die Staatsräte des Kantons Wallis und des Kantons Waadt...

Es tut mir leid, ich sehe im Moment nichts mehr!

(...)

Der Präsident

Herr Biffiger, haben Sie das abgeschlossen?

Okay, dann drücken Sie nochmals!

Biffiger Paul, Abgeordneter, SVPO

Die 3. Rhonekorrektur wird in Etappen geplant, wobei die risikoreichen Abschnitte prioritär behandelt werden. Die gefährlichsten Abschnitte wurden bereits gesichert. Nun geht es darum, die prioritären Abschnitte, bei denen erhebliche Sachschäden entstehen können, wie die Abschnitte Chablais und Sion-Vétroz, öffentlich aufzulegen. Der Kanton Waadt finanziert das Projekt im Abschnitt Chablais zu 38%. Aufgrund des Gefahrenrisikos wurde die Aufteilung der Finanzierung zwischen den Regierungen Kanton Wallis und Kanton Waadt vereinbart.

Für die Umsetzung der ersten Etappe der prioritären Massnahmen im Chablais wird ein Verpflichtungskredit von 30 Millionen gesprochen. Er deckt die geplanten Ausgaben für die Erstellung des Auflagedossiers, den freihändigen Landerwerb bei sich bietenden Gelegenheiten, die vorgezogene Umsetzung von landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen oder die Realisierung von Begleitmassnahmen der Vorarbeiten auf dem Territorium der genannten Gemeinden. Der Waadtländer Anteil an den Bruttokosten wird auf 48 Millionen geschätzt und der Walliser Anteil auf 81 Millionen. Der zu erwartende Subventionssatz des Bundes für den Kanton Wallis beläuft sich auf 65,7% der anerkannten Kosten zulasten des Staates Wallis. Das wären also 81 Millionen Franken davon übernimmt der Bund ca. 55 Millionen Franken und der Rest Kanton Wallis mit 26 Millionen. Unter Berücksichtigung der Inkraftsetzung des Gesetzes über die Finanzierung der Rhonekorrektur wird eine Beteiligung der Gemeinden von 2% berücksichtigt.

Es handelt sich um die aktuelle Aufteilung der Kosten basierend auf diesem Gesetz, unter Berücksichtigung eines Bundesgerichtsentscheids vom 17. März 2021. Diese Anteile entsprechen dem heutigen Stand der kantonalen und eidgenössischen Gesetzgebung. Seinen Subventionsanteil wird der Bund in einem diesbezüglichen Beschluss festlegen.

Wie bereits zuvor die Kommission für Bau und Verkehr ist die SVPO für Eintreten.

La discussion est close.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

En ce qui concerne l'introduction et le contexte de cette décision, je me réfère à ce que je viens d'expliquer lors de l'entrée en matière concernant la MP Sion-Vétroz.

La mesure prioritaire du Chablais sur le territoire des communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bey, Ollon, Aigle et Yverne fait aussi partie de cette prochaine phase concernée par l'arrêté fédéral. Il convient donc aujourd'hui de définir le crédit d'engagement au niveau cantonal pour cet objet.

L'objectif de la présente demande concerne donc la phase I de la MP Chablais. Cette demande de crédit annule et remplace ainsi les crédits précédemment octroyés par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour cette mesure. La troisième correction du Rhône dans le secteur du Chablais porte sur les rives valaisannes et vaudoises du Rhône entre Vouvry et Massongex.

Le secteur concerné représente au total 2'800 hectares menacés par les inondations en cas de crues du Rhône. A cette situation de danger correspondent des dégâts potentiels de près de 2 milliards de francs, dont environ 1,5 milliard de francs pour le Chablais valaisan et 500 millions de francs pour le Chablais vaudois. Les dégâts potentiels sont principalement concentrés dans les agglomérations et les zones industrielles.

La réalisation de la MP Chablais permettra d'atteindre la sécurité définitive dans ce secteur et ainsi de protéger les zones à fort potentiel d'orage entre Vouvry et Massongex.

Sur la base de l'estimation des coûts du plan d'aménagement, les coûts totaux du MP Chablais sont évalués à environ 523 millions de francs. La phase I correspond à 25% du coût

total, la mesure arrondie à 130 millions de francs fait l'objet de la demande de crédit d'engagement d'aujourd'hui.

Concernant le financement, la clé de répartition entre Valais et Vaud est de 62,5% pour le Valais et de 37,5% pour le canton de Vaud. La part vaudoise est alors de 48,7 millions de francs. La part valaisanne est à 81 millions de francs. La participation fédérale, c'est la même qu'avant, c'est 65,7% de la part valaisanne. Compte tenu de la participation attendue par le canton du Vaud, de la Confédération et des communes, la part des coûts reconnus à la charge de l'Etat du Valais est estimée à 26,2 millions, ça veut dire 20,2% des coûts globaux.

La mesure prioritaire du Chablais a pour but l'aménagement définitif du Rhône dans le secteur du Chablais afin de protéger les personnes et les biens contre les crues du fleuve. Le financement fédéral étant assuré, il convient à ce stade aujourd'hui de consolider le financement cantonal.

Juste encore deux, trois remarques concernant ce qui a été dit par la députée Métrailler. Vous avez cité «Le Nouvelliste» ... Bon, le titre... C'est les journalistes qui sont responsables des titres. Les citations, bien sûr, je les ai validées. Mais si vous dites que rien n'a changé, c'est complètement faux et c'est vraiment complètement faux! Je suis en charge de ce département depuis 6 mois. J'ai fait une nouvelle organisation. On a créé le Service des dangers naturels, on a fait une nouvelle gouvernance que je viens d'expliquer avant avec des comités de pilotage, des comités de projet où tous les services de l'Etat qui sont impliqués par la troisième correction du Rhône, sont là-dedans. Il y a la Fédération des communes valaisannes, il y a les agriculteurs qui sont là-dedans. On a fait des auditions à l'interne, on a fait des auditions à l'externe avant d'avoir discuté de la nouvelle organisation, de la nouvelle gouvernance. On a aussi auditionné la chambre valaisanne des agriculteurs, l'association pour la défense des sols agricoles et d'autres. Alors, si vous dites que rien n'a changé, c'est complètement faux!

Et aujourd'hui, je viens de le dire avant, il ne s'agit pas de valider un projet, mais il s'agit de donner un cadre financier pour après développer les projets et ce que j'ai dit, la stratégie après c'est tronçon par tronçon. On va discuter, on va faire la pesée d'intérêts. On a aussi déjà mené des discussions en ce qui concerne la décharge sur le canton de Vaud à Aigle. Mais malheureusement, il semblerait que la ville d'Aigle ne veut plus revoir le projet. Alors on est obligé d'aller à la rive gauche côté valaisan avec les terres agricoles. Mais en tout cas, les retours qu'on a eus des agriculteurs, comme on a travaillé sur ce dossier, la nouvelle organisation, la nouvelle gouvernance du dossier, c'était tout à fait possible.

Alors, pour terminer, je remercie tous les groupes qui entrent en matière.

Merci.

Der Präsident

Auch hier wird Eintreten bestritten. Es geht um eine Rückweisung an den Staatsrat. Wir stimmen darum nun ab.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 113 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 14 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind für Eintreten.

Es gibt keine Abänderungsanträge. Wir kommen zur Lesung.

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)
Arbeitsgrundlage:
Text des Staatsrates (Synopse)

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire du Chablais, sur le territoire des communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bex, Ollon, Aigle et Yverne du 01.09.2021 est adopté comme suit:

Articles 1 à 5, adoptés.

Diskussion über den gesamten Text?
Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Schlussdebatte?
Es gibt keine Wortmeldungen.

Le débat final n'est pas utilisé.

Somit kommen wir zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 112 voix contre 14 et 1 abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 novembre 2021.

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)

5. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de construction du tunnel Deibfels sur la route principale suisse H212 Visp – Illas – Saas-Grund, tronçon Stalden – Eisten

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau des Tunnel Deibfels auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212, Visp – Illas – Saas-Grund, Strecke Stalden – Eisten

Message du Conseil d'Etat
Botschaft des Staatsrats
Loi (tableau synoptique)
Gesetz (Synopse)
Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Discussion sur l'entrée en matière:

Kalbermatten Bernd, Suppleant, CVPO

Bereits der Beginn des Berichts der zuständigen Kommission zeigt es klar und deutlich: Beim geplanten Tunnel Deibfels handelt es sich um ein strategisches Bauprojekt, mit welchem die Sicherheit auf unserer Saastalstrasse merklich erhöht und verbessert wird.

Die Finanzierung der 96 Millionen erfolgt einerseits durch die Verwendung jährlicher Pauschalbeiträge des Bundes an die Schweizerischen Hauptstrassen sowie jährlicher Pauschalbeiträge aus dem Infrastrukturfonds für Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen. Die geplante Kombizentrale mit einem Mehrfachnutzen für den Kanton und die Gemeinde Eisten werden durch diese Gemeinde finanziert, sodass dem Kanton Wallis für dieses Grossprojekt schlussendlich einzig Mehrkosten für den jährlichen Betrieb und Unterhalt in der Höhe von ca. 1 Million Franken verbleiben.

Werte Parlamentarier, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich spreche wohl im Namen der gesamten Saaser Bevölkerung, wenn ich sage, dass wir das Engagement der Kantonsverantwortlichen sehr zu schätzen wissen. Diese Personen haben der Strasse in den vergangenen Jahren eine grosse Beachtung geschenkt, wofür insbesondere die Einwohner dieses Tals überaus dankbar sind. Nebst dem Anbringen von unzähligen Sicherheitsnetzen sind bauliche Unterhaltsarbeiten ausgeführt, Mauerkronen saniert, Verbreiterungen an engen Stellen vorgenommen und Leitplanken montiert worden.

Mit dem Bau des Deibfels-Tunnels wird die Wichtigkeit der Saastalstrasse nochmals untermauert, und dem berechtigten Sicherheitsanspruch Tausender Gäste, Pendler und ortsansässigen Menschen Rechnung getragen. Wir alle danken für diesen Effort und dieses vorliegende Projekt mit der dazugehörenden Weitsicht.

Wir bitten Sie, dem Verpflichtungskredit für den Bau des Deibfels-Tunnels zuzustimmen und diesen zu genehmigen.

Besten Dank.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, PDCVr

Le groupe PDCVr a pris connaissance du crédit d'engagement qui nous est soumis. Il a parfaitement conscience que la construction du tunnel de Deibfels est un projet stratégique qui permettra de sécuriser de manière pérenne le tronçon routier concerné.

La route de Stalden-Saas est de fait fortement exposée aux dangers naturels puisqu'elle se faufile dans une vallée latérale étroite. Ses pentes raides sont sujettes à de fréquentes chutes pierres – phénomène certainement accéléré par la fonte du permafrost.

Au cours des 15 dernières années, cinq éboulements se sont produits, le plus récent ayant eu lieu le 20 avril 2015. Trois éboulements ont endommagé ou détruit les filets de

protection contre les chutes de pierres. Lors du dernier événement majeur, de nombreux blocs sont tombés sur la route, endommageant la chaussée et la couche de fondation. Heureusement, aucun décès ou blessé n'a été à déplorer. Dans le cas où un gros éboulement devait se produire et détruire cette route, ce serait plus de 10'000 personnes qui se retrouveraient bloquées.

Ces travaux, pour un montant de 96 millions, seront entièrement financés par le fonds des routes principales suisses. Ce fonds fédéral est alimenté par des contributions globales provenant de l'impôt sur les huiles minérales pour un montant annuel de 200 millions.

Le Valais reçoit 21 millions par année, montant qui est entièrement alloué au fonds prévu à cet effet.

Le projet qui nous occupe comprend également la construction d'une centrale d'exploitation, bâtiment qui sera cofinancé entre le canton et la commune.

Nous relevons avec satisfaction que les pertes de surfaces naturelles sur la commune d'Eisten seront totalement compensées par la mise en valeur de terrasses agricoles traditionnelles.

Il nous paraît primordial que l'accès à une vallée de montagne permettant notamment de rejoindre une station de la réputation de Saas-Fee, qui génère 1,1 million de nuitées par année et qui accueille des touristes locaux, nationaux et internationaux, puisse être desservi selon des standards sécuritaires modernes et adaptés.

Dans ce sens, nous sommes également d'avis que cette vision de sécurisation et d'optimisation des accès aux destinations touristiques doit être impérativement poursuivie et optimisée pour toutes les stations de notre canton.

Le groupe PDCVr est favorable à l'octroi de ce crédit d'engagement.

Merci pour votre attention.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s

Die Strasse ins Saastal führt zwischen Stalden und Eisten durch eine rote Gefahrenzone. Der Strassenabschnitt zwischen dem Chessigrabu und Zen Schmieden ist sehr regelmässig durch Steinschlag bedroht. Trotz Überwachung kann die Sicherheit der Strassenbenutzer/innen nicht garantiert werden. Die Strasse bildet den einzigen Zugang nach Saas-Fee und hat deshalb eine wichtige Bedeutung für die Tourismusdestinationen des hinteren Saastals.

Zur Eindämmung dieser Naturgefahren gibt es keine anderen Möglichkeiten als den Bau eines Tunnels, der die Gefahrenzone umfährt. Nur mit dem geplanten Tunnel Deibfels kann der gefährdete Strassenabschnitt sicherer gemacht werden.

Zu den Kosten ist schon einiges gesagt worden. Ich möchte noch auf einen weiteren Punkt eingehen. Weil das Bauprojekt zum Verlust von Naturfläche führt, sind Ersatzmassnahmen notwendig. Die Fraktion der Grünen nimmt erfreut zur Kenntnis, dass laut Bericht der Kommission eine doppelt so grosse Fläche renaturiert wird, wie nach Gesetz nötig wäre. Es ist geplant, Gehölze zu entfernen und vorhandene Trockenmauern und alte Terrassenäcker zu restaurieren. Dadurch entsteht ein Mehrwert für die Natur, die Biodiversität und auch für die traditionelle Kulturlandschaft. Dank einer extensiven Bewirtschaftung kann sich eine Trockenwiese mit Lebensräumen für seltene Tier- und Pflanzenarten entwickeln.

Die Fraktion der Grünen ist für Eintreten und unterstützt den Bau des Tunnels Deibfels.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Zurbruggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Die SVPO begrüsst und unterstützt selbstverständlich dieses Projekt, den Bau des Tunnels Deibfels im Saastal.

Die Bedeutung dieser Strasse und des Zugangs ins Saastal sollte allen klar sein. Die Saastalstrasse ist heute bereits eine der gefährlichsten Bergstrassen der Schweiz, wo regelmässig kleine Steinschlagereignisse stattfinden. Der Rückgang von Permafrost in unseren Bergen wird vermehrt zur Instabilität des Gesteins im Gebirge führen und die Gefahrenlage höchstwahrscheinlich noch erhöhen. Es ist heute also noch gar nicht abzusehen, vor welche Herausforderungen uns das im Wallis in der Zukunft stellen wird. Da ist es wichtig und gut, dass wir präventiv solche Sicherheitsmassnahmen in gefährdeten Gebieten umsetzen und die Infrastruktur unseres Kantons schützen und nicht erst dann reagieren, wenn grosse Ereignisse eingetreten sind.

Die SVPO empfiehlt Ihnen die Unterstützung des Projekts zum Bau des Deibfels-Tunnels für die Saastalstrasse.

Besten Dank.

Venetz Alwin, Suppleant, PLR/FDP

Gemäss Bundesbeschluss gehört die Strecke H212 Visp – Stalden – Saas-Grund zum Ergänzungsnetz des nationalen Grundnetzes der Nationalstrassen. Die Strasse ist im Eigentum des Kantons, der diese mit der finanziellen Unterstützung des Bundes unterhält.

Die Walliser Verkehrspolitik legt folgende strategischen Ziele fest: Sichern des Alltagsverkehrs in und zu den Agglomerationen, die nationale und internationale Anbindung zu ermöglichen, die touristischen Zentren zu erschliessen und auch die dezentrale Erschliessung der Randregionen. Mit dem Bau dieses 650 Meter langen Tunnels im Gebiet genannt Deibfels in Eisten und den entsprechenden Anschlusswerken werden diese Zielsetzung erfüllt.

Als Tourismusdestination generiert das Saastal jährlich über 1,1 Millionen Logiernächte. Die Strasse weist ein tägliches Verkehrsaufkommen von rund 2'400 Fahrzeugen aus, die Postauto AG als Anbieter des öffentlichen Verkehrs befördert mit täglich 34 Kurspaaren – an Spitzentagen mit weiteren 40 zusätzlichen Verstärkungsfahrten – insgesamt 1,3 Millionen Reisende im Jahr. Aber die Strecke gilt als die gefährlichste Strasse im Oberwallis. Fünf grössere Felssturzereignisse mit Todesfolge unterstreichen diese Gefährlichkeit. Persönlich kenne ich noch eine weitere Person, die bei einem Steinschlag schwer verletzt wurde. Die schon vorher genannten Gefahrenquellen stammen von sehr instabilen Felsformationen weit oberhalb der Talstrasse. Weil keine andere Sicherungsmassnahme eine vollständige Schutzabdeckung gewährleisten kann, wird die Gefahrenzone mit der Verlegung der Strassenführung in den Berg umfahren.

Die Projektkosten belaufen sich laut Voranschlag auf 96,65 Millionen und werden zu 100% über Bundesbeiträge finanziert. Also für den Kanton und die Gemeinden entstehen keine Finanzierungsbeiträge.

Die Fraktion PLR/FDP hat zu den Kosten noch eine zusätzliche Frage: Es wurde ein genereller Unkostenbeitrag von 5% für die Bauaufsicht der Dienststelle für Mobilität miteingerechnet. Gemäss einem Bericht des Finanzinspektorats ist diese Praxis in dieser Form unzulässig. Wurde die Handhabung dieser Kostenpraxis in der Zwischenzeit geregelt?

Die Eröffnung wird im Frühjahr 2028 geplant. Das Projekt wird auch in Zusammenarbeit mit der Gemeinde Eisen realisiert, um gemeinsame Synergien bei den Nebenanlagen bestmöglich zu nutzen. Speziell erwähnenswert ist, dass mit dem gewonnenen Ausbruchsmaterial taleinwärts das Steinschlaggebiet «Siwitschuggen» gesichert werden kann. Mit dem Schüttmaterial ist ein Schutzdamm zur Sicherung der Strasse geplant und wird so die Strassensicherheit verbessern.

Für die Fraktion PLR/FDP erfüllt das Projekt die Ziele der Walliser Verkehrspolitik. Wir unterstützen das Projekt und sind für Eintreten. Auch damit eine sichere Strasse ins Saastal keine Utopie bleibt und bald Realität wird. Dies entspricht ebenfalls dem Wunsch der Saaser Bevölkerung, der Touristen und dem Berufsverkehr, die sich eine sichere

Verkehrsanbindung wünschen und sich über eine breite Unterstützung im Grossen Rat freuen werden.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Chappot Florian, député, PS/GC

Notre groupe a étudié avec attention le projet de sécurisation de la route de la vallée de Saas.

Comme le dit très bien le message, la H212 (c'est le nom de la route) représente la seule liaison routière vers la vallée de Saas et en tant qu'accès aux destinations touristiques situées au fond de la vallée de Saas, elle revêt également une grande importance pour le tourisme, ce qui distingue, pour nous, clairement cette décision de celle qui nous occupera cet après-midi juste après le café.

Plus précisément, le projet du tunnel de Deibfels se chiffre à 96 millions, montant couvert en totalité par le fonds des routes principales suisses. C'est une bonne chose pour le canton et pour les communes intéressées qui ne financent presque rien, ce qui facilite probablement notre décision du jour.

Au-delà de cette décision, nous relevons que nous ne comprenons pas véritablement pourquoi cette route est prise en charge par ce fonds fédéral alors que d'autres routes de vallées latérales similaires ne le sont pas.

La commune d'Eisten qui voit des garages détruits pourra compter sur de nouveaux locaux jouxtant les locaux d'entretien du tunnel – une belle synergie. Une convention doit régler les aspects financiers, car la commune paiera ces locaux et en sera propriétaire. A ce stade, nous ne connaissons pas la contribution financière de la commune, ni si elle est comprise dans les 96 millions. Le conseiller d'Etat Franz Ruppen peut peut-être nous renseigner sur ce point...

Quoi qu'il en soit, nous invitons le chef de département et le service concerné à porter une attention particulière sur la répartition de ces coûts entre la commune d'Eisten et le canton, tant sur le plan de l'investissement que du fonctionnement.

L'ancienne route restera en service et servira d'accès pour la sécurisation du tunnel, mais aussi pour le cyclotourisme, car, oui, chers collègues, le trophée des barrages développé par la promotion touristique valaisanne met en avant le trajet Visp-Mattmark. Dès lors, c'est une bonne chose que les bicyclistes puissent éviter une galerie de centaines de mètres, pas très agréable à la montée en tout cas. Vous me direz qu'il faudra choisir entre une chute de pierres et le danger de la cohabitation avec les voitures... Chaque cycliste décidera en son âme et conscience de quel sera de trajet le moins dangereux.

En conclusion, le groupe PS/GC soutient l'entrée en matière et la décision de cette sécurisation par le tunnel de Deibfels qui permet de préserver l'unique accès à la vallée de Saas.

Merci pour votre attention.

Rey Serge, député, UDC

Les vallées latérales et certaines régions du coteau valaisan sont des laissés-pour-compte du réseau routier valaisan. Je pense ici aux accès que j'utilise souvent vers le fond du Val d'Anniviers, les accès vers Crans-Montana et sa région. Je pense qu'on pourrait en citer d'autres sans aucun problème...

Sans vouloir thématiser sur l'aspect financier de l'investissement de près de 100 millions pour cette route qui sera financée par l'utilisation des contributions forfaitaires annuelles de la Confédération, je préfère voir cet investissement sous d'autres angles.

Ces travaux seront possibles uniquement parce que cette route a été classée comme route principale suisse et sans ce classement, il n'y aurait aucune chance que l'Etat du Valais

puisse investir dans un tel projet et ceci, malgré tous les aspects sécuritaires, sociaux et de mobilité que revêt cette route.

Force est de constater que nous avons besoin, et ceci pour la plupart des routes valaisannes de montagne, de cette classification en route principale suisse. J'invite le Conseil d'Etat à vraiment travailler sur cette manne fédérale qui pourrait nous laisser entrevoir l'avenir de notre réseau routier plus sereinement.

La région de Saastal est une région touristique importante et seule cette voie routière peut la desservir; il est donc impératif d'avoir une route sécurisée et surtout, pouvant être ouverte 365 jours par année.

Le canton du Valais dépense près de 50 millions de francs par année pour l'entretien de ses routes. Ce montant n'est de loin pas suffisant, car le réseau routier valaisan vieillit très rapidement et selon les indicateurs, le réseau routier valaisan est pour plus de 25% d'une qualité faible, voire très faible. Ce montant voué à l'entretien des routes est surtout dû à la vétusté de celles-ci. Le fait d'avoir une route neuve et dans les standards actuels engendrera de facto un entretien moindre et donc une réduction des coûts d'entretien de cette route et des routes en général.

Il est aussi important de lutter contre l'exode des populations de montagne, surtout de nos vallées latérales, par la mise à disposition de moyens de mobilité qui permettront de pouvoir habiter à l'année dans des villages des vallées latérales et de pouvoir travailler en plaine. Le développement économique de la région de Viège peut engendrer également une revitalisation de cette vallée de Saas. Il est aussi important de mettre dans la balance ce qu'apporte une telle route dans la région avec le maintien d'une population résidente à l'année. Je pense aux écoles, aux services publics, aux commerces, à la vie associative et à l'économie locale.

Le groupe UDCVr soutient l'octroi de ce crédit d'engagement pour la construction du tunnel de Deibfels.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, werthe Kolleginnen und Kollegen, werter Staatsrat Ruppen,

Chers amis du Bas-Valais,

La vallée de Saas a quatre députés de quatre différentes familles politiques. Vous voyez aujourd'hui, on travaille bien ensemble. Vous avez déjà entendu Bernd Kalbermatten du CVPO qui a parlé de chiffres, après le collègue UDC Fabian Zurbriggen qui aussi a parlé du climat, mon collègue du PLR qui a parlé de différentes routes et maintenant, c'est à moi de dire en français à vous et j'ai aussi l'honneur de pouvoir parler aussi comme président de la Société touristique de la vallée de Saas.

La route Stalden-Eisten-Saas fait malheureusement partie des routes les plus dangereuses dans notre canton du Valais. Sur la carte des dangers, de nombreux points rouges sont indiqués à cet endroit. Si vous allez sur Google Earth et que vous y tapez Eisten, vous pourrez y voir les dangereuses parois rocheuses dans les deux côtés de la vallée.

D'une part, il faut se représenter la situation des habitants de notre vallée de Saas. Chaque matin, et par aussi tous les temps, de nombreux jeunes doivent quitter la vallée le matin pour se rendre sur le lieu d'apprentissage, des études pour les collèges de Brigue ou Sion ou encore les ouvriers à la Lonza de Viège. Lorsqu'il pleut pendant deux jours, nous, les «Saasini», avons tous un sentiment de malaise en traversant cette vallée. Tout le monde connaît les endroits très dangereux où, ces dernières années, des pierres plus ou moins grosses sont régulièrement tombées sur la route. Personne ne souhaite imaginer qu'un jour de mauvais temps, un grand accident mortel puisse se produire avec un bus scolaire, un Car Postal ou un bus rempli avec des clients.

D'autre part, il faut aussi analyser la situation de notre tourisme. Saas-Fee – Vallée de Saas est une grande station touristique du Haut-Valais. Avec nos 10'000 lits d'hôtes, nous

représentons 1 million des 100'000 nuitées par année. Chaque jour, 2'500 voitures traversent cette vallée et ce chiffre est encore plus élevé le week-end. Beaucoup de Welsches avec le Magic Pass arrivent chez nous...

(Rires dans la salle)

Depuis l'ouverture du NEAT (le tunnel), des cars postaux partent toutes les 30 minutes de Viège pour rejoindre la vallée et inversement. C'est la ligne de cars postaux la plus fréquentée du canton du Valais.

Un autre problème majeur réside dans le fait qu'il s'agit de la seule route de la vallée, une situation qui ne peut être modifiée. Nous n'avons pas de deuxième route de l'autre côté de la vallée et nous n'avons pas de liaison ferroviaire. Pendant la haute saison, il y a 13'000 personnes qui dorment pendant la nuit dans notre vallée.

Si un jour, il y avait une très grosse chute de pierres et que la route de la vallée de Saas était fermée des jours ou des semaines, nous aurions vraiment une situation d'urgence pour les habitants et pour nos touristes. Ces fermetures de la route se produisent hélas toujours par mauvais temps, ce qui empêche les hélicoptères de voler en cas d'urgence et d'hospitalisation.

Chers amis du Bas-Valais, vous voyez que la sécurité autour du Deibfels est une affaire de cœur pour les gens et les vacanciers de Saas-Fee.

Merci de votre soutien.

La discussion est close.

Crettenand David, député, PLR/FDP, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Comme cela a été souligné unanimement par les groupes, la construction du tunnel de Deibfels est un projet absolument prioritaire. Les évaluations des dangers effectuées ne laissent pas de doute sur la nécessité de sécuriser rapidement le tronçon de route concerné. Une route qui plus est demeure le seul accès vers la vallée de Saas pour aller rendre visite à notre collègue député Konstantin Bumann que je remercie pour nous avoir adressé ses mots en français.

La commission salue les réflexions transversales menées sur le projet qui ont mis en évidence l'opportunité de répondre à la fois à des besoins du canton et de la commune d'Eisten avec notamment la construction d'une centrale d'exploitation commune.

Je soulignerai encore la mise à profit intelligente de la route actuelle qui deviendra bientôt l'ancienne route. Elle sera utilisée pour permettre aux cyclistes de parcourir la route hors du tunnel et sera également reliée par des galeries au tunnel pour permettre des évacuations en cas d'incident ou pour l'intervention des feux bleus.

Le soutien pour le crédit d'engagement était unanime au sein de la commission équipement et transports et j'espère qu'il le sera tout autant au sein du Grand Conseil.

Merci pour votre attention.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Nous traitons maintenant le projet de décision concernant la construction du tunnel de Deibfels sur la route principale H212 Visp – Stalden – Eisten, sur le territoire de la commune d'Eisten.

La H212 revêt une grande importance pour le tourisme et l'économie en tant qu'accès aux destinations touristiques situées au fond de la vallée de Saas.

Grâce à la construction du tunnel, le présent projet augmente sensiblement la sécurité routière de tous les usagers. Dans une zone de risques d'éboulement, le trafic de tronçon est

dévié dans la montagne et le nouveau tronçon de route est considérablement amélioré en termes de qualité et de fonctions.

Bei dem Bau des Tunnels Deibfels handelt es sich um ein strategisches Bauprojekt der Dienststelle für Mobilität. Aufgrund von Naturgefahren, insbesondere aufgrund drohender Steinschlägen und Felsstürze, befindet sich ein Teil der Strasse zwischen Stalden und Eisten in der roten Gefahrenzone. Diese Naturgefahren können nicht mittels anderer Mittel wie Dämme, Netze und so weiter abgeschwächt werden. Eine weitere Herausforderung stellen mehrere Wasserquellen dar. Es findet bereits heute eine überhöhte Überwachung dieses Gebiets statt. Der Bau des Tunnels Deibfels ist die einzige Möglichkeit, diesen Strassenabschnitt sicherer zu machen.

Die H212 stellt die einzige Verkehrsverbindung ins Saastal dar und weist als Zubringer zu den Tourismusdestinationen des hinteren Saastals auch eine grosse touristische Bedeutung auf. Der Gewährleistung der Verkehrssicherheit muss somit auch eine hohe volkswirtschaftliche und touristische Bedeutung für die ganze Region beigemessen werden. Das Gefahrenrisiko ist heute unvorhersehbar, weshalb laufend Überwachungen durch Fachkräfte stattfinden. In den letzten 15 Jahren fanden im Studienperimeter 5 Felssturzereignisse statt. Der letzte Felssturz ereignete sich im April 2015. Drei Sturzereignisse beschädigten oder zerstörten die erstellten Steinschlagschutznetze. Beim letzten Grossereignis stürzten zahlreichen Sturzblöcke auf die Strassen und beschädigten Belag und Foundationsschicht.

Der Bau ist geplant vom 4. Quartal 2023 bis zum 3. Quartal 2027. Die Fertigstellung ist auf das 1. Quartal 2028 geplant. Angesichts der Tatsache, dass die kantonalen Mittel, die im Strassenbau eingesetzt werden können, jeweils jahresweise zugewiesen werden und angesichts der technisch anspruchsvollen Erfordernisse des Tunnelbaus, aber auch unter Berücksichtigung der Tourismussaisons und der damit verbundenen Verkehrsaufkommen wird sich die Bauausführung auf 5 Jahre erstrecken, eben von 2023 bis 2028.

Die gesamten Projektkosten belaufen sich auf 96,6 Millionen Franken. Die H212 ist Bestandteil des Schweizerischen Hauptstrassennetzes. Gemäss Staatsratsentscheid vom April 2020 werden die Gesamtkosten darum zu 100% durch den Schweizerischen Hauptstrassenfonds finanziert, welcher durch die jährlichen Pauschalbeiträge des Bundes an die Schweizerischen Hauptstrassen sowie jährlichen Pauschalbeiträge aus dem Infrastrukturfonds für Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen gespiesen wird. Der Netto-Totalbetrag zulasten des ordentlichen Kantonshaushalts beläuft sich somit auf null Franken; der Kostenanteil der beitragspflichtigen Gemeinden beträgt auch null Franken.

Die Gemeinden Eisten – um damit auch eine Frage von Grossrat Chappot zu beantworten – beteiligt sich an der Kombizentrale zu 100% für die an die Gemeinde abzutretenden Räumlichkeiten. Dies wird mittels einer separaten Vereinbarung geregelt.

Je le répète, la H212 représente la seule liaison routière vers la vallée de Saas. Elle revêt une grande importance pour le tourisme et l'économie en tant qu'accès aux destinations touristiques situées au fond de la vallée de Saas. Grâce à la construction du tunnel, le présent projet augmente sensiblement la sécurité routière que tous les usagers.

Und zum Schluss noch die Frage von Grossratssuppleant Alwin Venetz wegen den Kosten für die Bauaufsicht durch die Dienststelle für Mobilität von 5%.

La légalité de cet aspect est en cours de régularisation.

Das Finanzinspektorat hat die entsprechende Bemerkung betreffend Gesetzmässigkeit gemacht. Das Departement und die Dienststelle sind dabei, das zu regularisieren, eine entsprechende gesetzliche Grundlage zu schaffen. Die wird demnächst dem Staatsrat vorgelegt.

In diesem Sinne danke ich allen Fraktionen für das Eintreten und die Unterstützung dieses Projekts. Besten Dank.

Der Präsident

Eintreten ist beschlossen.

Es gibt keine Abänderungsanträge. Wir kommen zur Lesung.

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de construction du tunnel Deibfels sur la route principale suisse H212 Visp – Illas – Saas-Grund, tronçon Stalden – Eisten, sur le territoire de la commune de Eisten du 25.08.2021 est adopté comme suit:

Articles 1 à 5, adoptés.

Diskussionen über den gesamten Text?

Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Wir kommen zur Schlussdebatte.

Es gibt keine Wortmeldungen.

Le débat final n'est pas utilisé.

Vielleicht noch vor der Schlussabstimmung folgende Bemerkung: Ich bitte Sie, alle Tablets und alle weiteren Sachen vom Tisch zu räumen, damit in der Mittagszeit die Tischplatten desinfiziert und geputzt werden können.

Zusätzlich mache ich Ihnen eine Bemerkung: Es ist nicht richtig, wenn man hier im Saal Flaschen oder Becher auf den Tischplatten installiert. Es könnte dann ein Problem geben, wenn die kippen und auslaufen.

Ich schlage Ihnen vor, am Nachmittag bereits um 13 Uhr 45 zu beginnen. Sie wissen, wir haben eine Pause am Nachmittag von 15 Minuten. Wir haben über 60 Abänderungsanträge im Gesetz über die Naturgefahren. Somit sehen wir uns um 13 Uhr 45 wieder hier im Saal.

Wir kommen nun zur Schlussabstimmung über diesen Beschluss.

2021. Ainsi décidé par 125 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 novembre

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)

Wir sehen uns um 13 Uhr 45!
Ich danke Ihnen.

La séance est levée à 11 h 43.

Séance de relevée du jeudi 18 novembre 2021

Présidence: Schmid Manfred, Abgeordneter, CVPO

Ouverture de la séance: 13 h 45

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant la construction des galeries Schusslauri et Lügelti sur la route secondaire de montagne NG13, Täsch-Zermatt, tronçon Bielbrücke-Lüegelbach, sur la commune de Zermatt

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend den Bau der Galerien Schusslauri und Lügelti auf der Nebenstrasse im Gebirge NG13, Täsch-Zermatt, Strecke Bielbrücke-Lüegelbach, auf Gebiet der Gemeinde Zermatt

2. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable pour la reconstruction du funiculaire Sierre-Montana-Crans, sur le territoire des communes de Sierre, Noble Contrée et Crans-Montana

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines bedingt rückzahlbaren Darlehens für die Erneuerung der Standseilbahn Siders-Montana-Crans, auf dem Gebiet der Gemeinden Siders, Noble Contrée und Crans-Montana

3. **Première lecture**

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau

Erste Lesung

Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau

4. **Première lecture**

Prolongation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels

Erste Lesung

Verlängerung des Dekrets zur Änderung des Gesetzes über den Wald und die Naturgefahren

Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

5. Postulat Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Barbara Eyer Jaggy, AdG/LA et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Un AG pour le Valais **2020.09.276**

Postulat Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Barbara Eyer Jaggy, AdG/LA und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Ein GA für das Wallis **2020.09.276**

6. Interpellation Laetitia Heinzmann Bellwald, AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Le protoxyde d'azote de Lonza à Viège grève le bilan climatique suisse **2020.11.314**

Interpellation Laetitia Heinzmann Bellwald, AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Lachgas der Lonza Visp belastet Schweizer Klimabilanz **2020.11.314**

7. Interpellation Cynthia Trombert, UDC, Arnaud Schaller, PLR/FDP et Françoise Métrailler, PDCVr: Bouchons à la sortie de l'autoroute A9 à St-Triphon et Bex **2021.05.158**

Interpellation Cynthia Trombert, UDC, Arnaud Schaller, PLR/FDP und Françoise Métrailler, PDCVr: Staus an den Autobahnausfahrten St-Triphon und Bex **2021.05.158**

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

8. Postulat PLR/FDP, par Michel Cretton et David Crettenand: Couper le moteur d'un véhicule à l'arrêt, un avantage économique, écologique et de santé publique **2021.06.185**

Postulat PLR/FDP, durch Michel Cretton und David Crettenand: Abschalten des Motors stillstehender Fahrzeuge: besser für Portemonnaie, Umwelt und Gesundheit **2021.06.185**

9. Postulat Gwénolé Blanchet, Les Vert.e.s, Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP et Sandra Cretton, PDCVr: Pour une nouvelle liaison lacustre à l'heure du RER-Sud-Léman! **2021.06.209**

Postulat Gwénolé Blanchet, Les Vert.e.s, Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP und Sandra Cretton, PDCVr: Für eine koordinierte Einführung der neuen Schiffsverbindung und des RER-Sud-Léman! **2021.06.209**

10. Motion CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter: Loi sur les constructions: pas de détermination distincte de la hauteur d'excavation **2021.06.239**

Motion CVPO, durch Urs Juon und Aron Pfammatter: Baugesetz: Keine separate Festlegung der Aushubhöhe **2021.06.239**

11. Postulat CVPO, par Rahel Pirovino-Indermitte et Bernd Kalbermatten: Actualisation du modèle RCCZ **2021.06.243**

Postulat CVPO, durch Rahel Pirovino-Indermitte und Bernd Kalbermatten: Aktualisierung Mustervorlage BZR **2021.06.243**

12. Motion CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter: Procédure d'approbation des plans pour les projets d'infrastructures du secteur public **2021.06.246**

Motion CVPO, durch Urs Juon und Aron Pfammatter: Plangenehmigungsverfahren für Infrastrukturprojekte der öffentlichen Hand **2021.06.246**

Der Präsident

Wir beginnen nun mit der Nachmittagssession.

1. Entrée en matière et lecture

Décision concernant la construction des galeries Schusslauri et Lüegelti sur la route secondaire de montagne NG13, Täsch-Zermatt, tronçon Bielbrücke-Lüegelbach, sur la commune de Zermatt

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend den Bau der Galerien Schusslauri und Lüegelti auf der Nebenstrasse im Gebirge NG13, Täsch-Zermatt, Strecke Bielbrücke-Lüegelbach, auf Gebiet der Gemeinde Zermatt

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Discussion sur l'entrée en matière:

Stoessel Dieter, Abgeordneter, PLR/FDP

Ich vertrete hier die Position der Fraktion der PLR/FDP.

Seit Jahrzehnten haben wir in Zermatt die leidige Situation, dass das Dorf zwischen 10 und 20 Tagen im Jahr nicht per Strasse erreichbar ist. Ein Dorf, das 6'000 Einwohner hat und in der Hochsaison bis zu 40'000 Gäste beherbergt. Es braucht wenig Fantasie, um sich Szenarien auszudenken, die sich bei gesperrter Strasse zur Katastrophe entwickeln können: ein Grossbrand, eine Explosion, ein Steinschlag oder auch ein Patient oder eine Patientin mit Hirnschlag oder sonst einem medizinischen Notfall und der Heli kann nicht fliegen. Da ist der Zug logischerweise keine Alternative, wenn es eilt. Die Fraktion der PLR/FDP ist sich einig, dass die Strasse aus Sicherheitsgründen wintersicher gemacht werden muss.

Nun gibt es 2 weitere Aspekte, die sehr direkt miteinander verknüpft sind:

– Erstens will der Bund 300 Millionen Franken für den öffentlichen Verkehr im Wallis investieren für den Ausbau der Bahnstrecke von Visp nach Zermatt, vor allem in den Bau eines Eisenbahntunnels von Täsch nach Zermatt.

– Und zweitens darf die Strasse von Täsch nach Zermatt nur mit einer vom Kanton ausgestellten Bewilligung befahren werden. Die erhält, wer in Zermatt wohnt oder arbeitet oder etwas liefern muss.

Um seine Investition von 300 Millionen in den Ausbau des öffentlichen Verkehrs im Wallis zu schützen, besteht der Bund auf der Aufrechterhaltung der erwähnten Nutzungsbeschränkung. Das heisst also, wenn der Kanton Wallis die Nutzungsbeschränkung der Strasse aufgibt, fliessen die 300 Millionen Bundesgelder irgendwohin, aber nicht ins Wallis.

Unsere Fraktion will diese Bundesgelder im Wallis haben. Eine gut ausgebaute Infrastruktur kommt dem ganzen Kanton zugute. Allerdings erwartet unsere Fraktion, dass der Kanton für eine Kompensation für diejenigen Steuerzahler sorgt, die eben keine Bewilligung zur Benützung der Strasse haben. Am Naheliegendsten wäre da, dass die Benützung der Bahn zwischen Täsch und Zermatt für Walliserinnen und Walliser vom Kanton subventioniert würde. Konkrete Kompensationslösungen müssten natürlich noch ausgehandelt werden. Wir werden uns dafür einsetzen.

Zusammengefasst heisst das:

1. Zermatt braucht eine wintersichere Strasse, alles andere ist grob fahrlässig.
2. Die Investition vom Bund von 300 Millionen muss im Interesse des ganzen Kantons sichergestellt werden.
3. Um dies zu erreichen, muss die Nutzungsbeschränkung der Strasse bestehen bleiben.
4. Es soll eine Kompensationslösung gefunden werden für alle Walliserinnen und Walliser, welche die Strasse nicht benutzen können.

In diesem Sinne hat die Fraktion PLR/FDP einstimmig beschlossen, dem Bau der sichernden Galerien auf der Strasse Täsch-Zermatt zustimmen. Ich möchte nochmals sagen, es herrschte Einstimmigkeit. Das freut mich persönlich sehr, wirklich sehr. Ich bedanke mich bei meinen Fraktionskolleginnen und bei meinen Fraktionskollegen dafür.

Ich bitte alle anderen Ratsmitglieder ebenfalls um Zustimmung.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Meine Damen und Herren, ich appelliere an Ihre Disziplin. Es sollte etwas Ruhe einkehren in diesen Saal, damit wir diese dringenden Themen auch richtig diskutieren können.

Furrer Urban, Abgeordneter, CSPO

Ein Weltkurort wie Zermatt, welcher in der Hochsaison an die 40'000 Personen zählt, braucht 2 sichere Zufahrtsachsen, damit die Sicherheit, die Erreichbarkeit und die Versorgung gewährleistet sind – dies ohne die einmalige Autofreiheit im Dorf jemals zu gefährden. Unsere Kantonshauptstadt Sitten steuert jährlich mehr in das Kantonsstrassennetz als Zermatt. Somit ist es nicht mehr als gerechtfertigt, wenn auch etwas zurückzukommt, sei es für eine sichere und garantierte Zufahrt zu ihrem Dorf.

1978 hat der Walliser Staatsrat den «Beschluss betreffend Beschränkungen des Motorfahrzeugverkehrs auf der Strasse Täsch-Zermatt» erlassen. Die Strasse war damals eigentlich eine enge Baumaschinen- und Lastwagenzubringerstrasse aus den 50er-Jahren, die kaum befahrbar war mit Personenwagen. Nebst dem schlechten Zustand war sie vor allem im Winter durch Lawenniedergänge gefährdet. Am 2. März 1985 ging im Täschwang eine Lawine nieder, welche einen Kleinbus und einen Personenwagen mitgerissen hat. Alle 11 Insassen fanden den Tod, darunter ein Vater mit seinem 7-jährigen Sohn. Zu dieser Zeit gab es noch keine Schutzbauten, weder Tunnels noch Galerien. Erst später wurde im Unglücksabschnitt ein Tunnel erstellt, um wenigstens eine der prekären Stellen zu entschärfen.

Von Zermatt selbst und hier in diesem Parlament wurde immer wieder darauf hingewiesen, dass von und nach Zermatt ständig mindestens eine Zubringerverbindung gewährleistet sein muss. Ich glaube, allen hier im Saal sind die Winter 2018 und 2019 in Erinnerung, wo viele unserer Walliser Dörfer von der Umwelt abgeschlossen waren. Alleine in Zermatt warteten rund 15'000 Gäste auf ihre Abreise und wollten nach Hause. Ebenso viele wollten wieder nach Zermatt kommen, um ihre Ferien anzutreten. Über eine Woche lang ging hier nichts mehr weder auf der Strasse noch auf der Bahn. Erst nach Tagen konnte man über den Luftverkehr Personen austransportieren und die Notversorgung gewährleisten. Schlimm,

wenn Blaulichtorganisationen wie Ambulanzen, Feuerwehr und Polizei verhindert sind, ihre notwendigen Leistungen zu erbringen. Zudem verlangt eine Station in dieser Grössenordnung auch, dass sie täglich mit Grundgütern versorgt wird.

Im Rahmen des Bahnausbauschrittes 2035 will der Bund die Bahnverbindung zwischen Täsch und Zermatt sicherer machen und zwar durch einen Tunnel mit Namen «Unnerchriz» – Kostenpunkt 300 Millionen Franken. Auch wir in diesem Parlament stehen in der Pflicht, nebst der Bahn eine wintersichere Zufahrt auf der Strasse nach Zermatt zu gewähren. So hatte die Gemeinde eine Vereinbarung auszuarbeiten, welche aufzeigt, wie die Investitionen der Bahn langfristig gesichert werden können. Diese Vereinbarung wurde ausgearbeitet und entspricht der Destination Zermatt. Sie zeigt gleichzeitig auf, wie der Ausbau der Strasse und die Erreichbarkeit von Zermatt künftig geregelt werden. Die Bahn wird ihre Prioritäten für den Gästetransport weiterhin behalten und das Top Terminal in Täsch wird auch weiterhin die bisherigen Motorfahrzeuge aufnehmen. Die Strasse Täsch-Zermatt wird auch nach dem Ausbau mit den notwendigen Galerien Lüegelti und Schusslauri bewilligungspflichtig bleiben und vorwiegend für den Gütertransport genutzt werden. Eine vollständige Öffnung der Strasse würde bedeuten, dass der Kanton den gesamten Bundesbeitrag des Eisenbahntunnels von über 300 Millionen zurückzahlen soll. Zudem, Zermatt könnte ein heutiges Verkehrsaufkommen auch künftig nicht bewältigen. Das ist auch nicht im Sinne und im Interesse der Destination.

Wir von der CSPO sind für und mit Zermatt. Somit sind wir uns auch der Wichtigkeit dieses Projekts bewusst. Wir sind für Eintreten und für die Gewährung dieser 27,3 Millionen Franken für den wintersicheren Ausbau der Strasse zu einer wunderschönen Destination, nämlich nach Zermatt.

Ich danke Ihnen.

Rey Serge, député, UDC

Le groupe UDC du Valais romand a bien entendu étudié cette demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une galerie sur la route secondaire entre Täsch et Zermatt.

Notre groupe prend note des conditions que nous impose la Confédération concernant cette route. En effet, à travers cet arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire du 20 juin 2019, le Parlement fédéral a décidé de financer un nouveau tunnel ferroviaire entre Täsch et Zermatt pour un coût d'environ 500 millions, à condition que le caractère actuel de la route ne soit pas modifié.

En analysant la situation d'accès à la station et le départ de la station de Zermatt, on ne peut que constater qu'uniquement le train ou uniquement la route n'est pas envisageable. Il faut absolument avoir ces deux moyens de transport.

Cette complémentarité qui est assurée toute l'année depuis 1933 est un acquis régional qu'il faut garder. Le rôle de cette route est clair, il faut absolument assurer les conditions suivantes: garantir l'utilisation permanente de cette route cantonale pour des véhicules de secours, garantir un concept de remplacement des trains par des moyens routiers en cas de perturbation de la liaison ferroviaire, garantir la sécurité et l'approvisionnement de la station de Zermatt.

Le groupe UDCVr relève toutefois un petit bémol pour cet octroi de crédit, tant sur le fait que cette route doit être faite parce que c'est un impératif fédéral que sur le statut de cette route, car finalement, c'est une route privée financée par le canton. Cet état de fait, un tronçon de route cantonale avec utilisation payante et soumis à des restrictions d'utilisation, est presque unique en Valais. Ceci nous interpelle et nous nous permettons de le relever.

En finalité, nous sommes conscients de l'importance de cet investissement et nous pensons que le ratio dépensé (environ 27 millions dont 19 millions à charge du canton et le reste à charge des communes intéressées) pour en recevoir 500 millions est économiquement un bon rapport.

Nous relevons également que la commune de Zermatt est un incontournable du tourisme valaisan et pour avoir ce type de stations avec les qualités qu'on lui connaît, il ne suffit pas d'avoir une belle montagne, mais il faut également avoir un concept général touristique à la pointe. Et, dans ce concept, l'aspect de l'accès à la station joue un rôle important.

Comme vous l'aurez compris, l'UDCVr soutient cette demande d'octroi de crédit.

Biffiger Paul, Abgeordneter, SVPO

Wir reden hier über den Beschluss betreffend den Bau der Galerien Schusslaur und Lügelti auf der Strasse Täsch-Zermatt auf dem Gebiet der Gemeinde Zermatt.

Mit dem Bundesbeschluss zum Ausbauschritt 2035 der Eisenbahninfrastruktur vom Juni 2019 hat das eidgenössische Parlament die Finanzierung eines neuen Bahntunnels zwischen Täsch und Zermatt beschlossen, unter der Bedingung, dass der aktuelle Charakter der Strasse nicht verändert werden darf.

Aufgrund der intensiven Nutzung der Strasse insbesondere durch den Schwerverkehr ist der heutige Zustand der Strasse mangelhaft, ja gefährlich. Die Strasse ist im Projektperimeter teilweise nur einspurig befahrbar und wird durch die Gefahrenprozesse Lawinen, Steinschlag und Murgänge gefährdet, welche immer wieder Strassensperrungen zur Folge haben. Die grösste Gefahr geht von Lawinen in den Bereichen Schusslaur und Lügelti hervor, welche die Strasse mehrmals pro Jahr unterbrechen.

Damit die Versorgungssicherheit für den Weltkurort Zermatt sichergestellt werden kann, braucht es eine verfügbare und sichere Verbindung über mindestens einen Verkehrsträger, sprich Strasse oder Bahn. Gemäss obgenannter Vereinbarung muss die Strasse unterhalten werden und aufgrund der schlechten Sicherheit ausgebaut werden. Vorliegend handelt es sich um solch einen Ausbau aus Sicherheitsgründen. Ausserdem muss die Strasse einen sicheren Zugang für Blaulichter gewähren. In der Vereinbarung mit dem Bund wurden alle Massnahmen, die der Sicherheit dienen, aufgelistet. Vorliegend handelt es sich so um eine Arbeit, die gemäss Vereinbarung zulässig ist. Eine Vereinbarung zwischen dem Bund, dem Kanton und der Gemeinde Zermatt hielt fest, dass die Zufahrtsstrasse nicht vollumfänglich geöffnet werden soll, sodass die Zugstrecke in einem grösseren Ausmass genutzt wird. Die Matterhorn Gotthard Bahn ist ohnehin sosehr mit Fahrgästen ausgelastet, dass zurzeit keine Möglichkeit besteht, mehr Güter auf der Schiene zu befördern. Der Güterverkehr auf der Schiene soll jedoch langfristig gestärkt werden. Es ist jedoch unerlässlich, dass Güter auf der Strasse wie auf der Schiene nach Zermatt befördert werden sollen.

Das Projekt umfasst im Wesentlichen 2 Infrastrukturanlagen: die genannten 2 Galerien in der Länge von etwa 170 und 235 Meter und auch die Strassenanschlüsse Süd und Mitte inkl. Anschluss an die Gemeindestrasse.

Basierend auf den Voranschlägen zum Bauprojekt werden sich die gesamten Projektkosten (inkl. Mehrwertsteuer) auf rund 27 Millionen belaufen. Die Galerien Schusslaur und Lügelti sowie die dazugehörigen Strassenabschnitte sind Teil der kantonalen Nebenstrasse Täsch-Zermatt. Entsprechend den Vorgaben des Strassengesetzes wird der Kostenteiler wie folgt ausfallen: von den 27 Millionen 70% für den Kanton und 30% für die Gemeinden. Als interessierte Gemeinden werden Zermatt und Täsch festgelegt. Der kantonale Kostenanteil wird in der mehrjährigen Finanzplanung aufgenommen.

Die Bauausführung wird sich maximal auf 9 Jahre erstrecken, d. h. von 2022 bis 2030.

Für die SVPO ist es seit Jahren ein Anliegen, die Strecke nach Zermatt wintersicher zu gestalten. Zu diesem Zweck hat die SVPO im März 2016 und im März 2018 2 Motionen und im Juni 2016 ein Postulat eingereicht, um die Versorgungssicherheit der Strasse Täsch-Zermatt zu gewährleisten.

Fazit: Was lange währt, wird endlich gut oder unserem Staatsrat Franz Ruppen sei Dank.

Bayard Marcel, Abgeordneter, PDCVr

Ein bisschen im Geiste der letzten Session im September in Brig betreffend Zweisprachigkeit erlaube ich mir, mich für die Fraktion der CVP Valais romand auf Deutsch auszudrücken.

Zermatt und sein Matterhorn – eine Visitenkarte unseres Kantons. Zermatt und die Strasse nach Täsch – eine unendliche Geschichte, die vielleicht bald ein gutes Ende nimmt.

Auch wenn die Strasse zwischen Täsch und Zermatt nicht von jedermann benutzt werden kann – es gilt ein Sonderstatus, Bewilligung Kantonspolizei – ist es eine sehr wichtige Strasse. Eine Strasse, deren heutiger Zustand insbesondere durch den Schwerverkehr sogar teilweise mangelhaft ist. Vor allem aber, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, ist es eine Strasse, die immer wieder Naturgefahren ausgesetzt ist. So etwa durch Steinschläge, Lawinen usw., was immer wieder zu Strassenschliessungen führt. Dadurch ist eine permanente Erschliessung auf dieser Kantonsstrasse für berechnete Fahrzeuge und vor allem für Einsatzkräfte wie Polizei, Feuerwehr und Ambulanz nicht immer gewährleistet. Um diesen Naturgefahren besser Herr werden zu können und Strassenschliessungen so weit als möglich zu verhindern, ist der Bau von 2 Galerien geplant. Insbesondere die Eingänge der Galerien werden so gebaut, dass künftige Lawinen und Steinschläge abgefedert werden und diese die Eingänge der Galerien nicht verschütten können. Ausserdem wird die Strasse in gewissen Bereichen auf 3 Meter pro Fahrbahn verbreitet, damit die Fahrzeuge besser kreuzen können.

Die effektive Bauzeit wird auf 8 bis 9 Jahre geschätzt. Die Gesamtkosten belaufen sich auf 27 Millionen, wovon die beteiligten Gemeinden Täsch und Zermatt 30% der Kosten übernehmen, was ca. 8 Millionen entspricht.

Im Sinne der Sicherheitsstabilisierung dieser Strasse unterstützt die PDCVr diesen Verpflichtungskredit und damit eine wichtige Tourismusregion unseres Kantons.

Und im Sinne meines Kollegen Biffiger auch einen Dank an Staatsrat Melly!

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

Comme nous n'avons pas chez les Verts de conseiller d'Etat à remercier, nous allons argumenter de manière un petit peu différente... La station de Zermatt est un «ovni» dans le paysage touristique suisse.

En 2018, Zermatt réalisait 1,42 million de nuitées hôtelières, en troisième position derrière Zurich et Genève.

A titre de comparaison, les autres destinations touristiques valaisannes arrivent loin derrière:

- Crans-Montana: 228'000 nuitées;
- Verbier: 170'000 nuitées.

La station de Zermatt, c'est aussi un village sans voiture connu dans le monde entier.

En 1891, il y a 130 ans, la ligne de train Viège-Zermatt est mise en service, puis en 1898, la ligne du Gornergrat. En 1931, une directive cantonale décrète la fermeture de la route St-Nicolas-Zermatt à la circulation automobile pour une durée de 15 ans. Le Conseil municipal maintiendra ensuite l'interdiction de circuler dans la station. L'assemblée primaire rejette un premier projet de réaménagement de la route Täsch-Zermatt en 1972, puis l'approuve partiellement en 1986.

Malgré une situation géographique reculée, Zermatt jouit d'une excellente accessibilité par le rail dont profite en premier lieu la clientèle internationale qui représente 60% des nuitées. Les clients suisses utilisent également ces infrastructures, puisqu'ils viennent majoritairement des grandes villes du plateau et de l'arc lémanique, où un nombre croissant de personnes ne possèdent plus de voiture privée.

Or, malgré ces résultats «stratosphériques» pour filer la métaphore extraterrestre, on nous dit aujourd'hui que le développement de Zermatt serait menacé, que l'approvisionnement

de la station, qui fonctionne à plein régime 12 mois par an, été comme hiver, ne pourrait plus être garanti, que le risque d'avalanche ne permettrait plus l'arrivée des secours, ou le transfert des hôtes de prestige...

En cause, la route entre Täsch et Zermatt, dont certains tronçons sont exposés à des dangers naturels ou praticables sur une seule voie.

Ces dernières années, des avalanches ont nécessité la fermeture de la route à plusieurs reprises. Durant l'hiver 2019-2020, en raison de précipitations abondantes, la route a dû être fermée durant 10 jours.

Aussi exceptionnelle qu'elle soit, cette situation reste pourtant acceptable, et ceci pour deux raisons:

- Premièrement, cette route cantonale est soumise à des restrictions de circulation, et seuls 1'500 véhicules sont autorisés à l'emprunter quotidiennement (principalement des taxis et des véhicules de livraison);

- Deuxièmement, la liaison ferroviaire doit permettre de garantir l'accès en tout temps à la station haut-valaisanne.

Ces deux éléments déterminent une situation radicalement différente de celle de la route principale suisse H212 dont nous avons parlé ce matin.

Pour renforcer cette redondance entre le train et la route, la construction d'un nouveau tunnel ferroviaire, continu et entièrement sécurisé, a été acceptée par le Parlement fédéral. Le député Stoessel, tout à l'heure, a rappelé que l'investissement se monte à 300 millions de francs. Une convention entre la Confédération, le canton et la commune a été signée en juin 2020, qui conditionne le financement de cet ouvrage au maintien du caractère actuel de la route. En contrepartie, le canton peut continuer à entretenir et sécuriser sa route, sans lien avec la réalisation du tunnel ferroviaire.

Le succès extraordinaire de Zermatt s'est construit autour d'un modèle d'accessibilité centré sur le train et personne ne peut affirmer que son développement économique en ait souffert jusqu'à aujourd'hui. Notre groupe soutient sans réserve la politique visionnaire et exemplaire de la commune, qui mérite d'être poursuivie.

En conclusion, le groupe des Verts s'oppose à l'octroi du crédit d'engagement pour la construction de deux galeries de protection sur la route secondaire Täsch-Zermatt.

Biner Franziska, Abgeordnete, CVPO

Ich sage es vorweg, ich bin ehrlich, ich spreche hier als Lobbyistin für den Ausbau für den Kredit für die 2 Galerien, die die Strasse Täsch-Zermatt braucht.

Ich könnte hier die ganzen Argumente wiederholen, die bereits erwähnt wurden, doch ich versuche es mit etwas Persönlicherem, etwas Praktischerem.

Als Kind war es für mich jeweils eine wunderschöne Zeit, als Zermatt abgeschlossen von der Welt war. Als Strasse und Zug geschlossen waren, bedeutete dies, dass es viel geschneit hatte. Es war ein richtig toller, dicker Winter. Und im Dorf, wir waren abgeschieden von der Welt, es war richtig abenteuerlich. Ich habe es jeweils sehr genossen. Doch heute als Erwachsene sehe ich es anders. Die Zeiten haben sich geändert. Und ich sehe heute die grossen Probleme, welche auf eine Destination hinzukommen, wenn 40'000 Menschen im Dorf sind und man keinen Zugang zur Aussenwelt hat. Es ist schwierig heute, wenn die Transportwege zu sind, sind die Lebensmittelgeschäfte schnell ausverkauft. Der gesamte Gütertransport ist unterbrochen. Und stellen Sie sich vor, wenn jemand einen Herzinfarkt hat und nicht in das Spital kann.

Oft höre ich das Argument: Ja, es gibt schlimmeres als in Zermatt seine Ferien zwangsverlängern zu müssen. Es ist doch schön, ein paar Tage länger in Zermatt zu sein. Doch das ist nicht so, wenn es so viel geschneit hat, ist auch rund um das Dorf Lawinengefahr. Vom Dorf aus sehen sie die Lawinnenniedergänge. Die Leute haben Angst, sie wollen nach Hause, sie wollen nicht in Zermatt bleiben, weil sie die Gefahr nicht einschätzen können.

Immer wieder höre ich auch das Argument, dass keine kantonalen Geldern in eine Strasse fliessen sollen, die nicht von der gesamten Kantonsbevölkerung genutzt werden kann. Heute fahren täglich fast 2'000 Autos nach Zermatt. Vor allem sind dies Menschen, welche in Zermatt arbeiten und 60% des Gütertransports. Auch hier kann ich von einer persönlichen Note sprechen, wenn ich sage, auf der Baustelle in Zermatt, wir bauen Häuser in 7 Monaten. Das bedeutet, dass ein enormer Transportaufwand innerhalb von wenigen Monaten nach Zermatt da ist. Es müssen Dachstühle, Lüftungen, Sanitärrohre etc. nach Zermatt transportiert werden. Viele Firmen, welche in Zermatt arbeiten, haben ihren Sitz in Visp oder sonst irgendwo im Talgrund. Täglich rattern morgens schwer beladene Lieferwagen nach Zermatt, um dort zu arbeiten, und fahren abends wieder zurück. Auch die Hotels und Geschäfte, alle müssen mit Gütern versorgt werden.

In Zermatt hat es aktuell 2'700 Parkplätze. Parkplätze sind bereits jetzt Mangelware. Sucht man einen neuen Parkplatz, muss man oft monatelang warten. In Täsch hat es heute über 4'000 Parkplätze. Folglich müssten in Zermatt mehrere Tausend Parkplätze gebaut werden, wenn jeder nach Zermatt fahren könnte und jeder in Zermatt parkieren könnte. Doch die Situation im Spiss lässt dies nicht zu. Der Spiss ist teilweise in den roten, in der blauen Lawinenzonenzone oder ist in der Hochwassergefahrenzone. Zudem hat es kaum Platz. Heute geschieht hier der Güterumschlag. Die Gäste, die Touristen kommen bequem mit dem Zug auf dem Bahnhof an und sind schon fast mitten im Dorf. Doch im Spiss ist diese Situation heute anders. Hier herrscht heute Industrie. Würde man die Strasse öffnen und die ganze Abwicklung der Touristen und der Güterströme am selben Ort machen, muss man zuerst im Spiss ein neues Verkehrskonzept ausarbeiten. Doch dies ist heute nicht der Fall. Die Böden in der Region sind in privater Hand.

Was in 10, was in 15, was in 20 Jahren ist, das können wir heute nicht wissen. Aber heute können wir darüber abstimmen, ob 2 Galerien gebaut werden, um die Strasse von Täsch nach Zermatt Naturgefahren sicher auszubauen. Die gesamte Situation um die Erschliessung nach Zermatt ist seit vielen Jahren ein Thema. Endlich hat man es geschafft, dass ein konkretes Projekt auf dem Tisch liegt. Jetzt haben Bund, Kanton und Gemeinde gemeinsam eine Lösung gefunden, haben gemeinsam am Tisch gesessen und nach vielen Gesprächen, Sitzungen, Konzepten und Projekten eine Lösung gefunden. Es ist ein konkretes Projekt, wie eine Tourismusdestination im Tourisuskanton Wallis sicher erschlossen werden kann.

Deswegen bitte ich, sagen Sie Ja zu einer wintersicheren, vor Naturgefahren sicheren Zufahrt nach Zermatt.

Chappot Florian, député, PS/GC

Après le soutien unanime à la sécurisation de la route de la vallée de Saas, notre Parlement est amené à se prononcer sur un objet qui peut paraître similaire. En réalité, ce n'est pas le cas, j'y reviendrai dans le développement de mon intervention.

Les prises de position diverses des groupes me permettent d'éviter mon introduction qui devait revenir sur un aspect formel. En effet, il apparaît que les informations données par le «Walliser Bote» concernant le fait que si nous refusions ces objets, la convention qui se trouve déjà sur le site internet de la commune de Zermatt, entre la commune, le canton et la Confédération. Cette convention ne serait plus valable et donc l'objet ferroviaire serait supprimé. Cette information ne s'avère pas exacte et je tiens à préciser aussi que cette convention en l'état, Monsieur le Conseiller d'Etat pourra nous le confirmer, n'est pas valable parce qu'elle doit encore être validée par le Grand Conseil.

Dès lors, cet aspect formel effacé, on peut tout de suite passer au fond de notre question.

Evidemment, notre groupe a bien étudié ce dossier. Nous reconnaissons pleinement l'importance, j'ai envie de dire, très particulière et très grande touristique, économique et même symbolique de Zermatt pour notre canton. Il faut également admettre que Zermatt a réussi un développement très important avec les infrastructures de transport actuelles, une route à usage limité et un chemin de fer très performant.

Cette sécurisation d'un montant de 30 millions (à peu près 20 millions pour le canton et 10 millions pour les communes), notre groupe, dans sa majorité, ne va pas l'accepter, et ceci pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, sur le plan de l'intérêt public, c'est vrai que quand on entend les différents parlementaires au sein de cette assemblée, on a l'impression que chacun d'entre nous peut emprunter cette route. Mais ce n'est pas le cas! Il faut rappeler que la plupart des gens, pour se rendre à Zermatt, prennent le chemin de fer, le train qui a lieu chaque 20 minutes de 5 heures du matin à 23 heures, et 24 heures sur 24 durant les week-ends. L'intérêt public à investir une somme de 20 millions par le canton pose pour nous un véritable problème, car l'immense majorité des Valaisannes et des Valaisans ne peuvent pas l'utiliser.

On évoque évidemment un trafic de 1'500, voire 2'000 véhicules par jour pour justifier ces investissements. Notre groupe s'interroge: comment peut-on justifier 1'500 véhicules par jour sur une route à statut spécial? Est-ce que les autorisations ne sont pas trop faciles à obtenir ou trop bon marché? Finalement, la question fondamentale que j'ose poser devant ce Parlement est de savoir si cet accès possède vraiment les caractéristiques d'une route cantonale étant entendu que la limitation d'accès va perdurer 25 ans si on se réfère à la convention.

Sur le plan technique, les galeries sont planifiées en parallèle aux galeries actuelles du chemin de fer. Il n'y a, dès lors, aucune garantie de redondance entre la route et le rail, car l'endroit qui sera sécurisé sur la route et l'endroit où il y a le plus souvent des avalanches l'est déjà pour le train. Comme le dit clairement la convention dans son point 1.2.5, on la trouve encore une fois sur le site internet de la commune de Zermatt: le chemin de fer n'est généralement pas concerné par le phénomène d'avalanches des deux couloirs Lüegelti et Schusslaui. Excusez ma prononciation...

Il faut souligner également que l'ensemble des trajets de la route Täsch-Zermatt est en zone de dangers d'avalanches importants et que cette protection n'assurera pas que la route puisse être coupée à d'autres endroits. La seule liaison totalement sécurisée sera la nouvelle liaison ferroviaire entièrement souterraine qui devra prévoir également le développement du transport de marchandises. Il faut ainsi indiquer, parce que beaucoup de gens ont parlé des travaux, que le transport de marchandises pour les travaux de construction se fera plutôt à la belle saison et que, de ce contexte-là, la route n'est jamais ou à ma connaissance, fermée pour des raisons d'avalanches, c'est une évidence.

Sur le plan de la mobilité, il est vrai que la route est interrompue jusqu'à 10 jours par année. Dans ce cas-là, je l'ai dit, le train peut remplir clairement sa fonction. 24 heures sur 24, pour rappel, en week-end, c'est probablement un cas unique en Suisse, où certaines grandes villes seraient très heureuses d'avoir un transport ferroviaire qui fonctionne à ce rythme-là.

Mais, à de rares occasions il est vrai, aussi en 2018 et 2019, Zermatt est coupé du monde. Il faut le dire, ce n'est pas un cas unique: Zinal, Arolla et probablement d'autres l'ont été aussi, sans qu'une base d'hélicoptères comme celle présente à Zermatt puisse intervenir pour les urgences. On évoque aussi des cas de santé, mais, à ma connaissance, nous n'avons jamais eu, à ce stade, un décès à signaler suite à des routes et le train qui sont fermés.

A lire les commentaires des acteurs locaux dans les journaux, je cite un article de 2020, cela ne semble pas être une catastrophe. Zermatt vit bien avec ses contraintes et cela fait partie de son ADN, je cite: «Pour nous, pour nos clients, c'est une situation presque normale mise à part le fait qu'ils ne peuvent pas skier.»

Sur le plan financier, lors de la séance de la commission sur l'étude du budget, le département et les services concernés nous ont indiqué que nous puissions dans les divers et nombreux fonds pour soutenir les investissements routiers dans notre canton. Selon les informations données par le service, à ce rythme d'investissement, les fonds seront à sec dans 4 ans. Notre Parlement doit, dès lors, opérer des choix. Notre position est que le canton doit avant tout investir sur des routes utilisables par l'ensemble de la population sans limitation de circulation.

En conclusion, nous soutenons que la seule solution raisonnable pour sécuriser durablement l'accès à la station passe par la nouvelle galerie ferroviaire planifiée par la Confédération. C'est sur ce dossier que le canton doit mettre son énergie et la pression pour que la Confédération le réalise le plus rapidement possible.

Pour les raisons d'insuffisance d'intérêt public, de réserves que nous émettons sur les aspects de redondance et finalement parce que nous devons faire des choix financiers, Mesdames et Messieurs, notre groupe, dans sa majorité, vous invite à refuser cette décision qui nous est soumise.

Merci pour votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Je me permets d'intervenir sur ce sujet pour donner quelques éclairages complémentaires aux propos de notre collègue Dieter Stoessel et étayer la position unanime de notre groupe en faveur de cet investissement, ce qui ne constitue pas un revirement de position, mais une analyse fine du dossier présenté. Ceci aussi pour répondre aux inquiétudes de la région de Zermatt, relayées par les médias haut-valaisans, sur la position du groupe PLR/FDP.

Alors oui, notre groupe, par ma voix de chef de groupe lors des dernières législatures, s'est opposé fermement à deux reprises à des propositions concernant la route Täsch-Zermatt, mais j'aimerais rappeler le contexte.

Une fois, il s'agissait d'un postulat demandant au département de planifier immédiatement une intervention d'envergure sur cette route. Au-delà de l'aspect singulier de cette route, une telle demande relève de l'opérationnel et ce n'est pas au Parlement de pouvoir fixer l'ordre des priorités accordées par le DMTE en fonction des projets et des moyens financiers à disposition. Nous nous opposons régulièrement à ce type de demande, quelle que soit la région concernée de notre canton.

Le second postulat demandait que l'émolument perçu auprès des usagers autorisés à utiliser cette route ne soit plus versé sur le compte de la police cantonale (qui appartient au ménage commun et à tous les citoyens), mais à la commune de Zermatt pour l'entretien de ladite route, payée par tous les citoyens, mais fermée à la grande majorité d'entre eux. Ces positions seraient les mêmes sur ces deux sujets, si ceux-ci devaient être discutés aujourd'hui.

Le dossier qui nous est présenté ce jour est d'une part un projet gouvernemental, d'autre part il s'inscrit dans un périmètre d'investissements stratégiques validés par une convention entre la commune, le canton et la Confédération.

Le point principal des investissements sur la route est de permettre à celle-ci d'être praticable tout au long de l'année, ce qui n'est de loin pas le cas actuellement, suite à des éboulements ou avalanches, qui ont déjà été évoqués par mes préopinants. L'accès n'étant pas non plus toujours possible par le rail, la station de Zermatt peut se retrouver coupée du monde, ce qui fut le cas récemment, c'est-à-dire dans l'impossibilité d'avoir une intervention rapide des feux bleus: ambulance, médecins, pompiers, police.

Cet aspect sécuritaire, aux yeux de notre groupe, est l'élément déterminant justifiant l'appui aux crédits d'engagements nécessaires à la mise en conformité de cette route, assurant en tout temps l'accès à Zermatt.

Nous ne sommes pas très satisfaits des exigences de la Confédération selon lesquelles la situation d'ouverture, respectivement de fermeture de la route, doit rester inchangée sous peine de voir tomber le crédit promis pour les travaux sur la ligne ferroviaire, afin de garder captif le client se rendant à Zermatt d'utiliser le train.

Si nous comprenons que la construction de grands parkings à l'entrée de Zermatt, nécessaire à absorber une ouverture éventuelle à une circulation libre, s'avère problématique, nous ne sommes toujours pas satisfaits de cette particularité zermattoise.

La route doit être, selon la loi, route cantonale, dont l'entretien et la modernisation sont financés principalement par le canton, donc par les impôts de tous les citoyens et qui ne

peut être utilisée que par un nombre limité de particuliers. Pour les autres, parking et train, au même tarif que les ressortissants confédérés des autres cantons ou des étrangers. Imaginez si l'accès à Verbier ou Montana devrait suivre la même logique dans les années à venir.

Si le groupe PLR/FDP, soucieux de la sécurité et responsable vis-à-vis des investissements colossaux de la Confédération pour l'infrastructure ferroviaire, dans l'accès à l'un des fleurons de notre tourisme, soutient le crédit et ne le conditionnera pas à un changement de statut d'ouverture de la route, appelle tout de même, en vœux pieux à examiner les propositions suivantes dans un avenir proche, entres autres lors de l'examen à venir de la convention par ce Parlement:

- Négocier avec la Confédération la possibilité d'appliquer sur le tronçon ferroviaire Täsch-Zermatt, une réduction du prix du billet pour tous les citoyens valaisans, ce qui était le cas jusqu'au 15 décembre 2019, interdit par la suite par l'Office fédéral des transports.

- Obtenir un prix avantageux sur des journées de ski ou sur le prix du parking à Täsch pour les citoyens valaisans, au vu de leur part de financement à une infrastructure ne pouvant pas être utilisée par tout le monde.

Ces explications claires devaient être données dans ce Parlement sur le soutien accordé unanimement par le groupe PLR/FDP à ce crédit d'engagement, ne constituant toutefois pas un blanc-seing pour toute proposition future qui pourrait concerner la situation particulière de cette route secondaire cantonale de montagne NG13.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Crettenand David, député, PLR/FDP, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Je vous remercie tout d'abord de toute l'attention que vous avez accordée à l'étude de ce dossier.

Comme beaucoup de choses ont été dites, je vais me concentrer sur les points essentiels de l'analyse du dossier réalisée par la commission équipement et transports.

Nous avons particulièrement approfondi deux aspects principaux: la question de savoir si les travaux étaient effectivement nécessaires pour la sécurisation de la route et la question du caractère particulier de cette route cantonale secondaire de montagne soumise à une autorisation spéciale de circuler.

Nous ne pouvons que répondre positivement à la question de la nécessité d'engager des travaux de sécurisation. La route est exposée à de nombreux dangers naturels comme des chutes de pierres et des avalanches. Les fermetures sont régulièrement nécessaires, l'hiver tout particulièrement, parfois sur plusieurs jours.

Lorsqu'on sait que Zermatt héberge largement plus de 30'000 personnes parfois en haute saison, une interruption du trafic est très problématique, en particulier pour les feux bleus et l'acheminement des marchandises.

D'autre part, la chaussée est clairement déficiente sur de nombreux secteurs. Elle est particulièrement mise à l'épreuve par une utilisation qui reste intensive malgré les restrictions de circulation avec 1'500 véhicules en moyenne qui empruntent ce chemin chaque jour de Täsch vers Zermatt, notamment de nombreux poids lourds.

Dans la convention pour la construction du nouveau tunnel ferroviaire (convention passée entre la Confédération, le canton et la commune de Zermatt), il est d'ailleurs explicitement reconnu que la route nécessite une mise à niveau pour des raisons de sécurité.

Des discussions au sein de la commission ont également porté sur le risque de pression pour une augmentation future de trafic avec une voie d'accès par la route de meilleure qualité suite aux travaux.

Cette possibilité est clairement exclue par la convention précitée. Si le canton devait décider d'élargir les conditions d'octroi des autorisations de circuler sur la route Täsch-Zermatt, ils devraient rembourser la contribution complète versée par la Confédération pour le tunnel ferroviaire. A près de 150 millions, je ne crois pas que le jeu en vaudra la chandelle.

Cette convention assure donc que le trafic par la route ne pourra pas être augmenté et que le nouveau tunnel permettra de renforcer le transport de marchandises par rail, donc un transfert plus important de la route vers le rail, ce qui est le souhait de tous.

Dès lors, notre commission juge nécessaire la sécurisation de la route et juge que les garanties sont réunies pour que le caractère actuel de la route ne soit pas modifié à l'avenir.

La commission vous recommande d'accepter la demande de crédit à 10 voix pour et 3 contre.

Merci pour votre attention.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Dieses Geschäft wurde in den letzten Tagen und Wochen in der Presse und in der Walliser Politik eingehend diskutiert und zum Thema gemacht. Der Grosse Rat, Sie, haben sogar noch Mails zu dieser Thematik erhalten. Trotzdem freut es mich, dass in den letzten Tagen über dieses Geschäft gesprochen wurde, denn es ist ein wichtiges Geschäft, nicht nur für Zermatt oder das Oberwallis. Und hier zitiere ich gerne die Zermatter Grossrätin Franziska Biner: «Ein wichtiges Vorhaben für Zermatt, für das Oberwallis, aber auch für das gesamte Wallis, ein Projekt mit grosser Ausstrahlung für den ganzen Kanton.» Diesen Ausführungen schliesse ich mich gerne an.

En ouverture de ce sujet important pour tout le canton, je souhaite préciser que la convention qui règle les conditions pour la Confédération, le canton et la commune de Zermatt devra encore être validée par le Grand Conseil. Il sera temps, à ce moment-là, j'imagine durant le premier trimestre de l'année prochaine, de débattre de l'opportunité de la construction d'un nouveau tunnel ferroviaire, des conditions fixées par la Confédération sur ce projet qui, je vous le rappelle, sont similaires à ce qui a été fixé par l'Office fédéral des transports ailleurs en Suisse, comme à Leysin.

Avec l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019, le Parlement fédéral a décidé de financer un nouveau tunnel ferroviaire entre Täsch et Zermatt à condition que le caractère actuel de la route ne soit pas modifié.

Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, il faut une connexion disponible et sûre sur la route et sur le rail. En raison de l'utilisation intensive de la route, notamment par les poids lourds, son état actuel est partiellement déficient. Dans le périmètre du projet, la route n'est partiellement praticable que sur une seule voie et elle est menacée par des avalanches, des chutes de pierres et des laves torrentielles qui ont entraîné à plusieurs reprises la fermeture de la route. Par conséquent, l'accès permanent à ces routes cantonales pour les véhicules autorisés et l'utilisation en tout temps par les feux bleus n'est pas garanti.

Grâce à la construction des galeries et à l'élargissement de la route, le présent projet accroît la sécurité routière pour tous les usagers, réduit au minimum les fermetures de route et garantit un accès amélioré et sûr en hiver vers la destination touristique de Zermatt.

La route est fermée en moyenne 10 jours par année. Il peut aussi arriver que les deux voies d'accès, la route et le rail, soient fermées jusqu'à 10 jours, comme ça a été le cas en 2019. Il faut toutefois tenir compte non seulement de l'interruption du tronçon ferroviaire Täsch-Zermatt, mais aussi de l'interruption du tronçon qui mène à Täsch depuis Viège, Berne ou Genève. La route et le rail ne doivent pas être vus comme des moyens qui se font concurrence, mais qui se complètent.

Les deux galeries de protection sont réclamées depuis très longtemps et ont pour objectif de protéger la route. Il s'agit ici bien d'une question de sécurité et non pas de développement, respectivement d'accessibilité.

Actuellement, ça a été dit, plus de 1'500 véhicules en moyenne empruntent chaque jour la route Täsch-Zermatt. 60% des marchandises pour Zermatt arrivent par la route et ce n'est pas seulement des marchandises pour la construction. L'accès par la route doit donc être sécurisé.

En cas d'urgence, les feux bleus ne peuvent des fois pas utiliser le chemin de fer ou seulement de manière restreinte. Mais un lieu qui totalise jusqu'à 40'000 personnes a besoin d'un accès sûr et sécurisé. Une route sûre en hiver est une question de sécurité et pas de confort.

Sur la base des devis du projet de construction, le coût total de ce projet s'élève à 20 millions de francs. Les deux galeries Schusslaui et Lügelti et les tronçons routiers associés font partie de la route cantonale secondaire de montagne Täsch-Zermatt. Conformément aux dispositions de la loi sur les routes, la répartition est de 70% pour le canton et 30% pour les communes intéressées Täsch et Zermatt.

2-3 Bemerkungen noch zu den Bemerkungen, die gemacht wurden.

Herr Grossrat Stoessel und auch Herr Grossrat Claivaz zu den Kompensationslösungen. Darüber kann man sprechen, aber wir müssen dann auch über die Finanzierung dieser entsprechenden Kompensationslösungen sprechen.

Monsieur le Député Serge Rey, vous avez parlé d'une route privée financée par le canton et aussi le député Chappot a repris ça, ce n'est pas tout à fait juste. C'est une route cantonale qui est soumise à une autorisation.

Monsieur le Député Barras, vous avez dit que Zermatt doit son développement au train, ce n'est pas tout à fait juste. Zermatt doit son développement soit au train, soit à la route. Il faut les deux et il ne faut pas privilégier un mode de transport à l'autre. Il faut les deux et je suis convaincu que la station touristique de Zermatt a droit à un accès par la route comme toutes les autres communes aussi.

Monsieur le Député Chappot, vous avez parlé des informations qui étaient dans le «Walliser Bote», elles n'étaient pas tout à fait justes. Mon service a examiné cette question. La votation sur les galeries, aujourd'hui, n'a pas d'influence sur la réalisation du tunnel ferroviaire Täsch-Zermatt.

Vous avez contesté l'intérêt public et là, je dois vous contredire. Il y a quand même un intérêt public: c'est la sécurité. C'est une question de sécurité d'avoir une route qui est sûre pendant toute l'année.

Vous avez aussi dit que quand il y a des gens qui ont des problèmes de santé, il y a eu, jusqu'à maintenant, aucun décès. Mais, des fois, ce n'est pas possible d'emprunter ni la route, ni le rail et même pas les hélicoptères quand il y a du brouillard. Heureusement, on n'a pas eu jusqu'aujourd'hui de décès, mais il faut tout faire pour éviter qu'il y ait des décès parce que gouverner, c'est prévoir!

A la fin, vu qu'on était dans les remerciements, c'est moi qui vous remercie, tous les groupes et tous les parlementaires qui vont soutenir ce projet parce que c'est vous qui décidez et nous au Conseil d'Etat, on exécute seulement ce que vous décidez.

Merci bien pour votre soutien!

Der Präsident

Eintreten wird bestritten. Wir kommen zur Abstimmung.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 94 voix / Stimmen

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 27 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Es gibt keine Änderungsanträge. Ich bitte um etwas Ruhe. Wir kommen zur Lesung.

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Titre et considérants, adoptés.

Décision concernant la construction des galeries Schusslauri et Lügelti sur la route secondaire de montagne NG13, Täsch-Zermatt, tronçon Bielbrücke-Lüegelsbach, sur la commune de Zermatt

I.

Articles 1 à 6, adoptés.

Diskussion über den gesamten Text?

Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Schlussdebatte?

Es gibt keine Wortmeldungen.

Le débat final n'est pas utilisé.

Somit kommen wir auch hier zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 95 voix pour, 29 voix contre et 3 abstentions, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 novembre 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

2. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable pour la reconstruction du funiculaire Sierre-Montana-Crans, sur le territoire des communes de Sierre, Noble Contrée et Crans-Montana

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines bedingt rückzahlbaren Darlehens für die Erneuerung der Standseilbahn Siders – Montana – Crans, auf dem Gebiet der Gemeinden Siders, Noble Contrée und Crans-Montana

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Discussion sur l'entrée en matière:

Wenger Frank, Abgeordneter, CSPO

Der Staatsrat hat bereits grünes Licht für die Erneuerung der Standseilbahn Siders – Montana – Crans gegeben. Nach einer Betriebszeit von 110 Jahren hat diese wichtige Verbindung zwischen Talebene und Gebirge das Ende ihrer Lebensdauer erreicht und ist erneuerungsbedürftig. Durch die mit 23,9 Millionen veranschlagten Bauarbeiten soll das Verkehrsangebot erheblich verbessert werden. Das Auswechseln der Geleise ist eines der Hauptziele der geplanten Erneuerung.

Diese Geleise werden an vibrationsabsorbierenden Hacken befestigt, wodurch Lärmemissionen verringert werden und der Benutzerkomfort erhöht wird. Die Bahnhöfe Siders und Montana werden ausgebaut, um die Zugänglichkeit für Personen mit eingeschränkter Mobilität zu verbessern und das Ein- und Aussteigen der Passagiere zu beschleunigen. Die Erneuerung der Standseilbahn beinhaltet ebenfalls die Rückgewinnung, die Speicherung und das Management der Anlagenenergie. Die zurückgewonnene Energie kann zu den Stosszeiten verwendet werden. Ziel ist es, die Anlage mit 100% erneuerbaren Energien emissionsfrei zu betreiben.

Die Endkosten von 23,9 Millionen werden im Übrigen zu 50% aus dem Bahninfrastrukturfonds finanziert, die verbleibenden 15% werden aus Eigenmitteln der Betriebsgesellschaft sowie aus einer Anleihe auf dem Kapitalmarkt sichergestellt. Letztendlich geht es für uns um den Beschluss über die Vergabe eines bedingt rückzahlbaren Darlehens in der Höhe von 8,3 Millionen Franken, was 35% des Gesamtaufwands entspricht. Von den 35% die der Kanton als Darlehen gibt, werden zwei Drittel nach Inbetriebnahme sofort zurückbezahlt.

Wir danken Herrn Ruppen sowie seinen Mitarbeitern für ihre Ausführungen und die geleistete Arbeit. Ich als Gemeinderat der Gemeinde Fiesch, welche Partner- oder Freundschaftsgemeinde der Gemeinde Crans-Montana ist, und auch die CSPO ist für die Vergabe dieses bedingt rückzahlbaren Darlehens an die SMC.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

D'Andrès Grégory, député, PLR/FDP

Le PLR/FDP soutient sans réserve le financement de la reconstruction de ce funiculaire.

La compagnie SMC posera ainsi un jalon de plus dans sa volonté d'arriver à un horaire cadencé performant. En effet, il s'agit, au-delà de rénover cette infrastructure, de donner une nouvelle correspondance efficiente avec la circulation des bus urbains de la station de Crans-Montana, déjà cadencée à 20 minutes dans chaque direction pour une bonne partie de l'année. Il sera, dès lors, possible de connecter ce réseau de transport local à la plaine avec une performance comparable à celle qu'on peut trouver dans les grandes villes de notre pays.

Pour finir, les citoyens de la région comptent sur cette infrastructure pour leurs déplacements. Or, sans ce financement, l'infrastructure est tout simplement menacée de rupture définitive d'exploitation.

Je vous propose donc d'accepter ce financement tel que proposé et soutenu unanimement par la commission équipement et transports.

Merci de votre attention.

Schwery Carole, députée-suppléante, PDCVr

Je prends la parole au nom du groupe PDCVr pour soutenir l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable pour le projet de reconstruction du funiculaire Sierre-Montana-Crans.

Les raisons en sont les suivantes:

1. La ligne du funiculaire, construite en 1911, est plus que centenaire. Elle doit être impérativement reconstruite pour des raisons techniques et sécuritaires, de même que pour respecter les normes concernant les personnes à mobilité réduite. Il est donc impératif que l'exploitante effectue les travaux projetés afin de remplacer les rails qui sont usés et ne sont plus existants sur le marché d'aujourd'hui, ainsi que de se conformer aux législations actuelles.

2. La reconstruction est nécessaire pour l'avenir. Sans reconstruction, l'exploitation n'est plus assurée. En effet, elle a pour but de remplacer l'infrastructure pour les 80 prochaines années et de garantir la partie électromécanique pour les 30 prochaines années.

3. De plus, les travaux projetés par l'exploitante permettent la diminution des émissions sonores et la réorganisation des quais afin d'améliorer les flux et le confort des passagers.

4. Finalement, le funiculaire concerné est indispensable à la mobilité du district de Sierre. Il est primordial à la liaison plaine-montagne pour les prochaines décennies. Il paraît logique d'avoir un moyen de transport qui correspond aux objectifs de décarbonation et qui sera certifié d'une énergie 100% renouvelable provenant de l'hydraulique valaisan. Le nouveau funiculaire est classé comme projet pilote fédéral validé par l'Office fédéral des transports en termes de récupération et de stockage d'énergie.

Chers collègues, nous parlons d'un prêt par le canton, sans intérêt couvrant 35% des coûts totaux, mais au maximum 8'365'000 francs. Ce soutien est indispensable au financement projeté. Il doit être adopté durant notre session puisque les contrats signés par la compagnie concernant les matières premières ont des prix fixes jusqu'en 2022. Vu la hausse marquée des coûts des matières premières dues entre autres à la pandémie, il nous paraît urgent que d'y donner suite.

Nous saluons l'effort fait par la compagnie pour augmenter la cadence et se calquer sur les correspondances CFF et celle du réseau urbain de Crans-Montana. Nous saluons également le fait que la compagnie conserve deux des arrêts précédemment supprimés. Nous encourageons, dès que les moyens techniques le permettront, la réouverture des autres.

Je vous remercie pour votre attention.

Secco Anne-Laure, députée, PS/GC

Le funiculaire reliant Sierre à la station Crans-Montana dispense ses services depuis 1911. Plus que centenaire, le rail est usé et l'exploitation de la ligne n'est plus garantie à long terme sans reconstruction de la voie. En ce sens, la rénovation de la ligne est plus que

nécessaire afin de maintenir cette liaison plaine-montagne plus qu'utile pour les communes du coteau du district de Sierre et du Haut-Plateau. De ce fait, le groupe PS/GC soutient le prêt qui nous est soumis aujourd'hui.

Toutefois, le projet présenté par la société SMC nous questionne. En effet, à l'heure où la réflexion sur la mobilité quotidienne est prédominante dans notre société, il est dramatique d'entendre parler de démantèlement d'arrêt. D'autant plus quand dans le plan de mobilité 2040 de notre canton, il ressort que le Valais est cité en exemple au niveau international concernant les liaisons par câble et qu'il s'agit d'un moyen de transport rapide, économique et écologique. Cela permet de décharger le réseau routier, déjà plus que saturé dans le district de Sierre.

En juin 2021, l'association F'Unis a déposé auprès du canton un rapport apportant des propositions concrètes avec des alternatives au projet de la société SMC. Le groupe PS/GC a pris connaissance avec beaucoup d'attention de ce rapport et soutient la démarche de l'association, ses objectifs et les propositions qui ont été formulées. Le Service de la mobilité, dans son communiqué de septembre, nous informe que le canton souhaite examiner l'introduction de quatre courses omnibus (deux le matin et deux en soirée) desservant les arrêts les plus pertinents. Même si cela est une avancée pour les pendulaires de la Noble-Contrée, nous demandons au canton de continuer ses discussions avec la société SMC, mais surtout de jouer son rôle en lien avec la commission cantonale consultative des horaires qui donne son avis sur la création, la modification ou la suppression de lignes de transports publics.

En complément, le chef de service, dans la presse du 24 septembre 2021, a évoqué qu'il s'agira de garder une proportionnalité et de trouver un équilibre. Encore une fois, même si ce signal est positif, il nous paraît important de ne pas rester focalisé sur la salle fréquentation actuelle des arrêts.

Pour terminer, je tiens à relever que la proposition d'arrêt sur demande, qui permettrait d'augmenter le nombre de courses omnibus fait par l'association, me semble être une mesure à ne pas écarter dans les discussions qui, je l'espère, ne sont pas closes. Dans une vision de trafic d'agglomération qui devrait être généralisé à l'ensemble de notre canton, que le groupe PS/GC compte bien amener dans la révision de la loi sur les transports publics, les arrêts sur demande, à l'instar du service MobiChablais, qui sont intéressants et permettent un vrai transfert de la voiture aux transports publics.

Moulin Daria, députée, Les Vert.e.s

Les travaux envisagés sur la ligne du funiculaire Sierre-Montana-Crans ont tout leur sens, au vu de l'âge vénérable de l'installation. Le projet prévoit de reconstruire entièrement la structure des voies et les rails entre Sierre et Montana, permettant notamment d'améliorer la résistance aux conditions hivernales, de réduire les nuisances sonores, de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et de diminuer le temps d'immobilisation des voitures en facilitant l'embarquement et le débarquement.

Ces améliorations de l'infrastructure doivent également permettre l'augmentation de la cadence, pour passer de deux à trois courses par heure. En conséquence, l'exploitant prévoit de supprimer certains arrêts intermédiaires.

Dans une logique de durabilité et de réversibilité, il nous semble pertinent que l'infrastructure des haltes intermédiaires demeure en place, comme mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat au rapport de la commission. En effet, la nouvelle installation doit permettre différents scénarios d'exploitation, ainsi qu'une adaptation dans le temps aux besoins futurs.

Sur ce point, nous tenons à mentionner le fait qu'une étude a été réalisée par l'association «F'Unis pour la défense des usagers du funiculaire Sierre-Montana-Crans», qui démontre la faisabilité de maintenir trois courses horaires, dont au moins une avec tous les

arrêts intermédiaires existants. Cette étude réalisée par un bureau d'ingénieurs spécialisés n'est pas mentionnée dans le message du Conseil d'Etat, ce que nous regrettons.

Le groupe des Verts est particulièrement sensible à la participation au programme SETP 2050, qui permettra de stocker l'énergie de l'installation, afin de récupérer l'énergie de freinage, permettant une gestion d'utilisation et une valorisation de l'énergie stockée au moment le plus efficient. L'objectif de parvenir à une exploitation avec une énergie 100% renouvelable nous satisfait au plus haut point.

Le funiculaire SMC est un moyen de transport rapide et à très faible émission de CO₂, qui devrait absolument être favorisé pour le transport des pendulaires, des écoliers, des personnes sans véhicule personnel, des randonneurs et des touristes en toute saison. Le transfert d'une partie des voyageurs actuels vers la route, avec l'augmentation des lignes de bus, se comprend difficilement. En effet, les charges de trafic élevées, les conditions hivernales parfois difficiles ou encore le bilan carbone positif des véhicules à moteur ne plaident pas en faveur de cette solution.

Le groupe des Verts soutient donc l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable pour la construction de la nouvelle ligne de funiculaire Sierre-Montana-Crans.

Toutefois, nous souhaitons que le canton ne limite pas sa contribution au cofinancement de l'installation, mais s'implique auprès de l'exploitant pour trouver la meilleure variante de fonctionnement possible, dans l'intérêt de tous les utilisateurs du funiculaire. Le transport public doit rester un service d'utilité publique, qui sert les intérêts de ses clients avant ceux de ses actionnaires.

Merci pour votre attention.

Rey Serge, député, UDC

Lorsque notre groupe UDCVr a pris connaissance de cette demande d'octroi d'un prêt conditionnel remboursable pour la reconstruction du funiculaire Sierre-Montana-Crans, sa prise de position a été unanime et sans ambiguïté, c'est tout simplement: oui.

Pourquoi ce «oui»? En priorité, cette ligne de funiculaire est une liaison plaine/montagne indispensable à la région de la rive droite du district de Sierre. Il n'est pas concevable d'imaginer une mobilité régionale sans ce moyen de transport rapide et performant entre Sierre et Crans-Montana. Force est de constater que ce «funi», comme on l'appelle couramment chez nous, devient ancien et, après plus de 110 ans d'existence, il arrive en bout de course et doit être entièrement refait dans des délais relativement courts. Le temps des liftings est révolu et ils ne sont plus envisageables.

Ces travaux seront de différentes sortes, mais je relèverai principalement les points suivants:

- réaménagement des deux gares principales pour les rendre plus accessibles et principalement pour les personnes à mobilité réduite,
- remplacement des deux rames,
- élargissement des rails pour avoir un confort meilleur et une stabilité des voitures,
- mise à jour de l'ensemble des éléments électromécaniques de l'installation.

Nous relevons également qu'un effort tout particulier sera mis pour l'emploi de technologies novatrices qui permettront d'améliorer sensiblement le confort des utilisateurs, mais également celui des riverains pour faire de ce moyen de transport un funi de demain.

Parmi ces améliorations, il faut citer les suivantes:

- exploitation avec zéro émission de carbone par un système de récupération énergétique,
- projet-pilote programmé par la Confédération – actuellement, un seul moyen de transport de ce type est en test entre Bienne et Macolin,
- un système de fixation des rails qui baisse fortement les émissions sonores,

- un système de câbles tracteurs en matières synthétiques,
- et bien sûr, des voitures bien plus confortables.

Ce point à notre ordre du jour est lié à l'octroi d'un prêt conditionnel remboursable pour la reconstruction du funiculaire SMC et nous relevons que les risques liés à ce prêt sont quasi nuls et ceci pour diverses raisons.

Les communes de Lens, Crans-Montana et Icogne qui se partagent la station de Crans-Montana, sont des communes saines financièrement et pour rappel, selon le budget 2022, elles contribuent pour plus de 6,7 millions à la péréquation financière des communes valaisannes.

La société qui exploite cette ligne est une société privée de transport avec des bases solides et qui a la particularité d'être propriétaire de l'ensemble du foncier du passage du funiculaire. Ce prêt conditionnel, qui se monte à 8,36 millions, est un prêt remboursable par la société SMC et comme elle financera également près de 15% de l'investissement par ses propres moyens et par ses fonds propres, ceci rend cet octroi de prêt pratiquement sans risque, puisque la société ne va pas prendre des risques sur ses propres investissements.

Je veux également mettre le développement de ce moyen de communication dans un concept de développement régional et d'un atout supplémentaire pour certaines organisations annuelles ou ponctuelles que la station de Crans-Montana et sa région entend organiser, et je pense plus particulièrement aux futurs championnats du monde de ski 2027, à l'organisation des coupes du monde de ski et à l'ensemble des activités liées au vélo, sans oublier l'ensemble des activités organisées sur Crans-Montana et sa région.

Toute proportion gardée, tout comme le projet d'amélioration de l'axe Täsch vers Zermatt, le funi est un complément à la route dans la région sierroise. De ce fait, l'entretien voire la construction de tronçons de routes d'accès à Crans-Montana devront être rapidement envisagés afin qu'au minimum, les bus puissent se croiser partout.

Je vous remercie de soutenir cette demande d'octroi de crédit, car un non à cette demande signifierait simplement la fin du funiculaire SMC.

Merci.

Biner Franziska, Abgeordnete, CVPO

Ich möchte mich zuerst bei euch bedanken für die Annahme des Verpflichtungskredits für die Galerien. Mir ist ein grosser Stein vom Herzen gefallen. Es ist wichtig und ich danke euch für dies.

Hier im vorliegenden Projekt, wir haben es gehört, geht es um die Erneuerung der Standseilbahn von Siders nach Montana. Auch hier geht es um eine Erschliessung von einer Tourismusdestination. Auch hier ist die CVPO dem selbstverständlich positiv gestimmt. Wir sind der Meinung, dass in einem Tourismuskanton die Tourismusorte unterstützt werden müssen.

Deswegen ist die CVPO für ein Ja.

Danke.

Ganzer Stéphane, député, PLR/FDP

Je m'exprime ici en mon nom personnel en tant que député, citoyen, usager du funiculaire et président d'une des trois communes concernées par le tracé de cet ambitieux et ô combien nécessaire projet d'amélioration de notre vénérable ligne de funiculaire.

Prendre le funiculaire, chers collègues, c'est une expérience, une expérience panoramique, une expérience de vitesse, une expérience de patrimoine également aussi, et c'est surtout une des pièces maîtresses de la mobilité du district de Sierre. Une mobilité, vous le savez mieux que quiconque Monsieur le Conseiller d'Etat, qui est en panne sèche dans notre district de Sierre au vu des différents projets en panne actuellement et notamment la fameuse route de contournement dont nous parlerons d'ailleurs demain lors des urgences. Je

pense ici également au projet de réhabilitation de la gare de Granges, celui du téléphérique peut-être de Chalais-Vercorin, ainsi que celui du prolongement des pistes cyclables. Tant de projets prometteurs qui, hélas, actuellement, se heurtent à divers écueils administratifs. Vous en êtes conscients d'ailleurs et je vous remercie encore une fois pour votre précieux écoute lors de la dernière conférence des présidents du district où votre présence et votre écoute ont été fort appréciées.

Les trois courses directes du futur projet d'horaire du funiculaire sont une nécessité pour la station de Crans-Montana, une nécessité pour améliorer l'attractivité de la mobilité douce pour se rendre à Crans-Montana. Mais le funiculaire passe aussi par le coteau et c'était également une nécessité pour grand nombre d'usagers, des villages de Veyras, de Venthône, de Saint-Maurice de Laques, de Mollens, de Muraz également aussi.

Le funiculaire, c'est un pas vers l'œnotourisme. Cela permet l'accès du coteau pour des balades en vélo. Ça nous permet également d'attirer chaque week-end bon nombre de marcheurs qui gravissent quelques centaines de mètres en funiculaire avant de découvrir le fameux patrimoine historique de Venthône. C'est également beaucoup de nos étudiants, élèves des cycles et des collèges du Valais central qui le prennent tous les matins. C'est un moyen, comme on l'a dit, écologique, rapide et surtout très agréable à prendre.

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous êtes un homme de dialogue, vous êtes un homme d'ouverture. On attend de vous une prise en main de ce dossier, notamment afin de favoriser les différentes pistes qui sont évoquées dans le rapport, notamment les courses omnibus puisqu'il serait complètement aberrant de maintenir cette ligne avec des courses rapides trois fois par heure et plus aucune course omnibus sur ces arrêts, surtout que l'on sait aujourd'hui que les arrêts ne vont pas être démontés, ce qui veut dire que l'ensemble des arrêts intermédiaires physiquement resteront là. A mon avis, à l'heure où nous parlons aujourd'hui, il serait complètement illusoire et aberrant de ne pas utiliser l'existant.

Ce dialogue, il a été amorcé par l'association «F'Unis» qui a agi avec un intense lobbying dans la région sierroise et qui a tenté d'alerter communes et compagnie. Je crois que ce dialogue est désormais amorcé, reste à vous avec les qualités qu'on vous connaît, de le mener à bon port.

Un dernier petit mot: la meilleure façon de défendre le funiculaire, ce n'est pas de coller des affiches sur son balcon en demandant la suppression ou le maintien des arrêts, la meilleure façon de soutenir le funiculaire, c'est de le prendre, c'est d'en être un usager régulier et je crois que de ce côté-là, l'ensemble des habitants et des visiteurs du district de Sierre ont encore un petit effort à faire et j'espère que cet appel sera entendu.

Merci en tout cas à toutes et tous pour votre soutien à cet ambitieux projet, ô combien important, pour la station de Crans-Montana et l'ensemble du coteau de Sierre.

Merci.

La discussion est close.

Crettenand David, député, PLR/FDP, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Merci pour vos commentaires et vos remarques constructives sur ce projet. Dans ce Parlement, il réunit visiblement la même belle unanimité que celle rencontrée dans notre commission.

Après 110 ans de bons et loyaux services, une cure de jouvence s'impose effectivement pour le funiculaire Sierre-Montana-Crans. La reconstruction permettra non seulement un nouveau confort pour les riverains en diminuant les nuisances sonores, mais également un accès facilité aux personnes à mobilité réduite. Il permettra encore d'augmenter la cadence et finalement de réduire les indisponibilités.

A la sortie d'une COP26 décevante, nous ne pouvons que saluer la volonté des porteurs de projets de viser une plus grande autonomie énergétique avec un projet exemplaire

consistant à produire une partie de l'énergie nécessaire à la traction avec des panneaux solaires sur site et en améliorant l'efficacité par une récupération de l'énergie de freinage.

La commission a aussi souligné l'importance de pouvoir maintenir au maximum les arrêts intermédiaires, même s'il est clair que pour augmenter les cadences, cela nécessite d'avoir également des courses directes.

Ce projet de décision pour l'octroi d'un prêt conditionnel remboursable de 8'365'000 francs pour la reconstruction du funiculaire Sierre-Montana-Crans a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission équipement et transports. Merci de suivre cette belle unanimité de la commission.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Le présent projet concerne la rénovation du funiculaire Sierre-Montana-Crans qui a été construit en 1911. Après 110 ans, la ligne doit être reconstruite pour des raisons techniques, sécuritaires et juridiques. Les voitures qui datent de 1997 doivent aussi être remplacées, les éléments électromécaniques doivent être mis à niveau.

Grâce à cette reconstruction, les infrastructures devraient tenir pendant environ 80 ans et l'électromécanique pendant une trentaine d'années.

Ces travaux offriraient l'occasion de transformer les infrastructures pour qu'elles soient conformes à la loi sur l'intégration des personnes handicapées. Les émissions sonores élevées causées par les infrastructures anciennes constituent un autre problème.

Les coûts du projet sont estimés à un montant de presque 24 millions de francs. Le financement de cet investissement est prévu par le fonds d'infrastructure ferroviaire, soit la Confédération à hauteur de 50%, par un prêt conditionnellement remboursable du canton du Valais à hauteur de 35% (qui fait l'objet de la présente décision), et le solde de 15% par des fonds propres et par un emprunt sur le marché des capitaux. Les amortissements et les remboursements des prêts et emprunts sont pris en compte dans le calcul de l'indemnité qui couvre le déficit d'exploitation futur de la ligne. La prise en charge financière de cette dernière est assurée par la Confédération à 63% et par le canton à 37%. Les communes participent à la part cantonale conformément à la loi sur les transports publics, à savoir actuellement à hauteur de 14%. La Confédération et les communes contribuent ainsi au remboursement du prêt avancé par le canton.

Ce projet assure, pour les prochaines décennies, une liaison en transport public adaptée et efficace entre la plaine et la montagne. De plus, il s'agit d'un moyen de transport électrique qui va dans le sens de l'Agenda 2030 du canton du Valais.

Il faut aussi souligner l'importance du projet pour la région. A part des riverains, de nombreux touristes à la journée utilisent le funiculaire Sierre-Montana-Crans.

Plusieurs députés parmi vous ont mis en avant la question des arrêts intermédiaires, des infrastructures et des courses omnibus. Là, il faut dire que ce projet de reconstruction, qu'on vote aujourd'hui, est totalement indépendant de l'horaire d'exploitation souhaité. Les modifications d'horaires sont soumises aux dispositions de l'ordonnance sur les horaires. Mais, puisque l'infrastructure des haltes intermédiaires demeure en place, toutes les variantes horaires restent possibles dans le futur. Il y a déjà eu des discussions dans lesquelles le Service de la mobilité a été impliqué. On a cherché des compromis, mais on n'a pas encore trouvé la solution. Mais je peux vous assurer que le dialogue va continuer. Le Service de la mobilité et le département vont continuer la discussion avec la compagnie SMC et l'association «F'Unis» pour trouver un compromis qui, à la fin, devrait satisfaire tout le monde.

Dans ce sens, je vous remercie toutes et tous pour le soutien pour l'entrée en matière et pour le soutien de ce projet.

Merci.

Der Präsident

Eintreten ist beschlossen.

Es gibt keine Änderungsanträge. Wir kommen zur Lesung.

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: David Crettenand / Rapporteur: David Marquis

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Décision concernant l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable pour la reconstruction du funiculaire Sierre-Montana-Crans, sur le territoire des communes de Sierre, Noble Contrée et Crans-Montana est adopté comme suit:

Articles 1 à 3, adoptés.

Diskussion über den gesamten Text?

Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Schlussdebatte?

Es gibt keine Wortmeldungen.

Le débat final n'est pas utilisé.

Somit kommen wir zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 124 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 novembre 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Es gibt jetzt die kleine obligatorische Pause von maximal 15 Minuten. Ich bitte Sie, dann sofort zurückzukehren in den Saal. Danke schön.

(...)

3. **Première lecture**

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau

Erste Lesung

Gesetz über die Naturgefahren und den Wasserbau

(Suite de la **page** / Fortsetzung von **Seite**)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) est adopté comme suit:

Articles 1 et 2, adoptés.

Der Präsident

Wir beginnen mit der ersten Lesung. Es sind 63 Abänderungsanträge eingegangen. Ich bitte um Disziplin, dann können wir das auch rasch abarbeiten. Die Berichterstatterin hat schon Platz genommen.

Der erste Abänderungsantrag wurde zurückgezogen.

Wir kommen zum Antrag 2. Ich gebe das Wort der Berichterstatterin.

Article 3

Propositions de modification 2 et 3

Abänderungsanträge 2 und 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 3:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

2 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

L'administration estime que ces propositions constituent un pléonasme. Il n'y a pas d'intérêt de rajouter une définition dans la définition. Par ailleurs, la scission de l'article n'apporte rien. La décision de la commission a été de refuser cet amendement avec 9 voix contre et 3 voix pour et 1 abstention.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

L'article 3 alinéa 2 mélange deux niveaux d'informations. Il énonce d'abord les trois types de mesures qui sont impliquées par la notion de gestion des risques, à savoir la prévention, l'intervention et les mesures constructives. Il précise ensuite ce que sont les mesures de prévention uniquement et introduit le principe de priorité par rapport aux deux autres mesures.

L'amendement a pour but de scinder en deux l'alinéa afin de ne pas créer de confusion entre la liste des mesures (la première partie) et les précisions qui concernent uniquement l'une d'elles (la deuxième partie).

L'amendement propose également d'ajouter la notion de réduction des risques comme objectif des mesures d'aménagement du territoire, les mesures d'intervention et constructives étant liées à la gestion des conséquences d'un risque, seule la prévention s'attaque aux causes du danger avec le but de réduire celui-ci ou de s'en écarter.

Der Präsident

Wir stimmen ab.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 11 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 107 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag 2 ab.

Wir kommen zum Abänderungsantrag 3. Ich gebe das Wort der Berichterstatterin.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

3 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

L'argument en faveur de cet amendement réside dans le fait que tous les principes énoncés dans cet article concernent les dangers naturels et aucun ne mentionne les cours d'eau pour l'instant. Il est répondu que, par définition, les espaces réservés aux eaux sont définis dans le droit fédéral dans l'article 14 de la loi fédérale sur les cours d'eau. Par ailleurs, l'ordonnance précisera ces points. L'amendement a été refusé par 9 voix contre et 4 voix pour.

Blanchet Gwénolé, député-suppléant, Les Vert.e.s

L'article 3 alinéa 4 énonce uniquement les principes liés aux dangers naturels. Or, il s'agit bien d'une loi sur les dangers naturels et les cours d'eau. Nous ne pouvons donc pas ne pas citer également les principes propres à l'aménagement des cours d'eau.

Nous proposons donc que les principes liés à l'aménagement des cours d'eau et lacs figurent sous le nouvel alinéa 4bis. Le terme «intervention» du présent amendement englobe ici l'aménagement et l'entretien des cours d'eau et lacs.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 12 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 111 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag 3 ab.

Wir kommen zum Abänderungsantrag 4.

Article 3, adopté.

Article 4

Propositions de modification 4 à 8

Abänderungsanträge 4 bis 8

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 4:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

4 Proposition du groupe PDCVr, par le député Vincent Roten

Cette précision est inspirée d'une loi du canton de Berne. Une liste d'exemples permettrait une meilleure compréhension. Le service explique que ces précisions se trouvent dans le message du Conseil d'Etat. Le risque d'une énumération est d'omettre certains points et alourdit la formulation. Cet amendement a été refusé par 11 voix contre et 2 voix pour.

Roten Vincent, député, PDCVr

Effectivement, comme cela a été dit, cette liste figure dans le message du Conseil d'Etat et il nous paraît pertinent qu'elle soit également mentionnée dans la loi. Ça ne laisse pas libre cours à l'interprétation de cet article. Voilà pourquoi nous maintenons cet amendement.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 58 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 66 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Wir kommen zum Antrag 5.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

5 Proposition du groupe PDCVr, par le député Vincent Roten

Cet amendement a pour but d'apporter plus de précisions concernant la compétence de chaque partie. Il est inspiré par des lois d'autres cantons. Le débat a déjà eu lieu au sein de la commission et il en est ressorti qu'il n'était pas nécessaire de le stipuler dans la loi. Il est clair que la responsabilité incombe aux particuliers pour les zones situées hors zone à bâtir.

Cet amendement a été refusé par 9 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions.

Roten Vincent, député, PDCVr

Oui, merci. Peut-être une seule prise de parole pour les amendements 5 et 7 qui concernent les deux l'article 4 alinéa 1.

On en vient à un des éléments centraux de cette loi: à qui incombe la responsabilité en cas de danger ou de risque avéré?

Selon la lecture initiale du projet de loi du Conseil d'Etat, il nous paraissait exagéré de reporter l'entier des responsabilités sur les propriétaires particuliers et privés. Voilà pourquoi nous avons fait deux propositions, donc nous retirons l'amendement 5 au profit du 7. Tout simplement parce que nous estimons que, dans le cadre de la loi, nous devons être plus clairs et nous devons clairement donner mandat au service de publier la procédure à suivre dans les mesures de protection adoptées par les propriétaires privés. Il faut qu'il y ait un fil conducteur qui soit clair pour l'entier des propriétaires.

Nous pourrions avoir des disparités au sein d'une même zone, selon un propriétaire à l'autre, une application différente de la loi. Voilà pourquoi nous demandons de suivre l'amendement numéro 7.

Der Präsident

Der Antrag 5 wurde zurückgezogen.

Wir kommen jetzt zu den Anträgen 6 und 7; die werden zusammen behandelt.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

6 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Julien Monod

7 Proposition du groupe PDCVr, par le député Vincent Roten

Par rapport à l'amendement 6, donc il est proposé ici de ne pas mettre ces informations sur le site internet, tout est énuméré dans l'ordonnance. Tandis que l'amendement 7 demande lui plus de précisions. Ces deux amendements ont été opposés au sein de la commission, car justement relatifs au même alinéa, mais qui ne demandait pas la même chose. Les deux amendements ont finalement été refusés par la commission.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Comme l'a dit la rapporteure, le but de l'amendement PLR/FDP est de revenir à la version du Conseil d'Etat de ne pas indiquer sur le site internet. C'est un élément qui doit figurer dans l'éventuelle ordonnance.

Merci beaucoup.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir stellen jetzt den Antrag 6 gegenüber dem Antrag 7.

Proposition 6 contre proposition 7 / Antrag 6 gegen Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 6 / Antrag 6: 56 voix / Stimmen

Proposition 7 / Antrag 7: 67 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Wir kommen zurück auf Antrag 7. Er wurde von der Kommission abgelehnt. Darum stimmen wir jetzt über ihn ab.

Proposition 7 / Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 72 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 54 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Der Antrag 7 wird entgegen der Kommission angenommen.

Es geht weiter mit dem Antrag 8. Hier gibt es einen kleinen Fehler in der Übersetzung. Auf der Tabelle der Abänderungsanträge steht auf Deutsch: abgelehnt. Er wurde aber von der Kommission angenommen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird das so akzeptiert.

Article 4, adopté avec la proposition 7 (refusée par la commission) du groupe PDCVr à l'alinéa 1 et la proposition 8 (admise par la commission) du groupe PDCVr à l'alinéa 2.

Antrag 9 wurde zurückgezogen.

Antrag 10 wurde zurückgezogen.

Articles 5 à 10, adoptés.

Article 11

Propositions de modification 11 et 12

Abänderungsanträge 11 et 12

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Wir kommen zum Antrag 11. Er wurde von der Kommission angenommen. Ich gebe das Wort der Berichterstatterin.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

11 Proposition du député Emmanuel Revaz, président de la commission ATE

Plusieurs alinéas sont restés alors qu'ils auraient dû être supprimés déjà lors de la dernière consultation, c'est pourquoi ils ont été acceptés par la commission entre-temps. La commission a accepté cet article à l'unanimité.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 11 angenommen.

Wir kommen zum Antrag 12.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

12 Proposition du député Emmanuel Revaz, président de la commission ATE

Alors, ici, c'est idem que le précédent en fait, donc accepté à l'unanimité par la commission.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird auch Antrag 12 angenommen.

Article 11, adopté avec les propositions 11 et 12 (admises par la commission) du député Emmanuel Revaz aux alinéas 5 et 6.

Wir kommen zum Antrag 13.

Article 12

Propositions de modification 13 à 17

Abänderungsanträge 13 bis 17

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 12:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

13 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Cela concerne les exceptions de constructions en zone de danger. Cette proposition avait déjà été discutée en commission et refusée. Elle vise un durcissement de l'alinéa. Le service fait remarquer que le fait de rajouter cela rend impossible toutes constructions en zone rouge telles que hangars agricoles, voire même un garage à côté d'une maison. Cela ne correspond pas à la réalité du terrain et est beaucoup trop restrictif. Le texte de l'ordonnance semble plus adéquat. Cet amendement a donc été refusé par 9 voix contre et 4 voix pour.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

La formulation de l'alinéa 2 tel que proposé par la commission nous semble trop imprécise. L'amendement propose de préciser ces exceptions qui peuvent être admises dans les zones exposées à un danger moyen à élevé. La dérogation doit avoir un caractère véritablement exceptionnel, la construction doit être imposée par sa destination. Cela veut dire que son implantation édictée par sa fonction et les conditions dérogatoires de l'ordonnance s'appliquent bien évidemment. Ces principes devraient être cumulatifs.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 13 / Antrag 13

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag 13 ab.

Wir gehen weiter mit dem Antrag 14.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

14 Proposition du groupe PDCVr, par le député Vincent Roten

Ici, il est demandé en fait de mettre dans la loi les critères autorisant les constructions danger moyen. Il est demandé de lister ces conditions plutôt dans la loi plutôt que dans l'ordonnance. L'administration prévient que depuis 2010 une directive existe pour constructions en zone de danger. L'alinéa stipule qu'il y a des règles dans le cas de danger moyen, donc le service ne peut pas enlever cela. En enlevant cet alinéa, il y a une incohérence entre zones de danger moyen et élevé. L'amendement a été refusé par 9 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions.

Roten Vincent, député, PDCVr

Une seule prise de parole pour les amendements 14, 31 et 42 que nous allons retirer. Comme fait part dans le cadre de l'entrée en matière, il y a, dans cette loi, des éléments qui ont trait à la législation sur les constructions et selon les informations que nous avons reçues entre-temps, la loi sur les constructions renvoie à cette loi, qui elle-même renvoie à une ordonnance, qui elle-même renverrait à une directive. Autant dire que c'est incompréhensible à ce stade et finalement les amendements déposés n'apporteraient rien, mais nous demandons expressément à la commission de deuxième lecture de clarifier la source ou plutôt où retrouver ces informations dans le cadre de la loi. Nous retirons les amendements 14, 31 et 42.

Der Präsident

Danke, wir nehmen das so zur Kenntnis.

Wir kommen zum Antrag 15.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

15 Proposition du député Emmanuel Revaz, président de la commission ATE

Cet amendement est idem que les amendements 11 et 12 justement. C'est une correction matérielle du service qui a été acceptée à l'unanimité par la commission.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 15 angenommen.

Wir kommen zum Antrag 16.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

16 Proposition du groupe CVPO, par la députée Rahel Pirovino-Indermitte

17 Proposition du groupe CSPO, par le député Urban Furrer

La demande ici est de rendre des distinctions saisonnières possibles afin de construire dans une zone exposée au danger tel que les abords du Rhône. Le département estime que c'est risqué d'établir ce type d'autorisation et il est difficile de changer la loi en se basant sur une exception. L'amendement 17 demandant sensiblement la même chose, les deux ont été opposés et il y a eu un refus de la commission sur ces deux amendements.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, CVPO

In der Rhonetal-Ebene geht es vor allem um Überflutungszonen an der Rhone. Diese befinden sich in überbauten Wohnzonen der bestehenden Dörfer und in überbauten Gewerbe- und Industriezonen. Die Gefahren werden durch die 3. Rhonekorrektur mehrheitlich behoben. Dies dauert allerdings 20 Jahre und mehr. Bis dahin muss es möglich sein, eine Nutzung in den Wintermonaten, in denen nachweislich keine Gefahr durch Überschwemmungen der Rhone besteht, zuzulassen. Mit dem neuen Gesetzesentwurf werden solche saisonale Nutzungen nicht mehr möglich sein. Im bisherigen Gesetz war ein Handlungsspielraum jedoch gemäss Artikel 18a in begründeten Fällen möglich.

Der Gesetzestext, wie er heute vor uns liegt, lässt keinen Spielraum mehr zur, selbst wenn der gesunde Menschenverstand und auch Fachpersonen sagen, dass eine Nutzung ohne Gefahr möglich ist. Somit sind der Dienststelle die Hände gebunden. Der Gesetzestext ist also viel zu starr.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, CSPO

Der Antrag 17 der CSPO geht in die gleiche Richtung.

Das Gesetz, wie es im Moment vorliegt, kann ich vergleichen mit einer Strasse, die im Winter lawinengefährdet ist, und die man aus diesem Grund während dem gesamten Jahr nicht befahren lässt.

Wir von der CSPO ziehen den Antrag 17 zurück zugunsten des Antrags 16.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Juste un petit complément à ce qu'a dit Madame la Rapporteure au sujet de la position de la commission concernant cet amendement.

D'abord, par rapport à la problématique qui est soulevée ici par mes préopinants, celle du Rhône. Pour rapporter l'avis du nouveau chef du service du nouveau Service des dangers naturels qui a bien dit hier en commission qu'il fallait se méfier du Rhône aussi en hiver et que c'était extrêmement dangereux d'envisager des exceptions pour le fleuve à cette saison précise de l'année.

Une deuxième précision: c'est que cet article 12, tel qui vous a été présenté par la commission, résulte en fait d'une réflexion un peu de fonds qui a mis un terme au statut spécial du Rhône, statut spécial qui prévalait dans l'ancienne base légale. Le but ici, c'est de traiter

tous les dangers naturels de façon uniforme. Si vous lisez l'article 12, vous avez un alinéa qui concerne les autorisations de construire en zone de danger élevé, avec les conditions, les exceptions qui sont précisées et le renvoi à l'ordonnance et puis ensuite, dans l'alinéa dont on a parlé avant, on reprend cette thématique des autorisations de construire, mais dans les zones de danger faible et moyen. Si on rajoute un nouvel alinéa comme c'est ici proposé, on parle d'exceptions, mais on ne sait pas à quoi, on sème un peu une sorte de confusion et puis, c'est comme si on déconstruit un petit peu la cohérence de l'article.

La commission vous propose de suivre sa position et donc de refuser ces amendements.

Merci de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

L'esprit vivifie, la lettre tue. Je crois que cet amendement va dans ce sens d'une application pragmatique des dispositions légales. Il ne s'agit pas d'ouvrir une boîte de Pandore, mais dans des cas justifiés et sur la base d'une expertise de permettre des exceptions. Je crois que c'est extrêmement cadré et c'est cette rigidité qu'on ne veut pas voir dans cette loi parce qu'il peut y avoir des cas où effectivement de dire qu'on ne peut pas construire ou avoir des utilisations ponctuelles comme ça a été dit par mes préopinants haut-valaisans, c'est pour ça que je le dis en français maintenant, eh bien, c'est un non-sens à notre avis. Raison pour laquelle notre groupe soutient l'amendement 16 et souhaite peut-être le retrait du 17 de manière à avoir un vote clair sur cette question et éviter de mauvaises surprises lors de l'opposition des amendements respectifs.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen nun zur Abstimmung über den Antrag 16.

Proposition 16 / Antrag 16

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 60 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie nehmen den Antrag 16 an.

Antrag 17 wurde zurückgezogen.

Article 12, adopté avec la proposition 15 (admise par la commission) de la commission ATE à l'alinéa 4 et la proposition 16 du groupe CVPO (refusée par la commission) à l'alinéa 5.

Articles 13 et 14, adoptés.

Wir kommen zum Antrag 18. Er wird von der Kommission abgelehnt.

Article 15

Proposition de modification 18

Abänderungsantrag 18
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

18 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Il est demandé ici d'intégrer les propriétaires privés et de donner un plan pour la mise en œuvre.

Le service explique que c'est une volonté que les communes se chargent de cela. Il ne trouve d'ailleurs pas de cas où des propriétaires privés sont soumis à cela et si chaque commune réalise un calendrier de réalisation, cela rendra le tout beaucoup plus compliqué.

Cet amendement est refusé par 9 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 18 abgelehnt.

Antrag 19 wurde zurückgezogen.

Antrag 20 wurde zurückgezogen.

Antrag 21 wurde zurückgezogen.

Antrag 22 wurde zurückgezogen.

Article 15, adopté.

Article 16, adopté.

Wir kommen zum Antrag 22.1

Article 17

Proposition de modification 22.1

Abänderungsantrag 22.1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

22.1 Proposition de la commission ATE

La 22 a été retirée, car il y a eu une reformulation. On a changé par «recommandations d'entretien» opposé à «directives» et donc l'amendement 22.1, donc la nouvelle proposition, a été accepté à l'unanimité.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 22.1 angenommen.

Article 17, adopté avec la proposition 22.1 (admise par la commission) de la commission à l'alinéa 3.

Wir kommen zum Antrag 23.

Article 18

Proposition de modification 23

Abänderungsantrag 23

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 18:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

23 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Ici, il est demandé de mentionner le terme «biodiversité». Pour le service, il est limitatif de préciser la favorisation de la biodiversité. La gestion de la végétation riveraine poursuit également un but sécuritaire. Une nouvelle formulation est proposée, y compris la promotion de la biodiversité et une lutte adaptée contre les plantes exotiques.

L'amendement est soumis au vote et la commission l'a refusé par 9 voix contre et 4 voix pour.

(Interprète: Je donne la parole à Madame la Députée Blanchet.)

Blanchet Gwénolé, député-suppléant, Les Vert.e.s

Merci Monsieur le Président du... Grand Conseil...

(Rires dans la salle)

Alors les rives des cours d'eau et lacs abritent une flore et une faune particulièrement rares.

Aujourd'hui, elles sont menacées par un zèle injustifié dans les pratiques d'entretien – vous l'avez peut-être déjà entendu, appelé communément le «propre en ordre».

Or, comme le cite très bien l'alinéa 1 de l'article 18, l'entretien doit être approprié en fonction du risque. En l'occurrence, nous pensons ici qu'un entretien favorable à la biodiversité ne s'oppose en aucun cas à la sécurité. Il s'agit souvent simplement de modifier des habitudes et l'ajout de cette précision dans la loi doit aider à changer ces pratiques.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s

Nur ganz schnell, in der deutschen Übersetzung habe ich gehört, dass es nicht ganz richtig war.

In der Kommission haben wir eine Änderung vorgeschlagen, dass es heisst: «...die Pflege der Ufervegetation, inklusive Biodiversität und angemessene Bekämpfung.» Das war auf gleicher Stufe die Biodiversität und die gebietsfremden Pflanzen. Das war die Änderung, die wir vorgeschlagen haben.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung über den Antrag 23.

Proposition 23 / Antrag 23

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen
(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag ab.

Article 18, adopté.

Articles 19 à 23, adoptés.

Wir kommen zum Antrag 24.

Article 24

Proposition de modification 24

Abänderungsantrag 24

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

24 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Julien Monod

Il s'agit ici uniquement d'une correction de forme. La commission l'a donc accepté à l'unanimité.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 24 angenommen.

Article 24, adopté avec la proposition 24 (admise par la commission) du groupe PLR/FDP à l'alinéa 1.

Articles 25 et 26, adoptés.

Wir kommen zum Antrag 25. Er wird von der Kommission abgelehnt.

Article 27

Proposition de modification 25

Abänderungsantrag 25

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 27:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

25 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Celle-ci a été refusée. Le service estime inutile cette précision, car elle est déjà comprise dans la loi et également, de manière générale, dans l'approbation du projet. L'article 28 prévoit ces aspects.

Elle a donc été refusée par 9 voix contre et 4 voix pour.

Blanchet Gwénolé, député-suppléant, Les Vert.e.s

Merci, Madame la Présidente... Euh! Monsieur le Président!

(Rires dans la salle)

L'introduction de ce principe est importante, car toute intervention dans un milieu naturel peut potentiellement avoir un impact sur l'environnement.

Dans le cas présent, l'écosystème cours d'eau est particulièrement sensible à des impacts tels que des pollutions. Ces dernières, lorsqu'elles surviennent, sont difficiles à contenir et entraînent des impacts directs importants sur la faune comme la destruction des populations piscicoles. Il est donc du devoir du législateur de rappeler ce principe essentiel à l'amont de toute mesure d'aménagement.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 25 / Antrag 25

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag ab.

Article 27, adopté.

Wir kommen zum Antrag 26.

Article 28

Propositions de modification 26 à 30

Abänderungsanträge 26 bis 30

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 28:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

26 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Ici, les termes changés sont les mêmes qu'en allemand. Le service est favorable à cet amendement. Il estime qu'il y a une redondance de termes et la commission a accepté à l'unanimité cette proposition.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 26 angenommen.

Wir kommen zum Antrag 27.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

27 Proposition du groupe PS/GC, par la députée Emilie Dupuis

La commission estime que les budgets sont discutés à l'avance, donc que cet alinéa est inutile. Le service estime que le coût de ces projets ne doit pas être disproportionné. Il existe bien évidemment des limites financières à donner. L'amendement a été refusé par 9 voix contre 4.

Dupuis Emilie, députée, PS/GC

L'article 28 vise à détailler les conditions à remplir pour revitaliser les lacs et cours d'eau. Notre groupe est étonné de voir apparaître ici cette condition économique qui n'est citée pour aucun autre aspect.

Conditionner la revitalisation à la capacité économique, c'est inciter à ne pas la considérer vraiment, d'autant plus que tout projet est soumis à une demande de crédit et les collectivités publiques s'attèlent justement à analyser la situation d'un œil global. Tout projet est donc, par rigueur du processus, économiquement supportable.

Le groupe PS/GC vous invite donc à donner à la revitalisation les considérations qu'elle mérite et à refuser la proposition de la commission.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir stimmen ab über den Antrag 27.

Proposition 27 / Antrag 27

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Antrag 28 zurückgezogen

Antrag 29 zurückgezogen

Antrag 30 zurückgezogen

Article 28, adopté avec la proposition 26 (admise par la commission) du groupe Les Vert.e.s à l'alinéa 1.

Antrag 31 zurückgezogen.

Antrag 32 zurückgezogen.

Articles 29 à 46, adoptés.

Wir kommen zum Antrag 33.

Article 47

Proposition de modification 33

Abänderungsantrag 33

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 47:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

33 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Les amendements concernant les cours d'eau sont largement subventionnés. Le canton subventionne de 50 à 90%, ce qui est une fourchette très large. Si une partie est subventionnée par la Confédération, le risque serait que le canton en profite pour utiliser la fourchette basse de sa part de subventions. Le service est plutôt favorable à la proposition, mais le terme «part appropriée» n'est pas très clair. Le seuil maximal est fixé à 90%, donc cela ne pose pas de problème. Un premier vote est effectué avec comme résultat 6 contre 6, donc ex æquo. Il faut juste savoir qu'à ce moment-là et jusqu'à la fin, nous étions 12 votants. Ensuite, un deuxième vote est effectué et il refuse en fait cette proposition par 7 voix contre.

Blanchet Gwénolé, député-suppléant, Les Vert.e.s

Aujourd'hui, les parts de subventions allouées par la Confédération et le canton varient énormément en fonction de la nature des projets. Or, il faut éviter la situation extrême dans le cas d'un projet qui bénéficierait d'une large subvention fédérale et d'aucune participation cantonale. Sous prétexte que la subvention finale se situerait dans la fourchette de 50 à 90% des coûts reconnus.

Nous devons garantir que le canton participe proportionnellement au regard de la participation fédérale, ce qui est d'ailleurs l'usage dans d'autres conventions-programmes, comme celle des forêts de protection.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 33 / Antrag 33

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag 33 ab.

Article 47, adopté.

Wir kommen nun zu den Anträgen 34, 35, 36 und 37. Sie haben den gleichen Inhalt, und wir werden diese alle zusammen behandeln in einer Abstimmung.

Article 48

Propositions de modification 34 à 38

Abänderungsanträge 34 bis 38

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 48:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

34 Proposition du groupe UDC, par le député Grégory Logean

35 Proposition du groupe CSPO, par le député Urban Furrer

36 Proposition du groupe PDCVr, par le député Vincent Roten

37 Proposition du groupe CVPO, par la députée Rahel Pirovino-Indermitte

Ces propositions visent à éviter un report de charges sur les communes. Ce qui coûte cher aux communes, c'est principalement l'entretien des cours d'eau et ouvrages de protection. L'administration estime qu'une augmentation de 2,4 millions avec ce pourcentage est importante et se demande où trouver cet argent, alors que 2,4 millions répartis sur l'ensemble des communes, cela serait plus supportable.

Il est remarqué que la traduction en allemand est fausse, il est écrit «von bis zu» alors qu'en français le sens du texte est de 70% et non jusqu'à 70%.

Le vote se déroule donc en se basant sur la version française sur le fond de la proposition. Le vote a donc été effectué, vu que c'était les mêmes amendements, entre le 34, 36 et 37. La décision de la commission a été de les refuser par 6 voix contre 5 voix pour et 1 abstention.

Logean Grégory, député, UDC

C'est ici le député chef de groupe et également président de commune qui vous parle. Mais je ne fais qu'un, rassurez-vous, puisque notre groupe défend l'autonomie communale et combat aussi et surtout les reports de charges injustifiés sur les communes.

Contrairement à ce que rapporte la commission, en ayant bien sûr un clin d'œil attentif à l'excellente commissaire qui se doit de rapporter les votes de la commission, il ne s'agit pas d'une augmentation. Si vous acceptez cet amendement, il ne s'agit pas d'alourdir de 2,4 millions les charges de l'Etat puisqu'aujourd'hui, ce taux de 70%, c'est ce qui prévaut. Ce qui était proposé par le service, c'était de le réduire à 50% seulement de subventions. La commission a fait un pas en entendant la Fédération des communes valaisannes qui s'est élevée contre ce report de charges injustifié sur les communes puisque, comme Madame la Rapporteure l'a rappelé, il s'agit clairement d'un report de charges sur les communes en ce qui concerne la protection des cours d'eau. C'est ça qui coûte cher. Notre groupe souhaite, à l'instar d'autres groupes, le statu quo.

J'aimerais aussi rappeler à cette noble assemblée, puisqu'on parle de cours d'eau, puisqu'on m'a eu fait parfois le rappel, que les communes propriétaires des cours d'eau disposent de la force hydraulique et, par voie de conséquence, des redevances hydrauliques. J'aimerais ici rappeler que 60%, mais je veux aller plus loin, il y a 60% d'impôt spécial sur la redevance hydraulique et aussi deux autres fonds qui sont prélevés et qui font que 66% des redevances hydrauliques en lien avec les cours d'eau vont à l'Etat. Concrètement, sur 100 francs qu'encaisse une commune au registre des redevances hydrauliques, seuls 34 francs en finalité restent au sein de cette commune. Raison pour laquelle nous souhaitons aussi maintenir ce taux de 70% et combattons ce report de charges injustifié sur les communes et particulièrement les communes de montagne et régions périphériques.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, CVPO

Wir sind gleicher Meinung wie die UDC. Es kann nicht sein, dass ständig noch mehr Kosten an die Gemeinden überwältigt werden. Zudem trifft es hier, aufgrund der topografischen Lage, ja nicht alle Gemeinden. Nicht alle sind gleich betroffen. Es trifft genau jene besonders, welche finanziell nicht auf Rosen gebettet sind. Die Schutzbauten sind im Kanton Wallis insbesondere auch in den Seitentälern von enormer Bedeutung für die Sicherung von Bevölkerung und Infrastrukturen. Diesen Satz zu senken, ist entsprechend nicht förderlich für die Sicherheit.

Ich ersuche Sie deshalb auch, den Änderungsantrag zu unterstützen.

Besten Dank.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Bien que l'on puisse comprendre ces amendements sur le fonds, notamment pour ne pas alourdir les charges des communes, la commission a déjà fait une bonne partie du chemin en proposant une augmentation de la subvention cantonale de 50 à 60% par rapport à la version du Conseil d'Etat. Il serait, selon nous, excessif d'augmenter encore cette aide pour la porter à 70%.

En outre, si on accepte cette augmentation, les règles de la RPT ne seraient plus respectées et cela pourrait remettre en cause toutes les autres subventions. Comme vous le savez, ces règles sont chères au PLR/FDP et devraient l'être pour tout le Parlement.

Pour ces raisons, le groupe PLR/FDP combat ces amendements et vous invite à faire de même.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Quelques mots juste en réaction à ce qu'a dit le député Logean par rapport aux propos de la commission. Je pense qu'il a bien écouté notre excellente rapporteure, et il faut préciser, comme la rapporteure l'a dit et comme le service aussi l'a mentionné hier en séance de commission, qu'il n'y a pas de report de charges. En fait, vous avez été incomplet dans votre portrait du statut actuel. Aujourd'hui, l'entretien des ouvrages de protection est subventionné à 70%. Par contre, l'entretien des cours d'eau est subventionné dans une fourchette qui va de 30 à 50%.

Alors, dans une première proposition, le Conseil d'Etat avait proposé un taux de subvention unique à 50% qui correspondait plus ou moins à une moyenne de la situation actuelle, plus ou moins à statu quo global si on intègre les ouvrages de protection et les cours d'eau. Lors de la séance de commission du mois d'août, la décision a été prise de monter ce taux à 60%. Il faut savoir que si on passe de 50 à 60%, ça a été redit hier, c'est annuellement 1 million de francs de dépenses en plus pour le canton. Si maintenant, on fixe toutes les subventions d'entretien pour les ouvrages de protection et pour les cours d'eau à 70% par rapport à la situation actuelle, ça veut dire que chaque année, on rajoute 2,4 millions de francs au budget pour ce poste. Voilà pour la précision.

Logean Grégory, député, UDC

Je m'excuse, Monsieur Emmanuel Revaz, mais, aujourd'hui, ce taux est de 70%. On souhaite le statu quo et ce qui coûte cher, c'est précisément les ouvrages de protection. Et puis, le compromis qui a été trouvé en commission sur l'autre aspect que vous avez évoqué, ça reste une fourchette. Une fourchette, on sait ce que ça veut dire... Maintenant, on s'oppose encore une fois à ce report de charges, parce que ce n'est ni plus ni moins qu'un report de charges injustifié sur les communes et particulièrement les communes des vallées latérales et de montagne.

Dupuis Emilie, députée, PS/GC

Je voulais juste compléter ce qu'a dit mon préopinant Emmanuel Revaz avec qui j'étais en commission hier. Il faut savoir qu'en Suisse, le Valais est le canton où les taux de subventionnement sont appliqués aussi haut pour ce domaine. C'est vrai qu'on ne parle pas tous des mêmes taux, je crois, dans ce Parlement actuellement. Il faut bien comprendre de quoi on parle et faire la part des choses.

Merci.

La discussion est close.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Petite correction matérielle par rapport à ce que vient de dire Monsieur Logean. Le compromis final n'est pas une fourchette. C'est un taux à 60% qui est proposé par la commission. Ce n'est pas une fourchette!

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Ce n'est pas seulement le conseiller d'Etat qui vous parle, mais aussi l'ancien président de commune. Monsieur Logean, si vous dites que l'autonomie communale nous est chère, mais qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités. Il ne s'agit ici pas d'un report des charges envers les communes.

L'entretien des cours d'eau, des ouvrages et des rivières latérales, c'est une tâche des communes que le canton subventionne.

Et maintenant, on voulait faire une harmonisation des taux. Le président de la commission l'a dit, la commission a déjà augmenté de 50% à 60%. Maintenant, il y a une proposition d'augmenter à 70% et il faut savoir que nulle part dans la Suisse, il y a un taux de subvention si élevé que ce qui est proposé.

Déjà avec l'augmentation de 50 à 60%, c'est 1 million de plus que le canton paie. Si on augmente à 70%, c'est encore une fois 1 million. Le gâteau n'est pas agrandi. Il n'y a pas plus d'argent. Il faut le répartir autrement. Il va manquer quelque part. Si on divise ce million de plus par les 122 communes, je suis bien conscient que toutes les communes n'auront pas les mêmes dépenses dans ce domaine. Mais c'est 8'000 francs par commune et l'Etat va sentir que quelque part ça manque et chez les communes, je pense que 8'000 francs (c'était à Naters le cas, c'est aussi à Hérémence et dans d'autres communes), je pense qu'on peut bien gérer cela.

Alors, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de refuser ces amendements qui veulent augmenter le taux de subventionnement à 70%.

Der Präsident

Wir kommen nun zur Abstimmung über die Anträge 34, 35, 36 und 37.

Propositions 34 à 37 / Anträge 34 bis 37

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 62 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission hier nicht und nehmen die Anträge 34, 35, 36 und 37 an.
Es geht weiter mit Antrag 38.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

38 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Ici, une reformulation plus adéquate avec le terme de «recommandations d'entretien» au lieu du terme «directive» a été proposée. Cette nouvelle formulation a été acceptée à l'unanimité. Ensuite, nous avons voté entre la nouvelle formulation et la version initiale et donc la nouvelle formulation a été refusée par 8 voix contre et 4 voix pour.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 38 abgelehnt.

Article 48, adopté avec:

- la proposition 34 (refusée par la commission) du groupe UDC à l'alinéa 4,
- la proposition 35 (refusée par la commission) du groupe CSPO à l'alinéa 4,
- la proposition 36 (refusée par la commission) du groupe PDCVr à l'alinéa 4,
- et la proposition 37 (refusée par la commission) du groupe CVPO à l'alinéa 4.

Article 49, adopté.

Article 50

Propositions de modification 39 à 41

Abänderungsanträge 39 bis 41

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Antrag 39 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zum Antrag 40.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

40 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par la députée Céline Dessimoz

La proposition amène plus de clarté, car l'aménagement du Léman fait référence au texte de loi. Elle a donc été acceptée à l'unanimité de la commission.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 40 angenommen.
Wir kommen zum Antrag 41.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

41 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Concernant le Rhône, l'Etat délègue les tâches d'entretien aux communes, mais reste propriétaire, donc il serait possible d'utiliser le terme de «directive». Le service estime par contre que cet élément serait plutôt à préciser dans l'ordonnance. La proposition a été refusée par 8 voix contre et 4 voix pour.

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird der Antrag 41 abgelehnt.

Article 50, adopté avec la proposition 40 (admise par la commission) du groupe Les Vert.e.s au titre.

Articles 51 à 64, adoptés.

Antrag 42 wurde zurückgezogen.

Antrag 43 wurde auch zurückgezogen.

Article 65, adopté.

Article T1-1, adopté.

II.

L'acte législatif intitulé Loi sur les forêts et les dangers naturels (LcFDN) du 14.09.2011 (Etat 15.04.2019) est modifié comme suit:

Titre, adopté.

Articles 1, 3, 4, 5 et 6, adoptés.

Wir kommen zum Antrag 44.

Article 7

Propositions de modification 44 et 45

Abänderungsanträge 44 und 45

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 7:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

44 Proposition du groupe UDC, par le député Grégory Logean

Il est demandé ici de préciser que les bourgeoisies peuvent être propriétaires de forêts. Le nouvel article ne tient pas compte de cet état de fait et cela crée un certain flou. En cas de fusion de communes, si une bourgeoisie devait changer de triage forestier, cela poserait un problème. C'est effectivement un problème existant de l'avis du service. Il n'est pourtant pas nécessaire de statuer sur cela. Cet article a trait à l'accomplissement des tâches légales et ce changement mélange les responsabilités. La décision de la commission a été de le refuser par 11 voix contre et 1 voix pour.

Logean Grégory, député, UDC

Je crois qu'il s'agit de s'arrêter quelques instants sur cet amendement précisément. Il n'est pas anodin.

Aujourd'hui, les triages sont pour la plupart, en tout cas les forêts, propriétés des bourgeoisies. Ce qui est proposé par le service respectivement le Conseil d'Etat, c'est de faire référence aux limites communales et cela soulève un certain nombre de questions.

Cet amendement a été déposé suite à l'intervention, pour être tout à fait transparent, de Forêt Valais et des propriétaires de forêts, à savoir des bourgeoisies puisque ce qui nous est proposé ici à l'origine, c'est que les limites des communes municipales doivent être respectées. Or, si on prend le cas d'Anniviers par exemple, il y a plusieurs bourgeoisies et une seule commune. Certains appellent de leurs vœux des fusions ci et là. On peut imaginer que dans certaines vallées où il y a plusieurs triages qui ne correspondent pas aux limites des futures communes peut-être, mais des bourgeoisies. Donc là, ça nous semble inopportun de vouloir lier triages forestiers et communes municipales puisque ça ne fait pas écho à la réalité du terrain puisque, encore une fois, les triages sont pour l'essentiel propriété des bourgeoisies, des propriétaires de forêts. Raison pour laquelle je vous demande de réserver bon accueil à cette demande des bourgeoisies et de Forêt Valais.

Merci.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 44 / Antrag 44

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 55 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission nicht und nehmen den Antrag 44 an.

Wir kommen zum Antrag 45.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

45 Proposition du groupe UDC, par le député Grégory Logean

La proposition est ici un retour à la version originale qui prend en compte le cas de bourgeoisies propriétaires. Pour le service, dans le cas de la police des forêts, il y a un risque que les communes ne soient pas impliquées.

La commission a décidé de refuser cet amendement par 10 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

Logean Grégory, député, UDC

Je serai très bref puisque les arguments sont identiques à ceux que je viens d'exposer puisque finalement, cet amendement est lié au précédent. Il s'agit de revenir, comme l'a dit Madame la Rapporteuse très justement, à la version initiale, à savoir de faire référence aux propriétaires de forêts et les bourgeoisies.

Merci.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir stimmen ab.

Proposition 45 / Antrag 45

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 56 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie nehmen den Antrag 45 entgegen dem Vorschlag der Kommission an.

Article 7, adopté avec les propositions 44 et 45 (refusées par la commission) du groupe UDC aux alinéas 1 et 3.

Wir kommen zum Antrag 46.

Article 7a (nouveau)

Propositions de modification 46 et 49

Abänderungsanträge 46 et 49

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 7a (nouveau):

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

46 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Julien Monod

49 Proposition du groupe UDC, par le député Grégory Logean

L'argumentaire est ici sensiblement le même que pour les articles précédents. Il est, de l'avis du service, primordial de distinguer la police forestière des entreprises forestières. Cet amendement a été traité avec le suivant puisqu'ils visaient le même but. Donc, ils ont été votés conjointement. Ils ont été refusés par 11 voix contre et 1 voix pour.

Il y a juste une petite correction, c'est-à-dire qu'on passe du 46 au 49, mais c'est juste une erreur de numérotation. On n'a pas oublié d'amendement. Voilà.

Der Präsident

Ich danke der Berichterstatterin für die Korrektur.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Par rapport aux amendements précédents, ces articles introduisent l'obligation pour les entreprises forestières de respecter les limites communales. En cas de fusion des communes et cela même si les bourgeoisies ne fusionnent pas, une entreprise forestière se voit automatiquement morcelée. Depuis des décennies, les propriétaires des forêts, essentiellement les bourgeoisies, ont investi souvent en commun, à plusieurs, dans l'entreprise forestière afin de rationaliser les interventions. Ainsi, pour que les propriétaires de forêts puissent analyser la situation et y apporter la meilleure solution possible, laissez-leur la possibilité de s'exprimer.

Pour cela, le groupe PLR/FDP vous demande d'accepter cet amendement de supprimer l'article 7a.

Logean Grégory, député, UDC

Là aussi, pour être clair, cet amendement fait écho aux deux précédents amendements. C'est toujours lié entre communes municipales, bourgeoisies et propriétaires de forêts. Donc, là aussi, en cohérence avec les deux précédents votes, je vous demande de réserver, comme mon préopinant Julien Monod vous le suggère, bon accueil à cette proposition.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung über die Anträge 46 und 49.

Propositions 46 et 49 / Anträge 46 und 49

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 84 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 31 voix / Stimmen

(8 abstentions / Enthaltungen)

Sie entscheiden sich gegen die Kommission und nehme diese Anträge an.

Article 7a, abrogé avec les propositions 46 et 49 (refusées par la commission) des groupes PLR/FDP et UDC.

Articles 8, 12, 13, 15, 16 et 18, adoptés.

Wir kommen zum Antrag 50.

Article 19

Proposition de modification 50

Abänderungsantrag 50

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 19:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

50 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Julien Monod

Il y a ici un rajout de la notion d'«exploitation préjudiciable». Le service a argumenté que cette notion est une atteinte plus légère à la forêt qui n'implique pas de changement du sol. Elle ne serait donc pas nécessaire. La commission a refusé à l'unanimité cette proposition.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Les exploitations peuvent également être préjudiciables, pas seulement le défrichement. C'est pour cela que le groupe PLR/FDP demande de revenir à la formulation du Conseil d'Etat.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung über... Nein, es gibt noch eine Wortmeldung des Kommissionspräsidenten.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Monsieur Monod, pour pas qu'il y ait de mésentente sur les termes et ça a été dit hier en commission, le terme «préjudiciable» va avec exploitation. Il ne va pas avec défrichement. Donc, une exploitation préjudiciable dans la terminologie forestière désigne tout type d'utilisation du sol forestier qui, potentiellement, porte atteinte aux fonctions forestières. L'adjectif «préjudiciable» va bien avec exploitation. Ceci pour être sûr que l'on comprenne bien du point de vue du français, disons, la formulation de l'article avant de voter.

Merci pour votre attention.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Monsieur Revaz, merci pour la précision. Effectivement, compte tenu de cela, on retire l'amendement.

La discussion est close.

Der Präsident

Der Antrag 50 wird zurückgezogen.

Article 19, adopté.

Article 21, adopté.

Wir kommen zum Antrag 51.

Article 22

Proposition de modification 51

Abänderungsantrag 51

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 22:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

51 Proposition du groupe CVPO, par le député Aron Pfammatter

La volonté est ici de simplifier les changements d'affectation. Le service répond que s'il y a un changement d'affectation du sol en forêt, il faut une autorisation de toute manière de défrichement au préalable.

Cette proposition va également à l'encontre du droit fédéral. La commission a refusé cet amendement par 6 voix contre, 2 voix pour et 4 abstentions.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Es geht hier um ein Spezialproblem von nicht forstlichen Bauten. Und hier ist offensichtlich auch die Handhabung in den verschiedenen Kantonen unterschiedlich.

Ich hatte gerade ein Beispiel auf dem Tisch: Ein Bunker, der nicht mehr militärisch genutzt wird offensichtlich, und dann als Abstellraum genutzt werden soll, wird als Zweckänderung angesehen, und unser Kanton jedenfalls will dann dies aus waldrechtlichen Gründen nicht bewilligen, obwohl es aus Sicht des Raumplanungsgesetzes bewilligungsfähig wäre. Andere Kantone bewilligen solche Umnutzungen. Und man muss sich hier bewusst sein, das ist eine Umnutzung nach Artikel 24a des Raumplanungsgesetzes. Dort gelten sehr strenge Voraussetzungen eben auch, dass es zu keinen neuen Auswirkungen auf Raum, Erschliessung und Umwelt kommen darf. Also eine reine Umnutzung ohne jegliche bauliche Massnahme wäre zulässig, sogar nach den Vorschriften ausserhalb der Bauzone nach dem eidgenössischen Raumplanungsgesetz. Unser Kanton ist momentan noch der Meinung, dass man das trotzdem verhindern soll, also dass man solche Bunker schlussendlich ausbauen soll und dem Wald noch mehr schaden soll, statt hier vernünftig zu sein, wie andere Kantone, und solche Umnutzungen ohne jegliche baulichen Massnahmen zuzulassen. Das ist einzig hier der Antrag.

Ich bin der Meinung, dass man diesem zustimmen sollte, um solche, wenn es auch nicht viele Beispiele sind, aber doch um solch wenig sinnvolle Verhinderungen von Umnutzungen zu verhindern.

Besten Dank.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s

Wir sind der Meinung, die Rodungen sind sehr klar geregelt auf Bundes- und Kantonsebene, und nichtforstliche Kleinbauten und forstliche Bauten und Anlagen sind schon bewilligungspflichtig.

Wir sind der Meinung, diese Bestimmung genügt, und da muss keine Extraausnahmeregelungen für ganz wenige Fälle gemacht werden in einem Gesetz.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung... Nein, ich gebe zuerst noch das Wort an Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Nur kurz, aufgrund der Diskussion in der Kommission gestern, auch durch Rückmeldungen der Dienststelle und des Rechtsdienstes, auch wenn wir noch wollten, ist es einfach so, dass wir hier nicht einfach entscheiden können, was da einer Bewilligung unterstellt

ist oder nicht. Bevor die Umzonung stattfindet, braucht es eine Rodung und dann kommt die Umzonung.

Was hier vorgeschlagen wird, ist gemäss der Dienststelle (dem Verwaltungs- und Rechtsdienst) bundesrechtswidrig, und darum bitte ich Sie, diesen Abänderungsantrag abzulehnen.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Ich entschuldige mich, dass ich da nach dem Staatsrat noch rede, aber dieses Argument höre ich seit Jahren und kann ich langsam nicht mehr hören. Das wird dann auch bei den nächsten Anträgen kommen das Totschlagargument: «Es ist bundesrechtswidrig, Sie können das gar nicht bestimmen.»

Das finde ich einfach falsch, vor allem, weil es andere Kantone tun. Ich habe solche Bewilligungen, aktuelle, bei mir auf dem Tisch, Kanton Aargau zum Beispiel, die machen das. Wieso sollen wir das nicht machen? Dann soll uns dann zuerst der Bund zurückpfeifen. Ich bin der Meinung, wenn etwas sinnvoll ist – und hier geht es nicht um die Rodungsbewilligung, es geht um die waldbrechtliche Bewilligung – und der jetzige Text bereits sagt, dass es keine Rodungsbewilligung braucht, sondern nur eine waldbrechtliche.

Wenn es nach dem Bundesgesetz über die Raumplanung Artikel 24a zulässig ist, und es andere Kantone tun, dann bin ich der Meinung, können wir das auch.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen nun zur Abstimmung über den Antrag 51.

Proposition 51 / Antrag 51

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 66 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission nicht und nehmen den Antrag an.

Article 22, adopté avec la proposition 51 (refusée par la commission) du groupe CVPO à l'alinéa 1.

Wir kommen zum Antrag 52.

Article 23

Propositions de modification 52 à 55

Abänderungsanträge 52 bis 55

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 23:

Lips Aida, députée, UDC, rapporteure

52 Proposition du groupe CVPO, par le député Aron Pfammatter

Cette proposition vise à accorder plus de liberté dans le cas de constructions et installations en limite de forêt. Selon les proposants, d'autres cantons suisses ont cette manière de légiférer. Cette proposition, de l'avis du service, ne correspond pas au droit fédéral; un arrêt du Tribunal fédéral récent stipulant d'ailleurs cela. La commission a refusé cet amendement par 7 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Die Rapporteurin hat es gesagt, wir wollen mehr Freiheit. Ich hoffe, Sie wollen das auch.

Die Waldfläche wächst in der Schweiz jedes Jahr um 4'000 ha – das ist die Fläche des Thunersees. In den Kantonen Wallis, Tessin und Graubünden ist es noch viel schlimmer. Wir leiden geradezu vor Verwaldung und Verbuschung.

Sie haben es gehört, auch hier ist unsere liebe Dienststelle der Meinung, dass sei bundesrechtswidrig. Meine Formulierungen stammen eins zu eins aus dem Gesetz des Kantons Graubünden, der mit ähnlichen Problemen konfrontiert ist, wie unser Kanton. Ich gehe nicht davon aus, dass die Bündner hier bundesrechtlich legiferiert haben, sie wenden jedenfalls ihr Gesetz an. Ich bin der Meinung, wir könnten unser Gesetz auch anwenden.

Es geht hier darum, ein bisschen flexibler zu sein. Sie kennen es alle, ich habe mehrere solche Beispiele auf dem Tisch, wo man eben sagt, das sei ja gar kein Wald, sondern nur ein paar Sträucher. Wieso müsse man jetzt da einen Abstand von 10 Metern haben. Das ist genau das Problem. Sobald der Waldbegriff dort als erfüllt angesehen wird, und seien es nur ein paar Sträucher, und sei es eben auch nur Niederwald, wie ich hier formuliert habe – übrigens spreche ich zu den 3 Abänderungsanträgen, sie gehen alle in dieselbe Richtung – dann soll es doch nicht notwendig sein, dass man sich hier über Mass einschränkt, vor allem weil eben diese Waldfläche so rasant wächst, vor allem auch in unseren Berggebieten.

Ich habe einen weiteren Ansatz – alles eins zu eins nach der Gesetzgebung vom Kanton Graubünden – angefügt, dass die Gemeinden auch hier ein bisschen mehr Spielraum haben sollen, immer auch natürlich in Zusammenarbeit mit der Dienststelle, bei der Nutzungsplanung, Baulinien festlegen sollen können. Gerade jetzt, wo die Zonenplanrevision läuft, ist es sicher gut und vernünftig, wenn man so etwas vorsehen würde. Dann können die Gemeinde das bereits dort integrieren.

Es geht hier also um mehr Freiheit, um etwas, was andere Kantone schon lange machen, und ich bin der Meinung, wir sollten auch diesen Anträgen zustimmen.

Ich danke Ihnen.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s

Ich möchte die Meinung der Grünen preisgeben.

Der Waldabstand liegt ja nicht zufällig bei 10 Metern. Dieser Abstand ist eine sinnvolle Regelung, zum Beispiel zur Brandbekämpfung. Vom Bundesamt für Umwelt werden sogar 10 bis 30 Meter empfohlen. Es sei auch daran erinnert, dass der Waldbrand von Visp auch eine Folge eines zu kleinen Waldabstands war.

Ausnahmen sind heute schon möglich. In Artikel 23 Absatz 1 von diesem Gesetz, das wir jetzt behandeln, wird erwähnt, dass in begründeten Ausnahmefällen auch kleinere Abstände bewilligt werden können. Es braucht also keine zusätzliche Bestimmung.

Es gibt heute auch die Möglichkeit der statischen Waldgrenze im Gegensatz zur dynamischen Waldgrenze. Man kann heute also bestimmen, wo die Waldgrenze liegt, und sie bleibt auch da, wenn der Wald zuwächst.

Noch eine Bemerkung zum Begriff Niederwald, der im Gesetz eingefügt werden soll: Es handelt sich dabei um eine Waldbauform, die im Wallis nur sehr selten praktiziert wird. Der Niederwald ist ein Wald aus Stockausschlag. Es handelt sich also um eine Bewirtschaftungsform und nicht um einen niedrigen Wald. Es macht also keinen Sinn, den Waldabstand für diese Waldform extra zu definieren, weil das kann auch ein grosser Wald sein, der einfach anders bewirtschaftet wird.

Logean Grégory, député, UDC

Très brièvement, permettez-moi de venir en appui à cette proposition pertinente d'Aron Pfammatter, avec lequel sur bien des sujets nous entretenons une proximité biologique profonde, notamment en matière d'aménagement du territoire, de lutte contre les grands prédateurs et de rigueur budgétaire.

Plus sérieusement, cette différenciation entre taillis et futaies fait sens: 10 mètres pour la forêt et les grands arbres. Et puis, cette forêt aussi qui grandit puisqu'on n'a plus assez de moyens pour l'entretien aussi des forêts. On le voit, chaque jour la forêt grandit en Valais. Il est aussi nécessaire d'avoir un peu de bon sens et de pragmatisme pour se dire que si ce n'est pas de la forêt, mais de la broussaille et des taillis, on peut aller à 5 mètres.

Ça paraît ne pas demander la lune et c'est en parfaite adéquation à notre sens avec le droit fédéral puisque d'autres cantons suisses l'appliquent, sans se soucier des recommandations.

Il faut faire une différence, Madame Brigitte Wolf, entre recommandations ou exigences.

Merci.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Ja, nur eine praktische materielle Berichtigung an Frau Wolf.

Die Theorie hat sie gut dargelegt – in der Praxis ist es eben anders. Noch vor 10 Jahren vielleicht wurden die Ausnahmen effektiv auch angewandt. Dann war man ein bisschen pragmatischer. Seit einigen Jahren werden die Ausnahmen, die zwar im Gesetz stehen, praktisch nicht mehr angewandt. Es wird praktisch nicht mehr unter die 10 Meter gegangen.

Deshalb müssen wir hier im Gesetz klar festlegen, wo der Spielraum ist, und deshalb habe ich auch diesen Antrag formuliert.

Ich danke Ihnen.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Par rapport aux dernières interventions de Messieurs Logean et Pfammatter, au nom de la commission, peut-être, je constate que le débat autour de cet article prend une tournure quasi biologique d'après ce que j'ai compris.

C'est un peu dommage quand on est en commission, on a l'avantage d'avoir une discussion peut-être plus sereine, plus ouverte, avec des éléments factuels notamment qui sont présentés par les gens qui sont confrontés quotidiennement à ces bases légales, à savoir les représentants des services. C'est pour ça que j'aimerais simplement amener encore deux précisions, aussi pour qu'on puisse quand même peser le vote qui va suivre.

Premièrement, Monsieur Pfammatter, vous avez fait allusion à l'extension de la forêt. Alors évidemment, vous avez entièrement raison. Tout le monde sait que la forêt grandit chaque seconde en Valais, en Suisse et dans les Alpes entières. C'est précisément pour ça que maintenant on a de nouvelles bases légales et notamment qui sont instaurées dans la présente loi, dans le présent projet de loi. Quelque chose dont on n'a pas du tout discuté, mais qui est très important, c'est à l'article 13, par rapport à la délimitation définitive de la forêt hors zone à bâtir. Actuellement, aujourd'hui, on aura cet outil qui est proposé et sur demande des

communes, de délimiter de façon définitive les endroits où on souhaite que la limite forestière n'avance pas, même si dans la réalité, les arbres progressent. Donc ça, c'est un outil qui est important et qui est pragmatique.

Les amendements 52 et suivants de Monsieur Pfammatter, s'ils sont acceptés, donc on a dit, ils sont en contradiction avec les bases légales fédérales, avec des directives de l'Office fédéral de l'environnement, alors on peut dire qu'en Valais, on a la liberté de faire ce qu'on peut. Moi, je souhaite bonne chance après à l'administration, au Service des forêts et du paysage, aux acteurs forestiers, pour jouer après et composer avec cette loi cantonale qui ne respecterait plus les bases légales fédérales.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Une précision, Monsieur le Président de la commission Revaz: vous avez cité tout à l'heure les personnes qui sont confrontées, dans votre dernière intervention, à la mise en œuvre de ces mesures. Vous avez cité uniquement les services de l'Etat. Vous oubliez deux intervenants essentiels: les requérants, c'est-à-dire les personnes qui souhaitent obtenir une autorisation de construire, donc nos citoyens et puis aussi les communes. Donc, il n'y a pas que les services de l'Etat qui sont concernés par cette modification législative, mais aussi les Valaisans et les communes.

Et puis, comme ça a été rappelé, il ne s'agit pas ici de se mettre en marge du droit fédéral puisque d'autres cantons, cela a été rappelé, appliquent cette mesure et ne semblent pas être mis au banc de la Confédération.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Nur eine kleine Bemerkung: Im Anschluss an die gestrige Kommissionssitzung haben wir noch mit dem Kantonsoberrichter von Graubünden Kontakt aufgenommen bezüglich dem Niederwald, und der hat bestätigt – Frau Grossrätin Wolf hat es gesagt –, dass es sich beim Niederwald um eine Bewirtschaftungsform handelt und nicht um eine kleinere Baumhöhe, und dass in Graubünden der Mindestabstand zum Wald 10 Meter ist und nicht 5 Meter. Niederwälder im Wallis gibt es sehr wenig, hauptsächlich sind die im Chablais anzutreffen.

Das noch als Ergänzung.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 52 / Antrag 52

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 64 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission nicht und nehmen den Antrag an.

Wir kommen zum Antrag 53.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

53 Proposition du groupe CVPO, par le député Aron Pfammatter

Oui, alors juste une petite correction au préalable, c'est bien l'alinéa 2 qui est modifié et pas le 3 comme noté dans l'intitulé de l'amendement.

Donc, la proposition se situe dans la même ligne que la précédente. La proposition est débattue notamment du fait qu'il est argumenté que ce n'est pas aux communes de décider de ce genre de limites. Le service rappelle à nouveau que cela est contraire au droit fédéral. Elle est refusée par 6 voix contre, 2 voix pour et 4 abstentions.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Ja gut, es bleibt dabei. Sie behaupten einfach, es sei bundesrechtswidrig. Dann gehen Sie doch dem Kanton Graubünden erzählen, sie würden ihr Gesetz bundesrechtswidrig anwenden. Also nein, diese Vorschläge (noch einmal) stehen eins zu eins im Gesetz vom Kanton Graubünden.

Dieser spezielle Absatz in demselben Artikel, auch im Bündner Gesetz, will den Gemeinden etwas mehr Spielraum geben, etwas mehr Gemeindeautonomie, dass die in ihren Bau- und Zonenreglementen eben diese Baulinien festlegen können. Wie gesagt, läuft genau diese Zonenplanrevision in allen Walliser Gemeinden. Das ist genau der Augenblick, wo man diese Chance eben auch packen kann und diese Freiheit ausnutzen kann.

Ich hoffe, Sie werden in der gleichen Konsequenz wie beim anderen Antrag auch diesem zustimmen.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 53 / Antrag 53

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 57 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission nicht und nehmen den Antrag 53 an.

Wir kommen zum Antrag 54.

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

54 Proposition du groupe CVPO, par le député Aron Pfammatter

Il a argumenté que cette loi est trop restrictive, que dans le canton des Grisons qui est aussi un canton alpin, cela est le cas. Je pense qu'on en a déjà parlé. Le service explique qu'il y a une garantie de reconstruction uniquement si on rénove un bâtiment existant et que sinon, cela n'est pas autorisé. La proposition est votée. Il y a un ex æquo sur le vote et puis le vote est refusé par la double voix du président.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Wir haben es gehört, hier hat die Kommission schon fast die Mehrheit gebracht.

Also dieser Antrag scheint mir völlig klar, ebenfalls Kanton Graubünden, dass die bestehenden Bauten in diesem Rahmen angepasst werden können. Das scheint mir wirklich nichts als logisch.

Ich ersuche Sie, ebenso in der gleichen Logik, diesem Antrag zuzustimmen.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zu Abstimmung.

Proposition 54 / Antrag 54

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 69 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 55 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie nehmen diesen Antrag entgegen der Kommission an.

Antrag 55 wurde zurückgezogen.

Article 23, adopté avec les propositions 52, 53 et 54 (refusées par la commission) du groupe CVPO aux alinéas 1, 2 et 3.

Articles 25 et 26, adoptés.

Antrag 56 wurde ebenfalls zurückgezogen.

Articles 29 et 30, adoptés.

Wir kommen zum Antrag 57.

Article 31

Proposition de modification 57

Abänderungsantrag 57

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 31:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

57 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Le gibier, selon les auteurs de la proposition, ce sont les animaux sauvages chassés tels que cerfs, chamois, etc., et cela ne comprend pas le reste des animaux. Ces aspects sont néanmoins déjà intégrés dans la loi et la modification est d'ores et déjà acceptée par le service. La décision de la commission est d'accepter cette proposition. Donc elle a été acceptée avec 9 voix pour et 3 voix contre.

Logean Grégory, député, UDC

Je souhaite solliciter le vote sur cet amendement pour le combattre.

C'est bien sympathique de vouloir rajouter: «et du reste de la faune», mais qu'est-ce que la faune, alors? J'ai fait une petite recherche, puisqu'une fois on m'a reproché, lors d'un débat sur la gestion des grands prédateurs, de limiter la faune justement aux espèces un peu plus conséquentes qu'on a l'habitude de voir visuellement. Mais il faut savoir que la faune se décompose en microfaune, en macrofaune, en mégafaune, en méiofaune et en mésofaune aussi. Par exemple, la mésofaune, c'est le sol et désigne généralement les plus petits en zoopédologie de 0,2 à 4 millimètres. On a aussi d'autres aspects en matière de faune où c'est de 0,3 millimètre, donc tous les petits insectes et tout.

Concrètement, la question, c'est de savoir si on veut avoir encore des contraintes supplémentaires. Aux gens qui se trouvent à ma gauche, mais à votre droite pour moi, aux ayatollahs de l'écologie, est-ce qu'on veut encore leur offrir les perspectives de bloquer les projets? Je crois qu'on doit en rester clairement à la proposition là en l'occurrence du Conseil d'Etat. On a suffisamment de contraintes aujourd'hui sans rajouter une couche supplémentaire quand on parle de reste de la faune et là, c'est la porte ouverte à tous les abus.

Donc, merci de rejeter cette proposition.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 57 / Antrag 57

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 61 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 60 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und nehmen den Antrag an.

(Applaus und lautes Stimmengewirr im Saal)

Ich bitte um Ruhe!

Article 31, adopté avec la proposition 57 (admise par la commission) du groupe Les Vert.e.s à l'alinéa 2.

Article 32, adopté.

Wir kommen zum Antrag 58.

Article 33

Proposition de modification 58

Abänderungsantrag 58

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 33:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

58 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

Il y a ici une notion d'obligation demandée. Le service est plutôt dans l'optique d'une vision plus libre. Le postulat planification forestière intègre d'ailleurs déjà les plans de gestion et leur financement. Cet amendement a été refusé par 8 voix contre et 4 voix pour.

Blanchet Gwénolé, député-suppléant, Les Vert.e.s

Cet amendement, comme il a été dit, fait suite au postulat récemment accepté par cette assemblée concernant la planification forestière avec le soutien de Forêt Valais et des propriétaires de forêts valaisannes.

Il faut dire que dans la plupart des cantons de Suisse, les plans de gestion à l'échelle régionale ou locale sont une obligation. Ils permettent d'envisager la gestion de la forêt à long terme et de justifier l'obtention de ressources financières pour conséquences. Comme nous pouvons imaginer des cas où ces plans de gestion ne se justifient pas, par exemple, lorsqu'une parcelle forestière n'attend pas une certaine taille, nous proposons donc de préciser les conditions dans l'ordonnance.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 58 / Antrag 58

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 14 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 107 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission. Dieser Antrag wird abgelehnt.

Article 33, adopté.

Article 34, adopté.

Antrag 59 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zu den Anträgen 60 und 61.

Article 35

Propositions de modification 60 à 61

Abänderungsanträge 60 bis 61

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 35:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

60 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Julien Monod

61 Proposition du groupe UDC, par le député Grégory Logean

Les propositions 60 et 61 étant identiques, elles ont été traitées ensemble. Beaucoup de triages valorisent une partie de leur matière première qui ne peut être réinvestie dans la promotion de la filière bois; d'où ces propositions. Le groupe de travail trouve que c'est prématuré de s'occuper de cela et parler d'excédents au travers de subventions est pour eux illégal. Ce fonds risque d'être par ailleurs alimenté sans avoir de possibilités de mise en œuvre. Il est proposé une modification complète dans le cadre du groupe de travail sur cet objet et donc d'attendre le résultat de leur travail. Au sein de la commission, il y a eu une opposition entre le 60 et le 61 qui comportent tout de même une petite modification. L'amendement 61 a été plébiscité et ensuite, il a été opposé à la version initiale et donc la décision de la commission a été de refuser par 10 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Cet amendement est en lien aussi avec les autres amendements qui ont été acceptés précédemment.

On voit que les propriétaires forestiers ont et développent d'autres sources de revenus, par exemple des pépinières, des bons de certificat CO₂ et puis, une partie de ces revenus pourraient être investis dans la filière pour mieux valoriser le bois valaisan.

Et puis, avec la teneur actuelle de la loi, tous les revenus excédentaires devraient être versés au fonds de réserve et ne pourraient pas être investis ailleurs. Avec la reformulation proposée, les propriétaires forestiers pourront disposer des revenus de la gestion forestière non subventionnée et investir pour mieux valoriser le bois dans notre canton.

Ainsi, nous vous proposons d'accepter cet amendement.

Logean Grégory, député, UDC

Notre amendement 61 va dans le même sens que celui de Monsieur Monod, même si, semble-t-il, il y a une légère différence rédactionnelle.

Donc, que ce soit l'un ou l'autre qui soit accepté, peu importe. L'idée ici c'est, comme l'a dit mon préopinant, que pour les activités non subventionnées pour lesquelles les triages se réinventent quelque part et sont aussi dynamiques, qu'ils ne soient pas contraints de reverser les revenus de leur activité non subventionnée à ce fonds. Ce fonds qui serait effectivement ensuite libéré uniquement sur la caution du Service des forêts. Donc c'est de permettre aux triages de se dynamiser quelque part et notamment, il y avait l'exemple des certificats CO₂ ou d'autres activités pour lesquelles ils ne sont pas subventionnés. Il serait juste justement de leur permettre de disposer de l'excédent de revenus de ce type d'activité aussi pour pouvoir investir.

Merci.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Alors, ici, aussi pour faire un tout petit peu l'écho des discussions qu'il y a eu au sein de la commission au sujet de ces amendements, le souhait finalement que les propriétaires forestiers puissent bénéficier plus librement des revenus issus de la forêt n'est pas contesté. Je veux juste souligner ce qu'a dit Madame la Rapporteure, c'est qu'en fait ce qui pose le plus problème dans la formulation de ces amendements, c'est le terme «excédents de subventions» parce que mettre dans une loi le terme «excédents de subventions», c'est un peu antinomique parce qu'une subvention ne peut pas être excédentaire par nature.

C'est pourquoi la commission vous propose de refuser ces différents amendements, ce qui ne veut pas dire qu'elle juge inopportun l'esprit, mais qu'on pourrait envisager, par exemple, dans une deuxième lecture ou suite aux travaux du groupe de travail sur le financement des forêts de protection, peut-être de trouver une formule adéquate par rapport à cet article.

Merci de votre attention.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Juste pour répondre à Monsieur Revaz, on a bien compris cette problématique et la possibilité de le revoir en deuxième lecture. Par contre, c'est vraiment un élément important, ces fonds de réserve et leur utilisation. Je vous propose, pour donner un signal aussi à la commission pour la deuxième lecture de quand même voter sur ces amendements et on vous recommande de les approuver.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen jetzt zur Abstimmung.

Wie schon gesagt, stellen wir den Antrag 60 gegen den Antrag 61; der obsiegende stellen wir dann gegen die Kommission.

Proposition 60 contre proposition 61 / Antrag 60 gegen Antrag 61

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 60 / Antrag 60: 64 voix / Stimmen

Proposition 61 / Antrag 61: 54 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Somit obsiegt der Antrag 60.

Wir stimmen jetzt über den Antrag 60 ab. Er wird von der Kommission abgelehnt.

Proposition 60 / Antrag 60

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 85 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 33 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie nehmen den Antrag 60 entgegen der Kommission an.

Article 35, adopté avec la proposition 60 (refusée par la commission) du groupe PLR/FDP à l'alinéa 2

Es geht weiter mit dem Antrag 62.

Article 36

Proposition de modification 62

Abänderungsantrag 62

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 36:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

62 Proposition du groupe Les Vert.e.s, par le député Gwénolé Blanchet

La surface de réserves forestières se monte actuellement à 6% avec une volonté d'atteindre 10%. Un ancrage dans la loi donnerait plus de poids. On parle beaucoup de forêts protectrices, mais peu de réserves forestières. Le service argumente que cela est déjà effectué grâce à une convention-programme avec la Confédération. Cette proposition est refusée à 8 voix contre et 4 voix pour.

Blanchet Gwénolé, député-suppléant, Les Vert.e.s

Il faut savoir que les réserves forestières ne couvrent actuellement que 6% de la surface forestière totale en Valais et ne sont pas réparties de façon équitable entre les différentes régions. Pour atteindre l'objectif quantitatif de 10% de réserves forestières en 2030, le service doit absolument et activement informer et sensibiliser les propriétaires de forêts des opportunités que représente pour eux la mise en place d'une réserve forestière.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Wir stimmen ab über den Antrag 62.

Proposition 62 / Antrag 62

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 90 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Article 36, adopté.

Wir kommen, so glaube ich, zum letzten Antrag, dem Antrag 63.

Article 38

Proposition de modification 63

Abänderungsantrag 63

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 38:

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

63 Proposition du groupe PDCVr, par le député Vincent Roten

Cette proposition demande le retour à la version initiale. Le service argumente que cette proportionnalité est déjà définie dans le règlement d'utilisation. La commission a refusé cet amendement par 10 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

Roten Vincent, député, PDCVr

Alors, effectivement, un article qui, dans une certaine mesure, s'heurte à sa propre inapplicabilité, à savoir que lorsqu'on nous parle de règlement d'utilisation communal, on se demande finalement de quel règlement parlons-nous? Il en existe une multitude au niveau communal. A noter également que le Conseil d'Etat a déjà demandé à chaque commune de réviser le règlement d'utilisation, ce qui provoquerait une nouvelle révision de l'entier des règlements communaux. Je parlais d'inapplicabilité notamment parce que lorsqu'une route forestière traverse plusieurs territoires communaux, certains projets se verraient bloqués du fait que tous les règlements communaux de communes voisines ne seraient pas identiques, donc un problème au niveau de la mise en application. C'est pour ça qu'il nous paraît que le terme de «proportionnel» est le plus cohérent dans cet article.

Merci donc de soutenir l'amendement.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 63 / Antrag 63

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 61 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 62 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Article 38, adopté.

Article 39, adopté.

Titre (après art. 39, modifié), abrogé.

Articles 40, 41, 42 et 43, abrogés.

Articles 44, 45 et 46, adoptés.

Article 47, abrogé.

Articles 51, 52, 53, 55 et 60, adoptés.

III.

L'acte législatif intitulé **Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15.03.2007 (Etat 01.05.2019) est abrogé.**

Ich bitte um Ruhe!

Wir haben alle Anträge abgeschlossen. Wir kommen nun zur Diskussion über den gesamten Text.

Discussion sur l'ensemble du texte:

Logean Grégory, député, UDC

Je souhaite demander la réouverture de discussion sur l'amendement numéro 57 pour les motifs de fonds déjà exposés tout à l'heure. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais je crois que cette modification est tout sauf anodine et qu'il convient pour les propriétaires de forêts et leurs gestionnaires de ne pas intégrer cette notion très très large et qui ouvre la porte, quelque part, je dirai, à des abus bureaucratiques et technocratiques. Donc je souhaite rouvrir la discussion sur l'amendement numéro 57.

Merci.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir werden aufgefordert, die Diskussion über den Antrag 57 nochmals zu eröffnen.
Wir stimmen ab.

Réouverture de la discussion à l'amendement 57

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 42 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 79 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Die Wiederaufnahme über die Diskussion über den Antrag 57 wird abgelehnt.

Gibt es Wortmeldungen über den gesamten Text? Keine Wortmeldungen.

Wir kommen zur Schlussdebatte.

Débat final:

Monod Julien, député, PLR/FDP

Comme vous l'avez constaté, il y a eu beaucoup d'amendements déposés et les débats furent vifs pour plusieurs amendements.

Bien que l'on peut comprendre plusieurs des modifications apportées, nous ne sommes globalement pas satisfaits de cette nouvelle mouture des deux lois. En effet, malgré l'acceptation de divers amendements que nous avons déposés, de nombreux autres amendements acceptés sont contraires au droit fédéral.

Ainsi, dans l'attente des précisions apportées lors d'une deuxième lecture de ces lois que nous demandons et attendons vivement, le groupe PLR/FDP va refuser ces lois à ce stade.

Roten Vincent, député, PDCVr

Quelques mots dans le cadre de cette fin de première lecture:

Peut-être que nous avons plusieurs éléments et plusieurs raisons de nous réjouir de cette loi, non pas forcément sur son contenu, mais bien sur la forme, nous sommes un des premiers cantons à avoir une loi sur les dangers naturels qui analyse l'entier des risques, une loi qui définit les objectifs, les devoirs, les tâches de chacun pour la gestion des dangers et des risques.

Nous pouvons également saluer le travail de l'administration qui, pendant 3 ans, a travaillé à la rédaction de cette loi et nous pouvons en être fiers.

Pour ce qui est des différents amendements, nous sommes satisfaits de l'acceptation de toute une série d'amendements que nous avons déposés.

Il y a du travail pour la commission de deuxième lecture, comme nous l'avons dit dans le cas des retraits des amendements en lien avec le droit des constructions. Il y a également énormément d'éléments à clarifier suite à l'acceptation de certains amendements. Alors que nous avons sorti les notions de l'implication des communes pour y mettre les propriétaires forestiers, il y a également des notions à clarifier pour rendre le texte cohérent et applicable.

A ce stade, bien évidemment, nous accepterons le texte.

Merci.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, CVPO

Die Fraktion der CVPO ist natürlich sehr zufrieden, dass die Abänderungsanträge zugunsten von mehr Flexibilität für die Gemeinden und auch für das Gewerbe in der Rhonetalebene angenommen worden sind und dass vor allem auch die betroffenen Seitentäler bei den Schutzbauten nicht die höheren Kosten übernehmen müssen.

Deshalb stimmen wir diesem Gesetz so zu.

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe est satisfait de manière globale de cette révision, de l'excellent travail du service et du département. Je remercie ici le chef de département. Même si nous avons eu quelques échanges durant l'après-midi, ces échanges ne sont que le reflet de la pointe de l'iceberg puisqu'il y a toute la partie non visible de la loi et pour laquelle nous sommes évidemment en totale adéquation.

Justement, sur cette pointe de l'iceberg, le bilan est très positif pour notre groupe. Mais au-delà de notre groupe, c'est surtout pour les citoyennes et citoyens valaisans, pour les communes valaisannes, puisque le Grand Conseil valaisan a su finalement donner sa touche politique en cette première lecture pour faire de cette loi aussi une loi pragmatique, de proximité et de bon sens.

Nous la soutenons.

Merci.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Simplement pour le fait d'avoir accepté des amendements qui semblent contraires au droit fédéral, le groupe des Verts ne peut accepter cette loi en première lecture. Nous voterons donc le refus.

Dupuis Emilie, députée, PS/GC

Je rejoins ma préopinante des Verts et vous annonce que le groupe PS/GC, à cause des différents amendements qui vont à l'encontre du droit fédéral, refusera le texte en entier, même si, effectivement, ce n'est que la pointe de l'iceberg. On ne peut pas l'accepter.

Merci.

Roten Vincent, député, PDCVr

Merci.

Je me permets juste de prendre la parole, parce que je suis interpellé par les différentes prises de position des personnes qui refuseront cette loi. La loi n'a pas pour ambition de régler la dimension, ou bien ce qu'est une haie, un taillis, une distance que ce soit 10 mètres ou 5 mètres. L'ambition de la loi était de régler la question des dangers naturels et de la traiter de manière assez large et transversale. Si vous souhaitez refuser la loi à ce stade, vous faites comme vous voulez, vous êtes libres de voter comme vous le sentez. Mais je trouve que c'est un petit peu dommage de balayer une loi juste pour des considérations de limites par rapport à la distance des forêts.

La discussion est close.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Il s'agit d'une loi entièrement nouvelle, comme on l'a dit lors de l'entrée en matière, et même novatrice à bien des égards, qui comble des vides qui étaient néfastes pour le canton comme pour les communes et les usagers. Cela a été dit encore hier en commission, d'autres cantons suisses, confrontés à des défis et des problématiques identiques, auront un œil attentif sur le contenu de cette nouvelle base légale valaisanne.

Des thèmes comme les compétences et devoirs en matière de gestion intégrée des risques, les autorisations de construire en zone de dangers, les aspects liés à la renaturation des cours d'eau, le financement de l'entretien méritent encore probablement une maturation supplémentaire. Pour certains de ces éléments, la question se pose également de savoir comment assurer la meilleure complémentarité possible entre la loi et la future ordonnance. De même, comme je l'ai dit dans une précédente intervention, il n'est pas exclu que certains articles liés à la loi sur les forêts puissent être prochainement revus à la lumière du rapport du groupe de travail constitué pour le financement des forêts de protection.

Paradoxalement, aujourd'hui, les débats en fait se sont portés plus sur certains articles de la deuxième partie de l'objet, à savoir la loi sur les forêts, alors que si on considère l'ensemble du projet qui nous est soumis aujourd'hui, c'est plutôt la partie dangers naturels et cours d'eau qui constituaient la véritable innovation.

Je pense qu'il faut éviter de se laisser emporter par le tourbillon de l'émotion dû à l'introduction de certains amendements qui, effectivement, du point de vue de la commission, sont problématiques, faire confiance à une commission de deuxième lecture et puis au nouveau travail de ce Parlement peut-être pour ajuster le tir dans ce qui peut être encore amélioré.

Pour tout cela, et au vu du nombre d'amendements qui ont été déposés, évidemment, la question de la lecture unique ne se pose pas.

D'abord, je veux encore préciser que pour la deuxième lecture, le bureau, en fait, a décidé, dans une précédente décision, de confier cette deuxième lecture à la commission ET.

Lorsqu'il s'est agi de répartir les sujets dans les différentes commissions thématiques, il y a eu une sorte de conflits de compétences entre la commission ATE et puis la commission équipement et transports, vu que la commission ATE s'occupe de ce qui constitue les dangers naturels et puis les cours et le Rhône sont à la commission équipement et transports. Pour départager et pour trouver une solution satisfaisante pour tout le monde, la décision a été prise de confier la loi à la commission ATE pour la première lecture et puis, lors de la deuxième lecture, ce projet va passer à la commission ET.

Pour terminer, je remercie les membres de la commission qui ont encore œuvré avec beaucoup de rigueur et d'endurance hier lors du traitement des nombreux amendements. Je remercie également les représentants des services qui ont apporté leur éclairage et leurs compétences. Je joins aussi à ces remerciements le Service parlementaire pour la qualité irréprochable de son soutien aux travaux de la commission.

Je vous recommande, au nom de la commission, d'accepter cette loi en première lecture.

Merci de votre attention.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je serai très bref.

On est maintenant à mi-temps de cette loi. Je comprends que quelques-uns ne sont pas satisfaits de tous les amendements qui ont été acceptés. Moi non plus, mais ça fait partie du jeu. Ce serait vraiment dommage, ça a été dit par le chef de groupe du PDCVr, d'arrêter maintenant.

On a une nouvelle loi où on regroupe les dangers naturels avec l'aménagement des cours d'eau d'une part et, d'autre part, la loi sur les forêts; ce qu'on a aussi fait dans le département avec la création du nouveau service. Il faut garder la vue d'ensemble de la gestion intégrée des risques, la responsabilité qui est nouvellement réglée. Et là, même si on a parlé des distances vers la forêt, on va en reparler dans la deuxième commission.

Je vous conseille vraiment d'accepter à ce stade cette loi. On va en reparler dans la commission ET. Lors de la deuxième lecture, on va revoir tous ces amendements.

Pour terminer, j'aimerais aussi remercier le travail qui a été fait par le service (le Service des forêts, cours d'eau et paysage, mais aussi la section des dangers naturels), le Service parlementaire et très particulièrement aussi la commission ATE, sous la présidence d'Emmanuel Revaz pour le travail qui a été fait.

Merci beaucoup.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat.

Wir kommen nun zur Schlussabstimmung über die erste Lesung.

La loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) et la loi sur les forêts et les dangers naturels (LcFDN) sont adoptées par 63 voix pour, 58 voix contre et 1 abstention en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

4. **Première lecture**

Prolongation du décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels

Erste Lesung

Verlängerung des Dekrets zur Änderung des Gesetzes über den Wald und die Naturgefahren

(Suite de la **page** / Fortsetzung von **Seite**)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Der Präsident

Es gibt keine Abänderungsanträge.

Titre et considérants, adoptés.

Décret modifiant le décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels

Article IV, adopté.

Der Präsident

Ich komme zur Diskussion über den gesamten Text.

Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Ich komme zur Schlussdebatte.

Ich gebe das Wort dem Kommissionspräsidenten.

Le débat final n'est pas utilisé.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Simplement ce petit mot pour rappeler ce que j'ai déjà dit lors de l'entrée en matière: la commission vous recommande la version en une seule lecture.

Merci.

Der Präsident

Wir kommen zur Schlussabstimmung.

Ainsi décrété par 115 voix et 1 abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 novembre 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Über den Antrag vom Kommissionspräsidenten, dies in einer einzigen Lesung zu erledigen, stimmen wir jetzt auch ab.

La lecture unique est acceptée par 117 voix.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Es gibt eine kleine Pause von 5 Minuten. Ich bitte, kurz die Fenster zu öffnen, aber bleiben Sie doch sitzen.

(...)

Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

5. Postulat Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Barbara Eyer Jaggy, AdG/LA et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Un AG pour le Valais **2020.09.276**
Postulat Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Barbara Eyer Jaggy, AdG/LA und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Ein GA für das Wallis **2020.09.276**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat beantragt, dieses Postulat anzunehmen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

6. Interpellation Laetitia Heinzmann Bellwald, AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Le protoxyde d'azote de Lonza à Viège grève le bilan climatique suisse **2020.11.314**
Interpellation Laetitia Heinzmann Bellwald, AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Lachgas der Lonza Visp belastet Schweizer Klimabilanz **2020.11.314**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich gebe das Wort an Staatsrat Franz Ruppen für die Antwort.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

In ihrer Interpellation stellen die Autoren Fragen zur Rolle des Kantons Wallis und seiner Dienststellen in Zusammenhang mit den Lachgasemissionen im Rahmen der Niacin-Produktion der Lonza in Visp und den Möglichkeiten des Kantons, den Einbau eines Katalysators per 2021 zu beschleunigen. Vorab ist festzuhalten, dass Lonza zum Zeitpunkt der Eingabe der Interpellation mit Lieferverzögerungen aufgrund der Corona-Pandemie rechnen musste, was den fristgerechten Einbau des Katalysators von 2021 auf 2022 verzögert hätte. Diese Probleme wurden von Lonza in der Zwischenzeit gelöst, so dass der Katalysator plangemäss 2021 in Betrieb genommen wird (gem. Medienmitteilung der Lonza vom 10.12.2020).

Der Staatsrat setzt sich für eine nachhaltige Entwicklung des Kantons Wallis ein. Die Reduktion von Treibhausgasen gehört zu den strategischen Massnahmen seiner Agenda 2030, insbesondere des kantonalen Klimaplanes der zurzeit erarbeitet wird. Insofern ist auch ihm daran gelegen, dass Klimagase in der Walliser Industrie reduziert werden. Dies kann jedoch nur im Zusammenspiel mit den Bundesbehörden, der Wirtschaft und Gesellschaft erreicht werden. Der Staatsrat begrüsst es deshalb, dass die zuständigen Bundesbehörden und die Lonza Lösungen gefunden haben, die Reduktion von Lachgasen aus dem Produktionsstandort der Lonza Visp trotz der momentan schwierigen Bedingungen 2021 umzusetzen.

Für die Umsetzung der Luftreinhalteverordnung ist die Dienststelle für Umwelt (DUW), für die Überwachung von Treibhausgasemissionen und den damit zusammenhängenden Rechtsvollzug ist das Bundesamt für Umwelt (BAFU) zuständig. Lachgas ist ein Klimagas, nicht aber ein Schadstoff gemäss Luftreinhalteverordnung. Lachgas fällt dementsprechend einzig in den Zuständigkeitsbereich des BAFU.

Die DUW ist lediglich im Rahmen der Umweltverträglichkeitsprüfung für die Baubewilligung des Katalysators involviert. Für diese Bewilligung hat die DUW die Installation eines Messgerätes zur kontinuierlichen Messung des Lachgases verlangt, damit die künftige Überwachung sichergestellt ist.

Die für die Erteilung der Bewilligung für den Bau des Katalysators zuständige kommunale Baubehörde der Gemeinde Visp hat dem kantonalen Bausekretariat auf dessen Anfrage hin mitgeteilt, dass die Gemeinde die Baubewilligung am 27. Januar 2020 erteilt und diese am 27. Februar 2020, aufgrund von Auskünften der Lonza AG, um zusätzliche umweltrechtliche Bedingungen der Dienststelle für Umwelt ergänzt hat.

Die Betriebsbewilligung für solche technischen Anlagen wird von der Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse (DAA), gestützt auf eine vorgängig einzuholende Stellungnahme der SUVA, erteilt. Die Lonza AG hat vorgängig die Beendigung der Arbeiten der DAA zu melden. Nach Durchführung der abschließenden Prüfungen soll ein gemeinsamer Besuch der SUVA und der DAA vor Ort die Einsatzfähigkeit der Anlage bestätigen und zu einer Betriebsbewilligung durch den Dienstchef der DAA führen. Gemäss Angaben der Lonza AG ist die Inbetriebnahme der Anlage für Oktober 2021 geplant, falls bis dann die Bauarbeiten beendet sind, die erforderliche Stellungnahme der SUVA vorliegt und die Anlage die Bedingungen und Auflagen gemäss Baubewilligung erfüllt.

Für den Fall, dass die Katalysatoranlage wider Erwarten nicht in Betrieb genommen würde, wären durch die zuständigen kantonalen Dienststellen die Voraussetzungen für eine Anordnung einer vorsorglichen Begrenzung der Abluftemissionen, gestützt auf die Umweltschutzgesetzgebung, zu prüfen.

7. Interpellation Cynthia Trombert, UDC, Arnaud Schaller, PLR/FDP et Françoise Métrailler, PDCVr: Bouchons à la sortie de l'autoroute A9 à St-Triphon et Bex **2021.05.158**

Interpellation Cynthia Trombert, UDC, Arnaud Schaller, PLR/FDP und Françoise Métrailler, PDCVr: Staus an den Autobahnausfahrten St-Triphon und Bex **2021.05.158**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich gebe das Wort an Staatsrat Franz Ruppen für die Antwort.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Conscient que les infrastructures routières se congestionnent aux heures de pointe, le canton du Valais par le Service de la mobilité, a planifié avec la Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud et l'Office fédéral des routes (OFROU) une série de mesures qui permettront d'améliorer le fonctionnement des réseaux routiers.

Dès 2015, une analyse de fonctionnalité de la jonction autoroutière A9 St-Triphon et du carrefour de la Moutonnerie a été menée. Dans l'intervalle des projets d'amélioration ont été développés. A la fin des procédures, soit en 2019, les travaux permettant d'augmenter la capacité du réseau côté valaisan ont été réalisés. Ceux-ci ont consisté à doubler les voies de circulation en direction du Valais et à transformer le giratoire du Boeufferant en turbogiratoire. En 2020 et 2021, plusieurs mesures complémentaires ont été réalisées en collaboration avec la DGMR et l'OFROU, dont une nouvelle régulation des feux en place ainsi que la pose de boucles de détection à la hauteur de la jonction au niveau de la bande d'arrêt d'urgence (BAU), notamment en provenance du canton de Vaud. Parallèlement à ces travaux, un schéma directeur des circulations a été étudié en partenariat avec les communes de Monthey et de Collombey-Muraz. Consécutivement à cette étude générale plusieurs mesures, dont notamment l'amélioration de la progression des transports publics, une meilleure gestion des contrôles d'accès du carrefour de Montagnier et du giratoire à l'entrée de Collombey-Muraz côté Muraz, sont en cours de développement. La nouvelle route de contournement Nord de Monthey, ouverte à la circulation le 7 juin 2021, permet également de diminuer le trafic de transit empruntant la zone commerciale. Actuel goulet d'étranglement, la capacité du pont sur le Rhône de St-Triphon sera augmentée avec la construction d'une voie supplémentaire en direction du Valais. Dévolu à l'AOMC (Aigle – Ollon – Monthey – Champéry), un nouveau pont ferroviaire sera également construit. Ces deux ponts sont tributaires de l'avancement du projet de correction du Rhône.

Dans l'objectif d'améliorer durablement la mobilité dans la région, il est important de souligner que les réseaux routiers, actuellement saturés aux heures de pointe, devront être soulagés d'une partie du trafic individuel motorisé dans une approche multimodale. Dans le cadre du projet d'agglomération du Chablais (Chablais Agglo), de nombreuses actions visant à soutenir la mobilité douce sont développées. De plus, les futurs travaux liés à l'AOMC permettront une augmentation de la cadence et de la vitesse des trains et ainsi donc améliorer la complémentarité du transport en commun et de la voiture. Enfin, le télétravail imposé lors de la pandémie a démontré l'efficacité des mesures autres que constructives lorsque cela est possible, car elles permettent un lissage efficace des pics de trafic aux heures de pointe.

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

8. Postulat PLR/FDP, par Michel Cretton et David Crettenand: Couper le moteur d'un véhicule à l'arrêt, un avantage économique, écologique et de santé publique
2021.06.185

Postulat PLR/FDP, durch Michel Cretton und David Crettenand: Abschalten des Motors stillstehender Fahrzeuge: besser für Portemonnaie, Umwelt und Gesundheit
2021.06.185

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bonvin Claire-Lise, députée, PDCVr

«Couper le moteur d'un véhicule à l'arrêt, un avantage économique, écologique et de santé publique.» Ma première question à la lecture de l'intitulé de ce postulat: mais pourquoi une intervention sur ce sujet? Les véhicules récents sont équipés de la fonction «couper le moteur», je ne sais pas comment on l'appelle, à l'arrêt, non? Oui? Il me semble...

Du coup, j'ai parcouru attentivement le document et plus j'avancais dans cette lecture, plus je trouvais que les considérants tombaient sous le sens. Tout me paraît très logique et ma foi indiscutable, sauf peut-être une certaine catégorie de véhicules, ceux de livraison. En effet, les chauffeurs de camions frigorifiques ne peuvent pas arrêter leur moteur, ça mettrait en péril le refroidissement de leur marchandise.

Mais par contre, là où je ne rejoins pas du tout les postulants, c'est sur le fait d'impliquer le canton dans cette histoire. Est-ce vraiment le rôle de l'Etat de faire ce genre de propagande et d'éduquer les gens sur la manière d'utiliser leur véhicule?

J'imagine que les moniteurs d'auto-école apprennent déjà ce processus à leurs élèves et les vendeurs auto informent très certainement leur clientèle là-dessus.

Les postulants proposent une campagne de sensibilisation. Les coûts induits par cette dernière auront-ils une valeur ajoutée? Est-ce que cela va vraiment changer le comportement des gens? De plus, à l'heure de l'étude du budget 2022 où nous parlons d'Efficiencia Plus, devons-nous vraiment créer cette tâche supplémentaire au Service de l'environnement? Le PDCVr n'en est pas convaincu. Nous allons créer une usine à gaz trop chère, pour trop peu de résultats.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDCVr refusera ce postulat au stade du développement et vous demande d'en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Raboud Damien, député-suppléant, UDC

«Couper le moteur d'un véhicule à l'arrêt, un avantage économique, écologique et de santé publique.» Quelle belle idée. Certes, une belle idée, mais que tout le monde, nous le croyons et l'espérons, connaît et pratique quand cela est possible et utile.

Mais soyons honnêtes et conséquents, les constructeurs automobiles le pratiquent déjà avec le «Stop & Go». Tous les nouveaux modèles en sont dotés depuis longtemps, les véhicules électriques toujours plus nombreux ne sont pas concernés par cette demande. Le représentant de commerce que je suis tient à vous rappeler que nous sommes en Valais et non à Genève (bien heureusement, à plus d'un titre) et que la circulation n'est, par chance,

pas la même. Des campagnes de ce type font déjà florès un peu partout dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans les écoles de conduite et autres.

Et pour finir, nous estimons qu'à force que l'Etat nounou progresse, la population fait preuve d'une certaine lassitude qui est contre-productive pour la noble cause voulant être défendue par ce postulat.

Chers signataires, pour conclure, mon propos et peut-être vous couper l'herbe sous les pieds, j'aimerais vous dire d'ores et déjà que notre groupe refusera vos futurs postulats qui demanderont que l'Etat du Valais et ses services interviennent plus que de raison dans les petits gestes du quotidien des gens, tout intelligents que ceux-ci peuvent être. Je tiens à le redire. Je pense ici à vos futurs requêtes sur les petits gestes écologiques en faveur de l'environnement comme: la vérification de l'état de ses pneus de voiture, celui de rouler à vitesse régulière ou de façon souple (la fameuse écoconduite), de coller un «stop pub» sur la boîte aux lettres ou celui d'éteindre complètement les appareils électriques, de limiter la climatisation l'été et le chauffage l'hiver, d'éteindre la lumière en sortant d'une pièce, de faire sa lessive à basse température, ne pas laisser le robinet ouvert, prendre son propre sac pour faire les courses, apporter son mug personnel au travail, participer à un défi familial zéro déchet, utiliser un filtre à café lavable ou encore faire pipi sous la douche.

(Rires dans la salle)

Des exemples, vous en avez mille et tous autant qu'ils sont, peuvent faire office d'un postulat, mais cela nous ne le soutenons pas.

Bref, vous l'aurez compris, nous nous opposons au postulat en estimant que ce n'est pas le lieu et que l'Etat, fort de ses tâches toujours plus complexes et importantes, a assez à faire avant de s'occuper de ce qui est demandé dans ce postulat.

Merci beaucoup pour votre attention.

Chappot Florian, député, PS/GC

Une petite prise de parole pour soutenir le postulat de la fraction PLR/FDP. En effet, tant pour des raisons écologiques que de qualité de l'air, vous aurez peut-être vu passer Monsieur Raboud, le dernier communiqué de l'ATE qui montre que la plaine du Rhône est très polluée comme les zones les plus urbaines de Suisse. Peut-être que vous le ne savez pas, mais c'est là que la plus grande partie de la population valaisanne habite. Il faut donc faire, eh oui, de petits efforts pour essayer d'améliorer la qualité de l'air, de diminuer la consommation de pétrole et pourquoi pas de faire économiser de l'argent aux personnes.

Evidemment, je ne suis pas moraliste. J'essaie moi d'appliquer la loi, contrairement à mes préopinants qui, semble-t-il, ne la connaissent pas. En effet, l'ordonnance fédérale sur la circulation routière, dans son article 34 «Autre inconvénients à éviter» dit ceci et l'indique noir sur blanc: «Même lors d'une courte halte, le moteur du véhicule doit être arrêté.» Eh oui!

Dès lors, moi qui me promène régulièrement en ville de Sion, je peux vous dire que cette pratique n'est pas du tout respectée, que le moteur est laissé tourner en été parce qu'il fait trop chaud et en hiver parce qu'il fait trop froid.

Dès lors, je pense qu'il faut commencer par la prévention, comme le propose le PLR/FDP, mais aussi informer à distance par le biais de Monsieur Franz Ruppen, son collègue en charge du département de la police, que cette pratique ne semble pas connue des automobilistes de ce canton, ni même peut-être de la police qui serait en droit d'amender les automobilistes qui laissent tourner leur moteur.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous encourage vivement à soutenir le postulat PLR/FDP.

Cretton Michel, député-suppléant, PLR/FDP

En rédigeant ce postulat, j'ai pu constater que ce sujet est un véritable serpent de mer. En effet, il revient de manière récurrente dans les parlements sans jamais, à mon grand

étonnement, déboucher sur des mesures concrètes. Je prendrai comme exemple l'interpellation déposée en 2007 déjà au Parlement fédéral et ne résiste pas à la tentation de vous donner la position du Conseil fédéral de l'époque, je le cite: «Il est exact que les conducteurs sont invités, de par la loi, à couper le moteur lorsque le véhicule est à l'arrêt, y compris lors d'arrêts de courte durée, mais en tout cas lors d'arrêts prolongés, et que très peu d'entre eux respectent cette règle. Il est également incontestable que l'arrêt systématique du moteur lorsque les véhicules sont immobilisés constitue une mesure peu coûteuse de réduction de la consommation de carburant.»

Je me dois de relever la clairvoyance du Conseil fédéral face à cette problématique et de sa prise de conscience de l'époque. Il charge même, pour ce faire, le DETEC d'établir un plan d'action. Mais voilà, c'était en 2007, alors quid 15 ans plus tard? Quid de ce fameux plan d'action élaboré par le DETEC? Force est malheureusement de constater que rien de perceptible n'a réellement été entrepris et que les valeurs d'aujourd'hui (50 à 60 millions de litres chaque année et pas il y a 15 ans), en Suisse, partent en fumée, sans pour autant avancer d'un seul petit mètre. Soit, vu sous un autre angle, 600 millions de kilomètres perdus, ce qui représente 15'000 fois le tour de la terre ou encore 80 millions de francs, par an, jetés par la fenêtre. Les chiffres sont astronomiques, vous en conviendrez.

Je ne m'attarderai pas sur l'aspect et les avantages écologiques tellement ils sont manifestes, mais plutôt intervenir ici sur le plan économique et, quelles que soient nos sensibilités, j'espère que nous serons tous d'accord sur un point au moins: lorsque nous mettons du carburant dans un véhicule, c'est bien pour nous déplacer d'un point A à un point B, et non, dans la perspective de faire du surplace! D'un point de vue énergétique, brûler du carburant pour au final ne pas avancer d'un mètre est une hérésie et un gâchis manifeste de cette ressource. Alors, quand allons-nous prendre au sérieux cette économie d'énergie, somme toute relativement simple à mettre en place et malgré le système Stop & Go: je m'arrête, j'éteins mon moteur, je repars, j'allume mon moteur, etc.? Je pense que vous avez compris le principe.

Nous ne demandons pas, par le biais de ce postulat, de ne plus prendre l'avion ou de manger du quinoa à longueur d'année. Nous demandons simplement que nous prenions, toutes et tous, et à notre échelle, nos responsabilités. L'économie financière résultante est bien réelle, elle se chiffre en millions de francs par an. L'efficacité énergétique est indispensable pour toute ressource; le pétrole n'échappant pas à cette règle. D'un point de vue écologique, le gain en CO₂ est directement proportionnel à l'économie de carburant réalisée et l'avantage de sa réduction, pour le climat, n'est plus à démontrer.

Pour terminer, les nuisances sonores qui en découlent sont tout aussi incongrues. Tous les indicateurs, chers collègues, convergent pour un changement de nos habitudes, alors, je repose la question: quand prendrons-nous enfin les mesures adéquates? Je reste intimement convaincu que la plupart des gens laissent leur moteur allumé par habitude et méconnaissance (et Dieu sait s'il y en a), de l'ampleur du phénomène. Une campagne de sensibilisation à cette problématique devrait, pour une très large majorité de citoyens, découler sur une prise de conscience et une modification de leur comportement.

Merci donc, chers collègues, de bien vouloir soutenir ce postulat.

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft. Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 2021.06.185 / Postulat 2021.06.185

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 62 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 53 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

Es ist bereits 18 Uhr. Laut Reglement muss ich die Versammlung anfragen, ob Sie bereit sind, die Beratungen weiterzuführen. Wenn jemand dagegen ist, soll er sich melden.

(...)

Ich gehe davon aus, dass alle einverstanden sind, dass wir die Beratungen weiterführen.

9. Postulat Gwénolé Blanchet, Les Vert.e.s, Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP et Sandra Cretton, PDCVr: Pour une nouvelle liaison lacustre à l'heure du RER-Sud-Léman! **2021.06.209**

Postulat Gwénolé Blanchet, Les Vert.e.s, Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP und Sandra Cretton, PDCVr: Für eine koordinierte Einführung der neuen Schiffsverbindung und des RER-Sud-Léman! **2021.06.209**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

10. Motion CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter: Loi sur les constructions: pas de détermination distincte de la hauteur d'excavation **2021.06.239**

Motion CVPO, durch Urs Juon und Aron Pfammatter: Baugesetz: Keine separate Festlegung der Aushubhöhe **2021.06.239**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Die Motion wird bekämpft.

Revaz Damien, député, PLR/FDP

Je vais commencer par un petit rappel technique: la loi sur les constructions qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018 contient des dispositions transitoires en vertu desquelles le calcul de hauteur des bâtiments s'effectue selon l'ancienne loi. Ce qui veut dire qu'à ce jour, toutes les communes valaisannes pratiquent encore l'ancienne loi cantonale sur les constructions et que nous n'avons aucune expérience pratique de la nouvelle loi cantonale quant à la question des hauteurs de bâtiments.

Ensuite, s'agissant de la proposition qui est faite par les motionnaires, il faut dire qu'elle pose un certain nombre de problèmes, car elle modifie la hauteur possible d'une construction en fonction d'une excavation ou non réalisée à côté d'elle. Je prends un exemple: si vous avez le droit de construire un bâtiment avec une hauteur totale, donc hauteur du bâtiment plus hauteur d'excavation de 15 mètres, terrain plat, vous ne faites pas de garage, vous réalisez votre bâtiment avec 15 mètres de hauteur: pas de problème. Si, pour le même bâtiment vous souhaitez réaliser un parking souterrain, ce qui est en principe souhaitable dans

les centres-villes, vous devez réaliser une rampe d'accès à ce garage. Sur une certaine surface, vous allez faire une excavation de 2 mètres ou 3 mètres. Alors, supposons que vous fassiez une excavation de 2 mètres, ces 2 mètres vont compter et le bâtiment ne pourra plus faire 15 mètres, mais devra faire 13 mètres.

Jusqu'à aujourd'hui, nous évitions ce problème parce que dans l'ancienne loi, il était prévu que les rampes de garage ne comptent pas dans la hauteur des bâtiments, ce qui n'est plus le cas de la nouvelle loi. Si nous acceptons la motion, nous allons nous retrouver avec des difficultés.

Cela étant, il est vrai que la question soulevée par la motion est pertinente, que le système qui a été choisi par le législateur dans la loi de 2018 est assez créatif et original et que peut-être, cela mériterait une nouvelle discussion sur la base des premiers exemples et des premières expériences qui découlent de la rédaction des nouveaux règlements communaux. Les premiers règlements sont sans doute en cours de rédaction.

Dans ce sens, le groupe PLR/FDP va s'opposer et combattre la motion. Il ne s'opposerait par contre pas à son acceptation si elle devait être transformée en postulat.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

Je m'excuse par avance pour ceux qui ont déjà un petit peu mal à la tête, mais je ne pense pas que mes explications vont faire passer ces douleurs.

La motion demande une modification de l'article 15 de la loi sur les constructions, qui détermine les différentes hauteurs à faire figurer dans les RCCZ communaux. Ces notions renvoient à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC), auquel le Valais a adhéré en décembre 2016. Lorsque vous voulez construire un nouveau bâtiment, les informations fondamentales dont vous avez besoin pour commencer votre projet sont: l'affectation autorisée par la zone, la densité maximale ou minimale, les distances et les gabarits (largeur/longueur/hauteur).

Parmi ces données, le calcul de la hauteur est la notion qui permettait le plus d'interprétation selon l'ancienne loi. Les auteurs du postulat parlent à juste titre de «la marge de manœuvre accordée jusque-là par la législation cantonale». La définition proposée par l'AIHC est plus précise. Le calcul de la hauteur nécessite de déterminer le point de référence du terrain naturel (c'est-à-dire le terrain avant les aménagements) à partir duquel seront effectuées les mesures, ainsi que le point culminant de la construction. La hauteur d'une construction est donc la distance verticale qui sépare ces deux points. Ceci se comprend aisément dans un terrain plat.

Lorsque la topographie exige un remodelage de la pente naturelle du terrain, il est nécessaire de déterminer la profondeur des excavations autorisée. La hauteur d'excavation mentionnée dans la LC correspond donc à la distance négative entre le niveau du terrain de référence et le pied de façade le plus bas.

Et là... Vous voulez un Dafalgan!

(Rires dans la salle)

Lorsqu'elles sont cumulées, ces deux hauteurs (au-dessus et au-dessous du terrain de référence) donnent la hauteur totale de la construction qui figure également dans la loi.

En introduisant ces différentes notions dans son RCCZ, la commune a la garantie que les constructions d'un même quartier ne dépasseront pas la côte d'altitude maximale souhaitée. Elle peut également contrôler que la portion de façade visible (au-dessus et au-dessous du terrain naturel) reste inscrite dans une dimension acceptable, quelles que soient la topographie du terrain ou les modifications apportées par le projet.

C'est précisément parce qu'en Valais de nombreuses constructions sont implantées dans des pentes parfois fortes que le législateur a introduit la notion de hauteur d'excavation dans la loi et a laissé le choix à chaque commune de déterminer une valeur adaptée à la topographie de la zone.

Au contraire des motionnaires, les expériences réalisées actuellement dans plusieurs communes du Valais romand qui sont en train de réviser leur RCCZ, montrent que les exigences de l'article 15 LC permettent de lever le flou autorisé par l'ancienne mouture de la loi et sont bien accueillies par les autorités. Bien que l'introduction de ces différentes hauteurs soit imposée par le canton, les communes restent libres de fixer les valeurs en fonction du contexte local, donc de fixer une profondeur d'excavation de 1 mètre, 2 mètres, 3 mètres ou 4 mètres par exemple. Elles peuvent également prévoir des exceptions, comme l'a mentionné le député Revaz, notamment pour les accès au sous-sol ou les entrées de parkings souterrains. Pour ces raisons, le groupe de Verts ne juge pas opportun de réviser cet article de loi et vous demande de refuser la motion.

Constantin Patricia, députée, PS/GC

Je serai beaucoup plus brève.

Le groupe PS/GC a étudié avec attention la motion de nos collègues Urs Juon et Aron Pfammatter qui demande une modification de la loi sur les constructions.

Notre groupe ne peut accepter cette motion. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les constructions au 1er janvier 2018, ce n'est pas la première fois et je ne pense pas la dernière non plus que des motions sont déposées pour rouvrir la loi et procéder à des modifications. Notre groupe est d'avis qu'il faut maintenant laisser cette loi être appliquée, afin que les communes puissent établir leur nouveau RCCZ et les mettre en application.

Pour rappel, dans la nouvelle loi sur les constructions, aux dispositions transitoires, il est mentionné que les RCCZ doivent être adaptées dans les 7 ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, soit depuis le 1er janvier 2018.

Merci donc de rejeter cette motion à ce stade et merci de votre attention.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Ihnen ist jetzt sicher allen völlig klar, um was es hier geht, und ich werde nicht dazu beitragen, dass hier nach 18.00 Uhr das noch viel klarer wird. Ich werde mich deshalb kurzhalten. Es tut mir leid, es ist eine sehr technische Sache.

Ich gehe einig mit Damien Revaz. Wir Motionäre Urs Juon und ich haben uns mit Damien auch schon ausgetauscht. Ich glaube, unsere Ideen gehen in dieselbe Richtung. Vielleicht weniger in Richtung der Redner von grün und rot, aber unsere Ideen gehen in dieselbe Richtung. Wir sind bereit, den Vorstoss in ein Postulat umzuwandeln, damit diese Sache breit geprüft werden kann. Es ist richtig, dass die Gemeinden das jetzt noch nicht anwenden müssen, aber es laufen jetzt die Reglementsrevisionen in den Gemeinden und dort wäre jetzt der Zeitpunkt, hier gescheiterte Lösungen zu finden. Wir sind der Meinung, dass die damals gefundene Lösung nicht ideal ist.

Frau Constantin, ich glaube, der Zeitpunkt ist auch genau richtig. Was ich aus der Verwaltung vom Departement Ruppen vernehme, ist eben, dass sie mit einer Revision des Baugesetzes ins Parlament kommen werden und verschiedene Punkte noch einmal anschauen wollen, die sich eben in der Praxis nicht so ganz bewährt haben. Und das wird sicher ein Punkt sein, den wir bereit sind, breit zu diskutieren.

Also wir sind einverstanden mit der Umwandlung in ein Postulat.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident

Die Motionäre wandeln die Motion in ein Postulat um. Wir kommen somit zur Abstimmung über das Postulat.

Motion 2021.06.239 (**transformée en postulat**) / Motion 2021.06.239 (**in ein Postulat umgewandelt**)

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 87 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 33 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

11. Postulat CVPO, par Rahel Pirovino-Indermitte et Bernd Kalbermatten: Actualisation du modèle RCCZ **2021.06.243**

Postulat CVPO, durch Rahel Pirovino-Indermitte und Bernd Kalbermatten: Aktualisierung Mustervorlage BZR **2021.06.243**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

12. Motion CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter: Procédure d'approbation des plans pour les projets d'infrastructures du secteur public **2021.06.246**

Motion CVPO, durch Urs Juon und Aron Pfammatter: Plangenehmigungsverfahren für Infrastrukturprojekte der öffentlichen Hand **2021.06.246**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Die Motion wird bekämpft.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

Partant d'un projet concret pour améliorer l'approvisionnement en eau potable des communes de Naters, Viège, Brigue et Lalden, les motionnaires estiment que les projets d'infrastructures du secteur public doivent pouvoir être autorisés plus facilement ou du moins plus rapidement que d'autres projets de construction par exemple privés.

Ils proposent donc d'appliquer la procédure d'approbation des plans selon la loi sur les routes, plutôt que celle selon la loi sur les constructions. Selon eux, ceci devrait notamment permettre de faciliter l'expropriation des terrains privés dans l'emprise du projet. Pour le groupe des Verts, la question posée est légitime. Les projets d'intérêt public qui sont par définition nécessaires doivent pouvoir être autorisés dans les meilleurs délais. Cependant, ils doivent également être conformes au droit et respectueux des intérêts privés. La notion d'intérêt public ne doit pas être un blanc-seing pour faire passer n'importe quel projet, ni pour imposer une servitude ou bien une expropriation à un propriétaire.

En vertu de leur devoir d'équipements, les communes doivent planifier leurs infrastructures suffisamment à l'avance et intégrer les délais d'autorisation ainsi que d'opposition dans leur planning.

Le groupe des Verts estime donc que la proposition des motionnaires présente un risque qu'un projet qui serait fait dans l'urgence ou bien qui ne prendrait pas suffisamment en compte les droits des tiers ou qui privilégierait peut-être l'économie de coût à la qualité puisse malgré tout être autorisé. Comme les motionnaires, nous relevons par contre que les expropriations concernant des voiries, des coopératives ou des consortages, peuvent conduire à des procédures longues et infructueuses. Nous souhaiterions donc connaître l'avis du Conseil d'Etat sur les moyens prévus pour résoudre ce problème spécifique.

Pour ces raisons, notre groupe s'oppose à la motion et demande à ses auteurs de la transformer en postulat que nous serions disposés à accepter.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Hier bin ich der Meinung, halten wir an der Motion fest.

Die Sachlage ist klar. Ich bin etwas erstaunt über die Argumente, die ich jetzt gehört habe. Also es ist überhaupt kein Blankoscheck. Es geht genau nach demselben Verfahren, wie etwa auch Wege des Freizeitverkehrs, seien es Strassen, Seilbahnen usw. Selbstverständlich werden dort die Rechte der betroffenen Eigentümer genau gleich gewahrt. Es ist einfach ein anderes Verfahren, das aus unserer Sicht ein bisschen weniger bürokratisch abläuft. Solche Verfahren sollten wir übrigens dann auch bei der Energiewende einmal in Betracht ziehen, damit auch diese Verfahren ein bisschen schneller gehen.

Aus diesem Grunde halten wir an der Motion fest, und ich ersuche Sie, diese zu unterstützen.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung über die Motion.

Motion 2021.06.246 / Motion 2021.06.246

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 90 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 28 voix / Stimmen

(1 abstention / 1 Enthaltung)

Somit wird die Motion zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

Ich danke für die gute Mitarbeit und schliesse die Sitzung. Ich wünsche einen schönen Abend. Wir sehen uns morgen um 09.00 Uhr.

Merci!

La séance est levée à 18 h 10.

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Présidence: Schmid Manfred, Abgeordneter, CVPO

Ouverture de la séance: 9 heures

Ordre du jour:

1. Assermentation de 4 juges suppléants au Tribunal cantonal
Vereidigung von 4 Ersatzrichtern am Kantonsgericht
2. **Lecture**
Décision relative à la ratification de la troisième tranche de crédits supplémentaires et d'engagement décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19)
Lesung
Beschluss über die Genehmigung der vom Staatsrat infolge der Coronavirus-Pandemie (Covid-19) beschlossenen dritten Nachtrags- und Verpflichtungskreditserie

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)
Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)
3. Motion PLR, par Xavier Mottet: Pour des pensions alimentaires déductibles **2019.05.180**
Motion PLR, durch Xavier Mottet: Steuerabzug für Unterhaltsbeiträge **2019.05.180**
4. Motion Jérôme Beffa, CSPO, Michel Schnyder, CSPO, Aurelian Mascitti, Les Verts et Maxime Moix, PDCC: Améliorer l'efficacité énergétique des gros consommateurs **2019.05.194**
Motion Jérôme Beffa, CSPO, Michel Schnyder, CSPO, Aurelian Mascitti, Les Verts und Maxime Moix, PDCC: Mehr Energieeffizienz bei Grossverbrauchern **2019.05.194**
5. Postulat PLR, par Sonia Tauss-Cornut: Traitement en cas de maladie du personnel de l'Etat **2019.11.407**
Postulat PLR, durch Sonia Tauss-Cornut: Besoldung des Staatspersonals bei Krankheit **2019.11.407**
6. Postulat CVPO, par David Volken, Franziska Biner, Guido Walker et Aron Pfammatter: Gestion de l'eau en Valais **2020.11.369**
Postulat CVPO, durch David Volken, Franziska Biner, Guido Walker und Aron Pfammatter: Wassermanagement im Wallis **2020.11.369**

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)
Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)
7. Postulat PLR/FDP, par Alexandre Georges: Pour un portail d'e-administration unique **2021.06.193**

Postulat PLR/FDP, durch Alexandre Georges: Für ein einheitliches E-Government-Portal **2021.06.193**

8. Postulat Maxime Collombin, PS/GC, Céline Lugon, Les Vert.e.s, Julien Dubuis, PLR/FDP et Julien Monod, PLR/FDP: Mise à disposition d'un environnement de travail collaboratif **2021.06.232**

Postulat Maxime Collombin, PS/GC, Céline Lugon, Les Vert.e.s, Julien Dubuis, PLR/FDP und Julien Monod, PLR/FDP: Bereitstellung eines digitalen Arbeitsumfelds **2021.06.232**

9. Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, Frédéric Carron, Les Vert.e.s, Marion Mabillard, PLR/FDP et Blaise Lovisa, PDCVr: Transition énergétique: des panneaux thermiques comme alternative efficace **2021.06.247**

Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, Frédéric Carron, Les Vert.e.s, Marion Mabillard, PLR/FDP und Blaise Lovisa, PDCVr: Energiewende: Thermische Solaranlagen als effiziente Alternative **2021.06.247**

Urgences

Dringlichkeiten

Présidence

Präsidium

10. Motion urgente PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut et Sylvie Masserey Anselin: Les élus doivent se soumettre aux mêmes règles que les citoyens **2021.11.379**

Dringliche Motion PLR/FDP, durch Sonia Tauss-Cornut und Sylvie Masserey Anselin: Für die Abgeordneten müssen die gleichen Regeln gelten wie für die übrigen Bürgerinnen und Bürger **2021.11.379**

11. Interpellation urgente CVPO, par Aron Pfammatter: Violations massives de données par le canton: le préposé cantonal à la protection des données, partial, reste muet **2021.11.436**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Aron Pfammatter: Massive Datenschutzverletzungen durch den Kanton – befangener Datenschutzbeauftragter bleibt stumm **2021.11.436**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

12. Interpellation urgente CVPO, par Marcel Zenhäusern, Urs Juon et Iwan Eyholzer: Augmentation du nombre de meutes de loups: quelles seront les répercussions sur les alpages à moutons et les zones habitées? **2021.11.389**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Marcel Zenhäusern, Urs Juon und Iwan Eyholzer: Wie werden sich die zunehmenden Wolfsrudel auf die Schafalpen und Siedlungsgebiete auswirken? **2021.11.389**

13. Interpellation urgente Bernd Kalbermatten, CVPO, Olivier Imboden, CVPO, Charlotte Salzmann-Briand, CVPO et Mischa Imboden, CVPO: Campagne d'information sur le vote par correspondance **2021.11.399**

Dringliche Interpellation Bernd Kalbermatten, CVPO, Olivier Imboden, CVPO, Charlotte Salzmänn-Briand, CVPO und Mischa Imboden, CVPO: Informationskampagne briefliche Abstimmung **2021.11.399**

14. Interpellation urgente CVPO, par Aron Pfammatter: Réorganisation de l'APEA et tribunal des affaires familiales: à quoi ressemble l'avenir? **2021.11.409**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Aron Pfammatter: Reorganisation der KESB und Familiengericht – Wie weiter? **2021.11.409**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

15. Postulat urgent Malvine Moulin, PDCVr, Stève Delasoie, PLR/FDP, Marceline Gemmet, CVPO et Jean-Michel Savioz, PLR/FDP: Soyons dignes de notre canton touristique **2021.11.378**

Dringliches Postulat Malvine Moulin, PDCVr, Stève Delasoie, PLR/FDP, Marceline Gemmet, CVPO und Jean-Michel Savioz, PLR/FDP: Tourismusfreundlicher Umgang mit dem Covid-Zertifikat **2021.11.378**

16. Postulat urgent Christian Rieder, CVPO et Marcel Bayard, PDCVr: Maintenir plutôt que stopper les contributions à fonds perdu pour le développement d'itinéraires de vélo et de VTT **2021.11.398**

Dringliches Postulat Christian Rieder, CVPO und Marcel Bayard, PDCVr: Aufrechterhalten statt stoppen von A-fonds-perdu-Beiträgen für die Entwicklung von Velo- und Bikeweg **2021.11.398**

17. Postulat urgent Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO et Andrea Amherd-Burgener, CVPO: Etendre les tests Covid répétés aux écoles primaires **2021.11.415**

Dringliches Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO und Andrea Amherd-Burgener, CVPO: Ausweitung von repetitiven Corona-Tests auf Primarschulstufe **2021.11.415**

18. Heure des questions
Fragestunde

Urgences

Dringlichkeiten

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

19. Interpellation urgente Bruno Perroud, UDC, Virginie Maret, Les Vert.e.s, Sophie Sierro, Les Vert.e.s et Cynthia Trombert, UDC: Quelle est la position du Conseil d'Etat sur l'obligation du certificat Covid aux HES-SO et HEP-VS? **2021.11.428**

Dringliche Interpellation Bruno Perroud, UDC, Virginie Maret, Les Vert.e.s, Sophie Sierro, Les Vert.e.s und Cynthia Trombert, UDC: Wie steht der Staatsrat zur Covid-Zertifikatspflicht an der HES-SO Valais-Wallis und der PH-VS? **2021.11.428**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

20. Postulat urgent Anthony Lamon, PDCVr, Tarcis Ançay, PS/GC, Richard Nanchen, PLR/FDP et Blaise Melly, UDC: Contournement de Sierre – quel avenir? **2021.11.406**
Dringliches Postulat Anthony Lamon, PDCVr, Tarcis Ançay, PS/GC, Richard Nanchen, PLR/FDP und Blaise Melly, UDC: Welche Zukunft für die Umfahrung von Siders? **2021.11.406**
21. Interpellation urgente Les Vert.e.s, par Nathalie Cretton et Carole Morisod: Pollution à la dioxine: Qu'en est-il en Valais? **2021.11.427**
Dringliche Interpellation Les Vert.e.s durch Nathalie Cretton und Carole Morisod: Dioxinbelastung: Wie sieht die Situation im Wallis aus? **2021.11.427**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

22. Interpellation urgente PDCVr, par Laurent Rey: Fraude au certificat Covid: Et en Valais? **2021.11.383**
Dringliche Interpellation PDCVr, durch Laurent Rey: Gefälschte Covid-Zertifikate: Und im Wallis? **2021.11.383**
23. Postulat urgent PLR/FDP, par Dieter Stoessel: Nouvelle campagne d'information contre la propagation du Covid-19 **2021.11.390**
Dringliches Postulat PLR/FDP, durch Dieter Stoessel: Erneute Informationskampagne gegen die Ausbreitung von Covid-19 **2021.11.390**
24. Postulat urgent CVPO, par Franziska Biner et Olivier Imboden: Vérifier plus rapidement le statut des personnes complètement vaccinées ou guéries **2021.11.395**
Dringliches Postulat CVPO, durch Franziska Biner und Olivier Imboden: Schnellere Überprüfung des Status von vollständig geimpften oder genesenen Personen **2021.11.395**
25. Postulat urgent Vincent Roten, PDCVr, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP, Grégory Logean, UDC et Aron Pfammatter, CVPO: Ingérence du Conseil d'Etat dans les travaux du Parlement, stop **2021.11.425**
Dringliches Postulat Vincent Roten, PDCVr, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP, Grégory Logean, UDC und Aron Pfammatter, CVPO: Schluss mit der Einmischung des Staatsrates in die Arbeit des Parlaments **2021.11.425**

Der Präsident

Ich begrüße Sie recht herzlich zum letzten Tag der Novembersession.
Es liegt viel Arbeit vor uns.

1. Assermentation de 4 juges suppléants au Tribunal cantonal
Vereidigung von 4 Ersatzrichtern am Kantonsgericht

Der Präsident

Wir beginnen den Tag feierlich mit der Vereidigung der 4, in dieser Woche gewählten Ersatzrichtern: **Jacques Berthouzoz, Jean-Pierre Derivaz, Valentin Piccinin und Stéphane Spahr.**

Ich bitte die Weibelin, die 4 Ersatzrichter in den Saal zu führen.

Geschätzte Herren, die 1. Vizepräsidentin wird nun die Eidesformel und das Versprechen vorlesen. Ich werde Sie dann einzeln aufrufen und Sie können dann den Eid leisten oder das Versprechen geben.

(Siehe Art. 30 des Gesetzes über die Gerichtsbehörden)

Ich gratuliere Ihnen zur Wahl und wünsche Ihnen viel Erfolg und Zufriedenheit in der Aufgabe als Ersatzrichter an unserem Kantonsgericht. Danke!

(Applaus)

2. **Lecture**

Décision relative à la ratification de la troisième tranche de crédits supplémentaires et d'engagement décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19)

Lesung

Beschluss über die Genehmigung der vom Staatsrat infolge der Coronavirus-Pandemie (Covid-19) beschlossenen dritten Nachtrags- und Verpflichtungskreditserie

(Suite de la **page** / Fortsetzung von **Seite**)

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission des finances

Finanzkommission

Präsident: Mischa Imboden

Rapporteur: Benoît Bender / Berichterstatter: Alexander Allenbach

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Décision relative à la ratification de la troisième tranche de crédits supplémentaires et d'engagement décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (Covid-19) est adopté comme suit:

Der Präsident

Es gibt Abänderungsanträge. Ich bitte den Berichterstatter Alexander Allenbach Platz zu nehmen.

Wir kommen zum Antrag 1. Ich gebe das Wort dem Berichterstatter.

Article 1

Propositions de modification 1 et 2

Abänderungsanträge 1 und 2

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 1:

Allenbach Alexander, Abgeordneter, CSPO, Berichterstatter

1 Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Bruno Perroud

Dieser Abänderungsantrag stützt sich auf die von der Finanzkommission in ihrem Bericht über den Budgetentwurf 2022 angebrachten Bemerkung betreffend das Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt, genauer gesagt dessen Dienststelle für Mobilität.

Die Finanzkommission war denn auch der Ansicht, dass die vom Staatsrat beschlossene Sonderzuweisung im Budget 2022 von 3 Millionen Franken zum Ausgleich des pandemiebedingten Einnahmerückgangs bei den Passagieren des ÖV nicht mit der gängigen Praxis vereinbar ist. Nach dieser Praxis sind die Auswirkungen der Pandemie nicht in das Budget aufzunehmen, also hier in das Budget 2022.

Mit dieser Abänderung sollen diese auf 3 Millionen Franken geschätzten pandemiebedingten Kosten also zum Gesamtbetrag der dritten Nachtrags- und Verpflichtungskreditserie infolge der Coronavirus-Pandemie hinzugerechnet werden, der sich somit auf 79,9 Millionen Franken (Bruttobetrag) erhöhen würde.

Da mehrere Fraktionen Abänderungsanträge eingereicht haben, um die erwähnte Sonderzuweisung von 3 Millionen Franken aus dem Budget 2022 der Dienststelle für Mobilität zu streichen, werden die Finanzressourcen dieser Dienststelle insgesamt nicht tangiert.

Im Einklang mit ihrer im Bericht zum Budget 2022 angebrachten Bemerkung hat die Finanzkommission diesen Abänderungsantrag mit 6 Ja, 3 Nein und 0 Enthaltungen angenommen.

Tristan Martine, députée, PLR/FDP

Le groupe PLR combat l'amendement proposé aujourd'hui pour les raisons suivantes.

D'un côté, nous avons une indemnité de 3 millions de francs pour les transports publics visant à combler les pertes de la billetterie de ces mêmes transports publics. C'est une estimation qui est établie par le Service de la mobilité. Cette estimation de 3 millions est actuellement inscrite au budget 2022.

De l'autre côté, nous avons un crédit supplémentaire décidé par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus. Il y a même un montant de 800'000 francs inscrit pour

l'aide au trafic local. Le montant est très bien détaillé dans le rapport de la commission des finances.

Le groupe PLR ne veut donc pas, dans une demande de crédit bien détaillée et précise, intégrer une estimation de 3 millions de francs. Pour que notre groupe PLR accepte une telle mesure, celle-ci doit être claire, précise, détaillée et réfléchie et non pas intégrée en urgence par un amendement dans des crédits supplémentaires déjà bien fournis. Il en va de notre crédibilité.

Merci pour votre attention.

Perroud Bruno, député, UDC

Dans son rapport sur le budget 2022, la commission des finances estimait, je cite et je le rappelle: «que la dotation spéciale de 3 millions décidée par le Conseil d'Etat pour compenser la diminution des recettes des voyageurs des entreprises de transports publics liée à la pandémie n'est pas cohérente avec la pratique de ne pas inclure les effets de la pandémie dans le budget 2022.»

Le groupe UDC partage donc cet avis et demande par cet amendement de distinguer ce qui est du budget ordinaire de ce qui est du crédit supplémentaire d'engagement pour le Covid.

Je pense que pour être cohérent au niveau de la COFI et des principes qui ont été mis en place par le Conseil d'Etat et le Parlement, il est important de distinguer les choses.

Maintenant, j'entends bien l'argumentation du PLR avec le souci que ce montant n'est pas assez précis ou trop haut ou trop bas. Nous offrons un crédit à disposition, ça ne veut pas dire que ce crédit doit être dépensé complètement. Il est lié à des demandes qui sont, elles, précises et documentées, ce qui veut dire que ces 3 millions sont un plafond et s'il y a de l'argent en moins qui est demandé, on ne va pas l'utiliser.

Je vous demande, pour être cohérent vis-à-vis du travail de la COFI au niveau institutionnel et cohérent pour respecter les principes du Conseil d'Etat et de ce Parlement en lien avec le Covid, d'accepter cet amendement.

Merci pour votre attention.

Imboden Mischa, Abgeordneter, CVPO, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Ich könnte mir vorstellen, dass Sie überrascht sind, dass die Finanzkommission einem Antrag auf Abänderung eines Nachtragskredits zustimmt, noch dazu eine Erhöhung von 3 Millionen. Nun, das ist in der Tat aussergewöhnlich, aber andererseits eben nichts anderes als konsequent. Wir müssen diesen Antrag nämlich in Verbindung mit dem Budget 2022 anschauen und in dem Bericht zu diesem Budget hält die Finanzkommission bei der Dienststelle für Mobilität Folgendes fest: «Die Finanzkommission ist der Ansicht, dass die vom Staatsrat beschlossene Sonderzuweisung von 3 Millionen Franken zum Ausgleich des pandemiebedingten Einnahmerückgangs im öffentlichen Verkehr nicht mit der Praxis vereinbar ist, die Auswirkungen der Pandemie nicht in das Budget 2022 aufzunehmen.»

Die Finanzkommission ist durchaus der Meinung, dass diese 3 Millionen notwendig sind, um die Einbussen aufgrund des Einnahmerückgangs im öffentlichen Verkehr zu kompensieren. Wir meinen aber, dass diese Massnahme nicht ins Budget 2022 gehört, sondern eben in den dritten Nachtragskredit Covid. Aus diesem Grund unterstützt die Finanzkommission diesen Antrag.

Im Umkehrschluss heisst das aber natürlich auch, dass bei der Behandlung des Budgets 2022 im Dezember die umgekehrte Anpassung auch erfolgen muss. Ich bin sehr zuversichtlich, dass die meisten politischen Parteien aufgrund unserer Bemerkung diese 3 Millionen sicherlich bereits als Kompensation für ihre Änderungsanträge zum Budget eingesetzt haben. Selten bekommt man eine Kompensation so auf dem Silbertablett serviert – greifen Sie zu!

Also ich fasse zusammen: Bitte stimmen Sie diesem Abänderungsantrag zu. Er ist formell richtig. Im Dezember ist dann das Budget 2022 um 3 Millionen zu reduzieren. Ich bin sicher, Sie werden genug Ideen haben, um den gleichen Betrag andernorts wieder einzusetzen. Falls nicht finden wir einen Fonds, wo man die 3 Millionen einlegen kann.

Besten Dank.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung über den Antrag 1.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 98 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 25 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen somit der Kommission und der Antrag 1 wird angenommen.

Wir kommen zum Antrag 2.

Allenbach Alexander, Abgeordneter, CSPO, Berichterstatter

2 Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Valentin Reynard

Die Tests für die Studierenden der HES-SO Valais-Wallis sind nur noch bis Mitte Februar 2022 kostenlos. Mit diesem Abänderungsantrag soll diese Frist bis zum 31. Dezember 2022 verlängert werden, indem die diesbezüglichen Kosten vom Kanton übernommen werden.

Die Finanzkommission erinnert daran, dass der Staatsrat mit seinem Entscheid vom 17. September 2021 grünes Licht für die Übernahme der Kosten für diese Tests bis zum 15. November 2021 gegeben hat.

Mit Entscheid vom 10. November 2021 hat der Staatsrat diese Frist schliesslich bis zum 15. Februar 2022 (Ende des Studiensemesters) verlängert. Die diesbezüglichen Kosten werden auf 130'000 Franken geschätzt und im Rahmen des Betrags von 3 Millionen Franken übernommen, der gemäss Staatsratsentscheid vom 23. Dezember 2020 für die Impfung bereitgestellt wurde.

Die Finanzkommission ist daher der Ansicht, dass die Frage der Testung und des Poolings an der HES-SO Valais-Wallis mit dem jüngsten Entscheid des Staatsrats, die Frist für die Unentgeltlichkeit bis zum 15. Februar 2022 zu verlängern, geregelt ist. Hinzu kommt, dass die Studierenden in der Zwischenzeit genügend Zeit haben, um sich impfen zu lassen, was letztendlich das Ziel ist.

Mit 8 Ja, 1 Nein und 0 Enthaltungen hat die Finanzkommission diesen Abänderungsantrag abgelehnt.

Perroud Bruno, député, UDC

Je prends la parole, vu que Monsieur Valentin Reynard n'est pas là et que c'est lui qui a posé l'amendement. Un des objectifs de la HES-SO Valais-Wallis est de consolider l'offre de formation favorisant l'accès des Valaisans des deux régions linguistiques au domaine des filières de formation tertiaires sur le plan national et international.

Or, la volonté exprimée par la direction de la HES-SO Valais de fixer des règles contre le coronavirus qui vont plus loin que ce que demande le Conseil fédéral créer un climat de tensions au sein des écoles.

Pour respecter la liberté, l'intégrité et la sécurité des étudiants de ne pas faire le choix d'une injection contre le Covid, il est proposé par cet amendement une compensation pour financer les tests Covid et/ou les tests sérologiques, puisque ceux-ci sont actuellement financés jusqu'au 15 février 2022.

Ce montant de 400'000 permettrait de faire le pont entre le 15 février – où c'est encore payé – et le 31 décembre 2022. Certains diront que 400'000, c'est trop élevé. Peut-être... Mais c'est un crédit, donc il n'y a pas l'obligation de tout dépenser. D'autres diront que les étudiants ont le temps de se faire vacciner. Dire qu'il y a qu'une seule méthode pour lutter contre le coronavirus, c'est oublier que la vie n'est pas plate que comme une carte, comme disait ma grand-mère. Il y a des personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner pour des motifs de santé, de conviction ou de choix.

Les étudiants valaisans ne devraient pas être discriminés dans leurs études par des contraintes provoquées par les politiques ou par la direction des HES. «Le Nouvelliste» du 2 mars 2021 relevait les propos de l'Académie de médecine humaine basée à Zurich, je cite: «Depuis le début de la pandémie, la souffrance mentale est plus fréquente et plus grave. Les cliniques psychiatriques pour enfants et adolescents ont signalé un afflux de nouveaux patients en automne 2020. Une enquête de l'université de Bâle a révélé que par rapport à avril, deux fois plus de personnes ont signalé des symptômes dépressifs graves lors de la deuxième vague.» Que devrait-on dire aujourd'hui, puisque nous sommes à la troisième vague?

Dans ces moments de troubles, notre rôle de politique est de faciliter les études aux jeunes, de transmettre des messages d'apaisement et de confiance envers la population qui vit en permanence dans un climat de peur et d'angoisse. Cet amendement se veut un message positif envers la jeunesse et surtout un message d'apaisement.

Merci pour votre soutien et votre écoute.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung über den Antrag 2.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 96 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen somit der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Article 1, adopté avec la proposition 1 (admise par la commission) du groupe UDC à l'alinéa 1.

Wir sind bereits am Ende der Bearbeitung der Abänderungsanträge.

Articles 2 et 3, adoptés.

Ich fahre weiter mit der Diskussion über den gesamten Text.

Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Ich eröffne die Schlussdebatte.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ich gebe das Wort dem Präsidenten der Finanzkommission.

Imboden Mischa, Abgeordneter, CVPO, Präsident der Finanzkommission (FIKO)

Eigentlich wurde am Mittwoch beim Eintreten alles gesagt, was es zu diesem dritten Nachtragskredit zu sagen gibt. Staatsrat Christophe Darbellay hat es auf den Punkt gebracht, eigentlich haben wir gar keine Wahl, als diesem Nachtragskredit zuzustimmen. Natürlich löst so ein Satz bei den meisten Politikern allerdings einen natürlichen Reflex aus, dagegen zu sein. In diesem Fall aber bitte ich Sie, diesem Instinkt nicht nachzugeben. Hören Sie lieber auf Ihren Kopf. Die Antwort sollte immer dieselbe sein: Dieser Nachtragskredit muss gewährt werden. Die Pandemie ist noch nicht überstanden. Unsere Wirtschaft, unsere Betriebe, unser Gesundheitssystem, unsere Kulturschaffenden, kurz gesagt, unsere ganze Bevölkerung ist auf diese zusätzlichen Mittel und unsere Unterstützung angewiesen. Stimmen Sie also bitten dem Nachtragskredit zu damit die notwendigen Mittel an ihren Bestimmungsort fließen können. Weitere 76 bzw. nach der Änderung 79,9 Millionen Franken kann und muss die Walliser Staatskasse verkraften und dann, so hoffen wir, sind wir aus dem Gröbsten raus. Ausserdem gehen wir ja auch davon aus, dass ein Teil dieser Mittel vom Bund zurückkommen werden, nämlich rund 27 Millionen Franken. Und das bringt mich kurz noch einmal auf die eidgenössische Abstimmung, ich wiederhole mich, die Abstimmung vom 28. November. Es geht nicht nur um die Zertifikatspflicht, es geht auch um die finanziellen Hilfen des Bundes. Also für den Kanton Wallis sollten wir da dafür sein.

Die Finanzkommission hat den vorliegenden Nachtragskredit bezüglich den 3 Beurteilungskriterien überprüft. Wir sind der Ansicht, dass diese erfüllt sind und empfehlen dem Parlament deswegen den Nachtragskredit zur Annahme. Neben den brutto 76 bzw. neu 79 (netto 53) Millionen Franken für Direktmassnahmen umfasst dieser auch 8,8 Millionen für die Verbürgung von Bankdarlehen.

Ich bedanke mich bei Staatsrat und den zuständigen Dienststellen für den grossen Einsatz in diesen schwierigen Zeiten. Ich bedanke mich bei den Mitgliedern der Finanzkommission und unserem Sekretariat und bei Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, für die Zustimmung zu diesem wichtigen Geschäft.

Besten Dank.

Der Präsident

Wir kommen zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 128 voix, dans la nouvelle mouture telle que ressortie des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 19 novembre 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Ich danke dem Berichterstatter für seine Arbeit.

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

3. Motion PLR, par Xavier Mottet: Pour des pensions alimentaires déductibles **2019.05.180**

Motion PLR, durch Xavier Mottet: Steuerabzug für Unterhaltsbeiträge **2019.05.180**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Die Motion wird vom Staatsrat zur Ablehnung empfohlen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit ist diese Motion abgeschrieben.

4. Motion Jérôme Beffa, CSPO, Michel Schnyder, CSPO, Aurelian Mascitti, Les Verts et Maxime Moix, PDCC: Améliorer l'efficacité énergétique des gros consommateurs **2019.05.194**

Motion Jérôme Beffa, CSPO, Michel Schnyder, CSPO, Aurelian Mascitti, Les Verts und Maxime Moix, PDCC: Mehr Energieeffizienz bei Grossverbrauchern **2019.05.194**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat schlägt vor, diese Motion im Sinne der Antwort anzunehmen.

Es gibt Wortmeldungen.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Hier wird gefordert, dass Unternehmen, welche mehr als 5 Gigawattstunden Wärme oder mehr als 0,5 Gigawattstunden Elektrizität pro Jahr verbrauchen, in Zukunft verpflichtet werden können, zumutbare Massnahmen für Verbrauchsoptimierung zu realisieren. Massnahmen zur Verbrauchsreduktion sollen als zumutbar gelten, wenn sie dem Stand der Technik entsprechen, über die Nutzungsdauer der Investition wirtschaftlich sind und keine wesentlichen betrieblichen Nachteile bewirken.

Aber ist es denn nicht so, dass jede Unternehmung schon aus finanztechnischer Sicht versucht, Einsparungen zu treffen? Gemäss Botschaft haben bereits über 380 Walliser Unternehmen auf freiwilliger Basis eine Zielvereinbarung abgeschlossen. Es widerstrebt der Fraktion der SVPO hier eine Generalvorschrift über das gesamte Gewerbe und die Industrie zu erlassen. Wir sind der Meinung, dass mit Zwang der falsche Weg gegen die Walliser Industrie und das Gewerbe eingeschlagen wird.

Die SVPO bekämpft diese Motion.

Danke.

Allenbach Alexander, Abgeordneter, CSPO

Der Staatsrat selbst will ja diese notwendigen gesetzlichen Grundlagen schaffen, damit Grossverbraucher, welche keine Universalzielvereinbarung unterzeichnet haben, verpflichtet werden können, gewisse Optimierungsmassnahmen im Energieverbrauch zu realisieren. Und zwar in einem zumutbaren Rahmen, d. h. es sollen keine betrieblichen Nachteile dabei entstehen.

Mit dieser Motion verlangt die CSPO, durch Jérôme Beffa, nicht mehr und nicht weniger als die kantonale gesetzliche Einführung des in der Motion vorgestellten Grossverbrauchermodells – übrigens genau das, was der Bund und auch der Kanton wollen. Die Vision «Energiewald Wallis» wird dem Versprechen ein bisschen in unserem Kanton näher rücken.

Wir müssen das unterstützen.

Danke.

Der Präsident

Wir stimmen über diese Motion ab.

Motion 2019.05.194 / Motion 2019.05.194

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 87 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 37 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Somit unterstützen Sie diese Motion. Sie wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

5. Postulat PLR, par Sonia Tauss-Cornut: Traitement en cas de maladie du personnel de l'état **2019.11.407**

Postulat PLR, durch Sonia Tauss-Cornut: Besoldung des Staatspersonals bei Krankheit **2019.11.407**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Dieses Postulat wird zur Annahme empfohlen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

6. Postulat CVPO, par David Volken, Franziska Biner, Guido Walker et Aron Pfammatter: Gestion de l'eau en Valais **2020.11.369**
Postulat CVPO, durch David Volken, Franziska Biner, Guido Walker und Aron Pfammatter: Wassermanagement im Wallis **2020.11.369**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement
Entwicklung
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Das Postulat wird im Sinne der Antwort zur Annahme vorgeschlagen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

7. Postulat PLR/FDP, par Alexandre Georges: Pour un portail d'e-administration unique **2021.06.193**
Postulat PLR/FDP, durch Alexandre Georges: Für ein einheitliches E-Government-Portal **2021.06.193**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

8. Postulat Maxime Collombin, PS/GC, Céline Lugon, Les Vert.e.s, Julien Dubuis, PLR/FDP et Julien Monod, PLR/FDP: Mise à disposition d'un environnement de travail collaboratif **2021.06.232**
Postulat Maxime Collombin, PS/GC, Céline Lugon, Les Vert.e.s, Julien Dubuis, PLR/FDP und Julien Monod, PLR/FDP: Bereitstellung eines digitalen Arbeitsumfelds **2021.06.232**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Imboden Olivier, Abgeordneter, CVPO

Die Postulanten verlangen vom Staatsrat eine Strategie zur Einführung von Office365 für die Mitglieder des Parlaments. Die Postulanten verweisen auch auf die Vorteile des Einsatzes von Office365 an Schulen im Kanton. Unbestritten sind die Vorteile des File-Sharing von Lehrpersonen zu Schülern und umgekehrt, sowie der digitalen Zusammenarbeit innerhalb einer Klasse. Ausser Acht lässt man hier aber wieder einmal sicherheitstechnische Bedenken.

Der Datenschutzbeauftragte des Bundeslandes Baden-Württemberg in Deutschland hat in einer Pilotstudie den Einsatz von Office365 als Cloud-Lösung für Schulen analysiert. Er kommt zu einem vernichtenden Urteil: Die Schulen haben keine vollständige Kontrolle über das Gesamtsystem. Es kann nicht nachvollzogen werden, welche personenbezogenen Daten zu welchen Zwecken verarbeitet werden und wo diese überhaupt abgespeichert werden.

Für die kantonale Verwaltung und das Parlament ist Office365 keine gute Lösung. Office365 ist grundsätzlich eine Verkaufsbezeichnung für ein ganzes Bündel von Abo-Modellen, die Microsoft sowohl Businesskunden als auch Privatanutzern anbietet und dessen Umfang und Inhalt sich im Laufe der vergangenen Jahre auch immer wieder verändert hat. Das ist problematisch, da Microsoft einseitig Abos und Bedingungen verändern kann. Das zeigt auch eine Aussage von Microsoft, wonach die Produkte von Microsoft ab 2025 nur mehr als Cloud-Lösung abrufbar sind. Hinzukommt, dass manche der neueren Funktionen auf den Microsoft-Servern laufen und offline nicht zur Verfügung stehen. Das betrifft zum Beispiel die Übersetzungs- und Recherchefunktion.

Bezüglich Sicherheit hat die CVPO-Fraktion sehr grosse Bedenken. Zwar sind die Daten auf dem Transport zu und von den Cloud-Servern verschlüsselt. Den Entschlüsselungsschlüssel besitzt aber Microsoft. In den Nutzungsbedingungen steht denn aber auch, dass für die Verbesserung der Nutzererfahrung oder Personalisierung der Services sehr wohl ein Zugriff auf Kundendaten erfolgen kann.

Microsoft konzentriert sich derzeit stark auf die Entwicklung serverseitiger Dienste der künstlichen Intelligenz. Dazu muss Microsoft möglichst viele Kundendaten zumindest maschinell auswerten. Daraus ergeben sich natürlich vor allem für Unternehmen und Behörden datenschutzrechtliche Bedenken. Das Fachmagazin «iX» hat unlängst untersucht, welche Daten bei der Installation und dem Betrieb von Office365 übertragen werden. Die Ergebnisse sind erschreckend. Sobald man ein Office-Produkt nutzt und mit dem Internet verbunden ist – also quasi immer – wird aufgezeichnet und übermittelt, wer wann welches Dokument geöffnet hat, welche Templates dafür genutzt wurden, wann es gespeichert wurde sowie allfällige Interaktionen mit SharePoint. Dass solche minutiösen Arbeitnehmerüberwachungen in Europa illegal sind, scheint Microsoft nicht zu interessieren.

Der Ansatz der Postulanten einfach ein Produkt wie Office365 einzusetzen, ohne die Art der Daten zu kennen und deren Schutzniveau zu klassifizieren, ist fahrlässig. Das Postulat muss abgelehnt werden.

Stattdessen müsste sich der Kanton Wallis um ein eigentliches Informationssicherheitsgesetz kümmern. Auf Bundesebene wurde ein solches Gesetz im Dezember 2020 verabschiedet. Das neue Gesetz regelt die sichere Bearbeitung der Informationen, für die der Bund zuständig ist, sowie den sicheren Einsatz der Informatikmittel. Dabei werden unterschiedliche öffentliche Interessen geschützt, namentlich die äussere und innere Sicherheit der Schweiz und insbesondere auch die Entscheidungs- und Handlungsfähigkeit der Behörden und Organisationen des Bundes. Dabei muss man den Schutzbedarf klassifizieren. Welche Daten sind vertraulich, sollen verfügbar sein, welche Daten sollen bearbeitbar sein. In diesem Zusammenhang gibt es 3 Klassifizierungsstufen: interne Informationen, vertrauliche Informationen und geheime Informationen. Das Informationssicherheitsgesetz regelt genau dies. Wenn dies nicht gemacht wird, muss man immer Kompromisse eingehen. Das heisst, für nicht schützenswerte Daten hat man meist zu sichere und teure Lösungen und für schützenswerte Daten meist zu wenig sichere Systeme. Die CVPO-Fraktion hinterlegt in diesem Zusammenhang eine Motion.

Aus allem Gesagten lehnt die CVPO-Fraktion das Postulat ab.

Monod Julien, député, PLR/FDP

Je prends la parole au nom des initiants.

Je tiens tout d'abord à remercier mon préopinant pour ses propos.

Faciliter la vie des députés, c'est cela le vœu principal de ce postulat, né du constat des processus quelque peu fastidieux dans le contexte de travail des commissions. Echanges d'e-mails nombreux, révisions multiples et répétées, n'y aurait pas lieu d'opter pour un processus plus ergonomique et fédérateur? Favoriser la collaboration et le partage de documents dans un environnement sécurisé et conforme aux recommandations en matière de protection des données est ici l'argument de cette proposition.

Pour préciser ce qui a été dit tout à l'heure, cela est déjà validé pour les écoles par le préposé à la protection des données.

Aussi, avoir une infrastructure sécurisée, c'est avoir un contrôle sur l'information et la rendre accessible en tout temps. Comme mentionnée dans le texte qui vous est proposé, le déploiement d'Office 365 pourrait se faire de manière efficace et à moindre coût; l'intégralité de l'écosystème numérique Parlement étant parfaitement compatible avec ledit environnement.

Accepter ce postulat, c'est œuvrer pour un gage d'efficience et amorcer concrètement le virage de la transition numérique, comme a déjà su le faire l'Administration cantonale.

Au nom des initiants et initiantes, je tiens à vous remercier de votre attention et vous remercier de votre soutien.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Die CSPO wird dieses Postulat unterstützen.

Jedes System, das wir einführen, hat seine Lücken und seine Schwierigkeiten. Das Bildungssystem hat letztes Schuljahr erfolgreich Office365 auf allen Schulstufen eingeführt. In der heutigen Schulzeit arbeitet jeder Primarschüler im Kanton Wallis mit Office365. Wir haben eine Einführung gehabt. Sämtliche Lehrer der Primarschule, OS und Sekundärstufe II haben Einführungskurse besucht, damit er weiss, mit Teams, SharePoint und Outlook zu arbeiten. Es gab keine Schwierigkeit bis jetzt hierhin. Also wir vertrauen auf dieses System.

Zweitens, es ist ein Postulat. Es wird angefragt, dass der Staatsrat das prüfen soll. Warten wir doch einmal die Antwort des Staatsrats ab und dann können wir entscheiden ob Ja oder Nein.

Die CSPO ist für Unterstützung.

Ich danke.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 2021.06.232 / Postulat 2021.06.232

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 108 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 17 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

9. Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, Frédéric Carron, Les Vert.e.s, Marion Mabillard, PLR/FDP et Blaise Lovisa, PDCVr: Transition énergétique: des panneaux thermiques comme alternative efficace **2021.06.247**

Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, Frédéric Carron, Les Vert.e.s, Marion Mabillard, PLR/FDP und Blaise Lovisa, PDCVr: Energiewende: Thermische Solaranlagen als effiziente Alternative **2021.06.247**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

Urgences

Dringlichkeiten

Présidence

Präsidium

10. Motion urgente PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut et Sylvie Masserey Anselin: Les élus doivent se soumettre aux mêmes règles que les citoyens **2021.11.379**

Dringliche Motion PLR/FDP, durch Sonia Tauss-Cornut und Sylvie Masserey Anselin: Für die Abgeordneten müssen die gleichen Regeln gelten wie für die übrigen Bürgerinnen und Bürger **2021.11.379**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Roberto Schmidt.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le Conseil fédéral a décidé d'étendre l'obligation de présenter un certificat Covid à partir du 13 septembre 2021. Cette obligation porte notamment sur l'accès aux bars et restaurants, aux salles de spectacles et de sport et aux musées. Les assemblées parlementaires et communales sont exemptées de cette obligation afin de garantir les droits des parlementaires et les droits politiques. Pour interdire l'accès à la salle de séance à un député qui ne souhaite ni se faire vacciner ni se faire tester et n'est pas guéri, une base légale est nécessaire. Les cantons peuvent l'édicter.

Il appartient en premier lieu au Parlement de régler l'accès à la salle du Grand Conseil. Il aurait pu le faire au moyen d'une initiative parlementaire qui, en l'espèce, aurait permis l'adoption rapide des dispositions souhaitées. Il est d'usage que le Conseil d'Etat ne s'exprime qu'avec une grande retenue sur les affaires internes du Grand Conseil qui ne le concerne pas directement. Si le Grand Conseil le lui demande, le Conseil d'Etat lui soumettra

un projet de décret urgent modifiant pour une durée limitée la LOCRP. La modification précisera les règles d'accès au bâtiment du Grand Conseil pour les députés, les employés du service parlementaire, les membres du Conseil d'Etat et de l'Administration cantonale, les journalistes et les interprètes ainsi que pour le public.

Les auteurs de la motion font référence aux règles instituées pour l'accès au Palais fédéral jusqu'à la fin 2022 au plus. Nous rendons attentif le Grand Conseil que ces règles concernent l'ensemble des activités qui se déroulent au Palais fédéral. Si une réglementation analogue est souhaitée, si vous acceptez cette motion urgente, celle-ci pourrait également devoir s'appliquer aux séances des commissions voire aux séances de la Constituante, du Conseil général de la ville de Sion ainsi qu'à d'autres manifestations organisées à la salle du Grand Conseil.

Par ailleurs, un projet de décret modifiant la LOCRP pourrait être soumis au Grand Conseil au plus tôt pour la session de mars 2022 vu que le délai pour la session de décembre est déjà échu et, s'il est approuvé, entrer en vigueur à l'issue de celle-ci, soit pour la session de mai 2022.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion urgente. Je pense que c'est au Parlement de décider les règles qu'il souhaite adopter pour l'accès au bâtiment du Grand Conseil. Si vous acceptez la motion, on veut bien volontiers faire ce décret urgent, mais il aura effet probablement que dès mai 2022.

Der Präsident

Ich danke dem Staatsrat. Er unterstützt diese Motion nicht.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le groupe UDC, sans surprise, va s'opposer à cette motion. Nous ne comptons pas faire de nombreuses circonvolutions autour de cette thématique clivante qui gangrène notre société, mais nous nous permettons de rappeler la situation de droit.

Le groupe UDC s'est inspiré du rapport explicatif concernant l'ordonnance du 23 juin 2021 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière du 8 octobre 2021 rédigé par le Département fédéral de l'intérieur, article 19 alinéa 1: «Certaines manifestations ne sont pas soumises à une limitation du nombre de personnes, le plan de protection prévu à l'article 10 étant toutefois obligatoire, conditionner l'accès à la présentation d'un certificat n'est pas autorisé.»

C'est donc le cas des assemblées politiques législatives, comme les Landsgemeinde, les assemblées communales, parlements cantonaux ou communaux, séances de commission comme l'a rappelé très justement Monsieur le Conseiller d'Etat.

Notre Grand Conseil souhaite-t-il se mettre en porte-à-faux avec la législation supérieure?

De plus, l'acceptation de la motion soulève les questions suivantes: qui prend en charge les tests? Si le Parlement peut être considéré par analogie comme notre employeur, notre Parlement en assumera-t-il les coûts? Comment seront effectués les tests? Seront-ce des tests salivaires, PCR, antigéniques?

Devant toutes ces interrogations et incertitudes, notre groupe refuse ce zèle inutile et vous invite à en faire de même.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

La majorité du groupe des Verts combat également cette motion au motif suivant: le 2 septembre 2021, la délégation administrative de l'Assemblée fédérale a estimé qu'il n'y a pas de base légale pour exiger le certificat Covid au Parlement. Elle rappelait que le Conseil fédéral a jugé qu'une restriction d'accès à des assemblées politiques du législatif est

inadmissible, car les droits et devoirs constitutionnels des membres, des conseils et des magistrats seraient excessivement restreints.

De plus, aujourd'hui aucun parlement cantonal ne soumet véritablement l'accès aux élus à un pass Covid. Par contre, certains parlements ont introduit une obligation de présenter un pass pour siéger sans masque, ce qui n'est pas la même chose. Cette possibilité nous est d'ores et déjà offerte. Il suffit d'en faire la proposition au Bureau du Grand Conseil et de proposer une modification du plan sanitaire à l'OCVS. Cette procédure serait d'ailleurs beaucoup plus rapide que l'élaboration d'un décret.

D'autre part, comparaison n'est pas raison. Certes, nous sommes tous soumis à la présentation d'un pass pour être servis dans un restaurant, mais nous n'y portons pas le masque en continu, contrairement au plan sanitaire auquel nous sommes soumis aujourd'hui dans ce Parlement.

Une autre partie du groupe soutiendra cette motion au motif suivant: par souci d'exemplarité, par solidarité avec les milieux qui doivent appliquer cette obligation, par souci sanitaire, vu la proximité à laquelle nous sommes confrontés dans cette salle.

Dans tous les cas, si cette motion devait être acceptée, nous exigeons que les tests permettant d'obtenir un pass Covid soient gratuits, tenant compte du fait que les élus sont ici au service de la collectivité.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Notre groupe soutiendra cette proposition émanant du PLR.

En effet, nous trouvons tout à fait à propos que ce Parlement montre l'exemple en cette période de crise. En nous voyant tous ici dans cette salle depuis mardi, il me vient en tête un air de Patrick Sébastien qui chantait le destin de petits poissons de la famille des clupéidés.

Cette salle est exiguë et nous ne montrons pas un bon signal à la population en y siégeant sans certificat Covid. Nous sommes d'avis que ce Parlement doit prendre les choses en main et mettre en place la base légale pour siéger avec ce certificat.

Par solidarité, d'une part, mais par responsabilité et exemplarité d'autre part, notre groupe soutient cette motion et vous enjoint de faire de même pour toutes et tous sans privilège.

Merci.

Contat Pierre, député, UDC

Je ne vais pas prendre la parole très longtemps, mais vous dire simplement ceci: dès lors que le vaccin n'empêche pas la transmission du virus, – ça, c'est reconnu par tous les spécialistes –, le pass sanitaire consiste à enfermer dans un même lieu des personnes vaccinées potentiellement transmetteuses, car elles ne font plus forcément attention aux gestes sanitaires, avec des gens qui sont PCR négatifs et sains. Où est donc la cohérence d'un pass sanitaire?

Merci.

Roten Vincent, député, PDCVr

Au-delà des considérations sur l'utilité du pass sanitaire, il y a lieu de se poser la question de l'exemplarité à laquelle nous devons faire preuve dans nos sessions.

Le groupe PDC du Valais romand soutiendra à une majorité cette motion de nos collègues PLR. Une partie du groupe la combattra ou votera plutôt contre.

Il y a la notion d'exemplarité par rapport aux règles qui ont été fixées à l'entier de la population, règles que nous avons et que nous devons respecter lorsque nous sommes dans un établissement public. Il en va également d'une réduction des risques. Ça a été dit,

notamment par ma collègue Constantin, dans cette salle, je pense qu'il n'y a pas besoin d'avoir un double mètre pour bien se rendre compte qu'on ne respecte pas les distances. Il n'y a pas besoin non plus d'avoir fait l'EPFL pour bien se rendre compte que d'aérer la salle durant 15 minutes n'est pas forcément suffisant.

Nous estimons donc que l'utilisation ou plutôt la présentation d'un pass sanitaire pourrait apporter une grande plus-value, ne serait-ce qu'en termes de santé pour chacun et chacune d'entre nous.

Au niveau des personnes qui étaient contre, par souci de transparence, je vais également donner les arguments qui nous ont été relevés au sein du groupe. Certains considéraient que cela constituait une limitation des droits politiques, car effectivement, comme il a été dit en introduction par Monsieur le Conseiller d'Etat, les ordonnances fédérales, aujourd'hui, n'obligent pas la présentation d'un certificat Covid.

Pour toutes ces raisons donc, une majorité du groupe soutiendra la motion.

Merci.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Die CSPO wird diesen Vorstoss auch unterstützen.

Wir befinden uns hier in einem öffentlichen Gebäude. In jedem öffentlichen Gebäude, in sämtlichen Schulhäusern, überall gelten klare Vorschriften. In der Schule zum Beispiel: Lehrer, die geimpft sind, unterrichten ohne Masken; Lehrer, die nicht geimpft sind, unterrichten mit Maske. Es gibt klare Vorschriften. Wenn unsere Zuschauer auf Kanal9 oder die Bevölkerung Fotos aus diesem Saal anschauen und sehen, dass hier keine Kontrollen gemacht werden, geben wir ein sehr, sehr schlechtes Zeichen ab. Ich bin überzeugt, dass wir das so einsetzen können.

Daher unterstützen wir diesen Vorstoss.

Danke.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die SVPO lehnt diesen Vorstoss ab.

Wie schon bereits erwähnt wurde, wenn ein dringliches Dekret geschaffen wird, dann gilt das erst ab Mai 2022. Und wir sind überzeugt, wenn so etwas hier eingeführt wird, dann wird es Personen geben, die ganz klar benachteiligt sind. Abgeordnete und Suppleanten, die sich aus persönlichen oder medizinischen Gründen nicht impfen lassen können, sind Volksvertreter, aus ihrem Bezirk und aus ihrer Region gewählt, und werden de facto dann hier vor der Türe bleiben müssen.

Es ist einfach viel besser, wenn wir die Schutzmassnahmen anders aufrechterhalten, mit der Maskenpflicht, mit Desinfektion, mit dem Abstand und nicht in der Pause alle aufeinandersitzen. Dort helfen wir einander viel mehr, als mit einer Zertifikatspflicht hier im Grossratssaal, die eigentlich auch nicht mehr schützt, wie bereits erwähnt, weil auch wenn man geimpft ist, die Krankheit trotzdem erhalten kann.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Logean Grégory, député, UDC

Juste, un petit rappel par rapport à ce qu'a dit mon collègue Cyrille Fauchère tout à l'heure et, on va dire, l'appréciation du député Roten.

«Le droit fédéral n'oblige pas», ce n'est pas exact de dire ça. Le droit fédéral, aujourd'hui, interdit de conditionner l'accès à un parlement cantonal, à un certificat Covid.

Je rappelle ce qui a été cité, c'est bien marqué dans le commentaire du document de l'Administration fédérale de l'ordonnance y relative, à l'article 19 alinéa 1, il est rappelé que certaines manifestations ne sont pas soumises à une limitation du nombre de personnes.

Cyrille (Fauchère) a rappelé, mais en rappelant ces manifestations, il n'a fait que citer le commentaire de l'ordonnance, où là on parle de «Landsgemeinde, assemblées communales, parlements cantonaux et communaux et séances des commissions» et là, c'est marqué ceci: «Conditionner l'accès à la présentation d'un certificat n'est pas autorisé».

C'est probablement pour cette raison, comme l'a rappelé Céline Dessimoz, qu'aucun parlement cantonal ne l'a fait. Ce qui a été fait dans d'autres cantons, c'est justement une différenciation pour le port du masque entre ceux qui pourraient présenter ou non un pass.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Depuis le 13 septembre dernier, il faut présenter un certificat Covid à l'entrée des restaurants, des lieux culturels et de loisirs et des manifestations à l'intérieur, avec les conséquences que l'on connaît.

Selon l'article 19 de l'ordonnance fédérale, nous siégeons en parfaite légalité. Or, pour le groupe PLR/FDP, c'est une question d'image. Il est de notre devoir de nous soumettre aux règles en vigueur et de manifester notre solidarité envers les acteurs de la santé publique, économiques, culturels et des citoyens.

Certains cantons, dont Berne dernièrement, ont d'ailleurs légiféré dans ce sens et exigeront de leurs élus un certificat Covid, contrairement à ce qui a été dit par certains groupes. Il y a cette obligation qui a été introduite, ils ont légiféré, ils ont déposé des motions et ce même texte a été adopté.

L'Assemblée fédérale a également modifié sa loi et exige que toute personne âgée de 16 ans ou plus n'ait accès au Palais fédéral que sur présentation d'un certificat Covid-19. Elus du peuple, nous avons un devoir d'exemplarité et de responsabilité, d'autant plus que nous pouvons observer ces dernières semaines une recrudescence des cas Covid.

Les séances auraient pu se tenir à Brigue afin que l'on puisse garder les distances, mais est-ce aux contribuables valaisans de payer les surcoûts des séances extra-muros, car des élus ne veulent pas prendre leurs responsabilités?

L'organisation de notre Parlement permet à chacun de préserver ses droits politiques. Effectivement, si un député ne souhaite pas présenter un certificat, il peut se faire représenter par un suppléant.

Accepter cette motion, c'est démontrer aux citoyens que nous nous soumettons aux mêmes exigences auxquelles ils sont contraints.

Pour répondre au Conseil d'Etat, merci de ne pas vouloir vous immiscer dans le règlement du Grand Conseil, mais afin d'introduire cette exigence, il faut modifier la base légale. Un changement du règlement du Grand Conseil n'est pas possible selon l'article 19 de l'ordonnance fédérale. C'est pourquoi nous voulons introduire cet article dans la LOCRP et ça, c'est de la compétence du Conseil d'Etat.

Merci de soutenir cette motion.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Motion urgente 2021.11.379 / Dringliche Motion 2021.11.379

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 92 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 35 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie unterstützen diese Motion, und sie wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

11. Interpellation urgente CVPO, par Aron Pfammatter: Violations massives de données par le canton: le préposé cantonal à la protection des données, partial, reste muet **2021.11.436**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Aron Pfammatter: Massive Datenschutzverletzungen durch den Kanton – befangener Datenschutzbeauftragter bleibt stumm **2021.11.436**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Roberto Schmidt.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Der Urheber der dringlichen Interpellation fordert den Staatsrat auf, zum Verhalten des kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten und den Vorwürfen im Zusammenhang mit einer Angelegenheit Stellung zu nehmen, über welche die Neue Zürcher Zeitung am 16. November 2021 berichtet hat.

Dem Beauftragten wird insbesondere vorgeworfen, die kantonalen Behörden in Bezug auf die Datenbearbeitung im Rahmen des «SocialPass», die möglicherweise gegen das Bundesgesetz über den Datenschutz verstiesse, nicht beaufsichtigt zu haben.

Gemäss Schlussbericht und Empfehlungen des Eidgenössischen Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten vom 4. August 2021 im Rahmen der Sachverhaltsabklärung gemäss Artikel 29 des Datenschutzgesetzes betreffend die Applikation «SocialPass» hat sich das Verfahren als ungewöhnlich langwierig und zäh erwiesen. Aufgrund der Empfehlungen des Eidgenössischen Datenschutzbeauftragten haben die Betreiber der Applikation, die durch Lexing Switzerland (ein Anwaltsbüro des Beauftragten) vertreten werden, umfangreiche Anpassungen vorgenommen, insbesondere um die technische Sicherheit der Applikation zu verbessern und die Abfragemöglichkeiten der kantonalen Gesundheitsbehörden verhältnismässig einzugrenzen.

Der Staatsrat hat vollstes Verständnis für die Anliegen von Herrn Pfammatter und möchte in diesem Zusammenhang daran erinnern, dass die Aufgabe des kantonalen Datenschutzbeauftragten in der Tat unter anderem darin besteht, von Amtes wegen die Anwendung der Bestimmungen zum Datenschutz und zum Öffentlichkeitsprinzip zu kontrollieren und zu diesem Zweck gegebenenfalls Überprüfungen bei den Behörden vorzunehmen.

Allerdings ist es nicht Sache des Staatsrats, sich zum Handeln oder eben hier zur Untätigkeit des kantonalen Datenschutzbeauftragten zu äussern, da es vielmehr die kantonale Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission ist, welche die allgemeine Aufsicht im Bereich des Datenschutzes und des Öffentlichkeitsprinzips ausübt und insbesondere die Richtlinien für die Tätigkeit des Beauftragten festlegt.

Abschliessend sei jedoch angemerkt, dass im Vorentwurf zur Revision des GIDA, der dem Beauftragten und der kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission im vergangenen Sommer zur Stellungnahme unterbreitet wurde, bereits vorgesehen ist, dass der Beauftragte weder eine zusätzliche Erwerbstätigkeit ausüben noch ein Amt der

Eidgenossenschaft oder eines Kantons bekleiden kann und auch nicht als Mitglied der Geschäftsleitung, des Verwaltungsrats, der Aufsichtsstelle oder der Revisionsstelle eines Handelsunternehmens tätig sein darf. Das Büro des Grossen Rates könnte dem Beauftragten allerdings gestatten, eine Nebenbeschäftigung auszuüben, wenn dadurch die Ausübung der Funktion sowie seine Unabhängigkeit nicht beeinträchtigt werden. Dies haben wir so vorgeschlagen in unserem Vorentwurf zur Gesetzesänderung, um allfällige künftige Probleme zu lösen.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

12. Interpellation urgente CVPO, par Marcel Zenhäusern, Urs Juon et Iwan Eyholzer: Augmentation du nombre de meutes de loups: quelles seront les répercussions sur les alpages à moutons et les zones habitées? **2021.11.389**
Dringliche Interpellation CVPO, durch Marcel Zenhäusern, Urs Juon und Iwan Eyholzer: Wie werden sich die zunehmenden Wolfsrudel auf die Schafalpen und Siedlungsgebiete auswirken? **2021.11.389**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort an Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Der Staatsrat setzt die Verordnung des Bundes zum Jagdgesetz bezüglich Wolfsmanagement im Rahmen der rechtlich vorgegebenen Möglichkeiten um. Die Anwendung der aktuellen Verordnung (z. B. für die Abschusserteilung von Wölfen) gibt aber nach wie vor umfangreiche bürokratische Arbeiten in kantonalen Behörden vor, was die Umsetzung verzögert. Der Staatsrat ist entschieden bereit, die in der Verordnung des Bundes zum Jagdgesetz geregelten Massnahmen zum Wolfsmanagement so rasch als möglich umzusetzen, sofern die rechtlichen Vorgaben erfüllt sind.

Der Staatsrat hat erkannt, dass die Regulation des Wolfsbestands dringend notwendig wird. Die Regulation des Wolfsbestands ist mit der aktuellen Bundesgesetzgebung jedoch nur beschränkt möglich und vermag die Bestandszunahmen nicht zu bremsen. Der Staatsrat hat bereits am 6. September 2021 ein Schreiben an den Bundesrat gerichtet, in welchem die problematische Situation bezüglich Wolf im Kanton Wallis dargelegt und der Bundesrat zum Handeln aufgerufen wird.

Gemäss Art. 10quinquies Abs. 2 der aktuellen Verordnung des Bundes zum Jagdgesetz bezeichnen die Kantone die Alpperimeter, auf denen das Ergreifen von Schutzmassnahmen als nicht zumutbar erachtet wird. Auf diesen Alpperimetern wurden die gerissenen Nutztiere bereits bisher für einen Abschuss gezählt. Die Definition von nicht zumutbar schützbaaren Alpperimetern wird zwischen Bund und Kanton teilweise kontrovers diskutiert. Der Staatsrat verlangt deshalb vom Bund eine vorgängige Validierung der vom Kanton als nicht zumutbar schützbaare bezeichneten Alpperimeter, sodass die gerissenen Nutztiere ohne Veto des Bundes für einen Abschuss gezählt werden können. Dadurch könnten allfällige Abschussverfügungen auch schneller umgesetzt werden.

Der Staatsrat hat den Bundesrat aufgefordert, alle Kosten im Zusammenhang mit dem Herdenschutz zu übernehmen, da dies nicht die Aufgabe des Kantons ist. Die Dienststelle für Landwirtschaft führt derzeit Gespräche mit dem Bundesamt für Landwirtschaft über eine Erhöhung der Finanzierung im Jahr 2022 (Erhöhung der Sömmerungsbeiträge, vorgezogene Alpabzüge etc.). Auf kantonaler Ebene wurden im Jahr 2021 insgesamt ca. 500'000 Franken für den Herdenschutz (inkl. Personalkosten) eingesetzt. Dieser Betrag wird im Budget 2022 im Grossen und Ganzen beibehalten, wobei zusätzliche Massnahmen vorgesehen sind (z. B. Einsatz von Zivildienstleistenden). Zudem ist man bereit, zusätzliche Gesuche oder spezifische Schutzprojekte über das Budget für Strukturverbesserungen zu finanzieren.

13. Interpellation urgente Bernd Kalbermatten, CVPO, Olivier Imboden, CVPO, Charlotte Salzmann-Briand, CVPO et Mischa Imboden, CVPO: Campagne d'information sur le vote par correspondance **2021.11.399**

Dringliche Interpellation Bernd Kalbermatten, CVPO, Olivier Imboden, CVPO, Charlotte Salzmann-Briand, CVPO und Mischa Imboden, CVPO: Informationskampagne briefliche Abstimmung **2021.11.399**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Die Urheber der dringenden Interpellation verlangen Präzisierungen zur Informationskampagne betreffend die persönlichen selbstklebenden Etiketten, welche für die briefliche Stimmabgabe benötigt werden. Die Frage ist, ob diese Kampagne dazu beitragen kann, die Zahl der ungültigen Stimmzettel zu verringern und die Stimmbeteiligung zu erhöhen.

1. Welchem Budget respektive welcher Dienststelle wird die Kampagne belastet?

Die Kosten der Kampagne gehen zulasten des Budgets der Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten (DIKA) und jenem der Stabseinheit des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport).

2. Mit welchen Kosten ist für diese Kampagne zu rechnen?

Der Betrag von 29'000 Franken (Kampagne in den Walliser Medien) wird von der DIKA übernommen.

Der Betrag von 8'000 Franken (Kampagne in den sozialen Medien) wird von der Stabseinheit des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport übernommen.

3. Welche konkreten Massnahmen werden in der Kampagne umgesetzt? 4. Was für Aktionen sind geplant?

Die Kampagne läuft seit dem 2. November 2021 in den Walliser Medien (Kanal9, Canal9, Walliser Bote, Le Nouvelliste, RRO, Rhône FM, Radio Chablais). Parallel dazu wurde die Kampagne in den sozialen Medien lanciert, um ein breiteres Publikum zu erreichen (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn). Sämtliche Gemeindepräsidentinnen und Gemeindepräsidenten wurden am 4. November 2021 per E-Mail gebeten, die Kampagne auf ihren jeweiligen Websites zu verbreiten (Videos und Abbildungen). Diese Kampagne endet am 24. November 2021.

5. Warum wurden den Gemeinden die Informationsflyer nicht zur Verfügung gestellt, sodass diese Flyer zusammen mit dem Stimmmaterial hätten verschickt werden können und den Gemeinden keine zusätzlichen Druckkosten anfallen?

Am 17. August 2021 hat die DIKA sämtlichen Gemeinden ein von ihr verfasstes Muster-Informationsschreiben für die Stimmberechtigten zukommen lassen. Dieses Blatt im A5-Format erinnerte an die wesentlichen Regeln, die von den Stimmberechtigten eingehalten werden müssen, um gültig abzustimmen. Die Gemeinden wurden gebeten, diese Information anzupassen oder zu vervollständigen und dem Stimmmaterial, welches den Stimmberechtigten zugestellt wird, beizulegen. Anfang Oktober 2021 hat die DIKA den Gemeinden erneut diese Musterinformation zugestellt. Dies vorausgeschickt, wurde es als nicht sinnvoll erachtet, im Rahmen dieser Kampagne ein weiteres Dokument zu erstellen, um Doppelspurigkeiten und zusätzliche Kosten zu vermeiden.

Zudem haben die Gemeinden ein A4-Plakat dieser Kampagne zum Ausdrucken erhalten, um dieses an als geeignet erachteten Orten in ihren jeweiligen Gemeindeverwaltungen anzuschlagen.

6. Welche Auswertungen werden im Anschluss an die Kampagne gemacht?

Es wird am Tag nach der Abstimmung, am 29. November 2021, eine Analyse durchgeführt. Dabei soll erörtert werden, ob sich die Zahl der ungültigen Stimmzettel verringert hat und ob die Stimmbeteiligung zugenommen hat (wobei die Erhöhung der Stimmbeteiligung nicht das Hauptziel dieser Kampagne war). Die Analyse wird pro Gemeinde, pro Region und auf kantonaler Ebene erfolgen. Interessanterweise gibt es in vielen Fällen einen Zusammenhang zwischen dem von der Gemeinde getätigten Engagement in die Information der Bevölkerung und der Anzahl der ungültigen Stimmzettel.

7. Warum kann die Informationskampagne der Homepage des Kantons Wallis nirgends entnommen werden? So sind beispielsweise keine Informationen unter den News oder auch unter Abstimmungen / Wahlen zu finden?

Die Informationskampagne ist seit anfangs November auf der Homepage des Kantons Wallis unter der Rubrik «Zoom – briefliche Stimmabgabe» verfügbar.

Zudem ist anzumerken, dass die Website des Kantons seit August 2021 die neuen Modalitäten der brieflichen Stimmabgabe detailliert darstellt sowie umfassende Informationen zu diesem Thema enthält.

Kurz zusammengefasst: abstimmen – aufkleben und unterschreiben!

14. Interpellation urgente CVPO, par Aron Pfammatter: Réorganisation de l'APEA et tribunal des affaires familiales: à quoi ressemble l'avenir? **2021.11.409**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Aron Pfammatter: Reorganisation der KESB und Familiengericht – Wie weiter? **2021.11.409**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Als Reaktion auf mehrere parlamentarische Vorstösse fand der Gesetzesvorentwurf, der im Herbst 2019 in die Vernehmlassung geschickt wurde, ein positives Echo auf das Vorhaben, die Kindes- und Erwachsenenschutzbehörden (KESB) zu professionalisieren.

Am 17. Dezember 2020 hat der Grosse Rat die Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (EGZGB) angenommen. Diese Änderung ermöglicht die Kantonalisierung der KESB. Durch diese Änderung wird die Betreuung von Minderjährigen und Erwachsenen unter Schutzmassnahmen weiter verbessert und sie erlaubt, den Erwartungen und Bedürfnissen dieser Personen, ihrer Familien und Angehörigen wirksam und schnell gerecht zu werden. Am 22. September 2021 hat der Staatsrat das Inkrafttreten dieser Änderung auf den 1. Januar 2023 festgesetzt. Ab diesem Datum werden 9 kantonale Verwaltungsbehörden die 20 derzeitigen kommunalen/interkommunalen KESB ersetzen. Sie werden aus einem juristischen Präsidium und Mitgliedern mit interdisziplinären Fachkenntnissen bestehen. Sie werden administrativ dem für die Sicherheit zuständigen Departement angegliedert und unterstehen der organisatorischen und administrativen Aufsicht des Rechtsdienstes für Sicherheit und Justiz.

Ende Oktober und Anfang November 2021 wurden in den drei Verfassungsregionen Informationsveranstaltungen für die Präfekten, Gemeinden und Präsidentinnen und Präsidenten der KESB abgehalten. Eine Zusammenstellung der häufig gestellten Fragen und deren Antworten und eine E-Mail-Adresse für berechtigte Fragen der KESB und der betroffenen Gemeinden wurde auf der Website des Rechtsdienstes für Sicherheit und Justiz eingerichtet. Auf diese Weise konnten bereits zahlreiche Fragen im Zusammenhang mit den Personalressourcen der kommunalen KESB beantwortet und die nächsten Schritte im Zusammenhang mit der Kantonalisierung dieser Behörden dargelegt werden. Die Bedenken der Teilnehmer konnten dadurch weitgehend ausgeräumt werden.

In ihrem Bericht vom 23. Juni 2021 zum Vorentwurf der Verfassung für die erste Lesung hält die Kommission 9 des Verfassungsrats fest, welche sich mit der Thematik der Justizbehörden befasst, dass das Familiengericht, das dem Kreisgericht angegliedert wird, für die Beurteilung aller Fragen im Zusammenhang mit dem Personen-, Familien- und Erbrecht zuständig sein wird. Es wird insbesondere die derzeitige KESB ersetzen. Änderungsvorschläge, darunter die Abschaffung des Familiengerichts, wurden eingereicht und werden in der Plenarsitzung am 23. November 2021 behandelt.

In diesem besonderen Kontext und unter Wahrung der jeweiligen Zuständigkeiten der einzelnen Behörden setzt der Staatsrat seine Arbeiten im Zusammenhang mit dem im Dezember 2020 vom Grossen Rat verabschiedeten Gesetz fort, indem er die Tätigkeit des Verfassungsrats genau verfolgt. Er wird die Debatten der ersten Lesung des Verfassungsrats zum Verfassungsentwurf aufmerksam verfolgen. Er wird die Zweckmässigkeit der derzeitigen Reform der KESB auf der Grundlage der vom Verfassungsrat getroffenen Entscheide vertieft untersuchen, im Wissen, dass es im Falle einer Bestätigung der Einführung des Familiengerichts nicht im allgemeinen Interesse wäre, weiter auf eine Kantonalisierung hinzuarbeiten, die parallel zur Abstimmung über die Verfassung in Kraft treten würde. Er wird dieses Ergebnis den Betroffenen mitteilen, um die mit den Veränderungen unweigerlich verbundenen Unsicherheiten zu vermeiden, unabhängig davon, ob die KESB als kantonale Verwaltungsbehörden oder als Familiengerichte organisiert sein werden.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

15. Postulat urgent Malvine Moulin, PDCVr, Stève Delasoie, PLR/FDP, Marceline Gemmet, CVPO et Jean-Michel Savioz, PLR/FDP: Soyons dignes de notre canton touristique **2021.11.378**

Dringliches Postulat Malvine Moulin, PDCVr, Stève Delasoie, PLR/FDP, Marceline Gemmet, CVPO und Jean-Michel Savioz, PLR/FDP: Tourismusfreundlicher Umgang mit dem Covid-Zertifikat **2021.11.378**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Staatsrat Darbellay wird später eintreffen. Sein Vertreter Staatsrat Favre ist nicht anwesend. Da ich der Vertreter von Staatsrat Favre bin, werde ich hier auch das Departement von Herrn Darbellay vertreten. Ich war es ja gestern gewohnt, alleine hier zu sein...

La Confédération a mis en place une plateforme nationale de demandes pour le certificat Covid depuis le 19 octobre dernier. Pour chaque demande d'un résident étranger dont le certificat n'est pas reconnu en Suisse, des frais administratifs se montant à 30 francs sont systématiquement facturés par la Confédération.

Si le Conseil d'Etat partage les regrets des postulants concernant la facturation de ces coûts à certains hôtes de notre pays, il n'entend ni prendre en charge ces frais, ni les compenser par des bons.

Tout d'abord, il est important de préciser que cette demande de certificat en ligne d'une part s'applique bien à l'ensemble de la Suisse, d'autre part ne concerne pas les hôtes provenant de pays de l'Union européenne, de l'AELE, de l'espace Schengen et du Royaume-Uni, ce qui limite déjà fortement le nombre d'hôtes concernés.

Ensuite, toute demande déposée par un hôte est traitée via la plateforme informatique fédérale indépendamment du lieu de séjour en Suisse de l'hôte. Ainsi, il n'est pas possible au travers de cette plateforme d'identifier les hôtes qui séjourneraient en Valais. Certes le lieu de la première nuit en Suisse doit être indiqué, mais celui-ci peut très bien être modifié ultérieurement, avec pour conséquence l'émission aux frais du canton de certificats à l'intention de nombreux hôtes n'y séjournant pas. C'est pourquoi le Conseil d'Etat est d'avis qu'une telle mesure ne peut hélas être envisagée qu'au niveau fédéral.

Finalement, nous observons qu'un mois après la mise en place de la plateforme, le canton du Valais a délivré plus de 2'000 certificats par ce biais sans que cela pose de problème. Force est donc de constater que cette facturation de 30 francs ne constitue pas un frein à la venue de ces personnes en Valais et n'impacte pas les décisions de voyage des personnes concernées. Nous doutons fortement de l'impact réel et de l'utilité d'une telle mesure.

Au vu de ce qui précède, nous proposons donc le rejet du postulat urgent.

Der Präsident

Der Staatsrat lehnt dieses Postulat ab.

Delasoie Stève, député, PLR/FDP

Certains diront que c'est impossible ou encore trop cher, je leur dirai que le canton l'a déjà fait l'an passé. Le Valais a mis sur pied, l'an passé, un système de bons novateur,

distribuant via les hôteliers des bons de 100 francs et plus tard également, par les résidences secondaires, ce qui a très bien marché. Bravo et encore merci à tous ceux qui ont participé à cette action innovante et qui a profité à l'économie locale. C'est donc possible avec les acteurs du terrain de mettre un système identique en place.

Je rappellerai également que pour tout hôte qui séjourne dans des hôtels ou dans des résidences secondaires, il est important et il est même obligatoire de devoir s'enregistrer. A l'enregistrement, il est facile de voir si une personne venant d'un pays hors Union européenne est arrivée chez nous et donc de leur proposer des bons, par exemple, de 30 francs dans notre économie locale.

Le Valais a également été et on l'a entendu toute la semaine, non seulement un exemple pour la Confédération à plusieurs reprises, mais surtout plus généreux que celle-ci. Quand il y a eu des incohérences au niveau suisse, le Valais a toujours été là. Je citerai ici la culture, les indépendants et la restauration, pour ne citer qu'eux. Le message du Valais a souvent trouvé oreille positive à Berne et des injustices ont été gommées par l'exemple.

Trop cher, nous ne le croyons pas; c'est plutôt un excellent message que l'on envoie aux personnes au-delà de la communauté européenne, un «bienvenue dans notre région».

A l'heure où l'on dépense des millions pour vendre notre canton à travers le monde, nous avons une belle carte à jouer en prenant une décision positive qui renforcera ce message. Nul doute que d'autres cantons nous emboîteront le pas et peut-être la Confédération elle-même.

Il y a un dernier moyen pour que cela ne nous coûte absolument rien, tout en ayant fait passer un bon message. On a dans nos partis, nos régions, notre canton des conseillers nationaux et aux Etats et même une conseillère fédérale. On peut leur transmettre que cette situation est injuste et qu'elle nuit à notre tourisme déjà très touché.

J'ai bon espoir qu'avec une unité à tous les étages, la Confédération revienne en arrière et accorde la gratuité pour ces pass extra-européens lors de la session de décembre.

Merci de soutenir ce postulat.

Savioz Jean-Michel, député, PLR/FDP

Effectivement, depuis le 19 octobre dernier, la Confédération veut «faciliter la vie aux touristes qui entrent en Suisse, mais également aux Suisses de l'étranger qui prévoient de passer leurs vacances au pays». Mais ils doivent s'acquitter en espèces sonnantes et trébuchantes et anticiper leur venue d'au moins une dizaine de jours. Une tracasserie bureaucratique et administrative supplémentaire pour nos futurs hôtes et vacanciers qui sont tous vaccinés hors de l'Union européenne.

Nous nous inquiétons de cet émolument au même titre que les milieux touristiques et économiques. Aucun des pays voisins ne fait payer la délivrance de ces pass sanitaires. Ces frais représentent un obstacle que les autres pays voisins n'ont pas.

La saison hivernale et touristique qui s'approche est au centre de cet épineux problème. L'an dernier, la concurrence se faisait moins rude, car les stations françaises voisines étaient fermées. Or, elles ne le seront pas en 2021. La France ne s'y est pas trompée et ne fera pas payer ces certificats, justement pour se positionner dans la lutte et également pour attirer les touristes et des familles extra-européens.

Chères et chers collègues, par ce postulat urgent que je vous invite à soutenir, donnons un signal au niveau fédéral, mais également à notre tourisme et à l'économie de notre canton.

Merci de votre attention.

Nendaz Sébastien, député-suppléant, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance avec attention du postulat urgent intitulé: «Soyons dignes de notre canton touristique».

Depuis le début de la crise, notre groupe a toujours soutenu les secteurs d'activité touchés et les citoyens qui ont souffert. Naturellement, nous allons continuer à le faire avec la même cohérence et sur les éventuels besoins à l'avenir.

Chacun d'entre nous est, à ce jour, informé des conditions de voyage. En effet, si nous souhaitons partir en vacances hors de nos frontières, nous devons consulter la documentation ad hoc et nous conformer aux exigences du pays visité. C'est un fait. Les conditions d'entrée sur notre sol sont fixées par la Confédération sur la base d'expertises de professionnels et les conditions d'entrée sur le sol étranger sont fixées par le pays en question sur la base, là aussi, de sa propre situation et d'expertises professionnelles.

Contrairement à ce que nous laissent croire les postulants, il n'y a pas, dans la gestion de cette crise, de pratique internationale.

Notre groupe entend et comprend que les tracas administratifs engendrés par l'obligation de transformation d'un certificat étranger en un certificat compatible en Suisse soient désagréables. Mais notre groupe sait aussi que c'est le prix à payer pour garantir la sécurité tant de la population valaisanne que de nos hôtes.

En revanche, nous ne pouvons pas envisager l'indécence de la prise en charge des coûts liés à cette transformation par le contribuable valaisan. Il est pour nous clair qu'un citoyen ou une famille de citoyens provenant d'un pays hors Union européenne, AELE ou de Grande-Bretagne qui a financièrement les moyens de s'offrir une semaine ou plus de vacances dans nos belles régions, est à même de rajouter 30 francs sur le prix de son séjour pour s'assurer d'une sécurité sanitaire.

«Chères et chers collègues, le contexte actuel renforce le besoin d'un signal positif envers nos hôtes et propriétaires étrangers qui sont et restent les bienvenus en Valais.» Voilà comment se conclut ce postulat. Dès la dernière saison d'hiver et cela vient d'être dit par notre collègue Delasoie, notre canton a envoyé un signal positif envers nos hôtes en gardant nos remontées mécaniques ouvertes, par exemple. Notre canton a envoyé un signal positif envers les propriétaires étrangers aussi, grâce à diverses actions que nous avons déjà financées.

En conclusion, tous les touristes qui le souhaitent restent les bienvenus en Valais, en suivant naturellement les obligations et recommandations de la Confédération en matière de protection sanitaire. Nous sommes d'ailleurs du même avis que le Conseil d'Etat: nous doutons fortement de l'impact direct de cette mesure sur le tourisme valaisan. Comme précisé aussi, il me reste à rajouter que nous avons tous des contacts à Berne pour faire changer cet état de fait.

Pour ces raisons, notre groupe ne soutiendra pas ce postulat et vous invite, vous aussi, à le refuser.

Merci.

Moulin Malvine, députée, PDCVr

Au nom de mes cosignataires et à titre individuel, je remercie le Conseil d'Etat pour ses clarifications et vous tous pour vous être intéressés à cette préoccupation en ce début de saison d'hiver pas vraiment moins compliquée que l'année passée.

Toutefois, nous désirons défendre notre proposition et demandons de voter sur le postulat que nous aurions d'ailleurs aussi pu intituler «Ne restons pas les bras croisés!» Car les acteurs touristiques de notre canton vous le diront, même si les réservations en provenance des marchés de proximité sont plutôt encourageantes, c'est une aberration internationale de taxer une transformation de certificat de nos clients hors Union européenne et Grande-Bretagne attestant d'une vaccination reconnue par l'OFSP, simplement parce qu'on veut qu'il porte une croix suisse, alors que le principe des certificats sanitaires est la gratuité où que l'on aille.

C'est totalement contraire à la nouvelle stratégie touristique 2022-2026 du Conseil fédéral pour relancer le tourisme, visant dixit à contribuer à un cadre réglementaire favorable

et à systématiser la coopération internationale ou comme le disent nos amis haut-valaisans, c'est une mesure qui n'est pas «zielführend», c'est-à-dire qui n'amène pas au but recherché.

Sans vouloir répéter l'argumentaire en détail dont vous avez pu prendre connaissance, sachez que cet autogoal administratif inéquitable a été partagé aussi bien avec le groupe tourisme du Grand Conseil qu'avec la Task force du canton il y a plusieurs semaines, sans aboutir à des réponses satisfaisantes.

Saisissons l'occasion pour transformer une mesure bureaucratique en un message de bienvenue qui pourrait être réinvesti dans nos entreprises locales et reconnu au-delà du cercle des bénéficiaires effectifs. Faisons-le au nom de l'ensemble de nos régions et villages que nos visiteurs internationaux ont adopté depuis le début de la pandémie. Il en va plus d'un signal fort dans le paysage touristique alpin que d'une compensation financière.

Il faut savoir que l'hiver dernier, des conditions favorables ont permis de sauver la saison. Si ce n'est pas le cas cet hiver, les clients partiront dans nos pays voisins qui ne les exacerberont pas avec de telles tracasseries.

Comme l'a dit mon collègue Stève Delasoie, quand en 2021 le canton peut, avec Valais/Wallis Promotion, récompenser l'ensemble des 67'000 propriétaires de résidences secondaires pour leur fidélité envers le Valais malgré le contexte sanitaire, nous pourrions aussi, en 2022, montrer à nos hôtes étrangers qu'ils sont et restent les bienvenus et peut-être que d'autres cantons de Suisse vont nous suivre.

Pour terminer, nous comprenons celles et ceux d'entre vous qui se soucient davantage des personnes dans le besoin que de nos touristes, mais il est discriminatoire de traiter nos visiteurs étrangers de la sorte et indirectement d'en faire subir les conséquences à nos prestataires des secteurs touristiques, sportifs et culturels.

Je vous remercie de soutenir ce postulat qui, vous l'aurez compris, se veut positif pour l'image de notre canton, positif pour la stimulation de notre économie locale et positif pour la défense de notre tradition d'accueil et de convivialité.

Fière du Valais, berceau du tourisme alpin, je vous remercie pour votre attention.

Perroud Bruno, député, UDC

Je parle à titre personnel.

Ce Grand Conseil vient de voter, il y a quelques instants, des mesures de contrainte pour entrer au sein de ce Parlement. Nous nous rendons compte qu'avec ces mesures de contrainte, on arrive à faire émerger des nouveaux coûts, des nouvelles difficultés pour accéder à tels endroits. On le découvre maintenant, sous un autre angle, dans un aspect touristique, que des contraintes qui sont fixées par la Confédération vont pénaliser notre économie.

Le meilleur moyen pour éviter de pénaliser l'économie est d'éviter les contraintes! Tout simplement! Donc je voterai non à ce postulat.

Merci.

Burgener Melanie, Suppléantin, CSPO

Für die CSPO ist der Tourismus ein wichtiger Motor in unserem Kanton. Wir wollen und sollen die Gäste bei uns willkommen heissen.

Wir unterstützen dieses Postulat.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 2021.11.378 / Dringliches Postulat 2021.11.378

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 85 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 39 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie unterstützen dieses Postulat, und es wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Wir kommen jetzt zur obligatorischen Pause von 15 Minuten. Ich bitte, die Fenster zu öffnen und den Saal durchzulüften.

(...)

16. Postulat urgent Christian Rieder, CVPO et Marcel Bayard, PDCVr: Maintenir plutôt que stopper les contributions à fonds perdu pour le développement d'itinéraires de vélo et de VTT **2021.11.398**

Dringliches Postulat Christian Rieder, CVPO und Marcel Bayard, PDCVr: Aufrechterhalten statt stoppen von A-fonds-perdu-Beiträgen für die Entwicklung von Velo- und Bikeweg **2021.11.398**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Das Postulat fordert die Ernennung von Kontaktpersonen bei der Kantonsverwaltung, welche die Planung, Homologierung und Umsetzung von Velo- und Bikewegen dienststellenübergreifend koordinieren und den lokalen Projektträgern zur Verfügung stehen. Darüber hinaus werden für die Entwicklung von Velo- und Bikewegen A-fonds-perdu-Mittel ab 2022 gefordert.

Bei der Homologation von Routen müssen die verschiedenen massgebenden Gesetzgebungen in vielen Bereichen beachtet werden, was ein hohes Mass an Koordination und vielfach auch eine Interessensabwägung notwendig machen. Der Staatsrat hat deshalb bereits am 23. Oktober 2019 zwei verschiedene Gremien auf strategischer und operativer Ebene mit Vertretern der Kantonsverwaltung, Walliser Tourismuskammer, Valais/Wallis Promotion, RW Oberwallis AG, Antenne des régions du Valais romand, Walliser Gemeindeverband, Walliser Velovereinigung und Valrando eingesetzt, welche die Planung und Homologation von Bikewegen im Wallis begleiten und vorantreiben. Durch den departementsübergreifenden Einbezug aller betroffenen Dienststellen ist die geforderte dienststellenübergreifende Koordination sichergestellt.

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass der Prozess der Planung, Homologierung und Umsetzung von Velo- und Bikewegen langwierig und mühsam ist und wird seine Dienststellen beauftragen, alle möglichen Wege der Verbesserung zu untersuchen, und auch dem Wunsch der Postulanten nachzukommen, den Gemeinden einen Platz in den Überlegungen

einzuräumen, indem ein Vertreter der Gemeinden in das *comité de pilotage*, die Projektgruppe ernannt wird.

Zur Finanzierung ist zu betonen, dass es der Neuen Regionalpolitik (NRP) untersagt ist A-fonds-perdu-Beiträge an Investitionen zu sprechen. Es wurde deshalb mit der NRP während den letzten Jahren nicht der Bau von Velo- und Bikewegen unterstützt, sondern im Sinne einer Anschubfinanzierung die Etablierung von Wertschöpfungsketten mit einem einmaligen A-fonds-perdu-Beitrag von 150'000 Franken pro Destination.

Die Gelder der NRP basieren auf einer Programmvereinbarung zwischen Bund und Kanton und können nicht beliebig in Projekte investiert werden. Aus diesem Grund obliegt es dem Grossen Rat anlässlich der Budgetdiskussionen, die notwendigen Entscheide zu treffen, um den betroffenen Dienststellen ein zusätzliches Budget für die Unterstützung von Velo- und Bikewegen zur Verfügung zu stellen.

Es wird die Annahme des dringlichen Postulats im Sinne der Antwort empfohlen.

Der Präsident

Die Postulanten sind mit der Antwort zufrieden. Somit wird das Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

17. Postulat urgent Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO et Andrea Amherd-Burgener, CVPO: Etendre les tests Covid répétés aux écoles primaires **2021.11.415**

Dringliches Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, CSPO und Andrea Amherd-Burgener, CVPO: Ausweitung von repetitiven Corona-Tests auf Primarschulstufe **2021.11.415**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Die Dienststelle für Unterrichtswesen hat in enger Zusammenarbeit mit dem Kantonsarztamt einen Schutzplan entwickelt, dessen Hauptziel es ist, ein fast normales Schuljahr ohne Schutzmasken zu ermöglichen. So hat es sein Dispositiv nach den drei Stufen, für die es zuständig ist, angepasst:

– In den Mittelschulen und Gymnasien wurde dem Covid-Zertifikat der Vorzug gegeben.

– In den Orientierungsschulen wurden die repetitiven Pooltests eingeführt. Derzeit werden sie je nach Situation in den einzelnen Schulen weitergeführt oder nach und nach gestoppt.

– In der Primarschule werden ab dem zweiten positiven Fall gezielte Tests der ganzen Klasse durch die Gesundheitsförderung Wallis durchgeführt. Bei diesen Tests werden auch die asymptomatischen Fälle bei den Kindern erkannt.

Diese Strategie hat sich gut bewährt. Die Organisation repetitiver Pooltests ist eine logistische Herausforderung. Jede Woche 10'000 Personen zu testen, erfordert eine umfangreiche Planung und setzte die Direktionen, die Post, die Apotheken und die Labors

unter Druck. Sich vorzustellen, wöchentliche Tests für fast 30'000 weitere Personen durchzuführen, ist logistisch nicht machbar.

Die in den Primarschulen (und in den Orientierungsschulen, sobald sie die systematischen Pooltests einstellen) geltende Praxis besteht in einer aktiven Überwachung mit sofortiger Intervention, sobald in einer Klasse innerhalb von 10 Tagen 2 Fälle nachgewiesen werden. Die Schüler dieser Klasse werden dann in kurzen Abständen viermal getestet. Dieser Ansatz ermöglicht es, positiv getestete Kinder schnell zu isolieren und die Übertragungsketten zu unterbrechen.

Es wird deshalb die Ablehnung des dringlichen Postulats empfohlen.

Der Präsident

Das Postulat wird vom Staatsrat zur Ablehnung empfohlen.

Es gibt Wortmeldungen.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, CVPO

Nun, die Situation ist wohl allen bekannt. Darum fordern die beiden Initiantinnen, Frau Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen und ich, beide Mütter von 3 – bis auf eine Ausnahme – Kindern in Primarschulen und entsprechend aus einer Innenperspektive mit dem Problemfeld vertraut, aus folgenden Gründen diese Ausweitung von Tests:

- zum Schutz der jüngeren Generation, welche bereits stark in diese Pandemie in Mitleidenschaft gezogen wurde,
- zur Entlastung vor allem von erwerbstätigen Eltern, die teils bereits mehrfach wiederholt Quarantäne absolvieren mussten und mit immer wieder selbst zu organisierenden Individualtestungen ihrer Kinder erhebliche Umtriebe hatten,
- zum Schutz der mit den Familien verbundenen vulnerablen Personen mit nachlassendem Impfschutz,
- zur raschen und effizienten Eindämmung des Infektionsgeschehens, da jüngere Kinder aufgrund fehlender Impfmöglichkeit mittlerweile zu den Treibern der Pandemie gehören
- und nicht zuletzt zum Schutz der Gesundheit gegenüber den Lehrpersonen.

Durch präventives, gezieltes und repetitives Testen an Schulen können asymptomatische Fälle erkannt und Infektionsketten unterbrochen werden. Dieses Testen ist vor allem eine temporäre und situative Massnahme für vor allem stark betroffene Schulzentren. Unterstützen wir die Schulen in dieser schwierigen Situation.

Nun, lieber Parlament, es stellt sich doch hier die Frage: Testen wir oder testen wir nicht? Wenn wir hier dieses Postulat ablehnen, müssen wir uns über den Sinn des Testes einige Gedanken machen.

Die Oberwalliser C-Parteien empfehlen dieses Postulat zur Annahme, damit wir nach dem Verzicht und den grossen familiären Einschränkungen des vergangenen Jahres Weihnachten wieder mit unseren Liebsten feiern können.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Auch die CSPO ist nicht zufrieden mit der Antwort des Staatsrats. Wenn sie sagen, dass viele Leute unter Druck stehen und dass eine Herausforderung ist, genau dann bin ich für positive Motivierung. Wir können reagieren, Herausforderungen muss man annehmen. Auf allen Schulebenen, Gemeinden – alle sind unter Druck, und dann soll auch die Verwaltung unter Druck zeigen, dass sie die Arbeit lösen kann von dieser Seite.

Gegenwärtig explodieren die positiven Fälle an vielen Schulen, vor allem kenne ich das aus dem Oberwallis. Hier gilt es zu reagieren. Eine Problematik, wo auch erscheint, ist immer, wenn wir 2 Fälle in der Schule haben, dann wird die ganze Klasse getestet, die Schüler

dieser Klasse bleiben aber im Unterricht. Und meistens genau an dem Tag infizieren sich viele Schüler, und erst am Abend kommt dann die Nachricht, wer ist positiv – wer ist negativ, und die Negativen kommen wieder. Wir haben mehrere Fälle an Schulen, wenn wir einen Test machen, und die Schüler sitzen am Montag oder am Dienstag noch 7 Lektionen nebeneinander, genau da infizieren sich die.

Wir haben auch das Gefühl, wenn wir merken, dass sämtliche Zahlen nach oben gehen, lohnt es sich – wie es in diesem Postulat gefordert wird – zu prüfen, ob man nicht auch auf der Primarschule Pools einsetzen könnte

Aus dem Grund bitten wir Sie, dieses dringliche Postulat zu unterstützen.

Ich danke.

Theiler Maud, députée, PS/GC

Une gestion de la crise réfléchie et une concertation de l'ensemble des départements, les ingrédients nécessaires pour gérer cette période délicate.

Depuis maintenant presque 2 ans, cette crise sanitaire nécessite un suivi de tous les instants pour prendre des décisions adaptées à une situation sanitaire qui ne cesse d'évoluer. Nous observerons avec satisfaction une excellente cohésion au sein même du Conseil d'Etat, chaque décision étant prise après consultation de tous les départements concernés.

Pour les écoles primaires, nous soutenons donc la procédure mise en place par le Conseil d'Etat.

Pour ces raisons, le groupe PS/GC refusera ce postulat. Cependant, nous souhaiterions avoir un état des lieux des contaminations dans les écoles primaires.

Merci pour votre attention.

Perroud Bruno, député, UDC

En lisant la conclusion de ce postulat, il est bien dit qu'on demande au département d'examiner l'extension de la stratégie de tests par pooling aux écoles publiques primaires dans le but d'améliorer la protection des enfants et de leurs proches, donc et de leurs proches qui ont déjà été beaucoup affectés par la pandémie.

J'ai une question qui me vient à l'esprit... Dans la tête des initiateurs de ce postulat, où est la limite de «leurs proches»? C'est les frères et sœurs, papa/maman, les grands-parents? Est-ce que c'est aussi les profs, tout le monde en fait?

Juste pour que je comprenne aussi cette démarche.

Merci pour votre réponse.

Contat Pierre, député, UDC

Je m'adresse donc aux initiants. Vous parlez des risques qui peuvent arriver dans les écoles primaires. On sait très bien que les enfants, les écoles primaires, ne sont pas un groupe à risque. Et vous parlez de transmission. Alors, ça ne vous gêne pas que dans les transports publics, on se mette tous les uns sur les autres, finalement, dans toutes les manifestations, les spectacles, etc., la même chose... Mais finalement, c'est les enfants qui vont transmettre... Un petit peu de cohérence, s'il vous plaît!

Certes, les enfants peuvent éventuellement transmettre, mais on ne va pas commencer à leur mettre des pressions psychologiques finalement. Vous pouvez vous adresser et je suis en permanence en contact avec des médecins et des psychologues, c'est terrible au niveau des enfants, ce qui se passe aujourd'hui déjà dans les écoles primaires, au niveau des pressions psychologiques et vous voulez encore accentuer ça en faisant des tests systématiques? C'est de la folie!

Merci.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, CVPO

Also zuerst zur ersten Frage, wo ich Stellung nehmen möchte, sind natürlich die Familienangehörigen. Hier ist eine Schranke zu setzen, sicher nicht, dass das über Hobbies und so weiter und sofort geht.

Das Zweite ist, ich bin selber Lehrperson und Mutter und darum nehme ich hier Stellung für Familien und Kinder. Ich weiss, dass es in der OS sehr gut funktioniert, und dieses Instrument könnte man doch wirklich situativ in schwerwiegenden Fällen, also in Zentren, wo die Fallzahlen stark steigen, doch auch anwenden.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Ich würde gerne Grossrat Pierre Contat von der UDC auf seine Moralpredigt eine Antwort geben.

Wir Lehrer sind an der Schule ebenfalls täglich dort konfrontiert. Die Zahlen sind am Explodieren in der Primarschule. Wenn Sie von Bustransporten sprechen, die Schüler haben da alle Masken an. Wir mischen nie mehr als 2 Klassen. Also Sie können sich ruhig wieder setzen und gemütlich ausschneifen... Die Zahlen, die wir gelegentlich haben, die sind erschreckend.

Was wir von der CSPO zusammen mit der CVPO wollen, wir wollen die Situation beruhigen, wir wollen die Eltern beruhigen. Unsere Schüler haben die Nase voll, zum zweiten und zum dritten Mal in die Quarantäne zu müssen, weil der Bruder, die Schwester oder der Fussballkollege positiv angesteckt ist.

Danke!

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Ici encore, le mieux est l'ennemi du bien! De vouloir introduire des tests et de les étendre à l'école primaire, c'est une mesure qui, à notre sens, ne doit pas être.

Avec le Service de l'enseignement, les autorités sanitaires, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture avec le médecin cantonal, on a travaillé en étroite collaboration et on travaille bien depuis le début de cette crise. Moi, je vous demande de faire confiance à ces spécialistes et à ces professionnels. Si vous voulez vous mêler de tout, vous pouvez venir! Et puis, chaque jour on prend des mesures, on peut aller encore beaucoup plus loin.

Je me souviens, pendant la pire situation, il y a à peu près une année où le président des pédiatres suisses a dit: «Laissez les enfants tranquilles, lâchez-leur un peu la grappe!» Et c'est toujours comme ça, c'est une évidence scientifique et personne n'a, en tout cas, démontré le contraire pour l'instant, les enfants peuvent être vecteurs, ils peuvent être transmetteurs, mais ils sont faiblement vecteurs et ils sont faiblement transmetteurs. Ça, c'est une réalité. C'est pour ça que lorsqu'on a lancé le système à la rentrée scolaire, on a dit: «Qu'est-ce qu'on veut?» Et les professeurs et toutes les associations de syndicats nous ont dit: «Merci et bravo! On veut éviter deux choses: les quarantaines à répétition et...»

(Le conseiller d'Etat Christophe Darbellay baisse son masque de protection sous le menton.)

«... Le port du masque, parce qu'enseigner l'allemand à quelqu'un de langue française sous un masque, ce n'est pas une évidence.» Alors, je remets le masque!

(Le conseiller d'Etat Christophe Darbellay remet en place son masque de protection.)

Donc on a décidé, là où on avait potentiellement un plus grand nombre de risques, où c'était pratiquement aussi facile à réaliser, on a décidé de faire des tests systématiques et répétitifs, des tests poolés, salivaires, où on crache dans un tube après s'être désinfecté la bouche au cycle d'orientation, parce que la taille, le nombre d'élèves, le risque lié à l'âge de ces préadolescents ou de ces adolescents nous poussaient avec des raisons médicales à le

faire. Ça a très bien marché! Mais si vous rajoutez plusieurs dizaines de milliers d'enfants avec un risque relativement faible, Konstantin Bumann, ça va être compliqué d'un point de vue logistique et pour quel résultat? C'est ça la question! On prend toujours des mesures en fonction d'un effet, pas simplement pour calmer les gens et pour faire de l'audience parce que ça, ce n'est pas de la politique, ce n'est pas une mesure responsable.

Wir sind der Meinung, das jetzige System hat sich bewährt. Wir haben seit Anfang des Schuljahres keine Quarantäne gehabt von ganz Klassen. Wir haben ein System auch gestellt, wo wir ab 2 positiven Fällen in einer Klasse, die ganze Klasse testen. Das haben wir leider, weil die Zahlen steigen, das ist klar, in 12 Schulen diese Woche machen müssen. Und nachher machen wir Tests von diesen Klassen nach 4 Tagen, nach 11 Tagen und nach 18 Tagen, damit wir sicher sind, dass die Situation im Griff ist und dass wir nicht die ganze Kasse in die Quarantäne schicken. Das ist einfach, und das haben wir nicht so «Handgelenk mal Pi» gemacht, sondern das haben wir mit Ärzten gemacht. Hätte nicht Herr Sébastien Fanti interveniert in der Presse Ende August, hätten wir dieses Theater gar nicht gehabt. Das ist der zweite Virus gewesen...

Und wir haben diese Situation gehabt. Und jetzt, was ist passiert? Sogar der Kanton Zürich ist uns gefolgt. Die meisten Westschweizer Kantone sind uns gefolgt. Sie hatten nicht diesen Mut am Anfang, uns zu folgen. Aber jetzt haben sie das gemacht, weil sie haben eingesehen, das System hat sich bewährt, es ist verhältnismässig und funktioniert. Aber wenn die Situation sich zuspitzen würde, werde ich keine Minute zweifeln, dass ich das wieder flächendeckend mache in der OS. Weil das ist natürlich sinnvoll. Aber alle Kinder da mitzunehmen, nur um gewisse Leute zu beruhigen, das geht eigentlich nicht. Wir müssten eher sprechen über die Lehrerschaft. Das sind die Erwachsenen in die Kassen. Sehen Sie, was passiert im Kanton Schwyz? Da sind Elternorganisationen dabei und die sagen: «Ich möchte mein Kind nicht in eine Klasse schicken, wo der Lehrer nicht geimpft ist.» Und ich kann es sagen hier, wir haben keine genauen Zahlen, aber wir haben Schulzentren mit hundertprozentiger Impfquote – sagen wir Savièse –, und wir haben andere Schulzentren wahrscheinlich mit sehr, sehr tiefen, himmeltraurigen Impfquoten. Und das ist ein Problem. Wir haben das System auf Vertrauen und nicht auf Polizeirecht gesetzt, und ich hoffe, wir können das weiterhin machen. Aber dort ist eher ein Diskussionspunkt, aber nicht bei den kleinen Kindern bitte.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 2021.11.415 / Dringliches Postulat 2021.11.415

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 102 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie lehnen dieses Postulat ab. Es wird somit abgeschrieben.

Wir ändern das Thema. Es ist bereits 11 Uhr 10. Wir kommen zur Fragestunde.

18. Heure des questions
 Fragestunde

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

2021.11.411 QUESTION CVPO, par Evelyne Pfammatter et Marcel Zenhäusern: Gestion des «goa partys» illégales, de plus en plus nombreuses?

2021.11.411 FRAGE CVPO, durch Evelyne Pfammatter und Marcel Zenhäusern: Handhabung der zunehmenden illegalen Goa-Partys?

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Allgemein gilt es zu erwähnen, dass die Begehung einer Straftat zu Schäden führen und den Einsatz besonderer Mittel zur Bekämpfung oder Rettung erfordern kann, um den Schaden zu verringern.

Die Forderungen nach Rückerstattung der entstandenen Kosten sind im Rahmen des Strafverfahrens geltend zu machen. Es ist nicht Aufgabe des Staates, die strafrechtliche und zivilrechtliche Verantwortung des Urhebers zu übernehmen.

In Ausnahmefällen ist vorgesehen, dass sich der Staat an der Wiedergutmachung des Schadens beteiligt, z. B. bei Opfern einer direkten Verletzung der körperlichen, sexuellen oder psychischen Integrität, wie auch für Suchkosten in speziellen Fällen.

Der Staatsrat beabsichtigt nicht, das derzeitige System in diesem Bereich zu ändern. Es wurde im Übrigen 2018 im Rahmen des Projekts zur Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden festgelegt. In diesem Bereich ist eine gewisse Stabilität erforderlich.

Im vorliegenden Fall hat die Kantonspolizei sehr schnell interveniert, um die Situation zu regeln und die Goa-Party zu beenden. Die bei dieser Gelegenheit eingesetzten Kräfte sind eine nicht zu unterschätzende Unterstützung für die betroffene Gemeinde, um eine Krisensituation auf ihrem Gebiet zu bewältigen. Diese Sicherheitskosten werden ihr jedoch nicht in Rechnung gestellt, was ein wichtiger Beitrag des Kantons darstellt.

2021.11.412 QUESTION SVPO, par Christian Gasser, Diego Schmid, Daniela Pollinger et Andreas Aquilino: Une désescalade aurait-elle été possible dans l'affaire de la Walliserkanne à Zermatt?

2021.11.412 FRAGE SVPO, durch Christian Gasser, Diego Schmid, Daniela Pollinger und Andreas Aquilino: Wäre eine Deeskalation Walliserkanne Zermatt möglich gewesen?

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Am Freitag, den 29. Oktober, wurde das Restaurant Walliserkanne in Zermatt von der Polizei geschlossen, nachdem der Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport und der Vorsteher des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur einen entsprechenden Entscheid getroffen hatten. An der Tür des Lokals wurden Siegel angebracht.

Dieser Entscheid wurde nach mehreren Kontrollen und aufgrund der Feststellung getroffen, dass die Eigentümer trotz wiederholter Aufforderung und Verwarnung durch die Behörden keine Massnahmen ergriffen hatten, um die Vorschriften zur Bekämpfung von Covid-19 in ihrem Betrieb einzuhalten. In der Periode vor der Schliessung führte die Polizei 14 Kontrollen durch. Im Laufe des Jahres 2021 stellte die Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse ihrerseits den Eigentümern zwei Verwarnungen zu. Diese zeigten keine Bereitschaft, mit den Behörden zusammenzuarbeiten oder die festgestellten Missstände zu beheben.

Dieser klare und offensichtliche Wille, sich nicht an die geltenden Vorschriften zu halten, bestätigte sich, da der Restaurantbesitzer trotz der Schliessung und Versiegelung sein

Lokal wieder öffnete. Von daher lag die Zuständigkeit für die zu ergreifenden Massnahmen bei der Staatsanwaltschaft und nicht mehr beim Departementsvorsteher.

2021.11.422 QUESTION UDC, par Cyrille Fauchère: Dénonciations multiples des maîtres ramoneurs

2021.11.422 FRAGE UDC, par Cyrille Fauchère: Mängelmeldungen durch Kaminfegermeister

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

En Valais, les activités de ramonage sont régies par l'ordonnance concernant l'entretien, le nettoyage et le contrôle des installations recevant du feu ou des fumées. Selon l'article 12, le maître-ramoneur est tenu de signaler immédiatement toute défectuosité constatée par écrit à l'Office cantonal du feu qui la transmet au conseil municipal. C'est au conseil municipal ou à l'organe qu'il désigne de fixer un délai raisonnable pour la suppression des défauts.

A la réception d'un avis de défectuosité relevant d'une mise en conformité, l'OCF enregistre le cas et avise la commune, en transmettant les documents nécessaires. Pour les interdictions de faire du feu, l'OCF notifie immédiatement une décision d'interdiction de faire du feu au propriétaire concerné lorsque son installation présente un danger d'incendie ou d'explosion.

Il est donc tout à fait possible qu'un propriétaire reçoive plusieurs avis communaux pour une mise en conformité, plus particulièrement si une commune n'a pas initialement procédé à la notification avec un délai de remise en état ordonné. A l'occasion d'un passage ultérieur, un ramoneur doit, dans l'absolu et si une installation n'a toujours pas été remise en état, notifier à nouveau le suspens à l'OCF, lequel avisera l'autorité communale.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

2021.11.397 QUESTION CVPO, par Mischa Imboden: Subventionnement de bornes de recharge privées pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables

2021.11.397 FRAGE CVPO, durch Mischa Imboden: Subventionierung privater Ladestationen für Elektro- und Plug-In-Hybrid-Fahrzeugen

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Zunächst ist festzuhalten, dass es sich bei der Subventionierung beim Kauf von Elektro- oder Plug-In-Hybrid-Fahrzeugen einerseits und der Subventionierung der Installation von Ladestationen um zwei getrennte Förderprogramme handelt. Der Staatsrat wollte die beiden Verfahren bewusst trennen und die Installation von Ladestationen unabhängig von der Anschaffung eines Fahrzeugs auch unterstützen.

Wir gehen nämlich grundsätzlich davon aus, dass die Installation einer Ladestation in der Regel in den meisten Fällen gleichzeitig mit dem Kauf eines Fahrzeugs erfolgt oder zumindest den Erwerb eines solchen Fahrzeugs in absehbarer Zeit fördert.

Das Förderprogramm für Ladestationen zielt nämlich in erster Linie darauf ab, in unserem Kanton möglichst flächendeckend viele Ladestationen zu installieren. Dabei spielt es letztlich eigentlich keine Rolle, ob die Personen, welche die Ladestationen installieren, diese selber benutzen oder auch anderen zur Verfügung stellen. So gibt es beispielsweise Gewerbebetriebe, Banken, Versicherungen und Geschäfte, welche ihren Kunden

Ladestationen zur Verfügung stellen, ohne für jede einzelne Ladestation auch selber dann ein Auto zu kaufen. Zudem erstellen auch Vermieter von Gebäuden solche Ladestationen für ihre Mieter in Mietwohnungen.

Der Staatsrat ist daher der Meinung, dass diese positive Entwicklung der Installation von Ladestationen jetzt nicht gebremst werden sollte und sieht darum von einer Koppelung der beiden Förderungsprogramme ab, umso mehr, diese ja nächstes Jahr schon wieder auslaufen.

2021.11.405 QUESTION PS/GC, par Marie-Josée Reuse: Utiliser le soleil en Valais

2021.11.405 FRAGE PS/GC, durch Marie-Josée Reuse: Nutzung der Sonnenenergie im Wallis

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Les objectifs fixés dans la stratégie énergétique cantonale prévoient une forte augmentation de la production d'électricité photovoltaïque. Le Conseil d'Etat veut être exemplaire et ne pas laisser uniquement à la charge des privés et des entreprises la réalisation de ceux-ci. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a décidé de poser des installations photovoltaïques sur tous les nouveaux bâtiments de l'Administration cantonale, lorsque cela est opportun. Un montant de 10 millions de francs est mis à disposition à cet effet. Ces installations couvriraient ainsi une grande partie des besoins en électricité de l'Administration cantonale et permettraient des économies conséquentes par rapport à la situation actuelle.

Les installations photovoltaïques sont préférées aux installations solaires thermiques pour les raisons suivantes:

- Le parc des bâtiments de l'Etat est constitué en majorité de bâtiments scolaires et administratifs pour lesquels les besoins en eau chaude sanitaire sont plutôt faibles.

- Le solaire thermique avec un dimensionnement rationnel nécessite un deuxième système de production de chaleur, ce qui a une grande incidence financière.

- Il est bien plus intéressant financièrement et énergétiquement de produire de l'électricité avec le soleil et de produire l'eau chaude sanitaire avec une pompe à chaleur.

- Finalement, la maintenance d'installations thermiques est plus délicate. Il est malheureusement encore fréquent de voir des installations solaires thermiques qui ont un bilan énergétique négatif à cause des siphons thermiques mal gérés.

Le Conseil d'Etat vise donc plutôt des installations photovoltaïques, sans toutefois des installations solaires thermiques dans des cas spécifiques.

D'ailleurs, vous avez transmis ce matin postulat qui va dans la même direction. On aura donc l'occasion de vous répondre de manière encore plus profonde, plus détaillée sur cette question.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

2021.11.380 QUESTION Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz: Dégâts dans les vignes en 2021: quels sont les premiers enseignements?

2021.11.380 FRAGE Les Vert.e.s, durch Emmanuel Revaz: Schäden im Weinbau im Jahr 2021: Wie sehen die ersten Erkenntnisse aus?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

La saison viticole 2021 a été marquée par des aléas climatiques qui ont impacté fortement les rendements qui s'annoncent faibles.

Le gel de printemps au début avril ainsi que les importantes pluies lors de la saison végétative de juillet ont considérablement compliqué la tâche des vignerons.

D'importants dégâts ont été constatés dans le vignoble, et ce, indépendamment du mode de culture (biologique ou conventionnel). Ce constat est le même sur les domaines de l'Etat. Nous avons relevé une perte d'environ 25% des grappes en raison des attaques de mildiou, sur les parcelles traitées en bio et en conventionnel.

Selon les estimations de l'Interprofession de la Vigne et du Vin, la perte de récolte moyenne se situe aux alentours de 50%. Cette récolte pourrait être la plus faible jamais enregistrée depuis l'introduction des acquis en 1990, et même depuis les premières statistiques exploitables disponibles dès 1966. Actuellement, le «record» négatif en la matière date de 2017, l'année du gel noir, avec 32 millions de kilos de raisin encavés.

Il est cependant trop tôt pour tirer des enseignements précis, car toutes les caves n'ont pas encore annoncé leurs résultats de vendange.

Le Service cantonal de l'agriculture, conscient de ces difficultés, procédera à une analyse plus fine de la situation lorsque toutes les données auront été récoltées, d'ici la fin de l'année.

2021.11.382 QUESTION CSPO, par Urban Furrer: Compenser les coûts supplémentaires en cas de désalpe prématurée à cause du loup

2021.11.382 FRAGE CSPO, durch Urban Furrer: Mehraufwände bei Abalpung wegen Wölfe entschädigen

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Alpen, die diesen Sommer ihre Tiere aufgrund der Präsenz von Grossraubtieren frühzeitig von den Alpen abtreiben mussten und damit nicht mehr 75% des Normalbesatzes erreichten, werden trotzdem die vollen Sömmerungsbeiträge erhalten. Weitere Kosten und Mehraufwände werden in diesem Jahr vom Kanton im Sinne der Gleichbehandlung aller Sektoren leider nicht entschädigt.

Der Staatsrat hat beim Bundesrat interveniert, dass auch in Zukunft bei vorzeitigen Abalpungen wegen der Präsenz von Grossraubtieren keine Kürzung der Sömmerungsbeiträge erfolgt. Das Bundesamt für Landwirtschaft prüft im Rahmen des Agrarpakets 2023 und der damit verbundenen Anpassungen der Direktzahlungsverordnung eine Anpassung der Vorschriften und Regelungen für die Sömmerungsbeiträge. Vorgesehen ist, dass die Präsenz von Grossraubtieren als höhere Gewalt eingestuft wird. Der Kanton kann dann auf eine Kürzung der Sömmerungsbeiträge auch bei mehr als 75 % des Normalbesatzes verzichten. Diese Änderung sollte dann rückwirkend auf das Jahr 2022 in Kraft treten.

Die Dienststelle für Landwirtschaft prüft zudem, welche zusätzlichen Massnahmen und finanziellen Hilfen ab 2022 umgesetzt werden können.

2021.11.420 QUESTION PDCVr, par Laila Cheseaux Baudat: Le Valais manque de 700 employés dans les secteurs touristiques pour la saison d'hiver 2021/2022

2021.11.420 FRAGE PDCVr, durch Laila Cheseaux Baudat: Dem Wallis fehlen 700 Tourismusangestellte für die Wintersaison 2021/2022

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Le Conseil d'Etat est bien conscient des difficultés actuelles de recrutement de main d'œuvre rencontrées par la branche touristique et plus particulièrement l'hôtellerie. Cette situation, qui s'est aggravée avec la pandémie de Covid-19, ne concerne pas uniquement la Suisse et le Valais. Nous avons affaire à un phénomène mondial, qui touche de très nombreux pays. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont impacté le fonctionnement des entreprises. Ce qui a entraîné de nombreuses réorientations professionnelles, voire des retours dans leur pays d'origine des employés des entreprises touristiques.

Selon les statistiques de l'Observatoire valaisan de l'emploi, en octobre 2021, il y avait 721 chômeurs inscrits dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. A court terme, en plus des inévitables adaptations qu'elles doivent mettre en œuvre au sein de leur organisation, les entreprises concernées par cette pénurie peuvent donc s'adresser aux offices régionaux de placement. Ces derniers peuvent également proposer des profils provenant d'autres secteurs qui présentent les compétences adéquates et apporter un soutien dans le processus de recrutement. Malgré ce vivier à disposition, le Conseil d'Etat est conscient qu'à moyen terme cette situation doit faire l'objet d'une analyse et déboucher sur des mesures permettant de revaloriser l'attractivité de la branche pour les employés. Cependant, cette démarche se doit d'être initiée par les branches professionnelles avec l'ensemble des partenaires concernés par la problématique.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul secteur où on est confrontés à ces difficultés de pénuries. Je pense là à tous les domaines: mathématique, informatique, sciences naturelles et techniques, au domaine des soins, aux métiers de bouche qui sont aussi indirectement des métiers du tourisme. Et, dans tous ces métiers, on a des difficultés de recrutement. Il faut orienter plus de jeunes vers ces métiers-là. Ça, c'est évidemment un des objectifs.

Et puis, l'autre problème auquel on est confronté, c'est évidemment la pyramide des âges avec toute la génération des baby-boomers qui va à la retraite. On sait qu'on n'a pas chaque fois un jeune pour remplacer un baby-boomer qui part à la retraite, donc ça, c'est une des grandes difficultés auxquelles on est confrontés.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

2021.11.401 QUESTION PLR/FDP, par Mathieu Couturier: Le Valais en désaccord avec la Conférence suisse des directeurs de la santé

2021.11.401 FRAGE PLR/FDP, durch Mathieu Couturier: Meinungsverschiedenheiten zwischen dem Wallis und der Schweizerischen Gesundheitsdirektorenkonferenz

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

En préambule, il faut préciser qu'il n'y a pas de décision formelle du Conseil d'Etat concernant cette initiative. En effet, selon la jurisprudence, si un canton n'est pas particulièrement ou directement touché par l'acte soumis au vote, en tout cas pas plus qu'un autre, il n'intervient pas dans une campagne de votation fédérale. Chaque membre du Gouvernement est en revanche libre d'exprimer son opinion personnelle.

Avec mon collègue en charge de l'économie et de la formation, nous soutenons l'initiative, car elle propose des solutions qui vont au-delà de la seule question de la formation.

Seul un effort conjoint des cantons et de la Confédération permettra d'améliorer les conditions de travail.

Même si la Conférence suisse des directeurs de la santé soutient le contre-projet, nous restons libres d'exprimer une position personnelle.

2021.11.403 QUESTION PLR/FDP, par Andrea Duchoud: Chute taux de vaccination

2021.11.403 FRAGE PLR/FDP, durch Andrea Duchoud: Einbruch der Impfquote

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

L'étude Corona Immunitas lancée en octobre en Valais permettra de mieux connaître la situation épidémiologique dans notre canton. 8'300 personnes ont été invitées à participer à une enquête incluant une analyse sérologie pour identifier si elles ont été en contact avec le virus ou non. Ces résultats seront disponibles durant le premier trimestre 2022.

L'introduction dès le 16 novembre 2021 d'un certificat Covid valable 90 jours en Suisse pour les personnes ayant un résultat de test sérologique positif va également contribuer à augmenter les connaissances de la proportion de population ayant été contaminé par le virus.

En parallèle, dans le cadre de la campagne d'intensification de la vaccination, dès le 8 novembre, les personnes mises en quarantaine se voient proposer un test sérologique gratuit si elles se font vacciner par la suite.

Tous ces éléments devraient permettre d'obtenir des données plus précises concernant le statut sérologique et la progression du virus au sein de notre population.

2021.11.413 QUESTION PS/GC, par Patricia Constantin: Projet pilote de renforcement des urgences psychiatriques ambulatoires: bilan et suite

2021.11.413 FRAGE PS/GC, durch Patricia Constantin: Pilotprojekt zum Ausbau der ambulanten Notfallpsychiatrie: Fazit und weiteres Vorgehen

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

La pandémie de Covid-19 et les mesures de restriction qu'elle a impliquées ont eu, depuis plus d'une année, un fort impact sur la santé mentale de la population, plus particulièrement auprès des adolescents et des jeunes adultes. Afin de pouvoir répondre à leurs besoins, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a demandé à l'Hôpital du Valais de renforcer la prise en charge ambulatoire des jeunes. A cette fin, un projet pilote, financé par le canton, a été mis en place en août 2021. Il consiste en la création d'une plateforme d'orientation pour assurer une prise en charge psychiatrique rapide des jeunes patients, notamment en renforçant les équipes d'urgences-crisis ambulatoires sur les sites de Martigny pour le Bas-Valais, de Sion pour le Valais central et de Brigue pour le Haut-Valais.

Une évaluation de ce projet pilote sera réalisée en collaboration avec l'Hôpital du Valais durant le mois de décembre afin d'analyser les résultats et de mesurer le besoin des jeunes en termes de prise en charge psychiatrique. Une décision pour l'avenir des urgences psychiatriques pourra ainsi être prise en début d'année 2022.

2021.11.416 QUESTION PDCVr, par Romaine Duc-Bonvin: Covid-19 – Versement de la part communale liée aux pertes financières des EMS pour l'année 2020

2021.11.416 FRAGE QUESTION PDCVr, durch Romaine Duc-Bonvin: Covid-19 – Auszahlung des Gemeindeanteils im Zusammenhang mit den finanziellen Verlusten der APH für das Jahr 2020

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Par décision du 3 février 2021, le Conseil d'Etat a arrêté les principes de financement des compensations financières des EMS valaisans pour l'année 2020. Cette décision prévoit que le canton participe, conjointement avec les communes, selon la répartition du financement prévue dans la loi sur les soins de longue durée, à la perte des revenus ainsi qu'aux coûts supplémentaires engendrés par la pandémie Covid-19.

Le canton a soumis à la Fédération des communes valaisannes, une proposition sur la méthode de versement des compensations financières. Un accord n'a pas pu être trouvé.

Dès lors, il n'appartient pas au canton de prendre en charge l'intégralité de ce financement. Celui-ci ne peut ainsi financer que le 70% de ces compensations, conformément à la répartition prévue dans la loi sur les soins de longue durée.

Pour les compensations de l'année 2021, des discussions sont en cours entre le canton et la Fédération des communes valaisannes afin de trouver une solution.

2021.11.419 QUESTION PDCVr, par Emmanuel Chassot: Conseil de l'Egalité et de la Famille

2021.11.419 FRAGE PDCVr, durch Emmanuel Chassot: Rat für Gleichstellung und Familie

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

La question posée demande des clarifications concernant le renouvellement et la composition du conseil de l'égalité et de la famille.

La loi concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19.06.1996, par son article 3 alinéa 1, prévoit que «Le Conseil d'Etat nomme un conseil de l'égalité, composé paritairement de 11 à 15 membres, qui conseille et soutient la politique de promotion définie à l'article premier».

Les critères relatifs à sa constitution sont définis par le règlement fixant les tâches et compétences de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille et du conseil de l'égalité et de la famille du 26.04.2017, dont l'article 6 alinéa 2 stipule: «Le Conseil est formé de 11 à 15 membres représentant en particulier les divers partenaires institutionnels, économiques et associatifs concernés le domaine de l'égalité ou de la famille».

Les partenaires potentiels sont nombreux. Afin de permettre une bonne représentativité de ces différents partenaires, les membres sont ainsi régulièrement renouvelés.

En particulier, à chaque changement de période administrative de quatre ans, la composition du conseil est revue. Ceci permet de représenter au mieux les divers et très nombreux partenaires possibles concernés par les domaines de l'égalité ou de la famille, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs.

2021.11.421 QUESTION UDC, par Cyrille Fauchère: Baisse des forfaits de la Confédération pour les requérants d'asile

2021.11.421 FRAGE UDC, par Cyrille Fauchère: Kürzung der Bundespauschalen für Asylsuchende

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

La diminution de 3,8 millions de francs de la part fédérale au budget 2022 de l'asile est due à deux facteurs.

D'une part, le budget tient compte du nombre important de migrants qui sont arrivés en 2015-2016 et qui, après 5 respectivement 7 ans sortent du financement de l'asile par la Confédération.

D'autre part, les projections 2022 du SEM indiquaient, au moment de l'établissement du budget, une diminution du nombre d'arrivées en Suisse.

Au vu de la nouvelle crise migratoire de ces derniers mois, une augmentation sensible des arrivées en Suisse pour 2022 est finalement assez probable. Les subventions fédérales qui seront versées à notre canton en 2022 seront donc certainement, dans les faits, plus élevées que celles budgétisées.

Der Präsident

Die Fragestunde ist somit abgeschlossen.

Wir gehen zurück zu den Dringlichkeiten.

Urgences

Dringlichkeiten

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

19. Interpellation urgente Bruno Perroud, UDC, Virginie Maret, Les Vert.e.s, Sophie Sierro, Les Vert.e.s et Cynthia Trombert, UDC: Quelle est la position du Conseil d'Etat sur l'obligation du certificat Covid aux HES-SO et HEP-VS? **2021.11.428**

Dringliche Interpellation Bruno Perroud, UDC, Virginie Maret, Les Vert.e.s, Sophie Sierro, Les Vert.e.s und Cynthia Trombert, UDC: Wie steht der Staatsrat zur Covid-Zertifikatspflicht an der HES-SO Valais-Wallis und der PH-VS? **2021.11.428**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Christophe Darbellay.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Vu que la Confédération n'a pas explicitement imposé le certificat Covid pour les hautes écoles, le Conseil d'Etat cautionne-il son utilisation, qui de facto devient, pour les interpellants, une obligation vaccinale?

L'objectif était avant tout le retour à un enseignement présentiel pour des étudiants qui avaient passé parfois pratiquement une année à la maison devant un écran d'ordinateur.

Ainsi, pour la rentrée académique 2021, la priorité était le retour à un enseignement présentiel, qui seul peut garantir la qualité pour la direction de la HEP-VS et pour la direction de la HES-SO Valais-Wallis ainsi que l'ensemble de la communauté des hautes écoles en Suisse.

L'article 19a de l'ordonnance Covid-19 permet aux cantons ou aux hautes écoles de restreindre l'accès aux activités d'enseignement aux personnes disposant d'un certificat. Ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité offerte aux cantons.

Nous nous sommes concertés avec les autres cantons romands et avec swissuniversities. Le Conseil d'Etat a décidé ensuite, le 17 septembre 2021, de limiter l'accès en présentiel dans les hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat, cela veut dire vaccinées ou testées.

En parallèle, en collaboration avec le Service de la santé publique que je remercie ici, des procédures de tests ciblés et répétitifs (des tests poolés), ont été mises en place dans les hautes écoles et les coûts sont pris en charge également par l'Etat. Cela permet de délivrer des attestations qui ne permettent pas de passer une soirée en boîte, mais qui permettent d'aller à l'école.

Ce dispositif complémentaire pris en charge financièrement par la Confédération vient d'être prolongé par le Conseil d'Etat jusqu'à la fin du prochain semestre (cela veut dire au 15 février 2022). Il est en très forte majorité très apprécié par les personnes ne disposant pas du certificat et permet de garantir un enseignement en présentiel de qualité pour tous.

Renoncer à cette obligation de présenter un certificat, respectivement du dispositif complémentaire des tests ciblés et répétitifs, aurait signifié l'application de l'option de salles de classe remplies aux deux tiers de leur capacité. Ça veut dire qu'on aurait dû maintenir un système en présentiel et en parallèle, un système à distance. On a fait ça pendant un long moment; ce n'est plus possible et ça ne permet pas de garantir la qualité ni le lien social entre les élèves. Je pense que c'était vraiment la bonne solution. Il faut se dire que dans ces situations, on fait notre possible.

Par ailleurs, en respect de l'art 25 de l'ordonnance fédérale Covid-19, une consultation menée en collaboration avec les associations de personnel de la HES-SO Valais-Wallis et de la HEP-VS ainsi qu'avec le soutien de la FMEP a été effectuée. Les résultats positifs ont amené les directions des hautes écoles à étendre l'obligation du certificat ou de l'attestation des tests poolés à l'ensemble de son personnel. C'est conforme à la législation fédérale.

De par le fait qu'on a une HES-SO qui couvre toute la Suisse romande, on a une EPFL, on a des antennes de l'université de Lausanne et de Genève dans notre canton, le bon sens voulait qu'on s'oriente aussi sur la politique en matière de Covid de ces institutions-là. C'eût été incompréhensible que le Valais fasse totalement différemment pour l'antenne de l'EPFL que pour ce qui se passe à Lausanne Ecublens et idem pour l'université de Genève et le site de Bramois.

Par conséquent, quelle est la responsabilité de la HES-SO en cas d'éventuels effets secondaires suite à la vaccination du personnel ou d'un étudiant? Le choix final d'entamer une vaccination a toujours appartenu aux étudiants, aux professeurs et au personnel des institutions. Il restera toujours pour nous un choix individuel. La responsabilité des hautes écoles n'est, dès lors, pas engagée.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

20. Postulat urgent Anthony Lamon, PDCVr, Tarcis Ançay, PS/GC, Richard Nanchen, PLR/FDP et Blaise Melly, UDC: Contournement de Sierre – quel avenir? **2021.11.406**
Dringliches Postulat Anthony Lamon, PDCVr, Tarcis Ançay, PS/GC, Richard Nanchen, PLR/FDP und Blaise Melly, UDC: Welche Zukunft für die Umfahrung von Siders? **2021.11.406**

Texte déposé

Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

La réponse apportée en 2021 à la question du député Grégory D'Andrès «Contournements de Sierre, un plan B?» faisait état que le classement de la route cantonale VS 46 Sierre-Chermignon-Crans dans le réseau des routes principales suisses est une condition nécessaire pour financer un tel investissement. Dans l'intervalle, le réseau complémentaire des routes principales suisses a été supprimé du plan sectoriel des transports, malgré la position du canton du Valais lors de la consultation, les attentes valaisannes se faisant au détriment d'une grande majorité d'autres cantons. La piste du financement via les contributions fédérales pour les routes principales suisses doit donc être écartée.

Concernant le tracé du projet de déviation Ouest de Sierre, celui-ci traverse effectivement la partie aval du glissement de Boup, soit un glissement totalisant 140 hectares qui s'étale entre Montana-Village et Sierre, l'un des plus importants glissements connus du canton. Les mesures réalisées depuis 2008 ont montré un risque d'accélération locale des mouvements profonds. Des investigations complémentaires sont donc nécessaires afin de notamment préciser le périmètre de danger élevé du glissement de terrain. Ces études complémentaires s'opéreront sur une période estimée de deux à trois ans. Il est probable que ces études impactent le projet technique tel que mis à l'enquête actuellement, demeurent naturellement réservés les futurs préavis des autres services de l'Etat.

Cela étant, et au vu de l'importance du trafic circulant quotidiennement sur la route cantonale VS 46, tout particulièrement entre les giratoires de Rossfeld et de l'Atlantic, des réflexions pour soulager ce secteur ont été démarrées. Il va de soi que les communes, tout particulièrement la municipalité de Sierre, seront intégrées aux dites réflexions qui porteront sur le réseau cantonal, mais aussi sur les axes communaux. Le trafic concerné par la déviation Ouest de Sierre est inférieur à 5'000 véhicules par jour sur la totalité des 20'000 qui circulent sur le tronçon de la route cantonale VS 46. De fait, les plus de 15'000 véhicules par jour restants généreront toujours un fonctionnement peu satisfaisant du système, et la déviation Ouest n'apporterait qu'une réponse partielle à cet état de fait. Les nombreuses expériences précédentes ont également démontré que les routes de contournement ne soulagent le réseau routier que ponctuellement dans le temps, tout particulièrement si l'expansion du développement territorial continue à générer et à encourager le trafic individuel motorisé. Dans l'objectif de soulager les riverains du trafic de la RC 46, il s'agira également d'examiner l'organisation des circulations, y compris au centre-ville. D'ici à l'été 2022, des mesures infrastructurelles pourront être présentées, puis planifiées pour leurs mises en œuvre.

Der Präsident

Das Postulat wird angenommen im Sinne der Antwort.
Es gibt Wortmeldungen.

Di Marco Magali, députée, Les Vert.e.s

La nouvelle ne vous a sans doute pas échappé: la dernière conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) a pris fin à Glasgow dimanche dernier sur un

constat d'échec. Les participants n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour fixer des objectifs communs de réduction des émissions de CO₂.

La Suisse a officiellement regretté cette absence d'ambition et de résultats, même si la stratégie climatique du Conseil fédéral ne comporte aucun objectif climatique contraignant, ni aucune mesure concrète, suite au rejet de la loi sur le CO₂ en juin dernier.

A une échelle plus modeste, le Parlement valaisan doit aussi prendre ses responsabilités pour infléchir la courbe des émissions polluantes, et notamment celle produite par la circulation automobile qui concerne 16% des émissions.

De nombreux exemples en Suisse et dans le monde ont démontré qu'augmenter la capacité routière ne fait qu'augmenter, à terme, le nombre de voitures en circulation. En construisant de nouvelles routes, on incite les gens à prendre leur voiture plus souvent, à délaisser les transports publics et à s'installer toujours plus loin de leur lieu de travail.

En construisant une route en plus pour contourner Sierre, on crée des kilomètres supplémentaires à entretenir. Le projet se situe dans une zone de glissement de terrain, comme l'a mentionné Monsieur Ruppen, scrutée par les géologues depuis des années. Il est à peu près certain que cet ouvrage fera face à de nombreuses surprises tant au niveau de la construction que de l'exploitation, alors que les ressources manquent déjà aujourd'hui pour mettre à niveau et sécuriser un réseau de routes cantonales vieillissant et surdimensionné. La seule manière de venir à bout durablement de la surcharge de trafic sur nos routes, c'est de réduire le nombre de voitures en circulation en proposant des alternatives aux automobilistes.

Pour avoir travaillé à Sierre et en particulier au Technopôle, ce formidable pôle d'innovation et de technologie, en tant que pendulaire en transports publics, c'est galère! Déjà il faut s'extraire du district de Monthey, où la pratique de la mobilité multimodale nécessite des compétences en gestion de projet de haut niveau. On arrive enfin en gare de Sierre. Et là, on n'est pas au bout de nos peines. Le Car Postal ne semble pas forcément tenir compte de l'arrivée des intercity. Alors, on peut toujours se rabattre sur les Publibike. Encore faut-il avoir la chance que l'e-bike qu'on a choisi n'est pas déchargé par -20 en plein hiver. Pour miser sur la mobilité multimodale, croyez-moi, il faut presque être un ayatollah de l'écologie – si jamais pour les médias, ce n'est pas mon expression, mais celle utilisée hier par mes collègues de bureau. Mais bref, je ne suis pas là pour vous parler de ma vie personnelle...

Nous proposons donc des alternatives qui seraient:

- d'améliorer la fréquence et le rayon des transports en commun,
- de proposer des prix abordables pour ces transports,
- de développer la mobilité douce pour les trajets courts, piétons et cyclistes,
- de développer le télétravail et les horaires cadencés et,
- de densifier de manière intelligente les centres urbains pour permettre à qui le souhaite d'habiter plus près de son lieu de travail.

Pour les auteurs du postulat, ce projet ne peut être abandonné, car il est à l'étude depuis 2008 et fait l'objet de nombreuses études et de deux mises à l'enquête. Il figure dans le PD cantonal et le Concept mobilité 2040.

Pour le groupe des Verts, au contraire, un projet qui ne répond plus ni aux besoins actuels, encore moins à ceux du futur, ni aux moyens disponibles doit être remis en question.

Plutôt que de rajouter des dépenses qui se rajouteraient aux 390 millions (rien que ça) déjà validés hier par le Parlement pour des routes, pourquoi ne pas réfléchir à ce qui pourrait être fait avec l'argent économisé? Quelles mesures permettraient de réduire le trafic au centre-ville de Sierre? Quelles améliorations de la desserte en transports publics en direction des villages du coteau et de Crans-Montana pourraient absorber une partie des pendulaires et des eaux de la station?

Notre groupe rejette ce postulat et vous demande d'en faire autant.

Lamon Anthony, député, PDCVr

Tout d'abord, je salue et remercie le Conseil d'Etat pour l'acceptation de ce postulat, ce qui démontre qu'il est conscient de la problématique de l'accès à la station de Crans-Montana et également du désengorgement du centre-ville de Sierre.

Pour répondre à certains éléments de Madame Di Marco, on n'est pas ici dans la création de nouvelles routes comme vous le sous-entendez, mais les routes sont déjà existantes pour monter sur la station de Crans-Montana. On est dans l'amélioration des accès pour désengorger le centre-ville.

Il y a certains arguments sur lesquels je ne peux pas vous rejoindre, vous dites qu'il faut privilégier le transport public ou alors l'électrique, mais jusqu'à nouvel avis, le bus passe quand même sur la route. Et le bus, quand il passe au centre-ville, s'il peut passer aussi plus vite, c'est également plus rapide. Pour moi, ce sont des arguments sur lesquels je ne peux pas vous rejoindre. Pour moi, ce projet de route de contournement qu'on peut plutôt appeler un projet de déviation, il répond à des besoins également de mobilité douce au niveau du centre-ville. Et puis, ça permet, alors le conseiller d'Etat Monsieur Ruppen l'a dit partiellement, mais quand même de désengorger le centre-ville et puis d'accéder à une station. Pour moi, ce n'est pas incompatible avec des projets de mobilité douce.

Je vous demande d'accepter ce postulat.

Merci beaucoup.

Nanchen Richard, député, PLR/FDP

Je ne voudrais pas refaire tout l'historique de ce contournement de Sierre, tant mes préopinants vous ont déjà bien informés, mais je désirerais juste rajouter ceci:

Ce projet de contournement Ouest de la ville de Sierre a été, dès le début de son étude, ralenti par ces prises de mesures hydrologiques et géodésiques, soulevant quelques problèmes techniques de réalisation.

Comme l'a relevé Monsieur Ruppen, ce quartier est un quartier qui est recensé sur nos cartes à l'échelle cantonale et nationale comme une zone de dangers importants.

L'axe de circulation Sierre–Crans-Montana est un axe très important pour desservir une des plus respectables et attrayantes destinations touristiques de notre canton où se déroulent quelques grandes manifestations internationales.

De plus, ce projet permet un désengorgement de la partie Ouest de la ville de Sierre où actuellement, sur une partie de cette route, les croisements entre les véhicules lourds et les bus deviennent vraiment compliqués et dangereux.

Devons-nous nous acharner à rester sur un seul projet, quelque peu irréalisable sur le plan technique, architectural et bien sûr, qui se reporte sur l'aspect financier? Ne pourrait-on pas essayer de trouver une autre alternative?

Il est dès lors essentiel et urgent que le Conseil d'Etat reprenne ce dossier et qu'il nous transmette rapidement les informations demandées quant à ce projet, ceci dans le but de réaliser cet axe de circulation pour toute une région fortement impliquée sur le plan touristique et qui attend cette amélioration depuis fort longtemps.

Pour ces raisons, le groupe PLR/FDP de la région sierroise vous demande, chères et chers collègues, de soutenir ce postulat urgent afin de faire avancer ce projet de contournement ouest de la ville de Sierre.

Je vous remercie pour votre écoute.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 2021.11.406 / Dringliches Postulat 2021.11.406

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 109 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 15 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie unterstützen dieses dringliche Postulat. Es wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

21. Interpellation urgente Les Vert.e.s, par Nathalie Cretton et Carole Morisod: Pollution à la dioxine: Qu'en est-il en Valais? **2021.11.427**

Dringliche Interpellation Les Vert.e.s durch Nathalie Cretton und Carole Morisod: Dioxinbelastung: Wie sieht die Situation im Wallis aus? **2021.11.427**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Franz Ruppen.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

En Valais, les spécialistes de la pollution des sols n'ont pas attendu 2021 pour contrôler les teneurs en dioxines et furanes des principaux sites susceptibles d'être pollués. Des assainissements de sols pollués aux dioxines et furanes ont été réalisés, en 2014, le long de l'ancien exutoire du site chimique et du canal des Mangettes, ainsi qu'en zone agricole là où des sédiments pollués ont été déposés. Aux alentours des usines d'incinération des ordures ménagères – qui s'appellent aujourd'hui usines de valorisation thermique des déchets –, des contrôles ont été menés dès 2005. Ils ont été répétés depuis.

A proximité de la SATOM à Monthey, aucune pollution aux dioxines et furanes n'a été mise en évidence en lien avec cette usine. A Uvrier, une légère pollution des sols aux dioxines et furanes est observée. Elle est liée au fonctionnement de l'UTO, avant que cette usine ne soit équipée de laveurs, filtres et autres installations de traitement des effluents gazeux. Autour de l'UTO, les teneurs en dioxines et furanes sont principalement comprises entre 2 et 7 nanogrammes équivalents toxiques par kilo de sol, soit très en dessous des valeurs observées à Lausanne, où la majeure partie de la ville est polluée avec plus de 20 nanogrammes par kilo et même plus de 200 nanogrammes par kilo sur une grande partie du centre-ville. Aucun des résultats obtenus ne dépasse le seuil d'investigation à partir duquel les risques pour la santé doivent être évalués et, cas échéant justifient des mesures de restriction d'utilisation du sol.

Aux alentours de la KVO de Gamsen, une pollution plus importante, mais ponctuelle a été mise en évidence avec des teneurs en dioxines et furanes parfois supérieures à 20 nanogrammes équivalents toxiques par kilo de sol. La pollution plus marquée concerne principalement des sols situés le long du Rhône. Les traces des anciennes dépositions atmosphériques se manifestent a priori de manière moins marquée sur les surfaces cultivées. En zone habitée, la valeur maximale mesurée atteint 21 nanogrammes par kilo. Aucun autre résultat obtenu ne dépasse le seuil d'investigation fixé dans la législation pour les dioxines et furanes. Afin de gérer les matériaux excavés lors de projets de constructions et pouvant contenir des dioxines, le service demande un contrôle des sols et une gestion conforme de

ces matériaux. Au sujet de cette pollution, un communiqué de presse a été diffusé le 3 septembre 2014 déjà.

Le Service de l'environnement agit également sur les feux de déchets en plein air qui sont une source de pollution de nos sols par de la dioxine. Il prononce encore régulièrement des ordonnances pénales pour ces actes ayant été interdits par l'arrêté cantonal sur les feux en plein air, approuvé en 2007.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Je remercie Monsieur Ruppen pour les réponses, mais je reste quand même un petit peu encore, comment dire, questionneuse, dans le sens où vous me dites que des contrôles ont été menés en 2005 et que par la suite, d'autres contrôles ont été faits. Vous n'avez pas donné de date, alors qu'en 2018, je cite: «le groupe d'experts des contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM) de l'agence autorité européenne de sécurité des aliments a pris la décision de diviser par sept la dose hebdomadaire tolérable fixée par l'ancien comité scientifique de l'alimentation humaine de la Commission européenne en 2001. Ils mettent plus en exergue un risque sanitaire important pour l'ensemble des humains, des animaux et des plantes.»

Est-ce que les dernières analyses ont été faites après ou avant ce groupe d'experts qui avait estimé qu'il fallait diviser par sept la dose hebdomadaire?

Merci de votre réponse.

Ruppen Franz, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je ne peux pas vous dire maintenant, si ces analyses ont été faites avant ou après ce groupe d'experts, mais je vais me renseigner auprès du service et puis après, on va vous faire parvenir la réponse.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

22. Interpellation urgente PDCVr, par Laurent Rey: Fraude au certificat Covid: Et en Valais? **2021.11.383**

Dringliche Interpellation PDCVr, durch Laurent Rey: Gefälschte Covid-Zertifikate: Und im Wallis? **2021.11.383**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Mathias Reynard.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Merci, Monsieur Rey, pour votre interpellation.

Les médias suisses, en effet, durant le mois d'octobre 2021 ont fait état d'un certain nombre de faux certificats Covid délivrés sans test ni vaccin dans plusieurs cantons romands.

De tels abus sont difficiles à détecter, vu que les autorités sanitaires cantonales ne disposent pas de données de routine concernant le nombre et le type de certificats émis par chaque émetteur autorisé. C'est la raison pour laquelle plusieurs cantons ont réclamé à la Confédération l'obtention systématique de ces données, sans succès jusqu'à présent pour des motifs de protection des données. La possibilité est toutefois donnée à un canton de faire une demande individuelle d'extraction en fonction de soupçons fondés sur un cas d'espèce.

En Valais, sur la base de tels soupçons, le Service de la santé publique a investigué trois cas d'espèce, dont deux se sont révélés infondés et dont le troisième a fait l'objet d'une plainte pénale. Aucun des cas investigués ne concernait des membres de la protection civile.

En date du 4 novembre 2021, le DSSC a déposé plainte pénale pour faux dans les titres, respectivement faux dans les certificats. La plainte pénale a été dirigée contre inconnu, car les certificats litigieux avaient été émis au nom de plusieurs utilisateurs d'une même institution, les uns connaissant toutefois les codes d'accès des autres. Cette plainte est actuellement en cours d'instruction par le Ministère public.

Pour le reste et plus généralement par rapport aux points que vous soulevez dans votre interpellation Monsieur Rey, le nombre relativement élevé d'émetteurs de certificats en Valais provient du fait que les cabinets médicaux (environ 250) et les pharmacies (environ 80) participent activement à la vaccination depuis le début du processus (au lieu de tout concentrer dans un grand centre, comme on peut le voir dans certains cantons voisins). Ils émettent donc eux-mêmes leurs propres certificats. Avec en moyenne deux émetteurs par institution, cela fait déjà 660 personnes.

S'agissant des dispositions prises pour restreindre les accès, il faut comprendre que chaque compte utilisateur est nominatif, et que chaque certificat émis est lié au compte utilisateur l'ayant généré. Ceci permet de remonter facilement à la source lors de la découverte d'un certificat suspect et cela sert évidemment aussi de mesure dissuasive.

Concernant enfin la restriction à l'émission de certificat Covid, par exemple au moyen d'un contrôle à quatre yeux, les cantons restent dépendants de la solution informatique mise en place par la Confédération, laquelle ne prévoit, en l'état, pas un tel mécanisme.

23. Postulat urgent PLR/FDP, par Dieter Stoessel: Nouvelle campagne d'information contre la propagation du Covid-19 **2021.11.390**

Dringliches Postulat PLR/FDP, durch Dieter Stoessel: Erneute Informationskampagne gegen die Ausbreitung von Covid-19 **2021.11.390**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Mathias Reynard.

Reynard Mathias, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Da sich die kalte Jahreszeit nähert, in der das Risiko einer Virusübertragung durch Treffen in geschlossenen Räumen erhöht wird, sind Schutzmassnahmen weiterhin unerlässlich, um eine neue Welle der Epidemie zu verhindern. Andererseits scheinen diese Schutzmassnahmen von einem Teil der Bevölkerung etwas vergessen worden zu sein.

Ausgehend von dieser Feststellung hat am Mittwoch eine Informationskampagne begonnen, mit dem Ziel, die Wichtigkeit von Schutzmassnahmen (Händehygiene, Tragen von

Masken, Abstand halten) in Erinnerung zu rufen. Der Slogan «Wichtig ist nicht deine Immunität, sondern deine Solidarität» erinnert alle an die Notwendigkeit, die Übertragung des Virus einzuschränken. Die Informationskampagne wird von Ende November bis Ende Januar über soziale Netzwerke verbreitet.

Zusätzlich zu den visuellen Elementen (Bilder, Animationen usw.) werden gezielte Empfehlungen von Gesundheitsfachleuten in Form von Artikeln publiziert, die unter anderem daran erinnern, wie wichtig es ist, sich bei den geringsten Symptomen testen zu lassen oder wie nützlich Schutzmassnahmen sind.

In Anbetracht der obigen Ausführungen wird vorgeschlagen, das dringliche Postulat anzunehmen.

Der Präsident

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Somit wird dieses dringliche Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

24. Postulat urgent CVPO, par Franziska Biner et Olivier Imboden: Vérifier plus rapidement le statut des personnes complètement vaccinées ou guéries **2021.11.395**
Dringliches Postulat CVPO, durch Franziska Biner und Olivier Imboden: Schnellere Überprüfung des Status von vollständig geimpften oder genesenen Personen **2021.11.395**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Mathias Reynard.

Reynard Mathias, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Das aktuelle Verfahren zur Aufhebung der Quarantäne für Personen, die eine vollständige Impfung erhalten haben oder genesen sind, sieht wie folgt aus. Jede Person erhält eine SMS mit der Mitteilung, dass sie eine Kopie ihres gültigen Covid-Zertifikats vorlegen kann und dass danach die Quarantäne aufgehoben wird.

Je schneller die betroffene Person reagiert, desto schneller wird die Quarantäne aufgehoben.

Aufgrund der Schwankungen der täglichen Fallzahlen und der Anzahl, der von einer Quarantäne betroffenen Personen, kann nicht garantiert werden, dass alle Fälle innerhalb von 12 Stunden bearbeitet werden.

Wir können Ihnen jedoch versichern, dass das Contact-Tracing-Team alles daransetzt, eine möglichst schnelle Bearbeitung zu gewährleisten.

In Anbetracht der obigen Ausführungen wird vorgeschlagen, das Postulat abzulehnen.

Der Präsident

Der Staatsrat lehnt das Postulat ab.

Sonnati Guillaume, député, PS/GC

Le groupe PS/GC est également convaincu qu'il faille traiter avec efficacité le traçage des personnes qui ont été en contact avec une personne infectée par le Covid.

Dans le même sens, il faut les libérer de l'obligation de quarantaine dans les meilleurs délais après vérification de leur statut vaccinal. Gagner du temps pour limiter tout type de conséquences, qu'elles soient sanitaires, économiques ou sociales est d'ailleurs l'objectif du personnel engagé avec professionnalisme et rigueur dans le service du traçage depuis bientôt 2 ans.

Celui-ci informe les personnes concernées par un cas Covid et les libère de la quarantaine dans les meilleurs délais. Il continuera à le faire tout le temps que durera cette pandémie. Néanmoins, comme l'a rappelé le conseiller d'Etat, réaliser la mise en quarantaine et sa levée en 12 heures ne paraît pas un objectif réalisable au vu de la charge de travail qui évolue au fil du temps, au fil de la situation, d'une part et d'autre part, de la dotation RH du service.

C'est pour cette raison que notre groupe politique soutient le statu quo et refuse ce postulat. Il en profite également pour remercier les personnes qui sont investies dans cette tâche, qui le font avec abnégation et rigueur et puis, c'est l'occasion de leur tirer un grand chapeau et un grand merci.

Je vous remercie de votre attention.

Imboden Olivier, Abgeordneter, CVPO

Die Informationen des Bundesamts für Gesundheit sind grundsätzlich klar: Wer vollständig geimpft ist, muss nach einem engen Kontakt mit einer positiv getesteten Person nicht in Quarantäne – und zwar für 12 Monate ab vollständig erfolgter Impfung.

Für Arbeitgeber wie mich ist also klar, dass man solche vollständig geimpften Personen nicht in Quarantäne schickt, und dies auch nicht zwischenzeitlich bis die Überprüfung des Contact Tracings vollzogen ist. Teilweise dauert diese Überprüfung einige Tage – 2 bis 3 Tage haben wir auch schon gehört. Das kann so nicht gehen. Wir fordern, wenn man schon die Anweisung hat, in Quarantäne zu gehen, dass das Contact Tracing innert 12 Stunden reagiert und die Personen aus der Quarantäne entlässt. Das muss machbar sein. Alles andere verursacht unnötige Kosten und entspricht letztlich auch nicht den Weisungen des Bundesamts für Gesundheit.

Deswegen bitte die CVPO-Fraktion um Abstimmung und Zustimmung.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 2021.11.395 / Dringliches Postulat 2021.11.395

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 48 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 76 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Somit wird dieses Postulat abgeschrieben.

Wir kommen zum letzten dringlichen Postulats.

25. Postulat urgent Vincent Roten, PDCVr, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP, Grégory Logean, UDC et Aron Pfammatter, CVPO: Ingérence du Conseil d'Etat dans les travaux du Parlement, stop **2021.11.425**

Dringliches Postulat Vincent Roten, PDCVr, Sonia Tauss-Cornut, PLR/FDP, Grégory Logean, UDC und Aron Pfammatter, CVPO: Schluss mit der Einmischung des Staatsrates in die Arbeit des Parlaments **2021.11.425**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich gebe das Wort Staatsrat Mathias Reynard.

Reynard Mathias, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Le fonds cantonal pour la famille est un fonds spécial qui a pour but d'octroyer des prestations sociales sous la forme d'aides uniques ciblées. D'un autre côté, les allocations familiales sont destinées à compenser du moins partiellement la charge financière représentée par un ou plusieurs enfants. Il s'agit donc de deux systèmes bien distincts.

Selon l'article 46 alinéa 2 LALAFam, le taux de la contribution au financement du fonds est fixé, chaque année, par le Conseil d'Etat. Ce taux ne doit pas être inférieur à 0,15% et ne doit pas excéder 0,2% des salaires AVS déclarés.

Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat affirme vouloir préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population, notamment par des mesures ciblées en faveur des familles. Dans cette perspective, et afin de renforcer de manière ciblée l'aide octroyée aux familles de condition économique modeste de notre canton, le Conseil d'Etat a décidé, le 13 octobre dernier, d'utiliser la marge de manœuvre dont il dispose dans la fixation de ce taux. Ainsi, le taux de contribution au financement du fonds cantonal pour la famille a été fixé à dorénavant 0,18% des salaires AVS déclarés en 2022. Cette décision nous permet d'octroyer un soutien supplémentaire et d'introduire, pour 2021 déjà, une échelle progressive des allocations de ménage telle qu'envisagée depuis quelques années par le Conseil d'Etat suite à la suppression du montant de 1'350 francs lors de l'entrée en vigueur de la RFFA en janvier 2020. Il s'agit d'une aide aux familles les plus précaires et ça semblait, aux yeux du Conseil d'Etat, une priorité en cette période compliquée au niveau économique.

Par cette décision, le Conseil d'Etat ne s'est pas du tout ingéré dans les travaux du Parlement, mais a simplement fixé un taux de contribution au fonds conforme aux dispositions légales en vigueur et a introduit une échelle qui répond aux objectifs fixés par le conseil de surveillance. Les travaux des commissions parlementaires n'empêchent pas le Conseil d'Etat de rendre les décisions pour lesquelles il est légalement tenu.

Le Conseil d'Etat recommande d'accepter ce postulat étant entendu qu'il n'a pas du tout interféré dans les travaux du plénum.

Der Präsident

Der Staatsrat nimmt das Postulat an

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Es wird am Schluss des Vormittagsprogramms angekommen. Ich bitte Sie, die Tische wieder zu räumen, damit diese geputzt werden können.

Wir sehen uns um 14 Uhr wieder hier in diesem Saal. Guten Appetit!

La séance est levée à 12 h 11.

Séance de relevée du vendredi 19 novembre 2021

Présidence: Schmid Manfred, Abgeordneter, CVPO

Ouverture de la séance: 14 heures

Ordre du jour:

1. Lecture

Décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient

Lesung

Beschluss betreffend die Mitfinanzierung der regionalen Naturpärke Binntal und Pfyn-Finges sowie betreffend die Schaffung und Mitfinanzierung des regionalen Naturparkes de la Vallée du Trient

2. Première lecture

Modification de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über die Beherbergung, die Bewirtung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

3. Motion David Crettenand, PLR/FDP, Fanny Darbellay, Nathalie Cretton, Les Vert.e.s et Grégory Logean, UDC: Pour stopper les aberrations écologiques sur les marchés publics 2020.11.370

Motion David Crettenand, PLR/FDP, Fanny Darbellay, Nathalie Cretton, Les Vert.e.s und Grégory Logean, UDC: Schluss mit den ökologischen Widersinnigkeiten im öffentlichen Beschaffungswesen **2020.11.370**

4. Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Fanny Darbellay, Stéphane Ganzer, PLR/FDP et Christian Roduit, PS/GC: Exigences environnementales lors d'appels d'offres lancés par l'administration cantonale 2020.12.448

Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Fanny Darbellay, Stéphane Ganzer, PLR/FDP und Christian Roduit, PS/GC: Umweltauflagen für Ausschreibungen der Kantonsverwaltung **2020.12.448**

5. Postulat CSPO, par Frank Wenger et Diego Clausen, CVPO, par Dominic Eggel et SVPO, par Bernhard Frabetti: Renforcement du système dual de formation professionnelle 2020.12.449

Postulat CSPO, durch Frank Wenger und Diego Clausen, CVPO, durch Dominic Eggel und SVPO, durch Bernhard Frabetti: Stärkung duales System Berufliche Grundbildung **2020.12.449**

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

6. Postulat PDCVr, par Delphine Michaud: Culture de CBD, oui, mais à bonne distance **2021.06.207**
 Postulat PDCVr, durch Delphine Michaud: Genügend Abstand beim Anbau von CBD-Hanf **2021.06.207**

7. Postulat PDCVr, par Anthony Lamon, Carole Melly-Basili, Anne-Laure Schwery-Tschopp et Carole Schwery: Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) – prioriser les investissements **2021.06.215**
 Postulat PDCVr, durch Anthony Lamon, Carole Melly-Basili, Anne-Laure Schwery-Tschopp und Carole Schwery: Ausbildungszentrum für industrielle Technologie (CFTI) – Priorisierung der Investitionen **2021.06.215**

8. Postulat PDCVr, par Françoise Métrailler et Eric Lattion: N'oublions pas l'école de la Castalie **2021.06.216**
 Postulat PDCVr, durch Françoise Métrailler und Eric Lattion: Vergessen wir die Schule «La Castalie» nicht **2021.06.216**

9. Postulat Françoise Métrailler, PDCVr, Fabien Girard, PLR/FDP, Guillaume Sonnat, PS/GC et Alexandre Cipolla, UDC: École professionnelle intercantonale de la chimie EPIC – redéfinir les investissements **2021.06.219**
 Postulat Françoise Métrailler, PDCVr, Fabien Girard, PLR/FDP, Guillaume Sonnat, PS/GC und Alexandre Cipolla, UDC: Interkantonale Berufsfachschule für Chemie EPIC – Investitionen neu definieren **2021.06.219**

10. Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO, Daiana Squaratti, SVPO et Stéphane Ganzer, PLR/FDP: Que fait-on face à la pénurie d'enseignants dans le Haut-Valais? **2021.06.224**
 Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO, Daiana Squaratti, SVPO und Stéphane Ganzer, PLR/FDP: Lehrermangel im Oberwallis! Wie weiter? **2021.06.224**

11. Postulat Alexander Allenbach, CSPO, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Daiana Squaratti, SVPO et Sandra Cretton, PDCVr: Plan d'études 21: compétences concernant les médias **2021.06.229**
 Postulat Alexander Allenbach, CSPO, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Daiana Squaratti, SVPO und Sandra Cretton, PDCVr: Medienkompetenz Lehrplan 21 **2021.06.229**

12. Postulat Bernhard Frabetti, SVPO, Olivier Imboden, CVPO, Frank Wenger, CSPO et Urs Juon, CVPO: Cours professionnels dans les quatre langues nationales **2021.06.231**
 Postulat Bernhard Frabetti, SVPO, Olivier Imboden, CVPO, Frank Wenger, CSPO und Urs Juon, CVPO: Berufsschulunterricht in allen vier Landessprachen **2021.06.231**

13. Postulat Damien Fumeaux, UDC, Valentin Reynard, UDC, Adeline Crettenand, PLR/FDP et Maxime Moix, PDCVr: Horaires de la poste, pour qu'elle puisse assumer son rôle de service public **2021.06.245**

Postulat Damien Fumeaux, UDC, Valentin Reynard, UDC, Adeline Crettenand, PLR/FDP und Maxime Moix, PDCVr: Öffnungszeiten der Post und Service public **2021.06.245**

Traitements: Présidence
Behandlungen: Präsidium

14. Postulat PLR, par David Crettenand: Transparence et transversalité pour les réponses aux interventions parlementaires **2020.03.088**
Postulat PLR, durch David Crettenand: Transparenz und Transversalität der Antworten auf parlamentarische Vorstösse **2020.03.088**
15. Postulat Guido Walker, CVPO: Rapports annuels présentés lors de la session du Grand Conseil: propositions de changement **2020.12.456**
Postulat Guido Walker, CVPO: Neuregelung für die Jahresberichte in der Grossratssession **2020.12.456**

Traitements: Grand Conseil
Behandlungen: Grosser Rat

16. Résolution Damien Fumeaux, UDC et Cyrille Fauchère, UDC: Certificat Covid: voulons-nous sacrifier le tourisme dans notre canton? **2021.06.175**
Resolution Damien Fumeaux, UDC und Cyrille Fauchère, UDC: Covid-Zertifikat: Wollen wir wirklich unseren Tourismus opfern? **2021.06.175**
17. Résolution Aron Pfammatter, CVPO, Vincent Roten, PDCVr et Diego Clausen, CSPO: Plus jamais d'exclusion arbitraire de la sphère publique – pour un Parlement valaisan transparent **2021.06.213**
Resolution Aron Pfammatter, CVPO, Vincent Roten, PDCVr und Diego Clausen, CSPO: Nie mehr ein willkürlicher Ausschluss der Öffentlichkeit – Für ein transparentes Walliser Parlament **2021.06.213**

Der Präsident

Geschätzte Damen und Herren, ich bitte um etwas Ruhe. Ich begrüsse Sie zur Nachmittagssession vom Freitag, den 19. November.

Wir beginnen mit Punkt 1 der Tagesordnung.

1. Lecture

Décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient

Lesung

Beschluss betreffend die Mitfinanzierung der regionalen Naturpärke Binntal und Pfyn-Finges sowie betreffend die Schaffung und Mitfinanzierung des regionalen Naturparkes de la Vallée du Trient

(Suite de la **page** / Fortsetzung von **Seite**)

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Revaz / Rapporteure: Aïda Lips

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé **Décision** concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient est adopté **comme suit**:

Articles 1 à 5, adoptés.

Der Präsident

Es gibt einen einzigen Abänderungsantrag. Ich gebe das Wort der Berichtsteratterin.

Article 6

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Lips Aïda, députée, UDC, rapporteure

1 Proposition du groupe PS/GC, par la députée Aude Rapin

Cette proposition vise à apporter une précision à cet alinéa qui traite des modifications financières à apporter en cas de réduction globale du budget cantonal. Celle-ci vise à amener plus de clarté sur la marche à suivre dans le cas de figure d'une réduction de budget.

Le service et le chef de département abondent dans le sens de cette proposition. En effet, ils estiment que légiférer sur cet ajout permettrait de rassurer tous les protagonistes concernés et d'harmoniser les rapports entre ceux-ci, y compris les communes.

La question de savoir si cela ne se fait pas déjà d'office est posée. A quoi il est répondu que c'est effectivement le cas, s'il y a une réduction de subventions dans le cas d'un mandat de prestations, on se met d'accord sur ce qu'il faut réduire. Mais le fait de le mentionner dans la loi apporte un plus, comme relaté précédemment, car cela amène plus de clarté, tout en laissant la compétence au Conseil d'Etat de le faire. Cette formulation fait écho par ailleurs à la modification d'amendement déposée sur cet article 6 lors de la séance de commission, qui demandait de ne pas réduire les subventions en cas de réduction du budget. Cela montre que cette crainte est donc partagée par plusieurs commissionnaires. Cette proposition est néanmoins plus raisonnable et permet ainsi de proposer une solution acceptable pour tous.

L'amendement a été accepté à l'unanimité de la commission.

Der Präsident

Die Kommission hat den Antrag angenommen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit ist dieser Antrag angenommen.

Article 6, adopté avec la proposition 1 (admise par la commission) du groupe PS/GC à l'alinéa 1.

Es folgt jetzt die Diskussion über den gesamten Text. Keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Wir kommen zur Schlussdebatte.

Débat final:

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, CVPO

Ich möchte doch noch einmal sagen, dass die Naturpärke eine wichtige überregionale Aufgabe übernehmen. Sie unterstützen die lokale Wirtschaft und die Gemeinden bei diversen Aufgaben und übernehmen auch eine wichtige Koordinationsfunktion. Dass die bestehenden regionalen Naturpärke an den Urversammlungen der angeschlossenen Gemeinden 95% Zustimmung erhielten, ist ein starkes Zeichen. Diese gute Arbeit kommt auch bei der Bevölkerung an.

In dem Sinne freuen wir uns, dass der Beschluss nun so angenommen wird.

Besten Dank.

La discussion est close.

Der Präsident

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.
Wir kommen zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 109 voix pour et 1 voix contre dans la nouvelle mouture telle que ressortie des délibérations en séance du Grand Conseil, à Sion, le 19 novembre 2021.

Vote / Abstimmung
(*nominatif / namentlich*)

Ich danke der Berichterstatterin für ihre Arbeit.

2. **Première lecture**

Modification de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über die Beherbergung, die Bewirtung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken

(Suite de la **page** / Fortsetzung von **Seite**)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Nathan Bender / Rapporteur ad hoc: Mathieu Couturier

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR) du 08.04.2004 (Etat 01.01.2018) est modifié comme suit:

Der Präsident

Es gibt mehrere Abänderungsanträge.

Wir beginnen mit Antrag 1. Ich gebe das Wort an den Berichterstatter.

Article 3

Propositions de modification 1 et 2

Abänderungsanträge 1 und 2
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 3:

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

1 Proposition du groupe SVPO, par le député Fabian Zurbriggen

L'amendement 1 vise à ne plus soumettre les formes d'hébergement sans prestation hôtelière aux dispositions de la loi sur la police du commerce. Cette proposition va à l'encontre de l'esprit du postulat largement accepté par ce Parlement qui est à l'origine de la modification législative.

Cette proposition est refusée à l'unanimité de la commission par 0 voix pour, 13 contre et 0 abstention.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Ich spreche hier für die 3 Abänderungsanträge, die wir hinterlegt haben und verlange die Abstimmung zu allen 3 Anträgen.

Die vorgeschlagenen Änderungen im Gesetz über die Gewerbepolizei schaffen mehr Bürokratie und erhöhen die gesetzlichen Anforderungen. Der Aufwand der Vermieter von Ferienwohnungen wird erhöht, Aufwand braucht Zeit, Zeit ist Geld und dieses Geld könnte man in sinnvollere Dinge investieren anstatt in Datensammlungen. Zum Beispiel könnte man dieses Geld stattdessen in energetische Massnahmen des Gebäudes investieren. Das würde der Umwelt und auch dem Eigentümer des Gebäudes nützen. Die Wirtschaft ist kein Perpetuum mobile und die finanziellen Mittel haben Grenzen. Die Frage ist: Wo setzen wir Prioritäten? Diese Frage sollten wir uns öfter stellen hier im Parlament, denn wir schaffen immer wieder Gesetze, die zu neuen Kosten führen, als hätten wir unbegrenzte finanzielle Mittel in der Wirtschaft.

Mir ist es immer noch unverständlich, wie man angesichts der Schwierigkeiten, die die Hotellerie hat, den Aufwand von Wohnungsvermietern erhöht, anstatt den Hotels zu helfen, ihren Aufwand zu verringern. Das ist einfach eine furchtbar unlogische Aktion.

Nun, wenn dieses Parlament den Gesetzesänderungen zustimmt, dann tun wir das, was wir hier im Parlament leider allzu oft tun. Wir schaffen mehr Bürokratie und mehr Regulierungen. Das können wir doch verhindern.

Ich bitte Sie, meinen Abänderungsanträgen zuzustimmen.

Besten Dank.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Wir möchten den Aufwand nicht aufblähen bis zum geht nicht mehr. Aber es ging bei diesem Postulat, das Sie grossmehrheitlich unterstützt haben damals, darum, nicht gleich lange Spiesse zu schaffen zwischen Airbnb oder solchen Plattformen und Hotellerie, aber ein Minimum sicherzustellen. Und wenn man hier diesen Anträgen zustimmt, dann widerspricht man direkt diesem Postulat. Deswegen meinen wir, dieser Aufwand ist vertretbar, inklusive für solche Plattformen à la Airbnb.

Demzufolge sind diese Anträge abzulehnen.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Wir kommen zum Antrag 2.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

2 Proposition du groupe CVPO, par le député Stefan Diezig

L'amendement 2 propose de faire exception de la présente loi pour les petites entreprises qui font de la vente directe, telle que les exploitants d'alpage et estivage.

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail explique que ces exceptions sont impraticables et risquent de conduire à de gros problèmes d'interprétation juridique.

La commission est également d'avis que si on commence à faire des exceptions, on risque d'ouvrir la boîte de pandore. De plus, cette proposition ne donne pas de limitation de taille des entreprises qui seraient exclues de la présente loi.

Par 1 voix pour, 12 contre et 0 abstention, la proposition est refusée par la commission.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Ich habe gehört, die einzige Argumentation ist, dass man keine Ausnahme will, die dann auslegungsbedürftig ist. Dann könnten wir hier schlecht mehr legiferieren. Zum Glück wird es immer Ausnahmen geben in Gesetzen und Gesetze haben das in sich inhärent, dass man sie auslegen muss.

Wir sind der Meinung, dass dieser Antrag, der nicht sehr viele Betriebe betrifft und auf eine kleine Zeitspanne auch begrenzt ist, ein guter Antrag ist, um ein bisschen unnötige Bürokratie zu vermindern. Und da bin ich der Meinung, sollten wir hier eine Mehrheit haben im Parlament, die sich gegen unnötige Bürokratie stellt. Es geht darum, dass Alp- und Sömmerungsbetriebe eben nicht diese ganzen Formalitäten erfüllen müssen und zwar, wenn sie vornehmlich natürlich nur im Direktverkauf, in der Direktvermarktung tätig sind.

Aus diesem Grund sind wir der Meinung, gibt es hier gute Gründe, sie von dem zum Teil etwas bürokratischen gesetzlichen Regelung auszunehmen.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

J'adore les buvettes d'alpage. C'est ce que je préfère! Mais, pourquoi on exempterait les buvettes d'alpage de cette législation et puis, on soumettrait la Baltschiederklause à 6 heures de marche d'Ausserberg à cette même législation? Parce qu'elle fait aussi les gâteaux elle-même.

Franchement, il faut, dans un système juridique, un minimum d'ordre et de principe. Le but n'est pas de créer de la bureaucratie, mais on ne peut pas commencer à distinguer les

grands, les petits alpages et puis le petit restaurant d'altitude qui est plus petit que la buvette d'alpage juste à côté qui est soumis. Il faut un minimum d'égalité de traitement, sinon on ne va pas s'en sortir.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 89 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 36 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Article 3, adopté.

Article 4, adopté.

Wir kommen zum Antrag 3.

Article 6

Propositions de modification 3 à 7

Abänderungsanträge 3 bis 7

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 6:

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

3 Proposition du député David Crettenand

L'amendement 3 porte sur la formulation «peut être refusée», qui permettrait l'autorisation d'exploiter, même en cas de condamnation pénale et d'acte de défaut de biens.

La commission est d'avis que, tout d'abord, la notion de bonnes mœurs est une formule d'un autre temps qui tend à disparaître dans la législation. Le reste de l'amendement n'est pas conforme à la législation sur la protection des données étant des décisions arbitraires des communes. L'acte de défaut de biens permet de reconnaître la solvabilité d'une personne. Si on supprime cette exigence, on enlève de toute sa substance la motion acceptée par ce même Parlement lors de la législature précédente.

Par 0 voix pour, 11 contre et 2 abstentions, la proposition a été refusée par la commission.

Crettenand David, député, PLR/FDP

La modification de cet article 6 découle d'une motion que j'avais cosignée avec les députés Delasoie, Roduit et Pont. La volonté des motionnaires était de permettre à l'autorité communale de connaître les antécédents du futur exploitant concernant la gestion de

précédents établissements ou concernant sa situation financière personnelle avant de décider de la délivrance ou non du permis d'exploiter. Si une gestion problématique est démontrée, l'autorité devrait avoir le pouvoir de refuser une autorisation d'exploiter à ce motif ou du moins la possibilité d'ouvrir la discussion avec le requérant pour éviter une nouvelle déconvenue.

La proposition qui nous était faite par la commission va plus loin que ce que nous souhaitions à l'époque. Elle ne permet pas à l'autorité communale d'offrir une deuxième chance aux requérants qui feraient l'objet de défauts de biens et qui auraient subi un coup du sort. Comme l'a rappelé le député Besson lors de l'entrée en matière sur cet objet, la crise du Covid pourrait, par exemple, amener certains restaurateurs dans cette situation difficile sans que leurs compétences professionnelles ou leur honnêteté ne puissent être pointées du doigt.

Cet amendement avait pour but de laisser une plus grande marge de manœuvre à l'autorité communale et d'ouvrir la discussion sur ce point au sein de la commission, ce qui n'avait pas été fait jusqu'ici. Visiblement, il n'est pas possible de laisser cette ouverture à un dialogue constructif. Si je peux vivre avec cette ligne stricte, ce n'est pas le cas de la majorité du groupe PLR qui soutiendra l'amendement 4.

Pour ma part, je retire cette proposition d'amendement.

Merci.

Der Präsident

Der Antrag 3 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zum Antrag 4.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

4 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Swen Luyet

Cet amendement 4 a pour but de supprimer l'autorisation d'exploiter à l'exigence d'un acte de défaut de biens. La commission juge cette notion importante, car, grâce à celle-ci, il est possible d'éviter que les mauvais payeurs puissent exploiter un établissement.

De plus, il s'agit du cœur de la motion acceptée de nouveau par ce Parlement lors de la précédente législature.

Par 0 voix pour, 11 contre et 2 abstentions, la commission a refusé cette proposition.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Cet amendement est, selon nous, beaucoup trop restrictif dans la loi présentée.

Si on reprend la volonté des motionnaires, comme l'a dit le député Crettenand tout à l'heure, si une gestion problématique est démontrée, l'autorité doit avoir le pouvoir de refuser une autorisation d'exploiter à ce motif ou du moins la possibilité d'ouvrir la discussion. Tel n'est pas le cas dans l'intitulé de la nouvelle loi, la possibilité d'information pour les autorités compétentes ne saurait égaler une impossibilité législative.

Effectivement, vous l'avez lu, l'énumération des besoins pour tenir un établissement implique de ne pas être sous le coup d'un acte de défaut de biens. Outre le fait d'aller donc beaucoup plus loin que la volonté des motionnaires, on s'autorise à refuser simplement des personnes sur un papier que l'on juge arbitraire.

Un acte de défaut de biens n'implique pas qu'on a à faire à un escroc qui vole de bars en hôtels et de faillites en faillite. Mais pourtant, on met tout le monde dans le même panier sur la base de ce papier en oubliant les personnes qui auraient eu une mésaventure professionnelle et en oubliant également que de nombreuses professions avec des enjeux financiers extrêmement importants n'ont pas de pareilles demandes. Oui, bien évidemment, le contexte est différent, mais est-ce notre rôle de brimer les restaurateurs à l'heure où nos établissements publics ferment les uns après les autres? Ne devrions-nous pas les aider et

les favoriser? Non pas pour arriver à un état de non-droit, mais pour avoir une vie sociale et locale épanouie.

Pour ces raisons, nous demandons le vote sur cet amendement et merci à tous pour votre soutien.

Roduit André, député, PDCVr

Je prends la parole ici en tant que président de GastroValais aussi et je suis aussi un des motionnaires.

Je vous propose d'en rester à la version du Conseil d'Etat qui demande la production d'un acte de défaut de biens. Il était dans l'idée, pour nous, d'éviter que certains tenanciers fassent faillite à Martigny et reprennent un établissement à Conthey, fassent faillite et reprennent un établissement à Sion.

Nous faisons beaucoup d'efforts pour améliorer la situation de la profession et que ça fonctionne. On ne peut pas rentrer dans cette logique.

Je vous demande d'accepter cet amendement et de soutenir absolument la version du Conseil d'Etat.

Merci.

Burri Robert, député, PS/GC

L'obligation faite aux hébergeurs de ne pas avoir délivré d'acte de défaut de biens durant les 5 dernières années pour obtenir une autorisation d'exploiter ne vise pas à pénaliser excessivement les restaurateurs ou hôteliers malheureux, mais bien à permettre de réduire les risques de faillite en cascade de leur propre créancier.

Nous vous invitons à soutenir la commission.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

L'ancienne ordonnance de la LHR indiquait qu'il était nécessaire de joindre à la demande une déclaration de solvabilité concernant le requérant émanant de l'office des poursuites et faillites.

En mentionnant de façon claire la notion d'obligation de ne pas faire l'objet d'actes de défaut de biens, précise sans équivoque un terme de la procédure. Ainsi, on évitera que certaines personnes endettées obtiennent des autorisations d'exploiter avec le risque de se retrouver avec des fournisseurs, des employés ou même des administrations publiques devenant lésées.

Je vous remercie de combattre cet amendement.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 92 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag 4 ab.

Wir kommen zum Antrag 5.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

5 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod

L'amendement 5 proposait une variante à l'article 6 de ladite loi. Celui-ci a été perçu comme trop restrictif par la commission. La commission propose de revenir sur le texte du Conseil d'Etat.

Dès lors, cette proposition a été refusée par 0 voix pour, 10 contre et 3 abstentions.

Jacquod Eric, député, UDC

Effectivement, je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit par mes préopinants.

Il y a quand même un souci, c'est qu'en exigeant de ne pas avoir d'acte de défaut de biens, cela ne permet pas de se racheter et notamment cette exigence n'existe pas dans beaucoup d'autres domaines.

Par ailleurs, ce matin encore dans «Le Nouvelliste», on lisait que la Mafia italienne s'intéressait beaucoup aux branches notamment de la restauration en Valais. Pour eux, je ne m'inquiète pas. Ils pourront produire tous les papiers et toutes les exigences qu'on va exiger à des gens pour qui ce serait un peu plus compliqué. Si je livre un tenancier et que j'ai des doutes à son sujet, je lui demande qu'il me paie au moment de la livraison.

Je ne pense pas qu'on va régler aucun problème avec cette bureaucratie et ces durcissements supplémentaires.

Merci.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 106 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen den Antrag 5 ab.

Der Antrag 6 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zum Antrag 7.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

7 Proposition du groupe CVPO, par le député Stefan Diezig

L'amendement 7 propose qu'un vigneron qui fait une dégustation dans sa cave n'ait pas besoin de patente si c'est gratuit. La commission estime qu'il n'est pas nécessaire de proposer ce changement, car c'est déjà ainsi aujourd'hui.

Par 1 voix pour, 12 contre et 0 abstention, la proposition a été refusée par la commission.

Florey Gilles, Abgeordneter, CVPO

Wie es richtig erwähnt wurde, ist das heute eigentlich schon der Fall, das heisst, solche Degustationen kann man durchführen.

Hingegen ist die CVPO der Meinung, dass man das explizit erwähnt, weil es ist doch wichtig in einem Kanton wie dem Wallis, einem Weinberg-Kanton, dass man solche Degustationen durchführen kann. Es gibt viele Anlässe, die so durchgeführt werden. Es wäre schade, dass auf einmal wegen der Gesetzgebung dies dann nicht mehr der Fall wäre.

Wir sind daher der Meinung, dass man hier diesem Antrag zustimmen soll.

Ich danke für die Unterstützung.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir stimmen ab über diesen Antrag.

Proposition 7 / Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag 7 ab.

Article 6, adopté.

Wir kommen zum Antrag 8.

Article 6a

Propositions de modification 8 à 10

Abänderungsanträge 8 bis 10

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 6a:

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

8 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Swen Luyet

L'amendement 8 propose de revenir à la proposition faite par la Fédération des communes valaisannes dans le cadre de la consultation et d'octroyer uniquement un délai d'une année pour un héritier à continuer l'exploitation jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire ait été trouvé.

La commission estime que le délai nécessite un temps de deuil. Ensuite, les héritiers doivent prendre la décision de poursuivre l'exploitation, puis ils doivent mettre en place les démarches et faire les cours de la patente. Cela peut prendre du temps...

Par 0 voix pour, 11 contre et 2 abstentions, la proposition a été refusée par la commission.

Roduit André, député, PDCVr

Je vous demande de revenir à la version à 2 ans, parce que c'est simplement ce qui se passe dans la réalité en étant confronté à ce genre de sujet.

Je suis pour, tout à l'heure, pour augmenter à 3 mois le délai pour s'annoncer. Mais là, il faut absolument arriver à 2 ans parce qu'à l'heure actuelle, malgré ce que vous pensez, vous ne vendez pas un établissement en une année. Cela dépend de quel genre d'établissement vous avez. Et là, on a souvent des cas de gens qui ont exploité pendant 20 ou 30 ans et puis qui se retrouvent avec quelqu'un de veuf ou de veuve qui est dans une misère complète et qui ne sait pas comment se retourner.

La demande de la Fédération des communes, je la comprends. Mais je vous dis en ayant suivi le sujet et en ayant eu des cas qu'en une année nous ne réglons pas le problème.

Alors, restons à 2 ans, s'il vous plaît!

Merci.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

La volonté de cet amendement était donc de pouvoir retrouver plus rapidement une régularité au sein des différents établissements touchés par cet article.

Il paraît tout à fait convenable, selon nous, en 12 mois, de trouver un repreneur ou un locataire pour l'établissement ou d'accomplir durant ce laps de temps les 3 semaines de cours restaurateurs demandés. De plus, ces cours restaurateurs sont maintenant disponibles en ligne et/ou en hybride présentiel/online.

Notre souhait est d'éviter des no man's land administratifs dans de pareils cas et de pouvoir retrouver une situation claire et pérenne pour tous ces établissements.

De plus, cet amendement, comme l'a dit le rapporteur de la commission, trouve un écho auprès de la Fédération des communes valaisannes qui sont les premières touchées par ces cas extraordinaires.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le vote sur cet amendement.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 8 / Antrag 8

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 22 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 107 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission. Der Antrag 8 wird abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 9.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur
9 Proposition du groupe PLR/FDP, par le député Swen Luyet

L'amendement 9 veut permettre de garder une certaine unité de matière dans la loi. La législation suisse octroie 3 mois pour répudier une succession. Il doit en aller de même pour demander l'autorisation de continuer l'exploitation.

Par 12 voix pour, 0 contre et 1 abstention, la proposition a été acceptée par la commission.

Der Präsident

Die Kommission hat den Antrag angenommen.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit ist Antrag 9 angenommen.

Antrag 10 wurde zurückgezogen.

Article 6a, adopté avec la proposition 9 (admise par la commission) du groupe PLR/FDP à l'alinéa 2.

Article 7, adopté.

Wir kommen zu den Anträgen 11 und 11.1.

Article 15

Propositions de modification 11 et 11.1

Abänderungsanträge 11 und 11.1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 15:

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

11 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod

11.1 Proposition de la commission

L'amendement 11 demande un retour au droit en vigueur pour l'alinéa 4. Cette proposition ne permettrait que de recueillir les bulletins et la police ne pourrait pas effectuer des vérifications dans le système de police. C'est-à-dire qu'il n'y aurait plus d'obligation légale pour l'exploitant de transmettre à la police les informations dont elle a besoin. Ces dispositions sont très importantes pour la police. Avoir des bulletins sans pouvoir les exploiter ne sert à rien.

A l'unanimité, la commission refuse donc l'amendement 11 au profit d'une nouvelle proposition.

Cette nouvelle proposition vise un retour au texte du Conseil d'Etat pour l'alinéa 3 et permet d'autoriser à la police les vérifications dans les systèmes de police. La modification de l'alinéa 4 réintroduit la base légale pour l'obligation de transmission des données à la police, mais elle se fait néanmoins sur demande et pas quotidiennement comme actuellement.

La question du format des données est certes importante, mais, selon la commission, elle ne doit pas figurer dans la loi. Elle devra être réglée ultérieurement entre les différents partis.

Cette nouvelle proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission.

Jacquod Eric, député, UDC
Je retire mon amendement.

La discussion est close.

Der Präsident

Es bleibt noch der Antrag 11.1. Der wurde ja von der Kommission angenommen.
Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird Antrag 11.1 angenommen.

Article 15, adopté avec la proposition 11.1 (admise par la commission) de la commission aux alinéas 3 et 4.

Articles 16 et 17, abrogés.

Wir kommen zum Antrag 12.

Article 30

Propositions de modification 12 et 13
Abänderungsanträge 12 und 13
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 30:

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur
12 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod

Etant donné que les amendements ont été refusés, en particulier à l'article 6, cet amendement n'a plus de nécessité.

Par 0 voix pour, 13 contre et 0 abstention, la proposition a été refusée par la commission.

Jacquod Eric, député, UDC
Je retire aussi cet amendement.

La discussion est close.

Der Präsident

Die Anträge 12 und 13 wurden zurückgezogen.

Article 30, adopté.

Titre (après art. 33, modifié), adopté.

Article 33a (nouveau), adopté.

Titre (après art. 33a, nouveau), adopté.

Titre (après art. T1-1, nouveau), adopté.

Article T2-1 (nouveau), adopté.

II.

L'acte législatif intitulé Loi concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels du 21.05.1996 (Etat 01.06.2016) est modifié comme suit:

Article 8, adopté.

2. L'acte législatif intitulé Loi sur la police du commerce du 08.02.2007 (Etat 01.01.2019) est modifié comme suit:

Préambule, adopté.

Der Präsident

Wir kommen zum Antrag 14. Die Abstimmung wurde bereits vorher verlangt. Ich gebe trotzdem das Wort an den Berichterstatter.

Article 6f (nouveau)

Proposition de modification 14

Abänderungsantrag 14

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

14 Proposition du groupe SVPO, par le député Fabian Zurbruggen

Comme pour l'amendement 1, l'amendement 14 vise à ne plus soumettre les formes d'hébergement sans prestation hôtelière aux dispositions de la loi sur la police du commerce.

Cette proposition va à l'encontre de l'esprit de la motion qui est à l'origine de la présente modification législative. Elle a été donc refusée à l'unanimité par la commission.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung über den Antrag 14.

Proposition 14 / Antrag 14

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 17 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 110 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Article 6f (nouveau), adopté.

Wir kommen zum letzten Antrag 15.

Article 6g (nouveau)

Proposition de modification 15

Abänderungsantrag 15

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

15 Proposition du groupe SVPO, par le député Fabian Zurbriggen

Au risque de me répéter, l'amendement 15 vise également à ne plus soumettre les formes d'hébergement sans prestation hôtelière aux dispositions de la loi sur la police du commerce. Cette disposition va aussi à l'encontre de la motion qui est à l'origine de la présente modification législative. Elle a été donc refusée à l'unanimité de la commission.

Der Präsident

Auch hier wurde die Abstimmung verlangt. Wir stimmen ab.

Proposition 15 / Antrag 15

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 17 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 108 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie folgen der Kommission und lehnen diesen Antrag ab.

Article 6g (nouveau), adopté.

Ich danke dem Berichterstatter für seine Arbeit. Wir haben alle Abänderungsanträge durchgearbeitet.

Article 14, adopté.

3. L'acte législatif intitulé Loi sur le tourisme du 09.02.1996 (Etat 01.01.2015) est modifié comme suit:

Article 40, adopté.

Wir kommen zur Diskussion über den gesamten Text.

Es gibt keine Wortmeldungen.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Wir kommen zur Schlussdebatte.

Débat final:

Burri Robert, député, PS/GC

La commission économie et énergie s'est réunie le mercredi 17 novembre dernier à l'issue de la session du Parlement afin de se déterminer sur 15 amendements déposés au sujet de la LHR.

Un seul d'entre eux a trouvé grâce auprès des commissionnaires. Il s'agit de l'amendement 9, qui est d'ailleurs repris mot pour mot dans l'amendement suivant, les deux émanant de parlementaires du PLR. Il s'agit de prolonger de 2 à 3 mois le délai fixé à l'article 6a alinéa 2 relatif à la demande d'autorisation de continuer l'exploitation suite au décès du titulaire.

Grâce à la présence du commandant de la police cantonale et de son adjoint, la commission a bien pu prendre en compte les besoins de la police en matière de consultation des données des hôtes fréquentant toutes les structures d'hébergement de notre canton sans devoir recourir à la mise en place d'un système informatique complexe et onéreux. Elle a ainsi pu se rallier à la proposition initiale du Conseil d'Etat pour ce qui est de l'article 15 alinéa 3.

Pour l'article 15 alinéa 4, elle propose une modification de la formulation en supprimant l'obligation initialement faite aux hébergeurs de transmettre quotidiennement les informations nécessaires à l'identification de personnes, aux fins d'écarter un danger, de mener des poursuites ou d'assurer l'exécution de condamnations. Elle oblige cependant les hébergeurs à ne transmettre ces informations que sur demande de la police.

Cette manière de faire simple répond aux besoins exprimés par la police cantonale et permet ainsi de supprimer la dernière phrase de cet alinéa. En effet, l'abandon de l'obligation de la transmission systématique des données dans un format agréé et fourni par la police cantonale n'a plus lieu d'être et représente une économie sensible des ressources initialement estimées, ou plutôt sous-estimées, par la police cantonale de 40'000 francs.

Enfin, il faut relever que l'obligation faite aux hébergeurs de ne pas avoir délivré d'actes de défaut de biens durant les 5 dernières années pour obtenir une autorisation d'exploiter ne vise pas à pénaliser excessivement les restaurateurs ou hôteliers malheureux, mais bien à permettre de réduire les risques de faillites en cascade de leurs créanciers.

Au vu de ce qui précède, le groupe PS/GC vous invite à accepter la modification de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail des boissons alcoolisées du 8 avril 2004. Il est également favorable à son adoption en une seule lecture.

Merci pour votre attention.

Je vous remercie pour votre attention.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Ce projet de modification de la loi sur l'hébergement ainsi que de la police du commerce s'est heurté à plusieurs inefficiences dans le groupe PLR/FDP.

La défense des intérêts des restaurateurs ainsi qu'une certaine logique de traitement nous paraissaient indispensables et c'était donc le sens du dépôt de nos amendements.

Nous regrettons que les modifications de l'article 6 aient bien plus loin que la volonté de la motion susmentionnée. Cet article concernant les actes de défaut de biens permet aux communes de refuser stricto sensu certains restaurateurs à l'heure où nos établissements publics ferment les uns après les autres, dû entre autres à la situation sanitaire, mais

également à de nombreux autres facteurs. Il s'agit, selon nous, d'un mauvais signal envers ces derniers.

Il est vrai que ce point permettra d'éviter certains abus chez des personnes peu scrupuleuses. Cependant, quelle en sera la proportionnalité?

Malgré ces considérations, le groupe PLR/FDP n'est pas prêt à bloquer l'appareil législatif pour un seul article et accepte la loi telle qu'énoncée.

Nous remercions également la commission économie et énergie pour le travail fourni. Je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

Bender Nathan, député, PDCVr, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Je remercie l'ensemble des groupes pour leur acceptation de la révision partielle de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées et lois connexes.

Monsieur Burri a fait un joli résumé déjà de nos travaux de commission. Je ne vais pas revenir tellement plus en détail, mais je remercie quand même le Service de l'industrie, du commerce et du travail et le chef de département pour la préparation de la loi et leur contribution, ainsi que les membres de la commission pour leur travail sur ce thème assez technique.

Les modifications se sont concentrées sur la mise en œuvre de deux interventions parlementaires, l'une demandant la mise en place d'un système d'enregistrement des biens mis en location, c'est-à-dire Airbnb et autres plateformes également. La mise en œuvre se fera du coup par un registre des loueurs.

L'autre demande une adaptation des conditions d'exploiter afin d'éviter au mieux des gestions problématiques ou hasardeuses. Ceci se ferait par la présentation d'une absence d'acte de défaut de biens. Cette proposition va un petit peu plus loin que la demande d'information et d'ouverture de discussion au niveau des communes souhaitée par les motionnaires. Elle permet cependant d'éviter de l'arbitraire et des disparités entre les communes. De plus, nous nous référons au Code pénal pour les dispositions liées aux radiations.

La commission a proposé, en discussion avec le service et également la police, une collecte de transmission des données pragmatiques, limitant au mieux la bureaucratie pour les hébergeurs, permettant des exceptions via l'ordonnance, tout en donnant la possibilité à la police d'obtenir des données et de les comparer rapidement avec leur base de données sur demande, c'est-à-dire en cas de problèmes avérés. Nous avons estimé que cela doit être réglé dans l'ordonnance et non dans la loi. Tout le monde autour de la table (service, police et membres de la commission) a soutenu un format le plus universel possible, un site de type CSV et non un format spécifique et un logiciel propriétaire imposé. Il faudra éviter de reporter également sur les hébergeurs la construction d'une interface complexe.

Par ailleurs, les diverses actualisations techniques de la loi ont également été ajoutées.

La commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter cette loi et de l'accepter également en une seule lecture.

Merci pour votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je crois qu'on a trouvé là un bon équilibre avec une loi qui tient compte de la jurisprudence, qui met en œuvre les postulats et motions qui satisfont la branche, qui permettent d'améliorer l'image et d'éviter d'avoir des restaurateurs qui font faillite sur faillite et puis qui laissent des ardoises partout et qui reprennent un nouvel établissement. Cela permet aussi de trouver des solutions pour une certaine égalité de traitement qui n'est pas complète, mais enfin, elle a le mérite d'exister entre les plateformes Airbnb et similaires et puis l'hôtellerie. Je pense que là on a un bon produit qui est pragmatique. Le but, ce n'est pas de créer de la bureaucratie à tout va, mais d'avoir des règles qui soient applicables et qui soient claires.

J'aimerais remercier la commission. C'est un débat, c'est vrai, assez technique. On a trouvé des solutions. Merci à Nathan Bender comme président, merci aussi à Mathieu Couturier pour le rapport de commission. Et j'espère qu'on puisse maintenant accepter cette loi.

En tout cas, je vous remercie de votre soutien. Je pense que c'est un bon compromis.

Der Präsident

Wir kommen jetzt zur Schlussabstimmung.

La loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR) est adoptée par 110 voix pour et 15 voix contre en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Es wird gewünscht vom Kommissionspräsidenten, das Gesetz in einer einzigen Lesung abzuschliessen. Wir stimmen ab.

La lecture unique est acceptée par 123 voix pour et 1 voix contre.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Es geht weiter mit Punkt 3.

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

3. Motion David Crettenand, PLR/FDP, Fanny Darbellay, Nathalie Cretton, Les Vert.e.s et Grégory Logean, UDC: Pour stopper les aberrations écologiques sur les marchés publics **2020.11.370**

Motion David Crettenand, PLR/FDP, Fanny Darbellay, Nathalie Cretton, Les Vert.e.s und Grégory Logean, UDC: Schluss mit den ökologischen Widersinnigkeiten im öffentlichen Beschaffungswesen **2020.11.370**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Der Präsident

Der Staatsrat schlägt vor, diese Motion abzulehnen.

Crettenand David, député, PLR/FDP

La volonté de notre motion est d'éviter des aberrations écologiques et économiques pour les marchés publics. Notre proposition, qui se veut aussi légère administrativement que possible pour les PME, doit en outre permettre aux petites entreprises locales d'accéder à des marchés publics auxquels ils renoncent d'emblée de soumissionner aujourd'hui.

Les dossiers de soumission sont non seulement bien souvent trop lourds administrativement pour elles, mais ne laissent aucune chance aux petites entités, en focalisant au final la pondération sur les prix, au détriment des critères de qualité et des impacts environnementaux et sociaux des travaux. Ces aberrations nous les rencontrons trop régulièrement, je vous donne deux exemples très concrets qui ont été portés à ma connaissance ces derniers jours encore:

– Une entreprise de Fribourg a gagné le marché public pour le raccordement du CAD de Sion. Dans un même temps, une entreprise de Saint-Maurice a gagné le marché public pour le CAD de Fribourg. Des compétences très similaires, des prestations comparables, un tarif presque identique, pourtant les deux entreprises se croisent sur leur trajet à contresens 200 kilomètres par jour avec ouvriers et matériel.

– Deuxième exemple frappant: l'Etat du Valais met en soumission une installation PV pour près de 500'000 francs. Seules deux entreprises soumissionnent. Elles sont extérieures au canton et c'est Agrola à Winterthour qui emporte la mise. Que s'est-il passé? N'existe-t-il aucune entreprise compétente dans le solaire en Valais? Evidemment que de nombreuses PME valaisannes sont capables de réaliser avantageusement ce type d'ouvrage.

Je me suis un peu renseigné auprès des acteurs valaisans du solaire: un appel d'offres trop lourd administrativement à répondre selon certaines PME. D'autres, plus grandes, nous disent que les appels d'offres du canton sont mal conçus et qu'elle favoriserait les adjudicataires qui se contentent de poser des panneaux les moins coûteux sans s'occuper des performances à long terme de l'installation.

Si ce n'est pas un problème pour une entreprise extérieure au canton de construire une installation de piètre qualité, mal optimisée et qui engendrerait des coûts de maintenance plus élevés, c'est une problématique pour un acteur local qui souhaite préserver sa réputation et la confiance de ses clients partenaires.

Notre proposition cherchait justement à éviter ce type de situation en standardisant les dossiers d'appel d'offres et en demandant aux PME de délivrer des informations aussi simples que possible et permettant d'obtenir des critères objectifs et significatifs sur l'impact environnemental, notamment causés par le transport d'ouvriers, de machines et de matériel. Le premier effet est de baisser l'impact environnemental d'un chantier, le deuxième effet est de rendre le dossier plus simple à remplir par une standardisation au niveau cantonal, le troisième effet qui découle des deux premiers est évidemment de favoriser le local à compétence et à coût similaire.

Contrairement à ce qui est affirmé dans la réponse du Conseil d'Etat sur les conséquences sur la bureaucratie de notre motion, nous souhaitons par une standardisation des appels d'offres et à une focalisation sur les critères environnementaux les plus significatifs, une diminution de la charge administrative pour les adjudicateurs, tout comme pour les soumissionnaires et pas une augmentation comme il est annoncé.

Nous vous demandons donc de soutenir cette motion afin que le Conseil d'Etat utilise toute la marge de manœuvre de la loi sur les marchés publics et du futur accord intercantonal pour mettre en œuvre nos propositions.

Merci pour votre attention et votre soutien.

Logean Grégory, député, UDC

Rapidement, là aussi et contrairement à l'intervention qui va suivre et sur laquelle notre collègue de groupe Arnaud Genolet interviendra, cette proposition vise justement à éviter les aberrations écologiques avec des critères aussi simples que possible et non bureaucratiques et en tenant compte notamment des déplacements des personnes et des matériaux.

Je vous rappellerai quand même que dans le cadre de la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais, d'ailleurs qui est un dossier bien connu de mon collègue qui se trouve à ma droite Raphaël Filliez, il y a eu près de 12'000 m³ de matériaux qui ont été acheminés par les transporteurs de Nest depuis Lyon, imaginez-vous! L'Etat était maître d'œuvre et ce sont des transporteurs des pays de l'Est pour des matériaux à acheminer depuis Lyon et tout cela au nez ou à la barbe des cimentiers de la région. C'est cette aberration-là qu'on veut éviter, de la même manière qu'on a des entreprises en Valais, comme la société «Auprès de mon arbre» qui est une association d'entrepreneurs de Bagnes ou la société du bois qui fait aussi finalement un travail de valorisation des matériaux de bois locaux et qui aujourd'hui peuvent se trouver en concurrence avec du lamé/collé autrichien lors de marchés publics.

C'est de tenir compte avec des critères très très simples de ces déplacements de personnes et de matériaux avec des données toutes simples que les entreprises doivent communiquer et non l'usine à gaz qui est proposée dans l'intervention suivante qui elle excluait, au contraire, les entreprises locales et de dire qu'on ne veut plus de ces aberrations écologiques. Il y a la question aussi des décharges de graves où il y a eu, semble-t-il, la semaine dernière, sur un chantier de la place du Manoir à Martigny, de la grave qui venait d'un camion de France, alors que l'on sait très bien qu'on a suffisamment de dépôt de graves en Valais. La même problématique aussi pour les blocs de pierre qui viennent d'Italie alors qu'on a de la pierre en suffisance chez nous.

On doit maintenant valoriser ces matériaux et éviter finalement ces déplacements inutiles. Raison pour laquelle, comme coauteur également de cette intervention, je vous demande de la soutenir et de dire que finalement on est probablement aussi en droit, et là on ne partage pas l'interprétation juridique du Gouvernement, de prévoir ou de suggérer au minimum de tels critères lors des appels d'offres.

Merci.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Wir haben viel gehört über den Vorstoss. Ich teile die Meinung der Sprecher vor mir.

Wir haben ein öffentliches Vergaberecht bei diesen Vergaben. Und wenn wir dort eine Eingabe machen, dann gibt es ein Bewertungssystem, und dieses Bewertungssystem kann ganz klar gesteuert werden. Die Umweltaspekte, die Distanzen – das alles kann darin aufgenommen werden. Von daher bin ich mit der Antwort des Staatsrats nicht einverstanden. Das kann gesteuert werden bei allen Ausschreibungen. Ich sehe jetzt auch im Oberwallis bei Arbeiten auf dem Simplon oder so, dass Firmen von ausserhalb Zuschläge bekommen und mit dem Material riesige Fahrten machen. Und das einheimische Gewerbe bleibt da einfach auf der Strecke. Ich bin auch dafür, dass dort diese Bewertung einfach mehr Punkte bekommt in der Auswertung, und dass man dort auch Rücksicht nimmt auf ansässige Unternehmen, auf äussere Unternehmen, und was es Sinn macht auf die Logistik.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Motion 2020.11.370 / Motion 2020.11.370

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 115 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 7 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Somit wir die Motion zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

4. Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Fanny Darbellay, Stéphane Ganzer, PLR/FDP et Christian Roduit, PS/GC: Exigences environnementales lors d'appels d'offres lancés par l'administration cantonale **2020.12.448**

Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Fanny Darbellay, Stéphane Ganzer, PLR/FDP und Christian Roduit, PS/GC: Umweltauflagen für Ausschreibungen der Kantonsverwaltung **2020.12.448**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Es wird die Annahme des Postulats vorgeschlagen.

Genolet Arnaud, député-suppléant, UDC

Les PME ont déjà suffisamment de travail administratif sans les charger encore de nouvelles exigences bureaucratiques.

En effet, la plupart de nos entreprises de proximité n'ont pas les ressources pour satisfaire de telles tracasseries administratives. Elles doivent mettre leur énergie au bon fonctionnement de l'entreprise, à l'organisation concrète du travail et des mandats afin de pouvoir garantir des salaires.

Concrètement, la mise en œuvre de ce postulat aura pour conséquence d'exclure certaines PME locales d'appels d'offres publics. Seules les grandes entreprises et structures dont beaucoup ont leur siège hors canton, voire à l'étranger, peuvent se payer le luxe d'avoir une structure administrative lourde et spécialisée, leur permettant de fournir de beaux documents papier glacé lors des soumissions. Ces grandes structures seront ainsi clairement avantagées au détriment de nos entreprises locales.

Chers collègues, le meilleur moyen de préserver notre environnement est de travailler local et d'éviter ainsi les aberrations écologiques. En effet, ce n'est pas en adjudant des travaux aux grandes structures et entreprises hors canton et les incohérences que cela suscite, que nous allons y arriver. Exerçant moi-même un métier très concerné par cette problématique, dans le bois en l'occurrence, j'ai à cœur de défendre l'économie de proximité et la filière du bois locale.

Ainsi, de grâce, ne mettons pas en place un système qui va compliquer l'accès aux soumissions à nos PME et à nos emplois locaux. C'est pourquoi, pour préserver nos emplois et éviter les aberrations écologiques, je vous enjoins de rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 2020.12.448 / Postulat 2020.12.448

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 89 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 35 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie unterstützen das Postulat. Es wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

5. Postulat CSPO, par Frank Wenger et Diego Clausen, CVPO, par Dominic Eggel et SVPO, par Bernhard Frabetti: Renforcement du système dual de formation professionnelle **2020.12.449**

Postulat CSPO, durch Frank Wenger und Diego Clausen, CVPO, durch Dominic Eggel und SVPO, durch Bernhard Frabetti: Stärkung duales System Berufliche Grundbildung **2020.12.449**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Dieses Postulat wird vom Staatsrat zur Ablehnung empfohlen.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Mit Verwunderung und grosses Bestürzung habe ich die Antwort des Staatsrats gelesen. «Es ist alles in bester Ordnung. Der Lehrlingsmangel betrifft nur einzelne Branchen. Die sollen selber schauen, wie sie klar kommen.» Das ist überspitzt gesagt das, was ich persönlich aus der Antwort herauslese.

Demgegenüber möchte ich Ihnen eine kleine Presseschau aufzeigen:

Schweizer Fernsehen (SRF) auf dem selben Jahr wie das Postulat. Titel: «Handwerkerbranche – im Wallis herrscht grosser Lehrlingsmangel». In diesem Interview zitiere ich nun unseren Staatsrat Christophe Darbellay: «Wir müssen diese Berufe pushen, wir brauchen diese Lehrlinge in den Handwerksberufen». Oder zum Beispiel im «Walliser Bote» ebenfalls aus demselben Jahr: «Angespannter Lehrlingsmarkt – Walliser Betriebe kämpfen um Lehrlinge». Darin das Zitat von Arnold Berchtold, Direktor der Berufsfachschule Oberwallis: «Die Lage ist akut.» Oder die Sendung von Kanal9 von diesem Sommer: «Formation – le Valais cherche apprentis». Ich könnte die Aufzählung noch lange weiterführen.

Ich unterstütze die Forderung nach einer stärkeren Integration einer berufsvorbereitenden Schule (SfB) in die berufliche Grundbildung. Auch wenn die akuten

Probleme vom Staatsrat nicht wahrgenommen werden, sind sie doch von allen Walliser oder sogar von den Schweizer Medien aufgegriffen und aufgezeigt worden.

Daher bitte ich Sie, werte Ratskolleginnen und -kollegen, dieses Postulat zu unterstützen.

Danke.

Rey Serge, député, UDC

Notre groupe UDCVr a beaucoup réfléchi pour prendre position concernant la réponse du Conseil d'Etat au sujet de ce postulat qui a pour titre «Un renforcement du système dual de formation professionnelle».

Nous estimons que la réponse du Conseil d'Etat est recevable, car, en fait, dans le Valais francophone, ce postulat est déjà pratiquement mis en œuvre, voire totalement mis en œuvre. Le chiffre des apprentis en formation est relativement stable en Valais et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Si on comprend bien le message des postulants, il y a deux problèmes:

- l'orientation professionnelle doit être améliorée;
- les EPP sont des écoles fourre-tout avec une option d'orientation vers des milieux académiques.

Je peux comprendre qu'orienter un jeune n'est pas facile. Il y a tellement de paramètres qui peuvent orienter son chemin: les parents, le niveau scolaire, la région où il habite, l'entourage, des problèmes de transport pour arriver au lieu de formation et peut-être à la fin son choix lui-même.

Dans le Valais romand, il existe plusieurs classes EPP et elles jouent leur rôle dans le cadre de jeunes qui n'ont pas de projet professionnel bien défini. Pour des jeunes qui ont un projet professionnel bien défini et qui sont en recherche de place d'apprentissage, il y a ce que l'on appelle PAP professionnel, c'est le préapprentissage professionnel. Ce projet-pilote a été mis sur pied durant l'année 2020 et ceci à la suite de la pandémie du Covid. Cette voie de formation est très bien, car les jeunes s'engagent dans cette voie en devant tout mettre en œuvre pour trouver une place d'apprentissage et en parallèle, ils doivent suivre des cours professionnels en tant qu'auditeurs, comme les autres apprentis. Ils devraient également s'engager dans des stages. Ces classes sont basées à Martigny et à Sion.

Les critères d'admission pour ce PAP sont les suivants: que ce soit une première formation, que l'apprenti soit 3 mois sans patron, qu'il ait au moins 25 ans et comme dit plus haut, qu'il ait un projet professionnel et un défi.

Ce moyen de faire a été mis en œuvre par le Service de la formation professionnelle et, en parallèle l'USFP (l'unité de soutien pour la formation professionnelle) se charge de manager le tout administrativement et apporte un soutien à ce préapprentissage professionnel. Ce projet-pilote doit être soutenu, car il donne de bons résultats et est voué à durer.

La Task force valaisanne de la promotion de l'apprentissage fait aussi son travail en faisant le lien entre les milieux professionnels et les milieux de la formation.

Personnellement, je pense qu'il ne faut pas remettre en question les EPP comme toutes les voies de formation, car toutes ces voix sont nécessaires dans le panel de la formation en Valais.

Par contre, l'argument des postulants concernant le manque d'apprentis dans les métiers manuels est juste. En 10 ans, nous avons pratiquement perdu, un tiers des apprentis menuisiers en Valais romand.

Nous constatons aussi que la Confédération et l'Etat du Valais met en avant lorsque la formation professionnelle puisqu'en fin de vie, la vraie promotion des métiers du ressort des associations professionnelles. Il devient clair que les collectivités, en collaboration avec les associations professionnelles, peuvent toujours faire mieux dans le cadre de la formation professionnelle et il y a tout de même des questions importantes à se poser: comment

intéresser les jeunes à des métiers qui commencent par un apprentissage? Est-ce que la promotion professionnelle des métiers du ressort des collectivités ou des employeurs peuvent-ils revoir partiellement les règles de fonctionnement et d'utilisation liées aux EPP?

Et pour terminer, je répète: le système de formation professionnelle n'est pas parfait, mais il a la qualité de ne pas laisser des jeunes sur le carreau ou très peu.

Le groupe UDC soutient la réponse du Conseil d'Etat

Bumann Konstantin, Abgeordneter, CSPO

Wir haben den Ausführungen von Serge Rey aufmerksam zugehört und sind glücklich, wenn das im Unterwallis so gut klappt. Beim uns im Oberwallis hingegen klappt das nicht so gut. Der vor Kurzem in Pension gegangene Direktor der Berufsschule Oberwallis, Herr Berchtold, hat darauf hingewiesen, dass dort grosser Nachholbedarf ist. Vor allem die Brückenangebote mit diesen Anschlussklassen möchten wir noch verbessern. Wenn wir hier die Schlussfolgerung anschauen dieses Postulats und den Staatsrat auffordert, dass die Dienststelle für Berufsbildung auch eigene Lösungen und Alternativen parallel anbieten kann und die Kommunikation und Öffentlichkeitsarbeit zwingend optimiert werden müssen.

Aus diesem Grunde unterstützt die CSPO dieses eigene Postulat und bittet Sie, uns zu folgen.

Wir bedanken uns.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je vais devoir me pencher sur cette question puisque, visiblement nous avons un problème dans le Haut-Valais, parce que je ne vois pas ce problème dans le Valais romand.

On a aujourd'hui une grande stabilité dans les effectifs. Il y a toujours les deux voies principales: d'un côté la formation professionnelle qui concerne 60% des jeunes Valaisannes et Valaisans, de l'autre côté le collège, la voie académique, les études longues et puis, une voie intermédiaire avec les écoles de commerce et de culture générale. Et puis, il y a un certain nombre de jeunes qui, à la fin de leur école obligatoire, ne trouvent pas toujours directement un chemin. Alors, pour eux, on a la plateforme T1 qui essaie de recenser ces jeunes sans solution de formation professionnelle ou de formation tout court à la fin de leur école obligatoire. Il y a aussi l'EPP dont le seul et unique objectif, c'est de trouver un projet professionnel, un projet de formation pour ces jeunes. Ça peut être un apprentissage dans la majorité des cas, ça peut être de poursuivre avec une école et c'est le rôle qui est assigné à ces écoles préprofessionnelles.

Et les stages, le contact avec les entreprises, d'écrire des offres à un futur patron pour trouver une voie quelle qu'elle soit dans le monde professionnel, c'est le cœur de ces écoles préprofessionnelles et je ne vois pas le problème qu'a Berchtold. Je me réjouis de voir et même d'en discuter avec lui, il n'y a pas de problème, même s'il est à la retraite pour savoir quel est le vrai problème dans le Haut-Valais. Mais ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain.

On n'a pas une académisation rampante du système de la formation en Valais. L'apprentissage reste le cœur de notre système de formation professionnelle. On a réussi, même en plein Covid, à signer plus de 3'000 contrats d'apprentissage. C'était plus qu'on n'avait jamais signé auparavant. C'était exceptionnel. Mais après, on n'est pas en ex-Union soviétique où on dit: «Toi, tu seras médecin, toi, tu seras hôtelier, toi, tu seras professeur de ski.» Ce n'est pas comme ça! Il faut convaincre les gens et c'est d'abord le rôle des associations professionnelles de faire leur promotion, de faire leurs marchés et c'est vrai qu'on manque de jeunes un peu partout. C'est d'abord une question démographique parce que les classes qui vont à la retraite aujourd'hui sont de la fin des années 50. Il n'y a jamais eu autant de jeunes, pratiquement dans le siècle, qui vont tous à la retraite et on ne trouve pas un jeune de 16 ans pour remplacer chaque futur retraité. C'est ça le principal problème.

Et puis, après, il y a beaucoup trop de gens qui veulent faire certaines professions qui sont soi-disant très attractives et très à la mode parce que la dernière série Netflix en a parlé. Et puis, il y a d'autres professions qui sont un peu moins attractives. Mais le monde aura toujours besoin de bouchers, aura toujours besoin de personnes dans le domaine de l'ingénierie et dans toutes sortes de domaines qui cherchent toutes. La construction cherche vraiment éperdument des jeunes pour ces métiers qui sont super intéressants, qui offrent de belles perspectives, mais on ne trouve pas toujours le même nombre.

Dire que la formation professionnelle est délaissée, je refuse d'entendre ça. Il y a des centaines de places d'apprentissage qui sont offertes à des jeunes, mais on ne trouve pas parce qu'on n'a pas assez de jeunes d'abord, et puis parce qu'on ne peut pas forcer les jeunes à s'intéresser à une profession plutôt qu'à une autre. Il faut les motiver, il faut les convaincre, et ça, c'est le rôle de chacune des associations professionnelles.

Je pense que ce postulat part peut-être d'une bonne intention, mais ici dans sa mise en œuvre, me paraît assez discutable et je suis prêt à discuter de la problématique haut-valaisanne. Ma porte est ouverte, vous le savez. D'ailleurs, on a une cheffe de service maintenant qui est une femme haut-valaisanne avec qui on pourra discuter de cette question. Mais je vous demande ici de refuser ce postulat.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 2020.12.449 / Postulat 2020.12.449

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 100 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Somit wird dieses Postulat abgeschrieben.

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

6. Postulat PDCVr, par Delphine Michaud: Culture de CBD, oui, mais à bonne distance
2021.06.207

Postulat PDCVr, durch Delphine Michaud: Genügend Abstand beim Anbau von CBD-Hanf **2021.06.207**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Tristan Martine, députée, PLR/FDP

Quand j'ai lu ce postulat, je n'en ai pas cru mes yeux ou plutôt mon nez. Cela a-t-il échappé à l'auteur de ce postulat que nous n'habitons ni Genève, ni Zurich, mais notre bon vieux pays le Valais.

Qui n'a pas dans son voisinage direct ou en se promenant senti les effluves laissés par nos chères reines ou ceux d'un champ récemment enfumé? Qui n'a pas, en se baladant à vélo dans le Chablais, humé l'odeur âcre et légèrement entêtante des champs de poireaux, choux ou oignons récemment récoltés?

Il ne faut pas se tromper de cible: est-ce l'odeur du CBD le problème ou alors le danger imminent que ledit CBD voie son taux de THC s'envoler au-dessus de 1% et manger les jeunes adolescents? Si c'est de la peur de ces substances dont on parle, alors il fallait écrire un postulat sur les dangers de la drogue.

Dans tous les cas, le groupe PLR/FDP rappelle que la législation au sujet du CBD est fédérale et quel que soit le souci, ce n'est pas dans ce Parlement qu'il faut en parler, que l'autorisation concernant l'utilisation des surfaces agricoles est communale, donc ce n'est pas non plus le fait du Parlement, que quels que soient les odeurs et les bruits des sonnettes, une entreprise agricole est une entreprise et que dans notre tissu socio-économique valaisan, il est important de se diversifier et de soutenir l'entrepreneuriat.

Mesdames et Messieurs, je vous recommande vivement de refuser ce postulat, faute de quoi nous gaspillerons l'argent du contribuable et ouvririons la porte à maintes interventions sur les odeurs des veaux, vaches, cochons et couvées de notre belle et vénérable campagne valaisanne.

Je vous remercie pour votre attention.

Michaud Delphine, députée, PDCVr

Ma préopinante parle de cible... Non, je ne me suis pas trompée de cible. Je n'en ai pas l'impression. Je ne parle en aucun cas d'odeur de foin ou de purin ou de cochons ou de je ne sais quoi... Je parle bien de CBD.

J'ai juste une question assez simple: qui, dans ce Parlement ou en Valais, aimerait voir pousser devant ses fenêtres non pas des petites fraises des bois, mais bien un champ de CBD.

Actuellement, effectivement qu'il y a des mesures communales qui règlent cela et on peut voir pousser à 3 mètres de chez nous un champ de CBD. Donc, on sait l'odeur que ça a. Il faut bien penser qu'on peut faire aussi une culture à l'intérieur, ça veut dire à l'intérieur avec des ventilateurs qui génèrent une odeur nauséabonde 24 heures sur 24 et des bruits en conséquence.

Dans ce postulat, il n'est pas demandé d'en interdire la culture, mais simplement de définir un cadre qui permet de cultiver, dans le respect du voisinage.

Je vous remercie de soutenir ce postulat pour que la problématique soit étudiée et qu'un rapport soit établi tout simplement.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Der Präsident

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Wir stimmen ab.

Postulat 2021.06.207 / Postulat 2021.06.207

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 51 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 71 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Somit wir das Postulat bereits in der Entwicklung abgeschrieben.

7. Postulat PDCVr, par Anthony Lamon, Carole Melly-Basili, Anne-Laure Schwery-Tschopp et Carole Schwery: Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) – prioriser les investissements **2021.06.215**

Postulat PDCVr, durch Anthony Lamon, Carole Melly-Basili, Anne-Laure Schwery-Tschopp und Carole Schwery: Ausbildungszentrum für industrielle Technologie (CFTI) – Priorisierung der Investitionen **2021.06.215**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überweisen.

8. Postulat PDCVr, par Françoise Métrailler et Eric Lattion: N'oublions pas l'école de la Castalie **2021.06.216**

Postulat PDCVr, durch Françoise Métrailler und Eric Lattion: Vergessen wir die Schule «La Castalie» nicht **2021.06.216**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überweisen.

9. Postulat Françoise Métrailler, PDCVr, Fabien Girard, PLR/FDP, Guillaume Sonnati, PS/GC et Alexandre Cipolla, UDC: École professionnelle intercantonale de la chimie EPIC – redéfinir les investissements **2021.06.219**

Postulat Françoise Métrailler, PDCVr, Fabien Girard, PLR/FDP, Guillaume Sonnati, PS/GC und Alexandre Cipolla, UDC: Interkantonale Berufsfachschule für Chemie EPIC – Investitionen neu definieren **2021.06.219**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überweisen.

10. Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO, Daiana Squaratti, SVPO et Stéphane Ganzer, PLR/FDP: Que fait-on face à la pénurie d'enseignants dans le Haut-Valais? **2021.06.224**

Postulat Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Alexander Allenbach, CSPO, Daiana Squaratti, SVPO und Stéphane Ganzer, PLR/FDP: Lehrermangel im Oberwallis! Wie weiter? **2021.06.224**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Der Präsident

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überweisen.

11. Postulat Alexander Allenbach, CSPO, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Daiana Squaratti, SVPO et Sandra Cretton, PDCVr: Plan d'études 21: compétences concernant les médias **2021.06.229**

Postulat Alexander Allenbach, CSPO, Andrea Amherd-Burgener, CVPO, Daiana Squaratti, SVPO und Sandra Cretton, PDCVr: Medienkompetenz Lehrplan 21 **2021.06.229**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

La volonté de ce postulat nous paraît bien légitime et cherche avant tout le bien-être des élèves et une bonne prise en charge du plan d'études 21. Toutefois, la volonté des postulants nous semble émoussée, car les points demandés sont à notre sens déjà traités pour la plupart et déjà mis en œuvre au sein des établissements. La mise en place de solutions informatiques généralisées pour les établissements scolaires a été faite et permet une communication accrue entre les professeurs, les élèves et leurs parents.

Doit-on donc décharger les heures des enseignants? A notre sens, les heures de décharge sont déjà comprises dans le cahier des charges de ces enseignants et il est clair que la charge demandée peut être lourde, surtout quand on parle au niveau informatique. Mais l'informatisation dure depuis maintenant plusieurs années et a été accélérée depuis mars 2020.

De plus, les subventions faites selon la taille des établissements scolaires ne devraient pas être prises en charge. Les plans d'études sont connus et doivent être intégrés dans les budgets de chaque école. Nous ne devons pas faire la politique de l'arrosoir pour ces établissements et des programmes connus à l'avance.

Pour ces différentes raisons, le groupe PLR/FDP vous invite à refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Constantin Patricia, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a pris connaissance du postulat proposé et le soutien.

En effet, pour notre groupe, la mise à disposition des moyens informatiques modernes pour toutes les écoles valaisannes est très importante. Monsieur le Chef du département Christophe Darbellay a fait part à la commission EFCS, il y a quelques mois, que le canton avait procédé à une évaluation des besoins des écoles valaisannes en matière informatique. Il serait intéressant de pouvoir connaître le résultat de ce bilan et que Monsieur le Chef du département nous fasse part de la suite qui a été donnée ou qui sera donnée à cet inventaire.

De plus, la commission EFCS, pour le budget 2021, avait demandé de rajouter la mesure prioritaire suivante, je cite: étudier la possibilité de faire bénéficier les étudiants du

secondaire II du projet Neptune des universités suisses avec un délai au 31 décembre 2021 qui permettrait aux élèves de s'équiper en matériel informatique à des coûts réduits. Nous retrouvons donc là les deux aspects: les moyens installés dans les écoles et la fourniture des moyens nécessaires pour les élèves.

Le postulat présenté va dans le sens du premier aspect cité ci-dessus, à savoir l'équipement informatique des écoles valaisannes. C'est pourquoi le groupe PS/GC soutient ce postulat et vous recommande d'en faire de même.

Merci de votre attention.

Schmid Diego, Suppleant, SVPO

Ich spreche im Namen unserer Suppleantin Daiana Squaratti, die diesen Vorstoss mitunterzeichnet hat.

Der Kanton möchte die Medienkompetenzen an Walliser Schulen stärken. Im Sinne der Digitalisierung, die überall Einzug hält, ist es sicher richtig, dass auch in der Schule ein Schwerpunkt gelegt wird in diesem Bereich und hier auch die Infrastruktur entsprechend aufrüstet. Wenn der Kanton aber die Medienkompetenzen fördern will, muss der Kanton auch bereit sein, hier entsprechend Geld in die Finger zu nehmen und nicht den Grossteil den Gemeinden aufzubürden.

Aus diesen Gründen unterstützt die SVPO-Fraktion dieses Postulat und bittet Sie, uns damit zu folgen.

Allenbach Alexander, Abgeordneter, CSPO

Der PER (Plan d'études romand) und der Lehrplan 21 verlangen von den Schulen eine verstärkte Förderung der Schülerinnen und Schüler der obligatorischen Schulzeit im Bereich ICT. Schulen und damit die Gemeinden sind beauftragt, in den ICT-Bereich in Form von Hard- und Software zu investieren. Für den Support ist der Kanton zuständig, und das ist überhaupt noch nicht geregelt.

Nun ist es so, dass Gemeinden unterschiedliche finanzielle Möglichkeiten besitzen, um eine IT-Struktur in den Schulen aufzubauen. So gibt es unter anderem Gemeinden, wo jede Schülerin und jeder Schüler einen Laptop zur Verfügung hat, während in anderen Gemeinden ein Laptop auf mehrere Kinder kommt. Hier erwarten wir eben vom Kanton eine ausgleichende Subventionierung. Wir verlangen dabei nicht die Unterstützung von Luxusvarianten, sondern die Unterstützung einer ICT-Infrastruktur, die der heutigen Anforderungen genügt.

Zweitens ist wichtig, und das ist eben abzuklären, wie der pädagogische und technische Support aussieht und zu organisieren ist. So haben schon einige Kantone Richtlinien in dieser Richtung aufgestellt. Zum Beispiel spricht der Kanton Schwyz pro Schüler minimal 0,001 bis maximal 0,003 Lektionen für den First-Level-Support. Die Netzwerkbetreuung wird dabei ausgelagert und von Spezialisten durchgeführt. Diese Form sieht übrigens auch der Kanton Appenzell Ausserrhoden vor.

Wir erwarten also vom Departement auf dem Support-Level eine klare definierte Aussage, wie der Kanton diesen Support bewerkstelligt, d. h. bewerkstelligen will und wie gross die Schulen personell dabei zu unterstützen sind.

Denn die Erfahrung zeigt doch, dass sich ohne Support rasch Frustrationen breitmachen und die teuren ICT-Infrastrukturen ungenutzt bleiben. Dies gilt es, mit einem gut organisierten und fair entschädigten Support zu verhindern. Und wie wichtig ja diese Digitalisierung ist, hat uns Covid-19 gezeigt.

Danke für die Unterstützung.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, CVPO

Wenn nicht jetzt, wann dann?

Digitalisierung hat einen ganz neuen Stellenwert erhalten und die digitalen Medien sind die Zukunft. Die Entwicklung im ICT-Bereich ist rasant (WLAN-Infrastruktur, Digitalisierung der Lernenden und Lehrpersonen, Netzwerke, neue digitale Lernmethoden usw.).

Der Lehrplan 21 fordert die gezielte Förderung der Medienkompetenz. Aus diesem Grund sind die Schulregionen dabei, ICT-Projekte zu lancieren, damit die Ziele des kantonalen Lehrplans erreicht werden. Dies generiert hohe Zusatzkosten in der Projekt lancierung, in einzelnen Projektphasen, bei Anschaffung der Geräte und im technischen und pädagogischen Support.

Es bestehen grosse Unterschiede zwischen den verschiedenen Gemeinden, und viele Lehrpersonen haben bis anhin schon einen grossen unentgeltlichen Einsatz geleistet.

Der Personalaufwand ist sehr hoch, um einen optimalen technischen und pädagogischen Support zu gewährleisten. Somit muss analysiert werden, wie dieser Support zu bewerkstelligen ist.

Unterstützen wir die Schulen und denken wir zukunftsorientiert. Wenn nicht jetzt, wann dann?

Aus diesem Grunde unterstützen ich und die CVPO das Postulat.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 2021.06.229 / Postulat 2021.06.229

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 96 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 27 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Somit wird das Postulat zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

12. Postulat Bernhard Frabetti, SVPO, Olivier Imboden, CVPO, Frank Wenger, CSPO et Urs Juon, CVPO: Cours professionnels dans les quatre langues nationales
2021.06.231

Postulat Bernhard Frabetti, SVPO, Olivier Imboden, CVPO, Frank Wenger, CSPO und Urs Juon, CVPO: Berufsschulunterricht in allen vier Landessprachen
2021.06.231

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Carruzzo Mathieu, député, PLR/FDP

Nous nous sommes tous salués cet après-midi ici je pourrais peut-être rajouter maintenant «*Buon pomeriggio*» ou «*Bun di*» en romanche, enfin, je ne sais pas si c'est vraiment comme ça que ça se dit, mais je crois que ce qui doit nous occuper ici n'est pas

tellement la question de l'égalité de traitement des quatre langues nationales dans ce Parlement, mais bien celle de la qualité de la formation professionnelle en Valais.

La volonté politique de ce canton et du Service de la formation professionnelle est de privilégier avant tout la formation duale. Et dans ce cadre, c'est le canton de domicile de l'entreprise formatrice, donc celui qui approuve le contrat d'apprentissage qui détermine le lieu des cours pratiques et théoriques. Lorsque le canton offre la possibilité de se former dans ses écoles, la possibilité de suivre une même formation hors du canton n'est, en principe, pas admise.

Ce postulat, dans sa volonté d'égalité de traitement des quatre langues nationales, oublie la nécessité d'encourager les apprentis formés dans notre canton d'accéder pleinement à au moins une de nos deux langues cantonales, dans un souci d'intégration et de poursuite de leur développement ou de leur carrière professionnelle dans notre canton.

Laissons le service de la formation professionnelle selon l'ordonnance concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle statuer sur les cas particuliers en tenant compte de pratiques intercantionales. Nos entreprises formatrices peuvent, en cas de situations problématiques, s'adresser à ce service afin de trouver les meilleures solutions adaptées à chaque domaine d'activité.

Pour ces raisons, je vous invite à refuser ce postulat.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Illustrissimo signore Presidente,

Onorevole membri del Consiglio di Stato,

Onorevole signore e signori deputati,

Membre della stampa e cari cittadini,

(Rires dans la salle)

La nouvelle pratique du SFOP (le Service de la formation professionnelle) qui vise à proposer les cours professionnels dans les deux langues cantonales et ne plus financer les apprentis suivant les cours en italien au Tessin nous semble tout à fait adéquate. Dans la mesure où les écoles valaisannes doivent principalement veiller à la maîtrise des langues cantonales et avant toute autre.

En effet, les apprentis formés au sein des entreprises valaisannes seront amenés à vivre et travailler en français ou en allemand, voire en haut-valaisan. Il nous semble pour le moins inadéquat de former des apprentis dans une langue qui n'est pas pratiquée couramment dans les milieux professionnels locaux.

Si le but de ce postulat est de recruter de nouveaux apprentis au Tessin, voire en Italie voisine, il nous semble important que ces personnes qui sont formées en Valais et travailleront voire vivront parmi nous, soit en milieu francophone ou germanophone connaissent les pratiques de la langue du lieu.

Si cet investissement doit servir à former des Italiens qui retourneront travailler dans leur pays, ce n'est pas au canton du Valais de financer leur formation.

Pour l'UDC, l'intégration des apprentis, d'où qu'ils viennent, dans nos milieux socioprofessionnels valaisans passe d'abord par la maîtrise de la langue locale.

C'est pourquoi le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat et vous propose d'en faire de même.

Merci.

Gualino Pierre, député, PDCVr

Il arrive malheureusement trop souvent qu'un postulat soit mal rédigé. Notre groupe, au départ, était contre ce postulat. On ne comprenait pas pourquoi les italophones et surtout les Italiens du nord seraient subventionnés par le canton.

Notre canton, c'est vrai, est bilingue, mais notre pays possède la richesse de quatre langues nationales. Dans ce postulat, le fait d'appuyer sur le besoin d'une troisième langue nationale est légitime. Les postulants n'auraient pas dû parler d'un problème haut valaisan, mais d'un problème d'égalité de traitement – que les apprentis soient germanophones, francophones, italophones ou *romanchophones* (pas sûr que ça existe dans le dictionnaire) n'a que peu d'importance. Le fait est que lorsque des apprentis doivent aller dans un autre canton parce que les cours n'existent pas ou qu'ils ne sont pas adaptés à la compréhension de la technique, les déplacements devraient être subventionnés et cela existe dans d'autres métiers. Les vitriers, par exemple, doivent aller suivre les cours à Morges. Ils touchent la compensation des déplacements.

C'est juste, si le canton devait organiser ces cours pour quelques personnes, cela lui coûterait beaucoup plus cher. Or, la formation des apprentis incombe au canton par le biais du Service de la formation professionnelle. Soyons clairs: à l'heure du budget, chaque denier public compte, mais dans ce cas de figure, il ne s'agit que de très peu d'argent.

C'est pourquoi, après une grande réflexion, le PDCVr vous demande d'accepter ce postulat.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Dieses Postulat ist eigentlich nichts Neues. Noch bis vor 6 Jahren war das gang und gäbe.

Wir im Oberwallis sind sehr nahe an Italien. Wir haben viele Lehrlinge, die eine italienische Herkunft haben, die aber jetzt im Oberwallis leben und dort eine Berufsschule besuchen. Noch bis vor 6 Jahren war es für die möglich, einen technischen Beruf zu ergreifen und die Berufsschule im Kanton Tessin zu absolvieren. Das wurde vor 6 Jahren gekippt und gestrichen.

Jetzt ist es einfach so, dass wir im Oberwallis einen extremen Lehrlingsmangel haben. Wir haben durch die Nähe zu Italien mit sehr viele junge Leute, die einen Beruf ergreifen wollen, aber der Sprache noch nicht zu 100% mächtig sind. Und jetzt haben wir diesen die Möglichkeit genommen, die Berufsschule ausserkantonale im Tessin zu besuchen.

Ich bitte Sie, dieses Postulat zu unterstützen, denn es würde uns in unserer Region sicherlich helfen.

Danke schön.

Imboden Olivier, Abgeordneter, CVPO

Ich schliesse mich meinen Vorrednern an. Wir haben in fast allen Bereichen Fachkräftemangel. Es tobt der Kampf um Talente. Der Nachwuchs bleibt aus. Lehrbetrieben und auch Berufsverbände unternehmen heute riesige Anstrengungen, um noch Lehrlinge zu einer Handwerkslehre zu motivieren. Leider mit einem geringen Erfolg.

Aufgrund unserer gemeinsamen Grenze zu Oberitalien verfügt der Kanton Wallis grundsätzlich über ein Potenzial von italienischsprachigen Lehrlingen. Die Hürden sind jedoch für fremdsprachige Lehrlinge im Wallis schlicht zu hoch. Auf den Baustellen sind italienischsprechende Mitarbeiter und Lehrlingen durchaus willkommen – ist doch die gemeinsame Sprache auf den Baustellen zumeist im Oberwallis Italienisch. Problematischer wird es aber mit der Schulbildung. Die Deutschkenntnisse sind meist nur rudimentär vorhanden. Den Besuch der kantonalen Berufsschule schaffen diese Lehrlinge aus sprachlichen Gründen nicht.

Grundsätzlich ist es so, dass der Kanton Wallis das Schulgeld für den Besuch einer ausserkantonalen Berufsschule übernimmt, wenn der Kanton kein entsprechendes Angebot in den kantonalen Amtssprachen bereitstellen kann. Ein kantonales Angebot in Italienisch gibt es nicht. Die Lösung wäre hier der Besuch der Berufsfachschule im Kanton Tessin. Für das Schuljahr 2019-2020 hat der Kanton seine Praxis wegen Covid-19 geändert und hat das Schulgeld bezahlt für solche Lehrlinge. Mir ist zwar schleierhaft, wieso das mit Covid zu tun

hat, aber es wurde so gemacht. Man hat das jetzt wieder geändert, so dass in diesem Jahr die Kostenübernahme gestrichen worden ist.

Die Urheber des Postulats sehen hier ein zwar kleines – da gebe ich Ihnen recht –, aber immerhin vorhandenes Potenzial. In der Lehrlingsrekrutierung sind heute kreative Lösungen gefragt. Das wäre eine. Auch betragsmässig dürfte dies keine grosse Belastung darstellen – das haben wir gehört. Man rechnet pro Schuljahr in etwa mit Kosten für die Berufsschule von 7'000 bis 8'000 Franken pro Schüler. Eine Investition, die sich lohnt!

Ein Votum für dieses Postulat ist kein Votum gegen «les Welsches». Es ist lediglich einzig, dass das Oberwallis nahe Italien liegt und hier durchaus ein willkommenes Potenzial besteht.

Also ich bitte, das Postulat zu unterstützen.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 2021.06.231 / Postulat 2021.06.231

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 54 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 65 voix / Stimmen

(6 abstentions / Enthaltungen)

Somit wird dieses Postulat bereits in der Entwicklung abgeschrieben.

13. Postulat Damien Fumeaux, UDC, Valentin Reynard, UDC, Adeline Crettenand, PLR/FDP et Maxime Moix, PDCVr: Horaires de la poste, pour qu'elle puisse assumer son rôle de service public **2021.06.245**

Postulat Damien Fumeaux, UDC, Valentin Reynard, UDC, Adeline Crettenand, PLR/FDP und Maxime Moix, PDCVr: Öffnungszeiten der Post und Service public **2021.06.245**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP

-75% de lettres, -25% de colis, -57% de versements au guichet. Ces chiffres ne vous disent peut-être rien. Il s'agit de la baisse des prestations dans les offices de poste entre 2000 et 2020. Le nombre d'opérations au guichet a même été divisé par deux.

A l'inverse de l'avis des motionnaires, la Poste assume son rôle de service public, et même plutôt bien. Elle l'assume même sans aucune subvention de la Confédération, des cantons ou des communes. Encore mieux, elle paie plus de 50 millions de dividendes par année à la Confédération qui, rappelons-le, est son propriétaire. Le groupe PLR/FDP ne comprend d'ailleurs pas pourquoi le canton intervient dans cette histoire. En outre, elle verse plus de 250 millions d'impôts et de taxes chaque année. Et si La Poste fonctionne aujourd'hui, c'est parce qu'elle peut s'assurer d'une gestion saine et indépendante.

Les motionnaires prétendent qu'un élargissement des horaires d'ouverture de la Poste serait bénéfique pour la clientèle. Laissez-moi vous rappeler qu'il y a peu de temps, notamment à Sierre, des tests d'ouverture jusqu'à 19h00 ont été menés durant plusieurs mois. Malgré une communication proactive, le test sierrois n'a pas été concluant puisqu'uniquement quelques clients ont profité des horaires élargis. Pire encore, dans plusieurs grandes villes, notamment Lausanne ou Zurich, les ouvertures dominicales ont dû être réduites en raison d'une fréquentation très faible.

De plus, en fonction de la taille de l'office de poste, il faudrait retirer de la marchandise durant certaines heures, car un surplus de produits contreviendrait à la loi sur les commerces. L'office de Poste sierrois en avait d'ailleurs fait la malheureuse expérience...

Pour témoigner de l'évolution de la Poste, plusieurs solutions existent. Premièrement, une deuxième distribution est gratuite, elle est même notée sur l'avis et peut être demandée à une date choisie par téléphone ou online.

Deuxièmement, il est possible de donner une procuration à tiers pour le dépôt chez lui du colis.

Troisièmement, il est possible de demander de déposer le colis sur sa terrasse, dans son garage, ou ailleurs. Et pour ceux qui sont en déplacement, il est également possible de se faire livrer les colis dans des automates à Monthey, Conthey, Sion, Sierre et Brigue ou encore, tenez-vous bien, dans 21 points de service en Valais, par exemple à la Migros, dans les stations-service ou dans certains kiosques.

Pour les timbres, il existe plus de 130 offices de postes et filiales en partenariat dans tout le canton, ou la bonne vieille méthode, le SMS. Ces filiales en partenariat offrent même des horaires très larges. Celle de Brigue-Glis par exemple, est ouverte du lundi au samedi de 5h00 à 22h00 et de 6h00 à 22h00 le dimanche. Anecdote, je ne pense pas!

En conclusion, le groupe PLR/FDP vous recommande de rejeter ce postulat, car il manque sa cible et des alternatives, qui ont fait leurs preuves, existent. La typologie de la clientèle de la Poste est vaste, et celle-ci s'adapte et propose des solutions pour chacun d'eux.

Mesdames, Messieurs, oui, la Poste assume son rôle de service public, et l'Etat n'a pas à s'y immiscer – sa bonne gestion en dépend.

Je vous remercie de votre attention.

Fumeaux Damien, député, UDC

Chaque année, de plus en plus d'offices postaux ferment leurs portes, car ils ne font plus assez de chiffres et qu'ils ne sont plus rentables. Bien souvent, l'office postal est déplacé dans des magasins partenaires, mais bien souvent aussi, il est tout simplement supprimé.

La question qui s'est posée dans ce postulat est celle-là: pourquoi les offices postaux font-ils de moins en moins de chiffre d'affaires et doivent-ils donc fermer? Certes, il y a beaucoup de réponses possibles; mon préopinant en a cité une bonne partie, les moyens de paiement électronique notamment. Il y a moins de lettres qui sont envoyées. Mais la question qui nous a le plus marqués, ce sont les horaires de la Poste.

En effet, les horaires des petits offices postaux sont tellement restreints et à des heures pas possibles, qu'il faut presque prendre une demi-journée de congé afin d'aller récupérer un recommandé ou de pouvoir s'y rendre pour effectuer un paiement.

Nombre de Valaisans sont encore attachés à leur bon vieux carnet jaune ainsi qu'aux divers services offerts par le géant jaune. Mais celui-ci délaisse de plus en plus notre canton et ne tient plus son rôle de service public.

(...)

Messieurs, s'il vous plaît, je suis en train de parler! Prière de faire un peu de silence.

A titre personnel, je n'ai aucun problème pour me rendre dans un office postal, car je suis au bénéfice d'horaires irréguliers. Mais combien de nos concitoyens doivent délaisser leur

travail durant la journée afin d'aller retirer un recommandé ou un colis à la Poste, car ils n'étaient pas là lors de la distribution du courrier?

La Poste est encore un service public et, en tant que tel, elle se doit d'assurer son rôle et de faire en sorte que les Valaisans puissent s'y rendre durant leur temps libre et pas entre 10h00 et 11h00 ou entre 14h et 15h30. Le service auto et les magasins ont réussi à adapter leurs horaires en fonction de la population, alors pourquoi la Poste n'y arriverait pas?

Dans le but d'offrir le meilleur service public possible à nos concitoyens, nous vous prions, chers collègues, de nous suivre et d'accepter ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 2021.06.245 / Postulat 2021.06.245

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 82 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 36 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Das Postulat wird zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

Wir kommen jetzt zur Pause, 15 Minuten Pause. Bitte die Fenster öffnen!

(...)

Traitements: Présidence

Behandlungen: Präsidium

14. Postulat PLR, par David Crettenand: Transparence et transversalité pour les réponses aux interventions parlementaires **2020.03.088**

Postulat PLR, durch David Crettenand: Transparenz und Transversalität der Antworten auf parlamentarische Vorstösse **2020.03.088**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement

Entwicklung

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat empfiehlt das Postulat zur Ablehnung.

Es gibt keine Wortmeldungen. Somit wird dieses Postulat abgeschrieben.

15. Postulat Guido Walker, CVPO: Rapports annuels présentés lors de la session du Grand Conseil: propositions de changement **2020.12.456**

Postulat Guido Walker, CVPO: Neuregelung für die Jahresberichte in der Grossratssession **2020.12.456**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement
Entwicklung
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Das Postulat wird zur Abschreibung empfohlen, da es bereits verwirklicht ist.
Es gibt keine Wortmeldungen. Somit ist dieser Punkt erledigt.

Traitements: Grand Conseil Behandlungen: Grosser Rat

16. Résolution Damien Fumeaux, UDC et Cyrille Fauchère, UDC: Certificat Covid: voulons-nous sacrifier le tourisme dans notre canton? **2021.06.175**
Resolution Damien Fumeaux, UDC und Cyrille Fauchère, UDC: Covid-Zertifikat: Wollen wir wirklich unseren Tourismus opfern? **2021.06.175**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement
Entwicklung
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Es gibt Wortmeldungen.

Aymon Valentin, député-suppléant, PS/GC

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Monsieur le Conseiller d'Etat...

(Monsieur le Conseiller d'Etat Roberto Schmidt est en train de sortir de la salle du Grand Conseil.)

Bonne soirée à vous!

(Rires dans la salle)

... Chères et chers collègues,

S'il voulait partir discrètement, c'est raté! Désolé pour lui!

(Rires dans la salle)

Le groupe PS/GC aurait espéré que ce texte soit retiré par ses auteurs. Tel n'est malheureusement pas le cas, nous nous opposons donc à cette résolution et cela pour les raisons suivantes:

En l'état actuel des choses, le certificat Covid est devenu une réalité pour de nombreuses activités, qu'elles soient culturelles, sociales ou économiques depuis le 13 septembre 2021. Force est de constater qu'en près de 2 mois, l'apocalypse tant attendue par les opposants aux mesures sanitaires et autres groupuscules complotistes n'a pas eu lieu et que pour l'ensemble des secteurs touchés, l'introduction du certificat Covid a été synonyme de maintien d'une activité économique, plutôt, a contrario de l'année passée, qu'une fermeture pure et simple.

Pour recycler un autre argument qui était cher au groupe PDC lors de la législature passée: la résolution demande d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale et je crois que les auteurs de ce postulat ne sont pas dépourvus de relai au sein du Conseil national, surtout dans le sens évoqué par leur résolution. Nous vous invitons donc à user de ce moyen plutôt que d'envoyer une énième résolution cantonale qui ne pourra que faire sourire la Berne fédérale.

Enfin, le 28 novembre prochain, le peuple suisse est invité à s'exprimer sur la loi Covid-19. Le certificat Covid est un des éléments soumis au verdict populaire. Laissons ainsi le peuple décider de ce qu'il souhaite en faire. Dans le cas où il rejette la loi, le problème ne se posera pas et dans le cas où il accepte la loi, l'acceptation du certificat Covid sera une réalité acceptée par la majorité des citoyens.

Nous vous invitons donc à rejeter cette résolution.

Merci de votre attention.

Rey Laurent, député, PDCVr

Par cette résolution, les auteurs demandent aux chambres fédérales de renoncer à l'introduction d'un certificat Covid sous prétexte qu'il nuit au tourisme, qu'il crée une société deux vitesses et qu'au vu de l'évolution épidémiologique favorable, il n'est pas justifié.

Initialement déposée comme résolution urgente il y a quelques mois, cette intervention n'est traitée que durant cette session de novembre, le critère d'urgence n'ayant pas été retenu par le Bureau du Grand Conseil, ce qui explique le décalage entre ses demandes et la situation que nous vivons actuellement. Au vu de cela, comme mon préopinant l'a exprimé d'ailleurs, on peut d'ailleurs se demander pourquoi cette intervention n'a pas été retirée par ses auteurs.

Depuis le dépôt de ce texte, le certificat Covid a effectivement été instauré en Suisse, à l'instar de nos voisins européens et d'autres pays dans le monde. S'il y a bel et bien eu une baisse de la fréquentation des touristes étrangers en Suisse durant cet été par rapport aux années d'avant la pandémie, les experts du secteur s'accordent à dire que cela est dû essentiellement à la météo maussade et à la pandémie elle-même, mais non au certificat Covid auquel les touristes étrangers sont déjà familiers dans leurs propres pays.

En ce qui concerne l'évolution épidémiologique, la cinquième vague, comme vous le savez, a commencé depuis quelques semaines, comme on le constate chez nos voisins allemands, autrichiens et hollandais. Début novembre, les taux de réplication supérieurs à 1 dans tous les cantons suisses, s'élevant à 1,32 pour le Valais, ce qui signifie que 10 personnes malades dans notre canton en contaminent actuellement 13 autres, preuve que c'est également le cas chez nous. Le confinement vécu durant l'hiver 2020-2021 a fait de gros dégâts dans notre économie et dans la société. Sans trop prendre de risque, je crois pouvoir affirmer que personne ne souhaite revivre une telle expérience. Cela n'est donc pas le moment de baisser la garde en demandant la suppression du certificat Covid.

Enfin, loin de restreindre les libertés, le certificat Covid a, au contraire, permis de retrouver une vie sociale et de faciliter les voyages à l'étranger tout en limitant les risques de contamination. Cet avis est partagé par plus de 60% des Suisses, si l'on en croit les derniers sondages concernant les votations fédérales du 28 novembre prochain sur la loi Covid-19.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC du Valais romand combat cette résolution et vous invite à faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Crettenand David, député, PLR/FDP

En préambule, un tout petit rappel de tout le mal que pense le groupe PLR de ce type de résolutions qui sont presque automatiquement classées à la verticale à Berne, avis visiblement partagé par le groupe PS/GC et le groupe PDC.

On rappelle également à l'UDC qu'il a des élus à Berne: n'hésitez pas à les solliciter pour passer vos idées au niveau fédéral.

On pourrait trouver une petite circonstance atténuante à ce texte, celui de se préoccuper d'une particularité valaisanne, l'importance économique du tourisme. Cela encourage donc tout de même à répondre sur le fond.

Nous faisons exactement l'analyse inverse de ce qui est affirmé ici: c'est certainement l'absence de la possibilité de mettre en œuvre le certificat Covid qui sacrifierait notre tourisme. Cet outil qui peut être activé quand cela est nécessaire permet de diminuer le taux de reproduction pour limiter autant que possible les risques de flambées épidémiques qui conduiraient à de nouvelles fermetures des établissements publics et à la mise à l'arrêt des activités touristiques.

Pour rappel, à l'adresse des auteurs de la résolution: la Suisse n'est pas une île. Le meilleur moyen de ne pas décourager nos touristes étrangers à venir se détendre chez nous, c'est de leur éviter une quarantaine obligatoire à leur retour au pays. Cela dépend de la bonne gestion de la pandémie en Suisse et dans notre canton.

D'autre part, et contrairement à ce que nous pouvons entendre trop souvent même dans ce Parlement, aujourd'hui encore, le certificat sanitaire permet de diminuer les restrictions. A un taux de reproduction ou un taux de transmission donné, les autorités seront contraintes de fermer tous les établissements publics pour limiter les hospitalisations, la surcharge du personnel hospitalier et les décès, sauf si elles disposent d'outils efficaces pour réduire les transmissions. Le certificat Covid est l'un d'eux. Il contribue à garder les établissements publics ouverts, mais d'en limiter l'accès à des personnes dont la probabilité de contaminer d'autres personnes est diminuée. Diminuée pas supprimée, je précise parce que certains ne semblent pas l'entendre.

Les multiples variantes du virus continuent et continueront à circuler, sauf peut-être si nous sommes tous confinés chez nous. Je crois que personne ne souhaite cette liberté-là.

Comme de nombreuses études le démontrent, la vaccination permet de diminuer de manière très significative le risque individuel d'avoir des conséquences graves suite à une contamination par le virus, mais également de diminuer la charge virale et les chances, ou plutôt les risques de le transmettre à des personnes qui nous entourent. De même, un test négatif ne permet pas d'assurer à 100% que nous ne sommes pas porteurs du virus et que nous ne pouvons pas le transmettre. Un test négatif assure toutefois que ce risque est diminué fortement. De même avec les masques qui diminuent un peu le risque de contaminer votre voisin, si nous sommes porteurs du virus. De même encore, les gestes barrières: plus ils sont respectés de manière stricte, d'autant sera diminuée la transmission. Ce que je vous raconte est basique, mais au vu de ce que nous avons entendu encore aujourd'hui dans ce Parlement, cela mérite visiblement d'être rappelé. Rien ne stoppera la transmission du virus. Par contre, nous pouvons actionner différents instruments pour freiner la vitesse de transmission, atténuer les conséquences d'une contamination et ralentir la multiplication des variants.

La pandémie nous prive de notre liberté. Les peut-être mal nommées «mesures de restriction» permettent de nous redonner une certaine liberté en nous permettant de vivre presque normalement, en évitant les conséquences les plus coûteuses pour notre société et les plus tragiques. Pour ne pas sacrifier notre tourisme, ne nous privons pas de cet outil: le certificat Covid qui participe à nous donner beaucoup plus de libertés qu'en début de pandémie, à situation épidémiologique égale. Prendre soin de son moral, entretenir sa forme, respecter les gestes barrières, porter le masque, se faire vacciner, se soumettre à un test,

mettre à profit le certificat Covid – toutes ces mesures sont importantes pour diminuer les conséquences de cette pandémie et nous libérer au plus vite des contraintes qui nous pèsent à toutes et à tous.

Merci de combattre cette résolution.

Di Marco Magali, députée, Les Vert.e.s

Je souhaite exprimer ici ma position personnelle ainsi que celle d'une majorité du groupe des Verts.

En effet, contrairement à ce que prétendent les auteurs de cette résolution, le certificat Covid ou le pass sanitaire en Europe permet aujourd'hui à des millions de gens de se rendre au restaurant, au théâtre, d'aller jouer au tennis, d'aller à la piscine, ou d'organiser des assemblées. Il permet à des millions de voyageurs de traverser les frontières en Europe et dans le monde. Les réservations dans les hôtels des stations de ski sont actuellement à la hausse pour cet hiver.

Contrairement à ce que prétendent les auteurs de cette résolution, les professionnels de la branche touristique se montrent majoritairement en faveur de la loi Covid et du certificat. Ils ont même récemment créé un comité qui réunit quasiment toutes les organisations faïtières réunies au sein de la Fédération suisse du tourisme, soit les hôteliers, les parahôteliers, les remontées mécaniques, les transports publics, la navigation, les parcs naturels, les zoos et les professionnels du tourisme.

Contrairement à ce que prétendent les auteurs de cette résolution, la pandémie n'évolue pas du tout de manière favorable, bien au contraire. L'Europe fait face à une explosion de nouveaux cas: l'Autriche sera à nouveau confinée dès lundi prochain, la France limite l'accès à son territoire, le Pays-Bas réintroduit le couvre-feu, l'Allemagne se prépare à un retour en masse au télétravail et envisage des restrictions. Aujourd'hui, la Suisse affiche le bilan journalier le plus élevé depuis un an et pourtant il n'est pour l'heure pas question d'introduire de nouvelles mesures.

Bien sûr que personne n'est favorable à la restriction des libertés qu'implique le certificat Covid. Cependant, il est déclaré par les professionnels de la branche touristique et une majorité de ses utilisateurs comme «un moindre mal». La pandémie dure depuis 20 mois et ce secteur a été confronté à des restrictions d'activités et des fermetures qui sont difficilement supportables.

Le certificat Covid nous paraît être le meilleur compromis et la moins mauvaise solution pour éviter de nouvelles fermetures, de nouvelles restrictions et pour lutter ensemble contre l'explosion des infections.

Le groupe des Verts, dans sa majorité, se positionne donc contre cette résolution.

Merci.

Fumeaux Damien, député, UDC

Lorsque nous avons déposé cette résolution au mois de juin dernier, nous l'avons déposé en urgence, au vu de l'imminence de l'introduction du certificat Covid par le Conseil fédéral. Urgence qui n'a pas été retenue, bien que l'entrée en vigueur dudit certificat ait eu lieu la semaine suivant notre session de juin du Grand Conseil.

Durant ces derniers jours, je me suis beaucoup interrogé quant au maintien ou non de cette résolution au vu du temps qui s'est écoulé entre son dépôt en tant qu'urgence et son traitement par notre noble assemblée du point de vue de sa pertinence. Et justement, je pense qu'elle est encore plus pertinente aujourd'hui que lors de son dépôt.

En effet, le conseiller fédéral Berset a laissé entendre, lors d'une conférence de presse, que le certificat Covid dont la fin était programmée au 24 janvier 2022, pourrait voir sa durée de vie allongée jusqu'au printemps, voire plus loin au vu de l'évolution de la situation

sanitaire. Je sens que je vous perds... Alors, revenons à peu sur l'historique du fameux sésame:

- 26 juin: entrée en vigueur du certificat Covid pour les discothèques, les salles de danse et les grandes manifestations;

- 25 août: mise en consultation de l'extension du certificat Covid auprès des cantons et des partenaires sociaux;

- 30 août: retour de la consultation de la part des cantons et des partenaires sociaux, le Conseil fédéral décide néanmoins d'attendre avant d'étendre le certificat,

- 8 septembre: le conseiller fédéral Berset annonce que le certificat Covid sera étendu dès le 13 septembre aux restaurants, bars, musées, bibliothèques, zoos, fitness, établissements sportifs, piscines couvertes, parcs aquatiques, lieux de loisirs, casinos, ainsi que pour les entraînements sportifs et les répétitions de musique et de théâtre pour les groupes de plus de 30 personnes,

- 18 novembre: le conseiller fédéral en charge du dossier annonce qu'aucune nouvelle mesure n'est nécessaire actuellement en Suisse malgré la hausse des cas, mais qu'un durcissement des mesures pourrait être envisagé si les cas continuent d'augmenter.

Après ce petit retour en arrière, une question me tracasse... Suite à la hausse des cas durant le mois d'août, il a été décidé d'étendre le certificat aux restaurants ainsi qu'aux autres lieux de loisirs afin de contenir la propagation du virus. Et, en novembre, on nous annonce que nous sommes entrés dans la cinquième vague, car les cas repartent en forte hausse, malgré l'obligation du certificat Covid dans ces lieux. Quelle est donc l'utilité de ce pass sanitaire si ce n'est de restreindre notre liberté?

Mais il n'y a pas que nos libertés qui sont en jeu! Pensons un peu à restaurateurs et nos bistrotiers qui sont, je le pense, les personnes ayant le plus de difficultés à surmonter cette crise. En effet, après avoir dû fermer avant de pouvoir ouvrir avec des restrictions, puis de refermer avant de pouvoir rouvrir d'abord leurs terrasses, puis leurs salles intérieures, mais cette fois juste avant d'imposer le certificat Covid à l'intérieur. Les restaurateurs et les bistrotiers n'ont jamais eu le temps de se remettre à flot de leurs pertes durant cette crise alors que nous arrivons sur la saison la plus importante de l'année pour eux, car oui, la saison d'hiver est la saison la plus importante pour nous restaurateurs et nos bistrotiers, même si nous parlons et promouvons de plus en plus le tourisme quatre-saisons, la saison de ski qui approche à grands pas est encore et de loin la saison la plus importante au niveau de l'économie de notre canton.

De plus, il est à prévoir, cette année encore, qu'une majorité de touristes venant profiter de notre beau canton seront de nationalité suisse et que beaucoup ne seront pas munis d'un certificat Covid. Nous avons longuement parlé ce matin sur l'accueil des étrangers, notamment via la gratuité des frais de conversion de leurs certificats, alors soyons tout autant accueillant avec les Suisses. Ne leur imposons pas ce genre de restrictions qui, en plus, de leur engendrer des frais supplémentaires via l'engagement de personnel afin de vérifier ce fameux sésame d'entrée au restaurant, doivent encore se confronter à une baisse de leurs clients qui ne possèdent pas ce certificat et pour qui le coût est bien plus supérieur du test que le prix de leur repas.

Par ailleurs, il me semble, chers collègues, que lorsque nous nous rendons au restaurant, que ce soit en famille ou en groupe, nous connaissons toutes les personnes qui sont assises à notre table et qu'il est rare que nous mangions avec des personnes que nous ne connaissons pas.

Je vois que j'ai dépassé le temps, alors je vais conclure...

(Der Präsident: Kommen Sie zum Schluss!)

En conclusion, chers collègues, dans le but d'éviter une hausse inédite de faillite et du taux de chômage dans notre canton ainsi que des situations ubuesques aux frontières, je vous prie d'accepter cette résolution et donc par voie de conséquence, de demander à l'Assemblée fédérale de...

(Der Präsident: Danke!)

... renoncer au certificat Covid, car la liberté ne se résume pas à un code QR.
Merci de votre attention.

Contat Pierre, député, UDC

Je suis dans ce Parlement depuis bientôt 10 ans. Je crois que ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas quelqu'un qui fait de l'idéologie, mais que je suis quelqu'un de très pragmatique. Je vais donc vous répéter ce que j'ai dit ce matin. Dès lors que le vaccin n'empêche pas la transmission du virus et ça, c'est reconnu par tous les spécialistes, y compris l'OFSP, le pass sanitaire consiste à enfermer dans un même lieu des personnes vaccinées, éventuellement transmetteuses parce qu'elles ne font plus attention aux gestes sanitaires avec des gens qui sont PCR négatifs et donc sains.

C'est donc un moyen très efficace pour propager le Covid et ensuite justifier de nouvelles doses de vaccination voire discriminer les non-vaccinés puisque les statistiques ont augmenté.

Plusieurs de mes préopinants ont parlé de cinquième vague, de notions basiques. Eh bien, pour moi, c'est bien la preuve de l'inefficacité, voire l'efficacité éventuellement partielle du vaccin, sinon pourquoi un pays comme Israël qui a plus de 95% de vaccinés en est à sa quatrième dose, en est à des pics de nouveau de gens qui sont testés positifs. Où est la cohérence? Où est votre logique là-dedans?

Je dirai donc aussi qu'avec tous les exemples qui ont été donnés tout à l'heure par Madame Di Marco qui a cité l'Autriche, j'espère bien qu'on ne va pas arriver à une situation pareille. La démocratie est morte!

Je vous prie donc de suivre cette résolution pour qu'il y ait une démarche au niveau de la Berne fédérale.

Der Präsident

So, wir sind so weit, wir stimmen ab.

Résolution 2021.06.175 / Resolution 2021.06.175

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 107 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Somit wird diese Resolution abgeschrieben.

Wir kommen zum letzten Punkt der Tagesordnung.

17. Résolution Aron Pfammatter, CVPO, Vincent Roten, PDCVr et Diego Clausen, CSPO: Plus jamais d'exclusion arbitraire de la sphère publique – pour un Parlement valaisan transparent **2021.06.213**

Resolution Aron Pfammatter, CVPO, Vincent Roten, PDCVr und Diego Clausen, CSPO: Nie mehr ein willkürlicher Ausschluss der Öffentlichkeit – Für ein transparentes Walliser Parlament **2021.06.213**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement
Entwicklung
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Es gibt Wortmeldungen.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

En préambule, permettez-moi de préciser que notre groupe ne refera pas le débat du 5 mai dernier, mais qu'il se prononcera sur la nécessité d'enlever à ce Parlement un outil dont il dispose et qui peut lui servir dans certaines situations.

Le ton utilisé dans cette résolution est plutôt choquant pour notre groupe qui est respectueux des institutions, des personnes qui les représentent et des décisions prises démocratiquement.

Pour rappel, le 5 mai dernier, l'opportunité de délibérer à huis clos était une décision prise démocratiquement par le Grand Conseil par une prérogative nébuleuse que s'est attribué la majorité des parlementaires.

Lorsqu'un député dépose une motion ou un postulat et qu'il perd au plénum, est-ce qu'il va demander de supprimer cet outil législatif, car il n'a pas réussi à convaincre la majorité du Parlement? Impensable!

D'une manière plus générale, le Parlement modifie une loi quand il y a nécessité de la changer de suite. Vouloir changer le règlement du Grand Conseil suite à un événement particulier est irrespectueux des institutions et n'est pas dans l'ADN de la politique suisse et cantonale. Les réactions à chaud sont mauvaises conseillères.

Et que dire de la démagogie de cette résolution? Les signataires s'élèvent en chaire de la transparence. En réalité, vous êtes prêts à ôter un outil fondamental à ce Parlement pour flatter les médias et le public.

Afin d'éviter une interprétation erronée de mes propos, j'insiste et je répète: le groupe PLR/FDP ne se prononce pas sur la décision prise le 5 mai dernier, mais sur l'opportunité d'ôter au Grand Conseil une prérogative qui lui appartient.

Notre groupe combat cette résolution afin que le Grand Conseil puisse conserver un outil lui permettant de décider démocratiquement s'il veut délibérer à huis clos de certains sujets ou non.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Je ne fais pas partie des vieux roublards de ce Parlement. Cependant, une législature suffit pour subir des revers, d'autant plus lorsque l'on est de gauche dans cette vénérable république du canton du Valais. J'en ai essuyé des votes décevants, des défaites et autres désillusions... Toujours est-il que jamais, j'insiste bien, «jamais», il ne m'a traversé l'esprit de demander un changement du règlement suite à ces défaites.

Je saisis donc ici l'opportunité de remercier mes parents pour m'avoir inculqué cette belle capacité qu'est la gestion de la frustration, car, ne nous fourvoyons pas: il ne s'agit ici que d'une simple question de gestion de la frustration. Messieurs Pfammater, Roten et Clausen se posent en grands défenseurs de la transparence. Ils vous font croire que par cette résolution nous nous rachetons du huis clos demandé lors de la session de mai 2021. Mais voyons, un peu de sérieux! Nous ne sommes pas dans une logique d'absolution des péchés. En quoi ce qui a été décidé en mai dernier devrait-il être pardonné?

Messieurs les dépositaires, en quoi une décision qui ne vous a pas plu vous rend légitime de priver le Parlement d'un outil dont il peut se servir?

Si des huis clos étaient proclamés à tout va, chaque quatre matins, alors oui, nous aurions un problème. Mais dans le cas présent, il ne s'agit pas de cela. Et vous me voyez venir... J'en reviens à mon postulat de base qui parlait de frustration.

Toutefois, il nous paraît inopportun ici de refaire le match du mois de mai. Tenons-en nous donc au texte qui nous occupe et qui demande l'abolition du recours au huis clos. Nous aimerions vous rendre attentifs au fait qu'il s'agit d'un instrument indispensable en situation de crise.

Le huis clos n'est pas un outil pour se cacher des médias ou refuser de communiquer sur nos décisions. C'est un outil à manier avec parcimonie. D'ailleurs, qui pourrait décemment dire que nous en avons abusé ces 20 dernières années? Le huis clos sert avant tout à garantir la protection des personnes, tant les élus que les personnes dont il est question dans les débats.

Je vous le demande et tout particulièrement à vous les députés du CVPO, du CSPO et du PDC: qui sommes-nous aujourd'hui, le 19 novembre 2021 pour ôter des mains de nos successeurs cet outil? Qui sommes-nous pour affirmer qu'ils n'en auront pas besoin? Soyons humbles, nous ne sommes pas immuables. Dans quelques années, nous ne serons plus là, ce sont nos successeurs qui auront pris nos places et nous n'avons aucune idée des crises qu'ils pourraient traverser. Ainsi, ne les privons pas de cet outil qui pourrait leur être nécessaire, car tant que le huis clos existe, on peut voter contre. Il suffit de trouver une majorité et c'est la seule chose qui vous a fait défaut en mai dernier. S'il est supprimé, par contre, on ne pourra plus jamais l'invoquer. C'est un risque que notre groupe n'est pas prêt à prendre.

Le groupe PS/GC ne se laissera pas intimider par ceux qui se sont fait surprendre au mois de mai. Nous sommes fermement opposés à cette résolution et vous encourageons à la refuser.

Merci pour votre attention.

Moulin Daria, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Verts a bien compris la position des postulants et tient à garantir que nous sommes favorables à la transparence nécessaire au débat démocratique.

Cependant, une modification du règlement du Grand Conseil interdisant le huis clos à l'exception des recours en grâce et des naturalisations en cas de demande de refus, nous semble une proposition hâtive, car motivée par un événement récent, possiblement exceptionnel. Il nous semble donc inapproprié d'envisager un tel changement sur la base de cette seule expérience.

Il nous semble juste de maintenir la possibilité de demander un huis clos «lorsque les circonstances l'exigent». Le huis clos n'a pas pour but d'occulter des informations à la population, mais plutôt de protéger des personnes lors de discussions particulièrement sensibles.

Voilà pourquoi notre groupe ne soutiendra pas cette résolution.

Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Fait exceptionnel cette semaine, je prends la parole pour aller dans un sens différent que celui d'Aron Pfammatter...

(Une partie des membres du Grand Conseil s'exclame: «Aaaah!» et rires dans la salle.)

Ça vous changera du reste de la semaine, mais ici on est dans une question institutionnelle et finalement pas très idéologique ou de fond. Je vais être beaucoup moins moralisateur que mes préopinants. Je m'en tiendrai simplement à des considérations factuelles.

Rappeler qu'à Neuchâtel et Fribourg, ce droit du huis clos, cette possibilité existe, de la même manière que chez nous. Rappeler aussi que dans le canton de Vaud, l'élection du procureur général a lieu d'office à huis clos. Rappeler aussi, je crois que c'est relativement important et essentiel, que l'article 48 alinéa 1 de notre Constitution cantonale précise que les séances du Grand Conseil, à son alinéa 1, «sont publiques» (ça, c'est le principe de base) et à son alinéa 2 que «le Grand Conseil peut toutefois décider le huis clos lorsque les circonstances l'exigent.» Ça veut dire que pour donner suite à cette motion, c'est de notre appréciation, même si elle n'est pas partagée par les motionnaires, mais très clairement, aller dans le sens de la motion, c'est priver le Grand Conseil et une de mes préopinantes l'a dit, nos successeurs de pouvoir décider du huis clos lorsque les circonstances l'exigent. C'est pour nous une mesure anticonstitutionnelle. Il faudrait pour cela changer la Constitution valaisanne.

Merci.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, CVPO

Ich hoffe, dass nicht mehr sehr viele Bürgerinnen und Bürger diese Debatte am TV verfolgen. Es waren hier die Worte «schockiert», die fielen. Schockiert werden diese Wählerinnen und Wähler daheim sein. Diese Wählerinnen und Wähler, die uns den Lohn zahlen für die Arbeit, die wir hier verrichten, und vor denen Sie den Vorbehalt machen, dass wir Geheimnisse vor ihnen haben wollen, dass wir gewisse Sachen verstecken wollen, dass wir im 21. Jahrhundert eine Dunkelkammer aus dem Grossratssaal machen wollen, dass wir uns dieses Recht vorbehalten wollen, dass sie nicht mehr über den 5. Mai, einen der schwärzesten Tage unseres Parlaments – das hat unsere ehemaliger Chef des Parlamentsdienstes gesagt – ,diskutieren wollen, dass Sie sich hinter Paragraphen verstecken wollen, dass Sie das undemokratisch nennen, wenn eine Fraktion oder sogar mehrere einen Vorschlag macht, der eine Änderung will, weil man gesehen hat, dass etwas aus unserer Sicht nicht funktioniert. Das machen wir hier die ganze Woche. Es kommen noch und noch Vorschläge. Das ist unser Job, das ist unsere Arbeit, etwas zu ändern, wenn wir der Meinung sind, dass es nicht funktioniert.

Und wir sind der Meinung, dass es am 5. Mai nicht funktioniert hat. Und deshalb sind wir der Meinung, das ist ein Zeichen für unsere Wähler, für diejenigen, die uns Bezahlen, dass wir denen Öffentlichkeit schulden. Wir sind hier kein privater Verein, der irgendwelche Geheimnisse haben kann.

Und es gibt mehrere die hier sitzen, die am 5. Mai überrascht waren über das, was dort abgelaufen ist, und die haben dann anschliessend gesagt: «Ja, ich war da überrumpelt und wusste nicht genau, um was es ging.» Diese hatten jetzt genug Zeit, darüber nachzudenken und klüger zu werden. Und das hat nichts, wie da Frau Constantin meint, mit irgendwelcher Verbitterung zu tun. Wir bringen hier einen Vorschlag, und den müsste man diskutieren. Aber Sie bringen ja nicht einmal Beispiele für was dieser Artikel Anwendung finden sollte. Sie diskutieren ja nicht einmal über den «fonds», wie Sie so schön sagen, nur über die Form. Es ist ein Instrument, dass wir uns nicht nehmen lassen sollten, und Herr Logean bemüht wiederum die Verfassung. Das habe ich in meinem Text geschrieben, dass es überhaupt nicht gegen die Verfassung geht. Bei Einbürgerungen und Begnadigungsgesuche bleibt «huis clos», und ansonsten sind wir hier verpflichtet, öffentlich zu debattieren gegenüber unserem Wahlvolk. Und ich weiss nicht, was das für ein Zeichen heute hier geben soll, wenn effektiv weiterhin eine Mehrheit der Meinung ist, dass wir hier die Möglichkeit haben sollen, etwas zu verstecken. Das ist einfach wirklich ein schlechtes Zeichen. Und was ich einfach spüre, meine Vorredner können aus ihrer Haut nicht raus. Sie wollen das Gesicht wahren, weil sie jetzt einfach einmal so abgestimmt haben. Man darf doch auch klüger werden in einer Demokratie. Das ist hier das Problem.

Deshalb muss sich hier jeder Abgeordnete wirklich selbst fragen, ob er für Transparenz ist oder gegen Transparenz, ob er bedingungslos sagt, was wir hier reden und tun soll öffentlich sein oder nicht. Nochmals, wir sind kein privater Verein und jeder Grossrat schuldet seinen Wählern Rechenschaft. Und deshalb geht es nicht an, hier noch einmal, aus

diesem Saal eine Dunkelkammer zu machen. Und das ist sehr wohl ein Grundsatzentscheid. Das ist wirklich ein Prinzip, eine «question de principe», was man hier jetzt beschliessen will, und das muss jeder selbst mit sich ausmachen, was er hier beschliessen will.

Ich danke Ihnen, wenn Sie zustimmen. Ich glaube, alles andere wird nicht so gut ankommen.

Roten Vincent, député, PDCVr

Quelques mots effectivement sur notre résolution que nous avons cosignée avec mes collègues chefs de groupe du Haut-Valais.

Dans les premières interventions de notre collègue cheffe de groupe PLR Sonia Tauss-Cornut et Sarah Constantin, il y a différents éléments qui sont ressortis. On nous a dit que nous avons réagi à chaud dans le cadre de la rédaction de cette résolution. On a parlé de frustration. Il y a pu y en avoir le 5 mai effectivement peut-être un petit peu, je dirai surtout de colère plutôt que de la frustration.

Mais depuis, on a eu le temps de reconsidérer notre texte et je pense qu'aujourd'hui rien ne changerait et on déposerait exactement le même.

Dans ce Parlement, on parle systématiquement et toujours de transparence. On veut toujours que tout soit toujours plus transparent, qu'il n'y ait plus de secret et que tout soit vendu sur la place publique.

Au sein de ce Parlement et ça fait quelques années que je siège dans cette salle, nous avons assisté déjà à plusieurs attaques frontales que ce soit contre des conseillers d'Etat en place, contre des chefs de service ou contre de hauts magistrats. Nous avons même une fois voté, ce Parlement a voté pour la destitution d'un chef de service. C'était du temps où Oskar Freysigner était conseiller d'Etat. Finalement, des attaques on en a eu. Une transparence on en a eu. Ça a toujours été des débats qui étaient certes virulents, mais toujours respectueux.

L'introduction d'un huis clos et la mise en place d'un huis clos n'ont, à notre sens, pas forcément de plus de plus-value, à part jeter finalement un doute sur les débats en cours dans cette salle. Nous estimons que c'est un outil qui n'est pas pertinent ou qui n'est plus pertinent.

Il a également été parlé du respect des institutions dans d'autres interventions. Alors, si ce Parlement fait le choix de maintenir le huis clos – ce qui, au vu des prises de parole, finalement laisse peu de place au doute – mais j'en appelle sérieusement alors à une application stricte du huis clos. On a parlé du huis clos du 5 mai, nous avons eu l'occasion de suivre en temps réel par quelqu'un qui était à l'extérieur et qui nous commentait par message les informations qu'elle recevait et ça, c'est extrêmement grave! On sait, les messages on les a gardés!

Lors du huis clos qu'on a eu cette semaine, alors certes c'est une mesure dans le cadre d'un recours en grâce qui serait maintenue et qui serait encore possible par notre résolution, combien, parmi nous, avons respecté le principe du huis clos et combien parmi nous avait coupé nos moyens de communication? A part ma collègue cheffe de groupe du PLR, personne d'autre!

L'outil du huis clos n'est finalement même pas respecté dans sa partie institutionnelle. C'est un outil qui n'est plus pertinent. Voilà pourquoi nous vous invitons à le retirer du règlement du Grand Conseil.

Merci.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, CSPO

Ich ergreife hier das Wort, um meinen Vorredner zu unterstützen.

Es ist eine Illusion zu meinen, dass Sachen, die hier diskutiert werden, in diesem Raum bleiben. Jeder hat heute ein Handy mit sich, und die Informationen werden so oder so nach aussen gehen.

Wenn wir die Öffentlichkeit im Saal lassen, haben alle die gleichen Informationen, und sonst öffnen wir Tür und Tor für Spekulationen, wie das auch das letzte Mal der Fall gewesen war, und schlussendlich wusste draussen gleich jeder, wie viele Stimmen wer bekommen hat.

Also ich möchte euch bitten, überlegt es euch gut, unterstützt diese Resolution. Ich bin der Meinung, unsere Wähler haben das Recht zu wissen, was wir hier diskutieren.

Besten Dank.

Der Präsident

Bevor wir zu dieser letzten Abstimmung kommen, möchte ich mich bedanken für die sehr gute Mitarbeit während dieser Woche. Ich bin der Meinung, wir haben sehr gut gearbeitet. Wir haben auch sehr effizient gearbeitet.

Ich danke auch dem Parlamentsdienst für die grandiose Unterstützung.

Ich wünsche Ihnen jetzt schon ein schönes Wochenende. Wir sehen uns dann im Dezember wieder.

Und jetzt kommen wir zur finalen Schlussabstimmung über diese Resolution.

Résolution 2021.06.213 / Resolution 2021.06.213

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 55 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 73 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie unterstützen diese Resolution nicht und sie wird abgeschrieben.

Ich schliesse die Sitzung und wünsche einen schönen Abend.

La session ordinaire de novembre 2021 est officiellement close à 16 h 38.